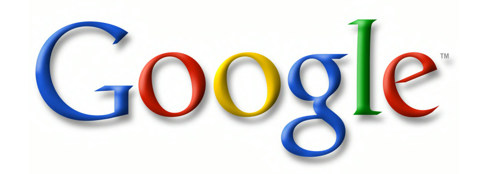








DE

L'ORIGINE DES LOIS,

DES ARTS ET DES SCIENCES.

DE L'IMPRIMERIE DE J.-L. CHANSON,
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 10.

DE

L'ORIGINE DES LOIS,

DES ARTS ET DES SCIENCES,

ET

DE LEURS PROGRÈS

CHEZ LES ANCIENS PEUPLES;

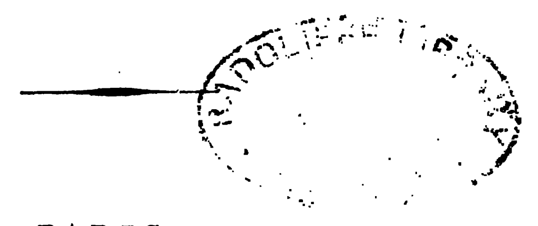
PAR ANTOINE-YVES GOGUET.

SIXIÈME ÉDITION,

REVUE ET CORRIGÉE AVEC SOIN.

TOME SECOND.

Depuis la mort de Jacob jusqu'à l'établissement de la royauté chez les Hébreux.



PARIS,

CHEZ GERMAIN-MATHIOT, Libraire, place Saint-André-des-Arcs, n° 26.
LEMONNIER, Libraire, quai des Augustins, n° 13.

1820.

DE

L'ORIGINE DES LOIS,

DES ARTS ET DES SCIENCES,

ET

DE LEURS PROGRÈS

CHEZ LES ANCIENS PEUPLES.

SECONDE ÉPOQUE.

Depuis la mort de Jacob jusqu'à l'établissement de la royauté chez les Hébreux : espace d'environ 600 *ans.*

INTRODUCTION.

L'ESPACE de temps qui s'est écoulé depuis le déluge jusqu'à la mort de Jacob était, sans contredit, la partie la plus ingrate de notre ouvrage. Il ne nous reste pas assez de faits, ni assez de détails historiques, pour se former une idée absolument nette de l'état du genre humain dans les premiers siècles. On n'a pas dû au reste s'en promettre davantage de l'enfance du monde; c'est même plus qu'on n'en oserait espérer de temps si éloignés. Malgré la disette de monuments, on peut toujours entrevoir les degrés par lesquels les peuples ont passé successivement pour se perfectionner.

Nous ne serons point exposés à de pareils inconvénients dans les siècles dont je vais rendre compte. Quoique dans le nombre

des faits qui se présentent, il y en ait encore plusieurs d'altérés par la fable, ils offrent cependant de très-grandes ressources à la curiosité. Il nous reste assez de détail sur l'état où étaient la politique, les arts, les sciences, le commerce, la navigation et l'art militaire dans quelques parties de l'Asie et dans l'Egypte.

La Grèce, dont jusqu'à présent il n'avait presque point encore été question, va commencer aussi à fixer nos regards. A mesure que nous nous éloignons des siècles voisins du déluge, on voit les arts et les sciences s'introduire dans cette partie de l'Europe, et ses habitants sortir de la barbarie.

Le tableau de tous ces différents objets n'est point difficile à tracer. Les époques en sont connues, on peut les assigner; on peut enfin suivre aisément le progrès des peuples, déterminer assez exactement le degré de leurs lumières, et apprécier leurs connaissances.

LIVRE PREMIER.

Du Gouvernement.

L'histoire de la haute Asie ne nous fournira, dans le cours de l'époque présente, aucune lumière sur la politique, les lois et la forme du gouvernement. Les événements arrivés dans cette partie du monde, pendant toute l'espace de temps qui va nous occuper, sont entièrement inconnus. L'histoire de l'Egypte n'est pas tout-à-fait aussi stérile dans ces mêmes siècles que celle de la haute Asie : elle nous sera de quelque ressource pour chacun des objets que je viens d'indiquer. Mais la Grèce nous dédommagera amplement du peu de secours dont l'Asie et l'Egypte vont être pour ce moment. L'histoire de cette partie de l'Europe fournit, dans les siècles dont il s'agit maintenant, quantité d'événements, de circonstances et de détails très-propres à nous instruire du progrès des lois et de la politique chez les différents peuples connus sous le nom de Grecs.

CHAPITRE PREMIER.

Des Babyloniens et des Assyriens.

On a vu, dans le premier volume de cet ouvrage, que Ninus avait réuni au trône d'Assyrie celui de Babylone. On y a vu aussi qu'à la mort de ce prince le vaste empire formé par ses conquêtes avait passé entre les mains de Sémiramis son épouse. Depuis Ninias, fils et successeur de Sémiramis, jusqu'à Sardanapale, on trouve un vide étonnant dans l'histoire d'Assyrie et de Babylone. Il n'y a rien d'assuré dans la suite des rois qui ont occupé le trône pendant l'espace de plus de 800 ans. On nous a, il est vrai, conservé les noms de la plupart de ces monarques (1). Mais cette liste a paru suspecte à quelques cri-

(1) Euseb. Chron. l. II. — Syncell. p. 103, 108, 123, 147, 151, 155, 159, 165.

tiques. Ils ont prétendu y reconnaître plusieurs marques de supposition (a). Quoi qu'il en soit, comme il ne reste aucun monument de ces princes (1), cette discussion est fort peu importante.

On attribue communément l'obscurité de leurs règnes à la mollesse et à l'indolence dans laquelle on accuse ces anciens monarques d'avoir vécu; mais peut-être cette obscurité doit-elle être attribuée, moins à la nonchalance de ces princes, qu'à la tranquillité dont ils ont eu soin de faire jouir leurs peuples. Les vertus de la vie douce et paisible ne frappent pas de même que l'éclat des talents militaires. L'histoire ne se charge guères que des conquêtes et des révolutions célèbres, surtout lorsque les historiens parlent de pays qui ne les intéressent point. Nous ne connaissons l'histoire des anciens peuples que par les écrits des Grecs. Les Grecs, peuple inquiet et remuant, n'estimaient que les nations belliqueuses. Ils n'ont pas daigné écrire les règnes tranquilles des souverains de Ninive (2) : amateurs du merveilleux, ils ne trouvaient point dans l'histoire des monarques assyriens, de ces événements brillants qui attachent l'esprit des lecteurs, et frappent l'imagination des écrivains. Extrêmement prévenus d'ailleurs en faveur des Egyptiens, ils n'ont pour ainsi dire connu que ce peuple dans toute l'antiquité.

On doit juger cependant que les successeurs de Ninias n'étaient pas absolument tels qu'on nous les représente. Tous les historiens de l'antiquité avouent qu'on ne connaissait point de monarchie qui eût subsisté aussi long-temps que celle des Assy-

(a) On a prétendu remarquer dans cette liste donnée par Ctésias, quantité de noms qu'il pourrait bien avoir empruntés du grec et du persan pour former un si long catalogue. *Sphærus*, *Lamprides*, *Laosthénès*, *Dercylus*, sont des noms grecs. *Amyntas*, est un nom des rois de Macédoine. *Arius*, est un des rois de Sparte. *Xercès*, *Armamitrès*, *Mithræus*, sont des noms persans, *Sosarmus*, est le nom d'un roi des Mèdes, selon Ctésias même. Voy. le P. MONTFAUCON, Hist. de Judith, p. 127.

On pourrait cependant excuser Ctésias, sur ces noms grecs et persans qu'il donne à plusieurs rois assyriens, en disant qu'il avait employé ces noms tels qu'il les avait trouvés dans les archives de Perse, traduit de l'assyrien en persan. On pourrait dire aussi que peut-être il les a traduits lui-même en grec, et les a exprimés par d'autres noms qui lui auront paru équivalents. Combien d'écrivains ont pris la même liberté? Sans parler des Grecs et des Latins, l'histoire écrite par M. de Thou fournirait seule plusieurs exemples de noms tellement déguisés, qu'à peine peut-on les reconnaître.

(1) Voy. notre Dissertation sur les antiquités des Babyloniens, des Assyriens, etc., à la fin du 3[e] volume.

(2) DIOD. l. II, p. 136.

riens (1). Hérodote, celui de tous les écrivains qui donne le moins de durée à cet empire, convient cependant que les Assyriens ont été maîtres de l'Asie pendant 520 ans (2). Il n'est parlé, durant le cours de tant de siècles, d'acune révolution. Cet empire se serait-il maintenu pendant un si long espace de temps, sans troubles et sans révolutions, si les rois qui le gouvernaient eussent été entièrement perdus de débauches et abymés dans la mollesse? Ils ne s'occupèrent vraisemblablement que du soin de gouverner leurs peuples en paix. C'est par cette raison que les historiens grecs n'ont pas daigné en parler, ils ne trouvaient rien de remarquable à en rapporter (3). Est-ce un titre néanmoins pour mépriser ces princes? Sont-ce toujours les inclications guerrières d'un monarque qui font le bonheur de ses sujets? Quoi qu'il en soit, au surplus, il faut nécessairement perdre de vue les Babyloniens et les Assyriens pendant tout l'espace de temps que nous allons parcourir dans cette seconde époque de notre ouvrage.

CHAPITRE SECOND.

Des Peuples de la Palestine et de l'Asie mineure.

Nous sommes mieux instruits des événements arrivés durant les mêmes siècles dans cette partie de l'Asie, que baigne la Méditerranée. On a vu, dans le volume précédent, que peu de temps après le déluge, la Palestine et les environs du Jourdain étaient habités par des nations policées qui cependant, à l'exception des Sidoniens, n'ont joué aucun rôle dans l'histoire. La plupart de ces peuples furent détruits par Josué, lorsqu'il fit la conquête de la Palestine. Il n'y eut que ceux auxquels les Grecs ont donné le nom de Phéniciens, qui se conservèrent. Nous les ferons connaître plus particulièrement, lorsque nous parlerons de l'état du commerce et de la navigation dans les siècles qui nous occupent présentement.

(1) *Ibid.* p. 137.—Dion. Halicarn. l. 1, p. 2.

(2) L. 1, n. 95.

(3) Diod. l. 11, p. 136.

L'histoire de l'Asie mineure, qui jusqu'à ce moment n'a pu rien fournir à notre attention, présente aussi des objets très-dignes d'attention. Il s'est élevé dans cette partie du monde plusieurs états dont il est très-souvent question dans l'histoire ancienne. Les Lydiens, les Troyens, les Phrygiens, sont des peuples très-connus. Il est vrai, qu'à l'exception des Troyens, ces monarchies, dans les siècles dont nous parlons, n'etaient pas fort considérables. Aussi nous y arrêterons-nous peu.

A l'égard des Troyens, leur empire était d'une assez grande étendue. Plusieurs provinces en relevaient. La côte maritime de l'Hellespont était en entier dans leur dépendance (*a*). Tous les écrivains de l'antiquité s'accordent à donner une grande idée de la puissance de Priam (*b*). Troye, la capitale de ses états, était une ville considérable; son royaume d'ailleurs paraît avoir été très-florissant. Mais on ne sait rien de particulier sur la manière dont il était gouverné. On ignore quelles en pouvaient être les lois. Ce que l'on en peut dire de plus certain, c'est que la couronne y était héréditaire (1).

Le trône était aussi héréditaire dans les autres royaumes de l'Asie mineure. La manière dont on raconte que Gordius, qu'on doit regarder comme la tige des rois de Phrygie, parvint à la royauté, présente un de ces événements qui dans les premiers temps auront donné naissance au gouvernement monarchique.

Les Phrygiens, comme tous les autres peuples, furent quelque temps sans aucune forme de gouvernement. Lassés des malheurs auxquels leurs dissensions domestiques les exposaient journellement, ils consultèrent l'oracle pour savoir quelle en serait la fin. La réponse fut que le seul moyen d'arrêter le cours des maux qui les désolaient, était de se choisir un roi. Les Phrygiens voulurent savoir sur qui devait tomber leur choix. L'oracle leur commanda

(*a*) Achille, dans l'Iliade, dit que par mer il a pris douze villes de l'empire troyen, et que par terre il s'est rendu maître de onze, l. IX, v. 328.

(*b*) La description qu'Achille fait à Priam, lui-même, de l'étendue de l'empire troyen, en donne une très-grande idée. Iliad. l. XXIV, v. 544, etc.

L'épithète que Virgile donne à Priam est aussi une marque qu'on regardait ce prince comme le plus puissant monarque qui regnât alors dans l'Asie mineure.

.... *Tot quondam populis, terrisque superbum.*
Regnatorem Asiæ.
Æneid. l. II, v. 559.

Strabon qualifie Priam de *roi des rois*. l. XIII, p. 891.

(1) Diod. l. IV, p. 318, etc.

d'élever sur le trône le premier qu'ils rencontreraient allant sur une charrette au temple de Jupiter. A peine eurent-ils reçu cette réponse, qu'ils rencontrèrent Gordius. Sur le champ ils le proclamèrent roi (*a*). Gordius, en mémoire de cet événement, consacra à Jupiter la charrette sur laquelle il était monté lors de son élévation au trône. Le nœud qui en attachait le joug au timon était si adroitement fait, qu'on ne pouvait découvrir ni où il commençait ni où il finissait. C'est ce nœud si connu dans l'antiquité sous le nom de *nœud gordien*. L'oracle avait déclaré que celui qui pourrait délier aurait l'empire de l'Asie (1).

Après Gordius, son fils Midas monta sur le trône l'an 1428 avant J. C. (2). L'histoire, ou plutôt la fable débitée sur le compte de ce prince, est trop connue pour que je m'y arrête. Ce fut Midas qui établit dans la Phrygie les cérémonies du culte public que l'on y rendit depuis son règne à la divinité. Il tenait d'Orphée la connaissance de ces pratiques religieuses (3). L'histoire remarque que ces sentiments de religion qu'il sut inspirer à ses peuples contribuèrent plus à affermir son autorité, que la puissance de ses armes (4).

Voilà tout ce que l'histoire de l'Asie peut fournir sur l'objet qui nous occupe présentement. Les maximes, les lois politiques et civiles des peuples dont nous venons de parler, nous sont absolulument inconnues. On ne peut même s'en former aucune idée. Les secours nous manquent entièrement. Il en faut cependant excepter les Lydiens. Hérodote nous apprend que leurs lois étaient les mêmes que celles des Grecs (5).

Si nous voulions arrêter nos regards sur le peuple hébreux, nous trouverions abondamment de quoi nous dédommager de la disette où nous laissent les autres nations de l'Asie. Depuis la sortie d'Egypte les Israëlites commencèrent à se former en corps de nation, séparée par ses lois et ses usages de tout le reste de la terre; nation qui subsiste encore aujourd'hui ; nation qui, quoique dis-

(*a*) Justin, l. xi, c. 7. — Arrian. de Exped. Alex. l. ii, p. 86.

Arrien se trompe en rapportant à Midas ce qu'on vient de lire sur Gordius. Le plus grand nombre des écrivains s'accorde à reconnaitre Gordius pour le premier roi de Phrygie.

(1) Arrian. *loco cit.* p. 87.

(2) Voy. les Mém. de l'Acad. des Inscriptions, t. ix, p. 126. — Euseb.

(3) Conon. *apud* Phot. Narrat. i, p. 424. — Justin. l. xi, c. 7. — Ovid. Metam. l. xi, v. 93.

(4) Conon, Justin. *loco cit.*

(5) L. i, n. 94.

persée dans toutes les contrées de l'univers, se gouverne encore par ses coutumes particulières. Les lois politiques et civiles des Hébreux nous sont parfaitement connues. Elles le sont même trop pour s'arrêter à en retracer le tableau. D'ailleurs on ne doit faire aucune comparaison entre la forme du gouvernement établi par Moïse, et les autres espèces de gouvernement dont l'histoire présente des exemples. Le peuple hébreu a eu l'avantage unique d'avoir spécialement Dieu pour monarque et pour législateur. C'était de Dieu même que cette nation avait reçu ses lois. C'était enfin l'Être Suprême qui avait daigné prescrire les cérémonies du culte qu'il voulait que les Israélites lui rendissent. On ne doit donc faire aucune comparaison entre les lois de ce peuple, lois dictées par la sagesse même, et celles que pouvaient suivre les autres nations. Les seuls préceptes du décalogue renferment plus de verités sublimes, et de maximes essentiellement propres à faire le bonheur des hommes, que tous les écrits de l'antiquité profane n'en peuvent fournir. Plus on médite les lois de Moïse, et plus on y aperçoit de lumière et de sagesse : caractère infaillible de divinité qui manque à tous les ouvrages des hommes, dans lesquels, lorsqu'on veut les approfondir, on trouve toujours de très-grandes défectuosités. Dailleurs les lois de Moïse ont seules l'avantage inestimable de n'avoir subi aucune des révolutions communes à toutes les lois humaines, auxquelles on a toujours été obligé de retoucher souvent, soit pour y changer, soit pour y ajouter, soit pour en retrancher quelque chose. On n'a jamais rien changé, rien ajouté, ni retranché aux lois de Moïse; exemple unique, et d'autant plus frappant, qu'elles subsistent en leur intégrité depuis plus de 3000 ans. Si Moïse n'eût pas été le ministre de Dieu, il n'aurait pu, quelque génie qu'on veuille lui supposer, tirer de son propre fonds des lois qui reçurent toute leur perfection à l'instant même de leur naissance; des lois qui pourvoient à tout ce qui peut arriver dans la suite des siècles, sans qu'il ait été nécesseire d'y apporter du changement, ni même de modification; c'est ce qu'aucun législateur n'a jamais fait, et ce que Moïse lui-même n'aurait pu faire s'il eût écrit simplement comme homme, et que l'Être suprême ne l'eût pas inspiré (1).

(1) Voy. Jacquelot, Dissertation troisième sur l'existence de Dieu. Chap. 4, 7, 8, 9. — Et Traité de la vérité et de l'inspiration des livres sacrés, t. 1, c. 8.

J'observerai au surplus que l'alliance passée dans le désert entre Dieu et les Isréalites peut être regardée comme un modèle des formalités qu'on observait autrefois pour contracter ces sortes d'engagements.

De toutes les cérémonies usitées anciennement dans les alliances solennelles, l'effusion du sang paraît avoir été la plus importante et la plus universelle. Saint-Paul dit que Moïse ayant fait réciter devant tout le peuple le livre dans lequel étaient écrites les conditions de l'alliance que Dieu contractait avec les Hébreux, prit du sang des veaux et des boucs mêlé avec de l'eau, qu'il y trempa de la laine teinte en écarlate et de l'hysope, dont il fit une espèce d'aspersoir ou de goupillon, et qu'il en jeta sur le livre et sur tout le peuple, en disant : « C'est le sang de l'alliance que Dieu a contractée avec vous (1). »

L'histoire profane nous fournit une preuve également marquée de cet ancien usage, qui regardait l'effusion du sang comme le sceau de toutes les alliances solennelles qu'on contractait. Hérodote, en parlant du traité de paix conclu entre les Mèdes et les Lydiens, par Cyaxare et par Alyattes, observe que chez ces peuples, outre les autres cérémonies qui leur étaient communes avec les Grecs, les parties contractantes étaient dans l'usage de se faire des incisions aux bras, et de sucer mutuellement le sang qui en découlait (2).

On retrouve, jusque chez les Sauvages, un exemple de ces anciennes cérémonies, usitées dans les traités de paix et d'alliance. Les Espagnols, en 1643, firent un traité de paix avec les Indiens du Chili. On a conservé la mémoire des formalités qu'on pratiqua lors de la ratification. Il est dit que les Indiens tuèrent plusieurs moutons : on teignit dans leur sang un rameau de cannelier, que le député des Caciques remit entre les mains du général espagnol, en signe de paix et d'alliance (3).

Quant à la manière de constater les alliances, l'usage était alors qu'on écrivît deux exemplaires des contrats que l'on passait. On enveloppait, on entourait de cordelettes un de ces exemplaires, et on le cachetait du sceau des parties contractantes. L'autre

(1) Ad Hebr. c. 6, v. 19. — Voyez le P. Calmet. *loco cit.* et t. II, p. 52 et 223.

(2) L. [illegible], n. 74.

(3) Voyage de Frézier, p. 73.

n'était ni enveloppé, ni scellé ; il restait à découvert, afin qu'on pût y avoir recours dans l'occasion. Les ordres que Moïse reçut de Dieu au sujet des tables de la loi, et la manière dont ce législateur les exécuta, prouvent l'usage où l'on était alors d'avoir deux exemplaires des contrats qu'on passait. Les tables de la loi que Moïse reçut sur le mont Sinaï étaient l'exemplaire authentique où l'Eternel avait écrit les conditions de l'alliance qu'il faisait avec son peuple ; Dieu ordonna qu'on mît dans l'arche ces deux tables (1) : Moïse eut soin, en même temps, d'écrire un double de ces mêmes commandements, et il fit mettre cet écrit à côté de l'arche (2), afin qu'on pût le consulter et en tirer facilement des copies (3).

Des formalités approchantes avaient lieu sans doute, à l'égard des contrats particuliers, chez tous les peuples auxquels l'écriture alphabétique était alors connue. On peut, en comparant la pratique dont je viens de parler avec celles que j'ai dit, dans le premier volume de cet ouvrage, avoir été usitées originairement (4), sentir la différence que l'écriture alphabétique avait introduite par rapport aux mesures qu'on prenait pour la sûreté des actes et des contrats chez les nations policées.

CHAPITRE TROISIÈME.

Des Egyptiens.

J'AI exposé, dans le premier volume de cet ouvrage, l'origine et la constitution du gouvernement chez les Egyptiens ; mais je ne suis entré dans aucun détail sur les règnes et sur la personne des monarques qui ont occupé le trône dans les siècles dont il était alors question. Il n'en sera pas de même présentement. Le règne de Sésostris, par lequel commence cette seconde partie de l'histoire d'Egypte, est une époque trop remarquable pour ne pas faire connaître particulièrement un monarque si célèbre dans l'anti-

(1) Exod. c. 25, ỷ. 16.
(2) Deut. c. 31, ỷ. 26.
(3) Voy. le Comment. du P. CALMET, et sa Dissertation sur la forme des anciens livres.
(4) Liv. 2, chap. 1, p. 40, etc.

quité. Sésostris est, de tous les souverains de l'Egypte, celui dont les actions ont été les plus grandes et les plus mémorables (1). Il s'est également signalé dans la paix, dans la guerre et dans les arts. Ce prince monta sur le trône l'an 1659 avant J.-C. (*a*).

Sésostris était né avec toutes les qualités qui peuvent former un grand monarque. L'éducation qu'il reçut était très-propre à seconder ces heureuses dispositions. On dit que le roi son père fit amener à la cour tous les enfants mâles nés en Egypte le même jour que son fils (*b*). Il leur fit donner à tous, sans excepter le jeune prince, une éducation parfaitement égale et conforme. On les endurcissait aux travaux et à la fatigue par toutes sortes d'exercices. On ne leur donnait point à manger qu'ils n'eussent auparavant fourni à pied une carrière considérable (*c*). Telle fut l'éducation de Sésostris et de ses compagnons : l'histoire ajoute qu'ils lui demeurèrent attachés inviolablement, et que ce fut parmi eux que ce prince choisit les principaux officiers de l'armée qu'il leva pour ses grandes expéditions (2). Ils étaient alors, dit-on, au nombre de 1700 (3). Arrêtons-nous un moment sur ce fait.

Diodore ne marque point le nombre des enfants mâles nés en Egypte le même jour que Sésostris; mais il donne lieu de le conjecturer, en disant que, lorsque ce monarque commença ses conquêtes, ils étaient encore au nombre de 1700. Car on ne peut pas présumer qu'il ne fût né en Egypte que 1700 enfants mâles le même jour que Sésostris, et on doit encore moins supposer qu'au cas qu'il n'en fût né que 1700, ils fussent tous parvenus à un âge mûr : Sésostris ne devait avoir guères moins de 40 ans quand il

(1) Diod. l. 1, p. 62.

(*a*) J'ai suivi pour le règne de Sésostris la chronologie du P. Tournemine. Voy. ses Dissertations *ad calcem Menochii*, *in*-fol. Paris. 1719. Dissertation 5.

(*b*) Diod. l. 1, p. 62.

Les *Natchez*, nation de l'Amérique méridionale, pratiquent à l'égard de l'héritier présomptif de la couronne le même usage. Lettr. édif. t. xx, p. 202.

(*c*) Diodore dit, cent quatre-vingts stades, nombre incroyable, à prendre comme à l'ordinaire vingt-quatre stades pour une lieue ; car il en résulterait une course de sept lieues et demie. Mais on sait que l'évaluation et la mesure des stades étaient aussi différentes et aussi équivoques chez les anciens que la mesure des milles et des lieues parmi les modernes. On sait qu'il y avait de petites stades d'onze cent onze au degré ; alors cent quatre-vingts stades, en comptant deux mille deux cent quatre-vingt-deux toises par lieues, de vingt-cinq au degré, font quatre lieues et quelques toises. Cette évaluation rend le fait dont parle Diodore un peu moins incroyable.

(2) Diod. p. 64.

(3) *Ibid.*

entreprit son expédition, puisqu'il y fut déterminé par les conseils de sa fille Amyrtée (1). Or, l'expérience nous apprend que, de mille enfants qui naissent en même temps, il n'en reste, au bout de quarante ans, qu'un peu plus du tiers (2). Ainsi, pour qu'il restât encore 1700 compagnons de Sésostris, lors de son expédition, il aurait fallu que le nombre des enfants mâles, nés en Egypte le même jour que ce prince, montât à plus de 5000, et ce fait ne me paraît avoir aucune vraisemblance.

On a observé, en effet, qu'il naît à peu près autant de garçons que de filles. La totalité des enfants nés en Egypte le même jour que Sésostris monterait donc à plus de 10,000. Quelque peuplée que puisse avoir été anciennement cette contrée, comment se persuader qu'elle l'ait été assez pour qu'il y pût naître chaque jour plus de dix mille enfants? On peut même, par une comparaison sur ce qui arrive de nos jours en France, rendre cette proposition très-sensible.

En examinant le nombre des enfants qui naissent à Paris dans le cours d'une année, on voit, par exemple, qu'en 1750, il montait à 23,104 (3); ce qui donne 63 ou 64 enfants par jour. Nous venons d'observer qu'il naissait à peu près autant de garçons que de filles; ainsi, on peut évaluer le nombre des enfants mâles qui naissent chaque jour à Paris, à 32 ou 33. Paris contient environ sept cent mille ames (4). Mais il faut ôter sur ce nombre les moines, les religieuses, les ecclésiastiques, les vieillards, les enfants, et enfin cette quantité immense de gens de toute espèce qui gardent le célibat. Je ne crois pas trop m'avancer, en réduisant à 400,000, tout au plus, le nombre des personnes en état d'avoir des enfants. On a vu qu'il ne naissait à Paris que 32 ou 33 enfants mâles par jour. Nous pouvons, d'après ce calcul, estimer le nombre de ceux qui pouvaient naître en Egypte, d'autant mieux que les Egyptiens ne pouvaient épouser qu'une femme (5).

Suivant les recherches les plus exactes, l'Egypte contenait, sous ses premiers rois, vingt-sept millions d'habitants (6). Tout

(1) *Ibid.*
(2) Journal des savants, août 1666. art. 1. — Tables de M. Dupré de S. Maur, rapportées au 2e tome de l'Hist. nat. du cabinet du roi par M. de Buffon, p. 590 et suiv.
(3) Mercure de France, janvier 1751.
(4) Voy. le Diction. de la Martinière, au mot *Paris*.
(5) Herod. l. II, n. 92.
(6) Mém. de Trév. Janvier, 1752, p. 32.

le monde se mariait chez ces peuples : les femmes y étaient prodigieusement fécondes (1) ; et l'on était obligé d'élever tous les enfants, même ceux qui venaient de commerces illicites (2). C'est pourquoi, afin de rendre le rapport que je veux établir plus sensible, et faire une espèce de compensation, je calculerai la quantité d'enfants qui pouvait naître chaque année en Egypte, d'après ces vingt-sept millions d'habitants, que je veux bien supposer être le nombre des personnes en état d'avoir des enfants, et quelque avantageuse que cette supposition soit à l'Egypte, il s'en faudra cependant de beaucoup que nous n'approchions du nombre que demandent nécessairement les dix-sept cents compagnons de Sésostris.

En effet, en supposant même dans l'Egypte vingt-sept millions d'habitants en état d'avoir des enfants, il résulte des observations dont je viens de rendre compte, qu'il ne pouvait naître par jour que 4,320 enfants, nombre bien éloigné de 10,000, auxquels nous conduirait nécessairement le rapport de Diodore. Il s'en faut donc plus de moitié que nous ne nous retrouvions au pair. Il faudrait, pour cela, supposer plus de soixante millions d'habitants dans l'Egypte, nombre trop excessif pour qu'on puisse jamais l'admettre. J'espère qu'on me pardonnera cette petite digression. Je reviens à Sésostris.

Ce monarque fut à peine monté sur le trône, qu'il s'occupa des moyens de rendre l'Egypte plus florissante et plus redoutable qu'elle ne l'avait encore été. Son ambition ne se proposait pas moins que la conquête de l'univers. Mais avant que d'exécuter ses vastes projets, il commença par corriger et perfectionner la discipline intérieure de son royaume. Je parlerai en son lieu de ses grandes expéditions et de ses réglements militaires. Nous ne devons envisager présentement Sésostris que comme législateur. Ses établissements politiques doivent faire notre unique objet.

J'ai dit ailleurs que de toute antiquité l'Egypte était partagée en plusieurs provinces (3). Les auteurs anciens en conviennent ; mais on ne voit point quel en était précisément le nombre avant Sésostris. Ce prince le fixa à trente-six. Il divisa toute l'Egypte, disent les anciens historiens, en trente-six *nomes* ou

(1) Strabo, l. v, p. 1018. — Voy. aussi les notes *ad hunc loc.*

(2) Diod. l. 1, p. 31.

(3) Prem. vol. liv. 1, p. 67.

[illegible] (a), dont il confia l'intendance à autant de personnes sur lesquelles il pouvait compter. Ils levaient les deniers [illegible], et réglaient toutes les affaires qui se présentaient dans [illegible] de leur département (1).

Sésostris partagea encore, suivant Hérodote, tout le territoire de l'Egypte en autant de portions qu'il y avait d'habitants. Chacun eut une égale portion de terre, à la charge de payer par an une certaine redevance. Si l'héritage de quelqu'un se trouvait diminué ou altéré par le Nil, il allait trouver le roi, et exposait le dommage qu'il avait souffert. Le roi faisait mesurer l'héritage pour connaître de combien il était diminué, et proportionnait le tribut à la quantité de terrain qui restait au propriétaire (2).

De toutes les institutions politiques attribuées à Sésostris, la plus remarquable, à mon avis, est la distribution qu'il fit de tous les sujets en différentes classes ou états (3). On comptait en Egypte sept ordres différents qui tiraient leurs noms de la profession que chaque ordre exerçait (4). Par cet établissement les différentes professions de chaque membre de l'état étaient séparées et distinguées les unes des autres. Il n'était point permis aux Egyptiens de s'adonner indifféremment à la profession pour laquelle ils se sentaient le plus de penchant. Le choix n'en était point remis à leur disposition. Les enfants étaient obligés d'embrasser la profession de leurs pères. (5). On punissait même grièvement quiconque la quittait pour en embrasser une autre (6). Nous aurons encore occasion de parler de cette institution politique. Je réserve aussi pour l'article de la guerre les lois militaires publiées par Sésostris. Les Egyptiens attribuaient à ce prince la plupart des ordonnances concernant les troupes et la discipline des armées (7).

Sésostris a été mis au nombre des plus fameux législateurs (8).

(a) Diod. l. I, p. 64.
Le terme de *nome*, consacré à désigner les différents cantons de l'Egypte, est un terme inventé par les Grecs, lorsqu'ils s'en furent rendus maîtres sous Alexandre. Les Romains nommèrent par la suite ces mêmes départements, *préfectures*, lorsqu'ils eurent réduits l'Egypte sous leur obéissance au temps d'Auguste.

(1) Diod. l. I, p. 64.

(2) L. II, n. 109.

(3) Arist. Polit. l. VII, c. 10. *init.* Dicæarchus, *apud* Schol. Apollon. Rhod. l. IV, v. 273.

(4) Herod. l. II, n. 163.

(5) Plato in Tim. p. 1044. — Isocrat. in Busirid. p. 328, 329. — Diod. l. I, p. 86.

(6) Diod. *loco cit.*

(7) Diod. l. I, p. 106.

(8) Ælian. Var. Hist. l. XII, c. 4.

Les Egyptiens, pour marquer combien ce prince possédait parfaitement la science du gouvernement, disaient qu'il avait été instruit par Mercure dans la politique et dans l'art de régner (1). Ils conservèrent toujours pour sa mémoire la plus grande vénération; on en va juger par le fait que nous allons rapporter.

Lorsque l'Egypte, bien des siècles après Sésostris, fut tombée sous la domination des Perses, Darius, père de Xerxès, voulut faire mettre sa statue au-dessus de celle de ce prince. Le grand-prêtre de la part de tout le collége assemblé sur ce sujet s'opposa au dessein de Darius, lui représentant qu'il n'avait pas encore surpassé les actions de Sésostris. Darius ne fut point choqué de la liberté du grand-prêtre (2). Il répondit seulement qu'il s'efforcerait d'atteindre à la gloire de ce héros, s'il atteignait au nombre de ses années (3).

Sésostris mourut après un règne 33 ans (4); son fils lui succéda (5). Les historiens s'accordent à dire qu'il ne fit rien de remarquable (6). Il eut cela de commun avec les autres monarques qui occupèrent le trône de l'Egypte depuis Sésostris jusqu'à Bochoris, dont le règne tombe à l'an 762 avant J. C. On ne connaît pas bien positivement les noms, et moins encore les actions de la plupart de ces princes. L'Egypte ne fournira donc rien à nos recherches pendant une longue suite de siècles.

CHAPITRE QUATRIÈME.

De la Grèce.

Je ne rappellerai point ce que j'ai dit dans la première époque de cet ouvrage sur l'état des anciens habitants de la Grèce. On y a vu à quel point ils étaient originairement barbares et grossiers. On n'aura pas oublié que cette partie de l'Europe a dû les premières connaissances, dont elle a joui, à des étrangers qui sortant

(1) Arist. Polit. l. vii, c. 10. — Diod. l. 1, p. 105, 106.

(2) Herod. l. ii, n. 110. — Diod. l. 1, p. 68.

(3) Diod. *ibid.*

(4) Diod. l. 1, p. 69.

(5) Idem. *ibid.* — Herod. l. ii, n. 111.

(6) Id. *ibid.*

de l'Egypte y formèrent un empire fort étendu, mais dont la durée fut très-courte. Successivement d'autres colonies passèrent dans la Grèce. Je ne me suis pas, il est vrai, beaucoup étendu sur ces premiers établissements. Marquer leur époque, et indiquer les noms de ceux qui en avaient été les auteurs, était tout ce qu'il y avait à en dire.

Ces premières colonies n'avaient point ou presque point civilisé les Grecs. Ces peuples n'ont commencé à se policer que vers les siècles qui nous occupent présentement. Cet heureux changement a été l'ouvrage des nouvelles colonies qui passèrent alors de l'Egypte et de la Phénicie dans la Grèce. Les conducteurs de ces dernières peuplades apprirent aux anciens habitants du pays à mettre plus de règle et plus de police dans leurs sociétés. Ils fondèrent différents royaumes qui ont subsisté long-temps avec éclat. Nous allons en parcourir l'histoire, suivant l'ordre des temps et l'importance des matières.

ARTICLE PREMIER.

Athènes.

J'ai touché dans le volume précédent l'origine du royaume d'Athènes. J'ai remarqué alors que l'Attique n'avait point été exposée aux mêmes mouvements que les autres cantons de la Grèce (1). Ses habitants néanmoins n'avaient point profité de la tranquillité dont ils avaient joui, pour travailler à se policer. Les Athéniens restèrent long-temps barbares et sauvages, ignorant les arts les plus nécessaires, vivant sans lois et sans discipline. L'Attique n'était rien avant la fondation d'Athènes.

Cette ville si fameuse, à qui l'Europe entière doit l'origine de ses lois, de ses arts et de ses sciences; Athènes, le siège de la politesse et de l'érudition, le théâtre de la valeur et de l'éloquence, l'école publique de tous ceux qui ont aspiré à la sagesse, Athènes plus fameuse par l'esprit de ses habitants, que Rome par ses con-

(1) Prem. vol. [illegible]

quêtes, doit sa fondation à Cécrops, originaire de Saïs ville de la basse Egypte (1).

Cécrops aborda dans l'Attique 1582 ans avant l'ère chrétienne (2). Il fut bien accueilli d'Actée qui régnait alors dans ce canton. Ce prince lui donna même sa fille en mariage, et après la mort d'Actée, Cécrops lui succéda (3). Dès qu'il fut monté sur le trône, il travailla à policer ses sujets en leur faisant connaître les avantages de vivre en société. Lorsque Cécrops passa dans l'Attique, cette partie de la Grèce était en proie aux ravages et aux incursions des pirates et des brigands. Les peuples de la Béotie, qu'on nommait alors Œones, désolaient ce pays par des courses continuelles (4). Les Cariens, du côté de la mer, ne cessaient d'en piller les côtes (5). Cécrops fit envisager à ses nouveaux sujets que le seul moyen de résister à de pareilles violences était de se rassembler et de réunir leurs forces. Il leur enseigna à bâtir des maisons, et fonda une ville qu'il nomma de son nom Cécropie (6); afin même de mettre son nouvel établissement entièrement en sûreté, il bâtit une forteresse sur la hauteur, où depuis on éleva le temple de Minerve (7). Telle est l'époque de la naissance d'Athènes.

Le nom de cette ville est devenu très-fameux dans l'histoire ancienne, par un événement que la fable a étrangement défiguré, mais qui mérite cependant d'être rapporté, eu égard au changement remarquable qu'il occasiona dans la forme du gouvernement.

L'antiquité disait donc que Cécrops, en bâtissant les murs d'Athènes, vit sortir tout-à-coup de terre un olivier et une fontaine. Surpris de ces prodiges, il envoya à Delphes demander à Apollon ce qu'ils signifiaient, et ce qu'il y avait à faire. L'oracle répondit que Minerve désignée par l'olivier, et Neptune par l'eau, prétendaient réciproquement au droit de nommer la ville qu'on bâtissait, et que c'était au peuple à décider ce différent. Sur cette

(1) Diod. l. i. p. 33. — African. apud Euseb. Præpar. Evang. l. x, c. 10, p. 491.
(2) Marm. Oxon. Ep. i.
(3) Apollod. l. iii, p. 192. — Paus. l. i, c. 2.
(4) Philocor. apud Strabo, l. ix, p. 609.
(5) Id. *ibid.*
(6) Apollod. l. iii, p. 192. — Plin. l. vii, sect. 57, p. 413.
(7) Thucyd. l. ii, p. 110. — Plin. *loco cit.* Anonym. de incredib. c. i, p. 85. — Valer. Maxim. l. v, c. 3. Exem. n. 3, p. 465.

réponse, Cécrops assembla tous ses sujets, hommes et femmes; car les femmes alors avaient droit de suffrage dans les délibérations publiques. Minerve ne l'emporta que d'une voix, et ce fut, dit-on, celle d'une femme (*a*).

Peu de temps après, l'Attique ayant été ravagée par les eaux, les Athéniens s'imaginèrent que c'était Neptune irrité qui se vengeait. Pour l'apaiser on résolut de punir les femmes de la préférence qu'elles avaient fait obtenir à Minerve; il fut décidé qu'à l'avenir elles ne seraient plus admises dans les assemblées, ni qu'aucun enfant ne porterait désormais le nom de sa mère (*b*).

Quelques anciens ont avancé que Cécrops avait bâti douze villes, ou, pour parler plus juste, douze bourgs (1). Mais il me paraît plus vraisemblable de rapporter la fondation de ces douze villes, ou bourgs à Cécrops II, septième roi d'Athènes. C'est le sentiment de plusieurs critiques modernes très-estimés (2). Il n'eût pas été praticable dans ces premiers siècles de fonder douze villes en même temps. C'était beaucoup à Cécrops de pouvoir en former une, avec un peuple aussi grossier qu'étaient alors les Athéniens. Ce qu'on peut présumer, c'est que la fondation d'Athènes ne tarda pas à être suivie de celle de quelques autres villes ou bourgades. Nous sommes d'autant plus autorisés à le croire, que les Athéniens étaient regardés comme les premiers peuples de la Grèce qui eussent établi des cités et des métropoles (3).

Un des premiers soins de Cécrops fut l'institution d'un culte public rendu solennellement à la divinité. Il s'appliqua à régler les cérémonies de la religion. Ce n'est pas que les premiers habi-

(*a*) Varro apud August. de civit. Dei, l. xviii, c. 9.

Nous ne devons pas être surpris que dans ces premiers temps les femmes, chez les Grecs, fussent admises dans les assemblées publiques, et y eussent droit de suffrage. Elles jouissaient du même avantage chez plusieurs autres nations de l'antiquité. Les femmes étaient admises chez nos ancêtres dans les assemblées de la nation, et on n'y prenait aucune résolution sans leur avis. Il en était de même chez les anciens peuples de la Germanie: Plut. t. ii, p. 246. C. — Tacit. de Morib. Germ. n. 8. — Polyæn. Strat. l. vii, c. 50.

(*b*) Varro apud August. *loco cit.*

On peut voir les différentes explications qu'ont données de cette fable historique, Vossius de Idol. l. i, c. 15. Le P. Tournemine, Trévoux, janvier 1708. L'abbé Bannier, Explicat. des fables, t. iv, p. 20.

(1) Philicor. apud Strab. l. ix, p. 609.

(2) Meurs. de Regn. Athen. l. ii, c. 14. — Potter, Archæol. Gr. l. i, c. 2, p. 7.

(3) Stephan. *voce* Ἀθῆναι, p. 28.

tants de la Grèce n'eussent déjà une sorte de culte; mais il paraît qu'ils n'avaient pas des idées bien claires et bien distinctes de la divinité, et des hommages qui lui sont dus (1). On doit donc regarder Cécrops comme le premier qui ait donné une forme certaine à la religion des Grecs (2). Pausanias dit que ce prince avait réglé le culte des Dieux et les cérémonies religieuses avec beaucoup de sagesse (3). Il apprit aux Grecs à appeler Jupiter le dieu suprême, ou plutôt le *Très-haut* (4). Il fit dresser le premier un autel à Athènes (5), et défendit qu'on sacrifiât aux Dieux rien qui fût animé (a).

Pour assurer les fondements de son nouvel établissement, et achever de policer ses sujets, Cécrops travailla à leur donner des lois. La première et la plus importante fut celle du mariage (6). Avant Cécrops les Grecs n'avaient aucune idée de l'union conjugale. Ils assouvissaient indistinctement leur brutalité. Les enfants qui provenaient de ces commerces déréglés ne pouvant jamais savoir quels étaient leurs pères, ne connaissaient que leurs mères dont ils portaient toujours le nom (7). Cécrops fit sentir aux Athéniens les inconvénients auxquels un pareils abus exposait la société. Il établit les lois et les règles du mariage dans la forme qu'elles étaient pratiquées en Egypte, c'est-à-dire, que chaque homme ne pût s'unir qu'à une seule femme (8).

Les lois ne seraient pas d'une grande utilité, s'il n'y avait des personnes chargées de tenir la main à leur exécution. Ce fut dans cette vue que Cécrops créa des tribunaux pour juger des contestations qui naîtraient entre ses sujets. Les Athéniens trouvèrent cet établissement si sage et si nécessaire, que depuis chaque bourgade de l'Attique eut ses magistrats pour maintenir le bon ordre et la police, ainsi que des édifices consacrés uniquement à rendre la justice (9). De tous les tribunaux érigés par Cécrops, le plus

(1) Voy. BANNIER, Explicat. des Fabl. t. VI, p. 248 et suiv.

(2) ISIDOR. Orig. l. VIII, c. 11.

(3) L. VIII, c. 2. *init.*

(4) Ὕπατος, *ibid.* — EUSEB. Præpar. Evang. l. X, c. 9.

(5) EUSEB. *ibid.* — MACROB. Sat. l. I, c. 10.

(a) PAUS. l. VIII, c. 2. *init.*

Il y a sur ce sujet une différence d'opinion très-remarquable entre les écrivains de l'antiquité, mais la contradiction n'est qu'apparente. Meursius l'a parfaitement bien prouvé, de Regib. Athen. l. I, c. 9.

(6) JUSTIN. l. II, c. 6. — ATHEN. l. XIII. *init.* — SUIDAS *voce* Προμηθ., t. III, p. 189.

(7) VARRO apud August. de civ. Dei, l. XVIII, c. 9. SUIDAS, *loco cit.*

(8) HEROD. l. II, n. 92. — SUIDAS, *loco cit.*

(9) THUCYD l. II, p. 108. — PLUT. in Thes. p. 11. A.

fameux est celui que depuis on a nommé Aréopage (*a*). Nous en parlerons plus amplement sous le règne de Cranaüs, successeur de ce prince.

Cécrops distribua aussi en quatre tribus tous les habitants de l'Attique (*b*). Il est probable qu'il fit cette division sur le plan de la distinction des professions établies en Egypte par Sésostris (1). Nous aurons encore lieu d'observer par la suite plusieurs autres conformités entre la police des Athéniens et celle des Egyptiens.

La manière de rendre aux morts les devoirs de la sépulture a toujours été regardée comme une de ces pratiques qui distinguent les peuples policés des nations absolument barbares et sauvages. Tous les législateurs ont eu grande attention de prescrire à leurs peuples les règles qu'ils devaient observer dans ces tristes occasions (2). L'antiquité attribue à Cécrops l'institution des cérémonies funèbres dans la Grèce. Cicéron nous apprend que ce prince introduisit l'usage d'inhumer les morts, et de répandre du grain sur leur tombeau (3).

Dans ces temps reculés les royaumes avaient fort peu d'étendue; une ville, d'où dépendaient quelques villages et quelques lieues de terrain, composait souvent tout le domaine de ces premiers souverains. Ce qu'un ancien auteur rapporte du dénombrement des habitants de l'Attique, fait par Cécrops, peut nous faire juger de la puissance et des forces de ces anciens rois. Cécrops, pour savoir quel était le nombre de ses sujets, ordonna que chacun apporterait une pierre dans un certain lieu qu'il désigna : quand tout le monde eut obéi, on compta les pierres, et il s'en trouva vingt mille (4).

Voilà tout ce que l'histoire nous apprend des actions de Cécrops

(*a*) Les anciens sont partagés sur le temps auquel on doit fixer l'institution de l'Aréopage. Mais depuis la découverte des marbres d'Arundel, on ne peut pas en rapporter l'établissement à d'autres qu'à Cécrops, puisque sous le règne de Cranaüs, son successeur, ce tribunal était déjà en si grande réputation, que Neptune et Mars le choisirent pour arbitre de leur différend. Marm. Oxon. Ep. 3.

(*b*) Pollux, l. viii, c 9. Segm. 100. D'autres rapportent cette institution au règne d'Erechtée. Voy. *infrà*.

(1) *Suprà.* — Voy. Diod. l. i, p. 33.

(2) Plato de Rep. l. iv, p. 636. B. D. Leg. l. i, p. 774. A

(3) De legib. l. ii, n. 25, t. iii, p. 158. Les Grecs ensuite jugèrent à propos de brûler leurs morts. Voy. Hom. Iliad. et Odyss. *passim*.

(4) Philocor. apud Scholiast. Pind. Olymp. Ode 9, v. 68, p. 109.

qui a régné cinquante ans depuis son arrivée en Grèce (1). La fable a fait de ce prince un monstre composé de deux différentes espèces. Les anciens ont cherché plusieurs motifs de cette allégorie. Les uns l'ont expliquée de l'institution du mariage, qui en quelque sorte a composé l'homme de deux corps différents. D'autres l'ont expliquée de sa naissance étrangère; d'autres, de la grandeur de son corps; et quelques-uns enfin de ce qu'il parlait deux langues, l'égyptienne et la grecque, et qu'il était instruit des mœurs des deux nations (2).

Cécrops n'avait eu de son mariage avec la fille d'Actée qu'un fils nommé Erysichton (3). Ce prince mourut avant son père (4). Cranaüs, Grec et Athenien de naissance (5), se trouvant, à la mort de Cécrops, le plus puissant et le plus accrédité de la ville, s'empara du trône. Nous aurions peu de choses à dire de son règne, si les marbres ne plaçaient sous ce prince deux événements très-fameux dans l'antiquité.

Le premier est le jugement rendu par l'Aréopage, entre Neptune, souverain d'une partie de la Thessalie, et Mars, qui régnait aussi sur plusieurs cantons de cette province. Le meurtre d'Hallirothius, fils de Neptune, tué par Mars, donna occasion à ces deux rois d'invoquer les lumières de l'Aréopage. Comme ce jugement est un des premiers et des plus célèbres qu'ait rendus cette auguste compagnie (6), il est à propos de le rapporter.

L'Aréopage, institué par Cécrops sur le modèle des tribunaux d'Egypte, n'avait pas tardé à s'attirer la plus grande considération. Les étrangers, les souverains même, venaient se soumettre à ses décisions. C'était principalement pour connaître des meurtres, que l'Aréopage avait été établi (a). Hallirothius, fils de Neptune, ayant abusé d'Alcippe, fille de Mars, ce prince, indigné d'un affront si sanglant, en tira vengeance par la mort d'Hallirothius. Ce procédé violent aurait pu avoir des suites funestes. Pour les éviter, Mars et Neptune soumirent leur différend à la décision de l'Aréopage. Le sénat s'assembla, et, après avoir écouté les rai-

(1) Suidas, in Προμηθ, t. III, p. 189.
(2) Voy. Marsh. p. 109.
(3) Paus. l. I, c. 2, p. 7.
(4) Id. *ibid.*
(5) Apollod. l. III, p. 193. — Paus. *loco cit.*
(6) Marm. Oxon. Ep. 3. — Plin. l. VII, sect. 57, p. 415. — Paus. l. I, c. 21.
(a) Solon étendit considérablement la juridiction de ce tribunal. Il lui donna inspection sur tout l'état.

sons de part et d'autre, il prononça que la vengeance de Mars n'avait point excédé l'outrage qu'il avait reçu en la personne de sa fille (a). Ce jugement fut trouvé si juste, que, pour relever les lumières de ceux qui l'avaient rendu, on dit que douze dieux s'étaient mêlés dans le nombre des sénateurs (1). Ce fut à cette occasion que l'Aréopage reçut le nom qu'il a toujours porté par la suite (b).

Au commencement, les membres de ce fameux tribunal étaient choisis d'entre les plus prudents et les plus judicieux personnages de la ville. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le nombre de juges dont il était composé (2) : ce qui me ferait croire qu'il a varié en différents temps. L'édifice dans lequel l'Aréopage s'assemblait dans son origine était très-simple et très-grossier (3). Il était placé au milieu d'Athènes; sur une colline située à l'opposite de la citadelle (4). Cette position devait être très-incommode pour des vieillards qui ne pouvaient monter qu'avec peine (5). C'est ce qui détermina les Aréopagistes à transporter leur tribunal dans un endroit de la ville appelé *le Portique du roi* (6). C'était une place exposée à toutes les injures de l'air (7). Les juges s'y rendaient en grand silence. Aussitôt qu'ils étaient réunis, on les enfermait dans une enceinte tracée par une espèce de corde qu'on faisait tourner autour d'eux (8). Ils étaient assis sur des siéges de pierre, tenant à la main, pour marque de leur caractère, une manière de bâton, fait en forme de sceptre (9).

Homère dépose de l'ancienneté de ces usages. Parmi les différents sujets représentés sur le bouclier d'Achille, on voit des juges occupés aux fonctions de leur ministère. Le poëte les dépeint assis en cercle au milieu de la place publique, sur des pierres bien polies, et portant un spectre à la main lorsqu'ils

(a) Ce fut le premier procès, pour cause de meurtre, qui fut jugé à Athènes. PAUS. l. I, c. 21. — PLIN. l. VII, sect. 57. — LIBAN. Declam. 22, 23.

(1) APOLLOD. l. III, p. 193.

(b) MARM. Oxon. Ep. 3. — EUSEB. Chron. l. II, p. 36. — SERV. ad Georg. l. I, v. 18.

Les anciens ne s'accordaient pas trop sur l'étymologie de l'Aréopage. Voy. les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. VII, Mém. p. 175.

(2) Voy. les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. VII, p. 198.

(3) VITRUV. l. II, c. I.

(4) HEROD. l. VIII, n. 52. — VAL. MAX. l. V, c. 3, p. 467.

(5) Acad. des Inscript. t. VII, Mém. p. 195.

(6) *Ibid.* p. 190.

(7) *Ibid.*

(8) Acad. des Inscript. t. VII, Mém. p. 190 et 196.

(9) SUID. t. I, p. 411.

vont aux opinions (1). Il y a lieu de croire que, dans cette peinture, Homère s'est conformé aux usages de l'Aréopage. Pausanias dépose également de cette ancienne simplicité, lorsqu'en parlant de ce tribunal, il dit que dans la salle d'audience on voyait deux espèces de blocs d'argent taillés en forme de siége (2). L'expression dont il se sert est remarquable : il appelle ces masses, *des pierres d'argent* (a) : preuve que dans les premiers temps les pierres étaient les seuls siéges dont on se servait dans l'Aréopage (b).

Afin que rien ne pût partager l'attention des Aréopagistes, ils ne jugaient que pendant la nuit. De-là, ce que nous lisons dans Athénée, que personne ne connaissait ni le nombre ni le visage des Aréopagistes (3). Ceux des anciens qui ont examiné les raisons de cet usage ont débité bien des motifs que je crois plus ingénieux que solides (4). Il me paraît que c'était une suite nécessaire de l'usage où étaient tous les tribunaux de juger *sub dio*, *en plein air*, les criminels accusés de meurtre (5). Il est visible que, sans cette précaution, la foule et le bruit du peuple, qu'il n'était pas possible d'empêcher pendant le jour, auraient enlevé aux magistrats, assemblés dans une place uniquement fermée par une corde, une grande partie de l'attention que demandaient des affaires aussi importantes que celles des meurtres.

J'ai déjà dit que l'Aréopage avait été formé par Cécrops sur le modèle des tribunaux d'Egypte. On a vu qu'il n'était point permis en Egypte aux parties de se défendre par la voix des orateurs (6). Les maximes de l'Aréopage, dans son institution, étaient en ce point très-conformes à celles des Egyptiens. Dans les premiers temps, les parties étaient obligées de plaider elles-mêmes leurs causes (7) ; l'éloquence des orateurs était regardée alors comme un talent dangereux, qui n'était propre qu'à prêter au crime les couleurs de l'innocence. Cependant la sévérité

(1) Iliad. l. XVIII, v. 497, etc.
(2) L. I, c. 28, p. 68.
(a) Ἀργυροῦς λίθους.
(b) Spon prétend qu'on voit encore aujourd'hui, à Athènes, des restes de cet ancien tribunal. Voyage de Grèce, t. II, p. 451.
(3) L. VI, p. 255.
(4) *Ibid.* Voy. aussi Lucien in Hermot. n. 64, t. I, p. 805.
(5) Voy. Antiph. Orat. *de cæde Herodis.*
(6) *Suprà*, vol. 1er.
(7) Sext. Empiric. adv. Rhet. l. II, p. 304.

et l'exactitude de l'Aréopage sur ce point s'adoucirent dans la suite; on souffrit que les accusés empruntassent le ministère et les secours des orateurs (1); mais il ne leur était pas permis, en plaidant, de s'écarter jamais du fond de la question (2). Par une suite de cette façon de penser, ils ne pouvaient employer ni exorde ni péroraison, ni rien, en un mot, de ce qui pouvait exciter les passions et surprendre l'admiration ou la pitié des juges (3). Les orateurs étaient obligés de se renfermer uniquement dans leur cause; autrement on leur faisait imposer silence pas un hérant (4). Cette manière dont on plaidait devant l'Aréopage avait, pour ainsi dire, donné le ton au barreau d'Athènes, et s'était étendue aux discours qu'on prononçait dans les autres tribunaux. C'est par cette raison que le commencement et la fin des harangues de Démosthène nous paraissent si simples et si dénués d'ornements (5).

Quant aux émoluments des juges, il y a lieu de douter qu'on leur en eût attribué originairement (6). Ceux qu'ils eurent dans la suite étaient très-médiocres. On ne leur adjugea d'abord que deux oboles par cause, et ensuite trois (7); c'était quatre sols tout au plus, l'obole revenant à peu près à quinze deniers de notre monnaie. La longueur de la procédure n'y changeait rien, et, quand la décision d'une affaire était renvoyée au lendemain, les Aréopagistes n'avaient ce jour-là qu'une obole (8). Tel était l'Aréopage, dont l'intégrité et la sagesse sont trop universellement reconnues, pour qu'il soit nécessaire d'y insister. L'histoire ne parle jamais de cette auguste compagnie que pour vanter ses lumières, et en faire l'éloge. Démosthène ne craignait point de dire qu'il était inouï que quelqu'un se fût plaint d'une sentence injuste de ce tribunal (9).

Le second événement qui ait rendu le règne de Cranaüs mémorable a été le déluge de Deucalion (10). Rien n'est plus célèbre

(1) Lucian. in Anacharsi. n. 19, t. II, p. 889.
(2) Arist. Rhet. l. I, c. I. *init.* — Lucian. *ubi suprà.*
(3) Pollux, l. VIII, c. 10. Segm. 117. — Quintil. Inst. l. VI, c. I.
(4) Arist. Quintil. Lucian. *loco cit.*
(5) *Epilogos ille mos civitatis abstulit.* Quintil. Instit. l. X, c. I.
(6) Voy. *infrà.*
(7) Aristophan. in Plut. v. 329. in Equit. v. 51. — Voy. les notes de Casaubon, p. 77, celles de Spanheim sur le Plutus, p. 251, et les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. VII, Mém. p. 192 et 195.
(8) *Ibid.* p. 195.
(9) In Aristocrat. p. 735. F.
(10) Marm. Ep. 4.

dans l'histoire grecque que cet événement. Deucalion y est regardé comme le réparateur du genre humain; et en effet il a été la tige d'une nombreuse postérité qui régna dans plusieurs parties de la Grèce. Mais le déluge arrivé de son temps ne fut qu'une grande inondation causée par quelques fleuves de la Thessalie, dont le cours se trouva arrêté entre les hautes montagnes dont ce pays est environné; ce qui, joint à une grande quantité de pluie qui tomba cette année, submergea toute la contrée (1). Il paraît même que l'inondation s'étendit jusqu'aux environs du mont Parnasse, où Deucalion avait établi le siége de sa domination (2).

Cependant la plupart des anciens parlent du déluge de Deucalion comme d'une inondation universelle qui submergea tout le genre humain, à l'exception de ce prince et de Pyrrha, sa femme (3). C'est d'après cette tradition que Deucalion passait dans l'antiquité grecque pour le premier qui eût bâti des villes et élevé des temples aux dieux. On disait aussi qu'il avait eté le premier souverain (4). Quelques-uns même ont prétendu qu'après ce déluge la terre était restée long-temps déserte et sans culture (5); que l'inondation avait fait périr les arbres, corrompu les semences, et détruit généralement tous les monuments des arts et des sciences (6). C'est sans doute sur ce fondement que quelques écrivains modernes ont avancé, qu'après le déluge de Deucalion, la Grèce avait été totalement abandonnée et déserte, sans que ce pays ait pu recevoir de culture que plus de trois siècles après cette inondation (7).

Tous ces faits, loin d'être prouvés, sont entièrement démentis par l'histoire. La Grèce, depuis le moment qu'elle a commencé d'être peuplée, n'a jamais cessé d'être habitée. La suite des rois d'Argos, d'Athènes, de Sicyone, n'est point interrompue. On doit donc regarder le déluge de Deucalion comme une inondation passagère qui put faire périr beaucoup de monde dans le canton où elle arriva, mais qui ne paraît point avoir eu d'autres suites. C'est ainsi que s'en expliquent les marbres de Paros. Ils

(1) *Ibid.* Ep. 2.—Bannier, Explic. des Fables, t. vi, p. 75.
(2) Marm. Ep. 2.
(3) Apollod. l. i, p. 19, 20.—Ovid. Metam. l. i, v. 318, etc.
(4) Apollon. Rhod. l. iii, v. 1085.
(5) Plato de Leg. l. iii, p. 804.
(6) Diod. l. iii, p. 232, l. v, pag. 376, 397, 398.
(7) Acta Erudit. Lips. an. 1691, p. 100.—Buffon, Hist. nat. t. i, p. 201.

disent simplement que Deucalion, ayant été préservé des eaux, se retira à Athènes, où il sacrifia à Jupiter Phyxius (1).

Cranaüs n'occupa le trône que neuf années. Il fut chassé par Amphyction à qui il avait donné sa fille en mariage (2). Quelques-uns font cet Amphyction fils de Deucalion ; d'autres disent qu'il n'était que son petit-fils (3). Aucune de ces opinions n'est recevable. Les marbres distinguent très-expressément Amphyction, fils de Deucalion, d'Amphyction, roi d'Athènes (4). Ils les font contemporains (5). Nous ignorons quelle était l'extraction du roi d'Athènes. Nous ne sommes pas mieux informés de sa manière de gouverner : mais il tombe sous son règne deux événements très-importants de l'histoire grecque, l'établissement du conseil des Amphyctions, et l'arrivée de Cadmus ; je ne parlerai pour le moment que du premier.

Dans le temps qu'Amphyction jouissait à Athènes du fruit de son usurpation, Amphyction, fils de Deucalion, régnait aux Thermopyles (6). Ce prince, plein de sagesse et d'amour pour sa patrie, fit de sérieuses réflexions sur la position où la Grèce se trouvait de son temps. Dès lors elle était partagée en plusieurs souverainetés indépendantes les unes des autres. Cette division pouvait faire naître des inimitiés, et occasioner des guerres intestines qui auraient livré la nation aux entreprises des peuples barbares dont elle était environnée, et qui pouvaient l'accabler facilement (7). Pour prévenir un pareil malheur, Amphyction songea à réunir par un lien commun tous les différents états de la Grèce, afin, dit un ancien, qu'étant toujours étroitement unis par les nœuds sacrés de l'amitié, ils travaillassent de concert à se maintenir contre l'ennemi commun, et se rendissent formidables aux nations voisines (8). Dans cette vue, il établit une confédération entre douze villes grecques, dont les députés se rendaient deux fois l'année aux Thermopyles (9). Cette célèbre assemblée s'appelait *le Conseil des Amphyctions*, du nom de celui qui l'avait instituée (*a*).

(1) Marm. Oxon. Ep. 4.
(2) Paus. l. I, p. 7, 8.
(3) Acad. des Insc. t. III, Mém. p. 195.
(4) Marm. Ep. 5.
(5) *Ibid.* — Voy. aussi Apollod. l. I, p. 20.
(6) Marm. Ep. 5.
(7) Dion. Halicarn. l. IV, p. 229.
(8) *Ibid.*
(9) Herod. l. VII, n. 200. — Eschin. de falsâ Legat. p. 401. — Strabo, l. IX, p. 643. — Paus. l. X, c. 8. *init.*
(*a*) Marm. Ep. 5. — Paus. *loco cit.* Les historiens Grecs ne sont pas d'accord sur le nombre des peuples dont était composée l'assemblée des Amphyctions. Voy. les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. III, Mém. p. 191.

Chaque ville envoyait deux députés, et avait par conséquent dans les délibérations deux voix, et cela sans distinction, et cela sans que les plus puissantes eussent aucune prérogative ni aucune prééminence (1), la liberté dont se piquaient ces peuples demandant que tout fût égal parmi eux.

Le serment que prêtaient ces députés avant que d'être installés est trop remarquable pour ne le pas rapporter. C'est Eschine qui nous en a conservé la formule (2). Il était conçu à peu près en ces termes : « Je jure de ne jamais renverser aucune des villes honorées du droit d'amphyctionat, et de ne point détourner ses eaux courantes ni en temps de paix, ni en temps de guerre. Que si quelque peuple venait à faire une pareille entreprise, je m'engage à porter la guerre dans son pays, à raser ses villes, ses bourgs et ses villages. De plus, s'il se trouvait quelqu'un assez impie pour dérober quelques-unes des offrandes consacrées dans le temple d'Apollon, ou pour faciliter à quelque autre le moyen de commettre ce crime, soit en lui prêtant la main, soit en l'aidant de ses conseils, j'emploierai mes pieds, mes mains et ma voix; en un mot, toutes mes forces pour tirer vengeance de ce sacrilége. » Ce serment était accompagné d'imprécations et d'exécrations terribles.

On doit regarder l'assemblée des Amphyctions comme la tenue des états généraux de la Grèce. Les députés qui composaient cette auguste compagnie représentaient le corps de la nation avec plein pouvoir de concerter et de résoudre ce qui leur paraîtrait être le plus avantageux à la cause commune. Leur autorité ne se bornait pas à juger en dernier ressort les affaires publiques; elle s'étendait encore jusqu'à lever des troupes pour forcer les rebelles à se soumettre à l'exécution de leurs arrêts. Les trois guerres sacrées entreprises en différents temps par l'ordre des Amphyctions sont une preuve de l'étendue qu'avait leur autorité

On tenait à grand honneur dans la Grèce d'avoir le droit de députer à cette espèce d'états généraux. La moindre marque d'infidélité à la patrie suffisait pour n'y être point admis. Les Lacédémoniens et les Phocéens en furent exclus pour un temps (3). On ne pouvait obtenir le droit d'y rentrer qu'en réparant par des

(1) Æschin. de falsâ Legat. p. 401.
(2) De falsâ Legat. p. 401. B.
(3) Paus. l. x, c. 8, *init.*

preuves éclatantes de service et d'attachement la faute qu'on avait commise.

Les grands politiques ont de tout temps senti que le meilleur moyen d'assurer la durée des établissements qu'ils formaient était de les lier à la religion. Dans cette vue, Amphyction chargea le conseil, qui porta depuis son nom, du soin de protéger le temple de Delphes, et de veiller à la conservation des richesses qui y étaient enfermées (1). Mais son principal objet fut, comme nous le disions il n'y a qu'un moment, d'établir entre les différents états de la Grèce le concert qui était nécessaire pour la conservation du corps de la nation, et de former un centre de réunion qui assurât à jamais une correspondance réciproque entre ses différents peuples.

L'effet répondit aux soins et à l'attente de ce prince. Dès ce moment les intérêts de la patrie devinrent communs entre tous les peuples de la Grèce. Les différents états dont cette partie de l'Europe était composée ne formèrent plus qu'une seule et même république; union qui, dans la suite, rendit les Grecs formidables aux Barbares (2). Ce furent les Amphyctions qui sauvèrent la Grèce dans le temps de l'invasion de Xercès. C'est par le moyen de cette association que ces peuples ont exécuté de si grandes actions, et se sont soutenus si long-temps avec la plus grande distinction. L'Europe nous offre encore des modèles d'une semblable association. L'Allemagne, la Hollande, et les ligues Suisses forment des républiques composées de plusieurs états.

Amphyction doit donc être regardé comme un des plus grands hommes que la Grèce ait produits, et l'établissement du conseil des Amphyctions comme un très-grand chef-d'œuvre de politique. Il faut mettre dans le même rang l'institution des jeux olympiques, quiconque en soit l'auteur. On ne peut en général donner trop d'éloges aux législateurs Grecs sur les divers moyens qu'ils avaient imaginés pour réunir et lier ce nombre infini de petits peuples et de petits états qui composaient la nation grecque.

Je passerai sous silence les règnes d'Ericthonius et de Pandion, pour venir à celui d'Erecthée, sous lequel les marbres placent un événement des plus mémorables de l'antiquité grecque. C'est

(1) Acad. des Inscript. t. III, Mém. p. 191.

(2) Eschin. de falsâ Legat. p. 401.

l'arrivée de Cérès dans la Grèce (1) : époque d'autant plus célèbre, que c'est à ce temps que tous les anciens rapportent l'établissement, ou pour mieux dire, le rétablissement de l'agriculture et des lois civiles dans la Grèce. Je traiterai par la suite ces deux objets dans un plus grand détail (2).

Le règne d'Erecthée est encore remarquable par quelques faits qui ont rapport avec l'ancienne forme de gouvernement établie dans la Grèce. Jusqu'à ce prince, les rois avaient toujours réuni dans leur personne le sceptre et le sacerdoce. Erecthée, en succédant à Pandion, se dépouilla d'une partie de ses droits en faveur de son frère nommé *Butès*. Il retint pour lui la royauté, et donna à Butès le pontificat de Minerve et de Neptune (3). C'est le premier exemple qu'on trouve dans l'histoire grecque du partage de la puissance séculière et ecclésiastique.

Erecthée régna cinquante ans ; il fut tué dans une guerre qu'il avait entreprise contre les Eleusiniens (4). Le succès cependant en fut avantageux aux Athéniens auxquels ceux d'Eleusis furent obligés de se soumettre (5). Les Athéniens avaient donné le commandement de leur armée à Ion, fils de Xuthus, et arrière-petit-fils de Deucalion (6). Ils furent si contents des services qu'Ion leur avait rendus dans cette guerre, qu'ils lui confièrent le soin de l'administration de leur état (7). Il y a même des auteurs qui ont dit qu'à la mort d'Erecthée son aïeul paternel, Ion monta sur le trône (8). Nous ne trouvons cependant point le nom de ce prince dans aucune des listes des rois d'Athènes (9), mais il est certain qu'Ion jouit d'une très-grande autorité. Il fut le premier qui introduisit dans la Grèce l'usage de séparer en différentes classes les différentes professions auxquelles les citoyens s'adonnent dans un état. Il distribua tout le peuple d'Athènes en quatre classes (10). L'une renfermait les laboureurs, l'autre les artisans ; la troisième était composée des ministres de la religion ; les gens de guerre (*a*) formaient la quatrième.

(1) Marm. Oxon. Ep. 12.
(2) Voy. *infrà*, art. 8, et liv. II, sect. 2, chap. I.
(3) Apollod. l. III, p. 198.
(4) Paus. l. I, c. 38.
(5) Paus. l. I, c. 38.
(6) Herod. l. VIII, n. 44. — Paus. l. II, c. 14.
(7) Vitruv. l. IV, c. I. Strabo, l. VIII, p. 588.
(8) Euripid. in Ione, v. 577, et Conon apud Phot. Narrat. 27, p. 438.
(9) Voy. Paus. l. VII. *init.*
(10) Strabo, l. VIII, p. 588.
(*a*) C'est le sens dans lequel je crois qu'on doit prendre le terme de

Avant de finir ce qui concerne le règne d'Erecthée, je crois devoir faire remarquer que sous ce prince l'Attique était déjà si peuplée, que, ne pouvant suffire à la subsistance de tous ses habitants, les Athéniens furent obligés d'envoyer différentes colonies dans le Péloponèse (1) et dans l'île d'Eubée.

Depuis Erecthée jusqu'à Thésée, l'histoire d'Athènes n'offre rien de remarquable ni d'intéressant. Le siècle de Thésée est celui des anciens héros de la Grèce. Ce prince a été sans contredit un des plus fameux et des plus distingués; mais ce ne sont pas ses exploits qui nous doivent occuper présentement. Nous n'avons à rendre compte que de son administration et des changements qu'il fit dans le gouvernement d'Athènes (*a*).

On a vu précédemment que Cécrops II avait fondé douze principales habitations dans l'Attique (2). Les habitants de ces bourgades vivaient entièrement séparés les uns des autres (3) : chaque canton avait sa juridiction et sa police particulière, indépendante même du souverain (4). Cet arrangement faisait que chaque bourgade formait, pour ainsi dire, un corps isolé et séparé dans l'état; il n'était pas aisé d'en rassembler les habitants, et de les réunir lorsqu'il était question de délibérer sur la sûreté et l'intérêt de la cause commune; de plus, ils étaient assez ordinairement en guerre les uns contre les autres (5), souvent même contre leur souverain (6).

Le premier usage que Thésée fit de son autorité, fut de remédier à un pareil abus. Ayant su joindre à propos la prudence à la fermeté, il cassa tous les magistrats et toutes les assemblées particulières de chaque canton (7) : il fit même démolir dans tous les bourgs les salles où l'on tenait les conseils, et les édifices où l'on rendait la justice (8). Depuis cette réforme, tous les habitants de l'Attique furent soumis à la juridiction du magistrat d'Athènes. Toute la force et l'autorité politique se trouvèrent réunies dans

φύλακες, dont se sert ici Strabon. Cette traduction est autorisée par Platon qui, dans sa république, emploie toujours le mot φύλακες, pour désigner les gens de guerre. Voy. aussi Arist. Polit. l. II.

(1) Strabo, l. VIII, p. 585.

(*a*) Paus. l. I, c. 5, p. 13.

On l'appelle à présent *Négrepont*. C'est la plus grande des îles de l'Archipel.

(2) *Suprà.*

(3) Thucyd. l. II, p. 110.

(4) Thucyd. l. II, p. 110.

(5) Plut. in Thes. p. 10. F.

(6) Thucyd. l. II, p. 110.

(7) *Ibid.*

(8) Plut. in Thes. p. 11. A.

cette capitale (1). Ainsi quand il était question de prendre une résolution générale, les habitants de la campagne étaient obligés de quitter leurs bourgs, et de se rendre à Athènes (2). Les assemblées de la nation ne se tenaient plus que dans cette ville, qui devint par ce moyen le centre du gouvernement, auquel participait par un droit égal quiconque portait le nom d'Athénien ; car les habitants de la campagne avaient le même droit aux suffrages que les habitants de la ville ; et c'est dans ce sens qu'on doit dire que tous les Athéniens étaient réellement citoyens d'une même ville (3).

Pour augmenter et peupler sa capitale, Thésée invita tous les gens de la campagne à s'y rendre (4), en leur offrant les mêmes droits et les mêmes priviléges que ceux dont jouissaient les citoyens (a) ; mais en même temps pour empêcher que cette foule de peuple ramasssée de toutes parts ne portât la confusion et le désordre dans son nouvel établissement, il crut devoir distinguer les habitants d'Athènes en trois classes. On a déjà vu qu'anciennement, sous le règne d'Erechtée, on avait partagé en quatre classes tous les Athéniens (5) : Thésée crut n'en devoir faire que trois, les nobles, les laboureurs et les artisans (6). Le principal but de Thésée avait été d'établir une parfaite égalité dans l'état (7). Dans cette vue il accorda aux nobles le privilége d'offrir les sacrifices, de rendre la justice, et de connaître de tout ce qui concernait la religion et la police (8). Par ce moyen Thésée rendit la noblesse aussi puissante que les deux autres états. Ces derniers l'emportaient par le nombre, le besoin qu'on avait d'eux, et l'utilité dont ils étaient : mais les honneurs et les dignités dont la noblesse était en possession lui donnaient une considération que n'avaient ni les laboureurs ni les artisans.

(1) Thucyd. *loco cit.* — Isocrat Encom. Helen. p. 312. — Plut. *looo oit.*

(2) Thucyd. l. II, p. 110.

(3) Isocrat. Encom. Helen. p. 312.

(4) Isocrat. Plut. *loco cit.*

(a) Plut. p. 11.

C'est faute d'y avoir assez réfléchi que la plupart des écrivains modernes ont avancé que Thésée avait transporté dans la ville d'Athènes tous les habitants de l'Attique. Il est vrai qu'ils ont pu être trompés par Cicéron. De Leg. l. II, n. 2. — Diodore, l. IX, p. 306. — Strabon, l. IX, p. 609, qui le disent expressément. Mais cette idée n'est point juste. Il est certain qu'il resta des habitants dans la campagne pour cultiver les terres. Thucydide le dit formellement, l. II, p. 108. Thésée ne fit autre chose que rendre Athènes la métropole de l'Attique.

(5) *Suprà.*

(6) Diod. l. I, p. 33. — Plut. p. 11. C.

(7) Paus. l. I, c. 3, p. 9. — Demosth. in Neœram. p. 873. C.

(8) Plut. *loco cit.*

Cette distribution des citoyens d'un état en différentes classes, relativement aux différentes professions, était le goût dominant des anciens peuples. Nous avons vu qu'elle avait lieu en Egypte. Les colonies qui passèrent de ce pays dans la Grèce, apportèrent avec elles cette politique (1). Il n'est donc pas étonnant qu'elle y ait eu lieu. Je n'insisterai point ici sur les inconvénients qui devaient naître d'une maxime si dangereuse : j'en parlerai ailleurs (*a*).

Telle fut la nouvelle forme de gouvernement que Thésée établit dans son royaume. Il rendit Athènes la capitale, et si l'on peut dire, la métropole de ses états. Dès lors ce prince jeta les fondements de la grandeur où dans la suite cette ville est parvenue. Il peut à juste titre en être regardé comme le second fondateur (2).

Thésée fut au reste le premier prince qui favorisa le gouvernement populaire (*b*). Il usa très-modérément de la puissance souveraine, gouvernant ses peuples avec beaucoup de justice et d'équité (3). Malgré toutes ces grandes qualités, il ne put cependant éviter les traits de l'envie attachée à persécuter le mérite des grands hommes. Il fut banni de cette même ville qui était son ouvrage (4). Ce qu'il y eut de plus remarquable, c'est que ce fut par la voie de l'ostracisme, que lui-même avait établi (*c*).

Je ne dirai rien des rois qui occupèrent le trône d'Athènes après Thésée. Nous passerons à Codrus en qui finit le gouvernement monarchique. Une réponse de l'oracle détermina ce prince à se sacrifier pour le salut de son royaume (5). Voici qu'elle en fut l'occasion.

Le retour des Héraclides dans le Péloponèse, dont je parlerai

(1) Diod. l. I, p. 33.

(*a*) Dans le 3e vol. l. I, c 4.

(2) Diod. l. IV, p. 306.

(*b*) Demosth. in Neœram. p. 873. — Plut, in Thes. p. 11.

Cet auteur observe, d'après Aristote, que les Athéniens sont les seuls auxquels Homère donne le nom de *euple*. Iliad. l. II, B. v. 54.

(3) Isocrat. Encom. Helenæ, pag. 300 et 311. — Diod. l. IV, p. 306.

(4) Diod. *ibid.* — Plut. in Thes. p. 15, 16.

(*c*) Theophrast. in Polit. apud Suid. *voce* Ἀρχὴ Σκυρια, t. I, p. 344. — Euseb. Chron. l. II, p. 90 — Syncell. p. 172. — Scholiast. Aristophan. in Pluto.

Il est vrai que ce sentiment souffre quelque difficulté. Voy. Scaliger. Animadv. in Euseb. p. 50. — Potter, Archæol. l. IV, c. 25, p. 115, et les Mém. de l'Acad. des Inscript. tom. XII. Mém. p. 145.

(5) *Codrus pro patriâ non timidus mori.* Horat. Carm. l. III, Od. 19.

dans un moment, avait jeté cette province dans le dernier trouble et la plus grande confusion. Ses habitants, chassés de leurs anciennes demeures, avaient été contraints d'aller chercher un asile de différents côtés. Les Ioniens, entre autres, s'étaient adressés aux Athéniens. Mélanthus, qui régnait alors alors à Athènes, leur avait donné retraite (1). Cette nouvelle colonie rendait l'Attique plus florissante que jamais. Les Héraclides virent d'un œil jaloux cette augmentation de puissances. Ils déclarèrent la guerre aux Athéniens (2). Mélanthus alors était mort, et Codrus lui avait succédé. C'était l'usage autrefois de n'entreprendre aucune expédition sans s'adresser auparavant à l'oracle. On le consulta donc, et sa réponse fut que les Héraclides seraient vainqueurs s'ils ne tuaient point le roi des Athéniens. En conséquence ils firent publier une défense extrême de toucher au roi d'Athènes. Codrus apprend cette nouvelle. L'amour que son peuple avait pour lui le faisait garder à vue. Pour échapper à la vigilance de ses gardes, il se déguise en paysan, entre dans le camp des ennemis, cherche querelle à un soldat, et le blesse. Le soldat se jette sur lui et le tue. Cette nouvelle se répand. Codrus est reconnu. Les Héraclides s'imaginant, d'après la réponse de l'oracle, que les Athéniens seraient victorieux, se retirèrent sans rendre de combat (3).

Après la mort de Codrus, les Athéniens voulurent lui donner un successeur; mais, n'en trouvant point qui approchât de son mérite, ils abolirent la royauté. Par cet événement le gouvernement d'Athènes devint républicain, de monarchique qu'il était auparavant (4). Nous rendrons compte ailleurs des suites de cette révolution (5).

(1) Strabo, l. ix, p. 602.—Pausan. l. vii, c. 1.

(2) Justin. l. ii, c. 6. — Strabo, l. ix, p. 602.

(3) Justin. *loco cit.* — Val. Max. l. v, c. 6, p. 489.—Pausan. l. vii, c. 25.

(4) Justin. l. ii, c. 7. — Vell. Patercul. l. i, c. 2.— Pausan. l. iv, l. 5, *sub fin.*

(5) Dans le troisième vol., liv. i, c. 5.

ARTICLE SECOND.

Argos.

J'AI déjà dit ailleurs qu'Argos était un des plus anciens royaumes de la Grèce. J'ai dit aussi que les règnes des premiers successeurs d'Inachus ne méritaient aucune attention (1). Nous les passerons donc sous silence pour venir à Gélanor. Ce fut le dernier de la race des Inachides qui porta la couronne.

Gélanor avait à peine régné quelques mois, que Danaüs, à la tête d'une colonie égyptienne (2), vint lui disputer la couronne (3). Le peuple fut choisi pour juge de leur différend. Jusqu'à ce moment Danaüs n'avait eu aucun commerce avec les Argiens. Tout semblait devoir se réunir en faveur de Gélanor. Danaüs était à peine connu des peuples sur lesquels il voulait régner. Génalor, au contraire, était issu d'un sang qui depuis long-temps était en possession de les gouverner. Le motif qui fit préférer Danaüs est des plus singuliers. Dans le temps que les deux concurrents attendaient la décision du peuple, un loup se jeta sur un troupeau de vaches qui paissaient sous les murs de la ville. Il attaqua le taureau qui marchait à la tête, et le terrassa. Les Argiens prirent cet accident pour un augure décisif. Ils s'imaginèrent que Gélanor était représenté par le taureau, animal domestique, et Danaüs par le loup, animal sauvage. Sur ce fondement, ils se décidèrent en faveur de Danaüs (4).

Aussitôt qu'il se vit revêtu de l'autorité souveraine, il songea aux moyens de la conserver. A ce dessein il bâtit une citadelle dans la ville d'Argos (5). Danaüs élevé en Egypte, où les arts étaient très-florissants, en fit part à ses nouveaux sujets. Il leur enseigna les moyens d'améliorer leur pays, et de le rendre plus fertile (*a*). Ce prince surpassa tous les rois qui l'avaient précédé. Ce fut même d'une manière si distinguée, qu'en sa considé-

(1) *Suprà*, tom. 1er, l. 1.
(2) MARM. Oxon. Ep. 9. — HEROD. l. II, n. 91. — APOLLOD. l. II, p. 63. — DIOD. l. 5, p. 376.
(3) PAUS. l. II, c. 16.
(4) *Ibid.* c. 19.
(5) STRABO, l. VIII, p. 570.
(*a*) Nous en parlerons à l'article des arts.

ration, ses peuples changèrent le nom qu'ils avaient porté jusqu'alors, et firent gloire d'adopter le sien (1).

A Danaüs succéda Lyncée, son gendre (2); il n'y a rien à dire de son règne ni de ceux de ses successeurs jusqu'à Acrisius. C'est sous le règne de ce prince qu'on place l'arrivée de Pélops dans la Grèce (3).

Il était fils du célèbre Tantale, roi de Phrygie. Une guerre avec Ilus, fils de Tros, le même qui donna à Troie le nom d'Ilium, obligea Pélops de quitter l'Asie, et de passer dans la Grèce avec sa sœur (4). Leur arrivée occasiona peu de temps après de grands changements dans les affaires de cette partie de l'Europe. Thucydide a remarqué que Pélops obtint aisément un grand crédit dans la Grèce, parce qu'il y apporta de l'Asie des richesses inconnues jusqu'alors aux naturels du pays (5). A quoi Plutarque ajoute que le nombre de ses enfants y contribua autant que la grandeur de ses trésors. Car ses filles furent mariées aux plus puissants princes de la Grèce, et il trouva le moyen de former des souverainetés à chacun de ses enfants (6): Pélops fut d'ailleurs un prince ferme et prudent, qui sut s'assujétir plusieurs peuples du Péloponèse. Il fut même tellement honoré et respecté, qu'on donna son nom à toute cette Péninsule. J'aurai encore occasion de parler dans la suite de la postérité de Pélops; revenons à Acrisius.

Personne n'ignore que la fin de ce prince fut des plus funestes. Il perdit la vie par la main de Persée son petit-fils. Par cette mort, Persée se trouvait roi d'Argos. Mais la manière dont il était monté sur le trône lui fit concevoir du dégoût pour son royaume. Il se condamna lui-même à quitter sa patrie, et engagea Mégapente, roi de Tyrinthe, son cousin, à changer de royaume avec lui (7).

Le royaume d'Argos perdit à la mort d'Acrisius la plus grande partie de son lustre. Depuis Mégapente, qui laissa le sceptre à

(1) Euripid. apud Strab. l. viii, p. 570.
(2) Apollod. l. ii, p. 78. Paus. l. ii, c. 6.
(3) Marsh. p. 286.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Apollod. l. ii, p. 77. — Paus. l. ii, c. 16.

Anaxagor son fils, il n'y a rien de certain dans la suite des rois d'Argos. Tout ce qu'on sait, c'est que Cylarabis en fut le dernier. Sous le règne de ce prince, Oreste, fils d'Agamemnon, s'empara du royaume d'Argos (1), et le réunit à celui de Mycènes.

ARTICLE TROISIÈME.

Mycènes.

Quoique le royaume de Mycènes soit un des moins anciens et des moins considérables de la Grèce, cependant, pour ne rien laisser à désirer sur l'ancien état de cette partie de l'Europe, je vais en parcourir l'histoire très-succinctement. Ce qu'on vient de lire de l'échange fait entre Persée et Mégapente m'engage à placer ici ce que j'ai à en dire.

Le royaume de Mycènes doit sa fondation à Persée (2). Tyrinthe était la capitale du nouveau royaume que ce prince venait d'acquérir; mais, par des raisons qui ne sont pas connues, il résolut de fixer ailleurs sa résidence. Comme il cherchait un endroit propre à bâtir une nouvelle ville, le pommeau de son épée se détacha. Cet accident lui parut un heureux présage. Il crut y reconnaître la volonté des dieux marquée d'une manière sensible : et, parce que Μύκης en grec veut dire le pommeau d'une épée, il y bâtit une ville qu'il appela Mycènes (3). Tels étaient la plupart du temps les motifs par lesquels on se conduisait dans ces siècles reculés.

Persée, prince également fameux par ses exploits et par ses voyages, est un des héros que l'antiquité a le plus célébrés (4). Je me crois dispensé d'entrer dans aucun détail sur ses actions. Ce que l'histoire nous en a transmis est tellement défiguré par des récits fabuleux et contradictoires, qu'on n'en peut presque faire aucun usage. Je me contenterai seulement de toucher un mot de ses voyages, à l'article de la navigation.

(1) Paus. l. II, c. 18.
(2) Strab. l. VIII, p. 573.
(3) Paus. l. II, c. 16.

(4) Voy. Herod. l. II, n. 91. l. VII, n. 61 et 150. — Apollod. l. II. — Hygin. Fab. 64. — Ovid. Métam. l. IV.

Les successeurs de Persée furent Mastor, Electrion, Sthénélus et Eurysthée. Ce dernier était petit-fils de Pélops, par sa mère Nicippe (1) que Sthénélus avait épousée. Personne n'ignore les travaux dont il accabla Hercule son cousin. La famille de Persée finit en la personne d'Eurysthée. Ayant porté la guerre dans l'Attique, il y périt avec tous ses enfants (2).

A sa mort, la couronne de Mycènes passa dans la famille de Pélops. En partant pour son expédition contre les Athéniens, Eurysthée avait confié le gouvernement de ses états à son oncle Atrée, fils de Pélops (3). Atrée n'eut pas plutôt appris la mort de son neveu, et la défaite de son armée, que, profitant de la consternation que cet événement avait jeté dans le pays, il s'empara du trône de Mycènes. Ce prince n'est que trop connu par les suites affreuses de sa haine implacable contre Thyeste son frère aîné. On sait quel en était le fondement. Pour se venger du déshonneur qu'il croyait avoir reçu, Atrée fit manger à Thyeste ses propres enfants (4). Ce père malheureux avait eu commerce autrefois avec sa fille Pélopie (5). De cet inceste naquit un enfant auquel on donna le nom d'Egysthe. Egysthe vengea son père en tuant Atrée. Cette mort plaça Thyeste sur le trône de Mycènes (6). Agamemnon son neveu l'en chassa (7) : mais, par les intrigues de sa femme Clytemnestre, il succomba lui-même quelque temps après sous les coups d'Egysthe, qui s'empara de la couronne (8). Cet usurpateur périt à son tour par la main d'Oreste, qui n'épargna pas sa propre mère (9).

Le crime d'Oreste ne demeura point impuni. Sans parler des remords de sa conscience, désignés par les furies vengeresses dont les tragiques anciens nous le représentent tourmenté, il fut accusé devant le peuple par Périlas, qui, en qualité de cousin germain de Clytemnestre, demanda vengeance de sa mort (10). Oreste fut obligé d'aller à Athènes se soumettre au jugement de l'Aréopage (11). C'est un des plus célèbres que ce

(1) Apollod. l. II, p. 78, 99.
(2) Thucyd. l. I, p. 8. — Apollod. l. II, p. 122. — Diod. l. IV, p. 301, 302.
(3) Thuçyd. l. I, p. 89. — Diod. l. IV, p. 302.
(4) Paus. l. II, c. 18. — Hygin. Fab. 87, 88.
(5) Id. *ibid.*
(6) *Ibid.* — Iliad. l. II, v. 100.
(7) Euripid. Iphig. Act. 5.
(8) Odyss. l. IV, v. 91, 92, l. XI, v. 408, etc. — Virgil. Æneid. l. XI, v. 226 et 268. — Hygin. Fab. 117. — Vell. Paterc. l. I, p. 2.
(9) Marm. Arund. Ep. 24. — Hygin. Fab. 119.
(10) Paus. l. VIII, c. 34.
(11) Id. I, c. 28. — Marm. Arund. Ep. 24.

tribunal ait rendus. Quoique la fable en ait étrangement défiguré les circonstances, il est certain que ce jugement fut l'époque d'un changement de très-grande conséquence dans la procédure criminelle des Athéniens. C'est pourquoi je vais mettre les faits sous les yeux du lecteur. Je laisse à son discernement le soin de démêler ce qu'il peut y avoir de vrai, d'avec ce que le goût d'un siècle trop ami du faux merveilleux a pu leur prêter.

L'Aréopage discuta l'affaire d'Oreste avec beaucoup d'attention. Les opinions se trouvèrent partagées au commencement; mais à la fin le nombre des juges qui étaient d'avis de condamner Oreste l'emportait d'une voix sur ceux qui voulaient l'absoudre. Ce prince infortuné allait succomber; alors Minerve se joignit, dit-on, aux juges qui se portaient à le renvoyer absous, et rendit par ce moyen les suffrages égaux. En conséquence, Oreste fut renvoyé de l'accusation (1). Depuis ce temps, toutes les fois qu'il y avait égalité de suffrages, on décidait en faveur de l'accusé (a), en lui donnant ce qu'on appelait *le suffrage de Minerve* (b).

Le règne d'Oreste fut glorieux et florissant. Par son mariage avec Hermione, fille de Ménélas, il hérita du royaume de Sparte (2).

J'ai déjà dit qu'il avait réuni à la couronne de Mycènes le royaume d'Argos (3).

Tisamène son fils lui succéda (4), et ne porta la couronne que trois ans. Ce fut sous son règne que finit le royaume de Mycènes, par l'invasion des Héraclides, qui vinrent se jeter sur le Péloponèse, s'en rendirent les maîtres, et changèrent la face du gouvernement (5).

(1) Eschyl. in Eumen. v. 743 et 749.

(a) Arist. Problem. sect. 29. Probl. 13. — Hesychius. voce Ἴσαι ψῆφοι. — Voy. aussi Méziriac, in Ep. Ovid. t. II, p. 271. — Bianchini, Ist. Univ. p. 318. et Not. in. Marm. Oxon. p. 353.

Suivant Varron, cet usage serait encore plus ancien qu'Oreste; il prétend qu'il eut lieu dans le jugement que l'Aréopage rendit entre Mars et Neptune, au sujet du meurtre d'Hallirothius. Apud August. de Civit. Dei. l. VIII, c. 10.

(b) En France, les accusés sont traités encore plus favorablement. Il faut que l'avis le plus rigoureux l'emporte toujours de deux voix. Si de onze voix, par exemple, il y en a six qui aillent à un supplice grave, et cinq à une moindre peine, ces cinq l'emportent sur les six, et l'arrêt passe à l'avis le plus doux.

(2) Hygin. Fab. 121. Paus. l. III, c. 1.

(3) *Suprà*, p. 36.

(4) Paus. l. II, c. 18.

(5) Voy. *infrà*, p. 44.

ARTICLE QUATRIÈME.

Thèbes.

La Béotie est une des premières contrées de la Grèce qui ait été habitée; ses peuples se nommaient autrefois Ectènes, et comptaient Ogygès pour leur premier souverain (1). Une peste violente ayant détruit presque toute cette première peuplade, les Hyantes et les Aoniens entrèrent dans la Béotie et s'y établirent (2). On ignore les événements qui s'y sont passés jusqu'au temps où Cadmus s'en empara.

L'arrivée de ce prince est une époque des plus célèbres de l'histoire grecque. Elle tombe sous le règne d'Amphyction II, roi d'Athènes (3), l'an 1519 avant J. C. Il importe peu de connaître si Cadmus était Egyptien ou Phénicien d'origine; c'est une question que je n'examinerai point. Il suffit de savoir qu'il vint de Phénicie en Grèce. C'est ce dont tous les auteurs conviennent. Le motif de son voyage, selon quelques-uns, était l'ordre qu'il avait reçu du Roi son père, d'aller chercher sa sœur Europe, que les Grecs avaient enlevée (*a*). Après avoir été longtemps battu par la tempête, il vint aborder dans la Béotie. Son premier soin fut d'aller consulter l'oracle de Delphes, pour apprendre dans quel pays il pourrait trouver Europe. Le Dieu, sans répondre à sa question, lui ordonna de fixer son séjour à l'endroit qui lui serait indiqué par un bœuf d'un certain poil (4). Au sortir du temple, Cadmus en rencontra un qui, après l'avoir mené fort loin, se coucha de lassitude. Cadmus se fixa dans le lieu même, et l'appela Béotie (5).

(1) Paus. l. ix, c. 5.

(2) *Ibid.* — Voy. aussi Strabo, l. ix, p. 615.

(3) Marm. Oxon. Ep. 7.

(*a*) Euseb. Chron. l. ii, p. 79.

Selon une ancienne tradition rapportée par Athénée, l. xiv, p. 658. Cadmus n'était qu'un des principaux officiers du roi de Sidon. Séduit par les charmes d'Hermione, ou d'Harmione, musicienne de la cour de ce prince, il l'enleva et la conduisit dans la Béotie., Voy. sur toute cette anecdote, le Comment. du P. Calmet ad Gen. c. 37, ẏ. 36.

Athénée l'avait tirée du 3e livre d'Evhémère, auteur très-célèbre, mais très-décrié dans l'antiquité, et je crois fort injustement, comme je pourrai bien le faire voir ailleurs.

(4) Apollod. l. iii, p. 136.—Hygin. Fab. 178.—Paus. l. ix, c. 12.

(5) *Ibid.*

Ce ne fut pas sans éprouver beaucoup de résistance de la part des anciens habitants, que Cadmus parvint à former son nouvel établissement. Les Hyantes surtout s'y opposèrent fortement (1). Mais un combat décisif les obligea d'abandonner le pays, et d'aller chercher retraite ailleurs. Les Aones, devenus sages par l'exemple de leurs voisins, se soumirent volontairement au vainqueur qui leur permit, en les recevant au nombre de ses sujets, de rester dans le pays. Ils ne firent plus qu'un seul et même peuple avec les Phéniciens (4). Telle est en abrégé l'histoire de cette colonie, que la fable a étrangement altérée (3).

Dès que Cadmus se vit paisible possesseur du pays, il bâtit, suivant l'usage de ces premiers conquérants, une forteresse, qui, du nom de son fondateur, fut appelée *la Cadmée* (4). Comme il désirait accroître le nombre de ses sujets, il mit le premier en usage la faveur des asiles, et accorda une entière sûreté à tous ceux qui viendraient se réfugier auprès de lui (*a*). Cadmus réussit, par cet expédient, à rendre sa ville extrêmement peuplée. Mais il s'exposa en même temps à la jalousie de ses voisins, en ce qu'il dérobait les criminels aux supplices qu'ils avaient mérités.

Il est peu de colonies dont les Grecs aient retiré d'aussi grands avantages que de celle de Cadmus. La Grèce lui est redevable de l'écriture alphabétique, de l'art de cultiver la vigne, de la fonte et du travail des métaux. Je traiterai tous ces objets avec les détails convenables dans la suite de cet ouvrage.

Cadmus, après avoir régné quelque temps dans la Béotie, vit former une conspiration qui le renversa de dessus le trône. Obligé de se retirer, il alla chercher un asile chez les Enchéléens (5). Ces peuples étaient alors en guerre avec les Illyriens. Ils avaient reçu une réponse de l'Oracle, qui leur promettait la victoire s'ils marchaient sous la conduite de Cadmus. Ils y ajoutèrent foi, et, ayant effectivement mis ce prince à leur tête, ils dé-

(1) *Ibid.* l. IX, c. 5.
(2) *Ibid.*
(3) Voy. APOLLOD. l. III, p. 136. — OVID. Metam. l. III, *init.*—PALÆPHAT. c. 6. — BANNIER, Explicat. des Fabl. t. VI, p. 177.
(4) STRABO, l. IX, p. 615. — PAUS. l. IX, c. 5.

(*a*) POTTER, Archæolog. Gr. l. II, c. 2, p. 213.
Romulus se servit du même moyen pour peupler Rome plus promptement. DION. HALICARN. l. II, p. 88.— T. LIVIUS, l. I, n. 8. STRABO, l. V, p. 352. —PLUT. in Romulo, p. 22. E.
(5) APOLLOD. l. III, p. 143.—STRABO, l. VII, p. 503. —PAUS. l. IX, c. 5.

firent les Illyriens. En reconnaissance du service que Cadmus venait de leur rendre, ils le choisirent pour roi. Ce fut le terme de ses courses. Il mourut dans ce pays (1).

Au moment que Cadmus abandonna sa principauté naissante, Polydore son fils monta sur le trône (2). Je ne m'arrêterai pas davantage sur les successeurs de Cadmus. La famille de ce prince n'est que trop connue par les malheurs affreux dont elle fut accablée. Les catastrophes les plus tragiques semblent avoir été le partage de ses successeurs. Elles s'étendirent jusques sur Xanthus dernier roi de Thèbes. La manière dont il périt fut cause que le gouvernement changea de forme, et devint républicain.

Il s'était élevé un différend entre les Athéniens et les Thébains au sujet d'une ville dont ils se disputaient la possession. Les troupes étant en présence, les deux armées firent réflexion qu'en s'exposant au hasard d'une bataille, il périrait nécessairement bien du monde de part et d'autre. On convint donc, pour épargner le sang, d'obliger les deux rois à vider eux-mêmes la querelle des deux peuples. Timœthès, roi d'Athènes, refusa le défi, et se démit de la royauté. Mélanthus, auquel on l'offrit, l'accepta, et tua le roi de Thèbes (3).

Cet événement, joint au malheur qui semblait attaché à la personne de leurs souverains, dégoûta les Thébains de la royauté (4); semblables en cette partie aux Athéniens, qui, à la mort de Codrus, changèrent aussi la forme de leur gouvernement. Mais ce changement ne fit qu'illustrer Athènes, au lieu que Thèbes, en perdant ses Rois, perdit toute sa réputation (5). Athènes, devenue république, porta sa gloire au plus haut point où elle soit parvenue. Thèbes, au contraire, ne fit que languir pendant fort longtemps. Il se passa près de sept cents ans avant qu'elle pût se relever de cette obscurité. Elle en sortit enfin par l'éclat que les victoires d'Epaminondas et de Pélopidas répandirent sur ses armes. Cette République joua même alors un rôle qui fut court, à la vérité, mais des plus brillants. Ce serait trop s'écarter de notre sujet que de s'y arrêter.

(1) Apollod. de Paus. *loco cit.*
(2) *Ibid.*
(3) Conon apud Phot. Narrat. 39. p. 447. — Strabo, l. ix, p. 602. — Paus. l. ix, c. 6. — Polyæn. Strat. l. i, c. 19. — Frontin, Strat. l. ii, n. 41. — Suidas, *voce* Ἀπατούρια, t. ii, p. 248.
(4) Paus. l. ix, c. 6.
(5) Paus. *Ibid.* — Herod. l. ix, n. 85.

ARTICLE CINQUIÈME.

Lacédémone.

Il n'en est pas de l'origine de cette ville comme de celle d'Athènes. Les commencements de Lacédémone nous sont totalement inconnus. Ses premières années ont été si obscures, que la fable même n'a pas trouvé matière à les embellir. Je ne m'arrêterai donc point à discuter les différentes traditions qui nous ont été transmises sur l'origine de ce peuple, dont nous ne sommes nullement instruits (1). Il faut sans doute en attribuer la cause au mépris que de tout temps les Lacédémoniens ont eu pour les lettres (2).

On regarde Lélex comme le premier qui ait régné sur la Laconie. Les uns disent qu'il était Egyptien (3); d'autres, qu'il était originaire du pays (4). On rapporte le commencement de son règne à l'an 1516, avant l'ère chrétienne. De plusieurs rois qui ont occupé le trône depuis ce prince jusqu'à Oreste, nous n'en connaissons presque que les noms; on ne trouve nulle part ni le temps que chacun de ces Princes a régné, ni même le nombre d'années que forme la totalité de leurs règnes. D'ailleurs, le peu que nous savons de leurs actions ne présente rien d'assez intéressant pour y arrêter le lecteur. Il en faut cependant excepter Œbalus, huitième roi de Sparte depuis Lélex.

Ce prince épousa en secondes noces Gorgophone, fille de Persée. Cette princesse était alors veuve de Périérès, roi de Messène (5). C'est le premier exemple que l'histoire Grecque fournisse d'une veuve qui ait passé à de secondes noces (6). De ce mariage naquit Tyndare (7). Son père le déclara héritier de ses états : il en jouit même quelque temps. Mais Œbalus avait eu de Nicostrate, sa première femme, un fils appelé Hippocoon (8). Ce

(1) Voy. Bochart, le P. Pezron, le Clerc, Bibliothèque univ. t. vi.
(2) Ælian. Var. Hist. l. xii, c. 50.
(3) Paus. l. i, c. 44.
(4) Id. l. iii, init.
(5) Id. l. iv, c. 2.
(6) Id. l. ii, c. 21.
(7) Id. l. iii, c. 1.
(8) Meurs. de Reg. Lac. c. 3, 4.

prince, assisté des principaux du pays, réclama le trône en vertu de son droit d'aînesse, déclara la guerre à Tyndare (1), l'obligea de lui céder la couronne, et de sortir de Sparte (2). Tyndare se retira auprès de Thestius, dont il épousa la fille Léda, si connue dans la fable par les amours de Jupiter (3). Hippocoon s'étant attiré quelque temps après la colère d'Hercule, ce héros le massacra lui et tous ses enfants, et remit Tyndare sur le trône de Sparte (4). Mais il ne lui céda cette couronne qu'à condition de la remettre un jour à ses descendants quand ils viendraient la lui demander (5).

Tyndare eut de son mariage avec Léda deux fils jumeaux, Castor et Pollux, et deux filles, Hélène et Clytemnestre (6). Les auteurs ne sont pas d'accord sur la manière dont périrent Castor et Pollux. Quoi qu'il en soit, Tyndare, affligé de la perte prématurée de ses deux enfants, songea à la réparer en choisissant un gendre digne de posséder sa fille, et capable de gouverner son état. On ne sut pasplutôt son dessein, que tous les princes de la Grèce se présentèrent. On compte jusqu'à vingt-trois rivaux qui aspiraient à la main d'Hélène (*a*). Cette foule de concurrents jetait Tyndare dans un grand embarras. Il craignait que le choix qu'il ferait ne lui attirât l'inimitié de ceux qui se verraient refusés. Ulysse qui s'était mis aussi sur les rangs donna dès lors des marques de cette finesse d'esprit qui a toujours éclaté dans sa conduite. Il suggéra à Tyndare un expédient pour sortir d'embarras sans aucune suite fâcheuse. Il lui conseilla de faire jurer solennellement à tous les amants d'Hélène, qu'ils s'en rapporteraient au choix de cette princesse, et qu'ils se joindraient tous à celui qu'elle aurait choisi, pour le défendre contre quiconque

(1) PAUS. l. II, c. 18, p. 151, l. III, c. 1.

(2) APOLLOD. l. III, p. 173. — DIOD. l. IV, p. 278. — STRABO, l. X, p. 708. — PAUS. l. III, c. 21, p. 263.

(3) APOLLOD. l. III, p. 173. — HYGIN. Fab. 77. — STRABO, l. X, p. 709.

(4) APOLLOD. l. II, p. 114, 115. — DIOD. l. IV, p. 278. — PAUS. l. II, c. 18, p. 151, l. III, c. 15, p. 244.

(5) DIOD. l. IV, p. 278. — PAUS. p. 151.

(6) APOLLOD. l. III, p. 174. — HYGIN Fab. 78.

(*a*) APOLLOD. l. III, p. 175.

Il fallait qu'alors l'espérance d'une couronne fit passer par-dessus bien des considérations ; sans cela l'enlèvement d'Hélène par Thésée avait fait assez de bruit dans la Grèce pour devoir refroidir l'ardeur des prétendants, d'autant mieux qu'on la soupçonnait d'avoir eu de Thésée, Iphigénie, que Clytemnestre sa tante, prenait soin d'élever comme si elle eût été sa fille. PAUS. l. II, c. 22. — Auton. Liberal. Metam. c. 27.

voudrait la lui disputer (1). Ils acceptèrent tous cette proposition, chacun se flattant que ce serait sur lui que tomberait le choix d'Hélène. Elle se détermina en faveur de Ménélas, frère d'Agamemnon (2), qui, par ce moyen, devint roi de Sparte (3). A peine eut-elle été trois ans avec ce prince, qu'elle fut enlevée par Pâris, fils de Priam. Personne n'ignore que ce rapt occasiona la guerre de Troie (*a*).

Avant cet événement, Hélène avait eu de Ménélas une fille nommée Hermione (4). Cette princesse, en épousant Oreste, son cousin germain, porta en dot à ce prince le royaume de Sparte (5). Ce fut sous le règne de Tisamène, son fils, que les descendants d'Hercule rentrèrent dans le Péloponèse, et s'en rendirent maîtres quatre-vingts ans après la prise de Troie. Cette événement, un des plus considérables de l'histoire grecque, changea totalement la face de cette partie de l'Europe, et lui fit éprouver une funeste révolution. Voici quel en fut le sujet.

ARTICLE SIXIÈME.

Les Héraclides.

Persée avait eu, de son mariage avec Andromède, Alcée, Sthénélus, Hilas, Mastor et Electrion (6). Alcée ayant épousé Hippomène, fille de Ménécée, en eut deux enfants, Amphytrion et sa sœur Anaxo (7). Electrion épousa sa nièce Anaxo, fille d'Alcée, et de ce mariage naquit Alcmène (8), qui dans la suite devint femme d'Amphytrion, et fut mère d'Hercule.

(1) Apollod. l. iii, p. 176.—Hygin. Fab. 78. — Paus. l. iii, c. 20.
(2) Hygin. Fab. 78.
(3) Id. *Ibid.*
(*a*) Hérodote fait sur ce sujet une réflexion très-judicieuse. Les Asiatiques, dit-il, regardent comme une action très-injuste d'enlever une femme; mais ils croient aussi qu'il n'y a que des insensés qui poursuivent la vengeance de celles qui ont été enlevées, persuadés que cela ne serait point arrivé, si elles n'y avaient consenti. l. i, n. 4.
(4) Apollod. l. iii, p. 176.
(5) Paus. l. iii, c. 1. — Hygin. Fab. 122.
(6) Apollod. l. ii, p. 77, 78. — Diod. l. iv, p. 254.
(7) Apollod. *Ibid.*
(8) Id. *Ibid.*



Électrion occupa le trône de Mycènes après la mort de Persée. Amphytrion devait naturellement lui succéder. Il était petit-fils de Persée, et, par sa femme Alcmène, il était seul héritier d'Electrion (1); mais, ayant eu le malheur de tuer involontairement son beau-père, il fut obligé de se retirer à Thèbes (2). Sthénélus, frère d'Electrion, profitant de la haine publique que cet événement avait attiré sur Amphytrion, s'empara des états de son neveu fugitif, et les transmit à son fils Eurysthée (3). Par cette usurpation, Hercule se vit exclu de la couronne de Mycènes. On sait les dangers auxquels Eurysthée exposa ce héros, dans la vue de le faire périr. Il appréhendait sans doute qu'il n'entreprît un jour de le détrôner. Hercule en mourant laissa plusieurs enfants. Ils furent presque tous élevés par les soins de Céïx, roi de Trachine (4). Euristhée, craignant qu'un jour ils ne se liguassent pour lui enlever la couronne, menaça Céïx de lui déclarer la guerre s'il ne les chassait de sa cour. Les Héraclides, épouvantés de ces menaces, quittèrent Trachine. Ce fut en vain qu'ils cherchèrent un asile dans la plupart des villes de la Grèce. Ils n'en trouvèrent aucune qui voulût les recevoir. Les Athéniens furent les seuls qui osèrent leur donner retraite (5). Eurysthée ne put les y souffrir. Déterminé à les perdre, il mena contre eux une puissante armée. Les Héraclides soutenus par les Athéniens, et commandés par Iolaüs, neveu d'Hercule, par Hyllus son fils, et par Thésée, donnèrent bataille à Eurysthée. Ils la gagnèrent. Eurysthée même y perdit la vie (6).

Cet heureux succès ayant attiré dans l'armée des Héraclides un grand nombre de soldats, ils s'emparèrent de presque toutes les villes du Péloponèse (7). Mais une peste violente ayant affligé cette province, ils consultèrent l'oracle à ce sujet. Ils apprirent qu'étant entrés trop tôt dans ce pays, ils ne pouvaient faire cesser ce fléau qu'en se retirant. Ils obéirent et abandonnèrent le Péloponèse (8).

L'oracle, suivant l'usage, s'était expliqué obscurément sur le temps qui devait s'écouler jusqu'à ce que les Héraclides pussent

(1) Id. p. 79, 80.
(2) Id. p. 8. — Paus. l. ix, c. 11.
(3) Apollod. l. ii, p. 80.
(4) Id. *Ibid.* p. 122. Diod. l. iv, p. 301. — Paus. l. i, c. 32, p. 79.
(5) Apollod. Diod. Paus. *locis cit.* Euripid. Heraclid. v. 19, 50, 145, etc. — Isocrat. p. 129.
(6) Apollod. Diod. *locis cit.* — Strabo, l. viii, p. 579.
(7) Apollod. et Diod. *locis cit.*
(8) Apollod. l. ii, p. 122, 123.

tenter une nouvelle entreprise. Aussi Hyllus, leur chef, qui crut en avoir pénétré le sens, revint-il dans le Péloponèse au bout de trois ans (a). Atrée, qui régnait alors à Mycènes, rassembla toutes ses troupes, se fortifia par des alliances, et s'avança pour disputer le passage à l'ennemi (1). Les armées étant en présence, Hyllus remontra qu'il ne convenait point d'exposer les deux partis au sort d'une bataille générale. Il proposa donc à Atrée et aux autres chefs de choisir parmi eux un champion, et offrit de se battre contre lui, à la charge que le sort de leur combat terminerait celui de la guerre. L'offre fut acceptée. On demeura d'accord que, si Hyllus était vainqueur, les Héraclides rentreraient dans l'héritage de leur père, mais que, s'il était vaincu, lui et les siens ne reviendraient dans le Péloponèse qu'après cent ans (2). Echémus, roi des Tégéates, accepta, du côté des alliés, le défi d'Hyllus, et le tua. Les Héraclides, suivant le traité, retirèrent leurs troupes, et s'abstinrent de tout acte d'hostilité (3).

Ils furent fidèles à observer leur parole; mais, dès que le terme dont on était convenu fut expiré, Téménès, Chresphonte et Aristodème, descendants d'Hercule par Hyllus (4), firent un dernier effort pour se rendre maîtres du Péloponèse. Cette troisième tentative réussit mieux que les précédentes. Après avoir équipé une flotte à Naupacte (b), les Héraclides allèrent, suivant la coutume, consulter l'oracle sur le succès de leur entreprise. Sa réponse fut qu'ils devaient prendre *trois yeux pour guides de leur expédition* (5). Comme ils cherchaient le sens de ces paroles, il vint à passer un homme borgne monté sur un mulet. C'était un Etolien, nommé Oxylus. Persuadés qu'il était le guide désigné par l'oracle, les Héraclides l'associèrent à leur entreprise, en lui promettant de lui donner l'Elide pour son partage (6).

(a) Id. *Ibid*. p. 123, 124.

Le Dieu leur avait ordonné d'attendre *le troisième fruit*; Hyllus croyant que cette expression désignait trois récoltes, revint dans le Péloponèse au bout de trois ans, au lieu que, suivant l'intention de l'oracle, il devait entendre, par *le troisième fruit*, la troisième génération.

(1) Diod. l. iv, p. 302.

(2) Herod, l. ix, n. 26. — Diod. l. v, p. 302, se trompe en fixant ce terme à 50 ans.

(3) Diod. l. iv, p. 302. Paus. l. i, c. 41, se trompe en plaçant cet événement sous le règne d'Oreste.

(4) Paus. l. ii, c. 18.

(b) Apollod. l. ii, p. 124. — Paus. l. v, c. 3.

Pendant qu'on préparait cette flotte, Aristodème mourut. Il laissa deux enfants qui succédèrent à ses droits. Apollod. *Suprà*. — Paus. l. iv, c. 3.

(5) Apollod. l. ii, p. 125. — Paus. l. v, c. 3.

(6) Apollod. Paus. *locis cit*.

Les Achéens et les Ioniens occupaient alors la plus grande partie du Péloponèse (a). Tisamène, fils d'Oreste, régnait sur Argos, Mycènes et Lacédémone. Il prit les armes, mais il fut défait, et périt dans la bataille qui se donna (1). Les Héraclides s'emparèrent d'Argos, de Lacédémone et de Mycènes; ils partagèrent entre eux ces trois villes. Ce fut le sort qui régla leurs partages (b). Téménès eut Argos. Lacédémone tomba aux enfants d'Aristodème mort durant le cours de cette expédition. Mycènes échut à Chresphonte (2). Oxylus eut l'Elide qu'on lui avait promise. Il ne s'y établit cependant pas aussi facilement qu'il s'en était flatté. Dius, qui en était possesseur, la lui disputa. Suivant l'usage de ces temps-là (3), au lieu d'exposer toutes leurs forces aux risques d'une bataille, ils convinrent de choisir un Etolien et un Eléen, qui, par un combat singulier, termineraient la querelle des deux prétendants. L'Etolien remporta la victoire; aussitôt Oxylus fut reconnu pour roi (4).

Ce fut ainsi que le Péloponèse passa de la famille de Pélops aux descendants d'Hercule. Cette partie de la Grèce ne fut pas la seule qui se ressentit de la révolution (5). Le reste du pays eut presque également à souffrir des suites de cet événement. Les peuples qui furent attaqués les premiers se rejetèrent sur leurs voisins : ceux-ci portèrent réciproquement la désolation dans les contrées que la proximité mettait le plus à leur bienséance. Le plus fort chassait le plus faible. Semblables aux flots d'une mer agitée, ces peuples, si l'on peut le dire, refluaient les uns sur les autres. Les Achéens furent les premiers sur lesquels tomba la tempête. Obligés d'abandonner leur pays, ils vinrent se jeter sur les Ioniens, auxquels ils firent éprouver le même sort. Ces derniers eurent recours à Mélanthus qui venait de monter sur le

(a) Ces peuples tiraient leur nom d'Achéus, et d'Ion, fils de *Xuthus*, petit-fils d'*Hellen*, et arrière-petit-fils de *Deucalion*.

(1) Apollod. *loco cit.* — Paus. l. II, c. 18, dit simplement que ce prince fut obligé de se retirer avec ses enfants.

(b) Apollod. l. II, p. 125, 126. — Paus. l. IV, c. 3.

L'original de ce traité subsistait encore du temps de Tibère. Tacit. Annal. l. IV, n. 43.

(2) Plato de Leg. l. III, p. 808. — Apollod. l. II, p. 126. — Paus. l. II, c. 18, l. IV, c. 3.

(3) Strabo, l. VIII, p. 548.

(4) Id. *ibid.* — Paus. l. V, c. 4, *init.*

(5) Id. l. II, c. 13. *init.* — Herod. l. II, n. 171. — Diod. Fragment. l. VI. — Apud Syncell. p. 179. — Strabo, l. IX, p. 602.

trône d'Athènes. Sensible aux malheurs de ses anciens compatriotes, ce prince leur donna retraite dans son royaume (1).

Le retour des Héraclides dans le Péloponèse est une des époques les plus remarquables de l'histoire grecque. Les suites en furent funestes à toute la nation, comme je le ferai voir, lorsque je parlerai de l'état des arts et des sciences dans la Grèce, pendant le cours des siècles que nous parcourons.

ARTICLE SEPTIÈME.

Observations sur l'ancien Gouvernement de la Grèce.

On a vu par l'exposé, que j'ai fait des commencements de l'histoire grecque, que le gouvernement monarchique est le premier qui ait eu lieu chez ces peuples. C'est une vérité reconnue par tous les écrivains de l'antiquité (2). Ces fameuses républiques, Athènes, Thèbes, Corinthe, etc., ne se sont formées qu'assez tard. Examinons quels étaient les droits, la puissance, les fonctions et l'autorité des premiers souverains de la Grèce. On va voir, par les détails dans lesquels nous allons entrer, combien l'ancien gouvernement de ces peuples était informe et grossier.

On doit appliquer aux premiers rois de la Grèce ce que j'ai dit des premiers souverains de l'Asie. Ils étaient bien éloignés de l'idée que l'on attache aujourd'hui au nom de roi. L'étendue de leurs états, de leurs domaines et de leur puissance ne répondait nullement au titre qu'ils portaient; une petite ville, une bourgade, quelques lieues de terrain étaient décorés du nom de royaume. Il n'y avait point alors de villes considérables dans la Grèce. La plus grande partie des habitants vivait dans les campagnes (3). Aussi quand il est parlé dans l'histoire de ces temps-là de grandes monarchies, de rois puissants, on doit l'entendre toujours par comparaison aux états voisins. L'Argolide qui formait le royaume d'Agamemnon, était un très-petit canton. Il y a en France bien des terres plus con-

(1) Strabo, l. ix, p. 602. — Paus. l. vii, c. 1.
(2) Arist. Poli. l. i, c. 10. — Dion. Halicarn. l. v, p. 336. — Strabo, l. vii, p. 496.
(3) Thucyd. l. i, p. 11, lin 70.

ables, par les domaines qui en dépendent, que ce royaume nté dans l'antiquité grecque.

pouvoir de ces rois n'était guères plus étendu que leur do-e. L'aventure d'Hypermnestre, fille de Danaüs, prouve com-était bornée l'autorité des souverains de la Grèce.

naüs était irrité contre sa fille de ce qu'elle n'avait pas exé-l'ordre qu'il lui avait donné de poignarder son mari, la ière nuit de ses noces. Il n'osa cependant l'en punir de son Il prit le parti de la citer devant le peuple comme coupable ésobéissance: non-seulement Hypermnestre fut renvoyée de usation; elle fut encore honorée par les Argiens du sacerdoce non, leur principale divinité (*a*).

us savons encore que les rois de l'Attique, loin d'avoir une rité souveraine, étaient très-souvent exposés aux caprices et violences de leurs peuples. Il n'était pas rare de leur voir dre les armes contre leur prince, et souvent ils lui déclaraient erre. La volonté des rois n'était point leur règle. Ils se gou-aient à leur gré, et en venaient fréquemment aux mains les avec les autres (1). Ils ne s'adressaient au roi que lorsqu'un commun les obligeait de se rassembler : alors ils s'en remet-t à sa conduite (2).

qu'Homère nous apprend de la forme du gouvernement du ume d'Ithaque, de celui des Phéaciens (*b*), et de quelques es, peut servir de règle pour juger du reste des états de la e. On ne doit regarder les premiers souverains de ce pays comme les chefs d'une espèce de république, où toutes les res se décidaient à la pluralité des voix. L'ancien gouverne-t des Grecs était, à proprement parler, un mélange, un posé de monarchie, d'oligarchie, et de démocratie (3).

s grands avaient beaucoup d'autorité, et jouissaient de privi-très-étendus. Dans Homère, Alcinoüs, roi des Phéaciens,

Paus. l. II, c. 19. — Euseb. n. l. II, n. 582.

parait que dans ces temps-là ce it pas le roi qui nommait les gran-prêtresses; mais qu'elles étaient par le peuple. Voyez Iliad. l. VI, o.

) Plut. in Thes. p. 10. F.

) Thucyd. l. II, p. 107, 108.

) Quoique par des raisons que pliquerai ailleurs, je pense qu'on doive regarder l'île des Phéaciens comme appartenante à l'Asie, plutôt qu'à l'Europe; trouvant néanmoins beaucoup de conformité entre le gouvernement de ces peuples et celui des Grecs, j'ai cru pouvoir fortifier l'article que je traite présentement d'exemples tirés des usages des Phéaciens.

(3) Arist. Polit. l. III, c. 14. — Dion Halicarn. l. V, p. 337.

penser Thésée des services qu'il leur avait rendus, lui firent présent d'une certaine quantité de terres et d'enclos (*a*). C'était, au reste, l'usage dans ces temps reculés, que les peuples témoignassent aux princes leur estime et leur reconnaissance par des présents. C'est pourquoi il est si souvent parlé dans l'Ecriture des présents que les princes recevaient de leurs sujets (1). C'était aussi anciennement la coutume chez les Romains de donner pour récompense une certaine quantité de terres (2).

Indépendamment de leurs domaines particuliers, ces princes levaient encore des subsides sur leurs peuples (3). Il y avait même des occasions où ils imposaient de nouvelles taxes (4). C'était aussi l'usage d'exiger les tributs des peuples vaincus (5). Il paraît au reste que ces tributs se levaient en nature (6).

Au surplus, les richesses de ces premiers souverains ne pouvaient pas être considérables; il suffit, pour s'en convaincre, de considérer que la Grèce, dans les temps héroïques, était sans commerce, sans arts, sans marine, dénuée, en un mot, de toutes les ressources qui procurent à un pays l'abondance et les richesses (*b*).

L'histoire parle, il est vrai, d'un certain Minyas, roi des Phlégiens, dont les revenus étaient, dit-on, si considérables, qu'il surpassa tous ses prédécesseurs en richesses. On ajoute que ce fut le premier roi de la Grèce qui bâtit un édifice exprès pour y déposer ses trésors (7). Ce prince pouvait régner vers l'an 1300 avant J. C., 50 ans environ avant l'expédition des Argonautes (8).

On a vanté aussi les richesses d'Athamas, roi d'Orchomène. Athamas était petit-fils de Deucalion, et gendre de Cadmus (9). Je ne veux pas contester ces faits, mais je dirai seulement qu'il

(*a*) PLUT. in Thes. p. 10. E.
Les peuples traitaient à cet égard les héros comme les dieux; car les dieux avaient des terres qui leur étaient consacrées.

(1) III. Reg. c. 10, ỳ. 25.—Paral. c. 17, ỳ. 15.

(2) PLIN. l. XVIII, sect. 3. *init.* — Voy. aussi TACIT. de Mor. Germ. c. 15.

(3) Iliad. l. IX, v. 156.

(4) Odyss. l. XIII, v. 14, 15.

(5) APOLLOD. l. II, p. 85. — DIOD. l. IV, p. 255. — PAUS. l. IX, c. 37. *init.*

(6) PLUT. t. II, p. 294. D.

(*b*) Voy. THUCYD. l. I, n. 11. — HEROD. l. VIII, n. 137.
C'est ce que j'aurai lieu d'examiner plus particulièrement quand je parlerai de l'état des arts et du commerce dans la Grèce, aux siècles qui font présentement notre objet. *Infrà*, liv. IV.

(7) PAUS. l. IX, c. 36.

(8) Voy. MÉZIRIAC. in Ep. Ovid. t. II, p. 56, etc.

(9) APOLLOD. l. I, p. 31. HYGIN. Fab. 139.

Dans l'Odyssée, Ulysse adressant la parole à la reine des Phéaciens lui dit : « Grande reine, je viens embrasser vos genoux, ceux du » roi, et ceux de tous ces princes qui sont assis à votre table. » Veuillent les dieux leur faire la grâce de laisser après eux à leurs » enfants les richesses et les honneurs dont le peuple les a comblés (1). » Le pouvoir des premiers rois de la Grèce était donc extrêmement limité ; leur titre se réduisait presqu'à une sorte de prééminence sur les autres citoyens de l'état. Voici en quoi consistaient leurs prérogatives.

Ils avaient le droit d'assembler le peuple chacun dans leur district. Ils opinaient les premiers, écoutaient les plaintes, et jugeaient les différends qui survenaient entre leurs sujets (2). Mais la principale fonction de ces rois, et en quoi consistaient véritablement les prérogatives de leur dignité, étaient le commandement des troupes en temps de guerre, et la suprême intendance de la religion. Ils présidaient aux sacrifices, aux jeux et aux combats sacrés (3). Dans Homère, ce sont toujours les rois qui font la fonction de sacrificateurs. Les Grecs étaient si intimement convaincus que le souverain sacerdoce ne pouvait être exercé que par les rois, que même dans les villes qui changèrent le gouvernement monarchique en républicain, celui qui présidait aux mystères et aux affaires de la religion avait le titre de roi, et sa femme, celui de reine (4). Il en était de même chez les Romains ; malgré l'aversion et le mépris que ces fiers républicains avaient conservés pour tout ce qui portait le nom de roi, il y avait cependant à Rome un roi des sacrifices (5).

Le revenu des rois était de même nature que celui des particuliers ; il consistait dans des terres, des bois, et surtout dans des troupeaux (6) : la seule différence qu'il y avait entre les rois et les particuliers, c'est que les rois en avaient une plus grande quantité. Les peuples ne leur témoignaient même leur reconnaissance que par des présents de ce genre (7). Les Athéniens, pour récom-

(1) L. VII, v. 146, etc.
(2) ARIST. Polit. l. II, c. 14, p. 357. B. — *Ibid.* c. 15. *init.*
(3) ARIST. *ibid.* — DEMOSTH. in Neæram. p. 873. — STRABO, l. I, p. 43, l. XIV, p. 938. — PLUT. t. II, p. 279. C.
(4) DEMOSTH. *loco cit.* — POLLUX, l. VIII, c. 9. Segm. 96. — HERACLID. in Polit.
(5) CICERO de Divin. l. I, n. 40. — DION. HALICARN. l. V, p. 278.
(6) Odyss. l. XIV, v. 98, etc. — PAUS. l. IV, c. 36. — Voy. MÉZIRIAC. in Ep. Ovid. t. II, p. 319.
(7) Iliad. l. VI, v. 194, l. IX, v. 573.

ville, détourner quelque calamité, établir de nouvelles lois, réformer les anciennes, changer la constitution des états, on avait recours à l'oracle. Sa réponse était l'autorité suprême qui décidait et faisait agir les peuples. Un particulier voulait-il se marier, entreprendre un voyage, avait-il quelque affaire importante, était-il attaqué d'une maladie dangereuse, il allait consulter l'oracle. Rien enfin n'a plus généralement influé sur la conduite des anciens peuples de la Grèce (1). C'est aux oracles qu'il faut rapporter la plupart des grands événements que nous lisons dans les premiers siècles de l'histoire grecque: événements, pour la plupart, singuliers, inattendus, et dont on ne trouve point d'exemple dans les siècles postérieurs. On voit dans ceux dont nous parlons des révolutions, des mutations subites qu'on ne peut attribuer ni à la politique, ni à la force des armes. Quelle en était donc la source? les oracles; ils influaient même jusque dans la conduite de ces événements; ils y jetaient cette incertitude qu'on y remarque toujours avec étonnement. On doit aussi rapporter aux oracles les nouveaux cultes qu'on sait à différents temps s'être introduits dans la Grèce.

Tous ces mouvements partaient d'un principe que nous ne connaissons plus à présent. C'est en quoi consiste la différence la plus essentielle et la plus remarquable du génie des nations d'autrefois à celles d'aujourd'hui. Aujourd'hui chez les peuples de l'Europe, la politique et la force des armes sont les seuls moyens que l'ambition puisse employer. On voit rarement la superstition séduire les esprits au point d'occasioner des révolutions: mais, dans les temps dont je parle, c'était toujours la séduction qui occasionait les révolutions, et décidait du sort des empires. Et quels moyens employait-on pour opérer cette séduction? les oracles.

Si nous manquions de témoignages pour prouver la grossièreté et l'ignorance des Grecs aux temps héroïques, leur crédulité et leur déférence pour les oracles seraient des preuves plus que suffisantes pour démontrer cette vérité. Cette espèce de superstition n'a de force et d'empire que proportionnellement à la grossièreté des peuples: témoins les Sauvages, qui n'entreprennent rien que préalablement ils n'aient consulté leurs devins et leurs oracles.

(1) Voy. PLAT. de Leg. l. VI, pag. 869. A. et l. VIII, *init.*

ARTICLE HUITIÈME.

Des anciennes Coutumes et des premières Lois de la Grèce.

Avant que d'entrer en matière, il est à propos de rappeler sommairement ce que j'ai dit dans la première partie de cet ouvrage sur l'origine et la distinction des lois. J'ai fait voir que primitivement les peuples s'étaient gouvernés par des *coutumes* qui, par la suite des temps et un long usage, acquirent la force des *lois*. Nous avons appelé ces sortes de lois, lois *naturelles*. J'ai dit ensuite que, pour suppléer au peu d'étendue et de précision des lois *naturelles*, les premiers souverains avaient fait différents réglements auxquels nous avons donné le nom de lois *positives*. J'ai distingué ces lois *positives* en deux classes : en lois *politiques* et en lois *civiles*. On n'aura pas oublié que, sous le nom de lois *politiques*, j'ai compris tous les réglements qui concernent le maintien et la police de la société, et forment proprement la constitution de l'état. Telles sont les lois sur les engagements de mariage, les lois pénales, celles qui prescrivent la forme et les cérémonies du culte public, etc. J'ai renfermé, sous le nom de lois *civiles*, toutes celles qui ont été établies pour régler les intérêts particuliers des différents membres de la société. Telles sont les lois concernant les ventes, le commerce, les contrats, etc. J'ai dit encore que l'institution des lois *politiques* était antérieure à l'institution des lois *civiles*. On va reconnaître, dans ce que l'histoire nous fournit sur l'établissement et les progrès des lois dans la Grèce, la vérité de toutes ces propositions.

On ne connaît point de lois positives dans la Grèce, plus anciennes que celles des Athéniens. Ils en étaient redevables à Cécrops, qui monta sur le trône vers l'an 1582 avant J.-C. Il est vrai qu'antérieurement à ce prince, Phoronée avait donné quelques lois aux habitants de l'Argolide; mais il ne s'en est rien conservé; d'ailleurs, il ne paraît pas que les autres peuples de la Grèce aient jamais rien emprunté des Argiens; au lieu que les lois d'Athènes ont été adoptées, non seulement dans presque toutes

les villes de la Grèce, mais même dans la plus grande partie de l'Europe (*a*).

Il faut donc rapporter l'époque de l'établissement des lois positives dans la Grèce à l'an 1582 avant l'ère chrétienne, temps de l'arrivée de Cécrops dans l'Attique. Mais il n'est pas naturel de supposer que, jusqu'à ce prince, la Grèce ait été sans aucune espèce de loi. On en doit donc conclure que, jusqu'alors, la plupart des Grecs ne connaissaient point d'autres lois que les conventions tacites que j'ai dit avoir été la base et le fondement de toutes les sociétés, et que j'ai nommées *lois naturelles* (1).

Nous sommes entrés, à l'article d'Athènes, dans un assez grand détail sur les réglements établis par Cécrops; on a pu remarquer que tous ces réglements ne sont que des constitutions politiques, comme l'institution du mariage, les cérémonies de la religion, celles des funérailles, et l'établissement d'unr tibunal pour juger les crimes et les délits. Il n'est fait mention d'aucune ordonnance qu'on puisse ranger dans la classe des lois civiles. On ne doit pas, au reste, en être étonné. Les Athéniens, de même que tous les autres peuples de la Grèce, ne s'étaient pas encore adonnés à l'agriculture, dont la pratique ne fut bien établie dans cette partie de l'Europe, que vers le règne d'Erechtée, 170 ans environ après Cécrops (2). C'est à cette époque qu'on doit fixer la connaissance et l'établissement des lois civiles chez les Grecs (3).

Voilà, en peu de mots, l'exposé fidèle de l'origine et du progrès des lois dans la Grèce. Je préviens, au surplus, que, dans le détail où je vais entrer, je suivrai plutôt l'ordre des matières que la précision chronologique qui interromprait trop la suite et la liaison des objets. Je ne ferai cependant mention que des lois dont l'établissement appartient aux siècles qui nous occupent présentement.

L'état de barbarie dans lequel la Grèce était plongée avant l'arrivée des différentes colonies qui, de l'Egypte et de la Phénicie, vinrent s'y établir, laissait vivre ses habitants dans une grande liberté sur le commerce des femmes. Les engagements et les liens

(*a*) *Adsunt Athenienses, undè humanitas, doctrina, religio, fruges, jura, leges ortæ, atque in omnes terras distributæ putantur.* CICERO *pro* L. Flacco, n° 26, t. v, p. 261. — LUCRETIUS. l. VI, *init.* — MACROB. Sat. l. III, c. 12, p. 413.

(1) *Suprà*, vol. 1[er].

(2) MARM. OXON. Ep. 12.

(3) Voy. ce que j'ai dit sur ce sujet au 1[er] vol.

de l'union conjugale leur étaient totalement inconnus. Cécrops fut le premier qui les retira d'un pareil désordre ; il leur fit sentir que le mariage était le fondement et l'appui de la société. Il établit l'union d'*un* avec *une* (1). Depuis ce prince, les Grecs s'assujettirent inviolablement à cette loi. Ils conçurent même une si haute idée de l'union conjugale, qu'il se passa plus de deux cents ans avant que les veuves osassent se remarier. La preuve qu'on regardait alors les secondes noces comme contraires aux bonnes mœurs, c'est que l'histoire a conservé le nom de celle qui, la première, passa à un second mariage. Ce fut Gorgophone, fille de Persée et d'Andromède, qui en donna l'exemple. Cette princesse avait épousé en premières noces Périérès, roi des Messéniens. Ayant survécu à ce prince, elle se remaria avec Œbalus, roi de Sparte (2). Œbalus régnait environ vers l'an 1348 avant J.-C. On fixe l'époque de Cécrops à l'an 1582. Ainsi, pendant l'espace de deux cent trente-quatre ans, l'histoire grecque ne fournit aucun exemple de veuve qui se soit remariée ; et jusqu'à Gorgophone, c'était une coutume qu'on avait regardée comme inviolable, que toute femme qui perdait son mari passât le reste de ses jours dans le veuvage (3).

L'exemple de Gorgophone ne tarda pas apparemment à être suivi. Il ne paraît pas que, dans les temps héroïques, les veuves péchassent contre la bienséance en se remariant. C'est, en effet, ce qu'on peut conclure des différents propos qu'Homère met dans la bouche de Pénélope. Le discours qu'Ulysse tient à cette princesse au moment de son départ pour Troie est encore plus positif. Il lui dit : « Qu'il ne sait pas s'il échappera aux dangers de cette guerre, et » que, s'il vient à y périr, elle choisisse pour époux le prince qui » lui paraîtra le plus digne d'elle (4). » Il est vrai que Virgile fait tenir un autre langage à Didon. Il se passe un combat perpétuel dans le cœur de cette reine infortunée, entre le goût qu'elle a pris pour Enée et le remords de passer à un second mariage. Elle se représente cette action comme une faute contre l'honneur (5). Mais Virgile n'a fait parler ainsi Didon que d'après la façon de

(1) *Suprà*, c. III.
(2) PAUS. l. II, c. 21.
(3) *Ibid.*
(4) Odyss. l. XVIII, v. 258, etc.
(5) Æneid. l. IV, v. 19, 25, 54.

Huic uni forsan potui succumbere culpæ,
Vel pater omnipotens ....,
Ante, pudor, quàm te violem, aut tua jura resolvam.
.... *Solvitque pudorem.*

penser des Romains, chez lesquels les secondes noces, quoique permises, étaient déshonorantes (1).

Hésiode nous donne lieu de penser qu'anciennement c'était l'usage dans la Grèce de ne marier les garçons qu'à trente ans, et les filles à quinze (a). Les présages réglaient le moment où le mariage devait se faire. On y avait grande attention (2). Il y a bien de l'apparence que, dans les premiers temps, on ne statua rien sur les degrés de parenté : excepté les unions des pères et des mères avec leurs enfants, toutes les autres alliances semblent avoir été permises (3).

Les enfants ne pouvaient contracter aucun engagement sans le consentement de leurs pères, qui avaient droit de décider de leur établissement (4). On les élevait dans un grand respect pour ceux qui leur avaient donné naissance. C'était même une des plus anciennes ordonnances de la Grèce. Dans les lois attribuées à Triptolème, on en trouve une qui ordonne expressément d'honorer ses parents (5).

Aujourd'hui, le grand nombre d'enfants est regardé comme une charge; mais, dans les premiers temps de la Grèce, c'était un honneur et un avantage d'être père d'une famille nombreuse. Les Grecs estimaient beaucoup la fécondité. Plutarque observe que Pélops fut, de tous les rois ses contemporains, le plus puissant et le plus considéré, non-seulement par ses richesses, mais encore par la quantité d'enfants dont il se voyait le père (6). Les poëtes anciens ont beaucoup vanté le bonheur de Priam d'être père de cinquante enfants. Nous voyons, dans l'Ecriture-Sainte, David se glorifier d'avoir eu beaucoup d'enfants (7). Aussi, était-ce alors un grand opprobre à une femme d'être stérile (8). Les Chinois sont dans les mêmes sentiments. Ils regardent la stérilité avec tant d'horreur, que les gens mariés aimeraient mieux avoir com-

(1) Val. Max. l. II, c. 1, n. 3. — Martial. l. VI, Epigram. 7. — Quintil. Declam. 306, p. 627.

(a) Opera et Dies, v. 696, etc.

C'est sur cet usage qu'est fondé le calcul par lequel Hérodote, imité en cela par la plus grande partie des chronologues anciens, évalue les générations à trente-trois ans, et compte cent ans pour trois générations, l. II, n 142.

(2) Hesiod. *loco cit.* v. 801.

(3) Feithius. Antiq. Hom. l. II, c. 13, p. 216.

(4) *Ibid.* p. 219, 220.

(5) Porphyrius, de abstin. l. IV, p. 431.

(6) In Thes. p. 2. A.

(7) I. Paral. c. 28, ỳ. 5.

(8) Gen. c. 30, ỳ. 23. — 1. Rec. c. 1, ỳ. 5, etc. — Luc, c. 1, ỳ. 25.

mis le plus grand des crimes, que de mourir sans enfants. Ils mettent au nombre des plus grands malheurs de ne point laisser de postérité (1).

Les Grecs pensaient de même. Ils regardaient comme le sort le plus triste, celui d'un homme qui mourait sans enfants. Phœnix, dans l'Iliade, voulant exprimer jusqu'à quel excès de colère son père s'était emporté contre lui : « Il invoqua, dit-il, les terribles » furies, les conjurant que je ne pusse jamais faire asseoir sur mes » genoux un fils sorti de moi (2). » C'était pour remédier, en quelque sorte, au malheur de n'avoir point d'enfants, que les Grecs avaient imaginé l'adoption. L'usage en était très-ancien. Pausanias nous apprend qu'Athamas, roi d'Orchomène, se voyant sans postérité masculine, avait adopté ses petits-neveux (3). Diodore nous fournit aussi un exemple de la même antiquité (4); et Plutarque dit que Castor et Pollux s'etant rendus maîtres d'Athènes, demandèrent à être initiés aux grands mystères, mais qu'ils n'y furent admis qu'après avoir été adoptés par Aphidnès, comme Hercule l'avait été par Pylius (5). Il y a bien de l'apparence que les Grecs avaient pris l'adoption des Egyptiens, chez lesquels nous voyons cet usage établi dès les temps les plus reculés (6).

Les filles qui mouraient sans être mariées étaient réputées très-malheureuses. Hérodote nous fournit une preuve bien marquée de cette façon de penser dans l'aventure de Polycrate, tyran de Samos. Polycrate, séduit par les promesses d'Orétès, gouverneur de Sardes, se mit en devoir d'aller trouver ce satrape. Sa fille, qui n'augurait rien que de sinistre de ce voyage, fit tous ses efforts pour l'en dissuader. Voyant que, malgré toutes ses remontrances, il se disposait à partir, elle lui dit hautement qu'il ne lui en arriverait que du malheur. Polycrate, indigné des discours qu'elle tenait, et voulant lui en témoigner son ressentiment, la menaça de ne la marier de long-temps, en cas qu'il revînt sain et sauf de son voyage. Cette menace ne fut pas capable de faire taire son zèle. Elle en souhaita l'accomplissement, aimant mieux, dit Hérodote, être sans mari, que de se voir privée de son

(1) Martini, Hist. de la Chine, l. vi, p. 21. — Lettr. édif. t. v, p. 56.
(2) L. ix, v. 455, etc.
(3) L. ix, c. 34.
(4) L. iv, p. 312.
(5) Plut. in Thes. p. 16. A.
(6) Exod. c. 2, ℣. 10.

père (1). On voit aussi, dans Sophocle, Electre se plaindre amèrement de n'être point mariée (*a*).

J'ai remarqué dans la première partie de cet ouvrage qu'originairement l'usage voulait que celui qui recherchait une fille en mariage l'achetât en quelque sorte, soit par les services qu'il rendait au père de celle qu'il voulait épouser, soit par les présents qu'il lui faisait à elle-même (2). Cette coutume s'observait aussi en Grèce, dès les temps les plus reculés (3). Celui qui recherchait une fille était obligé de faire des présents de deux espèces; les uns au père, pour l'engager à lui donner sa fille; et les autres, à la personne qu'il demandait en mariage. Dans l'Iliade, Agamemnon fait dire à Achille qu'il lui donnera une de ses filles, sans exiger de ce prince le moindre présent (*b*). Pausanias nous fournit aussi une preuve de cet ancien usage. Danaüs, dit cet auteur, ne trouvant point à marier ses filles, à cause du crime horible qu'elles avaient commis, fit publier qu'il ne demanderait point de présents à ceux qui voudraient les épouser (4). Aujourd'hui encore c'est l'usage parmi les Grecs que quiconque veut se marier achète sa femme par les présents qu'il est obligé de faire aux parents de celle qu'il veut épouser (5).

Nous voyons cependant qu'anciennement les présents que le marié faisait, soit à son beau-père, soit à la personne qu'il devait épouser, ne dispensaient pas le père de donner à sa fille une certaine quantité de biens, et c'est ce qui formait proprement la dot de la mariée (*c*). La coutume voulait que lorsqu'une veuve venait à se remarier, elle ne pût pas disposer de la dot qu'elle avait eue lors de son premier mariage, ni la porter à son second mari. Tout son bien était de ce moment dévolu aux enfants du premier lit. Son père était obligé de lui donner une nouvelle

(1) L. III, n. 124.

(*a*) In Electrâ, v. 166, 167.

La tradition portait que cette princesse n'avait jamais été mariée, ce qui lui avait fait donner le nom d'*Electre* ÆLIAN. VAR. Hist. l. IV, c. 26.

PAUSANIAS, l. II, c. 16, et HYGIN. Fab. 122, disent cependant qu'Oreste avait marié cette princesse à Pylade, et que selon le témoignage d'Hellanicus, elle en avait eu deux enfants. Mais ce sentiment ne paraît pas avoir été le plus suivi chez les anciens.

(2) *Suprà*, tom. I.

(3) ARIST. Polit. l. II, c. 8', p. 327. B.

(*b*) Liv. IX, v. 146.

Homère ne parle point du présent fait à la mariée; mais seulement de celui qu'on faisait au père. Les présents qu'on faisait à la mariée s'appellaient Ἕδνα. Voy. MÉZIRIAC, in Ovid. Ep. t. II, p. 317.

(4) L. III, c. 12.

(5) Voyage de la BOULAYE, le Gouz. p. 411.

(*b*) Iliad. l. IX, v. 147, 148.

dot (1). Mais s'il arrivait qu'un fils fût assez dénaturé pour chasser sa mère de la maison paternelle, il était obligé de lui rendre tout le bien qu'elle avait apporté (2).

Quant à la forme dans laquelle se faisaient les contrats de mariage, j'ai observé précédemment que dans les temps où l'Ecriture n'était pas encore connue, on passait tous les actes en présence des témoins (3). On retrouve les mêmes pratiques dans les siècles primitifs de la Grèce. Avant que ces peuples connussent l'Ecriture, l'usage était de donner des gages et des cautions pour assurance de la dot et des conditions du mariage (4). Il paraît même par Homère que les Grecs ont été long-temps sans connaître l'usage des contrats et des obligations par écrit. C'était la déposition des témoins qui faisait foi de la réalité des actes (5) : et c'est encore par cette raison qu'anciennement chez les Grecs, comme chez tous les autres peuples, les jugements se rendaient devant tout le monde, dans la place publique (6).

On voit que, dès les temps héroïques, il y avait dans la Grèce des peines établies contre l'adultère. Ceux qui en étaient accusés étaient obligés de payer une amende pécuniaire au mari qui avait pu les en convaincre (7). Le père de la femme surprise en adultère était aussi obligé de rendre à son gendre tous les présents qu'il en avait reçus pour obtenir sa fille (8).

J'ai déjà dit que Cécrops avait établi le mariage d'un avec une; aussi la pluralité des femmes n'était-elle point permise aux Grecs. Il n'en pouvaient épouser qu'une (9). Mais il paraît que dès les plus anciens temps il était permis de la répudier, lorsqu'on croyait en avoir des sujets légitimes (10). Ce qui m'étonne le plus, c'est de voir que les commerces illégitimes n'eussent alors rien de déshonorant. La naissance des enfants qui en provenaient n'était point regardée comme honteuse. Agamemnon, dans d'Iliade, voulant encourager Teucer, frère d'Ajax, à continuer ses exploits, lui représente que, quoiqu'il ne fût pas fils

La dot que le père donnait à sa fille était appelée Μείλια. *Ibid.*

(1) Odyss. l. II, v. 53.

(2) Odyss. l. II, v. 132, 133.

(3) *Suprà*, vol. 1er.

(4) Pollux, l. III, c. 3, Segm. 36. — Servius ad Æneid. l. x, v. 79.

(5) Iliad. l. XVIII, v. 499, etc.

(6) *Ibid.* v. 497, 498, etc. Voy. le prem. vol. p. 43.

(7) Odyss. l. VIII, v. 332, 347 et 348. Voy. aussi Diod. l. XII, p. 491, lin. 89.

(8) Odyss. l. VIII, v. 318.

(9) Herod. l. II, n. 92.

(10) Voy. Paus. l. x, c. 29, p. 870. — Pollux. l. III, c. 4. Segm. 46.

légitime de Télamon, ce prince néanmoins n'en avait pas moins eu d'attention ni de soins pour son éducation (1). S'il y eût eu alors quelque honte attachée à ces sortes de naissances, il n'est pas vraisemblable qu'Homère eût fait faire par Agamemnon un semblable reproche à un des principaux officiers de l'armée, et duquel il paraît d'ailleurs qu'il était très-satisfait.

On voit aussi dans l'Odyssée Ulysse se dire fils d'une concubine (2). C'est une preuve qu'on avouait alors ces sortes de naissances sans rougir. C'est ainsi qu'il est dit dans l'Écriture que Gédéon eut 70 enfants de plusieurs femmes qu'il avait épousées; et que d'une concubine, qui même avait été sa servante, il avait eu un fils nommé Abimelech, qui, après la mort de son père, fut roi de Sichem (3). Chez nos ancêtres, la bâtardise n'avait rien de déshonorant. Les historiens donnent à quantité de personnes très-illustres et très-considérables la qualité de *bâtards*. Le fameux comte de Dunois n'est pas plus connu sous ce nom, que sous celui de bâtard d'Orléans. Il est encore parlé très-souvent du bâtard de Rubempré et de plusieurs autres. C'était même une qualité qu'on ne craignait pas de prendre dans les actes publics. On en trouve plusieurs signés *un tel, bâtard d'un tel*. Des lettres-patentes, accordées par Guillaume-le-Conquérant à Alain, comte de Bretagne, commencent ainsi : « Guillaume, dit le » *bâtard*, roi d'Angleterre, etc. (4). » Revenons aux Grecs. Les enfans legitimes héritaient des biens de leurs péres et mères (5). S'ils étaient plusieurs, ils partageaient la succession, et il ne paraît pas qu'il y eût alors aucun avantage attaché au droit d'aînesse. Voici la manière dont on procédait aux partages. On faisait avec le plus d'égalité qu'il était possible autant de lots qu'il y avait d'héritiers, et ensuite on les tirait au sort (6).

Cette conduite ne se pratiquait pas seulement dans les partages des biens des particuliers; elle avait lieu, même dans les maisons souveraines. Neptune, dans l'Iliade, répond à Iris qui lui vient ordonner de la part de Jupiter de ne plus secourir les

(1) L. VIII, v. 281, etc.
(2) L. XIV, v. 202.
(3) Judic. c. 8, ỿ. 38, 31, c. 9, ỿ. 6 et 18.
Non enim erat vetitus eo tempore concubinatus, neque concubina à matroná, nisi dignitate, distabat. Grotius sur ce passage.
(4) Mém. de Trévoux. Janv. 1711, p. 118.
(5) Odyss. l. VII, v. 149.
(6) *Ibid.* l. XIV, v. 208. — ARIST. Polit. l. VI, c. 4, p. 417. B.

recs, qu'il est égal en dignité à Jupiter : « Nous sommes, ajoute-t-il, trois frères, tous trois fils de Saturne et de Rhéa. Jupiter est le premier, moi le second, et Pluton le troisième : l'empire a été partagé entre nous. On en a fait trois lots, qui n'ont point été distribués selon l'ordre de la naissance. On les a tirés au sort et c'est la fortune qui a décidé de la part que chacun a eue (a). » On pourrait citer encore plusieurs autres xemples de cette ancienne pratique (1).

Quoique dans le partage des biens la condition des frères fût gale, il y ayait cependant de grands priviléges attachés au droit 'aînesse. Ces priviléges consistaient dans l'honneur et le respect ue les cadets étaient obligés de rendre à leurs aînés, et de l'auorité que les aînés avaient sur leurs cadets. On peut dire même ue les Grecs regardaient le droit d'aînesse comme un droit livin : Homère en fournit une preuve très-sensible dans le passage de l'Iliade que je viens de citer. Jupiter, en envoyant porter es ordres à Neptune par Iris, dit à cette déesse : « Mon frère doit savoir qu'en qualité d'aîné je suis au-dessus de lui (2). » Neptune fait quelque difficulté de se rendre aux ordres de Jupiter : Iris pour l'y déterminer insiste sur la qualité de Jupiter, et demande à Neptune s'il ignore « que les noires Furies accompagnent toujours les aînés, pour venger les outrages qu'ils reçoivent de leurs frères (3). »

Les enfants des concubines n'avaient aucun droit à l'héritage de leurs pères; car, dans ces sortes de commerces, il n'y avait ni conventions, ni solemnités. Aussi ne voyons-nous point que les enfants qui en provenaient partageassent dans la succession avec les enfants légitimes. Ils n'avaient que ce que leurs frères voulaient bien leur abandonner (4) : l'ordre même des successions était si bien réglé, que, quand quelqu'un mourait sans enfants, ses biens passaient à ses collatéraux (b).

(a) L. xv, v. 185, etc.
Virgile a suivi exactement cette tradition. Il fait aussi dire à Neptune que l'empire de la mer lui est échu par le sort.

Sed mihi sorte datum.

Æneid. l. I, v. 138.

(1) Voy. ce que nous avons dit ci-dessus sur le passage du Péloponèse entre les descendants d'Hercule, p. 44. — Voy. aussi Apollod. l. i, p. 4. — Diod. l. iii, p. 229. — Paus. liv. viii, c. 53. — Et Strabo, l. ix, p. 601. B.

(2) L. xv, v. 165, 166.

(3) *Ibid.* v. 214.

(4) Odyss. l. xiv, v. 210.

(b) Χηρωσταὶ δὲ διὰ κτῆσιν δατέοντο.

Iliad. l. v, v. 158.

Eustathe, p. 533, lin. 30, et l'un-

Le même esprit d'ordre qui avait assigné à chacun une certaine quantité de biens pour subsister faisait regarder avec mépris ces hommes que la fainéantise empêchait de travailler, et qui étaient assez lâches pour ne vivre que de la libéralité des personnes riches. Quand Ulysse, dans l'Odyssée, sous l'équipage d'un mendiant, se présente à Eurymaque, ce prince le voyant fort et robuste lui offre du travail et de bons gages. Mais il fait entendre en même temps qu'il n'y avait dès lors que trop de ces gueux de profession qui, aimant mieux vivre dans l'oisiveté, que de gagner leur vie par un travail honnête, étaient l'objet du mépris général (1).

On avait aussi le plus souverain mépris pour ces gens qui, n'ayant point de demeure fixe, errent continuellement de ville en ville. On regardait un vagabond comme un exilé, comme un malheureux qui, ayant abandonné sa patrie, devait être rejeté de la société (2).

Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'alors le vol n'était point une action déshonorante (3). Les anciens ne s'en faisaient aucun scrupule. Ils n'étaient honteux que quand ils étaient pris sur le fait (4).

La plupart des lois dont je viens de rendre compte n'ont été en usage que depuis l'établissemeut de l'agriculture. Les premiers législateurs grecs n'avaient rien négligé pour porter

cien Scholiaste entendent par le mot Χηρωσαὶ, des *curateurs ;* sur cela ils ont imaginé des magistrats établis pour prendre soin du bien des vieillards qui avaient perdu leurs enfants, et le conserver à leurs collatéraux en empêchant ces pères malheureux d'en disposer. Mais outre qu'Eustathe, et l'ancien Scholiaste n'allèguent aucun auteur qui marque l'établissement de ces prétendus magistrats, s'ils avaient voulu faire attention au mot διατεοντο, dont Χηρωσαὶ est le nominatif, ils auraient bien vu que Χηρωσαὶ ne pouvait en cette occasion signifier des *curateurs*. Les curateurs en effet ne partagent point une succession ; mais, suivant l'étymologie même de leur nom, ils sont proposés pour la conserver.

Il est donc certain que dans ce passage Χηρωσαὶ doit s'entendre des *collateraux*. Il est pris dans ce sens là par Hésiode Theog. v. 606, d'après lequel Hèsychius, *voce* Χηρωσαὶ, dit expressément Χηρωσαὶ *οἱ μακρόθεν συγγενεῖς* ; on appelle Χηρωσαὶ, des *parents fort éloignés*. Voy. aussi Pollux, l. III, c. 4. Segm. 47, et le Schol d'Hésiode, p. 289.

(1) L. XVIII, v. 356, etc.

(2) Iliad. l. IX, v. 644, l. XVI, v. 423. — Voy. ce que Platon fait dire à ce sujet par Socrate, in Criton.

(3) Iliad. l. VI, v. 153. — Odyss. l. XIX, v. 395. — Voy. Feith. l. II, c. 9.

(4) Suid. *in voce* Κλέπτης, t. II, p. 325.

et engager leurs peuples à s'adonner à la culture de la terre (*a*). Ils avaient établi dans cette vue plusieurs lois très-utiles et très-sages, comme la défense de posséder des terres labourables au-delà d'une certaine quantité; celle de vendre et d'aliéner l'héritage de ses ancêtres. Il y avait aussi une loi qui défendait d'hypothéquer une dette sur des terres labourables (1). Toutes ces lois étaient, au rapport d'Aristote, de la plus haute antiquité, et remontaient aux siècles dont nous faisons présentement l'histoire (2).

J'ai déjà dit que c'était sous le règne d'Erechtée, sixième roi d'Athènes depuis Cécrops, que la connaissance du labourage avait été répandue dans la Grèce sous les auspices de Cérès et de Triptolème. Comme l'établissement de l'agriculture emporte nécessairement l'institution des lois civiles, tous les écrivains de l'antiquité ont attribué à Cérès et à Triptolème les premières lois de la Grèce (*b*). La tradition la plus constante et la plus générale portait que les Athéniens avaient été les premiers à qui Cérès eût enseigné l'agriculture (3). Aussi avons-nous vu qu'ils passaient pour les auteurs de toutes les lois civiles (4). On leur attribuait également l'invention de toutes les formalités de la justice et de l'ordre des procédures (5).

C'est au surplus à ce court exposé que se réduira ce que j'avais

(*a*) On remarque que dans toutes les anciennes traditions de la Grèce, Neptune est toujours dit, avoir succombé dans ses disputes avec Minerve, Apollon et les autres dieux. Voy. Plut. t. II, p. 741. — Paus. l. II, c. I, p. 112, c. 15, p. 145.

Plutarque prétend même que la dispute entre Minerve et Neptune, pour savoir qui d'elle ou de ce Dieu serait patron d'Athènes, et la réussite de Minerve était une fable inventée et débitée par les anciens rois de la Grèce, pour détourner leurs peuples de l'envie de courir les mers, et les porter à cultiver la terre. In Thémistocle, pag. 121. E.

(1) Arist. l. II, c. 7, p. 323, l. VI, c. 4, p. 417.

(2) *Ibid.*

(*b*) *A quibus initia vitæ atque victûs, legum, morum, mansuetudinis, humanitatis exempla hominibus, et civitatibus data, ac dispertita esse dicuntur*, Cicero in Verr. Act. 5a, n. 72, t. IV, p. 478.

Prima Ceres . . . .
Prima dedit leges, Cereris sunt omnia manus.
Ovid. Metam. l. V, v. 341, etc. — Diod. l. I, p. 18, l. V, p. 324 et 385. Plin. l. VII, sect. 57, p. 412. — Macrob. Sat. l. III, c. 12, p. 413.

C'est par cette raison qu'on trouve si souvent l'épithète Θεσμοφόρος, *Legifera*, donné à Cérès. Voy. l'explication historique de la fable de Cérès par le Clerc. Bibl. Univers. t. VI, p 47.

(3) Cicero in Verr. Act. 4a, n. 49, t. IV, p. 396. — Diod. l. I, p. 34, l. V, p. 333 et 385.

(4) *Suprà.*

(5) Ælian. Var. Hist. l. III, c. 38.

à dire sur l'origine et l'établissement des lois civiles dans la Grèce. Les écrivains de l'antiquité ne nous ont conservé aucun détail sur un objet si important. Non-seulement ils ne rapportent la teneur d'aucune loi, ils ne nous apprennent pas même quels étaient les magistrats et les tribunaux établis pour juger les contestations civiles. Il est même assez remarquable que dans, le peu qui s'est conservé des lois attribuées à Triptolème, il n'est question que de réglements politiques. Voici ces lois, telles que Porphyre les rapporte (1).

La première, dont nous avons déjà eu occassion de parler, ordonne d'honorer ses parents (2).

La seconde défend d'offrir aucune autre chose aux dieux, que les fruits de la terre.

La troisième ordonne de ne point faire de mal aux animaux.

Ces lois ne faisaient que renouveler et confirmer celles de Cécrops, qui, en instituant un culte réglé dans la Grèce avait défendu d'offrir à la divinité rien de ce qui était animé (3). Je ne puis à cette occasion me dispenser de dire un mot des fameux mystères d'Eleusis.

J'ai fait voir précédemment que Cécrops avait appris le premier aux Grecs à honorer l'Être-Suprême par un culte public et solennel (4). Mais les cérémonies religieuses établies par ce prince n'ont point produit un effet aussi marqué que l'institution des mystères célébrés à Eleusis en l'honneur de Cérès. De toutes les pratiques de la religion payenne, les cérémonies usitées dans ces mystères ont été celles qui ont le plus attiré l'admiration et le respect des anciens. On en rapporte l'institution à Erechtée, le même sous lequel la connaissance de l'agriculture passa dans la Grèce (5). Je n'entreprendrai point de lever le voile obscur qui nous dérobe la connaissance de ces cérémonies si vantées dans l'antiquité. Je remarquerai seulement que les écrivains les mieux instruits et les plus judicieux de la Grèce et de Rome ont été persuadés que ces mystères avaient contribué plus que tout autre moyen à adoucir les mœurs barbares des premiers habitants de l'Europe. Ils n'ont point hésité à attribuer à ces cérémonies

(1) De abstinen. l. IV., p. 431.
(2) *Suprà*.
(3) *Suprà*, p. 19.
(4) *Suprà*, p. 19.
(5) DIOD. l. I, p. 31.—MARM. Oxod. Ep. 14.

religieuses toute la politesse et les connaissances dont ont joui les siècles les plus éclairés. « Ce sont les mystères, dit Cicéron, qui » nous ont tiré de la vie barbare et farouche que menaient » nos ancêtres. C'est le plus grand des biens que nous devions à » la ville d'Athènes, entre tant d'autres qu'elle a répandus parmi » les hommes : c'est d'elle que nous avons appris non-seulement à » vivre avec joie, mais encore à mourir avec tranquillité, dans » l'espoir d'un avenir plus heureux (1). » Isocrate en avait dit autant long-temps auparavant (2). Les Grecs désignaient les mystères d'Eleusis par un mot qui dans leur langue signifiait *perfections* (a), parce que dans l'initiation on acquérait, à ce qu'ils croyaient, la connaissance de la vertu et l'amour de la vérité. Les Latins exprimaient ces mystères par le terme d'*initia*, *commencement ;* parce que, dit Cicéron, la doctrine qu'on enseignait dans les mystères renfermait les principes de la vie heureuse et tranquille. Ainsi les deux nations de l'antiquité les plus polies et les plus éclairées ont été persuadées qu'on ne pouvait donner assez d'éloges à l'établissement des mystères d'Eleusis. Il ne me reste plus maintenant qu'à dire un mot des anciennes lois pénales de la Grèce.

Les lois pénales sont avec raison celles dont les premiers législateurs grecs paraissent s'être le plus occupés. Les historiens placent dans les siècles que nous parcourons l'institution de plusieurs tribunaux, dont l'unique fonction était de juger des matières criminelles.

L'Aréopage était le plus ancien tribunal de la Grèce, et c'était pour connaître des meurtres que Cécrops l'avait établi (3). Dans l'origine, les aréopagistes connaissaient de toutes sortes d'homicides. Par la suite leur juridiction fut bornée aux seuls assassinats commis de dessein prémédité (4). On érigea, peu de siècles après l'Aréopage, un autre tribunal nommé le *Delphinium*, pour juger ceux qui, s'avouant coupables d'homicide, prétendaient avoir eu raison de le commettre (5). C'est à ce tribunal que Thésée fut absous, lorsqu'il eut mis à mort les enfants des Pallas et Pallas lui-même, qui tramaient une conspiration contre l'état (6).

(1) De Leg. l. II, n. 14, t. III, p. 148.
(2) In Panegyr. p. 65.
(a) Τελεταί.
(3) Isocrat. Panegyr. p. 69. Voy. aussi Demosth. in Aristocrat. p. 735. — Plin. l. VII, sect. 57, p. 415. — Paus. l. IV, c. 5, *init.*
(4) Demosth. in Aristocrat. p. 728. E. — Ælian. Var. Hist. l. V, c. 15.
(5) *Ibid.*
(6) Paus. l. I, c. 28, l. 70.

On établit ensuite le *Palladium*, où ceux qui avaient commis un meurtre involontaire venaient se présenter (1). Démophon, fils de Thésée, fut le premier qui comparut devant ce tribunal (2).

Les lois de la Grèce, conformes en ce point à celles d'Egypte, punissaient de mort l'homicide commis de dessein prémédité (3). Dédale ayant été accusé et convaincu devant l'Aréopage d'avoir fait périr son neveu Talus, fut condamné à mort par ce tribunal, et il n'évita la punition de son crime qu'en prenant la fuite, et se retirant dans l'"île de Crète (4). J'observerai que chez les Grecs il était très-aisé aux meurtriers de se dérober aux supplices qu'ils pouvaient appréhender.

La manière dont on procédait dans la Grèce à la poursuite des meurtres était bien différente de celle qu'on suit dans nos tribunaux. En France, c'est au ministère public qu'appartient le soin de rechercher et de faire punir les meurtriers. La première démarche que fait la justice dans ces occasions, c'est de faire arrêter l'accusé contre lequel on a rendu plainte; on examine ensuite s'il est réellement coupable du crime qu'on lui impute, et il est retenu dans les prisons jusqu'à jugement définitif. Il n'en était pas de même chez les Grecs. Il n'y avait point d'officier public chargé par l'état de rechercher les meurtriers. Les parents du mort avaient seuls le droit d'en poursuivre la vengeance. Homère le fait assez connaître (5). On peut joindre au témoignage de ce grand poëte celui de Pausanias qui dépose en plusieurs endroits de cet ancien usage (6): usage qui paraît avoir toujours subsisté dans la Grèce (7). Mais les mêmes lois qui avaient déféré aux seuls parents du mort le droit d'en poursuivre le meurtrier, défendaient expressément qu'on le remît entre leurs mains (8); et, comme le ministère public ne se mêlait point de faire arrêter les meurtriers, ils jouissaient d'une liberté pleine et entière tout le temps que durait l'instruction de leur procès. Ainsi,

(1) ÆLIAN. *suprà*, *locis cit.*

(2) PAUS. l. I, p. 69. — Voy. POLLUX, l. VIII, c. 10.

(3) DEMOSTH. in Midiam. p. 610. A. — In Aristocrat. p. 738. C. — Voyez aussi PLAT. de Leg. l. IX, p. 934. B. p. 935. E.

(4) DIOD. l. IV, p. 319 et 320. — APOLLOD. l. III, p. 206.

(5) Iliad. l. IX, v. 628, etc.

(6) L. V, c. 1, p. 376, l. VIII, c. 34, p. 669.

(7) Voy. PLAT. de Leg. l. IX, p. 930, 931 et 933. — DEMOSTH. in Aristocrat. p. 736. POLLUX. l. VIII, c. 10. Segm. 118.

(8) DEMOSTH. *loco cit.*

dans les cas où un coupable pouvait appréhender la juste punition de son crime, il ne tenait qu'à lui de se dérober au supplice en prenant la fuite. Personne n'était en droit de l'en empêcher (1). La seule précaution qu'il eût à prendre, c'était de disparaître après ses premières défenses (2). Car, lorsque la procédure était avancée pour que les juges fussent en état d'opiner, l'accusé alors était soumis à toute la sévérité des lois, et s'il était déclaré atteint et convaincu du crime qu'on lui imputait, les magistrats s'en emparaient pour lui faire subir le supplice auquel il était condamné (3). Cette liberté provisoire qu'on laissait aux accusés prouve clairement que c'était la coutume de les entendre deux fois avant que de les livrer au supplice. Si l'accusé, dont le crime était prouvé, avait fait usage de la ressource de l'exil volontaire, tous ses biens étaient confisqués et vendus à l'encan (4). J'ai déjà parlé de la coutume de renvoyer les accusés absous lorsque les voix étaient partagées également (5).

Avant que de donner audience à l'accusateur et à l'accusé, on les obligeait de consigner chacun une somme qui appartenait à celui qui gagnait sa cause. La loi condamnait en outre l'accusateur à une amende de mille drachmes, s'il n'avait pas eu pour lui au moins la cinquième partie des voix (6). Si l'accusation était prouvée, les lois accordaient à l'accusateur le triste avantage d'assister au supplice du malheureux qu'il avait convaincu de crime (7) : mais il devait arriver très-rarement qu'on exécutât à mort les homicides, eu égard aux facilités qu'ils trouvaient à se dérober au supplice (8). Car, outre qu'ils étaient les maîtres de prendre la fuite, la loi leur avait donné un moyen encore plus efficace pour désarmer la justice, et rester même tranquilles dans leur patrie. Ils n'avaient qu'à chercher les voies propres à apaiser les parents de celui qui avait été tué : ils étaient sûrs alors de l'impunité et de n'être jamais inquiétés; c'était à prix d'argent qu'on assoupissait ordinairement ces sortes d'affaires. On donnait une certaine somme aux parties intéressées, pour les engager à cesser leurs poursuites (9).

(1) Demost. *ibid.*—Pollux, l. viii, c. 10, Segm. 117.
(2) Demosth. Pollux. *locis cit.*
(3) Demosth. in Aristocrat. p. 736.
(4) Pollux, l. viii, c. 9, Segm. 99.
(5) *Suprà*, art. v.
(6) Demosth. in Mid. p. 610. F. — In Aristocrat. p. 738. C. — Plato, in Apolog. Socrat. p. 27. E. — Pollux, l. viii, c. 6. Segm. 41 et 53.
(7) Demosth. in Aristocrat. p. 736.
(8) Voy. Diod. l. iii, p. 177.
(9) Iliad. l. ix, v. 628, etc.

La loi n'avait pas voulu que le meurtre même involontaire fût entièrement exempt de punition, de peur, dit Porphyre, que l'impunité, dans ces occasions, ne donnât lieu aux méchants d'abuser de l'indulgence de la loi (1). L'exil était originairement chez les Grecs la peine du meurtre involontaire (2). Céphale fut condamné par l'Aréopage à un bannissement perpétuel pour avoir tué involontairement sa femme Procris (3). Les lois se relâchèrent par la suite de cette rigueur. Nous voyons dans Homère que, du temps de la guerre de Troie, les meurtriers n'étaient obligés de s'absenter de leur patrie que jusqu'à ce qu'ils eussent apaisé les parents de celui qu'ils avaient tué (4). Si l'on s'en rapporte même au Scholiaste d'Euripide, les meurtriers involontaires n'étaient obligés de s'absenter que durant le cours d'une année (5). Platon, dans ses lois, paraît s'être conformé à cet ancien usage (6).

Mais, en même temps que les lois avaient voulu assujétir à quelque peine le meurtre involontaire, elles avaient pris des précautions pour dérober le meurtrier à la vengeance précipitée que les parents du mort auraient pu tirer de sa perte. C'est dans cette vue que nous voyons le droit d'asile établi chez tous les peuples de l'antiquité. Ce privilége, attaché à certains lieux, de mettre les meurtriers à couvert de toutes poursuites, était très-ancien et et très-respecté chez les Grecs. On croyait que l'asile de Samothrace avait été établi par Cybèle (7). Un des plus anciens est celui que Cadmus ouvrit dans la Béotie (8).

L'endroit où s'assemblait l'Aréopage était un asile inviolable. Sous Aphidas, qui monta sur le trône d'Athènes l'an 1162 avant J. C., l'oracle de Dodone avertit les Athéniens qu'un jour les Lacédémoniens vaincus se réfugieraient dans l'Aréopage, et qu'ils se donnassent bien de garde de les maltraiter. Les Athéniens se ressouvinrent de cet avis, lorsque, sous le règne de Codrus, le Péloponèse se ligua contre l'Attique. On sait quel fut l'événement de cette guerre, et comment les armées étant en présence, celle des ennemis crut devoir faire retraite (9). Quelques Lacédémoniens, qui s'étaient avancés jusqu'aux portes d'Athènes, se

(1) De Abstin. l. I, p. 16, etc.
(2) APOLLOD. l. II, p. 116. — DEMOSTH. adv. Aristocrat. p. 732. B. — PLUT. t. II, p. 299. C.
(3) APOLLOD. l. III, p. 200.
(4) Voy. FEITHIUS, Antiq. Hom. l. II, c. 8, p. 187.
(5) In Hippolyt. v. 35.
(6) L. IX, 929. F. p. 930. D.
(7) DIOD. l. III, p. 224.
(8) *Suprà*, art. V.
(9) *Suprà*, art. V.

trouvèrent à cette nouvelle dans un cruel embarras. Tout ce qu'ils purent faire fut de tâcher, à la faveur des ténèbres, de se cacher aux yeux des Athéniens. Dès que le jour parut, ils se sauvèrent dans l'Aréopage. On n'osa les attaquer dans cet asile; ils y furent respectés, et obtinrent permission de s'en retourner sains et saufs dans leur patrie (1).

La faveur des asiles n'avait été établie originairement que pour les meurtriers involontaires. Dans Thucydide les Athéniens donnent à entendre très-clairement que les autels des dieux ne servaient d'asile qu'à ceux qui avaient eu le malheur de commettre involontairement un homicide (2). On voit aussi dans Tite-Live le meurtrier du roi Eumenès obligé d'abandonner l'asile du temple de Samothrace, comme indigne d'en jouir (3). Moïse, en établissant des villes de refuge pour les meurtriers involontaires, exclut formellement de ce privilége les assassins (4).

Au surplus, il en était du meurtre involontaire chez les Grecs comme de l'homicide prémédité, c'est-à-dire, que les meurtriers involontaires pouvaient, en apaisant les parties intéressées, rester tranquilles dans leur patrie. L'usage était pareillement de donner aux parents du mort une certaine somme (5). Cette politique partait d'un principe très-sensé. Parmi des peuples peu disciplinés, les inimitiés sont dangereuses et très-sujettes à occasioner les suites les plus fâcheuses; il est donc du bien public qu'elles soient aisées à terminer (6). Aussi voyons-nous que chez les anciens peuples, il n'y avait point de délit qu'on ne pût racheter à prix d'argent. Tout se réduisait à des dommages et à des réparations. C'est par cette raison qu'il n'y avait point alors, comme aujourd'hui parmi nous, de partie publique qui fût chargée du soin de poursuivre les criminels. Les sauvages de l'Amérique nous retracent l'image de ces anciens temps. Chez ces peuples la réparation de l'homicide consiste dans un certain nombre de présents que le meurtrier est obligé de faire aux parents du défunt, pour apaiser leur ressentiment (7).

Les anciens législateurs n'avaient rien omis pour inspirer à

(1) Paus. l. vii, c. 25. *init.*
(2) L. iv, p. 296. *lin.* 90.
(3) L. xlv, n. 5.
(4) Deut. c. 19, ✝. 11, etc.
(5) Iliad. l. xviii, v. 498, etc.
(6) Voy. l'Esprit des lois, t. iii, p. 102 et 328.
(7) Lescarbot, Hist. de la Nouvelle France, p. 395 et 798. — Mœurs des Sauvages, t. i, p. 490 et 491.

leurs peuples toute l'horreur possible du meurtre et du sang répandu. On tenait pour souillés ceux qui avaient commis un homicide, de quelque manière que ce fût. Ils devaient, avant que de rentrer dans la société, se faire purifier par certaines cérémonies religieuses. Thésée avait rendu un service important à sa patrie, en mettant à mort les brigands qui l'infestaient. Quoique ces meurtres fussent très-légitimes, néanmoins un de ses premiers soins fut de s'en faire purifier (1). Homère fait dire à Hector sortant du combat, qu'il n'ose faire des libations à Jupiter avant que de s'être purifié, parce qu'il n'est point permis de le prier avec des mains ensanglantées (2). Enée dans Virgile, après avoir mis à mort plusieurs de ses ennemis, n'ose toucher à ses dieux pénates jusqu'à ce qu'il se soit purifié (3). On pourrait citer plusieurs autres exemples (4). Il n'était pas permis à un meurtrier, qui s'était banni de la patrie pour un homicide involontaire, d'y rentrer, même après avoir satisfait les parents du défunt, sans s'être fait purifier et expier du meurtre qu'il avait commis (5). On rapporte au règne de Pandion, huitième roi d'Athènes, l'établissement des cérémonies religieuses, propres à purifier les homicides (6).

Nous remarquons à ce sujet que Moïse ordonne une expiation solennelle pour les meurtres dont on ne connaît pas les auteurs (7) Il veut aussi que ceux qui, dans une guerre juste et légitime, se sont souillés par l'effusion du sang ennemi, ne rentrent dans le camp qu'après s'être purifiés (8). Chez les Romains, les soldats qui suivaient le char du vainqueur étaient couronnés de lauriers, afin, dit Festus, qu'ils ne parussent rentrer dans la ville, que purifiés du sang humain qu'ils avaient répandu (9). Le but de toutes ces coutumes était d'inspirer le plus grand éloignement pour l'homicide.

Il faut, je crois, rapporter à ce même principe d'humanité, autant qu'à la politique, la défense de tuer certains animaux, si précisément établie par les premiers législateurs de la Grèce. On a vu que Cécrops avait défendu d'offrir aux dieux rien qui fût ani-

(1) Plut. in Thes. p. 5, C. — Paus, l. I, c. 37, *init.*
(2) Iliad. l. IV, v. 265, etc.
(3) Æneid. l. II, v. 717, etc.
(4) Marsh. p. 253. — Feithius, p. 187.
(5) Demosth. in Aristocrat. p. 736.
E. — Voy. aussi Plat. de Leg. l. IX, p. 930, etc.
(6) Marm. Oxon. Ep. 15. — Marsh. p. 253.
(7) Deut. c. 21, ỳ. 5, etc.
(8) Num. c. 31, ỳ. 19 et 24.
(9) Verbo *Laureati*, p. 206.

mé (1). Triptolème avait renouvelé cette loi, en ordonnant de ne leur offrir que des fruits (2). Mais ce second législateur alla encore plus loin; car il défendit expressément de faire du mal aux animaux servant au labourage (3). L'histoire n'a pas même dédaigné de nous conserver les circonstances qui occasionèrent la mort du premier bœuf égorgé à Athènes, et les suites de cet événement (4). C'est un de ces faits singuliers qui méritent une attention particulière : il arriva sous Erecthée, sixième roi d'Athènes (5). Cet événement est d'autant plus remarquable, qu'il donna lieu à l'érection du Prytanée, tribunal très-renommé chez les Athéniens (6). La fonction des Prytanes était de faire le procès aux choses inanimées, qui avaient occasioné la mort de quelqu'un (7).

Je finis ce qui concerne les lois pénales de la Grèce, en observant une parfaite conformité entre ces lois et celles des Egyptiens, sur la punition des femmes enceintes coupables de crimes qui méritaient la mort. Les Grecs, à l'exemple des Egyptiens, attendaient, pour les conduire au supplice, qu'elles fussent accouchées (8).

Ce que je trouve de plus extraordinaire dans les anciennes lois de la Grèce, c'est que les législateurs n'avaient point déterminé précisément le genre et la durée du supplice dont chaque crime devait être puni (9). Ils avaient laissé les juges maîtres d'appliquer les lois, suivant qu'ils le jugeraient à propos. Zaleucus, législateur des Locriens, fut, dit-on, le premier qui prescrivit et expliqua dans ses lois l'espèce et la durée des peines qu'on devait infliger aux criminels (10).

On voit, par tout ce qui vient d'être dit, que les premières lois de la Grèce étaient assez informes; elles se ressentirent de la grossièreté qui régna si long-temps dans cette partie de l'Europe (11).

Les Grecs, comme tous les anciens peuples, ont été quelque temps sans connaître l'art d'écrire. Le chant était alors le seul

(1) *Suprà*, art. 1.
(2) *Suprà*, art. 8.
(3) *Suprà*, art. 8.
(4) Porphyr. de Abstin. l. II, p. 136 et 174. — Ælian. Var. Hist. l. VIII, c. 3. — Paus. l. I, c. 28, p. 70.
(5) Paus. *ibid.*
(6) *Ibid. loco cit.* — Pollux, liv. VIII, c. 10.
(7) Paus. l. I, c. 28, p. 70. — Voy. les exemples qu'il en cite, l. V, c. 27, p. 447, l. VI, c. 11, p. 478.
(8) Diod. l. I, p. 88. — Ælian. Var. Hist. l. V, c. 18. — Plut. t. II, p. 552. D.
(9) Strabo, l. VI, p. 398.
(10) *Ibid.*
(11) Arist. Polit. l. 2, c. 8, p. 327. B.

ces lois ont joui, a fait mettre ce prince au nombre des plus grands législateurs de l'antiquité.

Les lois de Minos étaient fondées sur deux motifs principaux, de former ses sujets à la guerre, et d'entretenir l'union entre les esprits. Si Minos réussit dans le premier de ces objets, nous allons voir, qu'à l'égard du second, l'événement ne répondit point à ses espérances.

Dans la vue d'établir une parfaite union entre ses sujets, Minos travailla à mettre entre eux le plus d'égalité qu'il était possible. Il ordonna pour cet effet que tous les enfants seraient nourris et élevés ensemble (1). Leur vie était dure et sobre. On les accoutumait à vivre de peu, à souffrir le chaud, le froid, à marcher dans des endroits rudes et escarpés. Ils étaient toujours habillés comme doivent l'être des gens de guerre, d'une étoffe fort simple, la même en hiver qu'en été. On les exerçait à faire entre eux de petits combats, à souffrir courageusement les coups qu'ils se portaient; et afin, dit Strabon, que jusqu'à leurs divertissements, tout ressentît la guerre, leur danse même se faisait les armes à la main (a).

Pour rapprocher encore davantage les esprits, et les lier plus intimement, Minos voulut que tous les citoyens mangeassent ensemble aux mêmes tables (2). Ils étaient nourris aux dépens de l'état. C'était le trésor public qui fournissait à la dépense (3). Les jeunes gens mangeaient à terre, et se servaient les uns les autres. Ils servaient aussi les hommes faits (4). Comme à l'armée les soldats sont obligés de manger tous ensemble, l'intention de Minos, dans l'établissement de ces repas publics, avait été de former, dès l'enfance, ces sujets à la discipline militaire. C'est le seul mérite que pouvait avoir cet usage. L'institution des repas publics ne réussit point à entretenir l'union et la concorde entre les Crétois; on sait qu'ils étaient continuellement en guerre les uns contre les autres (5). Ils ne s'accordaient que quand il s'agissait de repousser un ennemi commun (b).

(1) Strabo, l. x, p. 735, etc.
(a) *Ibid.*
Cette danse a été fort célèbre dans l'antiquité sous le nom de pyrrhique.
(2) Arist. Polit. l. vii, c. 10. — Strabo, l, x, p. 739.
(3) Arist. Polit. l. ii, c. 10, p. 332. E. — Strabo, l. x, 736.
(4) Strabo, p. 739.
(5) Arist. Polit. l. ii, c. 10, p. 333.
(b) Plut. t. ii, p. 490. B.
• C'est de cette conduite des Crétois qu'est venue, suivant Plutarque, cette expression proverbiale, si connue dans la Grèce, *syncrétiser*.
On a depuis appelé *syncrétistes*,

Je ne fais aucun doute qu'il ne faille attribuer ces divisions intestines des Crétois à la distinction des professions, qui avait lieu en Crète comme en Egypte (1).

On ne saurait trop louer l'intention de Minos à l'égard des magistrats et des personnes âgées. Non-seulement il exigeait qu'on eût pour eux le respect et les égards qui leur sont dûs, mais encore, dans la crainte que l'on n'y manquât, il avait défendu, en cas qu'on remarquât en eux quelques défauts, de les relever en présence des jeunes gens (2). D'ailleurs il avait pris toutes les précautions que la prudence humaine peut suggérer pour inspirer à la jeunesse un grand respect et un grand attachement pour les maximes et les coutumes de l'état. Il n'était pas permis aux jeunes gens de révoquer en doute, ni même de mettre en question la sagesse ou l'utilité des réglements dont on les instruisait. C'était ce que Platon trouvait de plus admirable dans les lois de Minos (3).

Afin d'inspirer aux Crétois une vénération plus profonde pour ses ordonnances, Minos se retirait de temps en temps dans un antre, où il se vantait d'avoir avec Jupiter des entretiens familiers (4). Ce n'est au surplus ni le premier, ni le seul des législateurs anciens qui ait cru devoir s'autoriser de la divinité pour faire respecter ses lois. Mnévès, un des plus renommés et des plus anciens législateurs de l'Égypte, attribuait les siennes à Hermès, autrement dit, Mercure (5). Lycurgue avait eu soin de se munir du suffrage d'Apollon avant que de travailler à la réforme de Sparte (6). Zaleucus, législateur des Locriens, se disait inspiré de Minerve (7). Zathraustès, chez les Arimaspes, publiait qu'il tenait ses ordonnances d'un génie adoré de ces peuples (8). Zamolxis vantait aux Gètes ses communications intimes avec la déesse Vesta (9). Numa entretenait les Romains de ses conver-

ceux qui se mêlaient de concilier les différentes sectes. Ce mot est employé souvent par les théologiens, mais toujours en mauvaise part.

(1) Arist. Polit. l. vii, c. 10. — Voy. sur cet article le 3e vol. liv. i, ch. 2.

(2) Plato, de Leg. l. i, p. 775.

(3) *Ibid.*

(4) Hom. Odyss. l. xix, v. 179. — Plato in Minoë, p. 568. — Horat. Carm. l. i, Od. 28. — Diod. l. i, p. 105. — Strabo, l. xvi, p. 1105. — Val. Max. l. i, c. 2, p. 37. — Plut. in Num. p. 62. D.

(5) Diod. l. i, p. 105.

(6) *Ibid. loco cit.* — Strabo, l. xvi, p. 1105. — Plut. t. ii, p. 543. A. — Val. Max. l. i, c. 2, p. 38.

(7) Diod. l. i, p. 105. — Val. Max. l. i, c. 2, p. 38. — Plut. in Numa, p. 62. D.

(8) Diod. *loco cit.*

(9) Diod. *loco cit.* — Strabo, l. xvi, p. 1106.

sations avec la nymphe Egérie (1). On pourrait en citer bien d'autres exemples : ces faits, pour le dire en passant, démontrent invinciblement que la tradition primordiale sur l'existence de Dieu ne s'est jamais perdue, puisque, dans tout l'univers connu, cette croyance se trouve établie de temps immémorial, et si profondément même que les premiers législateurs ont voulu s'en autoriser, pour donner à leurs lois une considération plus qu'humaine (2).

Le grand défaut de Minos, dans ses institutions politiques, défaut dans lequel Lycurgue tomba d'après lui, était de n'avoir envisagé que la guerre. C'est le seul but que le législateur des Crétois semble s'être proposé (3). Nous avons vu que c'était uniquement de ce côté qu'était dirigée l'éducation de la jeunesse. Par une suite du même motif, les Crétois ne cultivaient point leurs terres par leurs mains. Des esclaves, connus dans l'antiquité sous le nom de *Periœciens*, étaient chargés de ce soin. On les obligeait de rendre tous les ans une certaine somme à leurs maîtres (4), sur laquelle on prélevait les frais nécessaires aux besoins de l'état (5).

Si les lois de Minos étaient bonnes à faire des Crétois d'excellents soldats, elles ne paraissent pas avoir été également propres à régler leurs mœurs et leurs sentiments. Chaque citoyen était obligé de se marier (6) : mais avec quel étonnement ne voit-on pas qu'un législateur ait pu approuver un moyen aussi infâme que celui dont les Crétois faisaient usage pour n'être point chargé d'un trop grand nombre d'enfants. Soit qu'en Crète la fertilité ou l'étendue des terres ne répondît point au nombre des habitants, soit que les corps y fussent plus robustes, ou les femmes plus fécondes ; Minos autorisa, par ses lois, une passion que la nature désavoue, et permit des excès dont la pudeur ne parle jamais qu'en frémissant (7).

(1) Plut. in Numa. p. 62. D. — Dion. Halicarn. l. ii, p. 122. — Val. Max. l. i, c. 2.

(2) Voy. Diod. l. i, p. 105. — Strabo, l. xvi, p. 1105 et 1106. — Plut. in Numa, p. 62. — Dion Halicarn. l. ii, p. 122, et le traité de l'Opinion, t. iv, p. 513.

(3) Plato de Leg. l. i, p. 769, etc.

(4) Arist. Polit. l. ii, c. 10. — Strabo, l. xii, p. 817. — Plut. in Lacon. p. 239. — Athen. l. vi, p. 263 et 264.

(5) Arist. *loco cit.*

(6) Strabo, l. x, p. 739. A.

(7) Arist. l. ii, c. 10, p. 333. — Strabo, l. x, p. 739 et 740. — Athen. l. xiii, p. 602. — Voy. aussi sur la manière dont on punissait l'adultère en Crète. Ælian. Var. Hist. l. xii, c. 12.

LIVRE SECOND.

Des Arts et Métiers.

J'AI essayé, dans le premier volume de cet ouvrage, de donner une idée de l'origne et du développement des arts. J'aurais désiré pouvoir en suivre le progrès d'âge en âge, et fixer le degré de perfection auquel ils ont été portés dans chaque siècle. Le défaut de monuments ne m'a pas permis d'exécuter ce projet. On aperçoit seulement, à travers l'obscurité qui enveloppe l'histoire des peuples de l'Asie et celle des Égyptiens, que ces nations ont connu fort promptement plusieurs arts, et que leurs premiers progrès ont été assez rapides. Nous voyons, en effet, peu de siècles après le déluge, les Egyptiens et quelques contrées de l'Asie en possession de plusieurs des connaissances qui sont le partage des peuples policés. L'exposé que je vais faire des ouvrages exécutés par ces nations, dans les temps qui fixent présentement nos regards, achèvera de nous en convaincre.

A l'égard des Grecs, leurs connaissances dans les arts étaient alors bien différentes de celles des peuples de l'Asie et des Egyptiens. Ils n'en étaient encore, dans les temps dont il s'agit maintenant, qu'aux premiers éléments. La Grèce a langui bien des siècles dans l'ignorance et dans la grossièreté.

SECTION PREMIÈRE.

De l'état des Arts dans l'Asie et dans l'Egypte.

J'AI cru devoir rassembler sous une seule et même section ce que j'ai à dire dans cette seconde époque sur l'état des arts dans l'Asie et dans l'Egypte. Les peuples de ces contrées semblent avoir marché d'un pas à peu près égal dans la carrière des connaissances humaines. Leur goût paraît aussi avoir été presque semblable : je ne ferai donc point d'articles séparés pour l'Asie ni pour l'Egypte.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Agriculture.

L'HISTOIRE des peuples de l'Asie, dans les siècles qui font l'objet de cette seconde époque, ne nous fournit rien de particulier sur l'état de l'agriculture proprement dite. Je crois seulement y apercevoir des traits qui donnent lieu de penser que l'art du jardinage était alors fort cultivé dans quelques contrées de cette partie du monde. Les Syriens passaient pour entendre parfaitement le jardinage (1); preuve qu'ils s'y étaient adonnés depuis très-long-temps. On en peut dire autant des Phrygiens. Les jardins de Midas étaient fort renommés dans l'antiquité; mais il ne nous en est point resté de description : Hérodote, qui en parle, se contente de dire qu'il y croissait des roses d'une grandeur et d'une odeur admirables (2). Homère nous fournira plus de lumières sur cet objet. La description des jardins d'Alcinoüs fera connaître quel était le goût des peuples de l'Asie, dans cette partie de l'agriculture. On sera peut-être étonné du rapport que j'établis entre l'Asie et l'île des Phéaciens; mais je crois y être suffisamment autorisé (*a*).

(1) PLIN. l. XX, sect. 16, p. 192.
(2) L. VIII, n. 138.
(*a*) Jusqu'à présent on a toujours pris l'île de Corfou pour l'île des Phéaciens, si fameuse dans les poëmes d'Homère. Je ne sais cependant si les raisons sur lesquelles on se fonde sont absolument décisives. Je crois au contraire trouver dans le texte même d'Homère des faits qui ne permettent pas de placer l'île des Phéaciens dans l'Europe.

Le seul motif sur lequel on établit l'identité de l'île des Phéaciens avec celle de Corfou, c'est sa proximité d'Ithaque. Il n'est pas difficile de détruire cette conjecture, et de faire voir qu'elle porte sur des fondements peu solides.

Homère a semé trop de fables et mis trop de contradictions dans les voyages d'Ulysse, pour qu'il soit possible de déterminer avec quelque sorte de précision les pays où il a voulu faire aborder son héros. L'exactitude géographique n'a point été le but que ce poëte s'est proposé dans l'Odyssée. A chaque instant il déplace les pays, et arrange les routes, suivant qu'il le juge à propos. En vain tenterait-on de vouloir retrouver la plupart des contrées dont il parle; les efforts seraient superflus. Je n'en citerai pour exemple que l'île d'*OEa*, où le poëte place le séjour de Circé. Les géographes prétendent que c'est le promontoire *Circeï*, situé sur la côte occidentale d'Italie.

ıère est le plus ancien auteur qui ait parlé nommément des ;, et qui se soit plu à les décrire. Ses ouvrages peuvent

quelle ressemblance peut-on entre l'île d'*OEa* d'Homère, ›montoire *Circei ?*
omère dit nettement que Circé dans une île, et non pas sur nontoire; 2° il n'y a jamais eu d'*OEa* en Italie; 3° Homère l'île de Circé était située dans . On n'ignore pas combien le toire *Circeï* en est éloigné. nt enfin accorder la position promontoire, situé sur la côte tale de l'Italie, avec les danses ore qu'Homère place dans l'île dont il dit de plus qu'elle voit e soleil? Odyss. l. XII, *init.*
is bien que Strabon et ceux endent la géographie de l'Odys- : essayé de concilier, à l'aide ienne tradition, les contradic- ont je parle. Mais on voit qu'ils bligés de faire à chaque instant e aux notions de géographie communes. Il faut renverser es idées qu'on en peut avoir.
, dit-on, l'île des Phéaciens ne s être bien éloignée d'Ithaque, e Ulysse ne met qu'un jour à [illegible] traversée.
qu'on pût tirer quelque in- n de ce raisonnement, il fau- re assuré qu'Homère ne s'écarte sur ce sujet de la vraisemblance. lant nous voyons que lorsque part de chez Circé pour aller fers, le poëte lui fait traverser x en un jour. A l'égard de sa ée de l'île des Phéaciens à Itha- e merveilleux qu'Homère a ré- dans tout ce récit ne permet 'on en puisse rien inférer pour ınce des lieux. Il s'en explique assez clairement, puisqu'il dit, l'en est pas des vaisseaux phéa- comme de ceux des autres na- Ces vaisseaux, dit-il, n'ont ni mail ni pilote. Ils sont donés de issance. Ils savent d'eux-mêmes emins de toutes les villes et de es pays; ils font très-prompte- les plus grands trajets. Odyss. l. v. 556, etc.

Je crois que ce passage détruit suffisamment toutes les inductions qu'on a prétendu tirer de la proximité de l'île de Corfou à celle d'Ithaque. On ne trouve d'ailleurs aucune conformité, aucun rapport entre le nom de *Schérie*, qu'Homère donne à l'île des Phéaciens, et celui de *Corcyre* ou de *Corfou*. Faisons voir maintenant que l'état où ce poëte dit qu'était l'île des Phéaciens lorsque Ulysse y aborda, ne peut en nulle façon convenir à l'état où devoir être l'île de Corfou aux siècles héroïques.

Homère dépeint l'île des Phéaciens comme une contrée où régnait dès le temps de la guerre de Troie une opulence, une mollesse et une magnificence, inconnues certainement alors dans toute l'Europe. Je ne parle point du palais d'Alcinoüs, quoiqu'Homère semble s'être épuisé pour en faire concevoir la plus haute idée. Mais j'insisterai sur la grandeur et la décoration des places publiques, sur celle des ports, sur la beauté et la quantité des vaisseaux dont ils étaient remplis, enfin, sur l'expérience des Phéaciens dans la marine et sur l'étendue de leur commerce. J'appuyerai aussi sur l'habileté et l'adresse des Phéaciennes à travailler des étoffes d'une finesse et d'une beauté surprenantes Je dis que toute cette description ne peut caractériser une île de l'Europe dans les temps héroïques; et pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur l'état où étaient alors les arts, le commerce et la navigation dans la Grèce. Je crois au contraire reconnaître à ces traits des Asiatiques. C'est à ces peuples qu'on doit rapporter tout ce qu'Homère débite des Phéaciens; et je n'imagine pas qu'il ait eu d'autres vues. Ce poëte était trop instruit pour ignorer que du temps d'Ulysse il n'y avait aucune île de la Grèce dans un état pareil à celui dans lequel il dépeint l'île des Phéaciens. Je ne pense donc pas que toutes ces conjectures, auxquelles on est obligé d'avoir recours pour placer cette île dans l'Europe,

donc nous instruire des espèces d'arbres et des plantes qu'on a connues et cultivées dans les premiers temps. Nous y trouvons aussi la manière dont les jardins étaient disposés.

Ce poëte dit qu'il y avait, dans les jardins d'Alcinoüs, des poiriers, des grenadiers, des figuiers et des oliviers. Il y aurait même lieu de soupçonner qu'il y avait des citronniers (*a*). A l'égard des légumes, Homère n'entre dans aucun détail sur cet article. On peut conjecturer seulement qu'il y en avait de plusieurs espèces (1).

Quant à la distribution et à l'arrangement de ces jardins, on y voit régner une sorte de symétrie. Ils étaient partagés en trois parties. Un verger contenant les arbres fruitiers, une vigne et un potager. Les arbres ne semblent point plantés confusément dans le verger. Il paraît, au contraire, qu'on connaissait dès lors l'art de les aligner (*b*). La vigne pouvait aussi former des treilles. A l'égard du potager, Homère, suivant que je le conjecture, donne à entendre que les légumes y étaient rangés en différentes planches ou compartiments (*c*). On savait encore ménager et distribuer des eaux courantes dans les jardins. Homère remarque que, dans ceux d'Alcinoüs, il y avait deux fontaines : l'une, se partageant en différents canaux, arrosait tout le jardin ; l'autre, coulant le long des murs de la cour, avait son issue à l'extérieur du palais, et fournissait de l'eau à toute la ville (2).

Convenons cependant que cette description ne donne pas une grande idée du goût qui régnait alors dans les jardins. Ceux d'Alcinoüs ne sont, à proprement parler, que des clos, des vergers. On n'y voit que des arbres ou des plantes utiles. Nulle mention de l'ormeau, du hêtre, du platane, ni d'aucun de ces arbres qui, par la suite, ont fait l'ornement et l'agrément des jardins. Point

puissent l'emporter sur le texte même d'Homère, qui me paraît prouver clairement que ce poëte a voulu désigner une colonie grecque transportée dans quelques-unes des îles de l'Asie.

(*a*) Odyss. l. VII, v. 115, etc. Μηλέαι ἀγλαόκαρποι. A la lettre : *des fruits brillants à la vue*. Ce qu'on peut fort bien interpréter des *oranges*, ou des citrons.

(1) *Ibid.* v. 127 et 128.

(*b*) Je fonde ma conjecture sur ce qu'Homère se sert du mot ὄρχατος, plutôt que de celui de Κῆπος, en parlant des jardins d'Alcinoüs. Or le mot ὄρχατος vient de la racine ὄρχος qui désigne des plantes rangées avec ordre et symétrie.

(*c*) C'est, je crois, l'induction qu'on peut tirer des termes de Κοσμηταὶ πρασιαὶ, dont Homère se sert : son Scholiaste les explique, et je crois avec beaucoup de fondement, par ἐν τάξει, διατεθήμεναι, *des plantes rangées avec ordre*.

(2) Odyss. l. VII, 129, etc.

d'allées couvertes, point de bosquets, point de terrasses. Il n'est pas même question de fleurs, et moins encore de parterres. Il n'y a rien, en un mot, dans cette description, qui présente ce qu'on peut appeller le dessein et l'ordonnance d'un jardin.

Un point plus important, c'est d'examiner quelle connaissance on pouvait avoir alors de la culture des arbres. Il est constant que l'art de les faire venir dans les endroits qu'on jugeait à propos était bien connu; mais était-on instruit également de l'art de les gouverner, de les greffer, par exemple? c'est sur quoi j'ai déjà eu lieu de proposer quelques conjectures (1). J'ai soutenu que ce secret n'avait été connu qu'assez tard : établissons les motifs qui m'ont fait embrasser cette opinion.

Il n est point question de la greffe dans les écrits de Moïse. Nous voyons néanmoins ce législateur donner aux Israélites des préceptes fort utiles sur la culture des arbres fruitiers. Il ordonne de retrancher, pendant les trois premières années, les fruits des arbres qu'on plantera. Ceux de la quatrième pousse étaient consacrés au Seigneur. Ce n'était qu'à la cinquième année qu'il était permis d'en manger (2). Ce précepte était fondé sur l'expérience et sur la connaissance que Moïse avait de la culture des arbres fruitiers. Il n'ignorait pas qu'on fatigue et qu'on épuise un jeune arbre, quand on lui laisse porter à maturité les fruits qu'il produit à une première pousse : ainsi, en ordonnant aux Israélites de retrancher les fruits des trois premières années, l'intention de Moïse a été d'apprendre à son peuple les moyens de conserver les arbres fruitiers, et de leur faire porter de beaux fruits.

D'après ce détail, je crois être en droit de présumer que, si Moïse eût connu la greffe, il n'aurait pas négligé d'en donner quelques préceptes aux Hébreux.

Nous voyons aussi qu'Homère ne dit rien de la greffe, quoiqu'il ait eu occasion d'en parler plusieurs fois.

On pourrait ajouter qu'il n'est point fait mention de la greffe dans ce qui nous reste aujourd'hui des poëmes d'Hésiode (*a*);

(1) *Suprà*, vol. 1, etc.

(2) Levit. c. 19, ỷ. 23. etc.

(*a*) On pourrait s'autoriser du vers 31, *Oper*, et *Dier*, pour soutenir que l'art de greffer n'était pas inconnu à Hésiode. Mais outre que d'habiles critiques regardent comme vicieuse la leçon commune, et substituent ἐκτρέψασθαι à ἐντρέψασθαι qu'on lit dans les éditions, il serait bien singulier de voir le verbe ἐντρέφειν devenir synonyme à ἐμφύειν, terme consacré à signifier l'opération de la greffe.

cependant son premier ouvrage, où il traite dans un grand détail de tout ce qui concerne l'agriculture, nous est parvenu assez entier; mais l'induction qu'on pourrait tirer du silence d'Hésiode ne serait pas également concluante. Il est certain, premièrement, que tous les écrits de ce poëte ne sont pas parvenus jusqu'à nous (1). On en trouve, en second lieu, dans Manilius, un passage qui donne à entendre qu'Hésiode avait parlé de la greffe dans quelques-uns de ses ouvrages (a). Je ne veux donc point m'autoriser des écrits de ce poëte, pour nier l'ancienneté de cette découverte ; mais, en accordant que ce secret a pu être connu d'Hésiode, on n'en peut rien induire pour les temps dont je parle. Ce poëte est de beaucoup postérieur à l'époque qui nous occupe présentement.

Voilà tout ce que l'histoire de l'Asie nous fournit pour le moment, par rapport à l'agriculture.

A l'égard des Egyptiens, le règne de Sésostris doit être regardé comme l'époque la plus marquée de l'attention de ces peuples à faire usage de tout ce qui pouvait contribuer à mettre leurs terres en valeur.

On n'a pas oublié que, dès les premiers siècles, les monarques d'Egypte s'étaient appliqués à tirer avantage des débordements du Nil. Ils avaient fait construire et ménager divers canaux pour recevoir et répandre à propos les eaux de ce fleuve (2). Sésostris en augmenta considérablement le nombre (3). On doit attribuer à ces travaux la prodigieuse fertilité dont les historiens disent que l'Egypte jouissait anciennement. Par le moyen des canaux multipliés on conduisait l'eau sur toutes les terres. Chaque habitant pouvait s'en procurer facilement. Il n'avait que la peine

(1) Voy. FABRIC. Bibli. Grec. t. 1, p. 379.

(a) *Atque arbusta vagis essent quod adultera pomis*. l. II, v. 22.

Il est certain que par cette expression Manilius désigne la greffe. Pline emploie le même terme en parlant des entes ou greffes. *Ob hoc insita et arborum quoque adulteria excogitata sunt.* l. XVII, sect. 1re.

Il y a cependant dans tout ceci une difficulté considérable, en ce que Manilius attribue dans tout ce passage plusieurs choses à Hésiode, qui ne se trouvent point dans ses ouvrages, ou même qui sont contraires à ce qu'on y voit. Scaliger conjecture que Manilius a confondu les poëmes qui passaient pour être d'Orphée avec ceux d'Hésiode. Il rapporte même à cette occasion neuf vers du commencement d'un de ces prétendus poëmes qui portait le même titre que celui d'Hésiode, intitulé ἔργα καὶ ἡμέραι. In MANIL. p. 102 et 103.

On n'ignore pas que tous les poëmes attribués à Orphée sont supposés; ainsi cette autorité ne conclut rien pour l'ancienneté de la greffe.

(2) *Suprà*, vol. 1er.

(3) HEROD. l. II, n. 108 et 109. — DIOD. l. 1, p. 66. — STRABO, l. XVII, p. 1156 et 1157.

d'ouvrir une tranchée chaque fois que le besoin l'exigeait. C'est ainsi que l'Egypte se trouvait arrosée jusques dans ses extrémités les plus éloignées du Nil (1).

L'extrême fertilité dont jouissait autrefois cette contrée est si généralement attestée, qu'on doit mettre ce fait au nombre de ceux qu'il ne paraît pas possible de révoquer en doute. Dès les siècles les plus reculés, l'Egypte était en possession de fournir aux autres peuples un secours assuré dans les temps de disette (2). Sous les empereurs romains on l'appelait le grenier d'Italie (3). Il en était de même sous les empereurs grecs. On tirait d'Alexandrie tout le blé qui se consommait à Constantinople (4). Ces faits, bien assurés et bien vérifiés, forment cependant un problème qu'il n'est pas aisé de résoudre.

L'Egypte est une contrée qui n'a pas beaucoup d'étendue. Toutes les terres n'ont jamais pu y être d'un produit égal, même dans les meilleurs temps : enfin il a dû toujours rester dans le pays la quantité de blé nécessaire à la subsistance des habitants; et cette quantité devait être autrefois fort considérable, attendu que l'Egypte était alors extraordinairement peuplée. Comment se persuader, d'après ces réflexions, qu'une pareille contrée ait jamais pu fournir aux approvisionnements immenses dont parlent les anciens? La question devient encore plus difficile à décider, quand on rapproche les récits des différents auteurs tant anciens que modernes, et qu'on veut se former, d'après leurs récits, une idée exacte de la fertilité de l'Egypte.

Pline compare le sol de l'Egypte à celui des Léontins, regardé autrefois comme un des plus fertiles cantons de la Sicile. Il prétend que dans cette contrée le boisseau de blé rendait cent pour un (5). Mais, si l'on s'en rapporte au témoignage de Cicéron, rien n'est plus exagéré que ce fait avancé par Pline. Cicéron dit en termes formels que, dans le terroir des Léontins, le plus haut produit était de dix pour un, et encore très-rarement. L'ordinaire n'était que de huit, et on se trouvait alors bien partagé (6). L'orateur de qui nous tenons ce détail devait en être bien instruit. Il avait été questeur en Sicile; de plus, il plaidait devant le peuple

(1) Herod. l. II, n. 19 et 108.
(2) *Suprà*, vol. 1er, p. 10.
(3) Biblioth. anc. et modern. t. IV, p. 123.
(4) *Ibid.* t. XI, p. 215.
(5) L. XVIII, sect. 21, p. 111.
(6) In Verrem. Actio 2 da, l. III, n. 47, t. IV, p. 304.

romain la cause des habitants de cette province contre Verrès. Ainsi, en comparant, d'après Pline, la fertilité de l'Egypte au terroir des Léontins, il se trouve qu'en Egypte le boisseau ne rendait que dix pour un.

Cette estimation se rapporte exactement avec celle que nous donne de la fertilité de ce pays le sieur Granger, auteur d'une relation d'Egypte, qui, à bien des égards, mérite beaucoup de considération (*a*). Il dit que les terres les plus voisines du Nil, celles sur lesquelles, dans les temps de l'inondation, l'eau reste quarante jours, ne donnent dans les meilleures années que dix pour un ; et, qu'à l'égard des terres où l'eau ne séjourne que cinq jours, c'est beaucoup quand elles rapportent quatre pour un (1).

Le même voyageur prétend qu'on ensemence aujourd'hui autant de terres en Egypte, qu'on en ensemençait anciennement, aucune de celles qui peuvent l'être ne restant en friche. Cependant, ajoute-t-il, si les habitants, qui sont aujourd'hui peu nombreux, en comparaison de ce qu'on dit qu'ils étaient autrefois, mangeaient habituellement du pain de froment, l'Egypte, quoiqu'avec des récoltes abondantes, produirait à peine de quoi les nourrir (2).

Il observe enfin que le sol de l'Egypte est si stérile, qu'il est très-rare d'y trouver quelques plantes ou quelques arbrisseaux : la terre est d'une couleur obscure et argileuse. Ce n'est, à proprement parler, qu'un composé de sel et de poussière (3). Les graines et les arbres qu'on y plante ne croissent et ne poussent qu'à force d'eau. C'est par cette raison qu'il n'y a en Egypte ni bois de construction ni bois à brûler (4). A l'égard des débordements du Nil, c'est, dit-il, une erreur de croire que les eaux de ce fleuve, dans le temps des crues, charient un limon qui engraisse les terres. Quand le Nil est à la hauteur de dix-huit pieds, il atteint à une terre roussâtre dont ses bords sont composés, dans la haute Egypte. Les eaux étant pour lors rapides, rongent et entraînent ces bords, et se teignent d'une couleur qui les fait paraître de consistance de lait (5) ; mais elles ne charient point de limon, tel qu'on l'entend ordinairement (*b*).

(*a*) La meilleure partie de cet ouvrage a été revue et corrigée par M. Pignon, qui a été dix-sept ans consul au Caire. C'est de lui-même que je tiens ce fait.

(1) Voyage en Egypte par le sieur Granger, p. 8 et 9. — Voy. aussi Maillet, Descript. de l'Egypte. Lettr. 9, p. 4 et 5.

(2) Granger, p. 4, 5, 11.

(3) Granger, p. 12 et 26.

(4) *Ibid.* p. 12 et 13.

(5) *Ibid.* p. 20.

(*b*) On m'a dit s'être assuré par des

Le sieur Granger conclut, de toutes ces observations, que l'Egypte, loin d'avoir jamais pu fournir à l'approvisionnement des autres pays, n'était pas même en état de subvenir à l'entretien de ce nombre infini d'habitants dont on prétend qu'elle était autrefois peuplée (1).

Les autres voyageurs ne parlent point de l'Egypte d'une façon aussi désavantageuse que le sieur Granger. Ils conviennent, il est vrai, de l'aridité de cette contrée (2); mais ils ne regardent point ce défaut comme un obstacle à sa fécondité. Entre plusieurs voyageurs, dont je pourrais citer le témoignage, je ne m'arrêterai qu'à celui du sieur Maillet, qui, par le long séjour qu'il a fait en Egypte, a pu acquérir une connaissance assez exacte de ce pays. L'Egypte, dit-il, n'est, à proprement parler, qu'un vaste et solide rocher. Dès qu'on creuse un peu la terre, ou qu'on veut fouiller dans le sable, on rencontre la pierre vive, excepté dans le Delta, qu'il pense s'être formé du limon du Nil (3). Cependant, le sieur Maillet veut qu'on reconnaisse aujourd'hui en Engypte un sol qui, s'il était cultivé, serait très-abondant (*a*) : car il est bien éloigné de penser qu'on ensemence à présent la même quantité de terrain que par le passé. On en cultive à la vérité autant que l'état actuel de l'Egypte le permet; mais cet espace n'a plus à beaucoup près la même étendue qu'il avait autrefois. La mauvaise politique des Turcs est cause de cette différence. La gouvernement a jugé à propos de défendre la sortie des grains; dès lors on n'a plus ensemencé que les campagnes voisines du Nil. On a cessé par la même raison de veiller à l'entretien des digues et des canaux avec autant d'attention qu'on y en apportait autrefois (4). Il n'est

expériences réitérées, qu'il y a dix-neuf fois moins de limon dans l'eau du Nil que dans celle de la Seine. Voy. aussi le Voyage de SHAW, t. II, pag. 188.

(1) GRANGER, p. 4.

(2) PIETRO della VALLE. Lettr. XI, p. 218. — MAILLET, Description de l'Egypte, lettre 9e, p. 3.

(3) Description de l'Egypte, Lettr. 1re, p. 18 et 19.

(*a*) Le sieur Maillet ne parait pas trop d'accord avec lui-même. Dans sa lettre 9e, p. 4 et 5, il dit qu'à présent en Egypte les terres rapportent communément dix pour un, et il ajoute tout de suite qu'un grain de blé y produit ordinairement vingt-cinq à trente épis. Ce second fait dément le premier, et la contradiction est manifeste. Il y a certainement erreur dans l'un ou dans l'autre calcul. Car, suivant le dernier compte, les terres produiraient aujourd'hui en Egypte au moins trois cents pour un. Comme ce n'est pas M. Maillet qui a rédigé et publié ses Mémoires, on ne sait si c'est à lui, ou à son éditeur qu'il faut imputer les contradictions qui se rencontrent fréquemment dans cet ouvrage.

(4) MAILLET, Lettr. 1re, p. 30 et 31. Lettr. 9, p. 2.

donc pas étonnant que l'Egypte ne produise plus la même quantité de grains que dans les anciens temps.

Ce récit est bien opposé à celui du sieur Granger. Le seul fait sur lequel ces deux voyageurs s'accordent, c'est qu'aujourd'hui il ne sort plus de blé de l'Egypte. Mais par quels motifs? C'est ce dont ils ne conviennent point. Essayons de proposer quelques conjectures sur une question si difficile aujourd'hui à décider.

Il est bien certain que, faute de soins et d'attention, une grande partie des canaux qui servaient autrefois à fertiliser l'Egypte a dû se combler. Les Romains en avaient bien reconnu l'importance. Ils étaient fort attentifs à les faire nettoyer (1). Les Mahométans ont négligé d'entretenir ces ouvrages. On ne doit donc pas avancer qu'on ensemence aujourd'hui autant de terre dans ce pays qu'on en ensemençait autrefois, puisque le Nil n'en arrose plus la même quantité. Mais, en reconnaissant une très-grande différence entre l'état actuel de l'Egypte et son état ancien, je suis toujours étonné que cette contrée ait jamais pu fournir aux approvisionnements immenses dont parlent les historiens. On ne peut justifier leurs récits qu'en comparant l'ancien produit des terres en Egypte avec celui de certains cantons dont la fertilité est bien extraordinaire. Hérodote assure que dans la Babylonie le terrain produisait deux et jusqu'à trois cents pour un (2). On tire tous les ans une prodigieuse quantité de blé du Chili, pays néanmoins extrêmement désert, et où l'on ne voit de terres labourables que dans quelques vallées seulement. Mais ces terres produisent soixante, quatre-vingts et même jusqu'à cent pour un (3), tandis que nos meilleures en France ne rapportent que dix ou douze pour un, tout au plus (4). Ainsi, la récolte que l'on fait au Chili dans un seul arpent équivaut pour le moins à celle qu'on tire de dix arpents dans nos provinces les plus fécondes en grains. La fertilité est encore plus grande dans certains cantons du Pérou. Il y en a où l'on recueille jusqu'à quatre et cinq cents pour un de toutes sortes de grains (5).

(1) Voy. SUETON. in August. c. 18. — AUREL. Victor, Epitome. c. 1.

(2) L. I, n. 193. C'est à peu près aussi le calcul de Théophraste. Hist. Plant. l. VIII, c. 7, p. 162.

(3) Voyage de FREZIER, p. 70 et 106.

(4) Journ. des Savants, Août 1750, p. 538.

(5) Voyage de FREZIER, p. 137. — Hist. des Incas, t. II, p. 335. — Conq. du Pérou, t. I, p. 46 et 47.

On est convaincu d'ailleurs, par plusieurs expériences, qu'on peut faire porter et rendre à la terre beaucoup plus qu'elle ne le fait communément. Ce secret dépend de la manière de la cultiver et de la labourer (1). Ne pourrait-on pas attribuer cette prodigieuse fécondité, dont les anciens disent que l'Egypte jouissait, à quelque méthode particulière pratiquée autrefois par les Egyptiens? Le terrain de l'Egypte n'étant plus cultivé, et depuis longtemps, avec le même soin et la même industrie qu'il l'était dans les siècles passés, sa fécondité ne doit plus être la même. Enfin, si l'on en croit un célèbre naturaliste, la terre s'épuise par la suite des temps (2). Il ne serait donc pas surprenant que l'Egypte qui a été un des premiers pays habités, fût aujourd'hui moins fertile qu'autrefois.

Ce ne serait pas, au surplus, la seule contrée qui aurait éprouvé une pareille altération. Si l'on en croit Pline, autrefois dans la Lybie le boisseau de blé rendait cent cinquante pour un (3). Il faut que les choses aient bien changé depuis le siècle de ce naturaliste. Aujourd'hui, suivant le rapport de Shaw, voyageur des plus exacts, le boisseau de froment ne produit ordinairement dans ces pays que huit à douze pour un. On lui a dit, à la vérité, que certains cantons rapportaient beaucoup davantage; mais on l'a assuré en même temps que jamais la récolte n'allait au centuple (4). Pline ajoute qu'on avait envoyé à Auguste un pied de froment venu dans la Lybie, qui portait près de quatre cents tuyaux, tous provenus d'un seul grain et attachés à une même racine. On en fit voir un presque semblable à Néron (5). Shaw dit aussi avoir vu à Alger un pied de froment qui contenait quatre-vingts épis. Il parle même d'un autre qui en avait produit cent vingts (6). Mais observons qu'il y a bien de la différence, pour le produit, entre un grain qui croît isolé, et ceux qui viennent tout à la fois dans un champ ensemencé. L'expérience nous apprend qu'une graine solitaire croît et produit cent fois davantage (7) que celles qui se trouvent rassemblées en grande quantité dans un même espace. Elles s'affament alors les unes les autres. Les épis dont parlent ces au-

(1) Mém. de Trév. Juillet, 1750. p. 1565 et 1566.
(2) Buffon, Hist, nat. t. 1, p. 243.
(3) L. xviii, sect. 21, p. 111.
(4) Voyage de Schaw, t. 1, p. 283 et 286.
(5) Plin. l. xviii, sect. 21, p. 111.
(6) Voyage de Schaw, t. 1, p. 283 et 286.
(7) Journal des Savants, ann. 1681, Janv. p. 11, ann. 1750, Août, p. 538. — Spectacle de la nature, t. 11, p. 292.

teurs avaient crû probablement dans quelque endroit où ils s'étaient trouvés éloignés de tous les côtés d'autres grains ou d'autres plantes. Comme cette matière, au reste, peut souffrir de grandes difficultés, je n'entreprendrai point de prononcer sur toutes ces questions. Je viens d'exposer les faits tels que je les ai trouvés dans les différents auteurs. J'en abandonne la décision au jugement des lecteurs (*a*).

CHAPITRE SECOND.

Des Vêtements.

De tous les arts dont nous avons à parler dans cette seconde époque, il n'y en a point qui paraissent avoir été plus et mieux cultivés que ceux qui concernent les vêtements. On voit éclater également le goût et la magnificence dans la description que Moïse fait des habits du grand-prêtre et des voiles du tabernacle. Les tissus de tous ces ouvrages étaient de lin, de poil de chèvre, de laine et de bysse (1). Les couleurs les plus recherchées, l'or, la broderie et les pierres précieuses, avaient concouru à les embellir. Entrons dans quelques détails sur ces objets.

ARTICLE PREMIER.

Des couleurs employées à la teinture des étoffes.

Il faut que l'art de teindre ait fait dès les premiers temps des progrès assez rapides dans certains pays. Moïse parle d'étoffes teintes en bleu céleste, en pourpre, en écarlate *double*; il parle

(*a*) J'ai souvent eu occasion de m'entretenir de la fertilité actuelle de l'Egypte avec une personne digne de foi qui a demeuré plusieurs années, soit à Alexandrie, soit au Caire : elle ne pense pas que l'Egypte produise aujourd'hui autant, à beaucoup près, qu'elle produisait, dit-on, autrefois, les terres restant en friche pour la plus grande partie dans la haute-Egypte, par le manque d'habitants.

(1) Sur le Bysse. Voy. le vol. 1er.

aussi de peaux de moutons teintes en orangé et en violet (1). Ces différentes teintures demandaient des préparations fort étudiées. Mon dessein n'est point d'entrer dans le détail de toutes les couleurs qui pouvaient être alors en usage, ni d'examiner les différentes opérations qu'on employait pour les appliquer sur les étoffes. Je ne parlerai que de celles qui méritent une attention particulière. Je commence par la pourpre, cette teinture si précieuse et si renommée chez les anciens.

C'est au hazard seul, suivant la tradition de toute l'antiquité, qu'on doit la découverte de cette belle couleur. Le chien d'un berger, pressé par la faim, ayant brisé sur le bord de la mer un coquillage, le sang qui en sortit lui teignit la gueule d'une couleur qui ravit d'admiration ceux qui la virent. On chercha les moyens de l'appliquer sur des étoffes, et on y réussit (2). Il y a quelque variété dans les auteurs sur les circonstances de cet événement. Les uns placent cette découverte sous le règne de Phœnix, deuxième roi de Tyr (3); c'est-à-dire, un peu plus de quinze cents ans avant J. C. (*a*); d'autres, dans le temps que Minos premier régnait en Crète (4), quatorze cent trente-neuf ans environ avant l'ère chrétienne. Mais le plus grand nombre s'accorde à faire honneur à l'Hercule Tyrien de l'invention de teindre les étoffes en pourpre. Il en présenta les premiers essais au roi de Phénicie. Ce prince fut, dit-on, si jaloux de la beauté de cette nouvelle couleur, qu'il en défendit l'usage à tous ses sujets, la réservant pour les rois et pour l'héritier présomptif de la couronne (5).

Quelques auteurs font intervenir l'amour dans la découverte de la pourpre. Hercule, disent-ils, était épris des charmes d'une nymphe appelée *Tyros*. Son chien, trouvant un jour sur le bord de la mer un coquillage, le brisa et se teignit la gueule de couleur de pourpre. La nymphe le remarqua : charmée aussitôt de l'éclat de cette nouvelle couleur, elle déclara à son amant qu'elle cesserait de le voir, s'il ne lui apportait un habit teint d'une couleur semblable. Hercule songea au moyen de satisfaire le désir de sa

(1) Voy. Exod. c. 25, ỳ. 4 et 5.
(2) CASSIODOR. Variar. l. I, Ep. 2. p. 4. — ACHILL. TAT. de Clitophon. et Leucipp. Amor. l. II. p. 87. — PALÆPHAT. in Chron. Paschal. p. 43. C.
(3) PALÆPHAT. *loco cit.* — CEDREN, p. 18. D.

(*a*) Phœnix était fils d'Agénor et frère de Cadmus. APOLLOD. l. III, p. 129. — Cadmus passa en Grèce 1519 ans avant J. C.
(4) SUID. in *voce* Ἡρακλῆς, t. II, p. 73.
(5) Autor. *suprà*, laudati.

maîtresse. Il ramassa un grand nombre de coquillages, et réussit à teindre une robe de la couleur que la nymphe avait demandée (a).

Telles sont les différentes traditions que les anciens débitent sur l'origine de la teinture pourpre. On sent bien que tous ces récits sont accompagnés d'épisodes fabuleux. J'ai cru néanmoins devoir les rapporter, parce qu'ils peuvent servir à fixer l'époque de cette découverte (b). Je crois qu'on peut la placer à peu près vers les siècles que je viens d'indiquer. On voit que Moïse fit un grand usage d'étoffes pourpres (c), tant pour les habits du grand-prêtre, que pour les ornements du tabernacle. C'est une preuve qu'alors l'art de préparer la pourpre n'était pas absolument nouveau; car il a fallu du temps pour porter cette teinture à son degré de perfection. On n'a dû y parvenir qu'après plusieurs essais et plusieurs expériences.

Le témoignage d'Homère sert encore à confirmer l'ancienneté de cette découverte. Ce grand poëte, observateur exact du *costume*, donne des ornements pourpres à des héros qui vivaient vers les siècles (1) où je place la découverte de cette teinture. On pourrait citer encore d'autres témoignages (2).

Il est plus facile de fixer l'époque où l'on a commencé à connaître la pourpre, que de présenter une idée claire et précise du procédé des anciens, pour donnner aux étoffes cette couleur si recherchée. Voici ce qui nous reste à peu près de plus certain sur ce sujet.

La teinture pourpre se tirait de plusieurs sortes de coquillages

(a) POLLUX, l. I, c. 4, p. 30.

BOCHART Hieroz. part. 2, l. V, c. 11, explique fort bien toute cette petite historiette. Il fait voir que dans le syriaque le même mot signifie un *chien* et un *teinturier*; d'où les Grecs ont pris occasion de dire que c'était un chien qui avait découvert la pourpre.

(b) PALÆPHAT. et CEDREN, *locis citat.* étaient bien mal-informés quand ils ont dit qu'avant la découverte de la pourpre, on ignorait l'art de teindre. Le contraire est prouvé par les livres saints. Voy. Gen. c. 38, ỳ. 27.

(c) Il n'est pas bien sûr, selon M. Huet, que le mot ארגמן *Argaman*, du texte hébreu que tous les interprètes traduisent par *purpura*, désigne en effet cette couleur. Ce prélat observe qu'*Argaman* vient d'ארג *Arga*, *textuit* et de מנה *Manah*, *præparavit*. Il s'ensuivrait, suivant sa pensée, qu'*Argaman* signifierait plutôt une sorte d'ouvrage et de tissu que non pas une couleur. Rec. de TILLADET, t. 2, Dissert. 22, p. 255 et 256.

Mais ce raisonnement ne peut pas détruire la traduction ordinaire, parce que le mot *Argaman* est employé dans les livres Saints, comme le mot *purpura* dans les auteurs profanes, pour désigner l'habillement des souverains.

(1) Iliad. l. VI, v. 219.

(2) Voy. APOLLON. RHOD. Argon. l. I, v. 728, l. IV, v. 424 et 425.

marins (*a*). Les meilleurs se trouvaient proche de l'île où était bâtie la nouvelle Tyr (1). On en pêchait aussi dans d'autres endroits de la Méditerranée. Les côtes d'Afrique étaient renommées par la pourpre de Gétulie (2). Les côtes de l'Europe fournissaient la *pourpre* de Laconie, dont on faisait beaucoup d'estime (3); Pline range sous deux genres toutes les espèces de poissons testacés qui servaient à teindre en pourpre; les *Bucinum*, ou cornets de mer, et les coquillages nommés *Pourpres*, du nom de la teinture qu'ils fournissaient (4). Ces derniers étaient particulièrement recherchés. On trouvait, au rapport des anciens, dans la gorge de ce poisson une veine blanche qui contenait une liqueur d'un rose foncé (5). C'était la base de la teinture pourpre. Tout le reste du coquillage était inutile (*b*). Le point essentiel était de prendre ces poissons en vie; car, au moment de leur mort, ils perdaient cette précieuse liqueur (*c*). On la recueillait soigneusement. Après l'avoir laissé macérer dans le sel pendant trois jours, on la mêlait avec une certaine quantité d'eau. On faisait cuire le tout dans des chaudières de plomb à un feu lent et modéré pendant dix jours. On y plongeait ensuite la laine bien lavée, bien dégorgée, et préparée convenablement (6). On la laissait d'abord tremper pendant cinq heures; on la retirait alors, on la cardait, et on la remettait de nouveau dans la chaudière jusqu'à ce que toute la teinture fût bue et consommée (7). Il fallait au reste mêler différentes espèces de coquillages pour faire la couleur pourpre (8). On y joignait divers ingrédients, tels que le nître, l'urine humaine, l'eau, le sel et le *Fucus*, plante marine, dont la meilleure espèce se recueillait abondamment sur les rochers de l'île de Crète (9).

(*a*) C'est par cette raison que les Latins appelaient les habits pourpres *Conchiliatæ vestes*.

(1) Plin. l. IX, sect. 60, p. 524.

(2) *Ibid.* l. V, sect. 1re, p. 242, l. IX, sect. 60, p. 524.

(3) *Ibid.* sect. 60, p. 524, 525. — Pausan. l. III, c. 21, p. 294, l. X, c. 37, p. 893. — Horat. Carmin. l. II, Od. 18, v. 8.

(4) L. IX, sect. 61, p. 525.

(5) Arist. Histor. animal. l. V, c. 15, p. 844. — Plin. l. IX, sect. 60, p. 524.

(*b*) Arist. Plin. *locis cit.* Vitruv. l. VII, c. 13.

Aristote et Pline observent qu'il n'y avait que les gros coquillages auxquels on se donnât le soin d'ôter la veine. A l'égard des petits on les écrasait sous des meules. Cette pourpre était beaucoup moins estimée que la première.

(*c*) Arist. Plin. *locis cit.* — Ælian. de Animal. l. VII, c. 1.

M. de Jussieu, dans un mémoire dont il sera parlé ci-dessous, observe la même chose au sujet du poisson qui fournit la pourpre de Panama.

(6) Cicero Philosophic. Frag. t. III, p. 424.

(7) Plin. l. IX, sect. 62, p. 526.

(8) *Ibid.*

(9) *Ibid. locis cit.* p. 526, sect. 64, p. 527, l. XIII, sect. 48, p. 700, liv.

Les Tyriens ont été, de l'aveu de toute l'antiquité, ceux qui ont le mieux réussi à teindre les étoffes en pourpre. Leur opération différait un peu de celle que je viens d'exposer. Ils n'employaient pour faire leur couleur que des coquillages pourpres pris dans la haute mer. Ils faisaient un bain de la liqueur qu'ils tiraient de ces poissons. Ils y mettaient tremper leur laine un certain temps. Ils la retiraient ensuite, et la plongeaient dans une autre chaudière où il n'y avait que des buccins ou cornets de mer (1). C'est tout ce que les anciens nous apprennent de la pratique des Tyriens. Il est parlé aussi dans le Cantique des Cantiques d'une pourpre royale que les teinturiers faisaient tremper dans des canaux, après l'avoir liée par petits faisceaux (2). On entrevoit dans ce peu de mots quelques préparations particulières dont le détail nous est inconnu (*a*).

On sait que les étoffes pourpres les plus estimées étaient celles qui avaient été mises deux fois à la teinture. Cette préparation était fort ancienne. Les étoffes pourpres dont Moïse fit usage pour le culte du Tout-Puissant avaient été teintes deux fois (3). C'est ainsi qu'on parvenait à faire cette couleur précieuse qui disputait de prix avec l'or même (4). On ne doit point en être surpris. La veine du coquillage d'où l'on tirait la pourpre ne fournissait qu'une très-petite quantité de liqueur. Il fallait d'ailleurs la recueillir avant la mort du poisson, sans compter les autres apprêts qui demandaient beaucoup de temps et de précautions (*b*).

xxvi, sect. 66, l. xxxi, sect. 46, p. 565, l. xxxii, sect. 22, p. 581. — Plut. t. ii, p. 433. B. — Theophrast. Hist. Plant. l. iv, c. 7, p. 82. — Voy. aussi Turneb. Adversar. l. ix, c. 5.

(1) Plin. l. ix, sect. 62, p. 526.

(2) C. 7, ✝. 6.

(*a*) Voici seulement quelques conjectures que je proposerai.

La meilleure façon de laver les laines, après qu'elles sont teintes, est de les plonger dans l'eau courante. Peut-être l'auteur sacré a-t-il eu en vue cette pratique, lorsqu'il dit qu'on mettait tremper la pourpre royale dans des canaux. Quant à ce qu'il ajoute que c'était après l'avoir liée en petites faisceaux, ou petits paquets, on pourrait induire de cette circonstance, qu'au lieu de travailler l'étoffe avec la laine blanche, et de mettre ensuite la pièce entière à la teinture, comme nous le pratiquons aujourd'hui, on suivait alors une autre méthode. On commençait par teindre la laine en écheveaux, et on en fabriquait ensuite les étoffes pourpres.

(3) Exod. c. 25, ✝. 4.

(4) Voy. Arist. Hist. Animal. l. v c. 15, p. 844. A. — Plin. l. ix, sect 63, p. 527. — Athen. l. xii, p. 526 D.

(*b*) Il est fort probable que les anciens avaient quelque secret pour tenir en dissolution, dans une liqueur convenable, le sang des poissons pourpres à mesure qu'ils le tiraient. Voy. Acad. des Scienc. ann. 1736. Hist. p. 8.

et sans parler du risque qu'il y avait à pêcher ces coquillages dans le fond de la mer (1). Je me bornerai à ce court exposé sur les préparations que les anciens employaient pour teindre les étoffes en pourpre. Ceux qui désirent de plus grands éclaircissements consulteront les auteurs modernes qui se sont appliqués à rechercher dans les écrits des anciens tous les faits qui peuvent avoir rapport à cet objet (2).

On trouve dans Aristote et dans Pline quelques détails sur la préparation de la pourpre; mais ces détails ne sont pas assez circirconstanciés. Comme Aristote et Pline écrivaient dans des siècles où cette pratique était très-commune, ce qu'ils en ont dit suffisait alors pour en retracer l'idée: c'en est trop peu pour nous en éclaircir, aujourd'hui qu'on a cessé depuis plusieurs siècles de faire usage de cette teinture. Aussi, malgré tous les écrits qui avaient paru sur cette opération, a-t-on douté long-temps que nous fussions parfaitement instruits de l'espèce de coquillage dont les anciens tiraient leur pourpre (3) : on a cru même ce secret absolument perdu ; il est certain néanmoins qu'on l'a retrouvé.

On a découvert, tant sur les côtes d'Angleterre (4), que sur celles de Poitou (5) et de Provence (6), des coquillages qui portent tous les caractères auxquels les anciens désignent les poissons qui fournissaient la pourpre. On en voit plusieurs dans les cabinets des curieux. Si on ne s'en sert plus, c'est qu'on a trouvé le moyen de faire une teinture plus belle et à moins de frais avec la cochenille. On a même découvert une nouvelle pourpre, qui, suivant toutes les apparences, a été inconnue aux anciens, quoique de même espèce que la leur (7).

Au surplus, quand le secret de la pourpre serait perdu, je ne vois pas qu'il y eût lieu de regretter beaucoup cette perte. Il paraît, d'après le témoignage des auteurs anciens (8), confirmé par les découvertes modernes (9), que les étoffes teintes en cette

(1) PLIN. l. XXII, sect. 3.
(2) Voy. FABIUS, COLUMNA et son commentateur Daniel Major.
(3) Acad. des Scien. ann. 1711. Mém. p. 165 et 167.
(4) Journal des Sav. Août 1686, p. 195, etc.
(5) Acad. des Scien. ann. 1711. Mém. p. 168 et 179.
(6) *Ibid.* ann. 1736. Mém. p. 49.
(7) Acad. des Scienc. ann. 1711. Mém. p. 169.
(8) MARTIAL. l. I, Epigrammat. 50, v. 32, l. IV, Epigram. 4, v. 6, l. IX, Epigram. 63. — Voy. TURNEB. Adversar. l. IX, c. 5.
(9) Journ. des Savants, Août 1686, p. 197. — Acad. des Scien. ann. 1711. Mém. p. 191, ann. 1736, Mém. pag. 55.

couleur avaient une odeur forte et désagréable. D'ailleurs, à juger de l'effet de la pourpre par les descriptions qui nous en sont restées, cette couleur ne devait pas être fort agréable à l'œil. L'écarlate, telle que nous l'avons aujourd'hui, est fort au-dessus. Quelques réflexions suffisent pour s'en convaincre.

On distinguait plusieurs sortes de couleurs pourpres. L'une était extrêmement foncée, d'un rouge tirant sur le violet (*a*) : l'autre était plus déchargée, approchant de notre écarlate ; c'était la moins estimée (1) ; celle enfin, dont on faisait le plus de cas, était d'un rouge foncée, couleur de sang de bœuf (*b*). C'est en faisant allusion à cette teinte, qu'Homère et Virgile donnent au sang l'épithète de *pourpré* (2). Cette couleur triste était ce qu'on recherchait principalement dans ces sortes d'étoffes (*c*). C'est en quoi celles de Tyr l'emportaient sur toutes les autres. Je laisse à juger si une pareille couleur devait produire un effet bien agréable à l'œil.

Il y avait encore une quatrième sorte de pourpre bien différente de celle dont je viens de parler. La couleur en était blanche (3) ; mais encore cette espèce de teinture paraît n'avoir été connue que dans des siècles bien postérieurs à ceux que nous parcourons maintenant : je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en parler (*d*).

Les anciens avaient une si grande estime pour la couleur pourpre, qu'elle était spécialement consacrée au service de la divinité. J'ai déjà eu lieu de faire observer que Moïse avait employé

(*a*) *Nigrantis rosæ colore sublucens.* PLIN. l. IX, sect. 50, p. 524.

M. Huet dans le recueil de Tilladet, t. II, p. 252, prétend, au contraire, que cette espèce de pourpre approchait de la couleur que nous appelons *rose sèche*, semblable à celle que prennent les feuilles de vignes prêtes à tomber. C'est, ajoute-t-il, la même, à peu près, qu'on remarque dans le bord intérieur de l'arc-en-ciel.

Je crois que M. Huet se trompe; mais, en admettant son explication, cette pourpre n'en aurait été que plus désagréable. Cette espèce de couleur jaunâtre qu'il veut désigner ne plaît nullement à la vue.

(1) *Rubens color, nigrante deterior.* PLIN. sect. 52, p. 526.

(*b*) *Laus ei summa in colore sanguinis concreti.* PLIN. *ibid.*

On voit qu'en général les anciens n'estimaient que les couleurs foncées. Anacréon donne la préférence aux roses qui tirent sur le noir.

(2) Iliad. l. XVII, v. 360 et 361. — Æneid. l. IX, v. 349.

(*c*) C'est l'idée que nous en donne Cassiodore; il définit la couleur pourpre, *obscuritas rubens, nigredo sanguinea.* Variar. l. I, Ep. 2, p. 3.

(3) PLUT. in Alex. p. 686. D.

(*d*) Sur cette pourpre blanche. Voy. la traduct. de VITRUVE par Perrault. l. VII, c. 13, p. 249, note (3).

beaucoup d'étoffes de cette couleur pour les ouvrages du tabernacle et les vêtements du grand-prêtre. Les Babyloniens donnaient à leurs idoles des habits pourpres (1). Il en était de même chez la plupart des autres peuples de l'antiquité. Les Payens étaient même persuadés que la teinture pourpre avait une vertu particulière, et capable d'apaiser le courroux des dieux (*a*).

La pourpre était aussi la marque distinctive des plus grandes dignités. Cet usage était établi dès les temps les plus reculés. On a vu que le roi de Phénicie, auquel la tradition porte qu'on présenta les premiers essais de cette couleur, l'avait réservée pour le souverain (2). Entre les présents que les Israélites firent à Gédéon, l'Ecriture fait mention des habits pourpres trouvés dans la dépouille des rois de Madian (3). Homère donne assez à entendre qu'il n'appartenait qu'aux princes de porter cette couleur (4). On remarque, en effet, qu'il ne l'emploie jamais qu'à cet usage ; usage observé chez toutes les nations de l'antiquité.

Je finis ce que j'ai à dire de la pourpre, par examiner l'opinion d'un très-habile naturaliste sur les espèces d'étoffes propres à recevoir cette teinture. Il a proposé son sentiment à l'occasion de la pourpre d'Amérique qui se fait à Panama (5). On la tire d'une espèce de conque persique, appelée, à cause de sa propriété, *pourpre de Panama*. La couleur que fournit ce coquillage ne peut prendre que sur le coton et sur les autres étoffes tirées des végétaux. L'auteur dont je parle, en rendant compte de ce fait, ajoute qu'il n'y que la cochenille, inconnue aux anciens, qui puisse teindre en rouge les tissus formés de matières animales. Il conclut de cette observation qu'autrefois les étoffes pourpres ne devaient être que de coton (6).

Je ne crains point d'en trop dire, en assurant que ce sentiment est formellement contredit par le témoignage unanime de l'antiquité. On voit par tous les auteurs qui ont eu occasion de parler

(1) Jerem. c. 10, ℣. 9. — Baruch. c. 6, ℣. 12 et 71.

(*a*) *Diis advocatur placandis*. PLIN. l. IX, sect. 60, p. 525. — CICERO Epist. ad Attic. l. II, Epist. 9, t. VIII, pag. 115.

(2) *Suprà*.

(3) Judic. c. 8, ℣. 26.

(4) Iliad. l. IV, v. 144.

(5) Voy. les Mém. de Trév. Septembre 1703, p. 1689. Septembre 1704, p. 1773.

(6) Mém. de M. de JUSSIEU l'aîné, lu à l'Acad. des Scien. le 14 Novemb. 1736, extrait dans le Mercure de Décembre 1736, p. 2834.

de la pourpre, que les matières animales, et notamment à la laine, étaient susceptibles de cette couleur (*a*). La manière même dont la tradition portait qu'on avait découvert cette teinture est une preuve de ce que j'avance. La première fois qu'on en ait vu l'effet a été sur la gueule d'un chien : ce fut avec de la laine que le berger essuya la gueule de cet animal qu'il croyait ensanglantée. Hercule prit cette laine, et la porta au roi de Phénicie (*b*). Si la pourpre d'Amérique ne peut prendre que sur le coton, c'est parce que les poissons qui la fournissent ont des propriétés différentes de celles des coquillages pourpres dont se servaient les anciens. Ajoutons que vraisemblablement on n'emploie pas à cette teinture les mêmes préparations qu'on y employait autrefois.

La discussion dans laquelle je viens d'entrer conduit à une réflexion assez naturelle sur les moyens dont se servaient les anciens pour rendre leurs teintures solides et permanentes. On voit qu'ils employaient beaucoup de sel dans ces sortes d'opérations (1), et il en faut effectivement; mais toute espèce de sel, excepté le cristal de tartre et le tartre vitriolé, ou se dissout à l'eau, ou se calcine au soleil (2). On voit encore que dans beaucoup d'occasions les anciens faisaient leur teinture avec le sang des animaux (3). On sait que toutes les teintures où l'on fait entrer le sang des animaux, sans y mêler des acides minéraux, s'évaporent, changent, et deviennent noires avec le temps. Ce n'est que par le secours de la chimie qu'on peut se procurer tant l'espèce de sels dont je viens de parler, que les acides minéraux, si nécessaires dans la teinture. Mais les préparations chimiques étaient inconnues

(*a*) Voy. Exod. c. 25, ỷ. 5, c. 35, ỷ. et 23. — HORAT. Carm. l. II, Ode 16, v. 35, etc. Epod. Od. 12, v. 21. ÆLIAN. Hist. animal. l. XVI, c. 1. — OVID. Art. amat. l. I, v. 251, l. III, v. 170. — SENECA Hercul. Œt. Act. 2. — CICERO Philosophic. Fragm. t. III, p. 424. — PLIN. l. IX, sect. 62, p. 526 et 527.

Cet auteur parle même de moutons vivants, qu'on avait teints en pourpre, L. VIII, sect. 74, p. 477.

(*b*) PALÆPHAT. Achill. Tatius, *locis cit.*

Si l'on en croit PLINE, l. VII, p. 414. et HYGIN. Fab. 274, l'art de teindre la laine en général aurait été connu fort tard, puisqu'ils font honneur de cette découverte aux habitants de la ville de Sardes, fondée après la prise de Troie. STRABO, l. XIII, p. 928.

Mais ce fait, qu'avancent ces deux auteurs, est démenti par toute l'antiquité.

(1) Voy. PLIN. l. IX, sect. 62. — PLUT. t. II, p. 433. B.

(2) Acad. des Scien. ann. 1740. H. pag. 60. ann. 1741. Mém. pag. 42, 70 et 71.

(3) Voy. le P. CALMET, t. II, p. 348.

aux anciens : on serait donc porté à croire qu'ils ne pouvaient avoir que de mauvaises teintures.

Cependant nous ne voyons point les anciens se plaindre que la couleur de leurs étoffes fût sujette à s'altérer ou à changer (1). Il fallait qu'ils eussent suppléé aux opérations chimiques par des manipulations particulières. Ils devaient avoir quelques préparations, quelques mordants que nous ignorons. Plutarque rapporte, dans la vie d'Alexandre, que ce conquérant trouva dans le trésor des rois de Perse une quantité prodigieuse d'étoffes pourpres qui, depuis cent quatre-vingt dix ans qu'elles y étaient gardées, conservaient tout leur lustre et toute leur première fraîcheur, parce qu'elles avaient été, dit-il, préparées avec le miel (2). Voilà un genre d'apprêt qui nous est entièrement inconnu.

On trouve dans Hérodote que certains peuples des environs de la mer Caspienne imprimaient sur leurs étoffes des dessins soit d'animaux, soit de fleurs, dont la couleur ne s'effaçait jamais, et durait aussi long-temps que la laine même dont ces habits étaient faits. Ils se servaient, pour cette opération, des feuilles de certains arbres qu'ils pilaient et délayaient dans l'eau (3). Nous savons que les Sauvages du Chili font avec certaines plantes des teintures qui peuvent souffrir plusieurs fois l'épreuve du savon, sans se décolorer (4). Pline enfin décrit une manière dont les Egyptiens faisaient des toiles peintes, qui mérite quelque attention. On commençait, dit-il, par enduire de certaines drogues une toile blanche : on la jetait ensuite dans une chaudière pleine de teinture bouillante. Après l'y avoir laissée quelque temps, on l'en retirait peinte de diverses couleurs. Pline observe qu'il n'y avait qu'une sorte de liqueur dans la chaudière. Les différentes couleurs imprimées sur la toile ne pouvaient donc être produites que par les divers mordants dont elle était enduite. Ces couleurs étaient si adhérentes, qu'il n'était pas possible de les altérer, quelques lotions qu'on donnât ensuite à la toile. Pline ajoute même que ces sortes d'étoffes s'affermisseaient, et n'en devenaient que

(1) Voy. LUCRET. l. VI, v. 1072, etc. — Voy. aussi VITRUV. l. VII, c. 13.

(2) PLUT. p. 686. D.

(3) L. I, n. 203.

(4) Voyage de FREZIER, p. 72.

meilleures à la teinture (*a*). On peut conclure de tous ces faits qu'apparemment les anciens avaient des préparations par lesquelles ils suppléaient aux secours que nous tirons de la chimie, pour fixer la couleur de nos étoffes. Si au surplus le détail de leurs opérations est à présent inconnu, c'est que de nouvelles découvertes infiniment plus sûres et plus commodes ont fait disparaître insensiblement les anciennes pratiques. J'en ai déjà fait l'observation (1).

Il resterait encore une question à proposer au sujet d'une couleur rouge, différente de la pourpre, dont il est souvent parlé dans l'Exode (2). Les sentiments sont partagés tant sur le sens du mot hébreux (*b*), que sur celui de *coccus*, par lequel les Septante et la Vulgate l'ont traduit. Les uns pensent que c'est le cramoisi, d'autres, que c'est l'écarlate. En adoptant la traduction des Septante et de la Vulgate, que je crois la véritable, il est aisé de faire voir que la couleur, nommée *coccus* par les Grecs et par les Latins, est l'écarlate, bien différente du cramoisi. L'examen des matières propres à l'une et à l'autre teinture doit décider la question.

Le cramoisi, proprement dit, est d'un rouge foncé, et se fait avec la cochenille, ingrédient absolument inconnu à l'antiquité. L'écarlate est d'un rouge vif et brillant. Pour faire cette teinture, on se sert d'une espèce de petits grains rougeâtres, qu'on recueille sur une sorte d'yeuse ou chêne verd, arbrisseau commun dans la Palestine, dans l'île de Crète, et dans plusieurs autres pays (3). On trouve sur les feuilles et sur l'écorce de cet arbuste de petites coques, ou vessies grosses comme des baies de Genièvre Ces excressences sont occasionées par la piqûre des petits vermisseaux (4). Les Arabes leur ont donné le nom de *kermès*; nous les appelons *graine d'écarlate*, ou *vermillon* (5), parce qu'on s'en

(*a*) L. 35, sect. 42, p. 709. Toute cette préparation est décrite par Pline d'une manière fort embarrassée et fort obscure, selon l'usage de cet auteur; j'ai tâché de la rendre le plus clairement qu'il m'a été possible. Je n'en voudrais cependant pas garantir l'exactitude, et moinsencore la réalité.

(1) *Suprà*, ch. II, art. I.

(2) C. 25, ℣. 4.

(*b*) תולעתשני *Tolahat-Scheni.*

(3) Voyage de la Terre-Sainte du P. Roger, récollet, l. I, c. 2. — Voyage de Monconys, part. 1re, p. 179. — Bellon, Observat. l. I, c. 17. l, II, c. 88. — Acad. des Scien. ann. 1714. Mém. p. 435. ann. 1741. Mém. p. 50.

(4) Acad. des Scien. ann. 1714 Mém. p. 13.

(5) *Ibid.*

sert à faire la teinture du beau rouge vermeil. Appliquons ces principes à la question dont il s'agit.

Il est constant que les anciens avaient une couleur rouge fort estimée, appelée *coccus*, qu'ils distinguaient de la pourpre (*a*). Le *coccus* différait de la pourpre, tant pour la préparation, que pour le ton et l'effet de la couleur. La pourpre, comme on l'a vu, était d'un rouge foncé tirant sur le sang caillé, et se teignait avec la liqueur de certains coquillages. Le *coccus*, au contraire, était d'un rouge gai, vif, brillant, approchant de couleur de feu (1). Cette teinture se faisait avec une sorte de petits grains qu'on recueillait sur l'yeuse (2). Les anciens appelaient même ces grains, que nous nommons à présent graine d'écarlate, *fruits d'yeuse* (*b*). Ils n'ignoraient pas non plus que ces prétendus fruits renfermaient des vermisseaux (3). D'après cet exposé, il paraît clair que la couleur nommée *coccus* par les anciens était notre écarlate (*c*). Les Septante et la Vulgate ayant traduit par ce mot le terme hébreu employé par Moïse à désigner nue couleur rouge, autre que la pourpre, il s'ensuit qu'ils ont cru y reconnaître l'écarlate. Mais, indépendamment de l'autorité et de la considération que méritent ces interprètes, l'étymologie des termes du texte original prouve la vérité du sentiment que je propose. On y voit désigné très-clairement une teinture faite avec des vermisseaux (*d*).

Au surplus, je ne pense pas que cette couleur fût aussi brillante que celles que nous connaissons aujourd'hui sous le nom

(*a*) Voy. Exod. c. 25, ✝. 4.—Plin. l. ix, sect. 65, p. 528. — Quintil. Instit. Orat. l. i, c. 2.

A Rome l'écarlate était permise à tous les particuliers; mais la pourpre était réservée pour les premières dignités.

(1) Plin. l. ix, sect. 65, p. 528; l. xx, sect. 22, p. 240.

(2) Theophrast. Hist. Plant. l. iii, c. 16. — Plin. l. xvi, sect. 12, p. 6. — Dioscorid. l. iv, c. 48. — Paus. l. x, c. 36.

(*b*) Πρίνυ καρπὸν. Plut. in Thes. p. 7. — Plin. l. xvi, sect. 12, p. 6, appelle ces petits grains *cusculia*, du grec κοσκύλλειν, qui signifie *couper les petites excressences*; parce qu'en effet ou coupe, on racle ces petits grains de dessus l'écorce et les feuilles du chêne vert.

(3) *Coccum illicis celerrimè in verminculum se mutans*, dit Plin. l. xxiv, sect. 4; p. 327.

(*c*) C'est aussi le sentiment de Mathiole sur Dioscoride.

(*d*) Exod. c. 39, ✝. 1 et 28. — Voy. le P. Calmet, t. ii, p. 350 et 351.

On fait aujourd'hui peu d'usage du *Coccus* ou *Kermès* dans la teinture. La cochenille, bien supérieure à toutes les drogues qu'on employait autrefois pour teindre en rouge, les a fait abandonner. Acad. des Sciences, ann. 1741. Mém. p. 69.

d'écarlate fine. Je doute même que celle des anciens pût en approcher. N'oublions pas qu'avant les découvertes chimiques l'art de teindre devait être très-imparfait (a). Sans les préparations que la chimie nous fournit, on ne pourrait pas teindre les étoffes en écarlate fine. C'est la plus belle et la plus éclatante couleur de la teinture; mais c'est aussi une des plus difficiles à porter à son point de perfection (1).

ARTICLE SECOND.

De la variété et de la richesse des étoffes.

On a vu, dans le premier volume de cet ouvrage, que l'invention de broder les étoffes, et d'en varier le tissu de couleurs différentes, était fort ancienne. Il ne m'a pas été possible, faute de monuments, d'entrer alors dans aucun détail sur le progrès de ces deux arts. Les siècles dont il s'agit présentement nous mettent plus à portée d'en juger. On y voit régner beaucoup de goût et de magnificence dans les habillements. Il suffit de lire quelques chapitres de l'Exode pour s'en convaincre. Ce qui mérite surtout notre attention, c'est la manière dont on pouvait alors employer les couleurs dans la fabrique des étoffes. Il est certain qu'elles n'étaient pas d'une seule et même teinte. L'Ecriture parle d'ouvrages où il entrait plusieurs couleurs (2). Mais de quelle manière les distribuait-on? Les étoffes étaient-elles rayées ou nuancées? La première de ces opérations ne demande pas un grand art; l'autre exige beaucoup plus de connaissance et d'habileté. Il est fort vraisemblable cependant qu'on connaissait alors le secret de nuer les étoffes. Moïse parle d'ouvrages en broderie, tissus de différentes couleurs avec une *agréable variété.* (3). L'expression *d'agréable variété*, dont il se sert

(a) Voy. Senac, nouveau cours de chimie. Préf. p. lxx.

Pline donne lieu de conjecturer que la couleur des étoffes teintes en écarlate n'était pas autrefois bien solide et bien adhérente, l. xxii, sect. 3, p. 266. Voy. aussi la Rem. du P. Hardouin, note (5).

(1) Acad. des Scien. ann. 174[illegible] Mém. p. 56.

(2) Exod. c. 26, ỳ. 1 et 31, c. 3[illegible] ỳ. 2.

(3) Exod. c. 26, ỳ. 1 et 31.

pour caractériser ces sortes d'étoffes, invite à penser que les couleurs n'en étaient point tranchées, et qu'on y avait observé la dégradation. Mais, ce qui achève de confirmer ce sentiment, c'est la force du terme hébreu (1), employé à désigner les tissus brodés. A la lettre, ce mot veut dire des ouvrages de *plumes en broderie* (2). Il ne paraît pas cependant que les Hébreux fissent usage alors des plumes d'oiseaux. Il n'en est point parlé dans l'énumération que Moïse fait des matières employées à l'ornement du tabernacle et aux habits du grand-prêtre. Le rapport entre les plumes des oiseaux et l'effet des broderies, exprimé par le terme du texte original, me paraît donc indiquer une imitation de la manière dont les couleurs sont dégradées dans le plumage des oiseaux, et par conséquent des étoffes nuancées.

Ce n'était pas chez les Hébreux seulement que l'art de travailler en broderie était alors en usage. Cette pratique était également connue de plusieurs autres peuples de l'Asie. Homère décrivant les occupations d'Hélène à Troye, dit que cette princesse travaillait à un merveilleux ouvrage de broderie. Elle y représentait les combats sanglants que se livraient les Grecs et les Troyens (3). Il parle encore d'un autre ouvrage de même genre, auquel Andromaque travaillait lorsqu'elle apprit la mort d'Hector. C'étaient plusieurs sortes de fleurs qui en faisaient le sujet (4). Dès avant la guerre de Troye, les femmes de Sidon étaient renommées pour leur adresse et leur habileté à travailler en broderie et en tissus de différentes couleurs (5).

Dès lors aussi on connaissait le secret de faire entrer l'or dans le tissu des étoffes et dans les broderies. L'Ecriture marque qu'on employa beaucoup d'or dans les habits du grand-prêtre et dans les voiles destinés pour le tabernacle (6). Comment préparait-on alors ce métal pour la fabrique des étoffes? Etait-il, comme aujourd'hui, tiré à la filière, écaché, dévidé, et tourné sur d'autres fils? Ou bien était-ce simplement de l'or battu au marteau en feuilles très-minces, coupées ensuite, par le moyen du ciseau, en petites lames ou tranches longues et étroites qu'on faisait entrer dans la tissure des étoffes? Moise dit « qu'on coupa

(1) רקמה *Rakamah*, ỳ. 36.
(2) Ezéchiel, c. 17, ỳ. 3, parlant des ailes d'un grand aigle, se sert du mot *Rakamah*.
(3) Iliad. l. III, v. 125.
(4) *Ibid.* l. XXII, v. 440, etc.
(5) *Ibid.* l. VI, v. 289, etc.
(6) Exod. c. 28, ỳ. 8, c. 39, ỳ. 3.

» des lames d'or, que l'on les réduisit en feuilles très-minces » afin qu'on les pût tourner et plier pour les faire entrer dans » le tissu des autres fils de diverses couleurs (1). » Le sens de ces expressions ne me paraît point assez déterminé, pour se décider absolument en faveur de la première des deux pratiques que je viens d'indiquer. Je crois même que le passage en question ne présente aucune idée du fil d'or tiré comme aujourd'hui à la filière. L'interprétation la plus naturelle est de dire qu'on tordit des lames d'or sur quelques-unes des différentes matières dont l'éphod et les voiles du tabernacle devaient être composés. On forma, par ce moyen, une espèce de fil d'or semblable au nôtre, excepté que la base de ce filé était de l'or pur coupé par tranches, au lieu que le nôtre n'est fait que d'argent doré tiré à la filière.

On pourrait peut-être former une difficulté, et dire que les étoffes en question étaient composées de pures lames d'or entrelacées : il est fait mention de semblables habillements dans Pline (2). On sait aussi que l'on ornait quelquefois les simulacres des dieux, d'habits de cette espèce (3). Mais le texte de Moïse répugne absolument à cette idée : il dit expressément que l'or fut réduit en lames très-minces, afin qu'on le pût *tourner* et plier pour le faire entrer dans le tissu des autres fils de diverses couleurs. Ce détail lève toute difficulté.

L'art de faire entrer l'or dans le tissu des étoffes devait être connu dans plusieurs contrées, dès les siècles que nous parcourons maintenant. Homère parle de la ceinture de Calypso, et de celle de Circée (4). On pourrait croire aussi qu'il serait question, dans ce poëte, d'étoffes d'argent (5). Mais tous les interprètes s'accordent à entendre les expressions dont Homère se sert dans ce passage, de vêtements blancs (6), les anciens n'ayant pas été dans l'usage de faire entrer l'argent dans les tissus (7). On trouve en effet depuis Moïse et Homère une tradition non

(1) *Ibid.* c. 39, ỷ. 3.
(2) L. XXXIII, sect. 19, p. 616.
(3) Arist. de curâ Rei famil. l. 2, t 2, p. 511. — Ælian. var Hist. l. 1, c. 20. — Cicero, de Nat. Deor. l. III, n. 34. — Val. Max. l. 1, c. 1, paragraph. 3. *Externa.* Paus. l. v, c. 11.
(4) Odyss. l. v, v. 232, l. x, v. 543, etc.
(5) *Ibid.* l. v, v. 230, l. x, v. 22 et 24.
(6) Voy. Hesychius *voce* Ἀργυρέοιο.
(7) Voy. Vopisc. in Aurelian., p. 224, etc., et les notes de Saumaise, p. 394.

interrompue dans l'antiquité sur les étoffes d'or, au lieu qu'on ne découvre rien de semblable par rapport aux étoffes d'argent. On ne peut alléguer un seul passage clair et précis de quelque auteur ancien où il soit fait mention du fil trait d'argent. Pline, qui a parlé expressément du fil trait d'or, aurait-il oublié ou négligé de marquer qu'on faisait la même opération à l'égard de l'argent. Son sujet, son but, sa méthode, tout demandait qu'il en parlât, si cet art eût été connu de son temps. Le même auteur, dans un chapitre particulier, traite fort au long de l'emploi qu'on faisait de l'argent pour divers ornements (1). Cependant dans toute l'énumération qu'il donne des divers usages, auxquels on faisait servir ce métal, il n'y a pas un mot du fil d'argent.

Je terminerai ce que j'ai à dire pour le moment sur les vêtements des anciens, par une observation que je crois assez importante. On aperçoit une différence bien sensible entre les étoffes dont les anciens se servaient, et celles qui sont aujourd'hui en usage parmi nous. Tous les habits pouvaient autrefois se laver et se blanchir journellement (2). La plupart des nôtres seraient gâtés par une pareille opération. Je ne fais au reste qu'indiquer ces objets. La crainte de tomber dans des détails, qui pourraient à la fin devenir ennuyeux, m'empêche de les approfondir.

ARTICLE TROISIÈME.

De la découverte et de l'emploi des pierres précieuses.

Il est marqué dans l'Ecriture que l'éphod et le rational du grand-prêtre étaient ornés de plusieurs pierres précieuses ; l'assortiment en paraît et assez varié et assez complet. Ces pierres étaient montées en or, et arrangées avec ordre et symétrie. Moïse nous dit de plus qu'on y avait gravé les noms des douze tribus (3). Tous ces faits sont assez importants pour mériter une attention particulière.

(1) L. xxxiii, c. 12.
(2) Iliad. l. xxii, v. 154, 155. — Odyss. l. vi, v. 91, 92. — Herod. l. ii, n. 37.
(3) Exod. c. 28.

dont nous nous occupons présentement, on connût les pratiques que nous employons aujourd'hui pour donner aux pierreries ce beau poliment et ces formes agréables qui en font un des principaux mérites. Les procédés des premiers lapidaires n'ont dû être que fort imparfaits. Je ne pense pas qu'on doive juger fort avantageusement de leurs connaissances ni même de celles qu'en général l'antiquité à pu avoir sur cette partie des arts.

Quelque imparfaites, au surplus, qu'aient pu être les anciennes pratiques, il est toujours constant que, du temps de Moïse, l'art de polir les pierres précieuses devait être connu. On savait aussi les monter, travail assez délicat. Mais, ce qui me paraît le plus digne de remarque, c'est qu'on connaissait dès lors l'art de les graver. L'éphod d'Aron était orné de deux onix montées en or. On y avait gravé en creux les noms des douze tribus, c'est-à-dire, qu'il y avait six noms de gravés sur chaque pierre (1). Le rational brillait de l'éclat de douze pierres précieuses de différentes couleurs, et sur chacune on lisait le nom d'une des douze tribus (2). Pour peu qu'on ait d'expérience dans les arts, on sait combien la gravure des pierres fines demande d'adresse, de précision et de connaissances. Il faut beaucoup d'outils très-fins et très-délicats, une grande sûreté de main et de pratique. Je conviens que, pour la finesse de l'exécution, on ne doit pas comparer la gravure de quelques noms au travail et à la dextérité qu'exigent les figures soit d'hommes ou d'animaux, ou les sujets de composition. Mais, quant à l'essence de l'art, le procédé est toujours le même, et ne diffère que du plus au moins de perfection. On doit être étonné de voir que dès le temps de Moïse, et sans doute auparavant, on fût en état d'exécuter de pareils ouvrages. Je regarde la gravure en pierres fines comme le témoignage le plus marqué du progrès rapide des arts dans certains pays. Ce travail suppose quantité de découvertes, bien des connaissances et beaucoup d'acquit (*a*).

Quant à l'espèce de pierres précieuses qui ornaient les vêtements du grand-prêtre, on ne peut en parler que d'une ma-

(1) Exod. c. 28, ℣. 9, etc. Le texte hébreu porte, *d'un ouvrage de graveur de pierres fines, et d'une gravure de cachet.*

(2) *Ibid.* ℣. 17, etc.

(*a*) Il faut cependant convenir que les anciens Péruviens dont la monarchie n'a guères duré qu'environ 150 ans, entendaient parfaitement bien le travail des pierres précieuses. Hist. gén. des Voyag. t. XIII, p. 578 et 579.

ière fort incertaine. Les interprètes ne s'accordent point sur la gnification des termes hébreux, et il faut convenir qu'il est resque impossible, faute de monuments et de points de comparaison, de pouvoir s'en assurer; on sait seulement que Moïse a voulu désigner un assortiment de pierres précieuses de couleur : je dis de couleur, car je ne crois pas qu'on doive mettre e diamant au nombre des pierreries qu'on connaissait alors. Plusieurs raisons peuvent autoriser ce doute. Je pourrais d'abord m'appuyer du suffrage des interprètes et des commentateurs, dont la plus grande partie n'admet point le diamant. Je pourrais aussi faire voir que ceux qui ont jugé à propos de comprendre cette pierre parmi celles du rational, ne sont fondés sur aucune étymologie certaine. Mais, sans nous embarrasser dans toutes ces discussions, je crois trouver assez de faits dans l'antiquité, pour douter qu'on fit usage des diamants du temps de Moïse.

On voit qu'il n'est point question de cette pierre précieuse dans les écrits des plus anciens auteurs de l'antiquité. Homère, Hésiode, Hérodote, qui ont eu occasion de décrire tant de différentes sortes de parures, ne parlent jamais du diamant (*a*). Il faut descendre presque aux derniers siècles avant l'ère chrétienne, pour trouver quelque écrivain qui en fasse mention. Pline, qui paraît avoir fait d'assez grandes recherches sur les pierreries, avoue que le diamant a été long-temps inconnu (1). Il a dû l'être en effet. Bien des siècles se seront écoulés avant qu'on ait connu le prix de cette pierre, et plus encore avant qu'on ait su la mettre en valeur.

Le diamant ne vaut qu'autant qu'il brille, et il ne peut briller qu'autant qu'il est taillé. D'heureux hasards, dira-t-on, ont pu offrir de bonne heure quelques-unes de ces pierres naturellement polies. Ces diamants naturels auront mis les premiers hommes sur la voie de connaître ceux qui sont bruts, et auront fourni des indications pour les tailler. Il est vrai qu'on rencontre quelquefois des diamants où la taille paraît indiquée; ayant roulé long-temps dans le lit des rivières rapides, ils se trouvent polis naturellement et paraissent transparents; quelques-uns même

(*a*) Il est prouvé que les termes d'Ἀδάμας et d'Ἀδαμάντινος, qu'on trouve quelquefois dans les écrits d'Homère et d'Hésiode, n'ont point de rapport au diamant.

(1) L. XXXVII, sect. 15.

sont taillés en facettes (1). Ces sortes de diamants se nomment *bruts ingénus*, et lorsque leur figure est pyramidale, on les appelle *pointes naïves* (2). Mais ces rencontres heureuses, outre qu'elles sont fort rares, n'auront pas été d'une grande utilité aux premiers hommes pour la connaissance des diamants. Il n'y a aucun rapport, aucune ressemblance entre ces sortes de pierres lorsqu'elles sont brutes et lorsqu'elles sont taillées. Il n'en est pas des diamants comme des pierres de couleur. Celles-ci, quoique brutes, portent une teinte qui, de tout temps, a dû les faire remarquer et donner l'idée de les travailler, au lieu que les diamants, avant qu'ils soient taillés, ne montrent rien de pareil et n'annoncent point quel peut être leur intérieur. Ils ressemblent à un grain de sel, à un simple caillou d'un gris blanchâtre, sale et terne. Les premiers hommes, en conséquence, n'y auront fait aucune attention. C'est ce qu'on sait être arrivé aux diamants du Brésil. On les a long-temps négligés et confondus avec les cailloux et les graviers (3). Ce n'est que depuis trente ans ou environ, qu'on a commencé à en connaître le prix (4).

Ne soyons donc point étonnés de voir que, dans l'antiquité, les pierres fines de couleur aient été si communes, tandis que les diamants étaient si rares. On a dû long-temps les méconnaître. Il a fallu bien des siècles pour apprendre aux hommes que ces espèces de cailloux, qu'ils avaient si long-temps négligés, étaient la plus éclatante et la plus riche production de la nature. Ils n'ont pu en être instruits qu'après qu'on a eu découvert l'art de les tailler; découverte très-récente, puisqu'elle n'a pas encore 300 ans (5). Jusqu'à ce moment, on n'a pu avoir d'autres diamants que des *bruts ingénus*, ou des *pointes naïves*. On reconnaît ces sortes de pierres dans la description que Pline, Solin et Isidore font du diamant. Ils le dépeignent généralement fort petit (6), à six angles ou facettes (7), et transparent (8), tirant cependant sur

(1) Leibnitz, Protog. p. 23. Edit. 4°, 1748.

(2) Boetius de Boot. Gemm. et Lapid. Hist. l. II, c. 3, p. 121. — Tavernier, t. II, l. II, c. 18, p. 277, c. 17, 283. — Alonzo Barba, t. II, p. 191. — De Laet. de Gemm. et Lapid. l. I, c. I, p. 314. — Mariette, Traité des pierres gravées, t. I, p. 155.

(3) Voyage d'Anson, p. 44.

(4) *Ibid.* — Mercure de France, Janvier, 1730, p. 124. Févr. 1732, p. 344 et 346. — Mariette, *loco cit.* p. 161.

(5) Par Louis de Berquen, en 1476. Voy. *suprà*.

(6) Plin. l. XXXVII, sect. 15. — Solin. c. 32, p. 59. C. — Isidor. Orig. l. XVI, c. 13. — Marbod. l. de Lapid. Pret. c. I.

(7) Plin. Solin. *locis cit.*

(8) Plin. Solin. Isidor. *ibid.*

le noir (1), et sans beaucoup de jeu ni de vivacité. Isidore même définit le diamant, une pierre des Indes, petite et peu agréable (2). Tous ces caractères conviennent parfaitement bien aux *pointes naïves*. Ces sortes de pierres sont ordinairement fort petites. On en rencontre quelquefois, qui, par un jeu de la nature, sont taillées à six faces, d'une manière assez régulière (3). Mais ces diamants ont peu d'agrément. Le poliment en est gras, la forme brute, sans jeu et sans vivacité : on ne peut pas mieux les comparer qu'à des morceaux d'acier bruni (4). Pour se convaincre de la vérité de ces faits, il n'y a qu'à jeter les yeux sur ce qui nous reste d'anciens bijoux ornés de diamants.

On conserve, dans le trésor de Saint-Denis, l'agraffe du manteau dont nos rois se servent le jour de leur sacre. Cette pièce est assez ancienne (*a*). On y voit quatre *pointes naïves*. Il y a, dans le même trésor, un reliquaire presque aussi ancien (*b*) que l'agraffe dont je viens de parler, et orné de huit *pointes naïves*. Toutes ces pierres sont fort petites, noires, et nullement agréables à l'œil. Il y en a seulement une, sur le reliquaire de Saint-Thomas, un peu plus claire que les autres, et qui a aussi un peu plus de jeu. C'est apparemment des pierres de cette espèce dont Pline a voulu parler, quand il a dit que le diamant était clair comme le cristal (5).

Tout imparfaits que soient ces sortes de diamants, ils sont fort rares : on n'en rencontre pas communément. C'est pourquoi on les regardait autrefois comme ce que la nature offrait de plus précieux. Pline remarque que, pendant bien des siècles, il n'appartint qu'aux plus puissants monarques d'en pouvoir posséder (6). On soupçonnait Agrippa, le dernier roi des Juifs, d'entretenir un commerce incestueux avec sa sœur Bérénice. Le diamant dont il fit présent à cette princesse réalisa presque ces soupçons (7), tant on avait conçu d'idée de cette pierre, regardée alors comme ines-

(1) *Hunc ita fulgentem crystallina reddit origo.*
Ut Ferruginei non desinat esse coloris. MARBOD. *loco cit.*

(2) *Adamas, Indicus lapis, parvus, et indecorus, ferrugineum habens colorem*, loco cit.

(3) Bibl. chois. t. 1, p. 265. — De LAET, de Gemm. et Lapid. l. 1, c. 1, p. 314.

(4) Voy. Merveill. des Indes, p. 13.

(*a*) On conjecture qu'elle peut être du temps de Saint-Louis.

(*b*) Il a été donné par Jean, duc de Barry, fils du roi Jean.

(5) L. XXXVII, sect. 15, p. 373.

(6) *Diu nonnisi Regibus, et iis admodum paucis cognitus.* l. XXXVII, sect. 15. *init.*

(7) JUVENAL, satyr. 6, v. 155, etc.

timable. Toutes ces considérations, jointes au silence qu'ont gardé sur les diamants les plus anciens écrivains de l'antiquité, me portent à douter que cette pierre précieuse fût du nombre de celles que Moïse employa pour orner le rational du grand-prêtre. Ajoutons-y l'extrême difficulté qu'il y a de graver le diamant.

On m'objectera sans doute les noms des douze tribus gravés sur les pierres de l'éphod et du rational. C'est avec la poudre du diamant qu'on exécute pour l'ordinaire cette sorte de travail. On pourrait donc en inférer que, du temps de Moïse, on avait reconnu cette propriété dans la poudre de diamant, et qu'on avait pu s'en servir à polir le diamant même. L'objection est plausible et la conséquence assez naturelle. Il n'est cependant pas difficile d'y répondre.

Rien d'abord ne nous oblige à croire que les ouvriers qui gravèrent les noms des douze tribus sur les pierres de l'éphod et du rational, aient fait usage de la poudre de diamant : on peut se servir, pour ces sortes d'ouvrages, de rubis, de saphirs ou d'autres pierres orientales réduites en poudre (1) : on pourrait même y employer l'émeril (2), dont la propriété n'a pas été inconnue aux anciens (3). Je conviens qu'il n'y a nulle comparaison à faire entre un ouvrage exécuté avec la poudre de diamant et celui qui ne l'a été qu'avec la poudre des pierres orientales (*a*) ou l'émeril. Mais ces mordants ont pu suffire pour graver des noms qui ne demandent pas un travail aussi élégant que les figures d'hommes, d'animaux, de fleurs, etc.

D'ailleurs, quand on voudrait soutenir que les graveurs employés par Moïse firent usage de la poudre de diamant, cela ne déciderait rien pour la connaissance de la taille du diamant. Il est constant que les anciens ont parfaitement connu la propriété qu'a la poudre de diamant pour mordre sur les pierres fines ; ils en

(1) Mariette, Traité des pierres gravées, t. 1, p. 202.

(2) Id. *ibid.*

(3) Voy. Job, c. 41, ỷ. 15. Edit. des sept. — Dioscorid. l. v, c. 166. — Hesychius *voce* Σμύρις.

(*a*) Le terme de pierres *orientales*, en style lapidaire, ne signifie pas toujours une pierre qui vient d'Orient. Il désigne en général une pierre très-dure, telle que les saphirs, les rubis, les topazes et les améthystes. C'est pour distinguer ces sortes de pierres, d'avec celles qui sont plus tendres, qu'on les appelle *orientales* ; celles de l'Orient, étant ordinairement beaucoup plus dures que celles des autres pays, quoiqu'il s'y en rencontre quelquefois d'aussi dures que celles qui viennent d'Orient. Ces dernières même ne sont pas toutes d'une égale dureté.

faisaient un grand usage, tant pour les graver que pour les tailler. Pline le dit très-expressément (1); et, quand il ne l'aurait pas dit, les chefs-d'œuvre que les anciens ont produit en ce genre, et que nous avons encore sous les yeux, le feraient assez connaître. Mais il est également certain qu'il ne leur est jamais venu en pensée d'employer cette poudre sur le diamant même, et que l'art de le tailler a été inconnu à toute l'antiquité. Ce fait, il est vrai, paraît difficile à concevoir : il n'en est cependant pas moins constant. Ce n'est pas, au reste, le seul exemple qu'on puisse citer des bornes que l'esprit humain semble souvent s'imposer à lui-même. Il s'arrête dans le moment qu'il est le plus près du but, et qu'il ne lui reste plus qu'un pas à faire pour y toucher.

Puisque nous en sommes sur cet article, je crois devoir exposer en deux mots ce qu'on trouve dans les anciens sur la nature du diamant et sur les lieux d'où on le tirait. La manière dont ils en parlent a donné lieu de penser à quelques auteurs modernes (2) que les diamants connus dans l'antiquité n'étaient pas de la même espèce que ceux dont nous faisons usage aujourd'hui.

On voit d'abord que les anciens tiraient ces pierres précieuses de plusieurs pays où il ne s'en rencontre plus aujourd'hui. Ils disent que, dans les premiers temps, il n'en venait que d'Ethiopie : on les tirait de certaines mines situées entre le temple de Mercure et l'île de Méroé (*a*). Ces pierres ne devaient pas être bien estimables, puisque les plus fortes n'étaient que de la grosseur d'un grain de concombre, et approchaient de cette couleur (3). Par la suite, on vint à tirer des diamants de plusieurs contrées, des Indes, de l'Arabie, de l'île de Chypre et de la Macédoine (4). Toutes ces pierres étaient fort petites; les plus considérables étaient de la grosseur d'une amande de noisette (5). Ce qui paraît le plus étonnant, c'est que, selon quelques auteurs, on trouvait des diamants dans la Sarmatie européenne, chez les Agathyrses (6),

(1) L. XXXVII, sect. 15, p. 773, sect. 76, p. 796.

(2) ALDROVAND. Mus. Metall. l. IV, c. 78, p. 947. — COLONNE, Hist. nat. t. II, p. 353 et 354.

(*a*) PLIN. l. XXXVII, sect. 15.

Diodore et Strabon, qui parlent aussi de cette île disent bien qu'il y avait beaucoup de mines d'or et de pierres précieuses; mais ils ne spécifient pas en particulier le diamant. DIOD. l. I, p. 38. — STRAB. l. XVII, p. 1177.

(3) PLIN. l. XXXVII, sect. 15.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*

(6) AMM. MARCELL. l. XXII, c. 8, p. 314.

peuples qui habitaient au-dessus des Palus-Méotides (1). C'était même, si on les en croit, dans ces régions glacées que se voyaient les plus beaux diamants (*a*). Disons encore que les anciens étaient persuadés que la plupart de ces pierres précieuses venaient dans les mines d'or (*b*).

A l'exception des Indes, on ne tire plus aujourd'hui de diamants d'aucun des pays que je viens de nommer ; et encore, dans les Indes, ne connaissons-nous à présent que les royaumes de Golconde, de Visapor et de Bengale (2), où il y en ait des mines. Quelques voyageurs disent qu'il s'en trouve aussi dans l'île de Bornéo (3) ; et on assure qu'autrefois on tirait des diamants de différentes autres contrées des Indes (4). Quoi qu'il en soit, les mines qui servent aujourd'hui ne sont connues que depuis quelques siècles. Tavernier dit que celle de Bengale est regardée comme la plus ancienne (5), sans fixer le temps où elle a été découverte. La mine de Visapour n'est connue que depuis environ 300 ans (6). Pour celle de Golconde, du temps de Tavernier, on ne lui donnait pas plus de cent ans d'ancienneté (7). A l'égard des mines du Brésil, il n'y a guères que trente ans, comme je l'ai déjà dit, qu'on les a découvertes (8) : voilà les seuls pays où l'on trouve aujourd'hui des diamants.

Si l'on voit fort peu de rapport entre les contrées que je viens

(1) Voy. Cellarius Not. Orb. antiq. p. 405.

(*a*) Dionys. Perieget. v. 318 et 319. Ce passage de Denis Périégete fixe le sens dans lequel on doit prendre le terme d'*Adamantis lapidis*, dont se sert Ammien Marcellin, *loco cit.* Il ne peut pas signifier l'*aimant*.

(*b*) Plin. l. xxxvii, sect. 15. — Solin. c. 52, p. 59. D.

Plato, in Politico, pag. 558, et in Tim. pag. 1066, parle d'un corps dur métallique qu'il appelle Ἀδάμας ; mais je doute que ce philosophe ait voulu désigner le diamant : voici comme il s'explique. « Ce qu'on » appelle Ἀδάμας n'est autre chose » qu'un rameau d'or, que son extrême » densité a rendu noir et très-dur. » On peut encore traduire ce passage par « Ἀδάμας n'est que de l'or qui a » acquis la couleur noire, et qui, à » cause de son extrême densité, est » très-dur. »

Est-ce bien le diamant dont Platon a voulu parler ? Ce n'est pas non plus l'aimant qu'il appelle ordinairement *pierre* d'Hercule ou d'Héraclée, in Tim. p. 1080. in Ion. p. 363. Qu'a-t-il donc voulu désigner ? c'est ce qu'on ne comprend pas trop.

(2) Tavernier, 2de partie, l. II, c. 15, 16 et 17.

(3) *Ibid.* c, 17, p. 284.

(4) Boetius de Boot, Gemm. et Lapid. Hist. l. II, c. 3. — De Laet. de Gemm. et Lapid. l. I, c. 1.

(5) *Locis cit.* c. 17, *init.*

(6) *Locis cit.* c. 15, p. 267.

(7) *Ibid.* c. 16, p. 277. Tavernier alla visiter ces mines en 1665.

(8) Voy. *suprà*.

d'indiquer, et celles d'où les anciens tiraient leurs diamants, on trouve encore moins de ressemblance entre les propriétés qu'ils attribuaient à ces pierres et celles que nous leur connaissons. Suivant Pline, le diamant résistait au marteau, il faisait même tressaillir l'enclume sur laquelle on le battait (1). On regardait comme un heureux hasard de pouvoir le rompre (2), et il n'était possible d'y parvenir qu'en l'amollissant avec du sang de bouc tout chaud, dans lequel on le mettait tremper (3). On ne reconnaît aucune de ces propriétés dans nos diamants. Leur dureté n'est pas si grande qu'on n'en cassât sous le marteau tant qu'on en voudrait mettre à l'épreuve. Ils se rompent et se pilent même assez aisément. A l'égard du sang de bouc, en vain tenterait-on d'amollir notre diamant par cette recette; on ne peut le travailler qu'avec sa propre poudre; c'est le seul agent qui ait prise sur cette pierre.

Je suis persuadé au surplus qu'il en a été de même dans tous les temps. Si l'on remarque de la différence entre nos diamants et ceux des anciens, c'est que tout ce qu'ils ont débité sur ce sujet est controuvé et peu fidèle. Ces inexactitudes sont encore une preuve du peu de connaissance qu'on a eu de cette pierre précieuse dans l'antiquité.

Les mêmes défauts règnent dans presque tout ce que les anciens ont écrit sur les pierres précieuses (4). Si l'on s'en rapportait à ce qu'ils débitent, par exemple, sur les émeraudes, il faudrait dire qu'ils en connaissaient d'une espèce différente des nôtres, et que nous n'avons plus. Ils comptaient jusqu'à douze sortes de ces pierres précieuses, qu'ils distinguaient par les noms des royaumes ou des provinces d'où ils croyaient qu'on les tirait. Je ne m'arrêterai point à les détailler; on peut les voir dans Pline (5). Je dirai seulement que, selon cet auteur, les émeraudes de Scythie et d'Egypte tenaient le premier rang (6).

On ne connaît maintenant que deux sortes d'émeraudes, l'orientale et l'occidentale. Quelques auteurs en ajoutent une troisième qu'ils nomment émeraude de la vieille Roche (7). On est fort partagé sur les lieux d'où nous viennent ces pierres précieuses.

(1) L. XXXVII, sect. 15.
(2) *Et cùm feliciter rumpere contingit*, etc. *Ibid*. p. 733. — Voy. aussi Senec. de Constant. Sapient. c. 3, t. 1, p. 395.
(3) Plin. p. 733. — Paus. l. VIII, c. 18, p. 736.
(4) Diod. l. III, p. 206. — Strabo, l. XVI, p. 1115.
(5) L. XXXVII, sect. 16.
(6) *Ibid*. sect. 17.
(7) Mercure indien. c. 7, p. 18. — Tavernier, 2e part. l. II, c. 10, p. 228.

Selon d'Herbelot, c'est aux environs d'Asuan, ville située dans la haute Egypte, qu'on trouve la seule mine d'émeraudes orientales qui soient connues dans le monde entier (1). Mais il y a lieu de douter de l'exactitude de ce fait. Il est bien vrai qu'on rencontre encore aujourd'hui en Egypte beaucoup de mines d'émeraudes ; mais, outre que la couleur n'en est pas belle, elles sont si tendres, qu'il n'est pas possible de les travailler (2). Si l'on s'en rapporte à Tavernier, le Pérou est le seul endroit d'où il vienne des émeraudes ; il assure que l'orient n'en a jamais produit (3), et il n'est pas le seul de son opinion (4). Chardin dit au contraire qu'on en tire encore aujourd'hui de Pégu, du royaume de Golconde et de la côte de Coromandel (5). Ajoutons-y le royaume de Calecut et l'île de Ceylan, où Pyrard assure qu'il s'en trouve beaucoup et des plus belles (6). A l'égard des émeraudes de la vieille Roche, Chardin rapporte en avoir vu en Perse plusieurs de cette espèce, qu'on lui dit venir d'une ancienne mine d'Egypte, dont la connaissance est à présent perdue (7).

Dans le vrai, il est fort douteux que nous connaissions maintenant aucune des douze sortes d'émeraudes nommées par les anciens. Car il est très-problématique qu'on en tire aujourd'hui d'Orient : plusieurs personnes pensent qu'il n'en vient que d'Amérique.

Nous ne reconnaissons pas non plus dans nos émeraudes les qualités que les anciens attribuaient à quelques-unes de ces pierres. Pline assure que les émeraudes de Scythie et d'Egypte étaient si dures, qu'on ne pouvait pas les travailler (8). Nous n'avons point au contraire de pierre plus tendre ni qui se raye plus facilement ; c'est pour cette raison qu'on ne se hasarde guères à la graver. Un artiste qui n'a pas la main sure est dans un danger continuel d'en égriser les vives arrêtes (9). On ne comprend pas d'ailleurs sur quoi fondé, Pline observe qu'en général il n'était pas permis de faire servir l'émeraude à la gravure (10). L'histoire

(1) Bibl. orient. *voce* ASUAN, pag. 141.
(2) MAILLET, Descript. de l'Egypte, p. 307 et 318.
(3) Seconde partie, l. II, c. 19, p. 293 et 294.
(4) Voy. le Mercure indien. c. 7.
(5) Tom. IV, p. 70.
(6) Voyage de F PYRARD, 1re part. p. 286. 2de part. p. 89.
(7) T. II, p. 239, t. IV, p. 69 et [illegible]
(8) L. XXXVII, sect. 16.
(9) Voy. MARIETTE, Traité des pierres, t. I, p. 166.
(10) *Loco suprà, cit.*

ancienne nous apprend le contraire. La bague que Polycrate, tyran de Samos, jeta dans la mer, et qui fut retrouvée dans le ventre d'un poisson, était une émeraude gravée par Théodore, célèbre artiste de l'antiquité (1). Théophraste rapporte aussi que plusieurs personnes étaient dans l'usage de porter des cachets d'émeraudes pour se réjouir la vue (2). Enfin Pline lui-même avait sous les yeux plusieurs exemples de ces pierres gravées (3).

Les anciens se sont plu à débiter bien des contes sur les émeraudes. Ils disent que, dans l'île de Chypre, il y avait sur le bord de la mer un lion de marbre dont les yeux étaient d'émeraudes. Ces pierres étaient, à ce qu'on prétend, si vives, que leur éclat pénétrait jusqu'au fond de la mer. Les thons en étaient effrayés, et désertaient cette plage. Les pêcheurs, ne sachant à quoi attribuer cet accident, soupçonnèrent qu'il pouvait être occasioné par les émeraudes dont étaient faits les yeux du lion en question. Ils les ôtèrent, et aussitôt les thons revinrent en aussi grande affluence qu'auparavant (4).

Hérodote assure avoir vu dans le temple d'Hercule, à Tyr, une colonne d'une seule émeraude qui répandait la nuit une clarté merveilleuse (*a*). Théophraste rapporte, d'après les annales des Egyptiens, mais sans y paraître ajouter beaucoup de foi, qu'un roi de Babylone avait fait présent à un roi d'Egypte d'une émeraude longue de quatre coudées, et large de trois (5). Il ajoute que les Egyptiens se vantaient aussi d'avoir dans leur temple de Jupiter un obélisque de quarante coudées de haut et de quatre de large, composé de quatre émeraudes (6). Un autre écrivain prétend que, de son temps, il y avait encore dans le labyrinthe d'Egypte une statue colossale du dieu Sérapis, haute de neuf coudées, qui était d'une seule émeraude (7). Cédrène enfin assure que, sous le règne de l'Empereur Théodose, on voyait à Constantinople une statue de Minerve d'une seule émeraude, haute de

(1) HEROD. Lib. 3, n. 3, n. 41. P l. VIII, c. 14.

(2) De Lapid. p. 394.

(3) Voy. L. XXXVII, sect. 3, pag. 765.

(4) PLIN. l. XXXVII, sect. 17, p. 775.

(*a*) L. II, n. 44.

Théophraste, qui parle de cette colonne, ajoute qu'elle était fort grande; mais il ne dit point qu'elle répandit de clarté pendant la nuit; il soupçonne d'ailleurs que peut-être ce n'était pas une véritable émeraude, mais une pierre bâtarde, une fausse émeraude. De Lapid. p. 394 et 395.

(5) *Ibid*. p. 394.

(6) *Ibid*.

(7) APION. apud Plin. l. XXXVII, sect. 19, p. 776.

quatre coudées. C'était, disait-on, un présent fait autrefois par Sésostris au roi des Lydiens (1). La tradition portait aussi qu'Hermès Trismégiste avait gravé sur une de ces pierres le procédé du grand œuvre, et qu'il l'avait fait enfermer dans son tombeau (a). Voilà, sans contredit, des récits qui paraissent bien fabuleux et bien exagérés. On serait tenté, au premier mouvement, de les rejeter absolument. Cherchons néanmoins ce qui a pu les enfanter, et quel peut en avoir été le fondement.

Je ne sache pas qu'il existe aujourd'hui dans aucun lieu des émeraudes d'une grosseur pareille à celles dont je viens de parler, ni même qui en approchent. On montre, il est vrai, à Gènes un vase d'un volume considérable, qu'on prétend être d'émeraude. Mais je crois avoir de fortes raisons pour douter que ce soit véritablement une pierre fine (b) : je le rangerai donc dans la classe de ces ouvrages qu'on a donnés mal à propos pour être d'émeraude (2); mais d'où vient l'erreur? qu'est-ce qui peut l'avoir occasioné? c'est sur quoi je vais proposer quelques conjectures.

On pourrait dire que tous les ouvrages étonnants dont je viens de parler étaient faits de cette espèce de pierre appelée *prême d'émeraude*. Il s'en trouve des morceaux d'un volume considérable; on en a vu des tables d'une très-grande portée. Cette explication n'est pas absolument hors de vraissemblance, et satisferait en quelque sorte à la difficulté. Je préférerais cependant celle que je vais proposer.

L'art de faire le verre est une découverte qui remonte à une très-haute antiquité. Les anciens étaient dans l'usage de le travailler et d'en fondre des morceaux beaucoup plus considérables que nous ne faisons aujourd'hui. Je ne veux pour exemple que ces colonnes de verre dont était orné le théâtre construit par les soins de Scaurus (3). Les anciens connaissaient aussi l'art de faire prendre au verre toutes sortes de couleurs (4). Je penserais donc que ces ouvrages étonnants, qu'Hérodote, Pline et les autres

(1) Apion apud Plin. l. xxxvii, sect. 19, p. 322.

(a) C'est ce que les alchimistes appellent encore aujourd'hui la *Table Smaragdine*. Voy. Conringius de hermet. med. l. 1, c. 3, p. 31. — Fabricius, Bibl. Gr. t. 1, l. 1, c. 10, p. 68.

(b) Ce vase est plein de soufflures et de bouillons; preuve que ce n'est que du verre coloré. Mercure de France: août 1757, p. 149 et 150.

(2) Voy. l'Escarbot, Hist. de la Nouv. France, p. 847. — Le Mercure indien. c. 7, p. 21. — Journ. des Sav. Nov. 1685, p. 282.

(3) Plin. l. xxxvi, sect. 24, p. 746.

(4) *Ibid.* sect. 66, 67, et l. xxxvii, sect. 26.

auteurs, disent avoir été d'émeraudes, n'étaient que de verre coloré. Les faits, par ce moyen, deviennent vraisemblables. Dans cette hypothèse, il est aisé, par exemple, d'expliquer les particularités de la colonne qu'on voyait dans le temple d'Hercule à Tyr. Hérodote dit qu'elle était d'émeraude, et qu'elle répandait la nuit une grande clarté (1). Selon ce que je conjecture, c'était une colonne de verre, couleur d'émeraude. Elle était creuse, et on mettait dedans des lampes qui la faisaient paraître lumineuse pendant la nuit.

Je trouve dans un ancien auteur un fait qui confirme parfaitement l'explication que je propose. On lit dans le septième livre des récognitions de Saint Clément (2), que Saint Pierre fut prié de se transporter dans un temple de l'île d'Arad (*a*), pour y voir un ouvrage digne d'admiration. C'étaient des colonnes de verre d'une grandeur et d'une grosseur extraordinaires. N'est-il pas probable qu'Hérodote a voulu parler de quelque ouvrage semblable ou approchant? Mais les Grecs, au lieu de dire simplement le fait, ont, suivant leur coutume, imaginé une colonne d'émeraude, qui éclairait pendant la nuit. Ajoutons, néanmoins, qu'il a pu arriver aussi qu'Hérodote ait été trompé par l'artifice des prêtres tyriens.

Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet. Je sens même que je ne m'y suis peut-être que trop étendu. J'espère cependant qu'on voudra bien me pardonner les petites digressions auxquelles je me suis livré. J'ai cru pouvoir me les permettre d'autant plus volontiers, que c'est la seule fois que j'aurai occasion de traiter pareille matière.

CHAPITRE TROISIÈME.

De l'Architecture.

L'ART de bâtir embrasse bien des objets, et renferme plusieurs parties qui font autant de classes distinctes et séparées les unes des autres. On peut envisager l'architecture, soit par rapport à la

(1) *Suprà*, p. 117.
(2) N. 12, t. 1, p. 555, apud Patres Apostolic. Edit. Antuerp. 1698, *in*-fol.

(*a*) C'était dans cette île que la *Tyr*, dont parle Hérodote était bâtie.

solidité et à la hardiesse des entreprises, soit du côté de la régularité, de l'élégance, du goût et de la magnificence des édifices. Je n'ai pu donner que des conjectures sur l'état et les progrès de cet art dans la première partie de mon ouvrage. Il reste trop peu de détails sur les événements de cette haute antiquité pour qu'on y puisse asseoir quelque jugement. On ignore absolument le goût qui régnait alors dans les bâtiments.

On trouve dans les siècles que nous parcourons présentement des faits qui appartiennent aux différentes parties de l'architecture. Par l'exposé que je vais en faire, on jugera des progrès de cet art et des connaissances rapides qu'y avaient acquises les Egyptiens. Leurs monuments sont les premiers en date dans l'espace de temps qui fait le sujet de cette seconde partie de notre ouvrage.

ARTICLE PREMIER.

De l'état de l'Architecture chez les Egyptiens.

On a vu dans les livres précédents que l'origine des arts était fort ancienne en Egypte (1). Les ouvrages dont je vais rendre compte la prouveraient, indépendamment du témoignage des historiens. Comment, en effet, les Egyptiens auraient-ils pu les exécuter, dès les siècles qui nous occupent présentement, sans une connaissance antérieure de plusieurs et de différentes inventions ?

Sésostris, dont le règne tombe vers le commencement des siècles que nous parcourons, a mérité par bien des titres d'être mis au rang des plus fameux monarques de l'antiquité. Ce prince, après avoir employé les premières années de son règne à parcourir et à subjuguer une vaste étendue de pays, ne s'occupa plus ensuite que des moyens de rendre son royaume florissant. Aussi grand dans le paix que dans la guerre, il signala son loisir par des monuments dont la durée surpassa de beaucoup celle de ses conquêtes.

(1) Prem. vol. liv. II.

Les différentes contrées où Sésostris avait porté ses armes l'avaient mis à portée de faire bien des découvertes. Il en profita pour enrichir l'Egypte de plusieurs inventions très-utiles (*a*). Ce prince entreprit des ouvrages d'une exécution assez difficile et d'une prodigieuse dépense. L'objet de ces travaux, en immortalisant le nom de Sésostris, était de contribuer aussi à la sûreté et à la commodité de l'Egypte.

Le premier soin de ce monarque fut de chercher les moyens de mettre son royaume à l'abri de toute incursion. L'Egypte était ouverte du côté de l'orient. Sésostris fit élever dans cette partie un mur qui prenait depuis Péluse jusqu'à Héliopolis. Cet espace avait 1500 stades de longueur (1). Il fit ensuite creuser divers canaux, les uns pour l'arrosement des terres (2), les autres pour l'aisance et la communication du commerce de villes en villes, en facilitant le transport des marchandises (3). Le manque d'eau bonne à boire est aujourd'hui un des plus grands inconvénients auxquels l'Egypte soit sujette (4) ; Sésostris y avait remédié. Il avait dirigé ses travaux de manière que les villes éloignées du Nil ne manquaient jamais d'eau, ou du moins en trouvaient commodément (5).

Suivant même quelques auteurs, Sésostris avait projeté de joindre la mer Rouge à la Méditerranée par un canal qui partant de la mer Rouge aurait rendu dans le Nil (6). Mais l'entreprise ne fut point achevée. On prétend que l'appréhension de submerger l'Egypte, ou de corrompre au moins les eaux du Nil par le mélange des eaux de la mer, détourna Sésostris de ce projet (7). Ce motif pouvait être fondé. On croyait dès lors s'être assuré que le niveau de la mer Rouge était beaucoup plus élevé que le sol de l'Egypte (8). Quelques géographes modernes sont du même

(*a*) Diod. l. 1, p. 85. — Athenod. apud Clem. Alex. Cohort. ad Gent. p. 43.

Athénodore, en disant que les conquêtes de Sésostris donnèrent à ce prince le moyen d'amener en Egypte plusieurs ouvriers très-habiles, peut avoir raison. Mais quand il ajoute que c'était de la Grèce que venaient ces ouvriers, on voit bien que c'est un Grec qui parle, et qui très-mal à propos veut faire valoir sa nation. Les Grecs, au temps de Sésostris, étaient encore trop grossiers pour qu'il pût sortir de chez eux aucun artiste recommandable.

(1) Diod. l. 1, p. 67.

(2) *Suprà*, p. 85.

(3) Diod. l. 1, p. 66.

(4) Maillet, Descript. de l'Egypte, lettr. 1re, p. 16.

(5) Herod. l. II, n. 108.

(6) Marsham, p. 376.

(7) *Ibid.*

(8) *Ibid.*

avis (1). D'autres, à la tête desquels on peut mettre Strabon, pensent le contraire (2). Ce qu'il y a de certain, c'est que le canal projeté, dit-on, par plusieurs souverains de l'Egypte, n'a jamais été exécuté (3).

Les divers canaux que Sésostris fit creuser ne furent pas le seul ouvrage qu'il entreprit pour l'utilité de l'Egypte. Les rois ses prédécesseurs s'étaient contentés d'opposer aux inondations du Nil des digues qui empêchaient ce fleuve de s'étendre au-delà de ce que le besoin le demandait. Ces précautions cependant n'étaient pas suffisantes. Comme le terrain de l'Egypte est plat et uni, s'il arrivait que le Nil vînt à rompre ses digues, la plupart des villes et leurs habitants étaient exposés à être submergés. Pour prévenir cet accident, Sésostris fit élever en plusieurs endroits des terrasses d'une hauteur et d'une étendue considérables. Il ordonna aux habitants de toutes les villes, auxquelles la nature n'avait pas fourni de semblables remparts, de les abandonner et d'aller bâtir des maisons sur les chaussées qu'il avait fait construire, afin de se mettre, eux et leurs troupeaux, à l'abri des débordements (4).

Ces villes rehaussées avec des travaux immenses, et s'élevant comme des îles au milieu des eaux, formaient dans les temps de l'inondation le plus beau, et j'ose dire, le plus singulier spectacle qui se puisse imaginer. L'Egypte changée alors en une vaste mer offrait à la vue une immense étendue d'eau entrecoupée d'une infinité de villes et de villages (5). Quoiqu'elle soit réduite aujourd'hui dans un état bien différent de celui où elle était autrefois, on y jouit encore du même coup-d'œil. Tous les voyageurs parlent avec admiration du tableau que présente l'Egypte dans la saison du débordement (6).

Les ouvrages dont je viens de rendre compte dépendent plus ou moins de l'architecture; ceux dont il me reste à parler appar-

(1) Buffon, Hist. nat. t. I, p. 104 et 391.

(2) Strabo, l. xvii, p. 1158. — Riccioli, Almagest. t. I, p. 728. — Fournier, Hydrograph. l. xviii, c. 9, p. 605. — Journal des Sav. Févr. 1668, p. 21. — Voy. aussi la Rem. du P. Harduin, ad Plin. l. vi, sect. 35, p. 341, note (4).

(3) Voy. les Mém. de Trév. Juillet 1705, p. 1257, etc.

(4) Herod. l. ii, n. 137. — Diod. l. i, p. 66.

(5) Herod. l. ii, n. 97. — Diod. l. i, p. 43. — Strabo, l. xv, p. 1014, l. xvii, p. 1137. — Seneca, Nat. Quæst. l. iv, c. 2, t. ii, p. 750.

(6) Maillet, Descript. de l'Egypte, lettr. 2, p. 70.

ennent plus directement à cet art. Sésostris ne s'occupa pas seulement des travaux qui pouvaient contribuer à la sûreté et à la commodité de l'Egypte, il fit élever plusieurs monuments pour embellir et décorer son royaume. Ce prince fit bâtir dans chaque ville des temples en l'honneur de la divinité qui y était particulièrement révérée (1). Celui de Vulcain était le plus remarquable. Les pierres qu'on employa à la construction de cette édifice étaient d'une grandeur énorme (2). C'est d'ailleurs tout ce que nous pouvons dire de la magnificence de ce temple. On ignore quelles pouvaient en être les dimensions, les proportions et les ornements.

Le tabernacle élevé par les Israélites dans le désert peut cependant donner quelques idées sur la manière dont étaient alors construits les temples égyptiens. Je crois en effet qu'il devait y avoir du rapport entre le goût qui régnait dans ces édifices et le tabernacle (*b*). Il est vrai, qu'à la rigueur, cet ouvrage ne devrait pas être regardé comme un morceau d'architecture; ce n'était, à proprement parler, qu'une vaste tente: c'est même la première idée qui se présente à l'esprit; mais, en y réfléchissant plus attentivement, on sentira que le tabernacle a beaucoup de rapport avec l'architecture. On doit l'envisager comme une représentation des temples et des palais de l'Orient. Rappelons ce que nous avons dit précédemment sur la forme du gouvernement des Hébreux. L'Être-Suprême était également leur dieu et leur roi (3). Le tabernacle avait été érigé dans la vue de satisfaire à ce double titre. Il servait à la fois de temple et de palais. Les Israélites y allaient tantôt adorer le Tout-Puissant, et tantôt recevoir les ordres de leur souverain, présent d'une manière sensible au milieu de son peuple (4).

Je pense donc être fondé à regarder le tabernacle comme un ouvrage dont Dieu avait voulu que la structure eût du rapport avec les édifices destinés dans l'Orient, soit au culte des dieux, soit à l'habitation des rois (5). D'après ces idées, on peut dire qu'on était alors dans l'usage d'orner ces monuments de colonnes

(1) Diod. l. 1, p. 65 et 66.
(2) Herod. l. 11, n. 108.
(*b*) C'est aussi le sentiment du P. Calmet, t. 11, p. 391.
(3) *Suprà*, l. 1, ch. 11.
(4) *Facientque mihi Sanctuarium, et habitabo in medio eorum*. Exod. c. 25, ỳ. 8.
(5) Voy. Calmet, t. 11, p. 391 et 393.

travaillées et enrichies diversement. Il y en avait plusieurs dans le tabernacle portées sur des bases d'argent ou de bronze, et surmontées de chapitaux d'or et d'argent (1). Le fût de ces colonnes était d'un bois précieux, couvert de lames d'or et d'argent (2). La construction entière du tabernacle présente d'ailleurs le modèle d'un édifice régulier et distribué avec beaucoup d'intelligence. Toutes les dimensions et les proportions y paraissent observées avec soin et parfaitement bien entendues.

Les inductions qu'on peut tirer de la description de ce monument sont au surplus les seules lumières que l'histoire nous fournisse sur l'architecture des temples égyptiens aux siècles dont il s'agit présentement. Je parlerai plus particulièrement de ces édifices dans la troisième partie de cet ouvrage. Revenons à Sésostris.

Ce prince signala encore son règne par l'érection de deux obélisques qu'il fit tailler, dans la vue d'apprendre à la postérité l'étendue de sa puissance et le nombre des nations qu'il avait subjuguées (3). Ces monuments étaient de granit d'un seul morceau, et portaient cent quatre vingts pieds de hauteur (4). Auguste, si l'on s'en rapporte à Pline, fit transporter à Rome un de ces obélisques, et le plaça dans le Champ-de-Mars (5). On prétend l'avoir retrouvé de nos jours (*a*).

Une remarque qui ne doit point échapper, c'est que Sésostris n'employa aucun Egyptien à la construction des pénibles ouvrages dont je viens de parler. Il n'y fit travailler que les prisonniers qu'il avait amenés de ses expéditions (6) ; afin même que la postérité ne l'ignorât point, il eut soin de faire graver sur tous ces monuments qu'aucun naturel du pays n'y avait mis la main (*b*).

(1) Exod. c. 26, ỷ. 32, c. 27, ỷ. 17.
(2) *Ibid.*
(3) Diod. l. 1, p. 67.
(4) *Ibid.*
(5) L. xxxvi, sect. 14, p. 736.
(*a*) Il se présente cependant une grande difficulté. Cet obélisque, suivant les mesures qu'on en a prises, n'a qu'environ 75 pieds, au lieu de 180 que Diodore donne aux monuments de Sésostris. Voy. les Mém. de Trév. Mai 1751, p. 979.

Mais je doute, 1° avec plusieurs critiques, que cet obélisque soit un de ceux dont parle Diodore. On peut dire en second lieu que, supposé que ce soit le même ouvrage, les ravages de Cambyse ont pu tellement endommager ces anciens monuments, qu'il a fallu les diminuer par la suite en les réparant. Cette dernière raison me paraît fort plausible.
(6) Herod. l. ii, n. 108.
(*b*) Diod. l. 1, p. 66.

L'Écriture remarque quelque chose de pareil en parlant des bâtiments de Salomon, 2. Paral. c. 8, ỷ. 9.

De tous les ouvrages dont je viens de parler, je n'en vois point de plus digne d'attention que les obélisques. Selon Pline, l'idée de cette espèce de monument est due aux Egyptiens. Il dit qu'un souverain d'Héliopolis, nommé Mestrès, fut le premier qui en fit élever un (5). On ignore dans quel temps ce prince a pu vivre. Je le crois cependant postérieur à Sésostris et même son successeur. En effet, ce que Pline rapporte du motif qui engagea ce Mestrès à dresser un obélisque convient assez à ce que d'autres historiens racontent du successeur de Sésostris (6). Je présume donc que Pline s'est trompé, et qu'on doit regarder Sésostris comme le premier qui ait fait élever des obélisques (*a*).

Au surplus, ce n'est peut-être ni à l'un ni à l'autre de ces deux princes qu'on doit attribuer l'invention de cette sorte de monuments. Diodore parle d'une aiguille pyramidale dressée par les ordres de Sémiramis sur le chemin de Babylone. Elle était, à ce qu'il dit, d'une seule pierre haute de cent trente pieds; chaque côté de sa base, qui était carrée, en avait vingt-cinq (1). Ce serait donc dans l'Asie, et non dans l'Egypte, que les obélisques auraient pris naissance.

Quoi qu'il en soit, les monarques égyptiens paraissent avoir eu beaucoup de goût pour les obélisques. Je ne m'arrêterai point à rapporter les noms de tous les souverains qu'on sait en avoir fait élever : on les peut voir dans Pline (2). Je ne parlerai ici que des obélisques qui méritent une considération particulière.

Après les deux obélisques de Sésostris, dont j'ai déjà parlé, on peut placer celui que son fils fit élever. Il fut transporté à Rome par ordre de Caligula. Le vaisseau que ce prince fit construire pour cette entreprise était le plus grand qu'on eût encore vu sur les mers (3). Tous ces obélisques cependant n'approchaient pas de celui que Ramessès fit élever proche le palais d'Héliopolis. Ce prince régnait, suivant le calcul de Pline, au temps de la prise de Troie (*a*). Vingt mille hommes furent employés à travailler à

(1) L. XXXVI, sect. 14, p. 735.

(2) Comparez PLINE, *loco cit.* avec HEROD. l. II, n. 111. — DIOD. l. I, p. 69. — ISIDOR. Orig. l. XVIII, c. 31, p. 159.

(*a*) C'est aussi le sentiment de Marsham. p. 369.

(3) L. II, p. 125 et 126.

(4) L. XXXVI, sect. 14, etc.

(5) PLIN. *Ibid.* p. 736, et l. XVI, c. 40, p. 35.

(*b*) L. XXXVI, sect. 14, p. 735. — MARSHAM, p. 441, fait Ramessès de beaucoup plus moderne, mais c'est par une suite de l'erreur dans laquelle est tombé cet habile chronologiste au

ce monument (*a*). La plus grande difficulté fut de le dresser sur sa base. Afin de rendre le fait plus merveilleux, on n'a pas manqué de l'orner d'un conte. Ramessès appréhendait que les machines qu'on avait préparées ne fussent pas capables d'élever et de soutenir une aussi lourde masse. Le moyen que ce prince imagina pour obliger les ouvriers à faire usage de leur adresse est assurément des plus extraordinaires; il fit, dit-on, attacher son fils au haut de l'obélisque. La vie de ce jeune prince, et par conséquent celle des ouvriers, dépendant du succès de l'entreprise, on prit des mesures si justes qu'elle réussit parfaitement (1).

On doit regarder cet obélisque comme le plus remarquable de tous ceux dont il est parlé dans l'histoire. C'est un des plus précieux monuments qui nous soit resté de l'antiquité égyptienne (2). Il fut respecté même de Cambyse, dans le temps que ce prince fougueux mettait tout à feu et à sang dans l'Egypte, et qu'il n'épargnait ni les temples ni ces superbes monuments, qui, tout ruinés qu'ils sont aujourd'hui, font encore l'admiration des voyageurs. Après s'être rendu maître d'Héliopolis, Cambyse livra la ville toute entière aux flammes; mais, lorsqu'il vit que le feu gagnait l'obélisque de Ramessès, il donna ordre aussitôt de l'éteindre (3).

On a déjà vu qu'après la conquête de l'Egypte, Auguste avait fait transporter à Rome plusieurs obélisques; mais il n'osa pas toucher à celui-ci (4). Constantin plus hardi tenta l'entreprise: à l'exemple de Caligula, il fit construire un vaisseau d'une grandeur extraordinaire. On avait même déjà conduit par le Nil l'obélisque à Alexandrie (5); mais la mort de ce prince suspendit l'exécution de ce projet: il n'eut lieu que sous Constance son fils. L'obélisque, conduit à Rome, fut placé dans le Cirque avec des peines et des dépenses infinies (6). Par la suite il avait été ren-

sujet de Sésostris, qu'il confond avec Sézac de l'Ecriture. Comme Marsham reconnaît Ramessès pour un des successeurs de Sésostris, il a dû conséquemment en avancer aussi le règne.

(*a*) PLIN. *loco suprà cit.* Le texte de Pline, de l'Edit. du P. HARDOUIN, porte CXXM hommes.

C'est par le moyen de cette multitude immense d'ouvriers, que les anciens peuples sont parvenus à élever en peu de temps les vastes édifices dont l'exécution nous paraît aujourd'hui si étonnante.

(1) PLIN. *loco cit.*

(2) Voy. MARSH. p. 431.

(3) PLIN. *loco cit.*

(4) AMMIAN. MARCELL. l XVII, c. 4, p. 160 et 161.

(5) *Ibid.*

(6) Voy. MARSH. p. 432.

versé ; c'est aux soins du pape Sixte-Quint que Rome est redevable du rétablissement de ce fameux monument. Ce qu'il y eut de plus admirable, c'est que cet obélisque, aussi bien que celui d'Auguste, étaient rompus en plusieurs morceaux ; on a cependant trouvé le moyen de les raccommoder, sans que leur beauté en soit altérée. Ce fut le fameux architecte Dominique Fontana qu'on chargea du soin de les rétablir. Il dirigea toutes les opérations de cette importante entreprise. On sait que ce ne fut qu'avec un très-grand appareil de machines et des précautions singulières, qu'on parvint à les dresser (1).

Les obélisques sont, sans contredit, l'espèce de monuments la plus singulière qui nous soit restée de l'antiquité. Il s'est trouvé des personnes qui, à la vue de ces lourdes masses, se sont imaginées ridiculement que la nature n'y avait nulle part, et qu'elles étaient entièrement dues à l'art. Les uns ont cru que les Égyptiens avaient le secret de fondre le marbre et les pierres, de la même manière à peu près qu'on fond les métaux. Ces colonnes, ces obélisques, d'un seul morceau et d'une hauteur extraordinaire, donnent, disent-ils, lieu de penser que ces pièces ont été fondues et coulées dans les moules comme on coule une pièce de métal.

D'autres ont pensé que les obélisques étaient une sorte de pierre factice, composée de différents cailloutages, broyés, liés et incorporés ensuite par le moyen de quelque mastic assez dur pour souffrir la taille et le poliment. Ils allèguent pour preuve de leur sentiment que, dans le monde entier, il ne se trouve point aujourd'hui de carrière où l'on voie des blocs d'un pareil volume. De plus, ajoutent-ils, quand même il s'en rencontrerait, il serait impossible d'en tirer, par exemple, une pièce de la grandeur de l'obélisque de Ramessès, et plus impossible encore de la transporter. Ils proposent aussi d'autres objections que je ne m'arrêterai point à rapporter (2).

Ceux qui raisonnent ainsi font bien voir qu'ils n'ont pas acquis de grandes connaissances dans les arts. A l'égard des pre-

(1) Voy. Vita di Sisto V, da Greg. Leti, parte 3, l. , p. 4, etc. p. 22, etc. — Voy. le P. Kircher, de *orig. et erectione obeliscorum*.

(2) Voy. Maillet, Descrip. de l'Égypte, lettr. 9, p. 39 et 40. — Voyag. de Shaw, t. II, p. 82. — Mém. de Trév. Juillet 1703, p. 1218 et 1219. — Traité de l'opinion, t. VI, p. 608. — Diarium. Ital. P. Montfaucon, c. 17, p. 247.

miers qui se sont imaginés que les obélisques avaient été fondus et coulés comme des pièces de métal; ils ignorent apparemment que le marbre et les pierres ne sont pas fusibles. Il n'y a que les sables et les cailloux qui le soient. De plus, quand même on supposerait que les Egyptiens auraient eu sur ce sujet quelque secret qui nous serait inconnu, ces personnes ignorent-elles que l'effet de la fusion est de vitrifier ces sortes de matières, et par conséquent de les métamorphoser? Au lieu des monuments de marbre que nous voyons, ce secret n'aurait produit que des monuments de verre.

Quant à ceux qui croient que le marbre des obélisques n'est qu'une espèce de pierre factice, un assemblage de cailloux liés et incorporés avec du mastic, l'objection est plus spécieuse, mais elle n'est pas plus solide. S'imaginent-ils qu'il soit possible de former avec le mastic des morceaux d'une portée pareille à celle des obélisques, et d'une dureté capable de résister à l'injure d'autant de siècles qu'il s'en est écoulés depuis l'érection de ces monuments. Nous connaissons, il est vrai, de ces sortes de compositions en état de souffrir le ciseau, et susceptibles même de poliment. Mais l'expérience a montré qu'on n'a point encore trouvé l'art de faire, avec le mastic, d'assemblage assez dur et assez solide pour résister à l'action du soleil dans nos climats, et à plus forte raison en Egypte. Il n'est point nécessaire, au reste, d'avoir recours à tous ces expédients pour expliquer la manière dont les Egyptiens se sont procurés les masses énormes qui ont servi à la construction de leurs obélisques.

Pline nous apprend que ces peuples tiraient des montagnes de la haute Egypte le granit qu'ils y ont employé (1). On a même découvert les carrières où l'on présume que les obélisques ont été taillés : on y remarque encore aujourd'hui les matrices de ces fameux monuments. Dans cette chaîne de montagnes qui borne l'Egypte au couchant, et qui règne le long du Nil vers le désert, on trouve diverses sortes de marbres, et surtout du granit, le même qu'on veut avoir été fondu pour les obélisques. On voit encore dans ces lieux, disent les voyageurs, des colonnes à demi-taillées, et d'autres pièces de marbres prêtes à être détachées.

(1) L. XXXVI, sect. 13 et 14, p. 735.

de la montagne (1). L'inspection de ces carrières suffit pour détruire l'opinion de ceux qui se sont imaginé que les marbres, dont les Egyptiens se servaient pour leurs monuments, étaient une composition dont le secret s'est perdu. Ces morceaux sont sortis des mains de la nature; l'art n'y a eu d'autre part que le travail (*a*).

Quant aux objections qu'on forme sur l'impossibilité de pouvoir tailler de pareilles masses, elles supposent peu de connaissances de l'histoire naturelle de l'Egypte. Les carrières, d'où les obélisques ont été tirés, ne ressemblent pas aux carrières de nos pays. On n'a point été obligé de creuser la terre et d'en extraire ces marbres : on les a trouvés dans les flancs de cette chaîne de montagnes dont je viens de parler (2). On choisissait un endroit qui fût en pente, et à peu près au niveau de la plus haute élévation du Nil. On y coupait une pièce de marbre de la hauteur et de la grosseur qu'on le jugeait à propos. J'imagine que les Egyptiens procédaient à ce travail de la même manière à peu près qu'on y procède aujourd'hui parmi nous. Sur une colline située en basse Normandie on trouve des blocs immenses de granit posés sur champ : on les taille et on les enlève facilement en creusant dans la masse entière une tranchée de quelques pouces de profondeur, dans laquelle on chasse ensuite à force de coins de fer qui font éclater la pierre presque aussi uniquement que si on l'avait séparée avec la scie. On en a travaillé des morceaux qui avaient quarante-cinq pieds de long, sur dix-huit de large et six d'épaisseur (3). Cet exposé suffit pour nous faire comprendre avec quelle facilité les Egyptiens ont pu tailler leurs obélisques. Aussi les auteurs anciens qui en ont parlé ont ils reconnu que la difficulté de les voiturer et de les dresser sur leur

(1) Observations de BELON, l. II, c. 21, p. 210. — MAILLET, Descript. de l'Egypte, lettr. 8, p. 319, lettr. 9, p. 39, etc. — GRANGER, Voyage en Egypte, p. 76 et 77. — P. LUCAS, t. III, p. 159, etc. — Voyage de SCHAW, t. II, p. 81 et 82. — Rec. d'observations curieuses, t. III, p. 158.

(*a*) Voy. BELON, Observat. l. II, c. 21, p. 210. — Mém. de Trév. Juillet 1703, p. 1219. — Diar. Ital. P. MONTFAUCON, c. 17, p. 247.

M. Guettard a découvert dans plusieurs cantons de la France des bancs de granit, d'où l'on pourrait tirer des blocs propres à faire des obélisques encore plus considérables que tous ceux des Egyptiens. Acad. des Scienc. ann. 1751. H. p. 11, 14 et 15.

(2) PLIN. l. XXXVI, sect. 14, p. 735. — MAILLET, Descript. de l'Egypte, p. 306. — GRANGER, p. 98.

(3) Acad. des Scien. *loco cit.* p. 15.

base était, sans comparaison, bien plus grande que celle de les tailler (1).

Le Nil était d'un grand secours aux Egyptiens pour transporter ces masses énormes. Ce fleuve, dans le temps de sa plus grande hauteur, vient flotter aux pieds des montagnes où l'on taillait les obélisques (2). On tirait un canal qui aboutissait à l'endroit où l'obélisque était couché, et qui passait même par dessous la pièce qu'on voulait enlever ; car on observait que la largeur du canal fût tellement proportionnée, que l'obélisque portât par ses deux extrémités sur la terre, et formât comme un pont. Après avoir estimé quelle pouvait être à peu près la pesanteur de cette masse, on bâtissait, à raison de son poids, deux radeaux qu'on mettait sur le canal dont je viens de parler. Ils étaient construits de manière que leur surface excédait la hauteur des bords du canal ; on surchargeait ces radeaux de briques au point de les faire enfoncer considérablement dans l'eau ; ensuite on les faisait couler sous l'obélisque : lorsqu'ils y étaient bien assurés, on ôtait les briques dont on les avait accablés. Ces radeaux, se trouvant ainsi allégés, s'élevaient d'eux-mêmes sur la surface du canal et enlevaient l'obélisque (3). On manœuvrait ensuite pour le conduire par eau aussi près qu'il était possible du lieu où l'on voulait le placer. Comme l'Egypte était autrefois coupée d'une infinité de canaux, il n'y avait guères d'endroit où l'on ne pût facilement voiturer ces masses énormes, dont la pesanteur aurait fait succomber toute autre sorte de machines que des radeaux. On ne peut rien dire de certain sur le surplus des manœuvres qu'on employait pour les descendre à terre, les conduire au lieu de leur emplacement et les dresser sur leur base. Les anciens ne nous ont rien transmis sur un objet si curieux et si important pour les mécaniques (*a*).

(1) Plin. l. xxxvi, sect. 14, p. 735.
(2) Maillet, p. 319. *loco cit.*
(3) Plin. l. xxxvi, sect. 14, p. 735.
(*a*) Nous avons sous les yeux un effort de l'art plus surprenant encore que le transport et l'érection des obélisques. Ce sont les deux pierres qui forment le fronton du Louvre. Elles ont 52 pieds de long, 8 de large, et pèsent chacune plus de 80 milliers. Que l'on juge des peines et des soins que ces deux morceaux ont dû coûter. Il a fallu les tirer du fond de la carrière, les voiturer par terre pendant près de deux lieues, et les placer à une hauteur de plus de 120 pieds du rez-de-chaussée. Néanmoins ce n'est pas tant à cause de leur pesanteur qu'eu égard à leur forme, que ces deux pierres ont été difficiles à élever. En effet, sur une longueur de 52 pieds et de 8 de largeur, elles n'ont tout au plus que [illegible] pouces d'épaisseur. Cette forme les exposait à se rompre facilement, si elles n'avaient pas été toujours également soutenues dans le temps de leur éléva-

On ne voit point au surplus qu'aucune nation ait jamais été curieuse d'imiter les Egyptiens dans leur goût pour les obélisques : les Romains mêmes ne paraissent pas s'en être souciés. Ils se contentèrent de transporter dans leur capitale quelques-unes de ces masses énormes, plutôt sans doute pour la singularité, que pour la beauté réelle de ces monuments.

Ce qu'on vient de voir, sur la magnificence et le goût des ouvrages exécutés par Sésostris, me porterait à croire que ce prince pourrait bien être l'auteur d'une grande partie des embellisements de Thèbes, cette ville si fameuse dans l'antiquité. Il est constant que sa fondation remontait à des siècles très-reculés (1). Mais il a fallu quelque temps pour qu'elle soit parvenue à ce degré de splendeur et de magnificence dont parlent les anciens. Cet intervalle néanmoins n'a pas dû être extrêmement considérable : dès le le temps de la guerre de Troye, Thèbes passait pour la ville la la plus opulente et la plus peuplée qu'il y eût dans l'univers (2). Ces considérations m'engagent donc à placer dans les siècles que nous parcourons présentement ce que j'ai à dire sur cette fameuse capitale de l'Egypte.

Les anciens ne sont pas d'accord sur l'étendue que pouvait avoir l'enceinte de Thèbes (a). Homère lui donne cent portes (3); expression qu'on ne doit pas sans doute prendre à la lettre, mais

tion. On peut voir dans la traduction de Vitruve, par Perrault, les précautions qu'il a fallu prendre pour éviter tous les inconvénients qui pouvaient arriver, p. 339, note (4).

(1) Voy. MARSH. p. 395 et 396.

(2) Iliad. l. IX, v. 381, etc. Odyss. l. IV, v. 126 et 127. Par comparaison aux villes de l'Asie mineure et de la Grèce, qui étaient alors fort peu de chose.

(b) Au rapport de Caton, elle avait 400 stades de longueur. Apud Steph. BYZANT. *voce* Διοσπόλις, p. 240.

DIODORE, l. I, p. 54, dit que le circuit de Thèbes était de 140 stades.

Selon STRABON, l. XVII, p. 1170, les ruines de cette ville occupaient 80 stades de longueur.

EUSTATHE est celui de tous les anciens qui donne le plus d'étendue à cette capitale de l'Egypte. Il dit qu'elle avait 420 stades de longueur. Ad DIONYS. PERIEGET. v. 248.

Suivant la Scholie de DIDYME, sur le 383e vers du 9e livre de l'Iliade, la ville de Thèbes avait 3700 *arures* de superficie. On sait par le rapport d'Hérodote, que l'arure était de 100 coudées égyptiennes en tout sens, c'est-à-dire, de dix mille coudées égyptiennes carrées, et la coudée égyptienne, qui de l'aveu du plus grand nombre des savants, subsiste encore aujourd'hui sous le nom de *Dérah*, sans avoir reçu aucune altération, est de 1 pied 8 pouces, 5 83/8) lignes de roi. Ainsi la superficie de la ville de Thèbes était de 2,997,825 à 2,967,816 toises carrées. Celle de la ville de Paris en contient, suivant M. Delisle, 4,100,337, d'où il résulte que l'ancienne Thèbes ne faisait pas, à beaucoup près, les trois quarts de Paris.

(3) Iliad. l. IX, v. 383.

qui désigne toujours une ville très-vaste et très-puissante : il ajoute que Thèbes était en état de fournir vingt mille chariots de guerre (1) ; par où l'on peut juger du nombre d'habitants qu'elle renfermait. Il devait être d'autant plus considerable que les maisons y avaient quatre à cinq étages (2). Cependant on ne se persuadera jamais qu'il l'ait été au point où les Egyptiens le faisaient monter. D'anciennes inscriptions disaient, en effet, que cette ville avait renfermé dans ses murailles jusqu'à sept cent mille combattants (3). P. Méla, renchérissant encore sur ce nombre, le fait monter à un million (4). On sent assez combien de pareilles exagérations sont outrées et absurdes (a) : Hérodote ne comptait que 41,000 combattants dans toute l'Egypte (5).

Homère vante beaucoup l'opulence de Thèbes (6) ; et c'est un point sur lequel toute l'antiquité paraît s'être accordée. Les anciens auteurs assurent qu'aucune ville du monde n'avait renfermé tant de richesses et de magnificence, en or, en argent, en ivoire, en pierres précieuses, en statues collossales et en obélisques d'une seule pièce (7). On peut en juger d'après un fait rapporté par Diodore. Il dit que Sésostris offrit au Dieu qu'on adorait à Thèbes un vaisseau construit de bois de cèdre long de deux cent quatre-vingts coudées (b), revêtu en dedans de lames d'argent, et à l'extérieur de lames d'or (8).

Il nous reste d'ailleurs peu de détails sur les magnificences que Thèbes renfermait autrefois. Diodore parle de quatre temples qui se distinguaient au-dessus de tous les autres. Le plus ancien était, à ce qu'il dit, une merveille en grandeur et en beauté. Cet édifice avait treize stades de tour (c) et quarante-cinq coudées de hauteur. Ses murailles portaient vingt-quatre pieds d'épaisseur. Tous les ornements de ce temple, et par la richesse de la matière, et par la grandeur du travail, répondaient à la ma-

(1) *Ibid.*
(2) Diod. l. 1, p. 54.
(3) Tacit. Annal. l. 11, c. 60.
(4) L. 1, c. 9.
(a) Il faudrait supposer dans Thèbes 5 à 6 millions d'habitants. On en compte dans Paris qu'environ six cent cinquante mille.
(5) L. 11, n. 164, etc.
(6) Diod. *loco cit.*
(7) Diod. l. 1, p. 55.
(b) 280 coudées grecques valent 401 pieds 6 lignes de notre mesure.
(8) Diod. l. 1, p. 67. Ce fait paraît des plus exagérés.
(c) C'est plus d'une demi lieue.

jesté de cet édifice, qui subsistait encore au temps où Diodore fut en Egypte (*a*).

Voilà tout ce que nous avons pu recueillir des anciens au sujet de Thèbes. A l'égard des voyageurs modernes, il s'accordent à dire que cette ville ne présente plus aujourd'hui qu'un amas informe de ruines et de démolitions (1). Mais ils parlent de plusieurs monuments qui subsistent encore dans ses environs. Je crois qu'on ne sera pas fâché de comparer leurs récits avec ce que les anciens nous ont dit des superbes édifices bâtis dans les plaines de Thèbes.

Diodore nous apprend que c'est aux environs de cette capitale qu'avaient été élevés ces tombeaux célèbres des anciens rois d'Egypte, dont rien, à ce que l'on dit, n'égalait la magnificence. Les chroniques égyptiennes faisaient mention de quarante-sept de ces tombeaux. Du temps de Diodore, il n'en restait plus que dix-sept, dont plusieurs étaient même déjà presque ruinés (*b*). Cet historien nous a conservé la description qu'un ancien voyageur grec avait laissée d'un de ces mausolées; monument dont je crois devoir rapporter la construction à l'un des successeurs de Sésostris. Le prince dont il s'agit est nommé Osymandès (2). Nous aurons occasion, dans le livre suivant, de discuter l'époque de son règne qui tombe vers le temps de la guerre de Troye; revenons à la description de son tombeau.

L'entrée de cet édifice s'annonçait par un vestibule de 200 pieds de long sur 67 et demi de haut. Les marbres les plus riches avaient été employés à sa construction. On trouvait ensuite un péristyle carré, dont chaque côté avait 400 pieds de long. Des figures d'animaux mal travaillées, mais chacune d'une seule pierre, et hautes de 16 coudées, tenaient lieu de colonnes, et supportaient un plafond formé par des pierres qui avaient 12 pieds de longueur. Il était semé dans toute son étendue d'étoiles d'or dessinées sur un fond bleu céleste. Au-delà de ce péristyle, on

(*a*) DIOD. l. 1, p. 55. Reste à savoir si ce temple était réellement le plus ancien de tous ceux que Thèbes renfermait, et si cet édifice avait été porté, dès sa fondation, au point de magnificence dont parle Diodore.

(1) P. LUCAS, 3e Voyage, t. III, p. 148. — SICARD, Mém. des Missions du Levant, t. VII, p. 159. — GRANGER, Voyage d'Egypte, p. 54.

(*b*) L. 1, p. 56, environ 30 ans avant J. C. Si l'on en croit le P. SICARD, il en subsiste encore dix, cinq entiers, et cinq à demi ruinés. Mém. des Miss. du Lev. t. VII, p. 162.

(2) DIOD. l. 1, p. 56.

trouvait un second vestibule bâti comme le précédent, mais plus orné de sculptures. Les yeux y étaient d'abord frappés de trois figures colossales tirées d'un seul bloc. La principale était celle du monarque qui avait fait construire ce monument. Il était représenté assis. Cette statue passait pour le plus grand colosse qu'il y eût dans l'Egypte. Elle devait avoir au moins 50 pieds de hauteur (a). Tout ce morceau était, dit-on, moins recommandable par sa grandeur énorme, que par la beauté du travail et le choix de la pierre, qui dans un pareil volume ne présentait pas le moindre défaut ni la moindre tache.

De ce vestibule on passait dans un autre péristyle beaucoup plus beau que le premier qui vient d'être décrit. Toutes les murailles y étaient chargées d'une multitude de sculptures en creux représentant les exploits militaires d'Osymandès. Au milieu de ce pérystile, on avait élevé un autel d'un très-beau marbre, d'une grandeur étonnante et d'un travail infini. Dans le fond, on avait adossé contre la muraille deux statues chacune d'un seul bloc de 27 coudées de hauteur. Elles représentaient des personnages assis.

On sortait de ce péristyle par trois portes, entre lesquelles étaient placées les statues dont je viens de parler, pour entrer dans une salle dont le plafond était soutenu par de hautes colonnes. Elle ressemblait assez à un amphithéâtre, et avait 200 pieds en carré. Ce lieu était rempli d'une infinité de figures en bois, qui représentaient un grand auditoire attentif aux décisions d'un sénat occupé, à ce qu'il paraissait, du soin de rendre la justice. Les juges au nombre de trente étaient placés sur un gradin fort élevé, adossé à l'une des faces du corps de bâtiment dont il s'agit.

De cet endroit, on passait dans une galerie flanquée à droite et à gauche de plusieurs cabinets, dans lesquels on voyait représentés sur des tables tous les différents mets qui peuvent flatter le goût. Dans cette même galerie le monarque, auteur du superbe édifice dont je parle, paraissait prosterné aux pieds d'Osiris, et lui offrant

(a) On n'en avait mesuré que le pied qui s'était trouvé avoir un peu plus de 7 coudées. Le pied de l'homme est la sixième partie de sa hauteur. Ainsi la statue dont il s'agit aurait eu plus de 42 coudées, ou de 63 pieds, si Osymandès eût été représenté debout. Mais comme il était représenté assis, il faut en rabattre un cinquième pour la longueur des cuisses, et il reste encore plus de 33 trois cinquièmes coudées, ou de 50 deux cinquièmes pieds.

des sacrifices. Un autre corps de bâtiment renfermait la bibliothèque sacrée, proche de laquelle étaient placées les images de toutes les divinités de l'Egypte : le roi leur présentait à chacune les offrandes convenables. Au-delà de cette bibliothèque, et sur le même alignement, s'élevait un salon dont l'intérieur renfermait vingt lits, sur lesquels on voyait couchées les statues de Jupiter, de Junon et d'Osymandès. On croit que le corps de ce monarque reposait dans cette partie de l'édifice. Plusieurs bâtiments étaient joints à ce dernier salon : on y avait mis les représentations de tous les animaux sacrés de l'Egypte.

On montait enfin dans un lieu qui formait, à proprement parler, le tombeau du monarque égyptien. On y voyait un cercle ou couronne d'or d'une coudée d'épaisseur et de 365 de circonférence. Cambyse, lorsqu'il pilla l'Egypte, enleva, dit-on, ce précieux morceau (1).

Tel était, selon les auteurs anciens, le mausolée d'Osymandès (*a*), sur lequel je ne ferai, pour le moment, aucune réflexion. Ceux des voyageurs modernes, qui ont eu occasion de visiter les lieux où l'on présume que Thèbes étaient bâtie, attestent avoir vu dans ses environs plusieurs édifices dans lesquels on remarque, malgré l'injure et le ravage des temps, assez de rapport avec le monument que je viens de décrire. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le sieur Paul Lucas qui a pris, autant qu'on en peut juger, les ruines d'un palais pour celles d'un temple; erreur qui lui est commune avec presque tous les voyageurs modernes.

« Proche d'Andéra, village que je conjecture n'être pas fort » éloigné de l'ancienne Thèbes, quoique situé de l'autre côté du » Nil (*b*), on aperçoit les ruines d'un palais le plus spacieux et le » plus magnifique qui se puisse imaginer. Cet édifice est bâti en » entier d'un granit grisâtre; les murailles sont toutes couvertes » de bas-relief plus grands que nature (*c*). La grande façade de ce

(1) Diod. *loco suprà cit.*

(*a*) Remarquons que Diodore avait tiré tout ce récit d'Hécatée, écrivain souverainement décrié, même chez les anciens, pour ses mensonges et ses exagérations.

(*b*) Strabon nous append que l'enceinte de Thèbes s'étendait de deux côtés du Nil, l. XVII, p. 1170.

Le P. Sicard place les tombeaux des rois de Thèbes à l'ouest du Nil, du même côté où est situé le village d'Andéra. Mém. des Miss. du Levant, t. VII, p. 161, 162.

(*c*) Ou Paul Lucas s'est mal exprimé, en se servant du terme de *bas-relief* pour désigner les sculptures du palais d'Andéra, ou ce monument n'est pas de la haute antiquité ; car les anciens habitants de l'Egypte n'ont ja-

» palais offre d'abord un vestibule soutenu par de grands pi-
» lastres carrés d'une grosseur étonnante. Un long péristyle,
» formé par trois rangs de colonnes, qu'à peine huit hommes
» pourraient embrasser, s'étend des deux côtés du vestibule et
» soutient un plafond formé par des pierres de six à sept pieds
» de large, et d'une portée extraordinaire. Ce plafond semble
» avoir été peint originairement : on y aperçoit encore des restes
» de couleurs que le temps a épargnés. Une longue corniche
» règne sur toutes les colonnes de cet édifice. Chacune est sur-
» montée d'un chapiteau composé de quatre têtes de femmes,
» coiffées fort singulièrement, et adossées les unes contre les
» autres. Ces quatres faces ressemblent assez à la manière dont
» on représente les deux têtes de Janus : leur grosseur est pro-
» portionnée au volume des colonnes qui les supportent. Ces
» quatre têtes sont en outre couronnées chacune par un cube
» d'environ six pieds qui soutient le plafond : l'espèce de corniche
» qui règne tout le long de ce péristyle est d'une construction
» très-singulière : sur le milieu du portique, qui sert d'entrée à
» tout cet édifice, on voit deux gros serpents entrelacés, dont les
» têtes reposent sur deux grandes ailes étendues des deux côtés.

» De ce vestibule, on entre d'abord dans une grande salle carrée,
» où l'on voit trois portes qui distribuent à différents apparte-
» ments : ces premiers appartements conduisent dans d'autres,
» soutenus également par plusieurs grosses colonnes. Le toit de
» cet édifice est en terrasse; et, pour juger de sa grandeur, il suffit
» de dire que les Arabes avaient autrefois bâti dessus un fort
» grand village dont on voit encore les masures (a). On ne peut
» point au reste décider au juste de combien de corps-de-logis
» cet édifice était composé ; car on trouve à quelque distance de
» la façade une grande architecture qui paraît avoir été la porte
» d'entrée : elle a plus de quarante pieds d'élévation. A trente
» pas de là, on rencontre des deux côtés deux autres bâtiments
» dont les portes sont presque comblées. On y remarque encore
» plusieurs logements (1). » Ce monument, tel que le représenté

mais su travailler les bas-reliefs : ils n'ont connu que les gravures en creux, c'est un fait dont tout ce qui nous reste des monuments de l'ancienne Égypte, joint au témoignage de tous les anciens écrivains, ne permet pas de douter.

(a) Je soupçonne beaucoup d'exagération dans ce fait.

(1) Troisième voyage de Paul Lucas, t. III, p. 37, etc.

aul Lucas, paraît avoir beaucoup de rapport avec le mausolée 'Osymandès.

Paul Lucas n'est pas au reste le seul qui ait parlé de ce superbe difice : le sieur Granger, voyageur, dont j'ai déjà eu sujet de ouer l'exactitude et le discernement (1), en fait une descripion qui, quoique infiniment plus exacte et beaucoup mieux irconstanciée, diffère cependant très-peu de celle qu'on vient le lire : il pense que cet édifice est un temple d'Isis.

« Le premier objet, dit-il, qui se présente à la vue est un por» tique de 60 pieds de haut, 36 de large, et 71 d'épaisseur, » orné d'une belle corniche et d'un cordon qui en fait le tour, » au bas duquel, et immédiatement sur la porte, qui a 20 pieds » de haut et 10 de large, on voit une manière d'écusson com» posé d'un globe soutenu par deux espèces de lottes posées sur » un champ d'azur à mode de deux ailes étendues. Ce portique » est tout couvert depuis le haut jusqu'en bas d'inscriptions hié» roglyphiques (a). De cette porte, on entre dans une cour très» spacieuse, remplie de débris de colonnes : vis-à-vis le temple, » qui est dans le milieu de cette cour, on trouve douze autres » colonnes sur pied qui soutiennent le reste du plafond.

« La façade du temple a 129 pieds de long, 82 de large et 70 de haut ; le derrière a 170 pieds de long, 108 de large ; sa hauteur est la même que celle de la façade. Les murailles en dehors sont couvertes depuis le haut jusqu'en bas de divinités égyptiennes en bas-reliefs, et de caractères hiéroglyphiques ; une très-belle corniche règne tout autour : huit têtes de lions forment des gouttières. »

On entre d'abord dans une grande salle qui a 112 pieds de long, 60 de haut et 58 de large. Le plafond en est soutenu par six rangs de quatre colonnes chacun. Le fût de ces colonnes est de 52 pieds, et leur circonférence de 23 ; les chapiteaux de ces colonnes sont formés par quatre têtes de femmes adossées les unes aux autres. Les murailles de cette salle sont chargées d'une infinité de figures d'animaux, de divinités égyptiennes et de caractères hiéroglyphiques. Le plafond, dont les pierres ont chacune 18 pieds de long, 7 de large et 2 d'épais-

(1) Suprà, c. 1.

(a) Ce fait désigne des gravures en creux.

» palais offre d'abord un vestibule soute[illegible]
» lastres carrés d'une grosseur étonnant[illegible]
» formé par trois rangs de colonnes, qu'[illegible]
» pourraient embrasser, s'étend des deux
» soutient un plafond formé par des pie[illegible]
» de large, et d'une portée extraordi[illegible]
» avoir été peint originairement : on [illegible] n
» de couleurs que le temps a é[illegible] autr
» règne sur toutes les colonnes [illegible], cham
» montée d'un chapiteau comp[illegible] ques.
» coiffées fort singulièrement [illegible] on entre
» autres. Ces quatres faces [illegible], qui cond[illegible]
» on représente les deux [illegible] à la terrasse.
» portionnée au volum[illegible] pieds de long et d
» quatre têtes sont en [illegible] de la grande sa
» d'environ six pieds [illegible] figures taillées e[illegible]
» qui règne tout le [illegible] chambre la figure d'
» très-singulière ; [illegible] jambes sont étend[illegible]
» tout cet édifice [illegible] à ces relations cel
» têtes repose [illegible] d'Osymandès subsi[illegible]

» De ce v[illegible] reconnu et mesuré (2
» où l'on [illegible] et si conjectural, qu
» ment [illegible]tion. Le Père Sicard croyai
» sou[illegible] d'Osymandès (3) : mais nous
» ce[illegible] de cet illustre voyageur. Il n
» [illegible] trop abrégée et trop superficie
[illegible] la curiosité (4).

[illegible] Rapportons tout de suite ce qui conce
[illegible] aperçoit encore dans les environs d
[illegible] ce qu'en ont dit deux missior
[illegible] ruines, vers la fin du siècle pas
[illegible] qui subsistent dans le voisinage de
[illegible] être bâti sur les ruines de Th
[illegible]

(1) GRANGER, Voyage d'Egypte, p. 43, etc.
(2) Descript. du Levant, Lond. in-fol., t. I, p. 139.
(3) Mém. des Miss. du Levant, t. VII, p. 161.
(4) Voy. *Ibid.*

(5) R[illegible] les PP. [illegible] d'ORLÉA[illegible] des Voy[illegible] t. II.
(6) G[illegible]

» seur, est peint à fresque, et les couleurs en sont encore très-
» vives. »

» De cette salle, on passe dans un salon carré, dont le pla-
» fond est soutenu par 6 colonnes, 3 de chaque côté, de la
» même forme et proportion que les précédentes, un peu moins
» grosses cependant. Ce salon a 42 pieds de long, sur 41 de large.

« Ce même salon distribue à 4 chambres : la première a 65
» pieds de long sur 18 de large ; les autres ont 43 pieds de long,
» sur 17 de large. Les murs de ces chambres sont peints et char-
» gés d'inscriptions hiéroglyphiques.

» De la dernière chambre, on entre dans un vestibule de 12
» pieds de long et 5 de large, qui conduit à un degré fait en li-
» maçon, par où l'on monte à la terrasse. On y trouve une chambre
» fort obscure, de 18 pieds de long et de large, et neuf de haut,
» bâtie sur le plafond de la grande salle : elle est également
» enrichie de plusieurs figures taillées en bas-relief. On voit dans
» le plafond de cette chambre la figure d'un géant en ronde bosse,
» dont le bras et les jambes sont étendus en dehors (1). »

Je pourrais joindre à ces relations celles de Poccooke : à l'en croire, le monument d'Osymandès subsiste encore presque en entier. Il dit l'avoir reconnu et mesuré (2); mais son récit est si diffus, si obscur et si conjectural, qu'on n'en peut tirer aucune satisfaction. Le Père Sicard croyait aussi avoir retrouvé le mausolée d'Osymandès (3) : mais nous n'avons point la relation complète de cet illustre voyageur. Il ne nous en reste qu'une indication trop abrégée et trop superficielle pour éclaircir et contenter la curiosité (4).

Rapportons tout de suite ce qui concerne les autres antiquités qu'on aperçoit encore dans les environs de Thèbes. Je vais d'abord transcrire ce qu'en ont dit deux missionnaires qui visitèrent ces superbes ruines, vers la fin du siècle passé. Ils parlent des monuments qui subsistent dans le voisinage de Luxor (5), village qu'on présume être bâti sur les ruines de Thèbes (6).

(1) Granger, Voyage d'Egypte, p. 43, etc.

(2) Descript. du Levant, Lond. in-fol., t. I, p. 139.

(3) Mém. des Miss. du Levant, t. VII, p. 161.

(4) Voy. *Ibid.*

(5) Relat. ou Voyage du Sayd, par les PP. Protais, et Charles-François d'Orléans, Mission. dans la collection des Voyages, publiés par Thévenot, t. II.

(6) Granger, p. 54.

« J'ai compté, dit un de ces voyageurs, environ 120 colonnes » dans une seule salle dont les murs étaient chargés de bas-reliefs » et d'hiéroglyphes, depuis le haut jusqu'en bas. J'y ai trouvé » plusieurs figures de marbre de la grandeur de trois personnes, » et deux particulièrement de 56 pieds de haut, quoiqu'elles » fussent assises dans des chaises. Deux autres statues de femmes, » coiffées singulièrement avec des globes sur leurs têtes, por- » taient douze pieds d'une épaule à l'autre. » Ce même voyageur parle ensuite d'un autre édifice, que la tradition du pays veut avoir été autrefois la demeure d'un roi. « On n'aura pas, dit-il, » de peine à le croire, même avant que d'y entrer ; ce palais » s'annonce par plusieurs avenues formées par des sphinx alignés, » la tête tournée en dedans de l'allée. Ces figures, qui ont cha- » cune 21 pieds de longueur, sont distantes l'une de l'autre d'en- » viron l'espace de deux pas. J'ai marché, continue notre voya- » geur, dans quatre de ces avenues qui aboutissaint à autant de » portes du palais. Je ne sais s'il y en a davantage, parce que » je ne fis que la moitié du tour de cet édifice qui paraît extrê- » mement spacieux. J'ai compté 60 sphinx, dans la longueur » d'une allée, rangés vis-à-vis d'un pareil nombre, et 51 dans » un autre. Ces avenues ont la largeur d'un jeu de mail. Les » portes de ce palais sont d'un exhaussement prodigieux, cou- » vertes de pierres admirables. Une seule, qui forme l'entable- » ment, a 26 pieds et demi de longueur, sur une largeur pro- » portionnée. Les statues et les figures en bas-reliefs que renferme » ce palais sont en fort grand nombre (*a*). »

Le même voyageur ajoute que les frontispices des temples qu'il a eu occasion de voir dans cet endroit ne sont pas riches en architecture. Il vit au surplus des temples si spacieux, qu'à l'en croire, 3000 personnes auraient pu se ranger à l'aise sur leur toit. Il observe, enfin, que toutes les figures en bas-relief qui décorent ce monument, ne se présentent que de profil. Ces édifices, au reste, sont tellement ruinés et tellement en désordre, qu'on ne peut rien connaître à leur distribution ni à leur arrangement.

Le sieur Paul Lucas, qui se vante d'avoir aussi visité ces ruines,

(*a*) Je pense que cet édifice doit avoir été un temple, et non un palais. J'y remarque un très-grand rapport avec la description que Strabon nous donne des temples égyptiens, l. XVII, p. 1158 et 1159.

en parle de la même manière dans son premier voyage, ou, pour mieux dire, il semble n'avoir fait que copier la relation que je viens de citer (1). Je ne crois donc pas devoir m'y arrêter; je passe à ce qu'il dit d'un autre endroit situé aux environs de Thèbes.

« Proche le village d'Hermant, on voit les ruines d'un édifice » très-superbe et très-spacieux : on n'aperçoit de tous côtés qu'un » vaste amas de pierres et de colonnes d'un marbre des plus » beaux et des plus riches. Les colonnes qui restent encore sur » pied sont d'une grosseur que rien n'égale; elles sont toutes cou- » vertes de figures et d'hiéroglyphes : leurs chapiteaux ornés de » feuilles sont d'un ordre d'architecture différent de tous ceux » que la Grèce et l'Italie nous ont transmis. Il reste encore sur » pied une partie de ce bâtiment, dont la couverture est formée » par cinq pierres de vingt pieds de long, sur cinq de large, et » de deux pieds huit pouces d'épaisseur. Ce toit est bâti en plate- » forme : on aperçoit dans les environs deux figures colossales » de marbre granit qui ont chacune plus de 60 pieds de haut (2). »

Le sieur Granger parle aussi de tous ces différents monuments, mais d'une manière à faire juger qu'il avait tout parcouru et tout vu par ses yeux. Je ne m'arrêterai point cependant à rapporter ce qu'il dit des ruines de Luxor. Son récit, à cet égard, diffère très-peu de la relation des deux missionnaires, et de celle de Paul Lucas (a); je n'insisterai que sur quelques monuments dont il me paraît qu'avant lui aucun voyageur n'avait fait mention.

Il parle d'un magnifique palais dont ont voit les ruines à une lieue et demie de Luxor. » On entre d'abord dans une cour qui » a 162 pieds de large, sur 18 de long. La façade de ce palais » est large de 180 pieds, et haute de 36, ayant à chacun de » ses côtés une colonne de granit d'ordre *corinthien*. La porte » a 10 pieds d'épaisseur, 18 de haut et 8 de large : on passe de » cette porte dans un autre cour qui a 56 pieds en carré, et de » celle-ci dans une autre remplie comme les précédentes de débris » de colonnes. On voit à côté plusieurs chambres qui tombent » en ruine, et dont les murailles sont chargées d'hiéroglyphes

(1) Voyage du Levant, t. I, p. 110 et 111.

(2) Troisième Voyage, t. III, p. 27 et 22.

(a) Voy. p. 54, etc.
Le P. Sicard en parle aussi dans les mêmes termes, *loco suprà cit.* p. 160.

» et de figures humaines des deux sexes : au fond de cette cour » on voit deux portes, l'une grande, l'autre petite ; celle-ci con» duit à cinq chambres fort obscures, dans l'une desquelles » il y a un tombeau de granit rouge, de 7 pieds de long, 3 de » large et trois et demi de haut. La grande porte conduit dans » une cour, d'où l'on aperçoit la façade d'un corps de logis ; elle » a 180 pieds de large sur 170 de haut : la porte, qui est placée au » milieu, a 30 pieds d'épaisseur, 20 de hauteur sur 10 de largeur; » cette façade est bâtie de gros carrés de pierres. On entre en» suite dans une cour qui a 112 pieds en carré; on y voit, à la » gauche, quatre colonnes de marbre blanc sur pied, et à la » droite, trois chambres qui tombent en ruine. De cette cour, » on entre dans une salle qui a 112 pieds de large, et 81 de » profondeur : aux deux côtés et au fond, règne une galerie. » Celle du fond est formée par un rang de huit grosses co» lonnes de 8 pieds de diamètre, d'un second rang de six gros » piliers carrés qui soutiennent cette plate-forme. Les galeries » latérales ne sont formées que par un rang de quatre colonnes » semblables aux premières, sur lesquelles est assise pareille » plate-forme.

« Il paraît par les piédestaux et par les chapiteaux répandus » dans le milieu de cette salle, et par l'arrangement des dix co» lonnes d'ordre *corinthien*, dont les fûts sont d'une seule » pièce, qu'il y en avait trois rangs de 9 chacun : leur diamètre » est de 3 pieds et la hauteur de 30. » Ce voyageur décrit encore plusieurs autres monuments, mais qui ne sont pas dignes qu'on s'y arrête.

Une observation assez importante à faire sur les récits du sieur Granger, c'est qu'il dit avoir vu des colonnes d'ordre corinthien, et même d'ordre composite (1) dans la plupart des édifices dont il fait la description. On sait que l'architecture des anciens Egyptiens ne ressemblait ni à celle des Grecs ni à celle des Romains. Cette réflexion nous conduirait donc à penser que les monuments dont je viens de parler ne doivent point être attribués aux anciens souverains de l'Egypte. On sait en effet que les Ptolémée et les empereurs romains ornèrent successivement l'Egypte de monuments très-magnifiques et très-nombreux : ce sont peut-

(1) P. 38, 39 et 58.

On y verra encore que ce poëte n'a probablement connu aucun des ordres d'architecture. Il ne parle jamais des embellissements ni des ornements extérieurs des édifices. Je croirais volontiers que la magnificence des palais consistait alors plutôt dans leur vaste étendue, que dans la régularité et la décoration de leur architecture.

Je ne vois pas, non plus, qu'on puisse tirer aucune lumière de la description que le même poëte fait du palais d'Alcinoüs (*a*). Il est à présumer qu'Homère a cherché à y mettre toute la magnificence connue de son temps : il aura pris pour modèle les plus beaux édifices qu'il avait pu voir. Cependant on ne remarque rien, dans la description du palais d'Alcinoüs, qui ait un rapport direct à la beauté et à la magnificence de l'architecture. L'élégance et la décoration de cet édifice consistent uniquement dans la richesse des matériaux et dans celle des ornements antérieurs. Le poëte dit que les murailles de ce palais et le seuil des portes étaient d'airain massif (*b*). Un entablement couleur de bleu céleste régnait tout à l'entour du bâtiment : les portes étaient d'or, les chambranles d'argent et les planchers de même matière. Une corniche d'or régnait dans l'intérieur des appartements.

Homère fait ensuite une description des statues et des autres ornements intérieurs qui décoraient le palais d'Alcinoüs (1); mais, au surplus, il ne dit rien qui dénote un édifice recommandable du côté de l'architecture. Les beautés de cet art, autant que j'en puis juger, étaient fort peu connues du temps d'Homère. J'aurai encore occasion de revenir sur ce sujet à l'article de la Grèce et de le traiter avec plus d'étendue.

(*a*) Voy. la dissertation au c. 1[er] de ce volume où, j'explique les raisons pour lesquelles je crois que l'île des Phéaciens doit appartenir à l'Asie.

(*b*) Ce qu'Homère dit de ces seuils d'airain n'est point une pure imagination de la part du poëte, cet usage est attesté par plusieurs auteurs. VIRG. Æneid. l. I, v. 448. — PAUS. l. IX, c. 19, p. 748. — SUID. *voce*. Αντιπέρου βήματος, t. I, p. 229.

(1) Odyss. l. VII, 86, etc.

CHAPITRE QUATRIÈME.

De la Métallurgie.

S'IL pouvait rester quelques doutes sur la rapidité des connaissances que plusieurs peuples ont eues en métallurgie, les faits lont je vais rendre compte acheveraient de les dissiper entièrement. On voit les Israélites exécuter, dans le désert, toutes les opérations qui concernent le travail des métaux : ils connaissaient le secret de purifier l'or (*a*), l'art de le battre au marteau (1); celui de le jetter en fonte (2), et, en un mot, de le travailler de toutes les façons possibles. L'Ecriture remarque, à la vérité, que Dieu avait présidé à la plupart des grands ouvrages relatifs à son culte (3). Mais, indépendamment de ces productions merveilleuses, il est certain qu'il devait y avoir parmi les Israélites plusieurs artistes très-habiles et très-intelligents dans la métallurgie. Le veau d'or, que ce peuple ingrat et léger érigea pour en faire l'objet de son adoration, est un témoignage également frappant, et de sa perfidie envers Dieu, et de l'étendue de ses connaissances lans le travail des métaux. Cette opération suppose beaucoup l'intelligence et d'acquit. Le long séjour des Hébreux en Egypte es avait mis à portée de s'instruire des procédés nécessaires pour éussir dans une pareille entreprise.

Il fallait que les Egyptiens, comme je l'ai insinué dans le premier volume de cet ouvrage, eussent fait, même dès les premiers emps, des expériences et des études très-recherchées sur les métaux. L'érection du veau d'or n'est pas la seule preuve qu'en ournisse l'Ecriture : ce qu'on y lit, par rapport à la destruction e cette idole, mérite infiniment plus d'attention. L'Ecriture dit ue Moïse prit le veau d'or, le brûla, le réduisit en poudre et u'il mêla ensuite cette poudre dans de l'eau qu'il fit boire aux sraélites (4). Ceux qui travaillent aux métaux n'ignorent pas,

(*a*) Exod. c. 25, ỳ. 31 et 36. La vulgate traduit tous les passages : ce chapitre, où il est question d'or, ır *un or très-pur*. Mais, suivant le ıte hébreu, il s'agit d'or *purifié*, car le verbe est toujours au participe.

(1) Exod. c. 25, ỳ. 31 et 36.

(2) *Ibid*. c. 32, ỳ. 4.

(3) *Ibid*. c. 31, ỳ. 1, c. 35, ỳ. 31.

(1) Exod. c. 32, 32, ỳ. 20.

qu'en général, cette opération est assez difficile : Moïse en ava *vraisemblablement* appris le secret en Egypte (1). l'Ecritu marque expressément qu'il avait été élevé dans toute la sages *des Egyptiens*, c'est-à-dire, que Moïse avait été instruit de tout *les sciences* que ces peuples cultivaient. Je crois donc que d *lors les Egyptiens* connaissaient l'art de faire cette opération s *l'or; opération* dont il est nécessaire, en même temps, d'expos le *procédé*.

Les commentateurs se sont beaucoup tourmentés pour expliqu la *manière* dont Moïse brûla et réduisit en poudre le veau d' La plupart n'ont donné que des conjectures vaines et absolum dénuées de vraisemblance. Un habile chimiste a levé toutes l difficultés qu'on pouvait former sur cette opération : le moy dont il croit que Moïse s'est servi est fort simple. A la place tartre que nous employons pour un pareil procédé, le législat des Hébreux se sera servi du *natron* qui est assez commun da l'Orient, et surtout proche du Nil (2). Ce que l'Ecriture ajou que Moïse fit boire aux Israélites cette poudre, prouve qu connaissait parfaitement bien toute la force de son opération (Il voulait aggraver la punition de leur désobéissance. On ne p vait pas imaginer de moyen qui la leur rendît plus sensible : l rendu potable par le procédé dont je viens de parler est d' goût détestable (*a*).

On doit regarder encore comme une marque des connaissan rapides que plusieurs peuples avaient acquises dans l'art de t vailler les métaux, l'usage où l'on était très-anciennement d'e ployer l'étain dans beaucoup d'ouvrages : la manipulation de métal peut être mise au rang des procédés les plus difficiles la métallurgie. Il est cependant certain que, dans les siècles don s'agit, on connaissait parfaitement l'art de préparer et d'emplo l'étain. Les témoignages de Moïse (4) et d'Homère (5) ne perm tent pas d'en douter.

Je pourrais citer plusieurs autres faits qui marquent égalem le progrès que les Egyptiens et plusieurs autres nations avai déjà faits en Métallurgie : l'histoire sainte d'un côté, et les écriva

(1) Act. Apostolor. c. 7, ỿ. 22.
(2) Stahll. Vitull. aureus, in Opusc. Chym.-phys.-Medic. p. 585.
(3) Voy. les Mém. de l'Acad. des Scien. ann. 1733, Mém. p. 315.

(*a*) Il approche de celui de ma tère de soufre. Voy. Senac, N. Co de chimie, t. 11, p. 39 et 40.
(4) Num. 31, ỿ. 22.
(5) Voy. *infrà*, art. 2.

profanes de l'autre, me fourniraient des preuves très-abondantes; mais je réserve ce détail pour le chapitre suivant, où je traiterai particulièrement de l'orfévrerie.

CHAPITRE CINQUIÈME.

De la Sculpture, de l'Orfévrerie et de la Peinture.

On ne peut douter que la plupart des arts qui ont rapport au dessin n'aient été extrêmement cultivés dans les siècles que nous parcourons présentement. La broderie, la sculpture, la gravure des métaux, et la science de les jeter en fonte pour en faire des statues, étaient fort connues des Égyptiens et de plusieurs peuples de l'Asie. Je m'arrêterai moins à en rapporter des preuves, qu'à examiner le goût qui pouvait régner alors dans ces sortes d'ouvrages.

ARTICLE PREMIER.

De la Sculpture.

Il paraît que les Égyptiens ont eu de tout temps beaucoup de goût pour les colosses et pour les figures gigantesques. On en voit des marques dans la plupart des monuments érigés par Sésostris. L'histoire dit que ce monarque Egyptien fit placer devant le temple de Vulcain sa statue et celle de la reine son épouse. Ces morceaux, qui étaient d'une seule pierre, portaient 30 coudées de hauteur (1). Les statues de ses enfants, au nombre de quatre, n'étaient guères moins considérables. Elles avaient 20 coudées de hauteur (2). Ces faits sont plus que suffisants pour prouver le goût décidé que les Égyptiens avaient pour les colosses. J'aurai occasion dans la suite de cet ouvrage de revenir encore sur cet article.

Quant à la partie du dessin, j'en ai déjà dit un mot dans les

(1) Diod. VII, p. 67.

(2) *Ibid.* — Herod. l. II, n. 107.

livres précédents (1). Je ne crois donc pas qu'il soit nécessaire d'y insister pour le moment. Je réserve pour la troisième partie de cet ouvrage quelques détails sur la manière dont ces peuples exécutaient leurs colosses. J'y joindrai en même temps quelques réflexions sur le goût et la pratique de l'école égyptienne.

Je ne sais, au surplus, dans quelle classe ranger un monument très-singulier qu'un ancien auteur dit avoir été exécuté par les ordres de Sésostris. En voici la description, telle que Clément Alexandrin la rapporte d'après Athénodore (2).

Cet auteur dit que Sésostris ayant amené des pays qu'il avait parcourus plusieurs ouvriers très-habiles, chargea le plus adroit d'entre eux de faire la statue d'Osiris. Cet artiste employa pour la composer tous les métaux et toutes les espèces de pierres précieuses qui étaient alors connues. Mais surtout il y fit entrer le même parfum dont on avait, dit-on, embaumé les corps d'Osiris et d'Apis. Il avait donné à tout l'ouvrage une couleur de bleu céleste. Chacun peut former sur l'arrangement de ces différentes matières telles conjectures qu'il lui plaira, en supposant néanmoins la réalité du fait qui ne me paraît guères vraisemblable.

Il nous reste très-peu de lumières sur l'état et le progrès de la sculpture dans l'Asie. Il est certain que, vers les mêmes siècles, cet art y était fort en usage. Les Israélites avaient fondu le veau d'or; Moïse avait placé aux deux extrémités de l'arche d'alliance deux chérubins d'or (3). Homère parle d'une statue de Minerve fort révérée chez les Troyens (4). Il met dans le palais d'Alcinoüs des statues d'or, représentant des jeunes gens qui portent des torches pour éclairer pendant la nuit (*a*). Du temps de Pausanias, on voyait encore dans la ville d'Argos un Jupiter en bois, qui passait pour avoir été trouvé dans le palais de Priam lorsque Troye fut prise (5). Ces faits nous donnent assez à connaître que la sculpture était alors fort en usage dans l'Asie; mais ils ne nous instruisent point du goût dans lequel on travaillait les statues.

Moïse ne nous apprend rien touchant la forme de deux chérubins qui couvraient l'arche, sinon qu'ils avaient les aîles éten-

(1) *Suprà*, tom. 1er, l. II.
(2) Cohort. ad Gent. p. 43.
(3) Exod. c. 37, ỿ. 7. etc.
(4) Iliad. l. VI, v. 302, etc.
(*a*) Odyss. l VII, v. 100.
J'ai expliqué par quels motifs je plaçais l'île des Phéaciens dans l'Asie, *suprà*, note (*a*) de la page 77.
(5) L. II, c. 24.

dues l'une contre l'autre, et le visage tourné vis-à-vis l'un de l'autre (1). Cette description vague et incertaine a donné lieu aux commentateurs de représenter diversement les chérubins. Chacun s'en est formé une idée particulière : j'en épargne le détail aux lecteurs.

On n'est guères plus assuré de la forme qu'avait le veau d'or. Il y a cependant bien de l'apparence que cette idole devait avoir beaucoup de ressemblance avec celle du bœuf Apis, si révérée des Egyptiens, et je croirais qu'en conséquence c'était une figure humaine avec une tête de bœuf. Il subsiste encore aujourd'hui plusieurs de ces représentations égyptiennes. Si le veau d'or était exécuté dans le goût de ces modèles, on peut assurer que ce morceau n'avait rien de recommandable du côté de l'élégance et de la correction du dessin.

A l'égard de la statue de Minerve, dont il est parlé dans l'Iliade, Homère ne la caractérise ni ne la désigne en aucune façon. Il ne dit pas même de quelle matière elle était. On peut conjecturer seulement que la déesse était représentée assise. Dans une occasion très-remarquable, Homère représente les dames troyennes allant en cérémonie poser un voile sur les genoux de cette statue (2).

Quant au Jupiter trouvé dans le palais de Priam, Pausanias, qui l'avait vu, n'en donne aucune description. Il observe seulement que cette statue avait trois yeux dont un était au milieu du front (3).

Quoique les auteurs dont je viens de parler ne se soient point expliqués sur ces morceaux de la haute antiquité, je crois pouvoir dire que tous ces ouvrages étaient d'un goût bien médiocre, et entièrement dénués d'élégance et d'agrément. Je n'en suis pas même réduit aux simples conjectures, pour appuyer ce sentiment.

Il est plus que vraisemblable, en effet, que cette statue de Minerve dont parle Homère n'était autre que le *Palladium*. Nous apprenons d'Apollodore que ce simulacre était exécuté dans le goût des statues égyptiennes, ayant les pieds et les jambes collées l'une contre l'autre (*a*). Le palladium devait être par conséquent

(1) Exod. *loco cit.*
(2) Iliad. l. VI, v 303. — Voyez aussi STRABO, l. XIII, p. 897.
(3) L. II, c. 24.

(*a*) L. III.
C'est dans ce sens qu'on doit entendre l'expression Συμβεβηκος,

une espèce de masse informe et grossière, sans attitude et sans mouvement.

ARTICLE HUITIÈME.

De l'Orfévrerie.

L'OPULENCE, et le luxe qui en est la suite, ont donné naissance à l'orfévrerie. Le faste et la molesse ont contribué à perfectionner cet art, dont l'origine, comme on l'a vu dans le premier volume, remonte à des temps très-reculés. L'énumération de tous les faits qui prouvent combien les ouvrages d'orfévrerie étaient communs, dans les siècles dont il s'agit présentement, engagerait dans des détails infinis : c'est, de tous les arts qui ont rapport au dessin, celui qui semble avoir été le plus cultivé. Choisissons quelques traits propres à faire connaître les progrès de l'orfévrerie, et cherchons des objets qui puissent servir à donner l'idée du point de perfection où cet art était parvenu alors dans l'Egypte et dans l'Asie.

L'Ecriture nous apprend que les Israélites, au moment qu'ils sortirent de l'Egypte, empruntèrent une grande quantité de vases d'or et d'argent des Egyptiens (1). Ce fait montre que l'orfévrerie devait être fort cultivée chez ces peuples. Au témoignage de Moïse on peut joindre celui d'Homère. Ce poëte fait mention, dans l'Odyssée, de plusieurs présents que Ménélas avait reçus en Egypte. Ils consistent dans différents ouvrages d'orfévrerie dont le goût et le travail supposent assez d'adresse et d'intelligence : le roi de Thèbes donne à Ménélas deux grandes cuves d'argent et deux beaux trépieds d'or. Alcandre, femme de ce monarque, fait présent à Hélène d'une quenouille d'or et d'une magnifique corbeille d'argent dont les bords étaient d'un or très-fin et fort travaillé (2). Cette union, ce mélange de l'or avec l'argent, me paraissent dignes de remarque. L'art de souder ces métaux dépend

dont se sert Apollodore, comme Scaliger, Kusther et plusieurs autres critiques l'ont prouvé.

(1) Exod. c. 12, ♈. 35.
(2) Odyss. l. IV, v. 125, etc.

d'un assez grand nombre de connaissances. C'est une preuve que les Egyptiens étaient versés depuis quelque temps dans l'usage de travailler les métaux. On aperçoit aussi, dans le dessin de cette corbeille, une sorte de goût et un genre de recherches particuliers.

On doit rapporter aussi à l'Egypte cette grande quantité de bijoux dont les Hébreux étaient pourvus dans le désert. Il est dit qu'ils offrirent, pour la fabrique des ouvrages destinés au service divin, leurs bracelets, leurs pendants d'oreilles, leurs bagues, leurs agraffes, sans compter les vases d'or et d'argent (1). Moïse fit fondre tous ces bijoux et les convertit en différents ouvrages propres au culte du Tout-Puissant. La plupart de ces ouvrages étaient d'or, et, dans leur nombre, il y avait des pièces d'une grande exécution et d'un travail fort recherché. Il régnait une couronne d'or tout autour de l'arche d'alliance (2). La table des pains de proposition était ornée d'une bordure d'or à jour et sculptée (3). Le chandelier à sept branches me paraît surtout digne de beaucoup d'attention. La description qu'en fait l'Ecriture-Sainte présente l'idée d'un dessin très-ingénieux et très-composé (4). Ce morceau, considérable par lui-même, était d'un or très-pur battu au marteau (5). Je passe sous silence quantité d'autres ouvrages également recommandables par la manière et par le travail, qui devait en être assez délicat.

A l'égard de l'Asie, l'orfévrerie y était alors aussi cultivée que dans l'Egypte. L'histoire profane nous fournit assez de témoignages qui prouvent que plusieurs peuples de l'Asie avaient fait de grands progrès dans la gravure, dans la ciselure, et généralement dans tout ce qui concerne le travail des métaux. La plupart des ouvrages vantés par Homère venaient de l'Asie (6). On y remarque des armures, des coupes, des vases d'un dessin fort élégant et d'un goût très-agréable. Hérodote parle aussi avec grand éloge de la richesse et de la magnificence du trône sur lequel Midas rendait la justice. Ce prince en avait fait présent au temple de Delphes. Il est vrai qu'Hérodote ne nous a point laissé de description particulière de ce trône; mais, comme il assure que cet ouvrage

(1) Exod. c. 35, ỳ. 22.
(2) *Ibid.* c. 25, ỳ. 11.
(3) *Ibid.* ỳ. 24 et 25.
(4) *Ibid.* ỳ. 31, etc.
(5) *Ibid.* ỳ. 31 et 36.
(6) Voy. Iliad. l. XI, v. 19, l. XXIII, v. 741, etc. — Odyss. l. IV, v. 615, etc. l. XV, v. 414 et 459, etc.

méritait d'être vu (1), on peut conjecturer que le travail en était très-recherché. J'observe enfin qu'Homère donne, en général, aux nations de l'Asie, des armes beaucoup plus ornées et beaucoup plus riches qu'aux Grecs. Celles de Glaucus et de plusieurs autres chefs de l'armée troyenne étaient d'or (2). L'attention d'Homère à relever ces circonstances prouve non-seulement l'opulence et le luxe des Asiatiques, mais encore la grande connaissance que ces peuples avaient alors de l'orfévrerie et des arts qui y ont rapport,

Quoique mon intention soit d'éviter les détails, je ne puis cependant me dispenser de faire quelques réflexions sur le bouclier d'Achille, ouvrage dont l'idée me paraît admirable, et qui ferait certainement un grand effet s'il était exécuté. Plusieurs raisons m'engagent à en parler sous cet article. Homère n'a pu prendre l'idée d'un pareil travail que d'après quelques modèles qui [illegible]aient en approcher. Il n'a donc fait que suivre et embellir un art inventé dès avant la guerre de Troye. Ce poëte, comme je crois l'avoir déjà remarqué, est exact à ne donner aux peuples dont il parle que les connaissances des siècles où il les place. Plus fidèle historien que Virgile, il n'anticipe point sur les temps. Je pense qu'Homère n'avait pu voir que dans l'Asie les modèles qui lui ont suggéré l'idée du bouclier d'Achille. Les Grecs alors étaient trop grossiers pour qu'on puisse leur faire honneur d'un semblable travail. A l'égard de l'Egypte, je doute qu'Homère y ait jamais été. Ces motifs, je crois, sont suffisants pour rapporter aux temps et aux peuples dont je parle actuellement le chef-d'œuvre qui va nous occuper.

Je ne vois aucun fait, dans l'histoire ancienne, qui puisse servir autant que le bouclier d'Achille à faire connaître l'état et le progrès des arts dans les siècles présents. Sans parler de la richesse et de la variété de dessin qui règnent dans cet ouvrage, on doit remarquer d'abord l'alliage des différents métaux qu'Homère fait entrer dans la composition de son bouclier. Le cuivre, l'étain, l'or et l'argent y sont employés (3). Observons ensuite que, dès lors, on connaissait l'art de rendre, par l'impression du feu sur les métaux et par leur mélange, la couleur des différents objets.

(1) L. 1, n. 14.
(2) Iliad. l. VI, v. 236, l. II. B. ỷ. 879. l. X, v. 439.
(3) Iliad. l. XVIII, v. 474 et 475.

outons-y là gravure et la ciselure, et l'on conviendra que le uclier d'Achille forme un ouvrage très-compliqué.

S'il est aisé de faire sentir la beauté et le mérite de ce morceau ıportant, il n'en est pas de même du mécanisme de l'ouvrage. n'est pas facile de s'en former une idée claire et précise : on ne nçoit pas trop la manière dont Homère a voulu faire entendre ı'il pouvait être exécuté. Voyons cependant si, dans les proıctions modernes, nous n'en trouverons point dont la compoıion puisse nous aider à comprendre ce genre de travail.

Rappelons-nous ces ouvrages de bijouterie qu'on faisait il y a ıelques années, où, avec le seul secours de l'or et de l'argent fféremment mélangés, sur un champ plein et uni, on reprénıtait divers sujets. L'artifice de ces sortes de bijoux consistait ns un nombre infini de petites pièces rapportées et soudées dans plein de l'ouvrage. Tous ces différents morceaux étaient gravés ciselés. La couleur et le reflet des métaux, joints au dessin, tachaient les sujets du plein de l'ouvrage et les faisaient sortir. ı peut conjecturer que c'est dans ce goût, à peu près, qu'Hore a imaginé de faire exécuter par Vulcain le bouclier d'Achille. champ en était d'airain, entrecoupé et varié par plusieurs morıux de différents métaux gravés et ciselés. Donnons quelques mples.

Vulcain veut-il représenter des bœufs ? Il choisit l'or et l'étain (1), st-à-dire, un morceau de métal jaune et un morceau de métal ınc pour diversifier son troupeau. A-t-il intention de représen- une vigne chargée de grappes d'un raisin noir en maturité ? r compose le cep de cette vigne. Elle est soutenue par des échas d'argent (2). Des morceaux d'acier poli et bruni forment proıblement les grains de raisin noir. Un fossé de semblable métal ıvironne ce vignoble. Une palissade d'étain lui sert de clôture (3). n'entrerai pas dans de plus grands détails : cette légère esquisse ıffit pour expliquer la manière dont je conçois le mécanisme de t ouvrage. Au surplus, quelque idée qu'on se forme du bouclier 'Achille, on peut assurer que la pensée en est grande et magnique. Une pareille composition ne permet pas de douter qu'au mps de la guerre de Troye, l'orfévrerie ne fût parvenue à un

(1) Iliad. l. XVIII, v. 574.
(2) *Ibid.* v. 561, etc.
(3) *Ibid.*

grand degré de perfection chez les peuples de l'Asie ; car c'est toujours dans ces contrées qu'Homère place le siége des arts et des fameux artistes.

ARTICLE TROISIÈME.

De la Peinture.

L'ORIGINE de la peinture est une des questions les plus difficiles qui se présentent dans l'histoire des arts. Il règne une très-grande obscurité sur le temps auquel elle a été inventée et mise en pratique. Il n'est guères plus aisé de décider à quels peuples on en doit faire honneur. Les sentiments sont assez partagés sur le pays et le temps où cet art a pris naissance. Les uns en font honneur aux Egyptiens (1), d'autres aux Grecs (2). Ce n'est pas ici le moment d'examiner ce point de critique. A l'égard du temps où la peinture a pris naissance, quelques auteurs prétendent que l'invention de cet art a précédé la guerre de Troye (3) ; d'autres pensent qu'elle est postérieure à cette époque (4) : c'est ce qu'il s'agit de discuter. Mais, avant de nous livrer à ces recherches, il est à propos, je crois, d'établir le sens dans lequel j'entends le mot de *peinture*, et de fixer l'objet de la question.

Je définis la peinture : l'art de représenter sur une surface plate, par le moyen des couleurs, les objets tels qu'ils nous paraissent figurés et colorés par la nature (*a*). D'après cette définition, je dis, et j'espère prouver que la peinture n'était pas connue dans les siècles qui nous occupent présentement.

Les Egyptiens se vantaient d'avoir connu la peinture six mille ans avant les Grecs (5). L'Ecriture Sainte et l'histoire profane s'accordent également à rejeter une pareille chimère. Pline lui-

(1) PLIN. l. VII, sect. 57, p. 417, l. XXXV, sect. 5, p. 682. — ISIDOR. Orig. l. XIX, c. 16.

(2) ARISTOTEL. THEOPHRAST apud PLIN. l. VII, p. 417.

(3) *Ibid. loco cit.*

(4) THEOPHRAST. *ibid.* — PLIN. liv. XXXV, sect. 6, p. 682.

(*a*) Je comprends dans cette définition le *camayeu*, attendu les différentes nuances et les différents tons de couleurs qu'on y observe, outre l'effet des ombres, des clairs-obscurs, etc.

(5) PLIN. l. XXXV, sect. 5, p. 682.

même n'a fait aucun compte de cette vaine prétention, et n'a pas cru devoir s'y arrêter (1). Mais, en écartant ce nombre excessif d'années, il faut examiner si les Egyptiens n'ont pas connu la peinture dès une très-haute antiquité. Plusieurs critiques et quelques voyageurs modernes sont dans cette opinion. Discutons les témoignages sur lesquels ils fondent leur sentiment.

Diodore, en décrivant le mausolée d'Osymandès, dit que le plafond de ce monument était semé d'étoiles sur un fond bleu (2). On pourrait d'abord jeter quelques doutes sur la vérité de ce fait. Diodore est le seul qui en parle, et encore n'est-ce que sur le récit d'Hécatée, auteur très-décrié chez les anciens. Ce témoignage paraît donc au moins suspect. Admettons-le cependant. Qu'en résultera-t-il? Nous ignorons dans quel temps ce mausolée peut avoir été construit. Diodore ne marque point le siècle auquel a vécu le monarque dont il renfermait les cendres. Le tombeau d'Osymandès peut être fort ancien, et cependant n'avoir été bâti que dans des siècles postérieurs à ceux que nous examinons présentement (*a*). D'ailleurs, je demanderai quelle induction on peut tirer d'un simple enduit d'une seule couleur, sur laquelle on avait vraisemblablement appliqué des feuilles d'or ou d'argent pour imiter les étoiles.

Dans les ruines de ces vastes palais répandus dans la haute Egypte, on voit, selon le rapport de quelques voyageurs, des peintures antiques, d'un coloris très-vif et très-éclatant (3). Je ne veux point contester la vérité de ces relations; mais, en accordant que les faits sont dans l'exacte vérité, ils ne prouvent rien contre le sentiment que j'ai embrassé. Ces peintures sont vraisemblablement l'ouvrage de quelques artistes grecs appelés en Egypte par les Ptolémée et leurs successeurs. Cette conjecture me paraît d'autant mieux fondée, qu'un voyageur moderne, décrivant un temple où il avait vu des peintures, dit que les colonnes qui soutiennent le plafond sont d'ordre corinthien (4). Il observe ailleurs, en parlant d'un palais qui fait partie des ruines qu'on croit être de l'ancienne Thèbes, que les chapiteaux des colonnes

(1) *Ibid.*
(2) L. I, p. 56.
(*a*) C'est le sentiment de MARSHAM, p. 403.
(3) Voyag. du Sayd par deux PP. Capucins, p. 3 et 4; dans le Recueil des relations publiées par THÉVENOT, t. II. — Paul LUCAS, t. III, p. 38, 39, et 69. — Rec. d'observat. curieuses, t. III, p. 79, 81, 133, 134, 164, 166. — Voyage de GRANGER, p. 35, 38, 46, 47, 61.
(4) GRANGER, p. 38 et 39.

sont d'ordre composite, très-bien travaillés (1). On n'ignore pas que l'architecture des premiers Egyptiens ne ressemblait à aucun des cinq ordres que nous tenons des Grecs et des Romains. Un autre voyageur rapporte une inscription grecque tirée d'un ancien palais où il avait vu également des peintures (2).

Je crois être en droit de conclure, d'après ces faits, que les monuments en question ne sont point l'ouvrage des anciens habitants de l'Egypte, ou que, supposé qu'ils en soient, ils auront été restitués par les Grecs ou par les Romains. Ainsi les peintures qu'on y remarque ne décident rien pour l'ancienneté de cet art en Egypte.

On insiste cependant, et on prétend prouver par ces mêmes peintures l'antiquité des édifices qui les renferment. Les Perses, remarque-t-on, furent pendant quelque temps maîtres de l'Egypte. Ces peuples étaient ennemis déclarés des temples et de toutes sortes de représentations; on ne peut par conséquent leur attribuer les peintures qu'on voit encore aujourd'hui dans les temples et dans les palais de l'Egypte. Ces ouvrages doivent donc avoir été exécutés avant les siècles où les Perses conquirent l'Egypte (3). J'ose dire que je ne vois point de conséquence dans ce raisonnement.

Cambyse détruisit, autant qu'il lui fut possible, les monuments de l'Egypte : on pourrait conclure de ce fait, avoué de toute l'antiquité, que tout ce qui portait l'empreinte du goût et de la magnificence fut aboli par ce barbare vainqueur. Ainsi on devrait regarder comme postérieurs à l'invasion de ce prince les palais et les temples dont on nous parle. Mais en supposant, ce qui me paraît fort vraisemblable, que plusieurs de ces édifices ont échappé à la fureur de ce prince, ressouvenons-nous que la conquête de l'Egypte, par Cambyse, n'est que de l'an 525 avant Jésus-Christ. Il peut donc subsister des peintures égyptiennes antérieures à ce monarque, sans que la date en remonte aux siècles dont il s'agit maintenant. Il me paraît cependant beaucoup plus naturel de les attribuer aux Grecs. Loin d'imiter la conduite des Perses, ces conquérants s'attachèrent à réparer les anciens monuments de l'Egypte. Ils les enrichirent de nouveaux ornements,

(1) Recueil d'observat. curieuses; t. III, 134 et 166.

(2) Paul Lucas, t. III, p. 38, 39, 41 et 42.

(3) *Ibid.* p. 58.

u nombre desquels je crois pouvoir mettre les peintures dont on ous parle.

Passons aux autres témoignages qu'on produit pour établir que et art était connu dans les siècles qui font l'objet de ce second olume de notre ouvrage. Tout se réduit à des conjectures, à des nductions tirées de quelques passages d'Homère. On ne cite ucun fait positif : on allégue les voiles brodés par Hélène et par ndromaque, dont j'ai parlé ci-dessus ; on s'autorise de la desription du bouclier d'Achile, et de quelques autres endroits de liade et de l'Odyssée. On conclut de ces faits combinés et réunis, ie la peinture devait être en usage dès le temps de la guerre de oye : ces conjectures sont-elles fondées, et les rapports sont-ils en réels ? C'est ce dont on va juger.

Les partisans de l'opinion que je combats commencent par pposer qu'on n'a imaginé de teindre la laine et de broder les offes, que dans la vue d'imiter la peinture ; ce procédé paraît, t-on, fort vraisemblable : il est plus naturel et plus aisé de reésenter les objets par le secours des couleurs et du pinceau, ie par le moyen de fils teints diversement. La broderie nuancée a dû être imaginée que long-temps après la peinture, dont elle semble être qu'une pénible imitation : cependant on voit cette èce de broderie fort en usage dès le temps de la guerre de oye. L'invention de la peinture est donc antérieure à cette oque. Il est probable d'ailleurs que pour travailler aux ouvrages broderie, on se servait alors, comme aujourd'hui, de patrons loriés : c'en est assez pour montrer qu'on savait peindre, et que t art devait même être assez commun et assez répandu dès les cles héroïques.

On tire des inductions à peu près semblables de la description bouclier d'Achille : on insiste sur la grande variété de sujets de dessins qui règne dans ce morceau ; sur l'art de grouper les ures en bas reliefs ; sur la multiplicité de couleurs dont omère, suppose-t-on, a voulu faire entendre que chaque objet ait animé. Les différentes impressions que l'action du feu laisse r les métaux est, dit-on, le seul moyen que le poëte ait pu aginer pour rendre et varier les tons de couleur ; mais cette ée n'a pu lui venir que d'après la vue de quelque tableau. Car, oute-t-on, il n'est pas naturel de croire qu'on ait d'abord songé représenter la couleur des objets par la teinte que l'action du u peut imprimer aux métaux : tout nous dit au contraire qu'on

[illegible] couleurs naturelles. L'ouvrage [illegible] que comme une imitation [illegible]

[illegible] qu'on emploie pour soutenir [illegible] convenir qu'ils sont des plus [illegible] en ne perdant point de vue la [illegible] ture : c'est un point essentiel [illegible]

[illegible] ges de broderie dont parle [illegible] de couleurs, différentes [illegible] se dire qu'en examinant la [illegible], on verra qu'ils signifient [illegible] rentes fleurs, répandues sur [illegible] Andromaque (2). Je ne crois [illegible] ver que les expressions em- [illegible] des objets colorés diverse- [illegible] l'exactitude du texte, étaient [illegible] sans doute du fond sur le- [illegible] qui indique des mélanges [illegible] her sur le fond de la bro- [illegible] à les représenter étaient [illegible] it ni nuances, ni dégrada- [illegible] tiers cette idée, que, dans [illegible] sortes d'ouvrages, il ne fait

[illegible] employés pour le voile d'An- [illegible] que, pourraient souffrir plus de [illegible] te. Je doute cependant qu'on [illegible] tirer un grand avantage. [illegible] la seule fois que cette expression [illegible] trouve dans Homère : il est par [illegible] quent bien difficile d'en fixer le [illegible] Avant néanmoins qu'on en prît [illegible] Homère n'a point voulu dési- [illegible] des fleurs de couleurs différentes [illegible] plutôt différentes espèces de [illegible] trouve, il est vrai, le mot [illegible] employé à désigner des [illegible] diversement colorés, mais ce [illegible] dans les auteurs bien posté- [illegible] Homère. On ne prouvera ja- [illegible] dans les écrits de ce grand [illegible] mot veuille désigner des [illegible] diversement.

jamais mention que de laines d'une seule couleur (1). Il y a plus : dans l'Odyssée on apporte à Hélène une corbeille remplie de pelotons d'une laine filée extrêmement fine (2). S'il eût été d'usage d'employer alors différentes nuances dans les broderies, Homère vraisemblablement aurait donné à entendre par quelque épithète que ces pelotons étaient de plusieurs couleurs, et c'est ce qu'il n'a point fait.

Inutilement donc imagine-t-on des patrons peints de différentes couleurs, puisqu'il paraît constant que les broderies dont parle Homère n'étaient que d'une même teinte. Cette idée même de patrons servant de modèles me paraît une supposition bien gratuite. Nous ignorons la manière dont on travaillait au temps de la guerre de Troye ; et, s'il fallait dire ce que j'en pense, je croirais qu'on se contentait alors de poncer les canevas ; mais, en cas qu'on jugeât les patrons absolument nécessaires, on doit dire que c'étaient de simples dessins d'une seule et même couleur, tels que ceux qu'on exécute aujourd'hui au crayon et à l'encre.

Les inductions qu'on prétend tirer du bouclier d'Achille ne me paraissent pas mieux fondées : qu'on lise attentivement le texte d'Homère, on verra qu'il n'a jamais eu en vue qu'un ouvrage d'orfévrerie, et que ce qu'il dit de la diversité des couleurs peut parfaitement s'expliquer, soit par l'action du feu sur les métaux, soit par leur mélange et leur opposition. On ne peut pas même soupçonner qu'il ait voulu désigner des nuances, des dégradations, une union de couleurs, rien, en un mot, de ce qui constitue l'essence de la peinture.

Il n'y a rien, par exemple, dans la manière dont Homère dépeint une vigne gravée sur ce bouclier, qui ne puisse être rendu par le mélange des métaux et par la couleur que l'action du feu est capable de leur imprimer : les ceps sont d'or, les grains de raisin noir sont d'acier bruni, et les échalas d'argent (3). Mais qu'on prenne garde que le poëte ne parle point des feuilles de cette vigne. S'il fût entré dans ce détail, il aurait fallu nécessairement dire qu'elles étaient vertes ; et c'est ce qu'Homère n'a point fait ; il laisse entendre que les ceps garnis de leurs feuilles étaient d'or.

Cette observation doit s'appliquer à toute la description du bouclier d'Achille : aucun endroit ne nous annonce que ce poëte ait

(1) Odyss. l. IV, v. 135, l. VI, v. 53 et 306, l. XIII, v. 108.

(2) *Ibid.* l. IV, v. 134.

(3) Iliad. l. XVIII, v. 561, etc.

eu intention de désigner des couleurs rouges, bleues, vertes, etc. L'action du feu et le mélange des métaux ne suffisent pas pour rendre ces teintes : il faut employer pour ces sortes d'effets des couleurs métalliques, c'est-à-dire, peindre en émail; secret qui très-certainement devait être alors inconnu. On voit même que tous les personnages qu'Homère a eu occasion de placer dans cette composition, sont d'or (1), jusqu'aux bergers qui conduisent un troupeau (2).

Enfin, en accordant même que les voiles dont parle Homère pouvaient être en broderie nuée de différentes couleurs, et que les objets dépeints sur le bouclier d'Achille indiquent un mélange de teintes et de couleurs diversifiées, l'ancienneté de la peinture ne m'en paraîtrait pas plus solidement établie. Dire que l'art de broder n'a été inventé que pour imiter l'art de peindre, c'est une idée sans fondement. D'où sait-on qu'en teignant la laine et en faisant usage des différentes couleurs pour broder les étoffes, l'intention des premiers hommes ait été de copier la peinture? Le but qu'on s'est proposé dans tous les temps a été d'imiter la nature : la peinture elle-même n'a été imaginée que pour cet effet. Mais, ajoute-t-on, il est bien plus facile de représenter les objets par le secours des couleurs et du pinceau, que par tout autre moyen. J'en demeure d'accord : cette raison cependant n'est pas plus convaincante; j'en appelle à l'expérience. Elle nous apprend que dans les arts on a très-souvent commencé par les procédés les plus difficiles, avant que d'en venir aux plus simples et aux plus aisés.

La preuve qu'Homère n'a jamais eu en vue la peinture proprement dite, et que même il ne l'a pas connue, c'est que les termes consacrés dans la langue grecque à désigner cet art (a) ne se rencontrent point dans ses écrits. Pline a remarqué même que ce poëte parle très-rarement des couleurs (5). Si la peinture eût été en usage dans le temps qu'Homère a vécu, peut-on croire qu'il eût négligé de parler d'une invention si admirable, lui qui s'est particulièrement attaché à décrire les arts? Ajoutons qu'on

(1) *Ibid.* v. 517.
(2) *Ibid.* v. 577.
(a) Γραφεῖν Ζωγράφος, qui se trouvent souvent dans les auteurs qui ont écrit depuis Homère. Ζωγράφος n'est ni dans l'Iliade ni dans l'Odyssée. Si l'on y voit le mot Γραφεῖν, ce n'est point dans l'acception de peinture. Il ne signifie jamais chez Homère que *représenter*, décrire un objet.
(3) L. XXXIII, sect. 38, p. 624.

ne voit point de tableaux (*a*) dans les palais que ce poëte s'est plu à décrire, quoiqu'il y mette des statues et d'autres ornements de ciselure et de gravure.

On savait, à la vérité, qu'on me permette le terme, barbouiller de quelque couleur le bois et d'autres matières. Les Grecs au temps de la guerre de Troye étaient dans l'usage de peindre en rouge leurs vaisseaux (1), et encore cette couleur était-elle alors fort imparfaite (2). Le pied de la table dont Nestor se servait était aussi enduit de quelque couleur (*b*). Mais donnera-t-on le nom de peinture à de pareils ouvrages? C'est le mélange, l'union et l'opposition des couleurs, ou même les différents tons d'une même couleur; ce sont les reflets, les ombres et les jours, qui constituent l'art de peindre. Le reste n'est qu'un enduit.

Il suffit de jeter les yeux sur l'histoire, pour se convaincre que la peinture a été inconnue aux siècles dont il est présentement question. Une foule de monuments attestent le fréquent usage que l'on faisait de la gravure, de la ciselure et de la sculpture. Rien de semblable, ni même d'approchant, à l'égard de la peinture. Il règne sur ce sujet le silence le plus profond et le plus général. L'Ecriture qui parle de tant de sortes d'arts, qui défend si expressément toute représentation tendante à l'idolâtrie, ne dit rien de la peinture. Le témoignage enfin d'un auteur qui possédait bien la connaissance de l'antiquité décide en faveur du sentiment que j'ai embrassé. Pline assure que l'art de peindre n'était pas encore inventé au temps de la guerre de Troye (3); et il paraît ne s'être déterminé qu'après avoir examiné fort attentivement cette question.

Manque d'attention et faute d'avoir assez réfléchi sur l'essence de la peinture, on est tombé dans bien des méprises par rapport à l'origine et à l'époque de cet art. La plupart des auteurs qui

(*a*) Virgile n'a pas été si circonspect. Il met des tableaux dans le temple de Carthage. Enée s'y reconnaît parmi les héros qui y étaient peints.

. . . . *Animum picturâ pascit inani.*
Æneid. l. I, v. 464, etc.

Mais ce n'est pas la seule occasion où, comme je l'ai déjà remarqué, Virgile n'ait pas craint de blesser le *costume;* j'en citerai encore par la suite plusieurs exemples.

(1) Iliad. l. II, B. v. 144.

(2) Voy. THEOPHRAST. de Lapid. p. 400. — PLIN. l. XXXIII, sect. 37, p. 624.

(*b*) Iliad. l. VI, v. 628.

Je dis de *quelque couleur*, attendu qu'on n'est point d'accord sur l'espèce de couleur qu'Homère a voulu désigner par le terme Κύανος, dont il se sert en plusieurs occasions.

(3) L. XXXV, sect. 6, p. 682.

ont traité cette matière ont toujours confondu le dessin avec la peinture; et, de ce que l'on a su dessiner dès les temps les plus reculés, ils ont conclu que l'on a connu aussi l'art de peindre, malgré la différence essentielle qu'il y a entre l'une et l'autre pratique. Voilà, je crois, la source de toutes les erreurs qu'on a débitées sur l'époque de la peinture. On n'a jamais voulu distinguer l'art de dessiner d'avec celui de peindre. Je compte en avoir assez dit pour montrer que non-seulement la peinture n'a point été connue dans les siècles qui font l'objet de cette seconde époque de mon ouvrage, mais même qu'elle est postérieure à Homère.

SECTION SECONDE.

De l'état des Arts dans la Grèce.

On trouve peu de lumières dans l'histoire des Egyptiens et des peuples de l'Asie sur le progrès des arts. Il n'est pas facile d'y apercevoir ces différents degrés, cette progression successive qu'a dû nécessairement éprouver tout ce qui rentre dans le genre des découvertes et d'inventions. Ce n'est donc point dans l'histoire des nations orientales qu'on doit étudier la marche de l'esprit humain. Elle ne s'y montre point assez à découvert : les gradations n'y sont point assez sensibles, faute de monuments et de détails historiques.

Les Grecs nous fourniront beaucoup plus de ressources. Nous sommes assez instruits de l'état où ont été successivement les arts dans les différents siècles qui composent l'histoire de cette nation. Depuis le moment où ces peuples ont commencé à sortir de la barbarie, jusqu'au temps où finit leur histoire, on peut considérer leur marche et suivre l'ordre et le fil de leurs connaissances. On découvrira aisément dans l'histoire des arts, chez les Grecs, les différents degrés par lesquels ces peuples se sont élevés successivement des pratiques les plus grossières aux découvertes les plus sublimes.

Les fables à la vérité ont beaucoup altéré les premiers monuments de l'histoire grecque. Il règne bien des contradictions sur

l'époque et sur les auteurs des premières inventions. On ne doit compter sur les faits que jusqu'à un certain point. Cependant, malgré l'obscurité et l'incertitude qu'une tradition peu fidèle a répandue sur les temps que nous allons parcourir; avec quelque attention et le secours de la critique, on parvient à démêler la vérité d'un grand nombre d'événements; on y aperçoit en général une certaine liaison, un certain ordre, qui ne permettent pas de le reléguer au rang de ces traditions totalement dénuées de fondements historiques. En combinant, en rapprochant plusieurs faits, plusieurs circonstances, on peut réussir à se former une idée assez exacte de l'origine et du progrès des arts dans la Grèce.

Il est peu d'arts dont les Grecs puissent se glorifier d'avoir été les inventeurs. Ils les ont reçus, pour la plupart, de l'Egypte et de l'Asie. Mais le point de perfection auquel ce peuple a porté les découvertes dont les autres nations lui ont fait part, le dédommage suffisamment du mérite de l'invention. On doit à la Grèce le goût, l'élégance et toutes les beautés, en un mot, dont les arts sont susceptibles.

Disons encore que le progrès des arts a été lent chez les Grecs. Dès les premiers siècles après le déluge, on voit régner le faste et la magnificence dans l'Asie et dans l'Egypte. Rien de pareil dans la Grèce. Au lieu de ces grands travaux, à la place de ces ouvrages également magnifiques et recherchés, dont nous nous sommes entretenus jusqu'à présent, nous n'allons voir que des objets très-simples, des pratiques grossières, proportionnées au peu de connaissances que doit avoir des arts une nation qui ne fait que commencer à sortir de la barbarie, et à se policer.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Agriculture.

RAPPELONS en peu de mots ce que j'ai déjà dit ailleurs de l'ancien état de la Grèce (1). On a vu que les premiers habitants de cette contrée étaient plongés dans les ténèbres de l'ignorance

(1) Prem. vol. liv. 1, chap. 1, art 5.

la plus grossière et la plus profonde. C'étaient, à proprement parler, de vrais sauvages errants dans les bois, sans chef et sans discipline, féroces au point de se manger les uns les autres, ignorant l'usage des arts et des aliments convenables à l'homme, se nourrissants de fruits, de racines et de plantes sauvages.

Des conquérants sortis de l'Egypte, peu de siècles après le déluge, avaient vraisemblablement porté dans la Grèce quelque teinture des arts; mais ces premiers germes ne purent pas prospérer. L'extinction de la famille des Titans et la destruction de leur empire replongèrent la Grèce dans l'anarchie et dans l'ignorance. Les différentes colonies qui de l'Asie et de l'Egypte passèrent quelque temps après cet événement dans cette partie de l'Europe, la retirèrent de la barbarie et de la grossièreté. Ces nouvelles peuplades, en se mêlant avec les anciens habitants, adoucirent leurs mœurs. Elles engagèrent quelques familles à quitter les forêts, et à se réunir. Il se forma des sociétés dans plusieurs cantons. Les chefs de ces nouveaux établissements firent part à leurs sujets des connaissances les plus nécessaires à l'homme, et pourvurent aux besoins les plus pressants. La Grèce insensiblement se poliça. Elle s'enrichit successivement des découvertes de l'Asie et de l'Egypte. Tout changea de face dans cette partie de l'Europe. Les peuples s'humanisèrent : les arts s'établirent solidement, et acquirent même un nouveau degré de perfection; la lumière succéda aux ténèbres de l'ignorance et de la grossièreté.

Les auteurs anciens ne s'accordent point sur l'époque de ces heureux changements. Il est fort difficile de déterminer, d'après leurs récits, par qui et dans quel temps les arts se sont introduits chez les Grecs. Il règne sur tous ces faits la plus grande obscurité et les plus fortes contradictions. Essayons d'en démêler la source.

Les Grecs avaient reçu leurs arts des peuples de l'Egypte et de l'Asie; mais, conformes en ce point à toutes les nations de l'antiquité, ils ont voulu en attribuer l'origine aux dieux. Cette idée a jeté les plus épaisses ténèbres sur l'histoire et sur l'époque des arts dans la Grèce. On peut en assigner plusieurs causes.

Les chefs des premières colonies qui passèrent dans la Grèce

apportèrent dans cette partie de l'Europe quelque teinture des arts. Ils introduisirent en même temps le culte des divinités honorées dans les pays d'où ils sortaient. Ces divinités étaient, pour la plupart, des hommes qu'on avait déifiés en reconnaissance des découvertes utiles dont ils avaient fait part au genre humain. Les étrangers qui introduisirent ces dieux dans la Grèce firent sans doute connaître aussi le motif du culte qu'on leur rendait.

Ces premiers établissements, comme je l'ai déjà dit, ne subsistèrent pas long-temps. La famille et l'empire des Titans s'éteignirent après deux ou trois générations. La Grèce retomba aussitôt dans son ancien état. L'ignorance, compagne inséparable du trouble et de l'anarchie, fit oublier les événements. Il n'en resta plus qu'une mémoire confuse. Les Grecs ne tardèrent pas à confondre ceux qui leur avaient enseigné les arts avec les divinités sous les auspices desquelles ils leur avaient été apportés : première cause d'erreur et de confusion.

De nouvelles colonies passèrent dans la Grèce quelque temps après les Titans. Les conducteurs de ces diverses peuplades rapportèrent dans cette partie de l'Europe les arts et les divinités des pays d'où ils venaient. Ces pays étaient à peu près les mêmes que ceux d'où étaient sorties les anciennes colonies, c'est-à-dire, l'Egypte et la Phénicie. Le culte des divinités que les nouvelles colonies introduisirent ne différait donc point, pour la forme ni pour les motifs, de celui qu'avaient apporté originairement les princes Titans ; nouvelles sources de méprises et d'incertitudes. L'ignorance et le laps de temps firent confondre les époques, et on regarda par la suite comme nouvelles des institutions dont l'origine était très-ancienne.

Les divinités d'Egypte et de Phénicie, en changeant de séjour, changèrent insensiblement de nom. Les Grecs, après les avoir adoptées, se les approprièrent, et voulurent faire croire que les dieux qu'ils adoraient étaient nés dans la Grèce, On chercha en conséquence des explications et des ressemblances convenables à ces idées. Les prêtres eurent soin de les débiter. On travestit l'histoire des anciennes divinités. La vérité des faits s'oublia peu à peu. Les poëtes, qu'on regarde comme les théologiens du paganisme, mais qui n'étaient en effet que les théologiens du peuple, firent bientôt disparaître l'origine des dieux apportés d'Egypte et de Phé-

nicie. Ils inventèrent différentes circonstances propres à orner et à revêtir leurs fictions. A la place de l'ancienne tradition, ils substituèrent des dieux nés dans le sein de la Grèce. Ce système prit dans presque tous les esprits ; l'orgueil et la superstition le favorisaient.

Les Grecs se sont mis tard à écrire l'histoire. On avait alors presque perdu de vue les premiers événements. La mémoire cependant ne s'en était pas tellement abolie, qu'il n'en fût resté quelques traces. Les écrivains sensés de la Grèce ont reconnu que toutes les divinités qu'ils adoraient leur avaient été apportées de l'Orient (1). Mais ceux qui suivaient les idées populaires ont écrit conformément au système régnant dans l'esprit du peuple, et nous ont débité les erreurs adoptées dans les derniers temps. De là, ce mélange monstrueux d'aventures bizarres et absurdes dont l'histoire des dieux de la Grèce se trouve chargée dans la plupart des écrits de l'antiquité. De là, ces contradictions qu'on rencontre si souvent dans les auteurs anciens sur l'origine des arts et du culte des dieux dans la Grèce. On en va voir plus d'un exemple.

ARTICLE PREMIER.

Du Labourage.

Si l'on en croit l'opinion la plus généralement reçue, les Grecs furent redevables de la connaissance du labourage à une reine de Sicile nommée Cérès (2). On lui associe Triptolème, fils de Célée, roi d'Eleusis (3). Ces deux personnages passent communément pour avoir enseigné à la Grèce tout ce qui concerne l'agriculture, l'usage de la charrue, le moyen de dompter les bœufs et de les attacher au joug, l'art de semer le grain et de le moudre, etc. (4). On donne aussi à Cérès le mérite d'avoir inventé les charrettes et les autres voitures propres au transport des fardeaux (5). Ce fut, dit-on, Célée, père de Triptolème, qui, le

(1) Voyez Hérod. l. II, p. 50. — Plato, in Cratyl. p. 281.

(2) Marm. Oxon. Ep. 12. — Virgil. Georg. l. I, v. 147. — Diod. l. V, p. 333. — Ovid. Métam. l. V, v. 341. — Hygin. Fab. 277. — Plin. l. VII, sect. 57, p. 412 et 415. — Justin. l. II, c. 6.

(3) Id. *Ibid.*

(4) Justin. l. II, c. 6.

(5) Virgil. Georg. l. I, v. 163.

premier apprit aux hommes à se servir de paniers et de corbeilles (1) pour recueillir et serrer les fruits de la terre. Les Athéniens se vantaient d'avoir joui les premiers de toutes ces connaissances, et même d'en avoir fait part au reste de la Grèce (2). Tel a été le sentiment le plus ordinaire et le plus généralement reçu; mais il souffre bien des difficultés.

D'anciens mémoires rapportaient à Bacchus l'introduction du labourage dans la Grèce (3). Pline et d'autres auteurs en font honneur à un certain Buzigès, Athénien (4). Un ancien historien de Crète nommait pour le premier inventeur de l'agriculture un certain Philomélus (5). Les Argiens enfin (6) et les Phénéates (7), disputaient aux Athéniens la gloire d'avoir connu les premiers le labourage.

On trouve d'aussi fortes contradictions sur le temps auquel cet art a commencé à s'établir dans la Grèce. Si l'on suit l'opinion la plus commune, qui en fait honneur à Cérès, on est bien embarrassé sur l'époque de cette princesse. Les marbres de Paros (8), Justin (9) et d'autres auteurs, placent l'arrivée de Cérès sous le règne d'Erechtée, sixième roi d'Athènes, 1409 ans avant J.-C. Comment concilier cette date avec d'autres faits entièrement opposés, et qui paraissent au moins aussi bien constatés?

La fable et l'histoire s'accordent à faire Cérès contemporaine des Titans, de Saturne et Jupiter, etc. (10); une ancienne tradition portait que cette princesse leur avait appris à faire la moisson (11) : elle ne tarda pas même à partager avec eux les honneurs de la divinité. On avait bâti des temples à Cérès dès le temps des fils de Phoronée (12), et Phoronée passait pour le premier mortel qui eût régné dans la Grèce (13). On disait aussi que l'ancien Hercule, celui que l'on met au nombre des Dactyles Idéens, avait eu la garde du temple de Cérès Mycalésia (14). Hé-

(1) *Ibid.* v. 165.
(2) DIOD. l. v, p. 333. — JUSTIN. l. II, c. 6. — ARIST. Orat in Eleus. t. I, p. 259.
(3) DIOD. l. IV, p. 232 et 249. — PLUT. t. II, p. 299. B.
(4) L. VII, sect. 57, p. 415. — AUSON. Ep. 22, p. 674 et 675. — HESYCHIUS, *voce* Βεζυγης.
(5) HYGIN. Poet. Astronom. l. II, c. 4, p. 366.
(6) PAUS. l. I, c. 14
(7) Id. l. VIII, c. 15.
(8) EPOCH. 12.
(9) L. II, c. 6, p. 87.
(10) Voy. APOLLOD. l. I. — DIOD. l. v, p. 232.
(11) APOLLON. Argon. l. IV, v. 988 et 989.
(12) PAUS. l. I, c. 39, 40, l. II, c. 35. — Voy. DIOD. l. v, p. 379.
(13) *Suprà*, prem. vol.
(14) PAUS. l. IX, c. 27.

rodote ne fait pas à la vérité le culte de cette déesse si ancien. Il dit qu'il fut apporté dans la Grèce par les filles de Danaüs (1). Cet événement précède néanmoins de plus de cent années le règne d'Erechtée (*a*).

A l'égard de Triptolème, quelques auteurs ont avancé qu'il était fils de l'Océan (2). On entendait anciennement par cette expression une personne venue par mer, et dans les siècles les plus reculés. Pausanias confirme une partie de ces faits. Il dit que, selon la tradition des Arcadiens, Arcas, petit-fils de Lycaon, apprit de Triptolème la manière de semer les grains et d'en faire du pain (3). Cet Arcas passait pour être fils de Jupiter (4).

L'arrivée de Cadmus dans la Grèce tombe à l'an 1519 avant J.C. A travers les traits fabuleux qui déguise l'histoire de ce ce prince, on entrevoit que de son temps l'art de semer le grain devait être connu, autrement on n'eût pas imaginé de lui faire labourer la terre, pour y semer les dents du dragon qu'il avait vaincu (8). Il y a plus: une ancienne tradition portait qu'Ino, fille de ce prince, voulant occasioner une stérilité dans la Béotie, avait engagé ceux qui devaient fournir les grains destinés aux semailles, de les passer par le feu pour en faire mourir le germe (6).

On voit encore que, selon quelques auteurs, Mylès, fils de Lélex, premier roi de la Laconie, était regardé comme l'inventeur de la meule (7). Le règne de ce prince précède de plus de cent ans l'époque à laquelle on fixe ordinairement l'arrivée de Cérès dans la Grèce. Observons à ce sujet, qu'il a dû se passer quelque temps entre l'usage de l'agriculture et l'invention de la meule chez les Grecs. Semblables à toutes les nations de l'antiquité, ces peuples n'ont d'abord connu d'autre manière de préparer les grains que celle de les faire rôtir (8).

Toutes ces considérations me portent à penser, 1° que l'origine de l'agriculture doit être plus ancienne dans la Grèce qu'on ne le

(1) L. II, n. 171.
(*a*) On fixe l'arrivée de Danaüs dans la Grèce à l'an 1510 avant J.-C.
(2) APOLLODOR. l. I, p. 13. — PAUS. l. I, c. 14.
(3) L. VIII, c. 4. Voy. aussi STRABO, l. XIV, p. 990, l. XVI, 1089.
(4) PAUS. l. VIII, c. 3.
(5) APOLLOD. l. III, p. 136. — OVID. Métam. l. III, v. 102, etc.
(6) APOLLOD. l. I, p. 31. — HYGIN. Fab. 2. — PAUS. l. I., c. 44, p. 108.
(7) PAUS. l. III, c. 20.
(8) THEOPHRAST. apud Schol Hom. ad Iliad. l. I, v. 449. — EUSTATH. ad hunc loc. — Etymolog. magn. voce Οὐλοχύτας.

dit ordinairement ; 2° que cet art y a souffert des interruptions; 3° que la prétention des Athéniens d'avoir enseigné le labourage à tout le reste de la Grèce, n'est ni des mieux fondées, ni des plus exactes. Voici la manière dont je tenterais de concilier une partie des contradictions que je viens d'exposer.

Je crois qu'on peut rapporter les premières connaissances que la Grèce a eues de l'agriculture, au temps où la famille des Titans s'empara de cette partie de l'Europe (1). Ces princes sortaient d'Egypte, pays où le labourage a été pratiqué de temps immémorial. Il est à présumer qu'ils en auront instruit leurs nouveaux sujets (2). Ils établirent en même temps le culte des dieux honorés dans le pays d'où ils sortaient. Hérodote (3), Diodore (4) et tous les écrivains de l'antiquité, reconnaissent que la Cérès des Grecs est la même divinité que l'Isis égyptienne.

L'extinction de la famille des Titans, qui finit dans la personne de Jupiter, replongea la Grèce dans l'anarchie et dans la confusion. Les peuples se remirent à mener une vie errante et vagabonde : les habitants des côtes s'adonnèrent à courir les mers et à faire le métier de pirates (5). Cet état subsista jusqu'à l'arrivée des nouvelles colonies qui, d'Egypte et de Phénicie, vinrent s'établir, quelque temps après les Titans, dans plusieurs cantons de la Grèce. Cet espace de temps fut plus que suffisant pour faire perdre la faible teinture des arts que les Grecs avaient prise sous la domination de leurs premiers conquérants. J'ai dit ailleurs qu'elle ne paraissait pas avoir été de longue durée (6). La connaissance et la pratique du labourage dûrent particulièrement s'abolir assez promptement. Cet art avait eu bien de la peine à s'introduire dans la Grèce. Triptolème, à qui la tradition fait partager avec Cérès la gloire d'avoir enseigné aux Grecs la culture des grains, trouva bien de l'opposition dans ses desseins. C'est ce qu'il est facile d'apercevoir jusque dans les traits fabuleux dont la nouvelle mythologie avait chargé l'histoire de ce prince : il pensa plus d'une fois lui en coûter la vie (7). Cérès fut obligée de le faire voyager dans les airs sur un char tiré par des dragons volants (8); allégorie qui

(1) Voy. le prem. vol.

(2) Voyez Æchyl. in Prometh. Vincto. v. 461, etc.

(3) L. II, n. 59.

(4) L. I, p. 18, 34, 107, l. V, p. 385.

(5) Thucyd. l. I, p. 4 et 6. — Plut. in Themist., p. 121. E.

(6) Prem. vol. p. 79.

(7) Voy. Ovid. Métam. l. V, v. 654, etc. Hygin. Fab. 147. — Euseb. Chron. l. II, p. 82.

(8) Apollod. l. I, p. 13. — Ovid. *loco cit.* — Hygin. Poet. Astr. l. II, Fab. 14. — Arit. Orat. in Eleus. t. I, p. 257.

doit s'entendre des mesures prises par cette princesse pour soustraire Triptolème aux dangers que lui suscitait le nouvel art qu'il voulait introduire.

Bacchus courut les mêmes risques, lorsqu'il voulut instruire les Grecs dans l'art de cultiver la vigne (1). Ce n'était pas, en effet, une légère entreprise que celle de faire changer de mœurs à des espèces de sauvages, tels qu'étaient alors les Grecs. Il ne devait pas être facile de soumettre aux fatigues de l'agriculture des peuples indépendants et accoutumés à une vie errante, qui ne les obligeait presque à aucun soin ni à aucune peine. Les hommes n'aiment point à s'assujétir au travail, quelque avantage qui doive leur en revenir (*a*).

Les inondations arrivées sous Ogygès et sous Deucalion durent aussi contribuer à faire perdre la connaissance et la pratique de l'agriculture : ces déluges ravagèrent et dévastèrent plusieurs contrées de la Grèce (2).

La Grèce était donc retombée dans l'ignorance et la barbarie d'où les princes Titans l'avaient tirée, lorsque différentes colonies sorties de l'Egypte et de la Phénicie passèrent successivement dans cette partie de l'Europe. La première de ces nouvelles peuplades fut conduite par Cécrops. Ce prince, à la tête d'une colonie égyptienne, aborda dans l'Attique, et s'y établit, 1582 ans avant l'ère chrétienne (3). Cécrops n'ignorait pas l'agriculture. Cicéron nous apprend qu'il introduisit dans la Grèce l'usage de répandre, dans la cérémonie des funérailles, du grain sur le tombeau des morts lorsqu'on les inhumait (4). On peut donc croire que Cécrops essaya de semer du grain ; mais, découragé sans doute par l'ingratitude du terroir de l'Attique sec et aride, il renonça à cette entreprise : on voit qu'il tirait ses blés de Sicile et de Lybie (5). Il n'en fut pas de même des oliviers ; Cécrops en planta, et ils réussirent parfaitement bien. Ce prince établit en conséquence le culte de Minerve, fondé sur ce que cette déesse, selon l'ancienne

(1) Voy. Hom. Iliad. l. vi, v. 130, etc. — Diod. l. iii, p. 234. — Apollod. l. iii, p. 141. — Ovid. Métam. l. iii, v. 514. — Paus. l. i, c. 2. — Hygin. Fab. 132.

(*a*) Voy. le prem. vol., liv. ii, c. i, art. 2. L'exemple des Sauvages de l'Amérique en est une preuve convaincante.

(2) Voy. Diod. l. v, p. 376. — Voy. aussi prem. vol, p. 82, et deuxième vol. p. 23 et 26.

(3) *Suprà*, c. i.

(4) De Leg. l. ii, n 25, t. iii, p. 158.

(5) Tzetzes, ex Philocor. ad Hesiod. Op. v. 30, p. 18, Edit. in-4°, 1603.

tradition, avait fait connaître aux hommes l'utilité de ces arbres, et leur avait appris à les cultiver (1).

Peu de temps après Cécrops, Cadmus et Danaüs, sortis l'un de Phénicie, et l'autre de l'Egypte, passèrent dans la Grèce. Cadmus s'établit dans la Béotie, et Danaüs dans l'Argolide. On vient de voir que, suivant toutes les apparences, ces princes avaient porté l'agriculture dans les cantons où ils s'étaient établis (2).

Cent soixante et treize ans environ après Cécrops, l'Attique se trouva affligée d'une grande disette, parce que les convois ordinaires sans doute avaient manqué. Dans cette circonstance, Erechtée, conducteur d'une nouvelle colonie égyptienne, arriva avec une flotte chargée de blés, et délivra ce pays de la famine qui le pressait. Les Athéniens, en reconnaissance d'un service si important, le placèrent sur le trône (3). Erechtée songea aussitôt à mettre son peuple en état de ne plus recourir à l'étranger. Jugeant les plaines d'Eleusis plus propres que le reste de l'Attique au labourage, il les fit défricher et ensemencer (4). Il eut le bonheur de réussir dans cette entreprise, et d'accoutumer les Athéniens au labourage.

Diodore, de qui nous tenons une partie de ce récit, ajoute que, Erecthée enseigna aux Athéniens le culte de Cérès, et établit à Eleusis les mystères de cette déesse, tels qu'ils se pratiquaient en Egypte. C'est ce qui donna lieu de dire, suivant la remarque du même historien, que Cérès était venue elle-même à Athènes, et de placer sous cette époque la découverte des blés qui furent alors apportés d'Egypte aux Athéniens, sous le nom et sous les auspices de cette déesse (5). On a vu que la Cérès des Grecs était la même divinité que l'Isis des Egyptiens, à qui, selon la tradition de ces peuples, on devait la connaissance du labourage. Erecthée ayant réussi dans son entreprise, il était naturel qu'il établît le culte d'Isis. C'était par un motif semblable que Cécrops, comme je viens de le dire, avait institué le culte de Minerve.

Mais l'origine de l'agriculture et celle du culte de Cérès sont plus anciennes dans la Grèce que le règne d'Erecthée : on n'en peut pas douter après les différentes traditions que je viens de

(1) Voy. *infrà*, art. 3.
(2) *Suprà*, l. I, c. 4.
(3) DIOD. l. I, p. 34.
(4) MARM. OXON. Ep. 13. — DIOD. l. V, p. 385. — JUSTIN. l. II, c. 6, p. 87. — PHURNUT De Nat. Deorum. c. 28, p. 207.
(5) *Loco cit.* et l. V, p. 333.

rapporter. Je pense donc que l'établissement des mystères de Cérès à Eleusis, et la connaissance du labourage, qu'on place sous Erechtée, ne doivent être regardés que comme un renouvellement, un rétablissement d'anciens usages que les troubles et le malheur des temps avaient insensiblement abolis.

Le culte de Cérès prit beaucoup de faveur dans la Grèce, sous le règne d'Erechtée : rien n'est plus fameux dans l'antiquité que les mystères célébrés à Eleusis. Cette fête, particulière d'abord aux habitants de l'Attique, devint dans la suite commune à tous les Grecs. Les Argiens cependant avaient reçu le culte de Cérès avant les Athéniens (1) : mais, soit qu'ils n'en connussent pas tous les mystères, soit par des motifs que nous ignorons aujourd'hui, l'honneur d'avoir communiqué à toute la Grèce le culte de Cérès est demeuré aux Athéniens. Comme dans l'idée de ces peuples la connaissance du labourage était jointe à l'établissement des mystères d'Eleusis, ils ont voulu faire croire que la Grèce leur était également redevable de l'un et de l'autre objet. Nous voyons néanmoins que quelques villes grecques réclamaient contre cette prétention, mais il ne paraît pas qu'on y ait fait attention. La pluralité des suffrages s'est déclarée pour les Athéniens : ils passent, dans presque tout ce qui nous reste aujourd'hui d'anciens écrits, pour avoir policé la Grèce. C'est à la plume de leurs écrivains qu'ils doivent sans doute cette prééminence. Les Athéniens, vains à l'excès, se vantaient à chaque instant d'avoir communiqué les arts, les lois et les sciences à tout le reste des Grecs. Argos, Thèbes et quelques autres villes, où l'origine des arts me paraît presque aussi ancienne que dans l'Attique, n'ont produit ni autant d'écrivains, ni d'un mérite égal à ceux d'Athènes. Les écrits des Athéniens l'ont donc toujours emporté : les auteurs anciens, même les Romains, nourris de ces lectures, y ont puisé ces idées de supériorité que les Athéniens ont de tout temps songé à s'arroger : ils les ont adoptées, et nous les ont transmises. Telle est peut-être la source de cette antériorité de connaissances dont jouissent encore aujourd'hui les Athéniens. Ce ne sont au surplus que des conjectures ; mais c'est un expédient auquel on n'est que trop souvent obligé d'avoir recours lorsqu'on veut traiter des événements de cette haute antiquité.

(1) Voy. Herod. l. II, n. 7. — Paus. l. I, c. 14.

Si l'agriculture, comme je le soupçonne, a eu de la peine à s'introduire chez les Grecs dans les premiers temps, ces peuples, par la suite, pensèrent bien différemment. Dans tous les états formés par les nouvelles colonies dont je viens de parler, les souverains s'appliquèrent à détourner leurs sujets de l'habitude de courir les mers. Ils employèrent divers moyens pour les porter à cultiver la terre : j'en ai parlé à l'article du gouvernement (1). Leur dessein réussit; les Grecs ne tardèrent pas à sentir et à reconnaître les avantages de l'agriculture : ils s'y adonnèrent avec beaucoup d'ardeur et de succès.

L'orge est la première espèce de grains que les Grecs aient cultivée (2), et les plaines de Rharia ont été les premières qui aient été ensemencées dans l'Attique (3). La sorte de grains qui y fut semée n'est pas à la vérité désignée dans les marbres : le mot est effacé, mais on y peut suppléer par Pausanias. Cet auteur dit qu'en mémoire des premiers essais de l'agriculture, l'espèce de gâteau dont les Athéniens se servaient dans leurs sacrifices se faisait encore de son temps avec de l'orge cueillie dans le champ Rharia (4). On ignore dans quel temps on a commencé à cultiver dans la Grèce le froment et les autres grains. Il y a lieu, par exemple, de douter que dans les siècles dont nous parlons présentement, ni même long-temps après, les Grecs aient connu l'avoine. On voit qu'au temps de la guerre de Troye l'orge était la nourriture ordinaire des chevaux (5).

Homère et Hésiode sont les seuls qui puissent nous donner quelques connaissances sur la manière dont anciennement les Grecs cultivaient leurs terres. On peut juger des pratiques originaires par celles qui subsistaient du temps de ces auteurs. Il paraît qu'on donnait alors trois façons à la terre (*a*). Deux sortes de charrues étaient en usage; l'une qui n'était que d'une seule pièce de bois; l'autre, plus composée, consistait dans deux morceaux de bois ajustés de façon qu'une partie faisait le corps de la charrue, et l'autre servait à atteler les bœufs. J'emprunte d'Hé-

(1) *Suprà*, l. I. art. VIII.

(2) DIONYS. HALICARN. l. II, p. 95. — PLUT. t. II, p. 292. B. — PLIN. l. XVIII, sect. 14, p. 108. — PAUS. l. I, c. 38. — PINDAR. Schol. ad Olymp. Od. 9, p. 93.

(3) MARM. Oxon. Ep. 13. — PLUTARQUE paraît opposé à cette tradition, t. II, p. 144. A.

(4) PAUS. l. I, c. 38.

(5) Odyss. l. IV, v. 41.

(*a*) *Ibid.* l. V, v. 127. — HESIOD.

ignorait alors l'art de les faire mouvoir par le moyen de l'eau et du vent. Les anciens, pendant bien des siècles, n'ont connu que les moulins à bras. Dans la Grèce (1), comme en Égypte (2), c'étaient les femmes qui étaient chargées du travail pénible de faire tourner la meule.

Les Grecs étaient dans l'usage de donner à leurs grains, avant que de les faire moudre, plusieurs préparations qui prouvent combien les machines qu'ils employaient à cette opération étaient imparfaites. Ils commençaient par mettre tremper leurs grains dans de l'eau. Ils les laissaient ensuite sécher pendant un mois entier : puis ils les faisaient griller. Ce n'était qu'après toutes ces opérations qu'on portait les grains au moulin (3). J'ai expliqué ailleurs les motifs de tous ces apprêts (4).

Je n'ai rien de particulier à dire sur la manière dont les Grecs ont employé la farine dans les premiers temps. J'ai suffisamment parlé de ces anciennes pratiques dans le premier volume de cet ouvrage (5). On ne peut point déterminer le temps où l'art de faire le pain a commencé à être connu dans la Grèce. La tradition faisait honneur de cette invention au dieu Pan (6). On voit, par Homère, que cette découverte devait être assez ancienne (7). Je remarquerai encore que, dans les temps héroïques, les femmes paraissent avoir été les seules qui se mêlassent du soin de préparer cet aliment (8).

ARTICLE SECOND.

De l'art de faire le pain.

L'ÉPOQUE à laquelle les Grecs ont commencé à cultiver la vigne et à connaître l'art de faire le vin souffre presque autant de difficultés que celle du labourage. Les Athéniens prétendaient égale-

(1) Odyss. l. VII, v. 103, etc., l. XX, v. 105, etc.
(2) *Suprà*, vol. 1er, l. II, c. 1.
(3) Plin. l. XVIII, sect. 14, p. 108.
(4) *Suprà*, 1er vol. c. 1.
(5) *Suprà*, *ibid.*
(6) CASSIODOR. Var. l. VI, Formul. 18, p. 106.
(7) Iliad. l. XI, v. 216. — Odyss. l. I, v. 147.
(8) Voy. Odyss. l. VII, v. 103, l. XVIII, v. 559 et 560. — HEROD. l. VIII, n. 137.

ment en avoir communiqué la connaissance à toute la Grèce (1). Ils en plaçaient l'époque sous le règne de Pandion premier (2), cinquième roi d'Athènes, 1463 ans avant J. C. Mais ils n'étaient pas d'accord sur l'auteur de cette découverte. Les uns en faisaient honneur à Bacchus (3); les autres à un certain Eumolpe qui avait, dit-on, quitté la Thrace, dont il était originaire, pour venir s'établir dans l'Attique (*a*). Je ne crois pas qu'on doive beaucoup s'arrêter à cette prétention des Athéniens. A tous égards, elle ne me paraît nullement fondée.

La plus grande partie des auteurs anciens s'accorde à rapporter la découverte de la vigne à Bacchus. Ils reconnaissent, il est vrai, plusieurs personnages qui ont porté ce nom; néanmoins il n'y en a aucun qui n'ait passé pour fils de Jupiter. On devrait donc faire remonter les premières connaissances que la Grèce a eues sur l'art da faire le vin, au siècle où les Titans ont régné dans cette partie de l'Europe; et je pense en effet que la culture de la vigne a pu s'introduire chez les Grecs sous la domination de ces princes. Mais il en aura été de cette connaissance comme de plusieurs autres, qui s'abolirent dans les troubles et dans la confusion que l'extinction de la famille des Titans et la destruction de leur empire occasionèrent dans la Grèce.

J'ai déjà dit que, quelques temps après cet événement, des conducteurs de nouvelles colonies avaient reporté dans la Grèce les arts sous les hospices des dieux honorés dans les pays d'où ils venaient : fondé sur ce principe, je conjecture que la Béotie a été le premier canton de la Grèce où la culture de la vigne ait été renouvelée. Cadmus à la tête d'une colonie phénicienne s'y établit 1519 ans avant l'ère chrétienne. Ce prince avait appris dans ses voyages l'art de planter la vigne. Il en fit part à ses sujets, et établit en même temps le culte de Bacchus, à qui la tradition des peuples de l'Orient faisait honneur de la découverte du vin. Tout semble favoriser ce système. Les Grecs disaient que leur Bacchus était issu de Jupiter et de Sémelé, fille de Cadmus. Hérodote nous donne l'explication de cette fable en nous apprenant que ce

(1) Apollod. l. iii, p. 197.—Hygin. Fab. 130.—Justin. l. ii, c. 6.—Paus. l. i, c. 2. Propert. l. ii, Eleg. 33, 29.
(2) Apollod. l. iii, p. 197.
(3) Id. *ibid.*—Hygin. Fab. 130.

(*a*) Plin. l. vii, sect. 57, sect. 415. Pline fait cet Eumolpe Athénien, mais à tort. Il était originaire de Thrace, d'où il vint s'établir à Athènes. Voy. Strabo, l. vii, p. 494.

prince introduisit dans la Grèce le culte de Bacchus (1). Je crois cependant, par les raisons que j'ai déjà expliquées, que Cadmus ne fit que l'y renouveler.

Les Grecs avaient des pratiques très-singulières pour faire leur vin. Après avoir coupé les raisins, ils les exposaient pendant dix jours au soleil et à la fraîcheur de la nuit. Ils les mettaient ensuite à l'ombre pendant cinq jours, et le sixième ils les foulaient (2). Cette méthode était, comme on voit, très-longue et très-embarrassante. Difficilement pouvoit-on faire à la fois une grande quantité de vin. Il fallait un terrein considérable pour étendre et exposer au soleil la quantité de grappes suffisante pour faire, par exemple, dix pièces de vin. Il ne fallait pas un espace moins étendu, et il fallait encore plus de précautions pour faire ensuite sécher à l'ombre ces mêmes grappes. Toutes ces façons étaient sujettes à bien des inconvénients. Le vin alors devait être fort cher dans la Grèce, quoiqu'on y en recueillît beaucoup. On en juge ainsi par les épithètes qu'Homère donne à plusieurs de ces contrées.

Les Grecs ne gardaient point leurs vins dans des tonneaux. L'invention utile de ces vaisseaux de bois si commodes leur était inconnue. Ils mettaient leurs vins dans des outres, et plus communément dans de grands vases de terre cuite (3). Athènes était particulièrement renommée pour la fabrique de ces sortes de vaisseaux (4). Mais cet usage de conserver le vin dans des vases de terre exposés à se briser, ou dans des sacs de peau sujets à contracter de mauvaises odeurs, ou à se découdre, rendait alors le transport des vins plus difficile, et la garde moins sûre qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Le vin, si l'on en croit quelques auteurs, ne fut pas le seul présent que Bacchus fit aux Grecs. A l'exemple d'Osiris, il leur apprit à composer, avec de l'eau et de l'orge, une boisson qui, pour la force et la bonté, approchait du vin (5). Ovide, en parlant de la rencontre que Cérès, épuisée de lassitude, fit d'une vieille femme nommée Baubo, dit que la décsse lui ayant demandé d

(1) L. II, n. 49.

(2) Odyss. l. VII, v. 122, etc. — Hesiod. Oper. v. 611, etc. — Voy. les notes de Mad. Dacier sur le septième livre de l'Odyssée, p. 160.

(3) Odyss. l. IX, v. 196. — Iliad. l. IX, v. 465. — Herod. l. III, n. 6. — Diod. l. V, p. 380. — Plin. l. XXXV, sect. 46, p. 711.

(4) Voy. Casaub. not. in Athen. l. I, c. 22, p. 65.

(5) Diod. l. IV, p. 248.

l'eau, la vieille lui présenta une liqueur composée avec du grain rôti (1). Il paraît que les auteurs que je cite ont voulu désigner la bière ; mais on peut douter que la connaissance de cette boisson ait été aussi ancienne dans la Grèce qu'ils le disent. Homère n'en parle jamais. Est-ce à dessein ? Ou plutôt ne serait-ce pas une marque que, de son temps, la bière n'était pas encore en usage.

ARTICLE TROISIÈME.

De l'art de faire l'huile.

J'ai cru devoir refuser aux Athéniens l'honneur d'avoir communiqué à toute la Grèce le labourage et la culture de la vigne. Je n'en dirai pas autant de tout ce qui concerne la plantation des oliviers et l'art de tirer l'huile de leur fruit. L'Attique paraît avoir été incontestablement le premier canton de la Grèce où cette partie de l'agriculture ait été connue (2). Les Athéniens en furent redevables à Cécrops. Ce prince sortait de Saïs (3), ville de la basse Egypte, où la culture de l'olivier faisait la principale occupation des habitants (4). Cécrops, qui trouva le terroir de l'Attique très-convenable à cette espèce d'arbres, eut soin d'en faire planter (5). Le succès répondit à son attente. Athènes, en peu de temps, devint fameuse par l'excellence de son huile. C'était même anciennement le seul endroit de la Grèce où l'on trouvât des oliviers (6).

L'antiquité croyait être redevable à Minerve de la découverte de cet arbre (7). Aussi cette déesse était-elle particulièrement révérée à Saïs (8). La culture de l'olivier fut donc apportée dans la Grèce sous les auspices de Minerve. Cécrops, en faisant part de cette connaissance aux habitants de l'Attique, eut soin d'établir en même temps le culte de cette déesse (9). La fête de Minerve était

(1) Homer. l. v, v. 449, etc.
(2) Herod. l. v, n. 82. — Ælian. Var. Hist. l. iii, c. 38. — Justin. l. ii, c. 6.
(3) Diod. l. i, p. 33.
(4) Herod. l. ii, n. 59 et 62.
(5) Syncell. p. 153. B.
(6) Herod. l. v, n. 82.
(7) Virgil. Georg. l. i, v. 18. — Diod. l. v, p. 389.
(8) Herod. l. ii, n. 59 et 62, — Cicer. de Nat. Deor. l. iii, n. 23. t. ii, p. 506.
(9) Paus. l. i, c. 24, l. ii, c. 36. — Euseb. Præp. Evang. l. x, c. 9, p. 486.

célébrée à Athènes (1) de la même manière qu'à Saïs (2), en allumant une quantité innombrable de lampes.

Les Grecs ont débité bien des fables sur tous ces événements. Ils contaient que Minerve et Neptune étaient entrés en dispute sur l'honneur de donner un nom à la ville d'Athènes. Il fut question de terminer ce différend : les uns disent qu'on s'en rapporta à Cécrops (3); d'autres, que l'oracle ordonna d'assembler tout le peuple (4); quelques-uns enfin (5), que les douze grands dieux furent choisis pour juges de la dispute. Quoi qu'il en soit, il fut réglé que celle des deux divinités qui produirait l'invention la plus utile, donnerait son nom à la ville qu'on fondait. Neptune, d'un coup de trident, fit sortir le cheval d'un rocher ; Minerve, en frappant la terre de sa lance, en fit sortir l'olivier : cette production lui adjugea la victoire. L'explication de cette fable n'est pas difficile à pénétrer.

Il paraît que ce ne fut pas sans quelque difficulté que Cécrops engagea les habitants de l'Attique à s'adonner à la culture des oliviers. L'établissement du culte des dieux était alors trop intimement lié avec l'établissement des arts, pour qu'on pût recevoir l'un sans l'autre. Adopter le culte de Minerve, c'était déclarer qu'on voulait s'adonner aux arts, dont cette déesse passait pour l'inventrice. Les anciens habitants de l'Attique, profitant du voisinage de la mer, s'étaient habitués à la piraterie : Neptune, en conséquence, était leur divinité tutélaire. Une partie s'opposa donc aux nouveaux établissements de Cécrops : il voulait changer l'ancienne manière de vivre. Ce prince trouva cependant le moyen de gagner le plus grand nombre des habitants, et la pluralité des suffrages fit donner au culte de Minerve, c'est-à-dire à l'agriculture, la préférence.

On reconnaît encore, dans les circonstances de cette fable, cet esprit de vanité qui, dans les temps postérieurs, avait porté les Grecs à inventer les fictions les plus extraordinaires pour rapporter à leurs dieux l'invention et la connaissance de tous les arts. Ils les avaient reçus de leurs premiers souverains, qui, sortant de pays policés, avaient apporté dans la Grèce des découvertes oubliées ou inconnues jusqu'à leur arrivée. Ils avaient introduit en même

(1) Marsh. p. 128.
(2) Herod. l. II, n. 62.
(3) Euseb. Chron. l. II, p. 75.
(4) Varro apud August. de Civit. Dei, l. XVIII, c. 9.
(5) Apollod. l. III, p. 192.

temps le culte des dieux qui étaient censés les auteurs de toutes ces inventions : on confondit insensiblement l'histoire et les motifs de ces établissements. Les Grecs, naturellement vains et amateurs du merveilleux, brouillèrent les idées et obscurcirent la tradition, pour attribuer aux divinités qu'ils s'étaient créées la découverte de tous les arts.

J'ai parlé, dans la première partie de cet ouvrage, des différentes pratiques inventées originairement pour s'éclairer pendant la nuit. On a vu que le plus ou le moins d'industrie dans les moyens que les hommes ont imaginés pour remédier à l'obscurité des ténèbres, distinguaient les peuples barbares des nations policées. Si cette proposition est vraie, on peut dire qu'à cet égard les Grecs des siècles héroïques ne différaient point des peuples dont nous nous formons l'idée la plus désavantageuse. Leur peu d'industrie ne leur avait pas encore permis de se procurer des moyens propres à s'éclairer facilement et commodément pendant la nuit.

Les Grecs n'ignoraient pas alors l'art de faire de l'huile ; cependant ils n'avaient pas l'usage des lampes : ils connaissaient également la cire et le suif ; mais ils n'avaient pas trouvé le secret d'en tirer la principale utilité. Ces peuples, au temps dont je parle, ne s'éclairaient qu'à la lueur des brasiers qu'on allumait dans les appartements (1). Les princes et ceux qui se piquaient de délicatesse, brûlaient des bois odoriférants (2). Virgile s'est conformé à l'usage de ces anciens temps, lorsqu'il dit que Circé faisait brûler du cèdre pour s'éclairer (3).

A l'égard des torches dont il est souvent parlé dans Homère, c'était des morceaux de bois fendus en long qu'on portait à la main lorsqu'on voulait aller la nuit d'un lieu dans un autre (4). J'ai fait voir, dans la première partie, l'ancienneté et l'universalité de cette pratique (5) : j'ajouterai que probablement on employait pour cet usage des bois résineux.

Homère, à la vérité, s'est servi dans une seule occasion d'un terme qui pourrait d'abord donner à penser que les Grecs connaissaient les lampes dès les temps héroïques. Il raconte dans l'Odyssée que Minerve prit un vase d'or pour éclairer Ulysse (6) :

(1) Odyss. l. vi, v. 305, l. xviii, v. 306, etc. l. xix, v. 63, etc.
(2) *Ibid.* l. v, v. 49 et 62.
(3) *Urit odoratum nocturna in lumina cedrum.* Æneid. l. vii, v. 13.
(4) Odyss. l. xviii, v. 309, 310 et 316.
(5) *Suprà*, vol. 1er.
(6) L. xix, v. 34.

mais il est plus que probable que ce vase n'était point une lampe. En effet, il n'est jamais parlé dans ce poëte de rien qui ait rapport à ces sortes de machines : on voit, au contraire, que, dans toutes les occasions où il aurait pu placer des lampes, il ne parle que des torches ardentes. Aussi le Scholiaste croit-il que le mot dont Homère s'est servi pour désigner le vase porté par Minerve, doit s'entendre d'une gaîne d'or dans laquelle on avait inséré une torche (1). Je penserais plutôt qu'il s'agit d'une espèce de réchaud dans lequel on mettait des morceaux de bois qui rendaient un feu vif et clair. Les Turcs se servent encore aujourd'hui, pour s'éclairer, de machines à peu près semblables (a).

Quoi qu'il en soit, on peut assurer qu'il n'est jamais parlé, dans Homère, d'huile, de cire, ni de suif, pour s'éclairer. Les Grecs ne se servaient aux temps héroïques du suif, ou, pour parler plus juste, de la graisse, que pour frotter et amollir les matières que le temps avait endurcies (2). A l'égard de la cire, quoiqu'ils la connussent, ils l'employaient à tout autre usage qu'à la brûler (b). Pour l'huile, ils ne s'en servaient incontestablement que pour s'oindre et se frotter. J'avoue que les lampes étant aussi anciennes dans l'Asie et dans l'Égypte, qu'on l'a vu (3), il est assez étonnant que la connaissance n'en fût pas encore passée chez les Grecs, au temps de la guerre de Troye, mais leur ignorance à cet égard n'en est pas moins certaine.

(1) Ad Odyss. l. XIX, v. 34.

(a) Trév. Mars 1721, p. 373.

Homère ne désigne point ce que Minerve prit pour éclairer Ulysse, autrement que par le mot λύχνον : il est certain que dans les siècles postérieurs on a entendu constamment, par λύχνος, une *lampe* ; mais je ne pense pas que, dans Homère, ce mot doive avoir la même signification ; car il ne parle jamais d'huile pour s'éclairer. Je penserais donc que λύχνον dans ce passage désigne une espèce de réchaud, où l'on mettait de petits morceaux de bois enflammés. C'est la seule fois au surplus que le terme de λύχνος, se trouve dans Homère.

(2) Odyss. l. XXI, v. 178 et suiv.

(b) On enduisait de cire les vaisseaux, les tablettes de bois pour écrire, etc. La seule fois qu'il en soit parlé dans Homère, c'est à l'occasion d'Ulysse que ce poëte dit s'être servi de cire pour boucher les oreilles de ses compagnons, afin de les empêcher d'entendre la voix des syrènes. Odyss. l. XII, v. 173.

(3) *Suprà*, 1[er] vol. l. II, art IV.

ARTICLE QUATRIÈME.

De la culture des arbres fruitiers.

On ne peut pas douter que les Grecs ne se soient adonnés très-anciennement à la culture des arbres fruitiers ; les figues et les poires paraissent avoir été les premières espèces de fruits qu'ils aient connus (1) : on peut y ajouter les pommes. On voit en effet des figuiers, des poiriers et des pommiers dans la description qu'Homère fait du verger de Laërte (2), père d'Ulysse. Les figues particulièrement étaient regardées comme le premier aliment d'un goût agréable dont les Grecs eussent usé (3). Les différentes traditions que ces peuples débitaient sur l'époque à laquelle ils avaient connu ce fruit prouvent, comme je l'ai déjà dit, que les premières connaissances de l'agriculture étaient fort anciennes dans la Grèce ; mais que cet art y avait souffert des interruptions. Les uns en effet rapportaient la connaissance du figuier à Bacchus (4), et plaçaient cet événement sous Pandion I. (5), qui régnait à Athènes, 1463 ans avant J.-C. D'autres en faisaient honneur à Cérès (6), dont on fixe l'arrivée dans la Grèce au règne d'Erechtée (7), 1426 ans avant l'être-chrétienne. Mais, suivant une autre tradition, les Grecs avaient connu le figuier bien auparavant ces époques. Cette tradition portait que Sycée, un des Titans, fils de la terre, étant poursuivi par Jupiter, cette mère tendre avait fait sortir le figuier de son sein pour servir d'asyle et de nourriture en même temps à ce fils bien-aimé (8).

Toutes ces variations font voir que les Grecs avaient reçu quelques connaissances de l'agriculture sous la domination des Titans. Les troubles qui s'élevèrent à la mort de ces princes firent négliger la culture de la terre que de nouvelles colonies, sorties

(1) ÆLIAN. Varr. Hist. l. III, c. 39. — PLUT. t. II, p. 303. A.
(2) Odyss. l. XXIV, v. 337, etc.
(3) ATHEN. l. III, c. p. 74.
(4) *Ibid.* c. 5, p. 781.
(5) APOLLOD. l. III, p. 197.
(6) PAUS. l. I, c. 37, p. 89.
(7) MARM. Oxon. Ep. 22.
(8) ATHEN. l. III, c. 5, p. 78.

d'Egypte et de Phénicie, remirent en honneur dans la Grèce, vers le commencement des siècles que nous parcourons présentement.

On ne peut entrer dans aucun détail sur la manière dont les Grecs cultivaient les arbres fruitiers aux temps héroïques. Rien ne saurait nous en instruire : je pense qu'ils étaient alors fort ignorants dans cette partie de l'agriculture. On n'avait pas encore songé à la réduire en préceptes. Je crois avoir suffisamment prouvé ailleurs que l'art de greffer était alors absolument inconnu (1). Aux preuves que j'en ai données, on peut ajouter la réflexion qu'Hésiode faisait à l'égard des oliviers. Cet auteur, au rapport de Pline (2), disait que jamais homme n'avait vu le fruit d'olivier qu'il eût planté ; marque que de son temps les Grecs entendaient encore tres-peu la culture des arbres fruitiers.

J'observerai encore, au sujet des figuiers, que l'arbre auquel on donnait ce nom dans la Grèce n'était pas de la même espèce que celui qui croît dans nos climats. Cette sorte de figuier est beaucoup plus fertile que les nôtres (3), mais ses fruits ne peuvent venir en maturité qu'après avoir été piqués par des insectes qui s'engendrent dans le fruit d'une espèce de figuier sauvage appelé par les anciens *Caprificus*. Aussi avait-on grand soin d'en planter à côté des figuiers domestiques (4). Cet usage se continue encore aujourd'hui dans les îles de l'Archipel (5). Il s'en faut de beaucoup, au surplus, que ces sortes de figues soient comparables aux nôtres pour la bonté et la délicatesse (6).

Je crois pouvoir joindre à cet article quelques autres pratiques qui ont assez de rapport à l'agriculture, prise dans l'idée générale des productions et des travaux de la campagne.

Les arts les plus communs et les plus ordinaires ne sont certainement pas les moins utiles. Strabon, parlant des anciens habitants de la Grande-Bretagne, observe que ces peuples, qui avaient beaucoup de troupeaux, ne connaissaient pas l'art de faire cailler le lait et de le réduire en fromage. Il donne, avec grande raison, ce fait comme une marque de la grossièreté et

(1) Voy. *suprà*, c. 1.
(2) L. XV, sect. 2, p. 732.
(3) Tournefort, Voyage du Levant, t. 1, p. 340.
(4) Arist. Hist. Animal. l. v, c. 32, p. 857. — Theophrast. de Caus. Plant. l. II, c. 12, p. 246. — Plin. l. XV, sect. 21, p. 747. — Athen. l. III, c. 4, p. 76 et 77.
(5) Tournefort, *loco cit.* p. 338, etc.
(6) *Ibid.* p. 340.

l'ignorance de cette nation (1). Les Grecs, dans les siècles e nous parcourons présentement, n'étaient par aussi dépourvus connaissance. Ils étaient instruits de l'art de faire des froages. Homère en parle souvent (2). Les Grecs prétendaient être levables de cette connaissance à Aristée, roi d'Arcadie (3). Il ır avait, dit-on, encore appris l'art d'élever les abeilles et de ettre leur miel à profit (4). Je douterais assez de ce dernier it. Il paraît qu'aux temps héroïques on ne connaissait par enre dans la Grèce l'usage des ruches. On peut le conjecturer, après un passage où Homère compare l'armée des Grecs à un saim d'abeilles. Il fait sortir cet essaim non pas d'une ruche, ais du creux d'un rocher (*a*).

CHAPITRE SECOND.

Des Vêtements.

A manière dont étaient vêtus les premiers habitants de la Grèce pondait à la grossièreté de leurs mœurs. La peau des bêtes 'ils tuaient à la chasse leur servait à se couvrir. Mais, ne saant pas l'art de préparer ces peaux, ils les portaient toutes utes et avec leurs poils (5). La seule parure qu'ils eussent imanée, était de porter la fourrure en dehors (6). Les nerfs des imaux leur servaient de fil. Les épines leur tenaient lieu sans oute d'aiguilles et de poinçons. Il subsiste encore dans les écrits Hésiode des traces de ces anciens usages (7).

(1) L. IV, p. 305.

(2) Iliad. l. XI, v. 638. — Odyss. l. , v. 225.

(3) JUSTIN. l. XIII, c. 13. Aristée avait épousé Autonoé, fille Cadmus. HESIOD. Theog. v. 977. — OD. l. IV, p. 324.

(4) DIOD. Justin. *locis cit.*

(*a*) Iliad. l. II, v. 87, etc. On trouve à la vérité dans Hésiode, eogon. v. 594 et 598, ces mots ηνος et σίμβλος, employés par la e à désigner les ruches où les abeilfont leur miel. Mais indépendamnt de ce que ces deux mots ne se uvent point dans Homère, et qu'on a plusieurs raisons pour croire Hésiode postérieur à ce poëte, je ne voudrais pas même conclure des paroles d'Hésiode, que les Grecs connussent de son temps l'art de rassembler les abeilles dans des ruches. Si cette pratique eût été connue dans les siècles où Hésiode écrivait, il en aurait vraisemblablement donné quelques préceptes, comme Virgile l'a fait dans ses Géorgiques.

(5) DIOD. l. II, p. 151. — PAUS. l. VIII, c. 1, p. 599.

(6) PAUS. l. X, c. 38, p. 895.

(7) Voy. HESIOD. Opera. v. 544.

On ignore dans quel temps les Grecs apprirent l'art de donner aux peaux les préparations convenables, comme de les tanner, de les corroyer, etc. Pline fait auteur de cette invention un certain Tychius, natif de Béotie (1), sans marquer dans quel siècle vivait cet artiste. Homère parle d'un ouvrier de ce nom fort célèbre, dans les temps héroïques, par son adresse à préparer et à travailler les cuirs. Entre autres ouvrages, il avait, dit-il, fait le bouclier d'Ajax (2). Il n'y a cependant pas d'apparence que ce soit le même personnage que celui auquel Pline attribue l'invention de corroyer les peaux. Cet art devait être connu dans la Grèce bien avant la guerre de Troye; mais il n'est pas possible d'en determiner précisément l'époque.

Il n'en est pas de même de la tisseranderie. Je crois qu'on peut très-bien en rapporter l'établissement dans la Grèce au temps de Cécrops. Ce prince sortait de l'Egypte où l'art de filer la laine, et d'en fabriquer les étoffes, était connu fort anciennement. Il fit part de cette invention aux habitants de l'Attique. Le peu de mémoires qui nous restent sur l'origine de la tisseranderie dans la Grèce s'accorde assez avec cette conjecture. Les Athéniens étaient regardés dans l'antiquité comme les premiers qui eussent connu l'art de fabriquer des étoffes de laine et de lin. Ils passaient même pour avoir communiqué ces découvertes à toute la Grèce (3). On sait encore que de tout temps Athènes a été renommée pour l'habileté de ses habitants dans la tisseranderie. La qualité du terroir de l'Attique contribua beaucoup aux progrès rapides que cet art fit chez ces peuples. Les laines de ce canton passaient, au jugement des anciens, pour les meilleures qu'on connût (4).

Il est important, pour la qualité de la laine, de tenir les brebis dans une très-grande propreté. On ne peut pas porter l'attention plus loin que la portaient à cet égard certains peuples de la Grèce. Pour se procurer les laines les plus fines et les mieux conditionnées, leur précaution allait jusqu'à couvrir de peaux leurs brebis (5), de peur que les injures de l'air n'en altérassent la toison, et qu'il ne s'y attachât quelques ordures.

(1) L. VII, sect. 57, p. 414.
(2) Iliad. l. VII, v. 220, etc.
(3) JUSTIN. l. II, c. 6.
(4) Voy. VOSSIUS de Idol. l. III, c. 70.
(5) ÆLIAN. Var. Hist. l. XII, c. 56. — DIOG. LAERT. l. 6, segm. 41, p. 335.

On reconnaît à la manière dont les Grecs dépouillaient anciennement les brebis de leur laine, combien les arts mécaniques étaient imparfaits chez ces peuples dans les premiers temps. Il y a une certaine saison dans l'année où la laine des moutons vient se détacher d'elle-même. Les Grecs profitaient de ce moment pour se procurer la laine de ces animaux, et l'arrachaient (1). C'est qu'ils manquaient alors de ciseaux, ou d'autres instruments propres à cette opération. Cet usage ne subsistait plus du temps d'Hésiode ; on savait alors tondre les brebis (2).

J'ai dit dans le premier volume de cet ouvrage qu'anciennement les métiers étaient disposés de façon qu'on n'y pouvait travailler que debout (3). Cet usage subsistait encore dans la Grèce aux temps héroïques. Homère ne permet pas d'en douter (a). Les étoffes, au surplus, qu'on fabriquait alors devaient être bien mal-conditionnées. On n'avait pas encore trouvé le moyen de les fouler. Cet art ne fut connu dans la Grèce que quelque temps après les siècles dont nous parlons présentement. On en faisait honneur à un certain Nicias de Mégare (b).

Il se présente à ce sujet une question assez curieuse, et dont l'examen mérite quelque attention. Homère donne à entendre, qu'au temps de la guerre de Troye, il entrait de l'huile dans la préparation (4). Mais quel était le but de cette pratique ? En quoi

(1) Varro, de re rust. l. II, c. 11. — Plin. l. VIII, sect. 73, p. 474. — Isidor. Origin. l. XIX, c. 27.

(2) Oper. et Dies, v. 775.

(3) *Suprà*, 1er vol. l. II, c. II.

(a) Iliad. l. I, v. 31. — Voy. Jun. de Pict. Veter. l. I, c. 4, p. 26.

On pourrait objecter ce que dit Homère des Phéaciennes, Odyss. l. VII, v. 105 et 106.

Αἱ δ' ἱςοὺς ὑφόωσι καὶ ἠλάκατα
ςρωφῶσιν
Ἥμεναι, ...

et en conclure que dès le temps héroïques les femmes avaient déjà quitté la pénible coutume de travailler debout. Mais il y a toute apparence que le mot ἥμεναι ne doit se rapporter qu'à celles qui filaient, et non pas à celles qui travaillaient au métier ; d'autant plus qu'Eustathe, à qui ce passage n'était point inconnu, dit positivement en commentant le 31e vers du 1er liv. de l'Iliade, que, du temps d'Homère, les femmes ne travaillaient point encore assises.

(b) Plin. l. VII, sect. 57, p. 414.

Pline, en disant que ce *Nicias* était de Mégare, nous fait connaître que l'art de fouler les étoffes n'a été connu que postérieurement aux siècles dont nous parlons. Mégare en effet, selon Strabon, n'a été bâtie que depuis le retour des Héraclides, l. IX, p. 965.

Il est vrai qu'on trouve dans Pausanias, l. I, c. 39, que Mégare était bâtie avant les Héraclides, et qu'ils ne firent que s'en emparer. Mais le témoignage de Pausanias ne doit pas l'emporter sur celui de Strabon, dont l'exactitude est reconnue de tout le monde. C'est aussi le sentiment de Velleïus Paterculus. l. I, n. 2, p. 4.

(4) Iliad. l. XVIII, v. 595 et 596. — Odyss. l. VII, v. 107.

pouvait-elle consister? Était-ce pour lustrer les étoffes, leur donner plus de finesse, ou pour les rendre impénétrables à la pluie et au mauvais temps? C'est ce qu'il est bien difficile de pouvoir déterminer d'une manière claire et précise: le poëte n'est entré dans aucun détail, ni dans aucune explication sur ces différents objets. Nous apprenons par les voyageurs modernes, qu'à la Chine et aux Indes orientales, on est encore dans l'usage d'employer de l'huile pour la préparation de plusieurs étoffes. Ce qu'ils en disent pourra, je crois, donner quelque éclaircissement sur la question qui nous occupe.

Quand les Chinois se mettent en route, ils ont coutume de se munir d'une sorte d'habits dont l'étoffe est d'un gros taffetas encroûté de plusieurs couches d'une huile fort épaisse. Cette huile fait le même effet sur ces étoffes que la cire sur nos toiles. Elle les rend impénétrables à la pluie (1). Les Chinois ont une autre manière d'employer l'huile. Ils s'en servent pour donner à leurs satins un lustre très-vif et très-éclatant (2). Ce dernier procédé rentre assez dans celui que l'on suit aux Indes orientales pour la fabrique des belles toiles de coton qui nous viennent de ces contrées. La dernière préparation qu'on donne au fil dont elles sont faites est de le frotter d'huile (3).

Peut-être aussi les Grecs employaient-ils l'huile et la chaleur du feu pour tirer l'estame et filer leur laine plus finement et plus facilement. L'étoffe tissue de ces fils imbibés d'huile était ensuite dégraissée par le moyen des sels et des autres préparations qu'on employait en la foulant. On peut choisir entre ces différentes pratiques celles qu'on croira convenir le mieux au texte d'Homère; car il y a lieu de conjecturer qu'il a voulu désigner quelque préparation à peu près semblable à celles que je viens d'indiquer. Ce qu'il y a de plus vrai, c'est que ces passages d'Homère sont presque inintelligibles.

(1) Mémoire sur la Chine du P. LE COMTE, t. I, p. 246.
(2) *Ibid.* p. 102.
(3) Lettres édif. t. XV, p. 400 et 401.

CHAPITRE TROISIÈME.

De l'Architecture.

Les Grecs ne sont point les inventeurs de l'architecture, si par ce mot on entend simplement l'art de lier différents matériaux et d'en composer des édifices pour la commodité et les divers usages de la vie. Tous les peuples policés ont eu sur cette partie des arts des lumières à peu près égales. Le besoin leur a suggéré les mêmes idées et des pratiques presque semblables, quoique relatives à la température des saisons et aux influences de l'air propres à chaque climat.

Mais l'architecture ne consiste pas uniquement dans la main-d'œuvre et dans un simple travail mécanique. Elle doit dans plusieurs occasions chercher à produire les plus grands effets, joindre l'élégance à la majesté, et la délicatesse à la solidité. C'est le goût et l'intelligence qui doivent alors en diriger les opérations.

Ni l'Asie, ni l'Egypte ne peuvent prétendre à la gloire d'avoir inventé, ni même connu les véritables beautés de l'architecture. Le génie de ces nations tourné vers le gigantesque et le merveilleux s'occupait plus de la grandeur énorme et prodigieuse d'un édifice que des grâces et de la noblesse de ses proportions. Il est facile d'en juger par ce qui nous reste de monuments élevés dans l'Orient et par la description que les anciens nous ont faite de ceux qui n'existent plus (*a*).

C'est des Grecs que l'architecture a reçu cette régularité, cette ordonnance, cet ensemble, qui sont en possession de charmer nos yeux. C'est leur génie qui a enfanté ces compositions sublimes et magnifiques qu'on ne saurait trop se lasser d'admirer. On leur doit, en un mot, toutes les beautés dont l'art de bâtir est susceptible. Dans ce sens, on peut dire que les Grecs ont inventé l'architecture. Ils n'ont rien emprunté à cet égard des autres nations. C'est un art qu'ils ont créé entièrement. La Grèce a fourni les

(*a*) J'insisterai plus particulièrement sur le goût des orientaux en architecture, à l'article des Arts dans le troisième volume de cet ouvrage.

modèles et prescrit les règles qu'on a suivies par la suite, lorsqu'on a voulu exécuter des monuments dignes de passer à la postérité. On trouve dans les trois ordres de l'architecture grecque tout ce que cet art peut produire soit pour la majesté, l'élégance, la beauté et la délicatesse, soit pour la solidité (*a*).

L'architecture, de même que les autres arts, a eu de très-faibles commencements chez les Grecs. Leurs maisons n'étaient dans les premiers temps que de simples cabanes construites d'une manière informe et grossière, bâties de terre et d'argile (1). Elles ressemblaient assez aux antres et aux cavernes que ces peuples avaient habitées si long-temps (2). Ils trouvèrent ensuite l'art de faire cuire des briques et d'en construire des maisons. Les Grecs faisaient honneur de cette invention à deux habitants de l'Attique, nommés Eurialus et Hyperbius (3). Ils étaient frères : c'est tout ce qu'on sait de leur histoire. On ignore dans quel temps ils ont vécu.

Les différentes colonies qui d'Asie et d'Egypte vinrent successivement s'établir dans la Grèce, contribuèrent au progrès de l'architecture. Les chefs de ces nouvelles peuplades rassemblèrent les peuples dans plusieurs cantons, bâtirent des villes et des bourgades, et accoutumèrent leurs nouveaux sujets à mener une vie sédentaire. L'origine de ces établissements remonte à des temps les plus reculés. On a vu dans le premier volume de cet ouvrage que les villes d'Argos et d'Eleusis devaient leur fondation aux premiers souverains de la Grèce (4). On avait même, comme je l'ai déjà dit, commencé à bâtir des temples (5).

Les premiers monuments que les Grecs élevèrent font voir quelle était anciennement leur grossièreté et le peu de connaissances qu'ils avaient de l'art de bâtir. Le temple de Delphes, si renommé depuis pour sa magnificence, et qui même dès le temps dont nous parlons était célèbre par les richesses qu'il renfermait (6), le temple de Delphes n'était originairement qu'une simple chaumière couverte de branches de laurier (7).

Du temps de Vitruve, on voyait encore à Athènes les restes du

(*a*) Voy. le parallèle de l'architecture antique avec la moderne; par M. de CAMBRAY, p. 2.

(1) PLIN. l. VII, sect. 57, p. 413.

(2) Id. *Ibid.* — ÆSCHYL. in Prometh. vincto. v. 449, etc.

(3) PLIN. l. VII, sect. 57, p. 413.

(4) *Suprà*, 1er vol., l. I. c. II art. V.

(5) *Ibid.* 2e vol., l. II. c. III.

(6) Iliad. l. IX, v. 404 et 405. — PLIN. l. III, sect. 20, p. 173.

(7) PAUS. l. X, c. 5.

bâtiment où l'Aréopage s'assemblait dans les commencements de son institution. Cet édifice, également informe et grossier, consistait dans une espèce de cabane enduite de terre grasse (1). Telle a été anciennement la manière dont les Grecs bâtissaient.

Difficilement l'architecture aurait-elle fait quelques progrès chez ces peuples avant l'arrivée de Cadmus. Les Grecs avaient oublié l'art de travailler les métaux dont les princes Titans leur avaient enseigné les premiers éléments (2). Ce fut Cadmus qui, à la tête de sa colonnie, rapporta dans la Grèce une connaissance si nécessaire. Il fit plus, il apprit à ces peuples l'art de tirer les pierres du sein de la terre avec la manière de les tailler (3) et celle de s'en servir pour la construction des bâtiments.

On rencontre des contradictions presque insurmontables quand on veut approfondir et discuter les connaissances que les Grecs avaient de l'architecture dans les siècles que nous parcourons présentement. On en va juger par l'exposé des faits que les écrivains de l'antiquité nous ont transmis sur cet objet.

Si l'on s'en rapportait au témoignage et au goût de Pausanias, il faudrait placer dans l'enfance des arts chez les Grecs les monuments les plus merveilleux que ces peuples auraient élevés. Cet auteur parle de l'édifice que Mynias roi d'Orchomène avait fait élever pour renfermer ses trésors (a), et des murs de Tyrinthe bâtis par Prætus (b), comme d'ouvrages dignes de l'admiration de touts les siècles. Il ne craint point de les mettre en parrallèle avec les pyramides d'Egypte; mais ce sentiment me paraît souffrir beaucoup de difficultés.

L'édifice construit par Mynias était une espèce de rotonde un peu aplatie. Toute la bâtisse portait sur la pierre qui était au centre de la voûte. Elle servait de clef à tout l'ouvrage et en arrêtait toutes les parties. Le monument entier était bâti en marbre (4). Les murs de Tyrinthe étaient construits de pierres brutes, mais si grosses, qu'au rapport de Pausanias, deux mulets auraient eu

(1) Vitruv. l. II, c. 1.
(2) Voy. *infrà*, chap. 4.
(3) Plin. l. VII, sect. 57, p. 413.— Clem Alex. Strom. l. I, p. 363.
(a) L. IX, c. 36.
Mynias pouvait règner environ 1377 ans avant J.C. Pausanias, en effet, place le régne de ce prince quatre générations avant Hercule, l. IX, c. 36 et 37. Comme cet historien compte 25 ans pour une génération, Mynias aura précédé d'environ cent ans la naissance d'Hercule, qu'on peut fixer 70 ans à peu près avant la prise de Troye.
(b) Paus. l. IX, c. 36.
Prætus était frère d'Acrisius, dont le règne tombe à l'an 1397 avant J. C.
(4) Paus. l. I, c. 38.

de la peine à traîner la moindre d'entr'elles. De petites pierres entremêlées parmi ces grosses masses en remplissaient les intervalles (1). Voilà quels étaient les monuments que cet auteur, comme je l'ai déjà dit, compare aux pyramides d'Egypte.

A juger cependant ces ouvrages, même d'après la description de Pausanias, on ne voit pas qu'il y eût tant à se récrier. D'ailleurs il est le seul qui en fasse mention. Homère, Hérodote, Apollodore, Diodore et Strabon, qui ont eu tant d'occasions de parler des monuments de la Grèce, ne disent rien de l'édifice de Mynias. A l'égard des murs de Tyrinthe, ils nous apprennent qu'ils avaient été bâtis par des ouvriers que Prætus avait amenés de Lycie (2). Du surplus, ils ne nous représentent cette place que comme une petite citadelle élevée par Prætus dans un poste avantageux, et propre à lui servir de retraite (3). On ne soupçonnera cependant pas ces auteurs d'avoir méconnu les monuments de la Grèce, et moins encore d'avoir négligé d'en parler. Observons enfin que, suivant Pausanias, l'édifice élevé par Mynias était voûté, fait nullement croyable; que de plus il était construit en marbre: néanmoins, il y a bien de l'apparence que même du temps d'Homère, les Grecs ne savaient pas encore travailler le marbre. On ne trouve dans ses poëmes aucun mot pour le caractériser et le distinguer des autres pierres. Si le marbre eût été connu alors, Homère l'aurait-il oublié dans la description du palais d'Alcinoüs, et surtout dans celle du palais de Ménélas, où il dit qu'on voyait briller l'or, l'argent, l'airain, l'ivoire, et les productions les plus rares (*a*).

Enfin, il est bien difficile de concilier la date de ces monuments avec l'époque que les Grecs assignaient à l'invention de presque tous les instruments nécessaires à la construction des édifices. Si l'on en croit la plupart des auteurs de l'antiquité, on doit à Dédale la doloire, la scie, la tarière, l'équerre et la manière de prendre et de trouver les aplombs par le moyen d'un poids suspendu au bout d'une ficelle. Il est vrai que Dédale partagea avec son neveu Talus, Calus, Attalus, ou Perdrix (car

(1) Id. l. II, c. 25.
(2) Apollod. l. II, p. 68. — Strabo, l. VIII, p. 752.
(3) Iliad. l. II, v. 559. — Apollod. l. II, p. 68. — Strabo, l. VIII, p. 572.
(*a*) Odyss. l. IV, v. 72, etc. Comme l'interprétation du mot ἤλεκτρον employé dans cette description est sujette à contestation, je n'ai pas cru devoir lui donner une signification déterminée.

uteurs varient sur son nom) une partie de la gloire de ces
ntions (1). La mère de ce jeune homme l'avait confié à
ale pour l'instruire des secrets de son art. Il avait encore plus
énie et d'industrie que son maître. A l'âge de douze ans,
it rencontré la mâchoire d'un serpent, et s'en étant servi avec
cès pour couper des petits morceaux de bois, cette aventure lui
na l'idée de construire un instrument qui imitât l'aspérité des
ts de cet animal. Il prit pour cet effet une lame de fer et la
oupa sur le modèle de ces petites dents courtes et serrées qu'il
t remarquées dans le serpent. Ce fut ainsi qu'il trouva la
(2). On lui attribue encore l'invention du compas, du tour
e la roue à potier (3). Dédale, ajoute l'histoire, ne fut pas
mpt de la basse jalousie qui de tous les temps a été le vice des
stes, même de ceux qui font profession des arts les plus nobles
es plus relevés. Appréhendant de se voir effacer un jour par
disciple, il le fit périr.

Quoi qu'il en soit de cette petite historiette, Dédale, de l'aveu
tous les chronologistes, est postérieur aux édifices dont je
ns de parler. Néanmoins, comment imaginer qu'on ait pu les
struire sans le secours des instruments qu'on dit n'avoir été
entés que par cet artiste ou par son neveu.

Mais il y a plus; on a tout sujet de douter que ces pratiques
nt été connues même dans les siècles où les historiens en
ent les découvertes. Pour juger de la réalité des faits et savoir
uoi s'en tenir sur les outils en usage aux temps héroïques chez
Grecs, c'est Homère qu'on doit consulter. On verra qu'il ne
ait pas avoir eu aucune idée de la plupart des inventions attri-
ées à Dédale ou à son neveu. Sans compter plusieurs des en-
oits de son poëme où il aurait eu occasion de parler de la scie,
compas et de l'équerre, le vaisseau qu'il fait bâtir à Ulysse
ns l'île de Calypso lui prêtait un beau champ pour parler de
s les outils dont il pouvait avoir connaissance. Ceux néan-
ins dont se sert son héros ne consistent que dans une hache à
ux tranchants, une doloire, des tarières, un niveau ou une
le pour dresser les bois (4). Il n'est question ni d'équerre ni de

(1) Diod. l. iv, p. 319 et 320. — Hygin. Fab. 274. — Ovid. Métam. l. viii, v. 241, etc. — Plin. l. vii, sect. p. 414.
(2) Diod. l. iv, p. 319 et 320. — Hygin. Fab. 274. — Ovid. Métam. l. viii, v. 241 et suiv.
(3) Id. *Ibid.*
(4) Odyss. l. v, v. 234 et 245, etc.

compas, ni même de scie. Ce dernier instrument aurait été cependant des plus nécessaires à Ulysse pour la construction de son vaisseau. Présumera-t-on qu'Homère ait négligé d'en donner une au roi d'Ithaque (*a*)? On ne peut pas dire que ce prince soit censé manquer des outils nécessaires et propres à l'ouvrage qu'il entreprenait. Le poëte ne le place point dans une île déserte et abandonnée. Ulysse était alors chez une déesse en état de lui fournir tous les secours dont il pouvait avoir besoin. Il y a donc lieu de croire qu'Homère donne à son héros tous les outils qui de son temps pouvaient être en usage. Puisqu'il ne parle ni de l'équerre, ni du compas, ni de la scie, on doit présumer que ces instruments n'étaient point encore inventés. Les Grecs, aux temps héroïques, étaient presqu'aussi destitués de connaissances mécaniques que les peuples du nouveau monde. Les Péruviens, qu'à bien des égards on peut regarder comme une nation très-policée, ignoraient l'usage de la scie (1). On sait qu'encore aujourd'hui il y a plusieurs peuples auxquels cet instrument est inconnu (2). Ils y suppléent par différents moyens. Ils fendent des troncs d'arbres en plusieurs parties par le moyen de coins de pierres. Ensuite avec des haches ils dégrossissent chaque pièce, et parviennent ainsi, quoique difficilement, à former des planches (3). Les Grecs en doivent user alors à peu près de la même façon (4).

Les doutes que je viens d'élever sur les inventions attribuées à Dédale m'engagent à en proposer encore quelques-uns sur les monuments dont il était regardé comme l'auteur.

On le fait voyager en Egypte pour s'instruire et se perfectionner dans les arts. Il profita si bien des leçons qu'il y reçut, qu'en peu de temps il surpassa, dit-on, les plus habiles architectes de ce pays. On le choisit pour construire le vestibule du temple de vulcain à Memphis (5). Il l'exécuta d'une manière supérieure. Cet ouvrage même acquit tant de gloire à son auteur, qu'on plaça dans le temple sa statue en bois, faite de sa propre main (6). On fit plus. Le génie et les inventions de Dédale le mi-

(*a*) Le mot πρίων, qui en grec signifie une *scie*, ne se trouve point dans Homère, ni rien d'équivalent.

(1) *Suprà*, 1er vol. c. III.

(2) Lettr. édif. t. XVIII, p. 328.

(3) *Suprà*, 1er vol., c. III. — Voyage de DAMPIER, t. II, p. 10, t. IV, p. 231.

(4) Voy. VIRGIL. Georg. l. I, v. 144.

(5) DIOD. l. I, p. 109.

(6) Id. *ibid.*

rent dans une si haute réputation parmi les Egyptiens, que ces peuples lui décernèrent les honneurs divins. Si l'on en croit Diodore, il subsistait encore de son temps un temple consacré sous le nom de ce fameux artiste, dans une des îles voisines de Memphis. Ce temple, ajoute-t-il, était en grande vénération dans tout le pays (1).

Ce ne fut pas en Egypte seulement que Dédale exerça ses talents : il avait laissé dans plusieurs pays des témoignages de son habileté en architecture. Il bâtit à Cumes, sur les côtes d'Italie, un temple à Apollon en reconnaissance de son heureuse évasion de Crète. On vantait l'architecture de ce temple comme très-belle et très-magnifique (2).

Dans le séjour que Dédale fit en Sicile, il embellit cette île de plusieurs ouvrages également utiles et ingénieux : il bâtit entre autres sur le haut d'un rocher une citadelle tres-forte, et la rendit absolument imprenable (3). Le mont Erix était si escarpé, que les maisons qu'on avait été obligé de construire autour du temple de Vénus paraissaient prêtes à tomber à chaque instant dans le précipice. Dédale augmenta la largeur du sommet de cette montagne, par le moyen de terres rapportées et soutenues d'une muraille (4). Il creusa aussi, près de Mégare en Sicile, un grand étang, au travers duquel le fleuve Alabon se déchargeait dans la mer (5). Son génie industrieux éclata encore davantage dans la construction d'une caverne qu'il creusa dans le territoire de Sélinunte : il sut ménager et employer avec tant d'art la vapeur des feux souterrains qui en sortaient, que les malades qui entraient dans cette caverne se sentaient peu-à-peu provoqués à une sueur douce, et guérissaient insensiblement, sans éprouver même l'incommodité de la chaleur (6). Diodore ajoute que Dédale fit dans la Sicile plusieurs autres ouvrages que l'injure des temps avait détruits.

Mais ces monuments, quelque recommandables qu'ils pussent être, ne doivent pas entrer en comparaison avec le fameux labyrinthe qu'il construisit dans l'île de Crète. Cet ouvrage seul aurait suffit pour immortaliser le nom de Dédale.

(1) Id. *ibid.*
(2) Virg. *Æneid.* l. VI, v. 17 et suiv. Sil. Ital. l. XII, v. 102. — Auson. Idyll. 10, v. 300 et 301.
(3) Diod. l. IV, p. 321.
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*
(6) *Ibid.*

La tradition ancienne portait qu'il en avait pris le modèle et le dessin sur celui qu'on voyait en Egypte; mais il n'en avait exécuté que la cinquième partie (1). Dédale s'était borné à imiter l'endroit du labyrinthe d'Egypte où l'on rencontrait une quantité surprenante de tours et de détours si difficiles à remarquer, qu'il n'était pas possible d'en sortir quand on s'y était engagé : et il ne faut pas s'imaginer, dit Pline, que le labyrinthe de Crète ressemblât à ceux que l'on exécute dans les jardins, où, par le moyen d'un grand nombre d'allées multipliées, on trouve le secret de faire faire beaucoup de chemin dans un espace assez étroit. Le labyrinthe de Crète était un édifice très-spacieux, distribué en quantité de pièces séparées qui avaient de tous les côtés des ouvertures et des portes dont le nombre et la confusion empêchaient de distinguer la véritable issue. Voilà ce que les anciens nous racontent des ouvrages exécutés par Dédale.

Il paraît d'abord assez singulier que de pareils édifices aient été construits dans des siècles aussi grossiers et aussi ignorants que ceux dont il s'agit présentement : il est encore plus surprenant qu'un seul homme ait pu suffire à tant de travaux d'espèces si différentes, et construits dans des pays si éloignés les uns des autres (a). Rien, au premier coup-d'œil, ne paraît mieux établi que la longue possession dans laquelle Dédale s'est maintenu jusqu'à présent, d'avoir été un génie universel. Le fait est attesté par une foule d'auteurs tant grecs que latins. Leur témoignage néanmoins ne me persuade pas, et je pense que tout ce que les écrivains de l'antiquité nous ont débité sur ce sujet pourrait bien n'être fondé sur aucune réalité.

Comment se persuader en effet que les Egyptiens, qui fuyaient tout commerce avec les autres nations (2), aient choisi un étranger pour décorer le temple de leur principale divinité? Cette seule considération suffirait pour rendre le fait très-douteux; mais il achève de se détruire, quand on voit qu'Hérodote, qui parle du même monument (3), ne dit pas un mot de Dédale, ni de son séjour en Egypte. Je passe sous silence les autres ouvrages attribués à cet artiste, dont je pourrais également faire la cri-

(1) *Ibid.* p. 320, et l. I, p. 71. — Plin. l. XXXVI, sect. 19, p. 739.

(a) En Grèce, en Egypte, en Crète, en Italie, etc.

(2) Voy. Herod. l. II, n. 91. — Voy. aussi le 1er vol., l. VI.

(3) L. II, n. 101.

ique : je m'arrête au labyrinthe de Crète, édifice tant vanté par es anciens, et qui paraît seul avoir fait la plus grande réputation de Dédale.

Qu'on examine l'âge des auteurs qui ont fait mention de ce monument, on verra qu'ils ont tous vécu plus de douze cents ans après le temps auquel ils en rapportent la construction. D'ailleurs, ils n'en parlent que par la tradition : ils conviennent que, quoique le labyrinthe d'Egypte existât encore de leur temps, celui de Crète était détruit (1). Aussi ne sont-ils point d'accord sur la forme et sur l'espèce de cet ouvrage. Diodore et Pline disent que le labyrinthe de Crète était un édifice immense et d'une structure merveilleuse (2) : mais Philocorus, auteur fort ancien, n'en pensait pas de même. C'était, à son avis, une prison où les criminels étaient renfermés très-sûrement (3). Cédren et Eustathe avancent que ce monument si vanté n'était qu'un antre où il se trouvait beaucoup d'avenues, de tours et de détours, et que l'art avait un peu aidé la nature (4). Ce sentiment est confirmé par M. de Tournefort qui, en 1700, visita ces lieux avec beaucoup d'exactitude (5). Le témoignage de cet habile voyageur, joint à la diversité d'opinions qui règne parmi les auteurs qui ont parlé du labyrinthe de Dédale, montre le peu de fondement qu'on doit faire sur leurs récits : achevons d'en donner la preuve.

Par quelle raison Homère, qui était sans comparaison beaucoup plus voisin du siècle de Dédale que tous ces écrivains, n'a-t-il rien dit du labyrinthe de Crète ? Si un pareil ouvrage eût existé de son temps, est-il à croire qu'il l'eût passé sous silence ? lui qui fait si souvent mention de l'île de Crète, lui qui manque rarement de donner aux villes et aux pays dont il parle quelques épithètes, toujours prises des arts ou de l'histoire naturelle ? Il y a plus; Homère parle de Dédale (6) et de l'enlèvement d'Ariane par Thésée (7); mais il ne dit pas un mot du labyrinthe. L'occasion néanmoins d'en parler se présentait trop naturellement pour que ce poëte l'eût laissé échapper, si la tradition sur ce monument avait eu cours même de son temps.

(1) Diod. l. 1, p. 71. — Plin. liv. xxxvi, sect. 19.
(2) Id. *ibid.*
(3) Apud Plut. in Thes. p. 6.
(4) Cedren, p. 122.
(5) Voyage du Levant, t. 1, p. 65, etc.
(6) Iliad. l. xviii, v. 590, etc.
(7) Odyss. l. xi. v. 320, etc.

Hérodote qui, après Homère, est le plus ancien écrivain qui nous soit resté de l'antiquité, a gardé également un profond silence sur le labyrinthe de Crète. Il parle cependant de Minos : il raconte que ce prince mourut en Sicile dans le temps quil poursuivait Dédale (1). Il pouvait, à ce sujet, faire quelque digression sur les aventures et les ouvrages de cet artiste, et on ne reprochera pas à Hérodote de perdre les occasions d'entretenir son lecteur d'anecdotes curieuses et intéressantes. Par quelles raisons encore, décrivant le labyrinthe d'Egypte, n'aurait-il rien dit de celui de Crète? C'était néanmoins le lieu d'en rappeler le souvenir, d'autant mieux qu'à ce sujet il cite les ouvrages célèbres dont la Grèce se vantait (2) : Hérodote n'aurait donc pas oublié un monument qui, quoique inférieur à celui d'Egypte, n'aurait pas laissé de faire honneur aux Grecs.

Pausanias, qui d'ailleurs est entré dans un fort grand détail sur les ouvrages attribués à Dédale, ne dit point que le labyrinthe de Crète eût été construit par ce fameux artiste. Enfin, s'il est vrai, comme j'espère le faire voir, que le labyrinthe d'Egypte, sur lequel tous ces auteurs avouent que Dédale prit le modèle du sien, n'a été construit que plus de six cents ans après les siècles dont nous parlons maintenant (3), on conviendra du peu de réalité du monument de Crète. C'est aussi le sentiment de Strabon. Il donne à entendre très-clairement que tout ce que les Grecs ont débité du labyrinthe et du minotaure n'était qu'une fable (*a*). Je pense, au surplus, qu'il en est de même de toutes les inventions attribuées à Dédale. Ce sont de pures imaginations fondées sur quelques expressions de la langue grecque (*b*).

(1) L. VII, n. 170.
(2) L. II, n. 148.
(3) Voy. le 3e vol. l. II.
(*a*) L. X, p. 730 et 731.

On trouve, il est vrai, d'anciennes médailles et d'anciennes pierres, sur lesquelles le labyrinthe est représenté avec ses tours et détours. On voit le minotaure au milieu de cet édifice. Voy. GOLTZIUS, Aug. Tab. 49, 11. — MONTFAUCON, Antiq. expliquée. t. I, p. 76.

Ces monuments prouveraient donc également l'existence du minotaure et du labyrinthe. Je doute que quelqu'un voulût soutenir aujourd'hui qu'il a réellement existé un monstre tel que ces médailles et ces pierres gravées nous le représentent. On doit mettre le labyrinthe de Dédale et le minotaure au nombre de ces traditions populaires que certaines villes adoptaient, et dont elles aimaient à décorer leurs monuments.

(*b*) Δαίδαλος signifie en général un ouvrier très-*adroit*, très-*habile*, et même un ouvrage fait avec *art*. C'est une observation qui n'a point échappé à Pausanias. Il ajoute qu'on donnait le nom Δαίδαλος aux anciennes statues de bois, même avant Dédale, l. IX, c. 3.

Je n'entrerai pas dans un grand détail sur la manière dont étaient alors construites les maisons des particuliers : Homère ne fournit que de faibles indications sur cet objet. On est fort peu assuré de la signification de la plupart des termes dont il se sert pour désigner les différentes parties d'un édifice. On voit qu'anciennement les toits étaient en terrasse (1). C'est un usage presque général dans tout le Levant. Mais la pratique des Grecs de faire ouvrir les portes de leurs maisons en dehors et sur la rue (2) doit paraître bien singulière : on était obligé, chaque fois qu'on voulait sortir, de faire auparavant du bruit à la porte, afin d'avertir les passants de s'éloigner (*a*).

Il est fort difficile de concevoir, et plus encore d'expliquer, la manière dont, suivant Homère, les portes pouvaient s'ouvrir et se fermer. On voit bien que les serrures et les clefs dont les Grecs se servaient ne ressemblaient point aux nôtres; mais il n'est pas aisé de comprendre le jeu et la mécanique de ces instruments. On conjecture qu'il y avait en dedans de la porte une espèce de barre, ou verrou, qu'on pouvait lâcher ou lever par le moyen d'une courroie (3). Les clefs qui servaient à cette manœuvre étaient faites en manière de crochet : c'était un morceau de cuivre assez long, courbé en faucille, et emmanché de bois ou d'ivoire (*b*). Il y avait à la porte un trou qui répondait au dessus du verrou : on introduisait la clef par ce trou, et on saisissait la courroie qui tenait au verrou; on la levait et la porte s'ouvrait. Les serrures dont se servent encore aujourd'hui les nègres de la Guyane peuvent donner quelque idée de toute cette mécanique (4) presque inintelligible dans les écrits des anciens.

Il paraît que, dès les temps héroïques, on était assez curieux d'orner et d'enrichir le dedans des maisons. Les appartements du palais de Ménélas étaient fort somptueux et fort magnifiques (5) : mais il y a tout lieu de juger qu'on ne connaissait pas encore l'art de décorer les bâtiments à l'extérieur. De tous les édifices décrits

(1) Odyss. l. x, v. 552. etc.

(2) Odyss. l. xxi, v. 391. — Voy. les notes de Mad. Dacier.

(*a*) Phor. p. 196. — Terent. Andria. act. 4, scen. 1re, v. 687.

L'Andrienne était traduite de Ménandre, et la scène se passe à Athènes.

(3) Odyss. l. i, v. 441, 442, l. iv, v. 802.

(*b*) Odyss. l. xxi, v. 6 et 7.

On peut voir la figure de ces clefs dans les remarques de M. Huet, in Manil. l. i, p. 8.

(4) Nouv. relat. de la France équinox. p. 143 et 144.

(5) Odyss. l. iv, v. 72, etc.

par Homère aucun ne présente ce qu'on peut nommer ornements d'architecture : ce poëte parle seulement de portiques (1), et encore n'avons-nous pas d'idée bien nette de ces sortes d'ouvrages. On ignore quelles pouvaient en être la structure et la disposition. L'usage que les Grecs faisaient alors des portiques répugne absolument à ce que nous entendons aujourd'hui par cette sorte de bâtisse. C'était en effet sous les portiques qu'on mettait coucher les hôtes et les autres étrangers de considération (2). Cette réflexion suffit pour détruire les idées que ce nom présente naturellement dans notre langue; et il faut convenir qu'on ne peut point expliquer aujourd'hui ce qu'Homère entendait par le mot qu'on traduit ordinairement par celui de portique (a).

De tout ce que je viens de dire, il résulte qu'on ne peut rien décider sur l'état et les progrès de l'architecture dans la Grèce aux siècles dont il s'agit présentement. Nous ne serions point dans cet embarras, si nous voulions adopter le sentiment de Vitruve sur l'origine et l'époque des différents ordres d'architecture inventés par les Grecs. « Anciennement, dit-il, on ignorait l'art de pro- » portionner les diverses parties d'un bâtiment : on employait » des colonnes, mais on les taillait au hasard, sans règles, sans » principes, et sans faire attention aux proportions qu'on devait » leur donner : on les plaçait aussi sans égard aux autres parties » de l'édifice. Dorus, fils d'Hellen et petit-fils de Deucalion (b), » ayant fait bâtir un temple à Argos en l'honneur de Junon, cet » édifice se trouva par hasard être construit suivant le goût et les » proportions de l'ordre, que par la suite on a nommé dorique. » La forme de ce bâtiment ayant paru agréable, on s'y conforma » pour la construction des édifices qu'on vint ensuite à élever (3). » Vers le même temps, ajoute Vitruve, les Athéniens firent » passer dans l'Asie une colonie sous la conduite d'Ion, neveu de

(1) *Ibid.* l. IV, v. 297 et 302.

(2) Iliad. l. XXIV, v. 644. — Odyss. l. IV, v. 297.

(a) Ce n'est que par une espèce de tradition que nous sommes dans l'usage de traduire par le terme de *portique* le mot Αἴθουσα employé par Homère dans la description de ses palais. Les fondements de cette explication nous sont entièrement inconnus. Il est clair qu'Αἴθουσα vient d'Αἴθω, *uro*, *luceo*; mais il n'est pas également prouvé qu'on fût autrefois dans l'usage constant, comme le disent les scholiastes, d'allumer des feux sous les portiques des grandes maisons. C'est cependant sur cet usage prétendu qu'ils fondent leur explication.

(b) Il était roi de tout le Péloponèse, et vivait vers l'an 1522 avant J. C.

(3) Vitruv. l. IV, c. 1.

» Dorus (*a*) : cette entreprise eut un heureux succès. Ion s'em-
» para de la Carie et y fonda plusieurs villes : ces nouveaux habi-
» tants songèrent à bâtir des temples. Ils se proposèrent pour
» modèle celui de Junon à Argos : mais ignorant la proportion
» qu'il fallait donner aux colonnes, et en général à tout l'édifice,
» ils cherchèrent quelques règles capables de diriger leur opéra-
» tion. Ces peuples voulaient, en faisant leurs colonnes assez
» fortes pour soutenir tout l'édifice, les rendre en même temps
» agréables à la vue. Pour cet effet, ils imaginèrent de leur donner
» la même proportion qui se trouve entre le pied de l'homme et
» le reste de son corps. Selon leurs idées, le pied faisait la sixième
» partie de la hauteur humaine : en conséquence, on donna d'a-
» bord à la colonne dorique, en y comprenant le chapiteau, six
» de ses diamètres, c'est-à-dire, qu'on la fit six fois aussi haute
» qu'elle était grosse (1) : par la suite on y ajouta un septième
» diamètre (*b*).

» Ce nouvel ordre d'architecture ne tarda pas à donner nais-
» sance à un second : on voulut bientôt enchérir sur la première
» invention. Les Ioniens (c'est toujours Vitruve qui parle),
» cherchèrent à mettre encore plus de délicatesse et d'élégance
» dans leurs édifices. Ils employèrent la même méthode dont on
» avait déjà fait usage pour la composition de l'ordre dorique :
» mais au lieu de prendre pour modèle le corps de l'homme, les
» Ioniens se réglèrent sur celui de la femme. Dans la vue de
» rendre les colonnes de ce nouvel ordre plus agréables et plus
» gracieuses, ils leur donnèrent huit fois autant de hauteur
» qu'elles avaient de diamètre (*c*). Ils firent aussi des cannelures
» tout le long du tronc pour imiter les plis des robes de femmes :
» les volutes du chapiteau représentaient cette partie des cheveux
» qui pendent par boucles de chaque côté du visage. Les Ioniens
» ajoutèrent enfin à ces colonnes une base qui n'était point en

(*a*) Ion était fils de Xuthus, frère de Dorus.

(1) VITRUV. l. IV, c. 1.

(*b*) VITRUV. *ibid.* — PLIN. l. XXXVI, sect. 56, p. 955.

Alors on pouvait dire que la colonne dorique, avait la proportion du corps de l'homme. Car le pied de l'homme est au moins la 7e partie de sa hauteur.

(*c*) VITRUV. l. IV, c. 1.

Dans la suite on a donné à ces colonnes la hauteur de huit et demi de leur diamètre. Aujourd'hui, elles en ont neuf y compris le chapiteau et la base.

» usage dans l'ordre dorique (1). » Selon Vitruve, ces bases étaient faites en manière de cordes entortillées pour être comme la chaussure de ces colonnes. Cet ordre d'architecture fut appelé ionique du nom des peuples qui l'avaient inventé.

Voilà ce que Vitruve raconte sur l'origine et l'époque des ordres dorique et ionique : il en fait remonter, comme on voit, l'usage à des temps très-reculés.

Je ne m'arrêterai pas à relever le peu de vraisemblance que présente toute cette narration ; mais, quelle qu'ait été l'origine de ces deux ordres, je ne crois pas qu'on puisse la rapporter aux siècles où Vitruve la place. On ne voit point, en effet, qu'Homère, bien postérieur à ces temps, ait eu la moindre idée de ce qu'on appelle ordre d'architecture. J'en ai déjà fait la remarque : j'ajouterai que, s'il les eût connus, il en aurait vraisemblablement fait usage. L'occasion s'en est présentée plus d'une fois dans ses poëmes. Homère parle des temples consacrés à Minerve et à Neptune, et cependant il n'en fait aucune description (2). A l'égard des palais, ce qu'il en dit ne présente l'idée d'aucun ordre ni dessin d'architecture (3) : on n'oserait même assurer que les colonnes dont il est question dans ces édifices fussent de pierres ; ce n'étaient, suivant toutes les apparences, que de simples poteaux (*a*). Enfin le seul éloge qu'Homère fasse du palais d'Ulysse consiste à dire qu'il était fort élevé, que la cour en était défendue par une muraille et par une haie. Le poëte loue aussi la force et la solidité des portes de ce palais, faisant entendre qu'il eût été difficile de le forcer. Il paraît insister beaucoup sur cet article (4), qui aux siècles héroïques était un objet essentiel, eu égard aux

(1) Voy. M. de Chambray, p. 15, 19 et 33. — Voy. aussi les notes de Perrault, sur Vitruve, p. 176, note (6).

(2) Voy. Iliad. l. vi, v. 297. — Odyss. l. vi, v. 266.

(3) Voy. Iliad. l. vi, v. 242, l. xx, v. 11. — Odyss. l. iv, v. 72, etc. l. vii, v. 85, etc.

(*a*) Je remarque d'abord qu'Homère n'appelle jamais ces colonnes στῆλας, mot qui signifie proprement une colonne de pierre ; mais toujours κίονας, qui ne peut s'entendre que de poteaux de bois. J'observerai en second lieu qu'on enfonçait dans ces colonnes des chevilles pour suspendre différents ustensiles, et qu'on y ménageait des cavités propres à renfermer différentes armes. Odyss. l. xxii, v. 176, etc. l. viii, v. 66, etc. l. i, v. 127, etc. l. xix, v. 38.

Il y a plus, Homère voulant nous donner une idée de la grosseur d'un olivier qui soutenait le lit d'Ulysse, le compare à une colonne ; et il est à remarquer qu'il se sert du mot κίων pour désigner cette colonne. Odyss. l. xxiii, v. 191.

(4) Odyss. l. xvii, v. 264.

brigandages qui régnaient alors dans la Grèce. Ces réflexions suffisent, je crois, pour faire rejeter le récit de Vitruve, auteur trop moderne par rapport aux siècles dont nous parlons, pour qu'on puisse en croire son simple témoignage. Il vaut mieux avouer qu'on ignore l'état où pouvait être alors l'architecture dans la Grèce, que de s'en rapporter à des traditions si suspectes.

CHAPITRE QUATRIÈME.

De la Métallurgie.

Les historiens ne sont point d'accord sur le temps auquel l'art de travailler les métaux a été connu dans la Grèce. Les uns font remonter cette découverte aux temps les plus reculés; d'autres la placent dans des siècles beaucoup plus récents : ces contradictions cependant ne sont qu'apparentes. Il est aisé, en distinguant l'esprit et les motifs de ces traditions, de concilier les récits qui paraissent d'abord les plus opposés.

Je pense que la connaissance des métaux et l'art de les travailler ont été originairement apportés dans la Grèce par les princes Titans : plusieurs faits semblent favoriser cette conjecture. Les Grecs, selon quelques auteurs, attribuaient à Sol, fils de l'Océan, la découverte de l'or (1). J'ai dejà dit qu'anciennement on appelait fils de l'Océan ceux qui de temps immémorial avaient abordé par mer dans une contrée. C'était par cette voie que les Titans étaient venus dans la Grèce : ils sortaient d'Egypte (2). Les Egyptiens attribuaient à leurs anciens souverains les découvertes de la métallurgie (3) : ils les avaient déifiés en reconnaissance de cette invention et de plusieurs autres dont ces monarques avaient fait part à leurs peuples (4). Une prince, dont les Grecs ont rendu le nom par celui d'*Elios*, et les Latins par celui de *Sol*, a été, de l'aveu de preque tous les historiens, le premier qui ait régné sur l'Egypte (5). Ce monarque était aussi regardé comme la plus ancienne divinité de ce pays (6). L'or est le

(1) Gellius apud Plin. l. vii, sect. 57, p. 414.
(2) *Suprà*, 1er vol., l. 1, art. v.
(3) *Suprà*, 1er vol, p. 165.
(4) Diod. l. i, l. ii, c. iv.
(5) *Ibid.*
(6) *Ibid.*

premier métal que les hommes aient connu (1). Rien n'empêche de croire que le prince dont nous parlons aura montré aux Égyptiens la manière de travailler ce métal. Je crois même en trouver une preuve dans le rapport que de tous les temps on a établi entre le soleil, nom de l'ancien monarque égyptien, et l'or. L'art de travailler ce métal fut apporté dans la Grèce par les Titans et sous les auspices du soleil : ces princes étaient abordés par mer. C'en fut assez pour faire dire par la suite aux Grecs que la découverte de l'or leur avait été communiquée par Sol, fils de l'Océan.

On peut envisager sous le même point de vue ce qu'ils racontaient sur la découverte de l'argent : ils disaient en être redevables à Erichtonius (2). Ce prince, suivant la tradition des Grecs, était fils de Vulcain (3). Personne n'ignore que les Egyptiens révéraient Vulcain comme une de leurs plus anciennes divinités, qu'il passait pour avoir inventé le feu (4), et que chez les Grecs il était censé présider à toutes les opérations de métallurgie (5).

A l'égard du cuivre, les premiers qui travaillèrent à ce métal, dans la Grèce, furent, selon quelques auteurs, des ouvriers amenés par Saturne et par Jupiter (6). On voit enfin que, d'après une très-ancienne tradition, Prométhée passait pour avoir appris aux Grecs l'art de travailler les métaux (7). On sait que ce personnage, si fameux dans l'antiquité, était contemporain des Titans. Tous ces faits semblent donc annoncer que les premières connaissances de la métallurgie ont été apportées dans la Grèce par les princes Titans ; et c'est d'après cette ancienne tradition qu'ont parlé les auteurs qui font remonter aux premiers âges de la Grèce l'art de travailler les métaux.

J'ai déjà fait remarquer dans plusieurs occasions que la domination des Titans ayant été très-courte, sa chute avait entraîné celle des connaissances dont ces étrangers avaient fait part à la Grèce (8). Il fallut que de nouvelles colonies sorties de l'Egypte et de l'Asie vinssent rétablir, ou, pour mieux dire, recréer le arts dans cette partie de l'Europe. Cadmus doit être regardé comme le premier qui ait renouvelé dans la Grèce l'art de tra-

(1) *Suprà*, 1er vol.
(2) Plin. l. VII, sect. 57, p. 414.
(3) Apollodor. l. III, p. 195.
(4) Diod. l. I, p. 17.
(5) Voy. Odyss. l. VI, v. 233 et 234.
(6) Strabo, l. XIV, p. 966. — Stephan. *in voce* Αἰδηψος p. 38.
(7) Æschyl. in Prometh. vincto v. 501, etc.
(8) *Suprà*, 1er vol., l. I, art. V.

vailler les métaux. Ce prince découvrit dans la Thrace, au pied du mont Pangée, des mines d'or. Il apprit aux Grecs à les fouiller, à en tirer le métal et à le préparer (1). Il leur fit connaître aussi le cuivre et la manière de le travailler (2). Ce sentiment se trouve même appuyé sur le nom que dans tous les temps on a donné à l'un des principaux alliages qui entrent dans la préparation du cuivre. La *Calamine* ou *Cadmie*, qui est d'un si grand usage pour affiner ce métal et en augmenter le poids, avait reçu de *Cadmus* le nom qu'elle portait autrefois, et qu'elle conserve même encore aujourd'hui (3).

On ignore par qui et dans quel temps l'art de travailler l'argent a été rapporté dans la Grèce. Je penserais à faire encore honneur à Cadmus du rétablissement de cette partie de la métallurgie. Je me fonde sur ce qu'Hérodote (4) nous apprend que le mont Pangée, où Cadmus fit exploiter des mines d'or, renfermait aussi des mines d'argent.

C'est donc avec une sorte de raison que ce prince a passé, dans les écrits de plusieurs auteurs, pour le premier qui eût enseigné aux Grecs l'art de travailler les métaux ; et il n'est pas difficile, comme on voit, de concilier les différentes traditions qui s'étaient conservées dans la Grèce sur l'origine de cette découverte. Elles n'ont rien de contradictoire. En effet, quoique la connaissance des arts eut péri avec la famille des Titans, il s'en était cependant conservé des traces. Quelques écrivains les avaient recueillies, et nous en ont transmis l'histoire. D'autres ont négligé ces anciennes traditions, ou peut-être les ont ignorées. Ils ont donc attribué aux chefs des dernières colonies qui passèrent dans la Grèce la découverte de plusieurs arts dont ils n'étaient cependant que les restaurateurs.

On ne rencontre point le même partage ni la même diversité d'opinions sur le temps auquel les Grecs ont connu et su travailler le fer. Les anciens s'accordent assez à placer cette découverte sous le règne de Minos I[er] (5), 1431 ans avant J.-C. Cette connaissance avait passé de Phrygie en Europe, avec les Dactyles, lorsqu'ils quittèrent les environs du mont Ida pour venir s'établir dans la Crète (6). Il ne parait pas cependant que l'art de travailler le

(1) PLIN. l. VII, sect. 54, p. 414. — CLEM. ALEX. Strom. l. I, p. 363. — Voy. aussi HEROD. l. VII, n. 6 et 12.

(2) HYGIN. Fab. 274. — STRABO, l. XIV, p. 998.

(3) En latin *Cadmea*, Voy. PLIN. l. XXXIV, sect. 2 et 22.

(4) L. VII, n. 6 et 12.

(5) MARM. OXON. Ep. 11.

(6) EPHORUS, apud DIOD. l. X, pag.

fer ait été dès lors beaucoup répandu dans la Grèce. Il en a été originairement des Grecs comme de tous les peuples de l'antiquité. Ils ont employé le cuivre à la plupart des usages auxquels nous faisons aujourd'hui servir le fer. Du temps de la guerre de Troye non-seulement les armes (1), mais encore les outils et tous les instruments des arts mécaniques (2) étaient de cuivre. Le fer était alors si estimé, qu'Achille, dans les jeux qu'il fait célébrer en l'honneur de Patrocle, propose comme un prix considérable une boule de ce métal (3). Homère en parle toujours avec grande distinction (4).

A l'égard de l'étain, c'est par le commerce avec les Phéniciens que les Grecs se procuraient ce métal. Ils en faisaient beaucoup d'usage dans les siècles héroïques. J'aurai occasion d'en parler plus particulièrement à l'article du commerce et de la navigation.

Il paraît que, dès le temps dont nous parlons présentement, l'art de travailler l'or, l'argent et le cuivre, avaient faits d'assez grands progrès chez les Grecs. On voit, par les écrits d'Homère, que ces peuples connaissaient dès lors tous les instruments propres à la fabrique de ces métaux (5). Je réserve le détail de toutes ces pratiques pour le chapitre suivant, où je traiterai des connaissances que les Grecs avaient de l'orfévrerie dans les siècles de la guerre de Troye.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Du Dessin, de la Gravure en creux, de la Ciselure, de l'Orfévrerie et de la Sculpture.

On ignore dans quel temps le dessin et les arts qui peuvent y avoir rapport ont pris naissance chez les Grecs. L'antiquité ne nous a rien transmis de satisfaisant sur l'origine de toutes ces différentes découvertes. On attribue à l'amour le premier essai

381. — Hesiod. apud Plin. l. vii, sect. 57, p. 414.

(1) Voy. *infrà*, l. v, c. 3.

(2) Iliad. l. xxiii, v. 118, etc. — Odyss. l. iii, v. 433. l. v, v. 244.

(3) Iliad. l. xxiii, v. 826.

(4) *Ibid.* l. vii, v. 473, et passim.

(5) Odyss. l. iii, v. 433.

que la Grèce ait vu de l'art de dessiner et de mouler en terre les objets.

Une jeune fille, vivement éprise d'un amant dont elle devait être séparée pour quelque temps, cherchait les moyens d'adoucir la rigueur de l'absence. Occupée de ce soin, elle remarqua sur une muraille l'ombre de son amant, dessinée par la lumière d'une lampe. L'amour rend ingénieux. Il inspira à cette jeune personne l'idée de se ménager cette image chérie en traçant sur l'ombre une ligne qui en suivît et marquât exactement le contour. L'histoire ajoute que notre amante avait pour père un potier de Sycione, nommé Dibutade. Cet homme ayant considéré l'ouvrage de sa fille imagina d'appliquer de l'argile sur ces traits, en observant les contours tels qu'il les voyait dessinés. Il fit par ce moyen un profil de terre qu'il mit cuire dans son fourneau (1). On n'est point assuré du temps auquel a vécu ce Dibutade. Quelques auteurs le placent dans des siècles fort reculés (2).

Telle avait été, suivant l'ancienne tradition, l'origine du dessin et des figures en relief dans la Grèce. Nous ignorons les suites qu'eut ce premier essai. On ne peut rien dire sur les degrés qu'ont éprouvés successivement chez les Grecs la plupart des arts qui ont rapport au dessin. On peut conjecturer que ces pratiques n'ont commencé à faire un progrès suivi que depuis l'arrivée des colonies conduites par Cécrops, Cadmus, etc. Ces princes sortaient de l'Egypte et de la Phénicie, pays où les arts concernant le dessin étaient connus de temps immémorial. Quoi qu'il en soit, quantité de faits rapportés par Homère montrent que, dans les siècles dont il s'agit présentement, les Grecs étaient instruits de plusieurs arts qui dépendent entièrement du dessin.

Ils savaient travailler l'ivoire et l'employer à différents usages (3). Ils l'appliquaient sur des siéges et sur d'autres meubles pour y servir d'ornement (4). Ces ouvrages étaient d'un grand prix et très-recherchés. Il devait même y avoir alors dans la Grèce des artistes distingués par leur goût et par leur adresse. Homère parle d'un certain Icmalius, comme d'un ouvrier qui excellait dans ces sortes d'ouvrages (5).

Il est certain aussi, par rapport à l'orfévrerie, que les Grecs con-

(1) Plin. l. xxxv, sect. 43, p. 710.
(2) Voy. Junius, in Catalog. p. 56.
(3) Odyss. l. iv, v. 73, etc.
(4) *Ibid.* l. xix, v. 56, et l. xxiii. v. 200.
(5) *Ibid.* l. xix, v. 56 et 57.

naissaient plusieurs parties de cet art. On voit fréquemment, dans les écrits d'Homère, les princes de la Grèce se servir de coupes, d'aiguières et de bassins d'or et d'argent. Le bouclier de Nestor était composé de chassis ou baguettes d'or (1). Ce prince possédait aussi une coupe d'un travail assez élégant. Elle était ornée de clous d'or avec deux anses doubles, et différents autres ornements (2). Homère parle encore très-souvent d'ouvriers qui savaient mêler l'or avec l'argent pour en faire des vases précieux (3). Les Grecs connaissaient donc, dès les siècles héroïques, l'art de souder ces métaux.

On pourrait dire que tous les ouvrages dont je viens de parler avaient été apportés en Grèce des pays étrangers. Je ne crois pas cependant qu'il y ait lieu de le présumer. Homère ne le dit point. On sait quelle est, à cet égard, son exactitude.

Quant à l'art de graver les métaux, je ne pense pas que les Grecs fussent alors au faite de ce travail. Je me fonde premièrement sur ce qu'il n'est jamais question dans Homère d'anneaux ni de cachets. Secondement sur les moyens que les Grecs, au rapport de ce poëte, employaient pour sceller les caisses et les coffres où ils renfermaient des effets précieux. L'usage des serrures et des cadenats leur était inconnu. Afin qu'on ne pût pas ouvrir leurs ballots, sans qu'ils fussent en état de s'en apercevoir, ils les entouraient de cordes très-artistement nouées. Ces sortes de nœuds leur tenaient lieu de sceaux et de cachets. Ils étaient si ingénieusement inventés et si compliqués, que celui qui les avait faits pouvait seul les délier et les ouvrir. Homère, pour relever l'habileté d'Ulysse à faire de ces espèces de fermetures, dit que c'était de Circé qu'il en avait appris le secret (4). Si les Grecs eussent connu alors l'art de graver les cachets, ils n'auraient pas eu recours à ces nœuds, dont l'usage habituel devait être très-incommode et très-embarrassant.

Si l'on en croit cependant certains auteurs, les Grecs, dès les temps héroïques, auraient eu l'usage des anneaux et des cachets. Plutarque parle de l'anneau d'Ulysse, sur lequel ce héros avait fait graver un dauphin (5). Hélène, au rapport d'Ephestion, cité par Photius, avait pour cachet une pierre singulière, dont la gravure représentait un poisson monstrueux (6). Polignote enfin,

(1) Iliad. l. VIII, v. 192 et 193.
(2) *Ibid.* l. XI, v. 631, etc.
(3) Odyss. l. VI, v. 232, etc. l. XXIII, v. 159 et 160.
(4) Odyss. l. VIII, v. 447, etc.
(5) T. II, p. 985.
(6) Cod. 190, p. 493.

peintre grec, qui florissait vers l'an 400 avant J.-C., dans son tableau de la descente d'Ulysse aux enfers, avait peint le jeune Phacus, ayant à un des doigts de la main gauche une pierre gravée enchassée dans un anneau d'or (1).

Mais ces auteurs étaient trop éloignés des temps dont il s'agit, pour que leur témoignage soit capable de balancer l'autorité d'Homère, le seul guide que l'on doive suivre pour les usages et les mœurs des siècles héroïques : Pline l'a bien senti. Ce grand écrivain ne s'en est point laissé imposer. Il n'a pas hésité d'avancer que les cachets et les anneaux n'étaient point en usage dans les temps dont nous parlons maintenant (2).

Les Grecs ignoraient encore l'art de tirer l'or à la filière, et celui de l'employer en dorure. L'usage était anciennement d'enrichir d'or les cornes des taureaux ou des génisses qu'on offrait en sacrifice. Homère décrit la manière dont on y procédait au temps de la guerre de Troye; c'est à l'occasion d'un sacrifice offert par Nestor à Minerve. Le poëte dit qu'on fit venir un ouvrier pour appliquer l'or sur les cornes de la victime. Cet homme apporte les outils propres à faire cette opération Ils consistent dans une enclume, un marteau et des tenailles. Nestor fournit l'or à cet ouvrier, qui le réduit sur-le-champ en lames très-minces. Il enveloppe ensuite de ces lames les cornes de la génisse (*a*). On ne remarque, dans ce procédé, rien qui puisse faire penser que les Grecs connussent alors l'art de dorer, tel qu'ils l'ont connu par la suite, et tel que nous le pratiquons aujourd'hui. Il n'est fait mention ni de colle, ni de blanc d'œuf, ni d'huile, ni de terres glutineuses, ni, en un mot, d'aucun mordant propre à faire tenir l'or sur les cornes de la victime. La manière dont on dorait alors consistait à revêtir de lames d'or extrêmement minces les matières auxquelles on voulait donner la couleur et l'éclat de ce métal.

Homère ne nous fournit point d'autres lumières sur le travail des métaux dans la Grèce, aux temps dont il s'agit présentement. Passons à la sculpture.

Cet art a été long-temps inconnu aux Grecs. On en juge par la

(1) Paus. l. x, c. 30.
(2) L. xxxiii, sect. 4, p. 602. — Voy. aussi Hesych. *voce* Θριπόπρωτος.

(*a*) Odyss. l. iii, v. 432, etc. C'est le sens du verbe περιχέω employé dans toute cette description.

manière dont ils représentaient anciennement les divinités qu'ils adoraient. Leurs simulacres étaient alors de simples poteaux ou de grosses pierres, souvent même des piques dressées d'une certaine manière (1). L'idole de Junon, si révérée chez les Argiens, n'était dans les premiers temps qu'un ais, un morceau de bois travaillé grossièrement (2). Je pourrais citer plusieurs autres exemples que je supprime pour abréger. Les idoles des Lapons, des Samoyèdes et des autres peuples situés vers les extémités du nord (3), nous retracent l'image de la grossièreté et de l'ignorance des anciens habitants de la Grèce.

C'est de l'Egypte que ces peuples ont reçu vraisemblablement les premières connaissances de la sculpture. On peut en rapporter l'époque à Cécrops. En effet, ce premier souverain d'Athènes a passé dans l'antiquité pour avoir introduit dans les temples de la Grèce l'usage des simulacres (4). Les Athéniens montraient encore, du temps de Pausanias, une statue de bois représentant Minerve qu'on disait avoir été donnée par Cécrops (5). Les ouvrages de sculpture que les Grecs firent pendant quelque temps ne se ressentirent que trop de la manière égyptienne. Faute de goût, et manquant de lumières, leurs sculpteurs se contentèrent d'abord de suivre les modèles qu'on leur avait présentés (6). On n'a pas oublié ce que j'ai dit dans la première partie de cet ouvrage sur le goût des statues égyptiennes (7). On retrouverait les mêmes défauts dans celles des anciens sculpteurs grecs. C'étaient pour la plupart des figures carrées, ayant les bras pendants et collés contre le corps, les jambes et les pieds joints l'un contre l'autre, sans geste et sans attitude (8). Les Grecs, dans les commencements, imitèrent encore le goût des Egyptiens pour les figures gigantesques (9).

(1) LUCAN. Phars. l. III, v. 412, etc. — JUSTIN. l. XLIII, c. 3. — CLEM. ALEX. in Protrept. p. 40 et 41. — STROM. l. I, p. 418. — PLUT. t. II, p. 478. A. — PAUS. l. II, c. 9, l. VII, c. 22, l. IX, c. 24 et 27. — TERTULLIAN. Apolog. c. 16, p. 16. — Ad. Nation. l. I, c. 12, p. 49.

(2) PAUS. l. II, c. 19. — CLEM. ALEX. in Protrept. p. 40.

(3) Rec. des Voyages du Nord, t. VIII, p. 492 et 410. — Hist. génér. des cérémonies relig. t. VI, p. 71 et 81.

(4) EUSEB. Chron. l. II, p. 55. — Præparat. Ev. l. X, c. 9, p. 486. — ISIDOR. Orig. l. VIII, c. II, p. 63.

(5) L. I, c. 27. — Voy. aussi EUSEB. Præparat. Evang. l. X, c. 9, p. 486.

(6) Voy. DIOD. l. I, p. 109.

(7) *Suprà*, 1er vol., l. II. c. V.

(8) DIOD. l. IV, p. 319. — PALÆPHAT. de Incred. c. 22. — SCALIGER, in Euseb. Chron. p. 45.

(9) STRABO, l. XVII, p. 9. — PAUS. l. III, c. 19, p. 257.

La sculpture est resté long-temps dans cet état chez les Grecs. On compte plus de 300 ans depuis Cécrops jusqu'aux siècles où l'on fait vivre Dédale. Ce fut alors que les artistes grecs commencèrent à reconnaître les difformités et le peu d'agrément qu'avaient les anciennes statues. Ils sentirent qu'on pouvait faire mieux. Dédale (c'est-à-dire, les sculpteurs qui parurent dans les siècles où l'on place cet artiste), en copiant les modèles égyptiens, ne s'y attachèrent pas servilement. Ils cherchèrent à en corriger les défauts, et y réussirent au moins en partie. La nature fut le modèle qu'ils se proposèrent. Le visage et les yeux des anciennes statues n'avaient nulle expression. Les artistes dont je parle s'étudièrent à leur en donner. Ils détachèrent du corps les bras et les jambes, les mirent en action et leur donnèrent des attitudes variées (1). Leurs statues parurent avec des grâces qu'on n'avait point encore vues dans ces sortes d'ouvrages. On en fut si frappé que l'antiquité a été jusqu'à dire des statues de Dédale, qu'elles paraissaient animées, se mouvoir et marcher d'elles-mêmes (2) : exagération qui désigne l'heureux changement qui se fit alors dans la sculpture grecque (3).

Quoiqu'il y eût bien de la différence entre ces nouvelles productions et les anciennes, elles étaient cependant encore bien éloignées de ce degré de perfection auquel les Grecs, dans la suite des temps, portèrent la sculpture. Je pense que les ouvrages de Dédale, si vantés dans l'antiquité, dûrent la plus grande partie de leur réputation à la grossièreté et à l'ignorance des siècles dans lesquels ils parurent. C'est le jugement que Platon en a porté. Nos sculpteurs, dit-il, se rendraient ridicules, s'ils faisaient aujourd'hui des statues dans le goût de celles de Dédale (4). Pausanias, qui en avait vu plusieurs, avoue qu'elles étaient choquantes ; les proportions en étaient outrées et colossales (5).

Après avoir exposé l'origine de la sculpture chez les Grecs, et son état dans les siècles dont nous nous occupons présentement,

(1) Diod. l. iv, p. 319. — Euseb. Chron. l. ii, p. 88. — Suid. *voce* Δαιδάλυ-ποιήματα, t. i, p. 514. — Scaliger, in Euseb. Chron. p. 45.

(2) Voy. Plat. in Mænone, p. 426. — In Eutyphron. *passim*. Arist. de Animâ. l. i, c. 3, t. i, p. 622. De Rep. l. i, c. 4, t. ii, p. 299.

(3) Diod, l. iv, p. 319. — Palæphat. de Incred. c. 22, p. 20 — Euseb. Chron. l. 22, p. 88.

(4) In Hipp. Maj. p. 1245.

(5) L. ii, c. 4, l. iii, c. 19.

il reste à examiner les matières que ces peuples employaient alors pour leurs statues. On a vu que les premiers ouvrages qu'ils aient travaillés de relief étaient en terre cuite (1). Ils apprirent ensuite à manier le ciseau, et commencèrent à s'essayer sur le bois. C'est la seule matière solide que, pendant long-temps, les Grecs aient su travailler. Tous les historiens s'accordent à dire que les anciennes statues (2) et même celles attribuées à Dédale étaient en en bois (3).

On trouve, il est vrai, dans quelques auteurs certaines traditions qui sembleraient marquer que, dès avant la guerre de Troye, les Grecs auraient connu l'art de sculpter la pierre (4), et même le marbre (5). Mais je me suis déjà expliqué sur ces sortes de témoignages. Je ne crois pas qu'on doive s'y arrêter lorsqu'ils ne sont pas appuyés du suffrage d'Homère. Il n'est jamais question dans ses poëmes de statues de pierre : à l'égard du marbre, j'ai fait voir que, suivant toutes les apparences, ce poëte ne l'avait pas même connu (6).

L'art de jeter les métaux en fonte pour en faire des statues était également ignoré des Grecs dans les siècles héroïques. Ce secret n'a dû être connu et pratiqué que fort tard. Aussi Pausanias regardait-il comme supposées des statues de bronze coulées d'un seul jet, qu'on attribuait à Ulysse (7). On adoptera volontiers son sentiment, si l'on fait réflexion aux mesures et aux précautions extraordinaires qu'il faut prendre pour réussir dans de pareils ouvrages. Les Grecs assurément n'étaient pas alors en état de les entreprendre, et moins encore de les exécuter. Cependant, si l'on en croit le même auteur, ces peuples dès lors auraient eu des statues de bronze. Voici la manière dont il prétend que les Grecs les exécutaient. On faisait, dit-il, une statue successivement et par pièces. On coulait séparément, et les unes après les autres, les différentes parties qui composent une figure. On les rassemblait ensuite et on les joignait ensemble avec des clous (8). On réparait sans doute le tout au ciseau. La statue équestre de Marc-Aurèle au Capitole est exécutée dans ce goût (9). Quelque impar-

(1) *Suprà.*
(2) Plin. l. xxii, sect. 2, p. 654. — Paus. l. i, c. 27, l. ii, c. 17, 19, 22, 25, l. viii, c. 17. — Plut. apud Euseb. Præp. Evang. l. iii, c. 8, p. 99.
(3) Diod. l. i, p. 109. — Paus. l. i, c. 4, l. viii, c. 35, l. ix, c. 11.
(4) Eustath. ad Iliad. l. ii, v. 308, etc.
(5) Paus. l. ii, c. 37.
(6) *Suprà*, c. iii.
(7) L. viii, c. 14.
(8) *Ibid.* viii, c. 14, l. iii, c. 17.
(9) Mém. de Trév. Juillet 1703, p. 1208.

faite que soit cette pratique, je pense néanmoins qu'elle était inconnue aux Grecs dans le siècle dont il s'agit présentement.

On pourrait peut-être s'autoriser de quelques passages d'Homère pour appuyer le sentiment de Pausanias. Ce poëte, par exemple, dit qu'on voyait aux deux côtés de la porte d'Alcinoüs deux chiens d'or et d'argent, dont Vulcain avait fait présent à ce prince (1). Il place dans ce même édifice des statues d'or représentant de jeunes garçons qui tenaient à la main des torches qu'on allumait pour éclairer la salle du festin (2). Homère fait encore une peinture merveilleuse de ces deux esclaves d'or que Vulcain avait forgés pour l'accompagner et lui aider dans son travail (3).

Mais remarquons d'abord que c'est à un dieu que ce poëte attribue ces rares ouvrages. Observons ensuite que c'est dans l'Asie qu'il les place (4). Le merveilleux d'ailleurs qu'il met dans toute cette description ne permet pas de croire qu'il ait eu en vue rien de semblable, ou même d'approchant de ce dont il parle. On doit ranger ces passages au nombre des fictions dont les poëtes font quelquefois usage pour surprendre et amuser le lecteur. On pourrait même aller plus loin. Je crois entrevoir un rapport assez sensible entre ces esclaves d'or de Vulcain qui marchent, pensent, aident ce dieu dans son travail, et ce que l'on débitait anciennement dans la Grèce sur les statues de Dédale (5). C'était, à ce qu'il paraît, une de ces opinions populaires à laquelle les plus grands génies faisaient semblant de rendre hommage. Je ne pense donc pas qu'on en puisse rien conclure sur le véritable état de la sculpture chez les Grecs aux siècles dont nous parlons. En général, je suis persuadé qu'il y avait alors très-peu de statues dans la Grèce. Homère n'en met point dans les palais des princes grecs dont il a eu occasion de parler, ni dans aucun autre endroit. J'ajouterai qu'il n'y a pas même dans ses écrits de termes particuliers pour désigner une statue (*a*).

On ne sera pas surpris que pour le moment je ne dise rien de la peinture. J'ai discuté cette matière avec assez d'étendue en trai-

(1) Odyss. l. VII, v. 92, etc.
(2) *Ibid.* v. 100, etc.
(3) Iliad. l. XVIII, v. 417, etc.
(4) Voy. *suprà*, c. 1.
(5) Voy. *suprà*, p. 211.
(*a*) Homère ne se sert jamais que du terme d'Ἄγαλμα; il emploie même cette expression pour marquer en général toutes sortes d'ornements. Ce n'est que par la suite que les écrivains Grecs ont restreint la signification du mot Ἄγαλμα, et l'ont consacré à désigner les *statues*. Voy Feith. Antiq. Hom. l. 1, c 4, p. 31.

tant des arts dont les peuples de l'Asie et de l'Egypte pouvaient avoir la connaissance dans les siècles qui font l'objet de ce second volume de mon ouvrage. Je me suis déclaré pour le sentiment de Pline qui croit l'invention de la peinture postérieure aux temps héroïques (1). Je n'ai rien de nouveau à y ajouter. Les raisons que j'ai alléguées regardent autant et plus les Grecs, que les peuples de l'Asie et les Egyptiens. Je suis persuadé que ni les uns ni les autres ne connaissaient point alors l'art de peindre dans le sens que je l'ai expliqué (2).

CHAPITRE SIXIÈME.

De l'origine de l'Ecriture.

Il nous reste fort peu de lumières sur les premiers moyens que les Grecs ont employés pour rendre sensibles aux yeux et transmettre à la postérité leurs pensées. On voit seulement que dans les premiers temps ils ont fait usage de pratiques à peu près semblables à celles que tous les peuples connus dans l'antiquité ont employées originairement. On retrouve chez les Grecs ces espèces de poëmes, qu'on mettait en chant, pour consigner la mémoire des faits et des découvertes importantes (3). Je soupçonne aussi, comme je l'ai déjà dit ailleurs, qu'ils ont anciennement fait usage de l'écriture représentative (4) qui consiste à dessiner les objets dont on veut parler. A l'égard des hiéroglyphes, j'ignore si les Grecs ont connu cette sorte d'écriture. Je n'en trouve aucune trace, aucun vestige dans leur histoire. Je ne voudrais cependant pas en inférer que ces peuples n'ont jamais pratiqué l'écriture hiéroglyphique. Nous ne sommes pas assez instruits des anciens usages de la Grèce, pour oser rien prononcer sur ce sujet.

L'écriture alphabétique n'a été introduite qu'assez tard dans cette partie de l'Europe. Cadmus, au rapport des meilleurs historiens de l'antiquité, est le premier qui ait fait part aux Grecs de cette connaissance sublime (5). Quelques auteurs, à la vérité,

(1) Voy. *suprà*, l. II, art. III.
(2) *Ibid.* §. II.
(3) Tacit. Annal. l. I, n. 43. — Acad. des Inscript. t. VI, p. 165. — Voyez aussi *suprà*, l. I. c. III.
(4) *Suprà*, 1er vol., l. II. art. VIII.
(5) Herod. l. V, n. 58. — Ephorus apud Clem. Alex. Strom. l. I, p. 362. — Dion. l. III, p. 236. — Plin. l. VII, sect. 57, p. 412. — Tacit. Annal. l. XI, n. 14. — Euseb. Præp. Evang. l. X, c. 5, p. 473.

voulu en faire honneur à Cécrops (1); mais ce sentiment n'est ni prouvé, ni suivi. Il s'est trouvé aussi des critiques modernes qui ont avancé qu'avant Cadmus les Pélasges avaient une écriture alphabétique (2). Quelques recherches que j'aie pu faire sur ce sujet, j'avoue que je n'en ai pas trouvé le plus léger indice dans l'antiquité. Tout nous dit que c'est à l'arrivée de Cadmus qu'on doit rapporter la connaissance des caractères alphabétiques dans la Grèce. La comparaison de l'alphabet phénicien, et de l'alphabet grec, suffirait seule pour s'en convaincre. Il est visible que les caractères grecs ne sont que les lettres phéniciennes retournées de droite à gauche. Joignons-y les noms, la forme, l'ordre et la valeur des lettres qui sont les mêmes dans l'une et dans l'autre écriture (3). Les raisons qu'on voudrait opposer à ce sentiment me paraissent si faibles et si dénuées d'autorités, que je ne crois point devoir m'arrêter à les combattre.

L'ancien alphabet phénicien, apporté dans laGrèce par Cadmus, était assez défectueux : il se terminait au *Thau* (4). Ce ne fut que dans la suite et à différents temps, qu'on y ajouta l'*Upsilon*, le *Phi*, le *Psi*, etc. (5). Si l'on s'en rapporte à quelques auteurs grecs (6) et latins (7), ce premier alphabet aurait été encore plus imparfait que nous ne le disons. Ils veulent en effet que l'alphabet de Cadmus n'ait été composé que de seize lettres. On nomme Palamède, Simonide, Epicharme, pour les auteurs des nouvelles lettres dont l'alphabet des Grecs s'est enrichi successivement. Mais ce narré ressemble beaucoup à une fiction de grammairiens grecs, fort ignorants dans l'origine de leur langue; fiction adoptée ensuite par les auteurs latins et par le plus grand nombre de nos écrivains modernes. Plusieurs raisons me portent à penser ainsi. La diversité de sentiments sur ces prétendus inventeurs des lettres qui manquaient à l'ancien alphabet grec (8) prouve d'abord combien tout ce qu'on disait de leurs découvertes était incertain. Je trouve ensuite dans la langue grecque plus de seize lettres phéniciennes qui s'accordent entre elles et de nom et de son (9). Il y a

(1) TACIT. Annal. l. XI, p. 14.
(2) Acad. des Inscript. t. VI, p. 616.
(3) Voy. BOCHART. Chan. l. I, c. 20, p. 490, etc.
(4) Voy. Acad. des Inscript. tom. XXIII, Mém. p. 420.
(5) *Ibid. loco cit.*
(6) PLUT. t. II, p. 738. F.
(7) PLIN. l. VII, sect. 57, p. 412 et 413.
(8) Voy. HERMANNUS Hugo, de primâ Scrib. origin. c. 3.—FABRICIUS, Bibl. Græc. l. I, c. 23, n. 2, t. I, p. 147.
(9) Voy. LE CLERC, Bibl. chois. t. XI, p. 39 et 40.

d'ailleurs quantité de mots grecs des plus communs, des plus anciens et des plus nécessaires qui ne s'écrivent que par le moyen des lettres dont on attribue l'invention à Palamède, à Simonide ou à Epicharme(1). Nous voyons enfin que la forme des caractères a beaucoup varié chez les Grecs; elle a éprouvé des changements successif, pareils à ceux qu'a éprouvé l'écriture de toutes les langues. J'observe que quelques-uns de ces caractères, qu'on a prétendu avoir été nouvellement inventés, ne paraissent être que des modifications d'autres lettres plus anciennes (2). On ne doit donc point s'arrêter à ce que quelques écrivains assez modernes ont débité sur les prétendues augmentations faites successivement à l'alphabet de Cadmus par Palamède, Simonide et Epicharme. Ces faits ne sont rien moins que prouvés : l'usage seul a pu enrichir l'alphabet grec des caractères dont il avait besoin (3).

Nous voyons, par tout ce qui reste de monuments de l'antiquité, qu'originairement les Grecs formaient alternativement leurs lignes de droite à gauche et de gauche à droite, de la même maniere que les laboureurs tracent leurs sillons. C'est ce qui avait fait donner à cette ancienne façon d'écrire le nom de *Boustrophédon*; mot qui, à la lettre, veut dire *écriture sillonnée* (*a*).

Je doute, au surplus, qu'on doive regarder les Grecs comme les inventeurs de cette manière d'écrire. Je serais assez porté à croire que les Phéniciens écrivaient ainsi originairement, et même encore du temps de Cadmus. Il est en effet plus que probable que les Grecs, en recevant l'écriture des Phéniciens, auront d'abord suivi la manière dont ces peuples rangeaient leurs caractères. Cette pratique même, qui nous semble aujourd'hui si bizarre, a pu cependant être celle qui se sera présentée la première. Dans l'origine de l'écriture alphabétique, et lorsqu'on aura commencé à faire usage de cette invention, il a dû paraître assez naturel de continuer la ligne en rétrogradant, et de poursuivre ainsi alternativement. Je penserais qu'il a fallu quelque réflexion pour se déterminer, après une première ligne finie, à reporter la main sous la première lettre de cette ligne, et à recommencer ainsi toutes

(1) Id. *ibid.*

(2) Voy. Acad. des Inscript. tom. XXIII, Mém. p. 420 et 421.

(3) Id. *ibid. loco cit*

(*a*) Je n'ai pas cru devoir donner un modèle de cette sorte d'écriture, attendu qu'on en trouve dans plusieurs ouvrages qui sont entre les mains de tout le monde. Voyez entre autres le 23e vol. des Mém. de l'Acad. des Inscriptions.

s lignes du même sens. Il est vrai que, dans la manière d'écrire
Boustrophédon, on était obligé, à chaque ligne, de former
ie partie des mêmes caractères en sens contraire. Mais l'expérience
ıus apprend qu'en fait de découvertes on a presque toujours débuté
r les procédés les plus difficiles. D'ailleurs, je présume que dans
s premiers temps on n'écrivait guères qu'en lettres majuscules;
l'on sait que, dans l'alphabet grec, il y en a plusieurs qu'on
ut former également en sens contraire. Observons encore qu'ori-
nairement on gravait ces caractères sur des matières dures, ou
ı moins très-fermes. Cette pratique ne permettait pas d'écrire
uramment, comme nous faisons aujourd'hui. Dans cette posi-
on, il devait être presque indifférent de graver le même caractère
e droite à gauche ou de gauche à droite.

L'écriture en *Boustrophédon* a subsisté très-long-temps dans la
rèce. C'est de cette manière qu'étaient écrites les lois de Solon (1).
e législateur les publia vers l'an 594 avant l'ére chrétienne. On
découvert aussi des inscriptions en *Boustrophédon* qui ne re-
nontent qu'entre l'an 500 et l'an 468 avant J.-C. (2).

Les Grecs n'ont reconnu qu'assez tard l'inconvénient de former
leurs lignes alternativement de gauche à droite et de droite à
gauche. A la fin cependant ils sentirent que la méthode d'écrire
uniformément de gauche à droite était la plus naturelle, en ce
qu'elle gênait et contraignait moins la main (3). Cette découverte
dut faire abandonner insensiblement l'écriture en Boustrophédon.
Un auteur ancien, dont les ouvrages n'ont pas encore été publiés,
dit, au rapport de Fabricius qui le cite dans sa bibliothèque grecque,
que ce fut Pronapidès qui le premier introduisit dans la Grèce la
méthode d'écrire uniformément de gauche à droite (4). Ce Pro-
napidès passait dans l'antiquité pour avoir été le précepteur d'Ho-
mère (5). On pourrait donc avancer que ce fut à peu près vers l'an
900 avant J.-C. que les Grecs commencèrent à écrire uniformé-
ment de gauche à droite. Mais il vaut mieux avouer qu'on ne peut
rien dire de bien satisfaisant sur les siècles auxquels cette pratique
a été constamment observée dans la Grèce. On voit bien, par
quelques monuments qui remontent à des temps très-reculés, que

(1) SUID. *in* Κάτω. θεννόμος, t. II, . 674.—HARPOCRATION *in* Κάοθωθεν ϐμος. p. 203.

(2) Muratori, Nov. Thes. tom. I, oll. 48.

(3) *Suprà*, 1er vol., l. II, c. VI.

(4) Biblioth. Græc. t. I, l. I, c. 27, n. 2 et 3, p. 159.

(5) Voy. DIOD. l. IV, p. 237.

des princes fait une marque qu'il jette dans le casque d'Agamemnon(1).

S'agit-il d'élever un tombeau? Homère ne dit point qu'on y joignît quelque inscription (2) : on voit qu'on se contentait alors de mettre sur les monuments une colonne, ou quelque autre marque caractéristique (3). Il n'est parlé enfin dans ce poëte d'aucune correspondance, d'aucun ordre expédié par écrit. Toutes les instructions et toutes les commissions se donnent et se rendent verbalement.

La seule fois qu'il soit parlé d'écriture dans Homère, c'est au sujet de Bellérophon : il dit que Prætus envoya ce prince porter à Jobate une lettre qui contenait un ordre de le faire périr (a). Cette lettre, autant qu'on peut le conjecturer, était écrite sur des tablettes enduites de cire (4).

Il faut cependant que l'abus d'écrire aussi rarement qu'on le faisait dans les temps héroïques n'ait pas continué, et l'écriture a dû nécessairement devenir commune entre l'espace de temps qui s'est écoulé depuis la guerre de Troye jusqu'au siècle d'Homère. Le degré de perfection où nous voyons que du temps de ce poëte la langue grecque était déjà portée en est un sûr garant : elle avait dès lors tous les caractères d'une langue riche, polie, régulière, susceptible, en un mot, de tous les genres d'écrire. Mais la langue grecque ne serait jamais parvenue à cette pureté et à cette élégance, si, depuis la guerre de Troye jusqu'au siècle d'Homère, les Grecs n'eussent beaucoup écrit (b).

(1) *Ibid.* l. VII, v. 175, etc.

(2) *Ibid.* l. XXIII, v. 245.

(3) *Ibid.* l. XVII, v. 434. — Odyss. l. XII, v. 14 et 15.

(a) Iliad, l. VI, v. 168, etc.

On pourrait peut-être élever des doutes sur la signification des termes employés par Homère dans cette occasion, et il faut avouer que ces doutes ne seraient pas sans fondement. Car Homère ne désigne ce que Bellérophon fit voir à Prætus que par le mot vague de Σήματα, à la lettre, des *marques*, des *signes*; cette façon de s'exprimer est assez singulière, et ne désigne une écriture alphabétique qu'assez vaguement. Le mot Σήματα conviendrait mieux à des hiéroglyphes. J'ai cependant cru devoir suivre la manière ordinaire d'interpréter ce passage.

(4) Voy. Plin. l. XIII, sect. 20 et 27, l. XXXIII, sect. 4.

(b) Observons qu'Homère est né et a vécu dans la Grèce asiatique, c'est donc dans ces contrées que la langue grecque a commencé à se policer et à se perfectionner.

LIVRE TROISIÈME.

Des Sciences.

'AI traité de l'origine des sciences dans la première partie de t ouvrage ; j'ai même essayé d'en développer les progrès : je l'ai souvent pu faire qu'à l'aide de plusieurs conjectures. Il nous reste presque aucun détail sur les événements arrivés ns cette haute antiquité : les siècles que nous parcourons prétement fourniront plus de matière à nos recherches. Les faits sont assez connus, et même assez circonstanciés. On voit chez elques nations des progrès marqués qu'il faut attribuer vraimblablement à l'invention de l'écriture alphabétique (*a*).

Avant la découverte de cet art admirable, les peuples avaient, est vrai, quelques moyens pour conserver la mémoire de leurs écouvertes. Mais ces secours étaient si imparfaits, qu'ils n'ont u contribuer que faiblement à l'avancement des sciences, et, il est permis d'employer ce terme, à leur propagation. L'écriture lphabétique a levé tous les obstacles : les connaissances se sont tendues et multipliées. Différentes colonies, sorties de l'Egypte et e l'Asie, portèrent les sciences dans la Grèce, et tirèrent cette artie de l'Europe de la barbarie et de l'ignorance. Les sciences e trouvèrent pas dans ces premiers moments un terroir ni des prits favorablement disposés : les fruits qu'elles y portèrent rent d'abord peu abondants et très-tardifs. C'est à la longueur temps que la Grèce a dû toutes les connaissances qui l'ont fort distinguée des autres contrées. Mais cette lenteur a été en compensée par la beauté et l'abondance des productions de ute espèce qu'elle a enfantées dans la suite.

(*a*) Le lecteur s'apercevra sans doute e je rappelle ici à peu près les êmes idées que j'avais présentées ns le début précédent. Mais comme est important qu'il ne perde point de vue le plan et la gradation que je me suis proposés dans cet ouvrage, j'ai cru ces répétitions nécessaires. Je prévois même que je serai forcé d'en faire encore usage plus d'une fois.

Un certain Moschus de Sidon nous fournit le plus ancien exemple de cette folle entreprise. Il a été regardé comme le premier qui ait enseigné le système absurde de la formation du monde par le concours fortuit des atômes (1) ; système que bien des siècles après Epicure a tâché de renouveler dans la Grèce. Strabon au surplus nous apprend que le Moschus dont il sagit ici écrivait vers le temps de la guerre de Troye (2). On ne peut pas décider si cette opinion est bien ou mal-fondée, Strabon étant, que je sache, le seul des anciens qui ait parlé de ce Moschus.

A l'égard des sciences proprement dites, les navigations des Phéniciens dûrent beaucoup contribuer à l'avancement de l'astronomie et de la géographie. C'est dans les siècles dont il s'agit présentement que ces peuples entreprirent ces voyages de long cours, qui ont rendu leur nom si célèbre dans l'antiquité. Ils passèrent le détroit de Cadix, et, se hasardant sur l'Océan, ils s'avancèrent d'un côté jusques à l'extrémité occidentale de l'Espagne, et de l'autre jusques sur les côtes de cette partie de l'Afrique que baigne la mer Atlantique (3). La découverte que firent les Phéniciens des secours qu'on pouvait tirer de l'observation de l'étoile polaire, pour diriger la route d'un vaisseau, fut la cause des succès qui accompagnèrent leurs entreprises maritimes (4). J'en réserve les circonstances pour l'article de la navigation. Les détails dans lesquels j'entrerai alors feront encore mieux sentir à quel point les Phéniciens ont dû posséder, dès les siècles qui fixent présentement nos regards, les principales parties des sciences mathématiques.

venir que le dessein de Sanchoniaton était d'accréditer l'idolâtrie. Or rien n'est plus opposé à l'idolâtrie que l'athéisme.

Dans un autre fragment tiré du même Sanchoniaton, il était dit que Thaut avait beaucoup médité sur la nature du serpent, appelé par les Phéniciens Α'γαθοδαίμων, *Bon Génie*. Philon nous apprend que Zoroastre, dans son commentaire *sacré* sur les cérémonies de la religion persanne, avait parlé de ce *Bon Génie* d'une façon admirable, en disant que ce dieu est le maître de toutes choses, exempt de la mort, ou éternel dans sa durée, sans commencement, sans parties, etc. *Apud* Euseb. Præp. Evang. l. 1, c. 10, p. 41 et 42. Je demande si de pareilles idées conduisaient à l'athéisme?

Je l'ai déjà dit, Eusèbe et les auteurs modernes qui l'ont suivi ont été trompés par le style énigmatique de Sanchoniaton. C'était au surplus le goût général des savants de l'antiquité. Ils affectaient de ne parler que par énigmes, par emblèmes, et d'une façon presque inintelligible. Aucun philosophe des anciens temps n'a présenté sa doctrine nûment et simplement. Aucun n'a même enseigné quelque partie des sciences que ce soit, d'une façon claire et intelligible. Ce goût domine encore aujourd'hui dans tous les écrits des orientaux.

(1) STRABO, l. XVI, p. 1098.
(2) Id. *ibid.*
(3) Voy. *infrà*, l. IV, c. 2.
(4) Voy. *ibid.* loco cit

CHAPITRE SECOND.

Des Egyptiens.

L'HISTOIRE, dans les siècles dont il s'agit présentement, nous fournit beaucoup de lumières sur l'état des sciences en Egypte. Je traiterai séparément, et sous différents articles, chaque objet, et j'en indiquerai l'état et les progrès relativement aux temps qui font le sujet de cette seconde partie de mon travail

ARTICLE PREMIER.

De la Médecine.

En examinant l'origine et l'état de la médecine dans la première partie de cet ouvrage, j'ai dit qu'il n'était point fait mention de médecins de professions avant le temps de Moïse. J'ai rapporté les moyens dont on s'était servi originairement pour traiter les maladies, et l'expédient qu'on avait imaginé, afin que tout le monde pût profiter des découvertes particulières. On exposait les malades en public pour les mettre à portée de recevoir les conseils salutaires que chacun pouvait leur donner (1). Il est bon de remarquer qu'alors on ne connaissait pas l'écriture. Depuis l'invention de cet art, on mit en pratique un autre usage qui a dû encore plus contribuer à faire connaître les différents remèdes dont on pouvait se servir. Ceux qui avaient été atteints de quelques maladies mettaient par écrit comment et par quels moyens ils avaient été guéris. Ces mémoires étaient déposés dans les temples pour servir d'instruction publique. Chacun était le maître de les aller consulter, et d'y choisir le remède dont il croyait avoir besoin (a).

(1) *Suprà*, 1er vol., l. III, c. I.

(a) En Egypte, ces sortes de registres étaient déposés dans le temple de Vulcain à Memphis. Galen *de compo-*

Dans la suite, le nombre de ces recettes ayant augmenté, il fallut nécessairement les mettre en ordre. Ceux qui furent chargés de ce soin se trouvèrent à portée de connaître plus particulièrement la composition des différents remèdes. En les comparant les uns avec les autres, ils apprirent à juger de leur vertu. Ils acquirent par ce moyen des connaissances plus exactes que celles dont on avait fait usage jusqu'à ce moment. On commença pour lors à consulter ces sortes de personnes, et à les appeler dans les occasions critiques. Comme Moïse parle nommément de médecins (1), on peut, je crois, rapporter aux siècles où il a vécu l'origine de cette profession.

On doit regarder les Egyptiens comme les premiers qui aient réduit en principes et assujéti à de certaines règles les pratiques vagues et arbitraires auxquelles on s'en était tenu pendant bien du temps. Ils passaient dans l'antiquité pour avoir cultivé la médecine plus anciennement et plus savamment qu'aucun autre peuple (2). La raison n'en est pas bien difficile à rendre. Il n'y a jamais eu de contrée où les médecins aient été, et soient encore plus nécessaires qu'en Egypte. Les débordemens du Nil l'ont exposée de tout temps à des maladies fréquentes. Les eaux de ce fleuve n'ayant point d'écoulement libre pendant les deux mois et demi qui précèdent le solstice d'été, il faut nécessairement qu'elles se corrompent (3). Lorsque les innondations ont été grandes, le Nil en se retirant forme des marécages qui infectent l'air (4). Ces eaux croupissantes ont toujours occasioné dans l'Egypte des maladies épidémiques. On dut surtout en ressentir des effets très pernicieux dans les premiers siècles, où l'on n'avait point encore pris les précautions nécessaires pour faciliter l'écoulement des eaux. Mais ces mêmes précautions auront été pendant bien du temps funestes aux habitans de ce climat. Les remuements de terres occasionés par la construction et par l'entretien de cette cette quantité innom-

sit. Medicament. per genera, l. v, c. 2, t. XIII, p. 775. Edit. Charterii.

Le même usage s'observait aussi dans d'autres pays. Voy. Plin. l. XXIX, l. 1, p. 493. — PAUS. l. 2, c. 27 et 36. — STRABO, l. VIII, p. 575.

C'était dans ces registres, suivant Pline et Strabon, qu'Hippocrate avait puisé une grande partie de ses connaissances. Plin. *loco cit.* — STRABON, l. XIV, p. 972.

(1) Exod. c. 21, ỳ. 19.

(2) HOM. Odyss. l. 4, ỳ. 231. — ISOCRAT. *in* Busirid. p. 329. — PLIN. l. 7, c. 56, p. 414. — CLEM. ALEX. Strom. l. 1, p. 362.

(3) Voyage de l'Egypte, par GRANGER, p. 19 et 20.

(4) Description de l'Egypte, par MAILLET, p. 15 et 26.

orable de canaux dont l'Egypte était autrefois arrosée, et les travaux qu'il a fallu faire pour dessécher les marais, ont dû produire es accidents les plus fâcheux. On sait quelles vapeurs malignes l sort des terres nouvellement remuées.

D'ailleurs, les habitants des villes et des villages, qui ne sont pas sur les bords du Nil, ne boivent, pendant la plus grande partie de l'année, que de l'eau saumâtre et corrompue (*a*). Celle des puits n'est pas meilleure (1). Les fontaines sont extrêmement rares en Egypte. C'est une espèce de prodige d'en rencontrer quelqu'une (2).

De plus, au rapport des voyageurs, l'air y est très-mal-sain (3). Il règne annuellement en Egypte, depuis l'équinoxe du printemps jusqu'au solstice d'été, des fièvres malignes très-meurtrières. En automne, il survient des charbons aux cuisses et aux genoux, qui enlèvent les malades en deux ou trois jours. Dans le temps de la crue du Nil, la plupart des habitants sont attaqués de dissenteries opiniâtres causées par les eaux de ce fleuve, qui dans ce temps-là sont chargées de beaucoup de sels (4).

Le serein surtout est fort dangereux en Egypte. Comme le soleil est très-ardent dans ces climats, il fait élever quantité d'exhalaisons et de vapeurs malignes qui causent beaucoup de fluxions sur les yeux; de-là vient qu'on y voit tant d'aveugles (5).

Ce pays est encore sujet à une incommodité très-singulière et très-fréquente. Lorsqu'on en est attaqué, on croit avoir tous les os brisés (6). Ces accidents sont produits par les vents qui soufflent en Egypte. Comme ils sont chargés de beaucoup de sels, ils occasionent des douleurs affreuses dans toutes les parties du corps, et souvent même les paralysies, dont on guérit difficilement. Aussi voit-on peu de gens robustes et peu de vieillards en Egypte (7). Il en était apparemment de même lorsque Jacob y passa avec toute sa famille. On serait tenté de conjecturer que les Egyptiens n'étaient pas accoutumés à voir des personnes d'un âge fort avancé, par la demande que Pharaon fait à Jacob de l'âge qu'avait ce patriarche (*b*).

(*a*) Granger, p. 25. C'est l'eau des marécages formés par les débordements du Nil.

(1) Plut. t. II, p. 367. B.

(2) Maillet, p. 16.

(3) Gemelli, t. I, p. 33 et 113.

(4) Granger, p. 21, etc. — Relation d'Eg., par le P. Vansleb, p. 36.

(5) Maillet, p. 15. — Granger, p. 22. — Voyage au Levant par Corneille le Brun, c. 40, *init.* Edit. *in*-folio.

(6) Maillet, p. 15.

(7) Granger, p. 24 et 27.

(*b*) Il est vrai qu'Hérodote dit qu'après les Libyens, il n'y avait point

L'égypte ayant été exposée de tous temps à un si grand nombre de maladies générales et habituelles, on a dû s'y occuper de bonne heure des moyens propres à y remédier. De-là se formèrent les médecins.

On peut conclure, d'après ce qu'on trouve dans l'histoire sur la pratique des Egyptiens, que ces peuples ont été les premiers qui aient senti la nécessité de partager entre plusieurs personnes les différents objets de la médecine.

Les anciens nous disent qu'il n'y avait aucun pays où les médecins fussent en aussi grand nombre qu'en Egypte. Ils nous apprennent en même temps que ceux qui exerçaient cette profession ne s'ingéraient point de traiter indifféremment toutes sortes de maladies. Il y en avait pour celles des yeux, pour les maux de tête, pour les maux de dents. Les maux de ventre et les autres maladies internes avaient aussi leurs médecins particuliers (1). Les Egyptiens n'avaient pas été long-temps à comprendre que la vie et l'étude d'un seul homme ne suffiraient pas pour s'instruire parfaitement de toutes les parties d'une science aussi étendue que la médecine. C'est pourquoi ils avaient obligé ceux qui embrassaient cette profession à ne s'attacher qu'à une espèce de maladie, et d'en faire l'unique objet de leur étude.

Les auteurs anciens, en nous instruisant de cette pratique, ne nous ont rien transmis sur la nature des remèdes que les Egyptiens employaient. Ils ne nous ont donné sur ce sujet que des notions générales. On sait seulement que ces peuples faisaient un grand usage de la diète et des boissons purgatives (a). Persuadés que toutes les maladies proviennent des aliments, ils regardaient les remèdes qui tendent à évacuer les humeurs comme les plus propres à conserver la santé (2). On voit encore, par l'exposé qu'un auteur ancien nous fait de leur système de médecine, qu'ils

d'hommes sur la terre plus sains que les Egyptiens. Il attribue cette bonne santé à la température de l'air toujours égale, dont l'Egypte jouit. l. II, n. 77.

Mais il faut observer qu'Hérodote ne parle que d'un canton particulier. Les voyageurs conviennent assez généralement que l'Egypte est un pays malsain. On peut joindre aux témoignages que nous avons déjà cités, celui de Pietro della Valle, t. I, p. 325, et de Gemelli, t. I, p. 33. On peut voir aussi ce que Pline dit sur les maladies particulières à l'Egypte, l. XXVI, c. I.

(1) HEROD. l. II, n. 84.

(a) On croit que le purgatif des Egyptiens était une espèce de *raifort*, ou une herbe qui ressemblait au *céleri*. Il y en a même qui veulent que ce fût une composition qui approchait de la bière. LE CLERC, Hist. de la Médec., l. I, c. 18, p. 58.

(2) HERODOTE, l. II, n. 77. — DIOD. l. I, p. 73.

donnaient l'exclusion à tout remède dont l'application pouvait devenir dangereuse. Ils n'employaient que ceux dont on peut user aussi sûrement que les aliments journaliers (1).

Il paraît, au reste, que ces peuples s'étaient autant occupés du soin de prévenir les maladies, que de celui de les guérir. Ce qui donne lieu d'en juger ainsi, c'est qu'il est dit que les Egyptiens étaient dans l'habitude de se purger tous les mois, pendant trois jours consécutifs, par des vomitifs et des lavements (2).

Les Egyptiens passent pour avoir fait connaître et mis en usage les premiers l'huile d'amandes douces (3). On peut mettre encore au nombre des médicaments inventés par ces peuples, le népenthès dont Homère fait de si grands éloges. Hélène, à ce qu'il dit, en avait appris la composition de Polydamna, femme de Thonis, roi d'Egypte. Ce médicament était si admirable, qu'il faisait oublier tous les maux et dissipait tous les ennuis (4).

Les qualités du népenthès d'Homère ont, à ce qu'il me paraît, bien du rapport avec celles de l'opium : on sait que la vertu de ce médicament n'est pas uniquement de provoquer au sommeil; il a encore celle de rendre gai, et de produire même une sorte d'ivresse : aussi voyons-nous que les femmes d'Egypte, qui usaient beaucoup du népenthès, passaient autrefois pour posséder seules le secret de dissiper la colère et le chagrin (5). L'opium est encore aujourd'hui d'un très-grand usage dans le Levant (*a*); usage qu'on peut regarder comme une suite de l'attachement que ces peuples ont toujours eu pour les pratiques originaires. Je suis donc très-porté à croire que c'est de cette espèce de médicament dont Homère a voulu parler, sous le nom de népenthès, et que de son temps les Egyptiens étaient peut-être les seuls peuples qui en sussent la préparation (*b*).

La manière de traiter les malades ne dépendait pas, en Egypte, du choix et de la volonté des médecins. Tous les préceptes concernant la médecine étaient renfermés dans certains livres sacrés.

(1) Isocrat. *in* Busir. p. 329.
(2) Herod. Diod. *ubi suprà*.
(3) P. Æginet. *de* Re Med. l. VII, c. 20.
(4) Odyss. l. 4, v. 220 et suiv.
(5) Diod. l. 1, p. 109.
(*a*) Les Turcs en prennent jusqu'à la valeur d'une dragme lorsqu'ils se préparent à marcher au combat.
(*b*) Il faut convenir cependant que les opinions des critiques sont assez partagées sur ce qu'Homère a voulu désigner par le *Népenthès*; on peut consulter sur ce sujet la Dissertation de P. Petit, intitulée *Homeri Nepenthes*. Traject. 1689.

Les médecins étaient obligés de s'y conformer exactement ; il ne leur était pas permis d'y rien changer (a). S'ils ne pouvaient sauver le malade en suivant cette méthode, ils n'étaient point responsables de l'événement ; mais, s'ils s'en étaient écartés, et que le malade vînt à périr, ils étaient punis de mort (1). Cet assujétissement des médecins d'Egypte aux coutumes du pays nous est encore confirmé par Aristote : il parle d'une ancienne loi des Egyptiens, par laquelle il était défendu aux médecins de remuer les humeurs, c'est-à-dire, de purger les malades avant le quatrième jour de la maladie, à moins qu'ils ne voulussent le faire à leurs risques (2). Qu'on juge, d'après cet exposé, si la médecine a jamais pu faire quelques progrès en Egypte, et s'y enrichir de découvertes utiles. L'état des malades, les symptômes et les accidents journaliers, n'étaient pas ce qui déterminait les médecins à faire l'application des principes de leur art. La théorie et même la pratique étant fixées, ils avaient moins besoin de jugement que de mémoire. Les Egyptiens s'imaginaient apparemment que tous les corps étaient constitués de la même façon ; et, contre l'expérience journalière, ils présumaient que les maladies ne s'y combinaient point diversement.

Quelques auteurs prétendent que, dans la vue de rendre leurs remèdes plus efficaces, les médecins d'Egypte ajoutaient à l'étude de leur profession celle de l'astrologie et de certains rites mystérieux (3) : ils disent que la médecine, dans ce pays, était mêlée de plusieurs pratiques superstitieuses (4). Cette opinion paraît assez probable : on sait que ces peuples donnaient beaucoup dans l'astrologie judiciaire. Hérodote assure qu'il n'y avait point de nation plus superstitieuse que les Egyptiens (5). Il ne serait donc pas surprenant qu'ils eussent été dans la persuasion que l'influence de certaines planètes, et la protection de quelques génies tuté-

(a) Diod. l. 1, p. 74.

C'était une suite de ce même esprit d'attachement que les Egyptiens avaient pour tout ce qui était établi anciennement. Voy. Plato, de Leg. l. II, pag. 789.

(1) Diod. l. 1, p. 74.

(2) De Rep. l. III, c. 15, p. 358, ou plutôt, selon Victorius, p. 265, sur ce passage d'Aristote : il leur était interdit de rien changer aux lois établies qui défendaient d'agir avant le quatrième jour révolu : ce qui est conforme à la doctrine d'Hippocrate.

(3) Scholiast. *in* Ptolom. Tetrabibl. l. 1.

(4) Conringius de Hermeticâ Medic. l. 1, c. 12, etc. — Borrichius *de* ortu et progressu Chimiæ, p. 59. — Le Clerc, Hist. de la Méd. l. 1, c. 5, p. 13.

(5) L. II, n. 37, 65, 82.

laires contribuaient beaucoup à la guérison des maladies. Néanmoins il faut convenir que, ni dans Hérodote, ni dans les autres auteurs de la haute antiquité, on ne trouve rien qui autorise à croire que les Egyptiens employassent des pratiques superstitieuses dans la manière de traiter les malades.

Nous terminerons ce qui concerne la médecine en Egypte, par remarquer l'attention avec laquelle le gouvernement avait pourvu à tout ce qui pouvait intéresser la conservation des citoyens. Il n'en coûtait rien aux Egyptiens pour se faire traiter quand ils étaient à la guerre, ou quand ils voyageaient dans le royaume. Il y avait des médecins payés des deniers publics pour prendre soin de ceux qui tombaient malades dans ces excursions (1). Ce fait nous prouve encore que la médecine ne s'y exerçait pas gratuitement. Il en était de même chez les Hébreux : Moïse ordonne que, si deux hommes viennent à se battre, et qu'il y en ait un de blessé, l'agresseur rendra à celui qu'il aura frappé tout ce qu'il lui en aura coûté pour se faire guérir (2). Ce précepte était fondé, sans doute, sur l'usage déjà établi de payer les soins que les médecins prenaient des malades.

ARTICLE SECOND.

Astronomie.

Je n'ai pu donner que des notions très-vagues et très-succintes sur l'état de l'astronomie chez les Egyptiens dans les premiers siècles : on y a vu que, dès avant Moïse, ces peuples avaient une année solaire composée de 360 jours (3). C'était vraisemblablement par l'observation de la différence et de l'inégalité des ombres méridiennes, que les Egyptiens étaient parvenus à s'apercevoir que la révolution du soleil dans le cours d'une année surpassait de beaucoup la durée de douze lunaisons. Il y a tout lieu de croire que, pour mesurer les différentes grandeurs des ombres méridiennes, ils s'étaient servis originairement des gnomons que la

(1) Diod. l. 1, p. 74.
(2) Exod c. 21, ỳ. 19. *Mercedem Medici solvet*, dit la Paraphrase Chaldaïque sur ce verset.
(3) *Suprà*, 1[er] vol. l. III, c. II.

nature leur indiquait : tels que les arbres, les montagnes, les édifices, etc.

Mais les gnomons naturels ne pouvaient pas fournir les moyens de mesurer exactement la durée de l'année solaire; les Egyptiens en sentirent bientôt l'imperfection et l'insuffisance, sans méconnaître cependant l'utilité dont pouvaient être ces sortes d'instruments. Cette double considération les conduisit à imaginer les gnomons artificiels. On ne peut contester à ces peuples le mérite d'en avoir introduit des premiers l'usage. Il est impossible de ne pas reconnaître dans les obélisques des gnomons construits avec beaucoup de soins, de dépenses et d'apparat : car, de s'imaginer que les monarques égyptiens, en faisant tailler ces masses énormes, ne se soient proposé d'autre but qu'une folle ostentation de leurs richesses et de leur puissance, c'est ce que je ne puis me persuader; le choix de cette espèce de monument ne me paraît point fait au hasard. La forme des obélisques n'est pas uniquement due au caprice et à la fantaisie : les souverains qui les ont fait construire ont cherché très-certainement à s'immortaliser par ces grandes entreprises; mais c'est le motif de l'utilité publique et la gloire de contribuer à l'avancement des sciences, qui aura dirigé le choix et la forme de ces sortes de monuments.

Ce n'est pas même ici une simple conjecture de notre part. On entrevoit dans un passage d'Appion, rapporté par Josephe (1), que de tout temps les obélisques avaient été destinés par les Egyp. à des usages astronomiques. Ce grammairien donne la description d'une espèce de gnomon assez singulier, dont il attribue l'invention à Moïse. Le législateur des Juifs l'avait inventé, dit-il, pour servir aux mêmes usages que les obélisques. Rien n'est, à la vérité, plus mal-fondé ni plus absurde que tout ce qu'Appion débite sur le compte de Moïse; mais ce passage n'en prouve pas moins que, dans l'antiquité, on était persuadé que les obélisques avaient été originairement elevés pour servir de gnomons, et c'est tout ce que je prétends établir.

Au témoignage d'Appion joignons l'autorité de Pline. Selon cet auteur, les Egyptiens avaient taillé les obélisques en imitation des rayons du soleil. Il ajoute que c'était le nom par lequel ils désignaient ces grandes aiguilles (2). Cette dénomination, sans doute,

(1) Advers. App. l. II, p. 469, Edit. d'Havercamp.

(2) Plin. l. XXXVI, sect. 14, p. 635.

était relative tant à la forme de ces monuments, qu'à l'usage auquel on les employait (a).

Quand même nous n'aurions pas des témoignages précis sur l'usage auquel les Egyptiens avaient destiné leurs obélisques, celui qu'en a fait une nation, qui ne s'est jamais distinguée par ses connaissances astronomiques, suffirait pour nous en instruire. Auguste, après avoir soumis l'Egypte, fit transporter à Rome deux grands obélisques : il en fit dresser un dans le Cirque, et l'autre dans le Champ-de-Mars. On prit toutes les précautions nécessaires pour que celui-ci pût servir de gnomon (1). Auguste, en faisant servir cet obélisque à des observations astronomiques, ne fit probablement qu'imiter la pratique des Egyptiens. Ces peuples n'avaient imaginé ces sortes de monuments, qu'afin de se procurer des instruments plus sûrs et plus exacts que les gnomons naturels, pour déterminer la durée de l'année solaire par la mesure des ombres méridiennes. Je ne crois pas, au surplus, devoir répéter ce que j'ai dit ailleurs sur l'antiquité des obélisques : j'ai fait voir qu'il en fallait fixer l'époque au règne de Sésostris, c'est-à-dire, environ à l'an 1640 avant Jésus-Christ (2).

Ces anciens gnomons étaient, au surplus, bien inférieurs à ceux qu'on a inventés de nos jours : pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur les obélisques qui subsistent encore aujourd'hui. Ils sont taillés en forme de pyramides quadrangulaires tronquées par le sommet ; il était par conséquent impossible, en quelque façon, de déterminer sur la méridienne le point d'ombre formé par le sommet de l'obélisque : ce point faisait partie d'une pénombre très-difficile à démêler ; il devait, dans bien des cas, se confondre avec l'ombre du corps de l'obélisque (b). En supposant

(a) Les Egyptiens avaient apparemment donné le nom de rayons du soleil aux obélisques, sur ce qu'on peut concevoir la sphère de cet astre, comme étant partagée en une infinité de pyramides qui ont leur sommet à la surface de son disque, et leur base à la circonférence de cette sphère. Daviler, dans son Dictionnaire d'Architecture, au mot *obélisque*, avance que les prêtres d'Egypte nommaient les obélisques *les doigts du soleil*, parce que ces grandes aiguilles servaient de style pour marquer sur la terre les différentes hauteurs de cet astre. J'ignore dans quel auteur de l'antiquité Daviler a puisé ce fait.

(1) Plin. l. xxxvi, sect. 15, p. 736.

(2) *Suprà*, p. l. ii. c. iii.

(b) Cela devait arriver toutes les fois que la hauteur méridienne du soleil, c'est-à-dire l'arc du méridien compris entre l'horizon et le lieu du soleil, surpassait l'angle que formaient les côtés de la pyramide obtuse, qui terminait l'obélisque, avec le plan de sa base. Et il faut observer qu'en Egypte au solstice d'été la hauteur du soleil pouvait être de plus de 80 degrés.

même qu'on fût parvenu à déterminer ce point avec exactitude, il n'eût pas donné la vraie hauteur du soleil à l'heure de midi, c'es-à-dire, celle de son centre : on aurait seulement obtenu la hauteur du bord septentrional de cet astre.

Un peuple ingénieux, tel que l'étaient les Egyptiens, dut sentir, presque dès les premiers moments où il employa les obélisques à mesurer les ombres, les inconvénients de cette sorte de gnomon. Les connaissances que les Egyptiens avaient acquises de bonne heure en Géométrie leur suggérèrent sans doute les moyens de remédier à l'imperfection de leurs instruments astronomiques. Ils imaginèrent de poser au sommet des obélisques une boule portée sur une tige très-déliée, et assez élevée pour que l'ombre qu'elle formait se trouvât absolument dégagée de l'ombre de l'obélisque. La projection de cette ombre sur le sol voisin du gnomon formait une ellipse dont le milieu déterminait, par sa position, assez exactement la hauteur du centre du soleil.

On ne trouve, il est vrai, dans les auteurs anciens, aucune preuve directe que les Egyptiens aient été dans l'usage de placer des boules sur le sommet de leurs obélisques; mais on sait qu'Auguste en avait fait mettre une sur le haut de l'obélisque transporté par ses ordres dans le Champ-de-Mars (1). Les mêmes raisons qui m'ont déterminé à croire que cet empereur n'avait fait qu'imiter la pratique des Egyptiens, en destinant cet obélisque à des observations astronomiques, me portent à juger que ce fut encore à leur exemple qu'il y ajouta la boule dont je viens de parler. D'ailleurs, on voit sur des médailles grecques très-anciennes des obélisques surmontés d'une boule. On n'ignore pas que les Grecs tenaient des Egyptiens toutes leurs connaissances astronomiques. Aussi l'Académie des Inscriptions, consultée par celle des Sciences sur l'antiquité de cet usage en Egypte, n'a-t-elle pas hésité à le faire remonter aux siècles les plus reculés (2).

Je crois donc pouvoir rapporter aux temps dont nous nous occupons maintenant, non-seulement l'invention des gnomons, mais encore la pratique de les terminer par des boules. C'est vraisemblablement à cette découverte qu'on doit attribuer la réforme que les Egyptiens firent dans la durée de leur année solaire; réforme

(1) Plin. l. 36, sect. 15, p. 737.

(2) Mém. de l'Acad. des Inscript. t. III, Hist. p. 166.

qui constamment a eu lieu dans les siècles qui se sont écoulés depuis la mort de Jacob jusqu'à l'établissement de la royauté chez les Juifs : c'est ce qu'il me reste à discuter.

J'ai dit précédemment que du temps de Moïse, c'est-à-dire, vers l'an 1480 avant J.-C., l'année égyptienne n'était encore composée que de douze mois de 30 jours chacun (1). L'avantage que ces peuples retirèrent de leur industrie à s'être procurés des instruments plus exacts que les gnomons naturels, fut de s'apercevoir que 365 jours n'embrassaient pas la durée totale de la révolution annuelle du soleil. Ils évaluèrent d'abord cette excédent à cinq jours qu'ils ajoutèrent à leur année. Cherchons dans l'histoire quelques faits qui puissent nous aider à fixer l'époque de cette réforme.

Si l'on s'en rapportait aux anciennes traditions des Egyptiens, il faudrait faire remonter aux temps les plus reculés l'établissement de cette année de 365 jours. Voici la fable qu'ils débitaient sur ce sujet.

Ils disaient que Rhéa ayant eu un commerce secret avec Saturne, devint grosse. Le soleil, qui s'en aperçut, la chargea de malédictions, et prononça qu'elle ne pourrait accoucher dans aucun mois de l'année. Mercure, qui de son côté était amoureux de Rhéa, parvint aussi à gagner ses bonnes grâces. Elle lui fit part de l'embarras où elle se trouvait. En reconnaissance des faveurs qu'il en avait obtenues, Mercure entreprit de garantir cette déesse des effets de la malédiction du soleil. Cette souplesse d'esprit par laquelle il est si connu lui fournit, pour y parvenir, un expédient très-singulier. Un jour qu'il jouait aux dés avec la lune, il lui proposa de jouer la soixante et douzième partie de chaque jour de l'année. Mercure gagna, et, profitant de son gain, il en composa cinq jours, qu'il ajouta aux douze mois de l'année. Ce fut pendant ces cinq jours que Rhéa accoucha : elle mit au monde Osiris, Orus, Typhon, Isis et Nephté (*a*).

Je ne chercherai point à développer le sens mystique de cette fable : je ne l'ai rapportée que pour montrer à quelle antiquité les Egyptiens faisaient remonter l'établissement de leur année de 365 jours.

(1) *Suprà*.

(*a*) PLUT. t. II, p. 355, D. Diodore parait avoir eu aussi quelque connaissance de cette fable allégorique. Voy. l. 1, p. 17.

Il fallait cependant qu'il se fût conservé quelque tradition de cet événement, moins altérée que celle dont je viens de parler. Le Syncelle attribue à un monarque nommé Aseth la réforme de l'ancien calendrier égyptien. Sous ce prince, dit cet auteur, l'année égyptienne fut réglée à 365 jours, car jusqu'à ce moment elle n'en avait que 360 (1). Ce fait ne fournit pas de grandes lumières sur le temps auquel cette forme d'année a commencé d'avoir lieu. On sait combien il est difficile de fixer les règnes des anciens souverains de l'Egypte. Cependant, en rassemblant les différents faits que l'histoire peut fournir, et en examinant la forme du principal cycle dont se servaient les Egyptiens, connu sous le nom de *cycle caniculaire*, on peut en conclure la date précise de l'institution de l'année de 365 jours.

Dans la description que Diodore fait du tombeau d'Osimandès, roi de la grande Thèbes, il parle d'un cercle d'or dont la circonférence avait 365 coudées de tour sur une coudée de largeur. Chacune des 265 coudées répondait, dit-il, à un jour de l'année: on y avait marqué pour chaque jour le lever et le coucher des astres avec les prognostics des temps, conformément aux idées des astrologues égyptiens (*a*). Osimandès est nommé Ismandès par Strabon, qui ajoute que le prince appelé Ismandès par les Egyptiens était le même que le Memnon (1) dont il est souvent parlé dans les historiens de l'antiquité, comme souverain d'Ethiopie. Il est fort probable qu'Osimandès, prince très-belliqueux (2), avait conquis ce royaume (*b*); événement qui aura pu jeter les anciens dans l'erreur. Quoi qu'il en soit, on retrouve ce Memnon dans quelques listes des rois d'Egypte (3), et l'on sait d'ailleurs qu'il était extrêmement révéré sous ce nom chez les Egyptiens. Son règne tombe vers le temps de la guerre de Troye. On le prouve soit par l'autorité d'Homère, d'Hésiode, de Pindare et de Virgile, soit par le témoignage des plus anciens monuments : tels que le coffre des Cypsélides, le trône d'Apollon Amycléen, les statues de Lycius, les ta-

(1) P. 123. D.

(*a*) L. 1, p. 59.

Ce cercle fut enlevé par Cambyse, lorsqu'il fit la conquête de l'Egypte. Diod. *ibid.*

(1) L. xvii, p. 1167.

(2) Voy. Diod. l. 1, p. 57.

(*b*) D'anciennes inscriptions, dont parle Tacite, attestaient que Rhampsès, roi de Thèbes, avait conquis l'Ethiopie. *Annal.* l. 11, c. 60.

Je penserais que ce prince pourrait bien être l'Osimandès de Diodore. On sait à quel point les historiens grecs et latins ont défiguré les noms égyptiens.

(3) Syncell. p. 72 et 171.

leaux de Polygnote, etc. (1). Ainsi on est déjà assuré que dès le temps de la guerre de Troye l'année solaire des Egyptiens était de 365 jours, et que par conséquent le règne d'Aseth doit avoir précédé cette époque. Mais l'examen du cycle caniculaire va nous fournir une date beaucoup plus précise.

Les anciens parlent très-souvent de la *grande année* des Egyptiens désignée dans quelques auteurs sous le nom d'*année de Dieu*. Censorin et plusieurs autres écrivains nous apprennent que cette année de Dieu, que quelques-uns appelaient aussi *Année Héliaque*, recommençait à chaque quatorze cent soixante et unième année. Ce n'était donc autre chose qu'un cycle caniculaire (*a*). On voit encore très-clairement qu'il ne s'agissait que de la durée de ce cycle dans le nombre des 1461 ans, si mal-appliqué par Tacite à la durée du Phœnix, par Dion au calendrier romain, et par Firmicus à la révolution générale des planètes.

Cela posé, on trouve depuis l'an 1322 avant J.-C. jusqu'à l'an 139 de l'ère chrétienne, un cycle caniculaire bien constaté par les autorités et par les calculs de quantité d'auteurs. Il n'est donc plus question présentement que de voir si l'établissement de l'année de 365 jours concourut avec un commencement de cycle. Or il est évident qu'au temps où les Egyptiens donnèrent pour la première fois 365 jours à leur année, le thoth fut caniculaire, et qu'un des caractères de cette première année doit être d'avoir commencé avec le lever de la canicule. C'est un fait dont on peut acquérir des preuves suffisantes, en rassemblant ce que disent les anciens sur la manière dont les Egyptiens réglaient leurs années par le lever de la canicule (*b*). Je crois donc pou-

(1) ODYSS. l. IV, v. 188. l. XI, v. 121. — HESIOD. Theogon. v. 984. — PIND. Olymp. 2, v. 148. — Pyth. 6, v. 30. — PYTH. 6, v. 30. — VIRGIL. Æneid. l. 1, v. 489. — PAUSAN. l. V, c. 19 et 22, l. X, c. 31, l. III, c. 3.

(*a*) Le premier mois de l'année égyptienne s'appelait *Thoth*. Lorsque le lever héliaque de la canicule tombait au premier jour du mois, on disait que le thoth était caniculaire, et on comprenait sous le nom de *Cycle caniculaire* le temps qui s'écoulait depuis un thoth caniculaire jusqu'au suivant. Cet intervalle était nécessairement de 1460 années juliennes. Car l'année égyptienne de 365 jours étant trop courte d'environ 6 heures, le lever de la canicule anticipait d'un jour tous les quatre ans, et parcourait en rétrogradant tous les jours de cette année les uns après les autres pendant 4 fois 365 jours, ou 1460 ans. Ainsi ce n'était qu'après 1461 années égyptiennes, équivalentes à 1460 années juliennes, que le lever héliaque de la canicule revenait au premier jour du mois thoth, et commençait au nouveau cycle caniculaire.

(*b*) Ces peuples faisaient une attention particulière au lever de la canicule, dont l'apparition annonçait le débordement du Nil; attention qui fut une des principales causes des progrès qu'ils firent en astronomie.

voir fixer l'institution de l'année de 365 jours à l'an 1322 avant J.-C. (*a*).

La manière dont les Egyptiens plaçaient leurs cinq jours épagomènes était fort différente de celle que nous suivons aujourd'hui. Ils n'avaient point distribué ces jours dans le courant de l'année. Ainsi, au lieu d'avoir comme nous des mois égaux et des mois inégaux, les leurs étaient tous de trente jours chacun. A la fin de ces 12 mois, ils plaçaient leurs cinq jours épagomènes tout de suite entre le dernier mois de l'année finissante et le premier de la suivante (*b*).

Au moyen de cette correction, les Egyptiens approchèrent assez près de la détermination exacte de l'année solaire. Ils l'avaient trouvée à un quart de jour près environ. Leurs astronomes parvinrent même à la fin à découvrir que l'année purement de 365 jours était plus courte de quelques heures que l'année solaire naturelle. Mais je doute qu'ils aient atteint à ce point de précision dans les siècles que nous parcourons présentement.

On ne marche que pas à pas à la découverte de la vérité. Les Egyptiens commencèrent par s'apercevoir de la disproportion qu'il y avait entre l'année solaire et l'année lunaire qui leur avait originairement servi de règle, ainsi qu'à tous les premiers peuples. Ils arbitrèrent d'abord cet excédent à 6 jours. Ayant ensuite reconnu que ce nombre n'était pas suffisant, ils ajoutèrent encore 5 jours à leur année. Mais ce n'a été que quelque temps après l'époque dont il s'agit dans ce second volume, qu'ils parvinrent à connaître précisément de combien la durée de l'année solaire surpassait celle de l'année lunaire. Leurs observations, aux siècles dont nous parlons, n'avaient pas acquis assez de justesse pour donner la mesure exacte de la révolution annuelle du soleil d'oc-

(*a*) Je renvoie pour la preuve de tout ce que je viens d'avancer sur l'époque de l'institution de l'année de 365 jours en Egypte, à l'histoire du calendrier égyptien, donnée par M. de la Nauze, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. XIV, M. p. 334.

(*b*) Les Mexicains en usaient de la même manière : ils plaçaient à la fin de l'année leurs cinq jours intercalaires. Durant ces cinq jours qu'ils croyaient avoir été laissés exprès par leurs ancêtres, comme vides et hors de compte, ils s'abandonnaient totalement à l'oisiveté, et ne songeaient qu'à perdre le plus agréablement qu'ils le pouvaient ces jours qu'ils regardaient comme superflus. *Hist. de la Conquête du Mexique*, l. III, c. 17, p. 554.

ident en orient. Les astronomes égyptiens n'avaient pas encore connu que cet astre emploie près de 6 heures au-delà de 365 jours, pour revenir au même point du ciel d'où il était parti. Ce fait n'est pas difficile à prouver. Il suffit de rappeler ce que j'ai dit plus haut de ce cercle d'or placé sur le tombeau d'Osymandes. Ce cercle, comme on l'a vu, était divisé en 365 coudées, dont chacune répondait à un jour de l'année. Cependant l'année naturelle renferme environ un quart de jour de plus. Il s'ensuit qu'un cercle ainsi divisé en 365 parties égales ne pouvait pas fournir un calendrier exact. Car il n'est point dit qu'il y eût quelque partie réservée pour le quart de jour que la vraie année emploie au-delà des 365 jours. On ne voit point non plus que cette espèce de calendrier fût accompagnée de formules qui en corrigeassent le défaut. C'est pourquoi je pense que les Égyptiens n'ont découvert la vraie durée de l'année solaire que dans des siècles postérieurs à ceux dont nous nous occupons pour le moment (1).

ARTICLE TROISIÈME

De la Géométrie, de la Mécanique et de la Géographie.

Je ne m'étendrai pas beaucoup sur les progrès des Égyptiens dans les autres parties des mathématiques, dont il me reste à parler. J'ai fait voir dans les livres précédents que l'arpentage avait été connu très-anciennement chez ces peuples (2). Les tributs que Sésostris imposa sur toutes les terres de son royaume, et la manière dont il ordonna qu'ils seraient perçus, doit avoir contribué à l'avancement de la géométrie en Égypte. Les redevances étaient proportionnées à la quantité de terrain que chaque habitant possédait. On avait même égard aux diminutions et aux altérations que le Nil pouvait causer chaque année aux héritages sur lesquels il s'étendait (3). Un pareil établissement a dû, sans contredit, faire perfectionner les premières pratiques

(1) C'est aussi le sentiment de Marsham, voy. p. 237.

(2) Suprà, vol. I, liv. III, c. 2, art. 3.

(3) Voy. Hérod. l. 2, n. 109.

de la géométrie, et, par une suite nécessaire, occasioner de nouvelles découvertes. Au surplus, on ne peut point déterminer jusqu'à quel degré cette science avait alors été portée en Egypte.

De toutes les parties des mathématiques, la mécanique est celle que les Egyptiens paraissent avoir le mieux possédée, dès les temps dont il s'agit; il ne nous reste, à la vérité, aucun témoignage précis sur les découvertes de ces peuples en mécanique: l'histoire ne nous fournit, à cet égard, aucun éclaircissement. Mais, comme il est certain que les Egyptiens ont cultivé la géométrie dès les premiers temps, et que c'est dans l'application des théories de cette science aux différentes questions qui concernent le mouvement et l'équilibre que consiste la mécanique proprement dite, il y a tout lieu de présumer que ces peuples corrigèrent promptement leurs premières pratiques, les rectifièrent et les assujettirent à quelques méthodes fixes et constantes. Il serait effectivement assez difficile de concevoir que, sans autre guide qu'une pratique aveugle et destituée de principes, les Egyptiens eussent pu parvenir à élever sur leurs bases des masses telles que les obélisques (*a*).

On pourrait demander de quelles machines les Egyptiens se servaient pour de pareils ouvrages. Etaient-elles semblables aux nôtres? Exécutaient-ils enfin ces grandes entreprises avec moins d'appareil que n'en employa le célèbre Fontana lorsqu'il fit redresser ces mêmes obélisques par ordre de Sixte V? C'est ce qu'on ne saurait décider. On voit seulement que les Egyptiens prenaient des précautions et des mesures fort extraordinaires pour exécuter de semblables entreprises (1).

La géographie reçut aussi de grands accroissements chez les Egyptiens dans les siècles dont nous nous occupons présentement. Les vastes conquêtes de Sésostris contribuèrent beaucoup au progrès de cette science. Ce monarque s'appliqua à faire lever la carte de tous les pays qu'il avait parcourus. Il ne se contenta pas d'enrichir l'Egypte de ces productions géographiques; il eut soin encore d'en faire répandre des copies jusque dans la Scythie,

(*a*) *Suprà*, l. II, c. III.
Il faut dire cependant que Zabaglia, qui en dernier lieu a tiré de terre un obélisque, ignorait absolument les mathématiques, et ne travaillait que de génie et de pratique. Voy. Trév. Mai. 1751, p. 1202 — Acad. des Inscript. t. XXIII, Mém. p. 370.

(1) *Suprà*, l. II, c. III.

par le désir de faire passer son nom dans les climats les plus reculés (1).

La mémoire des cartes géographiques de Sésostris s'était parfaitement bien conservée dans l'antiquité. Dans le poëme composé par Apollonius Rhodien, sur l'expédition des Argonautes, Phinée, roi de la Colchide, prédit à ces héros les événements qui doivent accompagner leur retour. Argus, un des Argonautes, expliquant cette prédiction à ses compagnons, leur dit que la route qu'ils devaient tenir était décrite sur des tables, ou plutôt sur des colonnes qu'un conquérant égyptien avait autrefois laissées dans la ville d'OEa, capitale de la Colchide. Il ajoute que toute l'étendue des chemins, les limites de la terre et de la mer, étaient marquées sur ces colonnes, pour l'usage des voyageurs (2). Le Scholiaste d'Apollonius appelle Sésonchosis le monarque égyptien dont il est question dans ce passage : mais il observe que plusieurs auteurs le nommaient aussi Sésostris (3). On sait d'ailleurs que ce prince avait conquis la Colchide, et qu'il y avait même laissé une colonie (4).

On ne doit pas, au reste, être étonné que la géographie ait fait de grands progrès en Egypte. De tous les temps les savants de cette nation en avaient fait une étude particulière. Cette science était une de celles à laquelle les prêtres s'appliquaient particulièrement (5).

Je pourrais encore m'étendre sur les connaissances géographiques dont on trouve tant de preuves dans les écrits de Moïse. J'en ai déjà parlé dans le premier volume de cet ouvrage (6). Le partage de la terre promise, commencé par Moïse, et achevé sous Josué, fournit un témoignage des plus précis sur les progrès que la géographie avait faits alors (7). On ne peut s'empêcher d'en être frappé, lorsqu'on lit, dans les livres saints, les circonstances et le détail de ce partage. Ce fait seul suffirait pour nous convaincre de l'ancienneté et de l'assiduité avec laquelle certains peuples s'étaient appliqués à la géographie. Le point auquel nous verrons que cette science était portée du temps d'Ho-

(1) Eust. *in* fine Epist. *ante* Dionys. Perieg.
(2) L. IV, v. 272, etc.
(3) Ibid. *ad* vers. 272.
(4) Herod. l. II, n. 103 et 104.
(5) Clem. Alex. Strom. l. VI, p. 757.
(6) *Suprà*, 1er vol., l. III.
(7) Deuter. c. 3, ỷ. 12. — Jos. c. 13 et c. 18.

[illegible]. achevera d'en donner la preuve complète. J'en rendrai compte dans le troisième volume.

En traitant l'article des sciences chez les Egyptiens, on ne doit pas oublier une circonstance qui fait honneur à ces peuples. C'est chez eux qu'on trouve l'exemple de la plus ancienne bibliothèque dont il soit parlé dans l'histoire. Dans le nombre des bâtiments dont était accompagné le superbe tombeau d'Osimandes, il y en avait un qui renfermait la bibliothèque sacrée (1): on lisait au dessus de cette inscription: *Les remèdes de l'ame* (2).

CHAPITRE TROISIÈME.

De la Grèce.

Il n'y a presque aucune nation qui n'ait prétendu avoir inventé les arts et les sciences. J'ai fait voir dans le premier volume de cet ouvrage jusqu'à quel point cette prévention pouvait être fondée. Il est certain que chaque peuple a eu des notions sur les premières pratiques qui ont donné naissance aux arts et aux sciences. Mais il est également vrai que ces premières notions se sont promptement perfectionnées dans certains pays, tandis que dans d'autres contrées les peuples sont restés très-long-temps bornés à ces pratiques grossières qu'on ne doit pas honorer du titre de sciences. Peut-être même que ces nations n'auraient jamais pu atteindre à des théories plus relevées, si elles n'avaient pas été instruites par des colonies sorties de pays plus éclairés. C'est dans ce sens qu'on doit regarder les premiers habitants de l'Asie et de l'Egypte comme les maîtres qui ont enseigné aux nations de l'Europe la plupart des arts et des sciences dont nous jouissons aujourd'hui. Les sciences avaient déjà fait d'assez grands progrès en Orient dans le temps que les Grecs en connaissaient à peine les premiers éléments.

La Grèce a produit autrefois plusieurs personnages fameux,

(1) Diod. l. 1. p. 58. — Voy. ce que j'ai dit sur ce monarque, ci-dessus, p. 226.

(2) Diod. *loco cit.*

auxquels certains écrivains de cette nation ont voulu faire honneur de l'invention des arts et des sciences. Mais les bons auteurs grecs n'ont fait aucun cas de ces traditions populaires. Ils ont été les premiers à s'en moquer et à reconnaître que c'était de l'Egypte et de l'Asie que la Grèce tenait toutes ses connaissances. Les traditions dont je parle attribuaient, par exemple, l'invention de l'arithmétique à Palamède (1). Platon relève avec raison l'absurdité d'une pareille opinion. « Quoi donc, dit-il, sans Palamède, Agamemnon aurait ignoré le nombre de ses doigts (2) ? » On doit porter le même jugement des autres découvertes dont le commun des Grecs faisait passer pour auteurs les grands hommes des siècles héroïques. On sait dans quel temps ont vécu ces personnages si vantés; et ce temps est bien postérieur à celui du passage des premières colonies de l'Asie et de l'Egypte dans la Grèce. C'en est assez pour démontrer la supposition des faits dont certains écrivains ont voulu embellir l'histoire des anciens héros de la Grèce. On peut dire seulement, en leur honneur, qu'ayant perfectionné les premières connaissances que la Grèce avait originairement reçues de l'Orient, ils ont mérité, en quelque sorte, d'en être regardés comme les inventeurs.

Sans parler des princes Titans, d'Inachus et d'Ogygès, on doit regarder Cécrops, Danaüs et Cadmus, comme les auteurs de la plus grande partie des connaissances, qui, dans la suite, ont distingué si avantageusement les Grecs des autres peuples de l'Europe. Ces premières teintures, il est vrai, dûrent être assez imparfaites. Les sciences, au moment des transmigrations dont je parle, n'avaient pas encore acquis dans l'Asie et dans l'Egypte le degré de perfection auquel elles parvinrent ensuite dans ces climats. Une colonie d'ailleurs ne peut pas communiquer à la nation chez qui elle va s'établir toutes les découvertes dont jouit le pays d'où elle sort. Ce qu'elle en apporte même ne peut fructifier que par la longueur du temps. Aussi voyons-nous que, pendant bien des siècles, les sciences n'ont fait que languir chez les Grecs. Il fallut, pour qu'elles sortissent de cet état d'enfance, que des hommes d'un esprit supérieur, sentant ce qui manquait à leur nation, remontassent, pour ainsi dire, à la source qui avait fourni à la Grèce ses premières instructions. Ils furent puiser

(1) Voy. Plat. de Rep. p. 697. | (2) Loco *suprà* cit.

de nouveau en Egypte et en Asie les lumières dont ils avaient besoin. Par ces voyages ils enrichirent leur patrie de nouvelles découvertes; et les disciples surpassèrent bientôt leurs maîtres. Ces faits appartiennent à des siècles dont je n'aurai point occasion de parler. Renfermons-nous dans notre objet. Examinons l'état des sciences chez les Grecs, aux temps qui fixent actuellement nos regards : ce sont ceux qu'on à désignés dans l'antiquité par le nom de *Temps héroïques.*

ARTICLE PREMIER.

De la Médecine.

Il est inutile d'observer qu'originairement chez les Grecs, comme chez toutes les nations de l'antiquité, les professions de médecin, de chirurgien et d'apothicaire se trouvaient réunies dans la même personne. Cette partie de la médecine qui s'occupe de la guérison des maladies internes ne leur était guères connue (1). On ne trouve presque point d'exemples de cures de semblables maladies. En voici un, néanmoins, qui mérite à plusieurs égards notre attention. La fable l'a extrêmement défiguré; mais il n'est pas difficile d'en démêler le fond historique. Ce fait peut servir à faire connaître de quelle manière plusieurs remèdes ont été trouvés : il nous donnera encore lieu de faire quelques réflexions sur les récompenses qu'on donnait aux anciens médecins lorsqu'ils réussissaient.

L'histoire dit qu'il était arrivé un accident des plus étranges aux filles de Prœtus, roi d'Argos. Elles s'imaginaient être métamorphosées en vaches (2). La fable attribue ce délire singulier à la colère de Bacchus ou à celle de Junon (3); mais il est aisé de s'apercevoir que c'était l'effet d'une maladie dont les médecins rapportent divers exemples (4). Abas, qui avait occupé le trône d'Argos avant Prœtus, avait laissé d'Idoménée, sa fille, un petit-fils nommé

(1) *Suprà*, vol. 1er, l. III, c. 1.
(2) VIRGIL. Eclog. 6, v. 48. — SERVIUS, ad hunc loc.
(3) APOLLOD. l. 2, p. 68.
(4) Voy. P. ÆGINETA. l. III, *de Atrâ Bile.* — LE CLERC, Hist. de la Médec. l. I, p. 4.

Mélampus (*a*). Ce prince s'était adonné à la vie pastorale, selon l'usage de ces temps reculés où les enfants des rois et des dieux, c'est-à-dire les rois eux-mêmes gardaient souvent leurs troupeaux. La profession de berger donna occasion à Mélampus de faire quelques découvertes dans la médecine. Il a passé dans l'antiquité pour le premier des Grecs qui ait trouvé la purgation (1). Mélampus avait remarqué que, lorsque ses chèvres avaient mangé de l'ellébore, elles étaient violemment purgées : il imagina d'en faire prendre le lait aux filles de Prœtus. D'autres disent qu'il leur donna tout naturellement de l'ellébore. Il paraît que Mélampus joignit à cette recette quelques remèdes superstitieux (2). Il est le premier qui ait mis en usage, dans la Grèce, ces prétendus moyens (3). Quoi qu'il en soit, Mélampus réussit à guérir les filles de Prœtus de leur manie.

Les médecins de ces temps héroïques n'entreprenaient pas les malades à bon marché. La récompense que Mélampus exigea en est une preuve. Il demanda d'abord le tiers du royaume d'Argos. Les Argiens, après quelques difficultés, y ayant consenti, Mélampus ajouta à sa première demande celle du tiers du même royaume pour son frère Bias. L'hitoire dit que, comme toutes les Argiennes devenaient folles, on fut obligé de lui accorder toutes ses prétentions (*b*). Il est vrai que d'autres historiens content le fait d'une manière beaucoup plus naturelle. Ils disent que ce fut le roi d'Argos, qui, par reconnaissance, partagea son royaume avec Mélampus et Bias, son frère (4).

Ce n'est pas, au reste, le seul exemple que l'antiquité nous fournisse de récompenses semblables accordées aux médecins. Dans un moment j'aurai occasion d'en rapporter un autre. On cessera cependant d'en être étonné, quand on fera réflexion que ces médecins étaient fils ou petits-fils de souverains.

On trouve encore un autre exemple de cures attribuées par l'an-

(*a*) Apollod. l. II, p. 68 et 69.
Son père se nommait Amythaon. Mélampus vivait environ 150 ans avant l'Esculape grec.

(1) Apollod. l. II, p. 69.

(2) Apollod. ibid. — Ovid. Métam. l. XV, v. 325 et suiv. — Servius, ubi suprà.

(3) Herod. l. IX, n. 49.

(*b*) Herod. l. IX, n. 33. — Apollod. l. II, p. 69.
Servius dit seulement que Mélampus mit dans son marché qu'on lui donnerait en mariage une des filles de Prœtus, nommée Cyrianasse, avec la moitié du royaume. *Ad* Eclog. 6, v. 48.

(4) Diod. l. IV, p. 313. — Paus. l. II, c. 17.

tiquité à Mélampus. Mais la fable a tellement déguisé ce fait, et les circonstances s'en accordent si peu avec la chronologie, que je n'ai pas jugé à propos de le rapporter (1).

C'est à peu près à quoi se réduit tout ce que j'ai pu recueillir sur la guérison des maladies internes dans les siècles dont il s'agit présentement. J'ai déjà eu soin de remarquer qu'autrefois cette partie de la médecine était presque entièrement inconnue. La science des premiers médecins ne consistait que dans l'exercice de la chirurgie (2). Les anciens ont très-bien observé que, quoiqu'il y eût des médecins dans l'armée des Grecs devant Troye, Homère ne dit point qu'ils furent employés dans la peste dont le camp fut affligé, ni dans aucune autre sorte de maladie. Ils ne sont appelés que pour panser les blessés (3). Nos réflexions ne doivent donc tomber que sur la manière dont, aux temps héroïques, les Grecs traitaïent les blessures. Homère en fournit quelques exemples.

Dans l'Iliade, Ménélas est blessé d'une flèche dans le flanc: on fait venir aussitôt Machaon pour le panser. Le fils d'Esculape, après avoir considéré la plaie, en suce le sang et y met un appareil pour appaiser la douleur (4). Homère ne spécifie point ce qui entrait dans cet appareil (a). Il n'était composé, suivant toutes les aparences, que de quelques racines amères. Cette conjecture est fondée sur ce que, dans la description que fait ce poëte du pansement d'une pareille blessure, il dit expressément qu'on appliqua sur la plaie le suc d'une racine amère broyée (5). Il paraît que c'était le seul remède qu'on connût alors. La vertu de ces plantes est d'être styptique. On les employait pour empêcher la suppuration et afin de procurer la réunion des plaies plus promptement. Ces racines amères faisaient le même effet que l'eau-de-vie et les autres liqueurs spiritueuses dont on fait usage aujourd'hui. Mais ces sortes de remèdes devaient causer beaucoup de douleur aux

(1) Voy. Le Clerc, Hist. de la Médec. l. 1, p. 26 et 27.

(2) Voy. Apollod. l. iii, p. 172.— Plin. l. xxix, c. 1, *init.* — Hygin. Fab. 274, p. 328. — Cels. l. 1, *in* Præfat.

(3) Cels. *loco cit.*

(4) L. iv, v. 218 et 219.

(a) Platon, Republ. l. iii, a cité cette blessure de Ménélas, pour exemple de la maniére dont, aux temps héroïques, on pansait les plaies; mais comme il s'est servi des expressions d'Homère, il ne peut fournir aucun éclaircissement sur la nature des remèdes qu'Homère a voulu désigner.

(5) Ῥίζαν πικρὴν. Iliad. l. xi, v. 845, 846.

blessés, par les irritations et les inflammations qu'ils ne pouvaient pas manquer d'occasioner (*a*).

J'avais oublié de dire que le premier soin, dans ces temps-là, était de laver les plaies avec de l'eau tiède (1). On voit aussi qué, dès lors, on connaissait et on pratiquait la succion (*b*).

Il faut encore observer que toutes les armes offensives dont on se servait aux temps héroïques étaient d'airain (2). Il y a lieu de croire que les plaies faites avec de pareilles armes n'étaient pas aussi difficiles à guérir que les plaies faites avec des armes de fer (3). Autant, en effet, la rouille du cuivre, prise intérieurement, est pernicieuse et mortelle, autant elle est utile employée à l'extérieur. Le verd-de-gris déterge et dessèche les ulcères; il consume les chairs fongueuses et superflues. On fait aussi un usage très-salutaire du vitriol pour apaiser les inflammations. Il ne pourrait même résulter que de bons effets du séjour du cuivre dans les plaies. Ce métal porte en lui-même une vertu styptique. Les râclures du cuivre entrent dans la composision de plusieurs remèdes dont on se sert pour prévenir la corruption des chairs. Quelques auteurs même prétendent qu'un clou d'airain mis dans les chairs d'un animal mort empêche qu'elles ne se corrompent (4). Au reste, la découverte des propriétés du cuivre pour le pansement des plaies est très-ancienne. Toute l'antiquité s'est accordée à dire qu'Achille avait guéri Télèphe avec la rouille de sa lance, dont la pointe était de cuivre. Ce héros passait même pour le pre-

(*a*) C'est ce qui me porte à croire qu'on ne doit pas prendre à la lettre les épithètes qu'Homère donne à ces sortes de remédes. Il les appelle ἤπια, ὀδυνήατα φάρμακα. remèdes *doux*, *adoucissants*. Je pense que par ces termes le poëte a voulu seulement dire que ces remèdes adoucissaient la douleur, en procurant la guérison des plaies. Voy. Iliad. l. v, v. 401.

(1) Iliad. l. xi, v. 845, l. 14, v. 6 et suiv.

(*b*) Ibid. l. 4, v. 218.

Il faut convenir que le mot ἐκμυζήσας, dont Homère s'est servi en cette occasion, est susceptible de deux interprétations; car il peut aussi signifier simplement *essuyer la plaie après l'avoir pressée*. C'est le sens que Le Clerc a suivi. *Hist. de la Médecine*, l. 1, p. 49 et 50.

Mais, outre que plusieurs interprètes ont cru que dans cette occasion Homère avait voulu désigner *la succion*, je suis déterminé par l'autorité d'Eustathe, qui l'a pris dans ce sens. Il ajoute même que, de son temps, parmi les nations les plus barbares, on pratiquait ce remède qui réussissait ordinairement.

(2) Voy. *infrà*, l. v, c. 3.

(3) C'est le sentiment d'Aristote, Problem. 35, sect. 1, p. 685. — Voy. aussi Plut. t. ii, p. 659.

(4) Plut. t. ii, p. 659 — Journ. des Savants, juillet 1678. p. 159.

mier qui eût reconnu les bons effets du verd-de gris dans le traitement des blessures (1).

L'idée de croire que, par la vertu de certaines paroles, on peut arrêter le sang et guérir les plaies, est une superstition des plus anciennes. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les hommes en sont entêtés. Ces moyens illégitimes qu'une fausse religion a fait naître, et que la crédulité a entretenus, ont été en usage dans tous les temps et chez tous les peuples (2). Homère fournit des preuves très-marquées de la créance que les Grecs donnaient à ces impostures. Ulysse raconte qu'ayant été dangereusement blessé par un sanglier, les fils d'Autolicus bandèrent sa plaie, et en arrêtèrent le sang en proférant certaines paroles (3). Il y a bien de l'apparence aussi qu'il entrait beaucoup de superstition dans le nœud merveilleux donc on attribuait l'invention à Hercule. Les anciens prétendaient que ce nœud avait une vertu singulière pour guérir les plaies (4).

Le soin de régler la nourriture des blessés est un des principaux objets de la médecine. Il est d'une nécessité absolue, et d'une très-grande conséquence, de prescrire dans ces occasions aux malades des lois pour le boire et le manger. On est toujours étonné du régime qu'Homère fait observer à ses héros blessés. Machaon, fils d'Esculape, était lui-même un médecin très-habile. Il était soldat aussi bien que médecin. Il fut blessé dangereusement à l'épaule dans une sortie que firent les Troyens. Nestor le ramène aussitôt dans sa tente. A peine y sont-ils entrés, que Machaon prend une boisson mixtionnée avec du vin où l'on avait rapé du fromage et mis de la farine d'orge (*a*). Quels mauvais effets ne devait pas produire un pareil breuvage, puisque le vin seul, au sentiment des personnes de l'art, est très-contraire à la guérison des plaies. Les mets qu'on sert ensuite à Machaon ne paraissent nullement convenables à l'état dans lequel il se trouvait (5).

(1) Plin. l. xxv, sect. 19, p. 365.

(2) Voy. Le Clerc, Hist. de la Médec. 1re part. l. i, p. 35 et suiv.

(3) Odyss. l. xix, v. 457. — Plin. l. xxviii, c. 2, p. 446.

(4) Plin. l. xxviii, c. 6, p. 455.

(*a*) Iliad. l. xi, v. 506, 507 et 637, etc.

Madame Dacier a traduit Ἄλφιτα λευκὰ, par de *la fleur de froment*. Mais il est certain qu'ἄλφιτων n'a jamais signifié que de la farine d'orge. Voy. Plat. Repub. l. ii, p. 600.

On sait d'ailleurs que ce breuvage mixtionné qu'Homère nomme κυκεὼν, se faisait anciennement avec la farine d'orge. Voy. le Schol d'Euripid. *ad* Orest. p. 209, Edit. Steph.

(5) Iliad. l. xi, v. 629.

Cette conduite qu'Homère fait tenir à ses héros est si extraordinaire, que Platon n'a pas pu s'empêcher d'en faire la remarque; mais en même temps il s'efforce de trouver, dans la manière de vivre des temps héroïques, des raisons pour excuser un pareil régime. Je doute cependant que les motifs sur lesquels Platon fonde la défense d'Homère soient aussi solides qu'ils sont ingénieux (*a*). Il vaut mieux attribuer, avec un auteur très-éclairé dans ces matières, cette conduite irrégulière à l'ignorance où l'on était alors des vrais principes de la médecine. Il est certain qu'aux temps héroïques la partie de cette science, qui concerne la nourriture des malades, était absolument inconnue (1).

J'ai dit dans le premier volume de cet ouvrage que, suivant toutes les apparences, on ne connaissait pas anciennement la saignée. Ce remède ne semble point avoir été en usage chez les Egyptiens. A l'égard des Grecs, on n'en trouve aucune trace dans Homère : cependant la saignée aurait été connue et pratiquée dès les temps héroïques, si l'on pouvait s'en rapporter au témoignage d'Etienne de Byzance. Ce géographe dit que Podalire, frère de Machaon, revenant de la guerre de Troye, fut jeté par une tempête sur les côtes de Carie. Le bruit s'étant répandu qu'il était médecin, on le mena au roi Damætus, dont la fille était tombée du haut d'une maison. Il la guérit, dit-on, en la saignant des deux bras (2). Le roi, par reconnaissance, lui donna cette princesse en mariage avec la Chersonnèse. Comme on ignore où Etienne de Byzance avait pris cette histoire, et qu'il est le seul qui en parle, il y a tout lieu d'en douter; d'autant plus que ce géographe est un témoin trop moderne par rapport à des temps aussi reculés que ceux dont nous parlons (*b*).

On a vu dans la première partie de cet ouvrage que, chez les peuples de l'Orient, le soin des accouchements avait été origi-

(*a*) *In* Jone. p. 366 — Republ. *l.* III, p. 622 et 623.

Platon n'avait pas Homère sous les yeux quand il a écrit cet endroit de sa république : il confond les personnages, en disant que ce fut Eurypile qui prit le breuvage en question. Ce fut, suivant Homère, Machaon lui-même. On ne voit point qu'Eurypile, après sa blessure, ait rien pris. C'est une légère inattention de la part de Platon, dans laquelle M. Le Clerc est également tombé. *Hist. de la Médec.* l. I, p. 42.

(1) Le Clerc, Hist. de la Méd. l. 1, p. 44.

(2) Stephan in *voce* Συρνα. p. 625 et 626.

(*b*) Thom. de Pinedo conjecture qu'Etienne de Byzance écrivait entre l'an 490 et 500 de l'ère chrétienne. Fabricius pense qu'il peut être plus ancien d'une centaine d'années. *Bibl. Græc.* t. III, p. 46.

nairement confié aux femmes. Il n'en a pas été de même chez les Grecs dans les premiers temps. Il était expressément défendu aux femmes d'exercer aucune des parties de la médecine, sans en excepter même celle des accouchements. Cette défense avait eu des suites très-fâcheuses. Les femmes ne pouvaient se résoudre à appeler des hommes dans ces moments critiques. Faute de secours, il en périssait beaucoup dans les travaux de l'enfantement. L'industrie d'une jeune Athénienne, qui se déguisa en homme pour apprendre la médecine, tira les femmes d'intrigue. On avait remarqué que ce prétendu médecin était le seul dont les femmes se servissent. Cela fit naître des soupçons. On le traduisit devant l'Aréopage pour rendre compte de sa conduite. Agnodice (c'était le nom de notre jeune Athénienne) n'eut pas de peine à tirer ses juges d'erreur; elle exposa le motif de son déguisement. Cette aventure fut cause qu'on abrogea l'ancienne loi. Depuis ce temps, les femmes eurent permission de présider aux accouchements (1).

Les princes alors et les rois ne dédaignaient pas l'exercice de la médecine. Presque tous les fameux personnages des siècles héroïques se sont distingués par leurs connaissances dans cet art. On compte dans ce nombre Aristée, Jason, Télamon, Teucer, Pelée, Achille, Patrocle, etc. Ils avaient été instruits par le Centaure Chiron, que ses lumières et ses connaissances avaient rendu alors l'oracle de la Grèce. C'est particulièrement à la connaissance des simples qu'ils s'étaient attachés. On désigne encore aujourd'hui plusieurs plantes par le nom de quelques-uns de ces héros; preuve que dans l'antiquité ils passaient pour les premiers qui en eussent découvert les vertus (2).

On pourrait joindre à tous ces illustres personnages Palamède. Ce n'est pas qu'il se fût appliqué à connaître les secrets de la médecine; il avait refusé d'être instruit dans cette science par Chiron. Palamède était fataliste, et regardait en conséquence la médecine comme une connaissance odieuse à Jupiter et aux Parques. L'exemple d'Esculape foudroyé l'épouvantait (3). Mais, comme la pénétration de son esprit s'étendait à tout, il empêcha, dit-on, par ses bons conseils, que la peste qui ravageait

(1) HYGIN. Fab. 274, p. 328.
(2) LE CLERC, Hist. de la Méd. l. 1, p. 30.
(3) PHILOSTRAT. Heroic. c. 10, p. 708.

outes les villes de l'Hellespont et Troye même, n'attaquât per-
onne dans le camp des Grecs, quoique le lieu où ce camp était
ssis fût très-malsain. Palamède, ajoute-t-on, avait prévu cette
peste sur ce que les loups, descendant du mont Ida, se jetaient
ur le bétail et même sur les hommes. Le moyen qu'il employa
pour empêcher l'armée des Grecs d'être attaquée de la peste fut
l'ordonner que l'on mangeât peu, et particulièrement que l'on
'abstînt de chair. Il enjoignit encore de faire beaucoup d'exer-
ice. Ses conseils eurent, dit-on, tout le succès possible (1).

Si ce fait était bien prouvé, on pourrait dire que, sur le sujet
la médecine, Palamède en savait plus que tous les Grecs,
ns en excepter Podalire et Machaon. Mais toute cette belle his-
ire ne mérite aucune croyance. Je n'aurais eu garde même
en parler si, toute fausse qu'elle est, elle ne servait pas à con-
mer ce que j'ai dit précédemment sur les découvertes dont
ielques écrivains grecs ont voulu faire honneur à leurs héros.
ur détruire toutes ces traditions, il suffit d'ouvrir Homère,
nt le témoignage doit être d'un si grand poids pour tout ce qui
ncerne les temps héroïques. Ce poëte dit expressément que les
recs furent la proie des flèches mortelles d'Apollon. On ne
yait partout, ajoute-t-il, que monceaux de morts sur des bû-
iers qui brûlaient sans cesse (2).

Je ne dirai qu'un mot de Médée. Cette princesse a passé dans
ntiquité pour une fameuse magicienne. Elle n'a dû probable-
ent cette mauvaise réputation qu'aux connaissances qu'elle avait
cquises dans la botanique, et à l'usage criminel qu'elle n'en fit
ue trop fréquemment. On lui vit faire quelques cures surpre-
antes. On savait aussi que par ses secrets elle s'était défaite
ouvent de ceux qui s'étaient attiré son inimitié; il n'en fallut pas
avantage pour la faire regarder, dans ces temps d'ignorance,
omme une magicienne du premier ordre.

Entre tous les effets merveilleux qu'elle avait opérés, il n'y en a
point de plus célèbres que le rajeunissement du viel Eson, père
le Jason, son amant. Ovide a décrit cette fable d'une manière
rès-élégante et très-pathétique (3). Plusieurs mythologistes ont
herché à donner un sens raisonnable à ce conte absurde. Il y en
qui ont cru y entrevoir une expérience dont on s'est beaucoup

(1) Philostrat. Heroic. c. 10, p. 10 et 711.

(2) Iliad. l. I, v. 51 et suiv.

(3) Métam. l. VII, v. 162 et suiv.

occupé sur la fin du dernier siècle. Je parle de la transfusion du sang ; remède qu'on a tenté plusieurs fois et qui a toujours très mal réussi (1). D'autres cherchent l'origine de cette fable dans une tradition qui portait que Médée connaissait des herbes dont la vertu était de teindre en noir les cheveux blancs (2). Mais toutes ces explications ne portent sur aucun fondement historique (3).

ARTICLE SECOND.

Mathématiques.

Les Grecs, dans les siècles dont il s'agit présentement, n'avaie[nt] que des notions extrêmement bornées des mathématiques. C[e] qu'ils en connaissaient ne mérite certainement pas le nom [de] sciences. On est toujours étonné quand on compare les siècl[es] brillants de cette nation avec ses commencements. Il s'en fa[ut] de beaucoup que son génie se soit développé aussi promptem[ent] que celui des peuples de l'Orient. Opposons les Grecs des siècl[es] héroïques aux Phéniciens des mêmes siècles, et on trouv[era] presque autant de différence entre eux qu'entre les peuples [de] l'Europe les plus policés, et les nations de l'Amérique, au m[o]ment qu'on en fit la découverte. Les Grecs n'ont même su mett[re] à profit que très-tard les connaissances dont les colonies d'As[ie] et de l'Egypte leur avaient fait part. Quelque imparfaites qu'o[n] suppose ces premières teintures, le peu d'usage qu'en firent l[es] Grecs, pendant près de mille ans, sera toujours un grand suj[et] d'étonnement.

§ Ier. *Arithmétique.*

Il est impossible de donner même des notions vagues et im[-]parfaites de l'état des progrès de l'arithmétique dans la Grèce aux siècles héroïques. L'antiquité ne nous fournit aucune lu[mière]

(1) Bann. Expl. des Fab. t. vi, 459, 460. — Voy. Le Clerc, Hist. de la Méd. l. 1, p. 65.
(2) Clem. Alex. Strom. l. 1, p. 363.
(3) Banier, *loco cit.* p. 460.

ière sur les premières méthodes que les Grecs ont employées our faire leurs calculs. Je me contenterai de proposer quelues conjectures sur les symboles arithmétiques usités ancienement chez ces peuples.

Les Grecs, ainsi que toutes les nations de l'antiquité, n'ont oint connu les chiffres proprement dits, c'est-à-dire, les caractères uniquement destinés à exprimer es nombres. Ils faisaient ervir à cet usage les lettres de leur alphabet, partagées et rangées en différentes manières. Il paraît qu'ils désignèrent d'abord s nombres par des lettres initiales (*a*), auxquelles ils substituèrent dans la suite les lettres numérales (1). Les premières 'étant, pour ainsi dire, que les abrégés des noms de nombre, a dû s'en servir avant que de donner aux lettres de l'alabet une valeur dépendante, non-seulement du rang qu'elles tiennent, mais encore d'une convention arbitraire qui est senble dans la façon d'exprimer les unités, les dizaines, les cenines, etc. Cette seconde opération est bien plus compliquée que première. Elle n'a dû s'introduire que lorsqu'on a reçu des héniciens les épisémons, *bau*, *koppa et sampi* (*b*), qui paissent être venus plus tard en Grèce que la plupart des autres ractères.

(*a*) Cette méthode ne pouvait avoir u dans les cas où une même lettre itiale convenait à plusieurs noms de mbre différents. Il était difficile, r exemple, de faire servir l'*epsilon* désigner les nombres *six*, *sept*, *euf*, ἑξ, ἑπτὰ, ἐννέα, lorsqu'il ait question de les exprimer dans un ul et même calcul. Il y aurait eu néessairement de l'erreur et de la conusion à désigner ces nombres par la ettre initiale de leur nom. Nous ignoous de quelle façon les Grecs des remiers âges remédiaient à cet inconénient. Mais les monuments qui subistent encore aujourd'hui ne nous ermettent pas de douter du grand sage qu'ils ont fait, généralement parlant, des lettres initiales, des noms de nombre, pour en exprimer la valeur d'une manière abrégée.

(1) Voy. les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. III, Mém. p. 416, etc.

(*b*) C'est le nom que les Grecs donnèrent à trois caractères qu'ils ajoutèrent aux 24 lettres de leur alphabet, pour étendre et faciliter la pratique des calculs. Ces caractères étaient formés ainsi ς, ϟ, ϡ, et désignaient les nombres 6, 90 et 900. Les 24 lettres de l'alphabet, prises suivant l'ordre qu'on leur avait donné originairement, marquaient les nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 100, 200, 300, 400, 500, 600, 700 et 800. La combinaison des huit lettres ί, κ', λ', μ', ν', ξ', ό, π', et du *Koppa* ϟ avec les huit premières, ά, β', γ', δ', έ, ζ', ή, θ', et avec l'épisemon *bau* ς, servait à exprimer tous les nombres intermédiaires entre 10 et 20, entre 20 et 30, et ainsi de suite jusqu'à 100. Enfin les huit dernières lettres ρ', σ', τ', υ', φ', χ', ψ', ώ, et le *sampi* ϡ en se combinant tant avec les seize précédentes et les deux premiers épisémons, qu'avec les combinaisons des huit premières augmentées

Du temps d'Hérodien, la première façon de compter existait encore dans les lois de Solon, et sur d'anciennes colonnes (1). Elle se perpétua chez les Athéniens; mais, comme elle avait été insensiblement abandonnée par les autres villes de la Grèce, de là vient que des grammairiens, tels que Terentius Scaurus, et Priscien, n'en parlent que comme d'un usage particulier aux Athéniens (2).

Il est clair cependant que, dans les commencements, cet usage a dû être commun à tous les peuples de la Grèce. On en trouve des preuves dans quelques fragments de très-anciennes inscriptions (3). Mais il faut convenir en même temps que l'autre façon de compter, c'est-à-dire, par lettres numérales, s'est introduit de fort bonne-heure dans plusieurs cantons de la Grèce (4).

J'eusse désiré pouvoir m'étendre d'avantage sur l'origine et l'état de l'arithmétique chez les Grecs, dans ces temps reculés. Le silence des auteurs anciens ne me l'a pas permis. Il serait bien difficile d'y suppléer par des conjectures, qui d'ailleurs auraient nécessairement le défaut d'être très-incertaines et très-arbitraires. L'astronomie va fournir plus de matière à nos recherches.

§ II. *Astronomie.*

Rien ne marque mieux le peu de disposition des anciens Grecs pour les sciences, que l'état d'imperfection dans lequel l'astronomie a langui chez eux pendant tant de siècles. Il est certain qu'au temps dont nous parlons présentement, et encore bien postérieurement après, leur calendrier était très-imparfait. C'est sans doute parce que les Grecs ne se sont adonnés qu'assez tard à

du *bau*, et de huit intermédiaires, augmentées du *koppa*, exprimaient tous les nombres qui sont entre 100 et 200, entre 200 et 300, etc., jusqu'à 1000. Tous ces caractères, tant simples que composés, étaient surmontés d'un accent.

Pour exprimer tous les nombres qui sont entre 1000 et 1,000,000, on n'employait point de nouveaux symboles numériques; on se contentait seulement de transporter l'accent à la partie inférieure du caractère, qui, sans cela, n'aurait désigné que des unités, des dizaines ou des centaines; cette nouvelle position de l'accent déterminait ce caractère à représenter des unités, des dizaines et des centaines de mille.

(1) Voy. son Traité *περὶ τῶν ἀριθμῶν*.

(2) Terent. Scaurus, *de* Orth. p. 2258. édit de Puts. — Priscus, de fig. num. p. 345. — Acad. des Inscript. t. 23. Mém. p. 417.

(3) Voy. Acad. des Inscript. t. 23. Mém. p. 416 et 417.

(4) Ibid. *loco cit.*

l'agriculture, et qu'ils ont été très-long-temps sans entreprendre des navigations de long cours (1).

Il paraît cependant que cette nation n'a jamais manqué d'astronomes. La plupart des fameux personnages des siècles héroïques ont passé pour s'être appliqués à l'étude du ciel. Il n'y en a presque aucun auquel on n'ait attribué quelques découvertes astronomiques (2). Si l'on en croyait même Philostrate, Palamède aurait été assez instruit de cette science, pour expliquer la cause des éclipses du soleil (3). Je me suis déjà assez expliqué sur ce qu'on devait penser des prétendues découvertes de ce héros; ce serait donc perdre du temps que de s'y arrêter davantage.

Il y a bien de l'apparence que, dans le commencement, les Grecs ne comptaient les années que par les saisons, encore n'y avait-il pas à cet égard d'uniformité entre les différents peuples de la Grèce. Les Arcadiens, qui passaient pour les premiers qui eussent cherché à se former un calendrier, firent originairement l'année de trois mois, et ensuite de quatre. Les Argiens et les Acarnaniens en donnèrent six à la leur (4).

On ne peut point fixer le siècle auquel les Grecs parvinrent à accorder, d'une manière un peu raisonnable, la durée de leurs années avec le cours des saisons. Anciennement leurs années étaient purement lunaires (a). Les Grecs ne tardèrent pas à sentir combien cette manière de partager le temps était irrégulière. En moins de dix-sept de ces années, l'ordre de la nature se trouvait absolument renversé, l'été prenant la place de l'hiver, et l'hiver celle de l'été. Il fallut remédier à ces inconvénients. Les Grecs imaginèrent successivement différentes périodes ou cycles, pour faire concourir la durée de leurs années avec le retour périodique des saisons: mais ils manquaient des connaissances les plus essentielles, et sans lesquelles il n'est pas possible de réussir

(1) *Suprà*, l. [illegible] et suiv. [illegible] [illegible] p. 4.

(2) Lucian. de Astro. [illegible] et suiv. — [illegible]

(3) Heroïc. c. 10. p. [illegible]

(4) Plin. l. [illegible] — Censorin. c. 19. — [illegible] — Plut. in Numa. p. [illegible] — [illegible] Eclog. Phys. p. [illegible] — [illegible] Civit. Dei. l. 15. c. [illegible] — [illegible]

(a) [illegible]

dans une semblable entreprise. Nous en avons une preuve bien marquée dans la nature même de ces périodes. La première fut la *diétéride*.

Cette période supposait que 25 révolutions lunaires répondaient exactement à deux révolutions solaires. En partant de ce faux principe, les Grecs crurent avoir trouvé le vrai moyen de ramener les différents mois de leur année à la même saison, en intercalant un treizième mois, de deux ans en deux ans, de façon que les années fussent alternativement de douze et de treize mois (1). Ils appelèrent cette période *diétéride* ou *triétéride*, c'est-à-dire, période de deux ans, ou période de trois ans, parce que cette intercalation n'avait lieu que chaque troisième année, après deux années révolues (2).

Les Grecs ne furent pas long-temps sans reconnaître les imperfections de cette réforme (*a*). Ils imaginèrent alors de doubler l'intervalle de l'intercalation du treizième mois, et de ne faire cette intercalation qu'après quatre ans révolus, ou, ce qui est la même chose, au commencement de chaque cinquième année. C'est de là que cette seconde période prit les noms de *tétraétéride* et de *pentaétéride*, sous lesquels elle a été également connue (3). Enfin, comme la tétraétéride était encore plus défectueuse que la diétéride (*b*), les grecs en inventèrent une troisième que l'on nomma *octaétéride*, ou *ennéatéride*, eu égard à ce que ce nouveau cycle recommençait chaque neuvième année (4). Les auteurs sont partagés sur la manière dont l'intercalation se pratiquait dans cette troisième période. Les uns disent qu'on intercalait trois mois après huit années révolues; d'autres disent que les Grecs omettaient tous les huit ans un mois intercalaire, et que c'est en cela que consistaient leurs octaétérides (5). Macrobe

(1) CENSORIN. c. 18.
(2) *Ibid.*
(*a*) La diétéride excédait d'environ sept jours la durée de deux années solaires. Elle opérait par conséquent 28 jours, c'est-à-dire, près d'un mois d'erreur, tous les huit ans.
(3) CENSOR. c. 18.
(*b*) Il s'en fallait de 15 jours ou 15 jours et demi que 49 mois lunaires ne fissent quatre années solaires. Ainsi la tétraétéride faisait trente à trente et un jours d'erreurs tout les huit ans, près de trois jours de plus par conséquent que la diétéride. Mais le dérangement opéré par cette période se faisait dans un ordre tout opposé. La diétéride reculait le retour de chaque mois, par rapport à la saison à laquelle il appartenait, et la tétraétéride au contraire l'avançait.
(4) CENSOR. c. 18.
(5) NEWTON, Chronologie des Grecs, p. 78 et 79.

prétend qu'ils avaient sept années communes de 354 jours chacune, et que la huitième ils intercalaient les 90 jours dont huit années solaires surpassent huit années lunaires (1).

Je pense que l'*ennéatéride* avait lieu dans la Grèce dès le temps de Cadmus. Nous voyons, en effet, que sous ce prince il est question d'une *grande année* et que cette *grande année* était de huit ans (2). On n'ignore pas que les anciens par ces *grandes années* entendaient des périodes imaginées pour réformer la durée des années ordinaires, et les ramener à l'ordre des saisons et à la révolution des astres. Je crois encore entrevoir des traces de cette période dans la manière dont les anciens disent que Minos publia ses lois (3). L'emploi de tous ces différents cycles prouve sensiblement quelles étaient alors l'ignorance et l'incapacité des Grecs en astronomie.

Par la suite ils s'appliquèrent à trouver des moyens plus propres à régler avec exactitude la durée de leurs années. Les anciennes annales de la Grèce attribuaient à une réponse de l'oracle de Delphes ces premières recherches. L'oracle ayant dit qu'il fallait célébrer les fêtes solennelles, non-seulement suivant l'usage de la patrie, mais que de plus il fallait y observer *trois choses* (4), les Grecs crurent que par ces *trois choses* l'oracle leur ordonnait d'avoir égard aux jours, aux mois et aux années; ils s'imaginèrent que pour cet effet ils devaient régler les années sur le cours du soleil, et les mois sur celui de la lune (5).

Les auteurs de qui nous tenons ce fait ne nous apprennent point le temps auquel on se mit en devoir de se conformer aux ordres de l'oracle; mais il est certain qu'il se passa plusieurs siècles avant que les Grecs fussent instruits des moyens propres à les conduire au but qu'ils se proposaient.

Selon le témoignage même de leurs écrivains les plus estimés, ces peuples avant le règne d'Atrée n'avaient pas encore fait attention au mouvement propre du soleil d'Occident en Orient. Ce prince, disent-ils, fut le premier qui en instruisit les Grecs (6).

(1) Saturn. l. 1, c. 13, p. 251. — Voyez aussi Suidas, *in* Ἐνιαυτὸς, t. 1, p. 757.
(2) Apollod. l. III, p. 137.
(3) Voy. Marsh. p. 613.
(4) Κατὰ γ'.
(5) Gemin. *apud* Petav. Uranol. c. 6, p. 32.
(6) Strabo, l. 1, p. 53. — Lucian. de Astrol. t. II, p. 365 et 366. — Achill. Tat. Isag. p. 140.

On n'ignore pas que le règne d'Atrée n'a précédé que de seize ans la guerre de Troye. Philostrate, en même temps, qui veut faire honneur à Palamède des connaissances les plus relevées, est forcé d'avouer qu'alors on n'avait ni règles ni mesures pour les mois et pour les années (1). Il doit donc passer pour constant que toutes les pratiques dont les Grecs se servaient dans les temps héroïques étaient très-imparfaites.

Quelques modernes néanmoins se sont imaginés que l'entreprise des Argonautes avait fait faire de grands progrès à l'astronomie dans la Grèce. Les hasards d'une navigation longue et dangereuse sur des mers inconnues forcèrent, dit-on, les Grecs à s'appliquer avec une grande attention à connaître l'état du ciel. On a même été jusqu'à avancer qu'au temps de l'expédition des Argonautes on avait chargé le fameux Centaure Chiron de réformer l'ancien calendrier de la Grèce, qui manquait d'exactitude. Chiron, continue-t-on, dressa un nouveau calendrier pour l'usage des Argonautes, deux ans avant leur expédition. Il forma même les constellations afin de faciliter le voyage de ces héros. On a fait plus : on a voulu assigner dans quels points du ciel Chiron avait fixé les points des équinoxes et des solstices (2).

Une opinion aussi contraire à tout ce que l'histoire ancienne nous apprend du peu de connaissance que les Grecs avaient de l'astronomie, aux temps héroïques, n'a pas manqué d'être relevée. On en a démontré la fausseté d'une manière assez palpable pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y insister de nouveau. Cependant, afin de ne rien omettre sur une matière aussi intéressante, je vais exposer en peu de mots les moyens par lesquels on a combattu un système si opposé à l'histoire et à la raison. Je ne ferai qu'abréger ce qu'en ont déjà dit deux auteurs très-célèbres et très-connus (3), en ajoutant seulement quelques réflexions à leurs raisonnements.

Jusqu'à présent on n'avait regardé Chiron que comme un Thessalien très-versé dans la botanique. A cet égard on s'était conformé au témoignage unanime de toute l'antiquité. Elle n'a jamais

(1) Heroïc. c. 10, p. 709.
(2) NEWTON, Chron. des Grecs, p. 85, 87, 89 et suiv.
(3) Le P. HARDOUIN, Dissert. sur la Chron. de M. Newton. Elle est insérée dans les Mémoires de Trévoux; septembre 1729, art. 87. — BANIER, Explicat. des Fables. t. VI, p. 342 et suiv.

parlé de Chiron que comme d'un médecin qui connaissait mieux que tous ses contemporains l'usage des plantes, surtout de celles qui servent à la guérison des plaies. Il y a plus : on sait que Jason fut élevé par Chiron (1). Ce centaure, disent les anciens, fit part à son disciple de toutes ses connaissances, et particulièrement de la médecine. Ils ajoutent même que Chiron donna par ce motif le nom de Jason à ce héros, au lieu de celui de Diomède qu'il portait auparavant (*a*). On ne voit point que dans ces anciennes traditions il soit parlé en aucune façon de l'astronomie. Sur quelle autorité s'est donc appuyé un auteur moderne pour faire de Chiron un astronome capable de dresser un calendrier et de fixer le véritable état du ciel, surtout dans les siècles dont il s'agit ? On se fonde sur un fragment d'un poëte inconnu, rapporté par Clément d'Alexandrie (2). Mais encore, que dit ce passage qui fait l'unique base du système que nous combattons ? Le voici, traduit à la lettre, afin qu'on puisse juger si une pareille autorité est capable de détruire le suffrage unanime de l'antiquité. « Hermippus de Béryte donne le nom de sage à Chiron le Centaure, et » celui qui a écrit la Titanomachie rapporte qu'il a le premier » appris au genre humain à vivre selon la justice, en lui montrant » la force du serment, les sacrifices joyeux ou d'actions de » grâces, et les figures du ciel (3). »

Sans parler de l'assortiment bisarre de ces trois sortes de connaissances, sans vouloir discuter l'autorité d'un poëte inconnu et dont les anciens ne nous ont presque rien transmis, ce qu'il dit même peut-il nous faire conclure que Chiron ait été assez savant en astronomie pour ranger toutes les étoiles sous différents astérismes ? Voit-on dans le passage en question que ce Centaure ait réformé le calendrier en faveur des Argonautes, et enfin qu'il ait fixé les quatre points des solstices et des équinoxes au milieu, c'est-à-dire, au quinzième degré du Cancer et du Capricorne, du Bélier et de la Balance.

Tout ce que l'on pourrait, ce me semble, conclure de plus naturel de ce passage, c'est que Chiron joignait à la connaissance de la botanique cette sorte d'astronomie qui concerne le coucher

(1) Le Scholiaste de Pindare rapporte pour le prouver deux vers d'Hésiode. Nemea 3. *ad* vers 92. C'est ce que dit aussi le Scholiaste d'Apollonius, l. 1, v. 554.

(*a*) Id. Pyth. 4. *ad* Vers. 211.

(2) Strom, l. 1, p. 360 et 361.

(3) Σχήματα Ὀλύμπου. Clem. Alex. *loco cit.*

et le lever héliaque de quelques constellations, telles que les Hyades, les Pléïades et Orion, dont l'apparition fournit des pronostics sur les vents, les tempêtes, la pluie et les autres accidents funestes à l'agriculture. Il pouvait connaître aussi que l'observation des étoiles voisines du pôle est utile dans la navigation : peut-être aura-t-il donné quelques instructions aux Grecs sur ces objets. C'est le point, sans doute, auquel se réduisaient les connaissances célestes de Chiron. L'état où était alors l'astronomie dans la Grèce ne permet point d'en douter. Ces connaissances, au reste, étaient assez bornées, et ne mettaient pas celui qui les possédait en état d'exécuter tout ce dont on a voulu faire honnuer à Chiron (*a*).

Il faut d'ailleurs avoir fait bien peu d'attention à la manière dont les Grecs naviguaient, aux temps héroïques, pour imaginer que les Argonautes eussent besoin d'un calendrier qui marquât exactement le lever, le coucher et la position des étoiles. Les Grecs ne faisaient alors que caboter, c'est-à-dire, naviguer le long des côtes. Il ne s'agissait point dans l'entreprise des Argonautes de s'élever en pleine mer; leur objet était de faire le trajet de la Thessalie à la Colchide. De quel usage aurait donc pu leur être le prétendu calendrier de Chiron ? Supposera-t-on que ces aventuriers savaient prendre la hauteur des étoiles pour connaître celle du lieu où ils étaient ? Ce que je dirai dans le livre suivant sur la manœuvre des Grecs, aux siècles héroïques, fera sentir combien ils étaient incapables d'une pareille opération. On verra que, même du temps d'Homère, c'est-à-dire, plus de 300 ans après l'époque dont il s'agit actuellement, la grande ourse était le seul guide que connussent leurs pilotes (1).

Voilà, je crois, des preuves plus que suffisantes pour détruire toutes les imaginations qu'on a débitées sur le calendrier dressé par Chiron. S'il était nécessaire d'y ajouter quelques réflexions, les seuls ouvrages d'Homère et d'Hésiode en fourniraient assez

(*a*) Ce qu'ajoute Clément Alexandrin, d'Hyppo, fille de Chiron, qu'Ovide, pour le dire en passant, nommée Ocyroé, confirme l'explication que je viens de donner des connaissances astronomiques de Chiron. Hyppo, fille de ce Centaure, dit Clément, ayant épousé Eole, le même chez qui arriva Ulysse, enseigna à son mari la science de son père, c'est-à-dire, la contemplation de la nature. Euripide, ajoute-t-il, dit de cette Hyppo qu'elle connaissait et prédisait les choses divines par les oracles et par le lever des étoiles. Strom. l. I, p. 361.

(1) *Infrà*, l. IV, c. 4.

pour renverser le système que nous combattons. Homère, qui, dans ses poëmes, a eu tant d'occasions de parler des astres, et qui, en effet, en parle très-souvent, ne nomme cependant que six constellations, la *Grande Ourse*, *Orion*, *le Bouvier*, *les Hyades*, *les Pléïades* et *le Grand Chien*. C'est une forte présomption que, même de son temps, les Grecs n'en connaissaient pas davantage. Dans la description qu'il fait du bouclier d'Achille, où il dit que Vulcain, entre autres sujets, avait représenté toutes les constellations dont le ciel est couronné (1), on ne voit pas qu'il en marque un plus grand nombre.

Si d'Homère nous passons à Hésiode, on verra que le nombre des constellations connues des Grecs n'était pas augmenté de son temps. Ce poëte ne fait mention que de celles dont il est parlé dans Homère. Car Sirius et Arcturus (*a*), dont les noms se trouvent dans ses poëmes, et dont on ne voit aucune trace dans ceux d'Homère, ne sont que deux étoiles particulières, qui font partie, l'une du grand Chien, et l'autre du Bouvier. Anacréon, quoique fort postérieur à Homère et à Hésiode, ne nomme qu'une constellation de plus que ces deux poëtes (*b*). Enfin, qu'on examine tous les anciens auteurs grecs qui ont eu occasion de parler des constellations, on verra qu'ils n'en connaissaient point d'autres que les deux Ourses, Orion, le Bouvier et les Pléiades.

A l'égard du Zodiaque, il n'en est fait mention dans aucun écrivain de l'antiquité. On ne trouve ce terme employé que dans des auteurs assez récents (*c*). Nous ne devons pas en être étonnés.

(1) *E'ν δὲ τείρεα τ' ἄντα τά τ' οὐρανὸς ἐστεφάνωται.*
Illiad. l. 18, v. 485.

(*a*) Opera. v. 609 et 610.

Ce nom Σείριοος donné au grand Chien, et celui A'ρκτῦρος, donné au Bouvier, font soupçonner qu'Hésiode n'est pas tout-à-fait aussi ancien qu'Homère.

(*b*) C'est la petite Ourse. On voit qu'elle était connue de son temps, parce qu'il se sert du pluriel *ἁμαξας*, au lieu du singulier *ἁμαξα*, qu'Homère et Hésiode employent toujours constamment.

C'est Thalès, comme on le dira dans le troisième volume, qui apprit aux Grecs à connaître la petite Ourse.

(*c*) Il n'est ni dans Platon ni dans Aristote. On ne le trouve point non plus dans le poëme de la sphère qui nous est resté sous le nom d'Empedocle. *Apud* Fabric. Bibl. Græc. t. 1, p. 477.

Il est vrai que dans le traité *de Mundo*, inséré dans les ouvrages d'Aristote, on voit le mot Ζώδια employé pour désigner les douze signes. Mais tous les critiques conviennent aujourd'hui que ce traité n'est pas d'Aristote.

Aratus est l'auteur le plus ancien qui ait désigné le Zodiaque par le terme de Ζώδιος κυκλος. Aratus vivait vers l'an 270 avant J.-C.

Il est certain qu'avant Thalès les Grecs n'avaient aucune idée de l'astronomie envisagée comme science (1). Si même on s'en rapporte à Pline, Anaximandre aurait été le premier qui leur aurait fait connaître l'obliquité de l'écliptique (2); découverte que je crois devoir rapporter à Thalès (3). Pline nous apprend encore que Cléostrate a été le premier parmi les Grecs qui ait fait connaître les différents signes qui composent ce cercle de la sphère (4); et, de la manière dont Pline s'exprime, on voit que ce ne fut que quelque temps après Anaximandre (5).

Il me paraît donc démontré que, dans les siècles qui font présentement notre objet, et même long-temps après, les Grecs ne connaissaient que celles des constellations dont l'observation est la plus nécessaire à l'agriculture. Ce n'a été que successivement, et à la longue, qu'ils sont parvenus à reconnaître et à désigner la plupart des constellations dont on veut nous faire croire que le prétendu planisphère de Chiron était composé. On aura lieu de s'en convaincre encore mieux par l'exposition que je ferai, dans le tome suivant, de l'état où était alors l'astronomie dans la Grèce.

D'ailleurs, les noms par lesquels les Grecs ont désigné les constellations suffiraient seuls, à mon avis, pour prouver que, loin d'avoir été inventées avant l'expédition des Argonautes, elles n'ont pu l'être au contraire que postérieurement à cette époque. De l'aveu des partisans du système que nous combattons, la plupart de ces noms ont un rapport direct avec cette expédition (6); et en ce point nous sommes parfaitement d'accord. Nous ne différons qu'en ce qu'ils supposent que les Grecs avaient formé leurs constellations avant le voyage des Argonautes. Nous prétendons au contraire qu'elles n'ont pu l'être que depuis cet événement, et nous le prouvons par les noms de plusieurs constellations, tels que celui de dragon qui gardait la toison d'or, de la coupe de Médée, de Castor et Pollux, et de Chiron lui-même. Ces noms supposent nécessairement l'expédition des Argonautes devenue déjà célèbre par le succès.

A l'égard du navire Argo, l'une des principales constellations

(1) C'est ce qu'on prouvera dans le troisième vol.

(2) L. 2. sect. 6.

(3) Voy. ce qui est dit sur ce sujet au troisième vol.

(4) PLIN. L. II, sect. 6.

(5) Ibid.

(6) NEWTON. Chron. des Grecs p. 87.

du planisphère grec, il n'y a pas d'apparence qu'elle ait été formée dans la Grèce. On n'y peut apercevoir qu'une partie des étoiles qui la composent. Je serais assez porté à croire que cette constellation est l'ouvrage des astronomes grecs établis à Alexandrie, sous les Ptolémée. Le nom de *Canopus*, donné à la plus brillante étoile de cet astérisme, paraît l'indiquer assez positivement. Personne n'ignore que ce mot est purement égyptien. C'était le nom d'un dieu très-célèbre et très-révéré dans l'Egypte (1).

Enfin est-il bien prouvé que, dans les temps dont il s'agit, les Grecs désignassent même les constellations qu'ils connaissaissaient par les noms qui sont restés aujourd'hui en usage dans notre astronomie? Ne voyons-nous pas au contraire que ces noms et ces figures ont souffert beaucoup de variations chez ces peuples? La grande Ourse, que par la suite ils ont nommée *Hélicé*, n'est jamais appelée qu'*Arctos* par Homère et par Hésiode (*a*).

La constellation du Bouvier, appelée par Homère Bootès, et Arcturus par Hésiode, a été nommée, depuis Arctophylax, *le gardien de l'Ourse* (2). Celle du Taureau ne portait point aussi dans les premiers temps, chez les Grecs, le nom de cet animal. Ils nommèrent originairement cette constellation *le gardien des Termes* (3).

Mais quelle a donc été l'origine des noms et des figures que les Grecs avaient donnés anciennement aux constellations? A quelle cause rapporter les changements qu'ils y ont faits? C'est une question que je traiterai dans une dissertation particulière. J'y exposerai mes conjectures sur l'origine des noms par lesquels les premiers peuples avaient originairement désigné les constellations. Je rendrai compte aussi des changements que ces noms ont reçus chez les Grecs, et des motifs qui les ont occasionés (4). Je me crois par cette raison dispensé d'entrer présentement dans aucun détail sur cet objet.

(1) Plut. de Iside et Osiride, p. 359. E. — Voss. de Idol. l. I, c. 31.

(*a*) Outre les noms d'Ἄρκτος, d'Ἄμαξα et d'Ἑλίκη, donnés par les Grecs à la grande Ourse, on voit qu'ils la désignaient encore par celui d'Ἄγαννα. Hesych. *in voce* Ἄγαννα.

(2) Hygin. Poet. Astron. l. II, n. 2, p. 360.

(3) Empedocl. Spher. v. 98 et suiv. — Hygin. Poet. Astron. l. II, où il a rapporté tous les différents noms donnés aux constellations par les Grecs.

(4) Voy. à la fin de ce volume la prem. Dissertation sur les noms des Constellations.

A l'égard des planètes, il est certain qu'aux temps dont nous parlons les Grecs ne connaissaient encore que Vénus. C'est la seule planète en effet dont il soit parlé dans les écrivains de la haute antiquité. Mais la découverte de Vénus n'a conduit que très-tard les Grecs à la connaissance des autres planètes. C'est un fait dont je donnerai la preuve dans le tome suivant. On y verra que, jusqu'au moment où Eudoxe et Platon revinrent d'Egypte, les Grecs n'avaient aucune idée du mouvement propre des planètes. Il est aisé de s'en convaincre, quand on fait réflexion que, du temps de Pythagore, ces peuples croyaient encore que Vénus du matin et Vénus du soir étaient deux planètes différentes. Ce fut Pythagore qui les tira d'une erreur aussi grossière.

Les faits que je viens d'exposer me paraissent suffire pour donner une idée de l'état de l'astronomie chez les Grecs, aux temps héroïques. Les inductions qu'on en peut tirer se présentent pour ainsi dire d'elles-mêmes.

§ III. *De la Géométrie, de la Mécanique et de la Géographie.*

Je ne m'arrêterai point à rechercher qu'elles pouvaient être les connaissances que les Grecs avaient de la geométrie, de la mécanique et de la géographie dans les siècles que nous parcourons présentement. Les faits que l'histoire ancienne, et Homère en particulier, fournissent sur cette époque, prouvent que les Grecs avaient alors quelques notions des pratiques fondamentales de ces différentes sciences. J'ai fait voir ailleurs que, sans une pareille connaissance, il n'y a pas de société politique qui pût subsister. Mais déterminer précisément l'état où étaient, aux siècles héroïques, les mathématiques dans la Grèce, c'est ce qui n'est pas possible. Les auteurs anciens ne nous ont rien transmis de détaillé ni de précis sur cet objet. Je ne crois donc pas devoir même essayer de le traiter. Je ne pourrais que répéter la plupart des conjectures que j'ai proposées dans la première partie de cet ouvrage, sur l'origine et le développement des sciences. On n'a qu'à se rappeler ce que j'en ai dit : on verra que presque toutes les réflexions que j'ai faites alors sur les premiers peuples peuvent parfaitement bien s'appliquer aux Grecs des siècles héroï-

ues. Il sera mieux, je crois, de proposer quelques idées sur les uses qui ont arrêté si long-temps les progrès des sciences dans Grèce.

Je l'ai déjà dit, mais je ne crains point de le répéter, il est ijours étonnant que des peuples auxquels on ne saurait conster la gloire d'avoir porté au plus haut dégré les arts et les iences; que des peuples regardés aujourd'hui, et avec raison, mme nos maîtres et nos modèles dans toutes les connaissances i élèvent et distinguent l'esprit humain, aient été si long-temps rnés à des notions extrêmement grossières. Depuis l'époque de tablissement des premières colonies de l'Asie et de l'Egypte dans Grèce, jusqu'au temps de Thalès, c'est-à-dire, pendant plus mille ans, les Grecs n'ont fait aucun progrès dans les sciences ie les peuples de l'Orient leur avaient communiquées. Les relaons continuelles que la Grèce a entrenues avec l'Egypte et la hénicie paraîtraient avoir dû contribuer à étendre et à développer le germe des premières connaissances. Ce commerce néanoins avec des peuples si éclairés ne fit point l'effet que natuellement il aurait dû produire. Les premières semences furent touffées. Essayons de rendre raison des causes qui ont occasioné e retard et cette inaction. En examinant l'état où était la Grèce ans les siècles qui fixent présentement nos regards, et en réfléhissant sur les événements qui s'y sont passés alors, on sentira u'il n'était guères possible aux Grecs de perfectionner les preuières connaissances qu'ils avaient reçues de l'Asie et de l'Egypte.

Il est, je crois, démontré par tout ce que l'histoire peut nous ournir de lumières sur l'origine et le progrès des sciences, qu'elles 'ont commencé à acquérir une sorte de perfection que dans les tats un peu considérables (1). La Grèce aux siecles héroïques, et ong-temps encore après, comptait presque autant de royaumes ue de villes. On sent aisément quelle devait être la faiblesse de s sortes d'états. Ce qu'il pouvait y avoir d'habitants devait être niquement occupé du soin de sa conservation. Dans une pareille sition, difficilement les sciences eussent-elles fait quelques ogrès.

Une nation d'ailleurs ne peut cultiver les sciences qu'autant 'elle jouit d'une tranquilité dont la Grèce fut bien éloignée de ûter les douceurs dans les temps héroïques (2). En butte aux

(1) *Suprà*, l. III, c. I, art. 6. | (2) THUCYD. l. II, n. 12.

courses et aux ravages des étrangers; tourmentée par des divisions et des guerres intestines; engagée à porter ses armes dans des climats éloignés; exposée enfin à une des plus funestes révolutions, comment ces peuples auraient-ils pu se livrer au repos et à l'étude suivie qu'exigent les sciences et les arts? Exposons, pour le prouver, un tableau succinct, mais exact, des différentes révolutions dont cette partie de l'Europe fut alors agitée.

On vient de voir qu'il n'y avait point autrefois dans la Grèce d'états florissants; il n'y avait en conséquence ni sûreté, ni tranquilité dans cette partie de l'Europe. Ce pays, tout ouvert alors et sans défense, se trouvait en proie à l'avidité des peuples voisins qui venaient à chaque instant l'attaquer et le saccager. Dans ces temps malheureux, les habitants s'éloignaient, autant qu'ils le pouvaient, des bords de la mer par la crainte des pirates (1). Il n'y avait guères plus de sûreté dans l'intérieur des terres. Les peuples s'entre-pillaient, se dépouillaient, et se chassaient mutuellement de leurs habitations. Aussi étaient-ils obligés d'avoir toujours les armes à la main (2) : on ne pouvait donc ni commercer ni même cultiver les terres (3).

Les différentes colonies, qui de l'Asie et de l'Egypte vinrent s'établir dans la Grèce vers le commencement des siècles que nous parcourons maintenant, la tirèrent des horreurs où elle était alors en proie. Les conducteurs de ces nouvelles peuplades communiquèrent aux Grecs des connaissances dont ces peuples avaient toujours été privés, ou qu'ils avaient au moins absolument négligé de cultiver. On bâtit des villes dans des endroits avantageux et commodes en même-temps pour le trafic. On trouva aussi les moyens d'habiter les côtes avec quelque sûreté. Les places maritimes, en s'enrichissant, s'augmentèrent peu-à-peu : les plus puissantes se fermèrent de murailles, et se mirent à l'abri des incursions (4). C'est ainsi que la Grèce commença insensiblement à s'instruire et à se policer.

Mais l'esprit de discorde s'empara presque en même temps des différents états qui se formèrent alors dans chaque canton. Sans entrer dans le détail de quantité de petites hostilités intestines, les deux guerres de Thèbes, dont la dernière finit par la ruine de

(1) Thucyd. l. I, n. 7. — Philocor. apud. Strab. l. 9, p. 109.
(2) Thucyd l. I, n. 5, 6, 7, 12 et 17.
(3) *Infrà*, l. IV, c. 4.
(4) Thucyd. l. I, n. 7 et 8.

cette ville, mirent elles seules toute la Grèce en combustion. L'expédition des Argonautes, qui ensuite occupa dans des pays lointains l'élite et la fleur de la nation, la ligue qui se forma peu de temps après pour détruire Troye, la révolution enfin que causa le retour des Héraclides dans le Péloponèse, ne donnèrent pas aux Grecs le temps de respirer. La guerre de Troye avait occasioné dans la Grèce les plus grands désordres (1); mais la révolution qui rendit les Héraclides maîtres du Péloponèse eut des suites encore plus funestes. Ce dernier événement replongea la Grèce dans un état de barbarie peu différent de celui d'où l'avaient fait sortir les colonies de l'Egypte et de l'Asie.

On peut se rappeler ce que j'ai déjà dit dans le premier livre sur les efforts que firent, 80 ans après la prise de Troye, les descendants d'Hercule pour rentrer dans le domaine de leurs ancêtres (2). Après différentes tentatives, ils parvinrent enfin à se rendre maîtres du Péloponèse. Le succès de leur entreprise jeta la Grèce dans le plus grand trouble et dans la plus grande confusion. Presque tous les anciens habitants furent chassés de leurs premières demeures. Le mouvement fut général. Ce ne fut pas à ces calamités que se bornèrent les mauvais effets que produisit cet événement. Les troupes dont les descendants d'Hercule se servirent étaint composées, pour la plus grande partie, de Doriens de Tessalie (3). Ces peuples grossiers et féroces jetèrent la Grèce dans un état d'ignorance et de barbarie à-peu-près pareil à celui où l'invasion des Normands jeta la France sur la fin du neuvième siècle. Ces Doriens exterminèrent ou chassèrent presque tous les habitants du Péloponèse et d'une partie de l'Attique. Ils détruisirent la plupart des anciennes villes et en fondèrent de nouvelles dont les citoyens ignoraient les lettres et négligèrent les sciences, ne s'occupant que de l'agriculture et de l'art militaire. Ceux des anciens habitants qui restèrent dans le pays furent réduits en esclavage. Les autres, obligés de chercher de nouvelles demeures, allèrent s'établir dans les îles et sur les côtes de l'Asie-mineure. L'occupation de leur établissement, et le soin de leur défense contre les peuples de ces contrés, les empêchèrent pendant quelques temps de songer à cultiver les lettres. Ils ne les négligèrent cependant pas tout-à-fait. La fertilité des pays qu'ils habitaient

(1) *Infrà*, l. v, c. 3.
(2) *Infrà*, c. 4, art. 4.
(3) Thucyd. l. 1, n. 12. — Paus. l. v, c. 3 et 4.

la Méditerranée. Diodore dit, il est vrai, que Sésostris conquit les îles Cyclades (1); mais il y a bien de l'apparence que cette expression doit s'entendre de quelques îles de la mer des Indes, et nullement de celles que les anciens ont connues sous ce nom dans la Méditerranée. La manière seule dont Diodore s'exprime le donne assez à entendre (a); d'autant mieux que ni lui, ni Hérodote, ne disent en aucun endroit que Sésostris ait eu une flotte sur la Méditerranée.

Le règne de ce prince fut une époque brillante, mais passagère, pour la marine chez les Egyptiens. Il ne paraît pas en effet que les successeurs de Sésostris soient entrés dans ses vues, ni qu'ils aient continué ses projets. Les écrivains de l'antiquité ne parlent d'aucune entreprise maritime faite en Egypte dans les siècles que nous parcourons présentement. L'ancienne façon de penser à l'égard du commerce et de la navigation reprit son empire. Tout occupé des moyens de rendre le commerce intérieur de son royaume très-florissant, Sésostris avait voulu que les différentes provinces de l'Egypte pussent communiquer entre elles avec aisance. Dans cette vue, il avait fait creuser plusieurs canaux qui partaient du Nil (2), et rendaient les uns dans les autres. En facilitant ainsi le transport des denrées, il avait pourvu à ce que l'abondance pût se répandre dans toutes les parties de son royaume. Ces travaux, si propres à favoriser le commerce, ne purent cependant en inspirer le goût aux Egyptiens; ils ne cherchèrent point à étendre leur négoce au dehors, ni à former chez les étrangers des établissements capables de les favoriser; car je ne pense pas qu'on puisse rapporter à ce but les différentes colonies que Cécrops et Danaüs conduisirent de l'Egypte dans la Grèce, une centaine d'années environ après Sésostris. Nous savons que les chefs de ces nouvelles peuplades n'entretinrent aucune relation avec l'Egypte (3). On ne doit donc les regarder que comme des aventuriers, qui, mécontents de leur sort, s'étaient mis à la tête d'une troupe de vagabonds pour aller chercher fortune dans une terre étrangère. Je pense au surplus qu'il en a été de ces secondes colonies comme des premières, c'est-à-

(1) L. I, p. 65.

(a) Le nom de *Cyclades* est un terme générique qui peut convenir à plusieurs amas d'îles.

(2) Herod. l. II, n. 108. — Diod. l. I, p. 66.

(3) Herod. l. II, n. 154.

ARTICLE QUATRIÈME.

Des Egyptiens.

J'ai dit dans le volume précédent que les premiers habitants de l'Egypte avaient peu d'inclination pour le commerce; j'ai fait voir aussi qu'ils n'avaient dû s'adonner que fort tard à la navigation. La politique et la superstition s'y opposaient (1). Sésostris, qui monta sur le trône vers l'an 1639 avant J.-C. (2), fit taire ces motifs et disparaître ces préjugés. Ce prince dont l'ambition ne voulait point connaître de bornes, s'était proposé la conquête de l'univers (3). Mais il lui aurait été difficile d'entreprendre un si vaste projet sans le sécours d'une flotte. S'écartant donc des principes qu'avaient suivis les rois ses prédécesseurs, par rapport à la marine, il fit équiper une flotte des plus considérables; elle était, dit-on, forte de 300 voiles (4). Si l'on en croit le rapport des auteurs de l'antiquité, ce furent les premiers vaisseaux de guerre qu'on vit paraître (5). Jusqu'alors les Egyptiens n'avaient eu que de faibles barques, ou même de radeaux dont ils se servaient pour côtoyer les bords du golfe arabique (6). Ce fut aussi sur cette mer que Sésostris fit construire sa flotte (7). Je suis persuadé, quoique les anciens ne le disent point, qu'il eut recours pour cet effet à des ouvriers phéniciens. Il est également probable que la plus grande partie des équipages qui montaient ces vaisseaux était tirée de la même nation.

Par le moyen de sa flotte, Sésostris se rendit maître d'une grande partie des provinces maritimes et des côtes de la mer des Indes (*a*). On ne voit point que ce prince ait eu de vaisseaux sur

(1) *Infrà*, l. IV, c. 2.
(2) *Suprà*, l. I, c. 3.
(3) Diod. l. I, p. 63.
(4) Diod. l. I, p. 64.
(5) Herod. l. II, n. 102. — Diod. l. I, p. 64.
(6) Plin. l. VII, sect. 57, p. 417.
(7) Herod. l. 2, n. 102 — Diod. l. I, p. 64.
(*a*) Herod. et Diod. *locis cit.*
Ces auteurs ne parlent que de la Mer rouge, mais on sait que sous cette dénomination les anciens comprenaient tout l'espace de mer qui baigne l'Asie au Midi.

que les Israélites emportèrent de ce pays quand ils en sortirent (1).

CHAPITRE SECOND.

Des Phéniciens.

J'ai réservé pour les siècles que nous parcourons présentement plusieurs détails touchant le commerce et la navigation des Phéniciens. C'est à cette époque en effet qu'on doit rapporter la plupart des entreprises maritimes qui ont rendu ces peuples si fameux dans l'antiquité. Leur histoire fournit une preuve bien convaincante de ce que peut l'industrie, et montre bien évidemment à quel point le commerce est capable d'élever une nation qui s'y applique avec ardeur.

Lorsqu'on parle des Phéniciens, il faut distinguer les temps avec exactitude. Ces peuples possédaient originairement une assez grande étendue de pays, comprise sous le nom de terre de *Chanaan*. Ils en perdirent la plus grande partie par les conquêtes des Israélites sous Josué. Les terres qui tombèrent dans le partage de la tribu d'Aser s'étendaient jusqu'à Sidon (2). Cette ville cependant ne fut point subjuguée. Ses habitants conservèrent leur vie et leur liberté. (3). Il paraît même qu'ils ne furent point inquiétés, et qu'on les laissa jouir d'une grande tranquillité (4). Les Sidoniens en profitèrent pour continuer leur commerce, et travailler à l'étendre de plus en plus. Ils se trouvèrent même bientôt assez puissants pour opprimer à leur tour les Israélites. Cet événement arriva du temps des juges (5). Nous en ignorons les circonstances, qui d'ailleurs sont étrangères à notre objet. Revenons au commerce des Sidoniens.

Si les conquêtes de Josué enlevèrent aux Phéniciens une grande partie de leur domaine, ils en furent bien dédommagés par les suites de cet événement. Pour soutenir et entretenir leur com-

(1) Exod. c. 12, ℣. 35.
(2) Jos. c. 19, ℣. 28.
(3) Judic. c. 3, ℣. 8.
(4) *Ibid.* c. 18, ℣. 7.
(5) Judic. c. 10, ℣. 12.

rce avec avantage, ces peuples avaient besoin de se ménager entrepôts dans les différentes contrées où le négoce les atti-. Ils ne pouvaient parvenir à former des établissements stables, à l'aide d'un certain nombre de colonies. La révolution occa-née dans le pays de Chanaan par l'irruption du peuple hébreu les Sidoniens en état d'envoyer des colonies partout où ils le èrent à propos. En effet, la plupart des anciens habitants de Palestine, se voyant menacés d'une entière destruction, eurent ours à la fuite pour s'en garantir. Sidon leur offrait un asile : s'y jetèrent; mais le territoire de cette ville ne pouvant pas fire à nourrir cette multitude de réfugiés, ils se virent encore s la nécessité d'aller chercher de nouvelles demeures (1). La r était ouverte. Sidon leur prêta des vaisseaux, et se servit lement de ces nouveaux habitants pour étendre son négoce et mer des établissements. De là ce grand nombre de colonies i sortirent alors de la Phénicie, pour se répandre dans plusieurs ntrées de l'Afrique et de l'Europe.

Je n'entreprendrai point de détailler exactement tous les lieux les Phéniciens parvinrent à s'introduire. On peut consulter s auteurs qui ont discuté cette matière avec l'étendue qui lui nvient et l'exactitude qu'elle mérite (2). Je me bornerai à des its généraux qui puissent mettre le lecteur à portée de juger de nature et de l'étendue du commerce qu'exerçait cette nation ns les siècles dont il s'agit présentement. J'observerai aussi u'alors il n'était point question de Tyr, pas même de l'ancienne ui fut prise par Nabuchodonosor. Cette ville ne fut bâtie qu'en-iron 40 ans après la prise de Troye (3). Elle devait son origine une colonie de Sidoniens (4). Ses commencements, comme ous ceux des nouveaux établissements, furent très faibles. Homère, ui parle si souvent de Sidon, ne nomme seulement pas Tyr. Cette ville n'était pas encore assez distinguée de son temps, pour mériter une place dans l'histoire.

Pour revenir à notre sujet, les premiers établissements des Phéniciens furent dans les îles de Chypre et de Rhodes. Ils passè-ent successivement dans la Grèce, dans la Sicile et dans la Sardaigne. Ensuite ils se portèrent dans les Gaules; et, s'avançant

(1) PROCOP. de Bello Vandal. l. II, 10.

(2) BOCHART, HUET NEWTON, etc.

(3) MARSH. p. 290.

(4) Ire partie, l. IV, c. 2, art. 1

toujours, ils reconnurent la partie méridionale de l'Espagne. Ces peuples sont incontestablement les premiers navigateurs qui aient pénétré dans cette extrémité de l'Europe. C'est même dans la langue phénicienne qu'il faut chercher l'étymologie du nom que ce royaume porte encore aujourd'hui (*a*).

Jusqu'alors les Phéniciens, de même que tous les autres peuples de l'antiquité, n'étaient point sortis de la Méditerranée : leurs expéditions maritimes se bornaient à l'enceinte de cette mer; et l'Espagne méridionale était le terme de leurs courses. Mais cette nation, inquiète et avide de gain, tenta bientôt de plus grandes entreprises. En parcourant la pointe méridionale de l'Espagne, les navigateurs Phéniciens s'étaient aperçus que la Méditerranée communiquait par un canal assez étroit avec une autre mer. Les périls qui se présentaient à franchir ce dangereux passage, et à s'engager dans des parages inconnus, avaient toujours effrayé les pilotes de Phénicie. Encouragés cependant par des succès continuels, ils osèrent enfin s'y hasarder. On vit donc, vers l'an 1250 avant Jésus-Christ, les vaisseaux Phéniciens sortir de la Méditerranée, et, passant le détroit, entrer dans l'Océan (1). La réussite couronna la hardiesse de cette entreprise. Ils prirent terre à la côte occidentale de l'Espagne. Ce premier voyage fut suivi de plusieurs autres. Bientôt les Phéniciens firent passer des colonies dans ces contrées, y fondèrent des villes et y formèrent des établissements solides.

Leur principale attention se porta sur cette île connue à présent sous le nom de Cadix (2). Ils ne furent pas long-temps sans reconnaître l'importance et l'avantage de ce poste. C'était un un entrepôt favorable pour y déposer les riches effets qu'ils apportaient de l'Asie et des pays voisins. Ils pouvaient y retirer pareillement ceux qu'ils recevaient de la Bétique et des autres contrées de l'Espagne. Pour s'assurer la possession de cette île, les

(*a*) On prétend qu'autrefois l'Espagne était remplie d'une si prodigieuse quantité de lapins, que ces animaux, à force de creuser la terre, allaient jusqu'à renverser les maisons. Varro, *de Re Rusticâ*. l. III, c. 13. — Strabo, l. 3, p. 213, 214 et 256. — Plin. l. 8, sect. 43 et 83.

שפן *Saphon*, en langue hébraïque, peu différente de la Phénicienne, signifie un *Lapin*. Spanija, dans la même langue, d'où les Latins ont fait *Hispania*, et nous Espagne, veut dire *pleine de Lapins*. Bochart in Phaleg. l. III, c. 7, p. 190.

(1) Diod. l. v, p. 345. — Bochart in Phaleg. l. III, c. 7, p. 189. — *In* Chanaan, l. I, c. 34, p. 662.

(2) Elle est située proche la côte occidentale de l'Andalousie.

Phéniciens y bâtirent une ville (1), à laquelle ils donnèrent un nom qui désignait l'utilité dont elle leur était, et l'usage qu'ils en faisaient. Ils la nommèrent *Gadir*, mot qui veut dire *réfuge*, *enclos* (2).

L'avantage qu'eurent les Phéniciens de commercer des premiers avec l'Espagne fut très-considérable. Les anciens habitants de cette riche contrée étaient fort dénués d'arts et de connaissances. Ils avaient de l'or et de l'argent en abondance, mais ils ne savaient point en profiter : méconnaissant le prix de ces métaux, ils les employaient aux usages les plus vils (3). Les Phéniciens surent bien se prévaloir de cette ignorance. En échange de l'huile et de quelques bagatelles qu'ils donnèrent à ces peuples, ils en reçurent une si prodigieuse quantité d'argent, que leurs navires ne purent suffire à transporter ce trésor. Ils furent obligés d'ôter tout le plomb dont leurs ancres étaient chargées, et d'y mettre en place l'argent qu'ils avaient de trop (4). L'histoire des premiers voyages que les Européens ont faits dans l'Amérique nous retrace l'image fidèle de ces anciens événements.

Ce n'était pas à l'or et à l'argent que se bornaient les richesses que les Phéniciens tiraient de l'Espagne. Sans parler de la cire, du miel, de la poix, du vermillon, etc., le fer, le plomb, le cuivre et l'étain surtout, étaient des objets aussi lucratifs (5) Tout ce qui se consommait autrefois de ce dernier métal passait par les mains des Phéniciens. Cet exposé succinct suffit pour faire juger des bénéfices immenses que produisaient les retours de vaisseaux chargés de pareilles cargaisons, car il est certain que la Phénicie entretenait des relations avec toutes ses colonies, à la différence de l'Egypte qui paraît avoir été dans des principes entièrement opposés.

L'Espagne ne fut pas le seul pays au delà des colonnes d'Hercule où les Phéniciens pénétrèrent. S'étant familiarisés avec la navigation de l'Océan, ils s'étendirent à la gauche du détroit de Cadix, de même qu'ils avaient fait à la droite. Strabon assure que ces peuples avaient parcouru une partie de la côte occidentale d'Afrique peu de temps après la guerre de Troye. Ils y avaient,

(1) Diod. l. v, p. 345

(2) Bochart *in* Chanaan. l. I, c. 34, p. 673.

(3) Strabo, l. III, p. 224.

(4) Aris. de mirab. auscult. t. I, p. 165. — Diod. l. v, p. 358.

(5) Diod. l. v, p. 361. — P. Mela, l. II, c. 6. — Strabo, l. III, p. 212, 213 et 219. — Plin. l. III, sect. 4, p. 145, l. IV, sect. 34, p. 228, l. XXXIV, sect 47.

suivant cet auteur, formé dès lors quelques établissements et bâti quelques villes (1).

Je n'oserais placer dans les mêmes siècles leur passage en Angleterre. On pourrait peut-être s'y déterminer sur une réflexion que fournit la lecture des écrivains de l'Antiquité. Ils étaient persuadés que tout l'étain qui se consommait dans le monde connu sortait des îles Cassitérides; et on ne peut douter que ces îles ne soient les Sorlingues et une partie de la côte de Cornouailles (2). Nous voyons par les livres de Moïse que, de son temps, l'étain était connu dans la Palestine (3). Homère nous apprend aussi qu'on faisait usage de ce métal dans les siècles héroïques (4). Ce poëte, comme on sait, est exact à ne prêter aux temps dont il parle que les connaissances qu'il savait leur appartenir. Il s'ensuivrait donc que les Phéniciens auraient commercé en Angleterre, dès une antiquité très-reculée. Ce n'est pas néanmoins mon sentiment.

En reconnaissant qu'on avait très-anciennement l'usage de l'étain dans plusieurs contrées de l'Asie, je ne pense pas que ce fût de l'Angleterre qu'on le tirât. Il y a trop de distance entre cette île et l'Espagne, pour présumer que les Phéniciens aient tenté ce trajet dans les siècles dont il s'agit maintenant. Une pareille traversée ne pouvait pas se faire sans s'écarter trop des côtes. Il fallait s'abandonner entièrement à la pleine mer. Dira-t-on que c'était du bord de la Gaule opposé à l'Angleterre que les Phéniciens passaient dans ce pays? mais cette opinion supposerait que dès les temps les plus reculés ces peuples auraient parcouru toutes les côtes d'Espagne et presque toutes celles de la Gaule; sentiment qui me paraît peu probable. Je pense donc que, dans ces anciens temps, c'étaient l'Espagne et le Portugal qui fournissaient aux Phéniciens l'étain dont ces peuples trafiquaient si avantageusement avec les autres nations. Ce métal était autrefois très-abondant dans ces deux contrées (5).

On sent assez par l'énumération que je viens de faire des pays où les Phéniciens fréquentaient dans les siècles qui nous occu-

(1) L. I, p. 83, l. III, p. 224.
(2) Bochart, Chan. l. I, c. 39. p. 722 et 724.
(3) Num. c. 31, ∀. 22.
(4) Iliad. l. XI, v. 25 et 34, etc.
(5) Diod. l. V, p. 361. — Strabo, l. III, p. 219. — Plin. l. IV, sect. 34, p. 228, l. XXXIV, sect. 47. — Stephan. de Urbib. *voce* Ταρτησσος, p. 639.

pent présentement, quelle était dès lors l'abondance et l'étendue de leur commerce. Jugeons-en par la quantité d'or et d'argent que les Israélites trouvèrent dans la Palestine, par le luxe et la magnificence qui régnaient alors dans ce pays. Les souverains y étaient vêtus de pourpre; le peuple portait des pendants d'oreilles d'or et des colliers précieux. Les chameaux même étaient ornés de bossettes, de carcans et de plaques d'or (1). Ces faits sont des preuves bien convaincantes des richesses que les Phéniciens avaient versées dans la Palestine. Leur commerce était d'autant plus avantageux que dans ces anciens temps, les différentes contrées de notre univers n'avaient presque point de relation les unes avec les autres. Par cette position, les Phéniciens s'étaient rendus les commissionnaires et les facteurs de tout le monde connu. On voit que, dès le temps de la guerre de Troye, les Sidoniens étaient en possession de fournir aux autres nations tout ce qui peut contribuer au luxe et à la magnificence (2). Telle fut la source des richesses immenses que les Phéniciens amassèrent. Tout le commerce étant entre leurs mains, ces peuples intelligents n'en laissaient entrevoir que ce qu'ils jugeaient à propos. Ils cachaient avec soin les lieux où ils naviguaient, et cherchaient par toutes sortes de moyens à en dérober la connaissance aux autres nations (3). L'obscurité qu'ils affectaient de répandre sur leur négoce les fit taxer de ruse et de friponnerie (4). Entrons maintenant dans quelque examen sur la manière dont étaient construits les vaisseaux des Phéniciens. Disons aussi un mot de leurs progrès dans l'art de naviguer.

Originairement on n'avait que des radeaux, des pirogues ou de simples barques. On se servait de la rame pour conduire ces bâtiments faibles et légers. A mesure que la navigation s'étendit et devint plus fréquente, on perfectionna la construction des navires; on les fit d'une plus grande capacité. Il fallut alors et plus de monde et plus d'art pour les faire manœuvrer. L'industrie de l'homme croît ordinairement en raison de ses besoins. On ne tarda donc pas à reconnaître l'utilité qu'on pouvait retirer du vent pour hâter et faciliter la course d'un navire; et on trouva l'art de s'en aider par le moyen des mâts et des voiles. Il règne une

(1) Judic. c. 8, ℣. 21, etc.
(2) Hom. Iliad. l. VI, v. 289, 290, l. XXIII, v. 743. — Odyss. l. IV, v. 254, l. XV, v. 114.
(3) Strabo, l. III, p. 265.
(4) Odyss. l. XIV, v. 288, etc.; l. XV, v. 414, etc.

très-grande obscurité sur le temps auquel ces parties accessoires du vaisseau ont été inventées. Je pense que les Phéniciens auront été des premiers à se servir du vent. Je crois même cette manière de naviguer assez ancienne chez ces peuples. Quelle apparence, en effet, qu'ils eussent pu entreprendre des navigations aussi longues et aussi difficiles que celles dont je viens de parler, avec des navires qui n'eussent pas porté de voiles? Semblables au surplus à nos galères, ces bâtiments allaient aussi à la rame. On faisait servir les voiles quand le temps était favorable : on avait recours aux rames pendant les calmes, ou lorsque le vent était contraire.

J'ai dit, dans la première partie de cet ouvrage, que plusieurs peuples s'étaient adonnés très-anciennement à la navigation. Ils n'auront pas couru long-temps les mers, sans qu'il se soit élevé entr'eux des disputes et des contestations. La cupidité, l'ambition de primer, et la jalousie, auront fait penser alors aux moyens d'attaquer et de se défendre sur mer avec succès. Dès ce moment on inventa une construction de bâtiments propres à cet usage. On a vu précédemment que Sésostris passait dans l'antiquité pour le premier qui eût fait paraître des vaisseaux de guerre (1). Mais je crois en devoir plutôt faire honneur aux Phéniciens (2). Quoiqu'il en soit, on sait que, dès les siècles dont nous parlons, on distinguait deux espèces de bâtiments, les uns destinés pour le commerce, et les autres pour les expéditions navales. La fabrique de ces deux sortes de navires était différente. Les vaisseaux de guerre phéniciens, que je présume avoir servi de modèle aux autres nations, étaient longs et pointus. Ils les nommaient *Arco* (3); c'est tout ce qu'on en peut dire. Leurs vaisseaux marchands, apelés *Gaulus* et *Gauloi*, étaient au contraire d'une forme ronde (4), ou, pour mieux dire, presque ronde (a). Car je ne puis croire que par l'expression de vaisseau *rond* les anciens aient voulu désigner une rondeur parfaite. Comment de pareils navires auraient-ils pu tenir la mer? Ils n'auraient tout au plus été capables que de flotter sur des rivières. Je pense donc que les Gaules avaient leur milieu fort enflé, afin de pouvoir porter plus de

(1) [illegible], l. 1.
(2) *Ibid.*
(3) Bochart, Chanaan, l. II, c. 11, p. [illegible]
(4) Bochart, *ibid.*

(a) C'est l'idée qu'en donne Festus lorsqu'en parlant des batiments appelés GAULUS, il les définit : *Gaulus, genus navigii penè rotundum. Voce* GAULUS, p. 162.

marchandises. On les nommait *ronds* par opposition aux vaisseaux de guerre qui étaient extrêmement *pointus*.

Ces sortes de bâtiments, qui avaient le ventre large et la carène plate (1), étaient sujets à de grands inconvénients, et devaient apporter beaucoup d'obstacles à la navigation. Un navire en effet de fabrique ronde et de fond large et plat ne tire que très-peu d'eau (*a*). Dès lors il obéit à tous vents, parce qu'il manque de point d'appui. Ayant peu de pied en mer, il glisse sur la surface des flots, sans pouvoir se défendre et résister. Il ne peut donc faire route qu'avec un vent en poupe; et encore n'est-il pas en état de porter alors beaucoup de voiles (*b*). Le sillage des vaisseaux marchands phéniciens devait être, conséquemment à ces principes, très-lent et très-incertain. De pareils bâtiments employaient nécessairement beaucoup de temps à leurs moindres voyages. Il n'est pas difficile au surplus de faire sentir pourquoi les premiers navigateurs avaient affecté de donner à leurs navires marchands une forme ronde. Cette sorte de construction convenait parfaitement à l'état où était la navigation dans ces temps reculés. Alors on ne s'éloignait des côtes que le moins qu'il était possible. Les anciens ne pouvaient par conséquent donner beaucoup de creux à leurs bâtiments (2) : ils cherchaient donc à regagner sur la largeur ce qu'ils perdaient sur la profondeur.

Je ne pense pas que ces navires eussent un avant et un arrière marqués et distincts. La forme en devait être la même (3). Ils

(1) Tacit. Annal. l. II, c. 6.

(*a*) On dit d'un navire qu'il tire tant de pieds d'eau, pour exprimer de combien de pieds il enfonce dans la mer.

(*b*) Un vaisseau de fabrique longue, et qui entre profondément dans l'eau, fait route presque à tous vents. En présentant le côté, il se fait de l'énorme volume d'eau contre lequel il presse un point d'appui suffisant pour résister au mouvement contraire que le vent pourrait imprimer à ses voiles. Un vaisseau de roi, par exemple, a de longueur plus de cent cinquante pieds, et tire plus de vingt pieds d'eau. Quelle force ne faudrait-il pas pour qu'un pareil bâtiment pût déplacer latéralement l'énorme masse d'eau qui lui résiste dans une direction perpendiculaire à sa longueur? Il résulte donc de l'effort du vent, combiné avec la résistance de l'eau, qu'un pareil vaisseau s'échappe par la diagonale. Aussi le vent *largue* ou de *quartier*, est-il aujourd'hui réputé le meilleur pour faire route. Le vent en pouppe n'est pas si favorable, parce qu'alors il n'y a qu'une partie des voiles qui serve, le vent ne pouvant pas agir sur toutes à la fois.

(2) Tacit. Annal. l. II, c. 6.

(3) Hygin. Fab. 168 et 277. — Suid. *in voce* Ἀμφιπρύμναις, t. 1, p. 153, et *voce* Δικροτα. p. 589. — Scheffer de Milit. Nav. Veter. l. II, c. 5, p. 147.

pouvaient, à ce que je crois, gouverner de tout sens. Je le juge ainsi sur leur fabrique qui était bien différente de celle de nos vaisseaux. Nous n'avons qu'un gouvernail attaché à la poupe, mais les anciens en avaient jusqu'à trois et quatre (1); c'est à dire, qu'à proprement parler, ils n'en avaient point, et que ce qui en tenait lieu était, à ce que je présume, une espèce de rame très-longue et très-large (*a*). Ces navires pouvaient par ce moyen manœuvrer de tel sens qu'on le voulait. Quelques nations indiennes se servent encore aujourd'hui de vaisseaux qui naviguent également de l'avant et de l'arrière (2). Peut-être aussi que les gouvernaux des anciens, au lieu d'être attachés à la poupe et à la proue, étaient disposés sur les côtés (3), comme on voit qu'ils le sont aux *Praos*, ou pirogues de Bantam (4).

Les méthodes et les pratiques dont les Phéniciens faisaient usage pour diriger leurs navigations ne nous sont pas connues. L'histoire ne nous a rien transmis sur un objet si curieux et si intéressant. Je ne m'arrêterai donc point à proposer des conjectures qui ne porteraient sur aucun fondement. Je crois seulement pouvoir expliquer par quelle raison ces peuples ont tenté de grandes entreprises avant aucune autre nation de l'antiquité.

En traitant des moyens employés par les premiers navigateurs pour reconnaître leur route, et s'en assurer après une tempête qui les en avait écartés, j'ai dit que la grande ourse avait été vraisemblablement le premier guide qu'ils eussent suivi. J'ai fait voir en même temps à quels inconvénients ce choix les exposait (5). Les Phéniciens furent des premiers à s'en apercevoir. Il fallait donc chercher dans le ciel quelque point qui pût servir à diriger la course d'un vaisseau d'une façon plus précise et plus sûre que la grande ourse. On avait dû s'apercevoir qu'au-dessus de cette constellation il y en avait une plus petite, de figure presque semblable, mais en situation contraire, et qui étant beaucoup plus près du pôle, ne se couchait jamais pour les mers où l'on fréquentait alors. On connaît cette constellation sous le nom de la *petite ourse*. Les Phéniciens en choisirent une étoile pour être leur

(1) ATHEN. l. XI, c. 12, p. 489. — HYGIN. Fab. 14, p. 50. — SCHEFFER. *loco cit.* p. 146.

(*a*) On voit naviger sur la Seine des bateaux assez grands et assez forts qui n'ont point d'autre gouvernail.

(2) Rec. des Voyages qui ont servi à l'établissement de la Compagnie des Indes holland. t. IV, p. 594.

(3) TACIT. Annal. l. II, c. 6.

(4) Voyages de la Compagnie des Indes holland. t. I, p. 367.

(5) *Suprà*, l. IV, c. 2.

guide et leur point de reconnaissance (1). Je dis une étoile en général, car dans les temps dont il s'agit, c'est-à-dire, vers l'an 1250 avant J. C., l'étoile qui est à l'extrémité de la queue de la petite ourse, et sur laquelle nous nous réglons aujourd'hui, ne pouvait pas indiquer le pôle avec précision. Elle en était alors trop éloignée (2). Je crois que les Phéniciens se servaient dans les siècles dont je parle, de la *claire des gardes*. Cette étoile, placée dans l'épaule de la petite ourse, est de la seconde grandeur, et fort remarquable. Ce fut cette découverte qui encouragea probablement les Phéniciens à entreprendre de bonne heure de grands voyages, et à s'exposer sur des mers inconnues. Leur habileté dans la marine et dans le négoce était très-célèbre dès le temps de la guerre de Troye (3).

CHAPITRE TROISIEME.

Des Phrygiens, des Lydiens, des Troyens, etc.

L'HISTOIRE ne nous a point conservé, sur le commerce des autres peuples de l'Asie, les mêmes connaissances que sur celui des Phéniciens. On ne peut cependant pas douter que, dans les siècles dont il s'agit présentement, le négoce ne fût très-florissant dans plusieurs contrées de cette vaste partie du monde, et particulièrement de l'Asie mineure. Il est vrai, comme je viens de le dire, que nous en ignorons les détails et les particularités. On n'en peut juger que d'après certains traits dispersés dans les écrits des historiens de l'antiquité.

Ce que la fable, par exemple, publiait de Midas, roi de la grande Phrygie, qu'il convertissait en or tout ce qu'il touchait, doit s'entendre, à ce que je pense, de l'habileté de ce prince à faire valoir es productions de son royaume, et de son attention à y faire fleurir le commerce. Telle fut la source des richesses de ce prince si vantées dans l'antiquité (4). Eh! ne peut-on pas dire, par une

(1) BOCHART, Chan. l. 1, c. 3, p. 10. — PALMER. Exercitat. p. 445.
(2) Acad. des Sciences, année 1733. Mémoires, p. 440.
(3) Odyss. l. XV, v. 414 et 415.
(4) PLIN. l. XXXIII, sect. 15, p. 613 et 614.

métaphore, qui n'est point trop outrée, que l'effet du commerce est de convertir tout en or? Cette conjecture me paraît d'autant plus vraisemblable, que Midas s'était particulièrement appliqué à perfectionner la navigation. On disait qu'il avait inventé l'ancre dont on se sert pour arrêter les vaisseaux (1). Aussi voyons-nous que les Phrygiens ont été regardés, pendant quelques temps, comme les maîtres de la mer (2). Il n'y a jamais eu que des nations commerçantes qui aient pu prétendre à cette espèce de supériorité.

Les Phrygiens passaient aussi dans l'antiquité pour avoir inventé les chariots à quatre roues (3) si commodes pour transporter par terre les marchandises. J'oubliais de dire qu'une ancienne tradition attribuait à Démodice, femme de Midàs, l'invention de battre monnaie (4). On doit conclure de tous ces faits que les peuples de la grande Phrygie étaient alors fort adonnés au commerce.

On en peut dire autant de ceux qui habitaient la petite Phrygie. Le commerce devait être très-florissant dans cette contrée. Tantale qui y régnait vers le milieu des siècles qui nous occupent actuellement, a été également renommé et par ses richesses et par son avarice sordide (5). Maître d'un grand trésor, il n'osait y toucher. Son fils Pélops en fit un meilleur usage. Obligé de renoncer au trône de son père, et de s'enfuir de sa patrie, il passa dans la Grèce du temps qu'Acrisius régnait dans Argos. Pélops avait emporté d'Asie de grandes richesses. Ce prince sut les répandre à propos. Il leur dut ce degré de puissance qui l'éleva bientôt au dessus de tous les souverains de la Grèce (6) très-pauvres alors et très-indigents; le commerce étant encore inconnu dans cette partie de l'Europe.

Je n'ai rien de particulier à dire, pour le moment, sur le commerce des Lydiens. On a vu dans la première partie de cet ouvrage que ces peuples s'étaient adonnés au négoce dès les temps les plus reculés (7). Ils le continuèrent avec tant de succès, que Crésus, leur dernier souverain, fut réputé le plus riche monarque de l'univers.

Il est certain encore que le commerce devait être fort en hon-

(1) PAUSAN. l. I, c. 4, p. 12.
(2) SYNCELL, p. 181.
(3) PLIN. l. VII, sect. 57, p. 415.
(4) POLLUX, l. VII, c. 6, parag. 83, p. 1063. — HERACLID. *in* Polit. Verbo Φρυγίων.
(5) MEZIRIAC, *ad* Epist. OVID. t. II, p. 329.
(6) THUCYD. l. I, p. 6 et 7. — PLUT. *in* Thes. p. 2. A.
(7) *Suprà*, l. IV, c. I.

neur dans le royaume de Troye. Les richesses de Priam ne permettent pas d'en douter (1). Les états de ce prince étaient situés fort avantageusement. Ils s'étendaient sur toute la côte occidentale de l'Hellespont : les îles de Ténédos et de Lesbos s'y trouvaient même comprises (2). Les Troyens avaient su profiter de cette heureuse position pour s'adonner au commerce et à la navigation (3). Ils avaient de bons ports (4) et d'habiles constructeurs de vaisseaux (5). Enée et Anténor furent en état, même après la ruine de leur patrie, d'équiper chacun une flotte assez considérable pour aller chercher et former de nouveaux établissements (6).

Je ne sais s'il faut mettre les Cariens au nombre des nations commerçantes. L'origine de ces peuples ne nous est pas autrement connue. On sait seulement qu'ils prétendaient avoir habité de temps immémorial cette province de l'Asie mineure qui, de leur nom, s'est appelée Carie (7). Il paraît que les Cariens ont couru les mers dès une très-haute antiquité. Mais ce n'était point dans la vue de faire aucun négoce. Ils n'avaient pour but que de pirater et de piller les côtes. Telle est du moins l'idée que nous en donnent les anciens auteurs (8). On voit en effet, que sous le règne de Cécrops les Cariens venaient faire des descentes sur les côtes de l'Attique et les ravager (9). Ils infestaient de leurs pirateries la mer Égée dès avant le temps de Minos (10). Ils s'étaient même établis dans les îles Cyclades. Si l'on en croit Thucydide, Minos parvint à les en chasser (11). Je dis si l'on en croit Thucydide, car Hérodote ne s'accorde point avec cet auteur sur la manière dont Minos traita les Cariens ; il prétend que le roi de Crète ne les chassa point des Cyclades ; il leur fut permis d'y demeurer, à la condition de joindre un certain nombre de leurs vaisseaux aux flottes que ce prince jugerait à propos d'équiper (12). Quoi qu'il en soit de ces deux narrations, il en résulte toujours que dès une très-grande antiquité les Cariens s'étaient adonnés à la navigation, mais on ne voit point qu'ils se fussent également appliqués au commerce.

(1) Hom. Iliad. l. XXIV, v. 544, etc.
(2) Hom. Ibid. etc. — Virgil. Æneid. l. II, v. 21, etc.
(3) Plin. l. VII, sect. 57, p. 417.
(4) Virgil. Æneid. l. III, v. 5 et 6.
(5) Hom. Iliad. l. V, v. 60, etc.
(6) Virgil. Æneid. l. I, v. 242, l. II, v. 4, etc.
(7) Voy. Acad. des Inscript. t. IX. Mém. p. 113.
(8) Thucyd. l. I, p. 6.
(9) Philocor. apud Strab. l. I, p. 609.
(10) Thucyd. l. II, p. 4.
(11) Ibid.
(12) L. I, n. 171.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Des Grecs.

Si l'on se rappelle ce que j'ai dit dans les livres précédents sur l'ancien état de la Grèce (1), on concevra facilement que pendant plusieurs siècles le commerce a dû y être inconnu. Les premiers habitants de cette partie de l'Europe n'avaient entr'eux ni liaison ni communication, et par conséquent nul trafic et nul négoce. Leurs meilleurs historiens en conviennent (2). Vers le temps d'Abraham à peu près, quelques colonies sorties de l'Égypte passèrent dans la Grèce. Ces nouvelles peuplades en civilisèrent un peu les habitants, et leur communiquèrent quelques teintures des arts et des sciences : mais ces premières semences furent bientôt étouffées (3). Enfin, on vit successivement et dans l'espace de moins d'un siècle, Cecrops, Cadmus, Danaüs, etc., venir former de nouveaux établissements dans la Grèce. Ces dernières colonies réussirent plus heureusement que les premières à policer cette contrée. Leurs chefs parvinrent à persuader aux Grecs de s'adonner à l'agriculture (4). Dès lors on vit le commerce naître chez ces peuples. Ces faits sont parfaitement conformes à tout ce qui reste d'anciennes traditions. Elles nous apprennent que l'usage de trafiquer n'a commencé à s'introduire dans la Grèce que quelques années après l'arrivée de Cadmus. C'est à Bacchus, petit-fils de ce prince, que l'antiquité attribuait l'institution de tous les réglements relatifs à cet objet (5).

J'ai dit, dans la première partie de cet ouvrage, qu'originairement le commerce ne se faisait que par échange, et que c'était l'estimation qui alors réglait le prix des effets dont on voulait négocier. On y a vu aussi que les peuples n'ayant pas tardé à reconnaître les inconvénients de cette façon de trafiquer, avaient cherché les moyens d'y remédier, et que successivement ils

(1) *Suprà*, vol. 1, l. 1, art. 5. — vol. II, l. I, c. 4, et l. II, sect. 2, c. 1.

(2) THUCYD. l. 1, p. 2.

(3) *Suprà*, l. II.

(4) *Ibid.*

(5) PLIN. l. VII, sect. 57, p. 411.

inventé les mesures, puis les poids et les balances. J'ai ié qu'ensuite on avait introduit les métaux dans le com- comme signes communs et représentatifs des marchan- jue, dans les premiers temps, c'était le poids qui en ré- prix, et qu'enfin on avait trouvé l'art de fabriquer la e proprement dite (1). L'histoire du commerce chez les résente une image fidèle de ces différentes gradations; est difficile d'en marquer l'époque et d'assigner le temps ipart de ces usages.

certain que la manière primitive de vendre et d'acheter ange a eu lieu originairement dans la Grèce. Cette façon juer était encore en usage au temps de la guerre de Troye.)dyssée, Minerve, déguisée sous la figure d'un étranger, lle trafique sur mer, et qu'elle va à Témèse chercher de pour l'échanger contre du fer (2). Non-seulement l'échange u dans le commerce en gros, mais aussi dans le commerce l. Dans l'Iliade, plusieurs vaisseaux chargés de vin arrivent nos au camp des Grecs; aussitôt les troupes cherchent à curer, les uns pour de l'airain, les autres pour du fer, pour des peaux et ceux-là pour des bœufs. On donnait usqu'à des esclaves (3).

ces passages, Homère ne dit point qu'on mesurât ou qu'on s marchandises dont on trafiquait; mais il faut le sous- e. On voit en effet, par d'autres endroits de ce poëte, que ires (4) et les balances (5) étaient alors connues. Il ne faut is s'arrêter aux auteurs qui veulent faire passer Phéidon pour l'inventeur des poids et des mesures dans la Grèce (6). ce n'a paru que quelque temps après Homère (7). J'accor- ut au plus que Phéidon trouva l'art de perfectionner les les mesures: c'est le sentiment de plusieurs écrivains de ité (*a*).

que la manière de trafiquer par échange fût encore usitée os de la guerre de Troye, dès lors, néanmoins, les métaux

prà, l. IV, c. 1.
1, v. 182, etc.
VII, v. 492, etc.
ad. l. VII, v. 471, etc.
id. l. VIII, v. 69, etc.
IN. l. VII, p. 414. — Euseb. . II, p. 112. — Schol. Pin- Olymp. Od. 13.

(7) Marsh. p. 420.
(*a*) Syncell. p. 198. — Isidor. Orig. l. XVI, c. 24.
C'est aussi ce qu'on doit conclure de la manière dont s'expriment sur Phéidon. Herod. l. VI, n. 127; — Strabon, l. VIII, p. 549.

étaient introduits dans le commerce. Homère parle souvent des talents d'or (1). Il paraît assez constant que c'était le poids qui, dans les premiers temps, décidait chez les Grecs comme chez les anciens peuples de la valeur des métaux. On peut dire même qu'on en trouve une preuve dans l'étymologie du mot *talent*, qui tenait lieu aux Grecs de notre livre idéale, ou livre de compte. Ce terme signifie originairement en grec *balances, poids*.

A l'égard de la monnaie, il est presque impossible de pouvoir déterminer avec précision le temps auquel l'usage s'en est introduit dans la Grèce. Les anciens sont partagés tant sur l'époque que sur l'auteur de cette invention. Les uns en font honneur à Erichthonius, quatrième roi d'Athènes (*a*). Ce prince vivait environ vers l'an 1313 avant J.-C. D'autres rapportent l'art de battre la monnaie à Phéidon, roi d'Argos (2). Cette époque tombe à l'an 890 avant J.-C. Il y en a enfin qui attribuent cette invention aux Eginètes (3), mais sans fixer de temps.

Si l'on veut consulter Homère pour éclaircir cette question, on n'y trouvera rien qui soit absolument décisif. Ce poëte, comme je viens de le dire, parle assez souvent de talents. On voit encore que, dans plusieurs occasions, pour distinguer la valeur ou le prix d'une chose, il se sert de cette expression : elle valait cent *bœufs ;* elle en valait neuf (4). Cette manière de s'exprimer, aussi bien que l'emploi du *talent*, dans Homère, ont donné lieu à de grandes contestations entre les critiques.

Les uns pensent que cette façon de désigner le prix d'une chose par un certain nombre de bœufs ne doit pas être prise à la lettre. On doit l'entendre, disent-ils, de certaines pièces de monnaie qui s'appelaient *bœufs*, parce qu'elles portaient l'empreinte de cet animal (5). Les espèces de cette fabrique étaient d'or (6). Elles

(1) Feith. Antiq. Homer. l. II, c. 10, p. 201.

(*a*) Hygin. Fab. 274, p. 327.—Plin. l. II, sect. 57, p. 414. — Pollux, l. IX, c. 6, p. 1063.

A la vérité Pline et Hygin ne disent pas expressément qu'Erichthonius mit le premier en usage la monnaie. On peut cependant le conjecturer, de ce que d'un côté Pline dit qu'Erichthonius inventa l'argent, et que de l'autre, Hygin dit que ce prince fut le premier qui fit connaître ce métal aux Athéniens. Cette conjecture se trouve fortifiée par le témoignage de Pollux, qui met Erichthonius au nombre de ceux qui passaient pour avoir introduit la monnaie à Athènes.

(2) Strabo, l. VIII, p. 577.—Pollux, *loco cit.* p. 1062.

(5) Ælian. Var. Hist. l. XII, c. 10.

(4) Iliad. l. II, v. 449, l. VI, v. 236, l. XXI, v. 79.

(5) Pollux, l. X, c. 6, paragr. 60, p. 1049. — Schol. Homeri *ad* Iliad. l. II, v. 449, et *ad* l. XXI, v. 79.

(6) Schol. Hom. *ad* Iliad. *loco cit.*

aient cours principalement chez les Athéniens et dans l'île de élos (1). Suivant Plutarque, Thésée fut le premier qui mit cette onnaie en usage. Il la marqua d'un bœuf, dit cet historien, soit n mémoire du taureau de Marathon, soit dans la vue d'exhorter s Athéniens au labourage (2). Je ne crois pas que Plutarque ait uché les vrais motifs de cet usage. J'en dirai la raison dans un oment. Quoi qu'il en soit, on ne peut douter que ces pièces d'or arquées de l'empreinte d'un bœuf, n'aient été autrefois très-épandues dans la Grece : elles avaient même donné lieu à ce roverbe ancien et fameux : *Il porte un bœuf sur la langue* (3), u'on appliquait à ceux qui avaient vendu leur silence et se taiaient pour de l'argent (4).

D'autres critiques soutiennent qu'Homère a entendu tout naurellement des bœufs, et que telle était, du temps de la guerre le Troye, la manière d'estimer et de désigner le prix d'un effet uelconque (5). Ainsi, lorsqu'on disait qu'une chose valait dix œufs, cent bœufs, etc., on entendait réellement qu'il aurait allu donner dix bœufs, cent bœufs, en échange de cet effet.

Il y en a enfin qui, prenant un parti mitoyen entre ces deux pinions, prétendent que, dans ces passages d'Homère, il n'est uestion ni de pièces monnoyées qui portassent l'empreinte d'un œuf, ni de bœufs réels. Leur sentiment est que cette espèce de onnaie consistait dans des morceaux d'or ou d'argent qu'on couait proportionnément à ce que pouvait valoir un bœuf (6).

A l'égard du *talent*, il est encore plus difficile d'en donner une otion exacte et de conjecturer l'idée qu'on pouvait attacher à ce ot dans les siècles héroïques. Certains commentateurs avancent u'il y avait alors des pièces de monnaie nommées *talent* (7). 'autres, et c'est le plus grand nombre, croient que le poids seul églait le prix de cette sorte de monnaie, c'est-à-dire qu'on appeait *talent* une certaine quantité de métal pesant un certain poids : 'est pourquoi, disent-ils, il est parlé dans l'antiquité de *grands* t de *petits* talents, relativement au poids. Au surplus, ils sou-

(1) Pollux, *loco cit.* p. 1029 et 1030.
(2) *In* Thes. p. 11.
(3) Æschin. *in* Agamemn. v. 36.
(4) Pollux, *loco cit.* p. 1030. — Suidas, t. 1, p. 449. — Hesychius, voce, Τάλαντον. — Eustath. *ad* Iliad. l. 1, v. 449.
(5) Pollux, l. ix, c. 6, segm. 73 et 74. — Kuster *ad* Suid. Αλφανει, note (14), t. 1, p. 128.
(6) Ottho Sperling de Numm. c. 22, p. 144.
(7) Feithius, l. ii, c. 10, p. 201.

tiennent qu'il n'y a jamais eu des pièces monnoyées connues et désignées sous le nom de *talent :* c'était, ajoutent-ils, une simple manière de compter et d'évaluer les grosses sommes. Entre tant de contestations et de difficultés, voici le sentiment qui m'a paru le plus probable.

Je pense, d'après le plus grand nombre des auteurs, qu'il y a eu, dès les siècles héroïques, de la monnaie marquée chez les Grecs. Je présume que cette invention leur avait été apportée par les différentes colonies de l'Asie et de l'Egypte qui vinrent successivement s'établir dans la Grèce. Je crois avoir suffisamment montré, dans la première partie ce cet ouvrage, l'ancienneté de la monnaie dans la Phénicie, l'Assyrie et l'Egypte (1). J'ajouterai que la première monnaie des Grecs portait l'empreinte d'un bœuf. Le témoignage des écrivains de l'antiquité y est formel et unanime (2). On aperçoit même très-aisément les motifs de ce choix. Avant que les Grecs eussent introduit les métaux dans leur commerce, ils se servaient de bœufs, comme de la marchandise la plus chère, pour apprécier tous les autres effets (3). Les Romains en avaient usé de même dans les premiers temps (4). Lorsqu'ensuite les Grecs apprirent l'art d'imprimer sur une certaine portion de métal, une marque qui pût en constater le prix et la valeur, ils choisirent naturellement pour première empreinte l'objet qui leur avait servi originairement à apprécier tous les effets commerçables. Il me semble donc qu'Homère a désigné ces anciennes espèces dans les passages où il estime le prix de quelqu'effet par une certaine quantité de bœufs. Je pense, au surplus, qu'il en a été des premières monnaies grecques comme de toutes celles des anciens peuples. Je veux dire qu'elles étaient très-informes et très-grossières. On doit regarder Phéidon d'Argos comme le premier qui ait montré aux Grecs l'art de donner à leurs espèces monnoyées une forme régulière et agréable. C'est dans ce sens, à ce que je présume, qu'il faut conserver à ce prince le titre d'inventeur de la monnaie dans la Grèce.

Il n'est pas si aisé d'expliquer ce qu'Homère a entendu par le mot de *talent*. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de pièce de monnaie qui ait porté ce nom. On doit donc présumer que le

(1) *Suprà*, l. IV, c. 1.
(2) *Suprà*, p. 273 et suiv.
(3) PAUS. l. III, c. 12, p. 235.
(4) Voy. PLIN. l. XVIII, sect. 3, p. 98; l. XXXIII, sect. 13, p. 613. — COLUM. in præf. l. VII.

talent était alors une monnaie fictive. Nous savons en effet qu'outre les espèces réelles d'or, d'argent et de cuivre, les anciens se servaient, dans le calcul, de monnaie fictive, autrement dite monnaie de compte, qui n'était, comme aujourd'hui, qu'une manière de supputer. Par exemple, chez nous, la somme de cinquante livres est censée devoir contenir cinquante pièces appelees *livres*. Ces pièces, cependant, ne sont pas réelles, cette somme pouvant être payée en différentes espèces, comme en louis d'or, en écus ou autre monnaie ayant cours. Il en aurait été de même, chez les Grecs, du *talent*, qui, originairement, ayant servi à peser l'or et l'argent, fut ensuite appliqué à désigner une certaine quantité de ces métaux réduits en monnaie; quantité qui, suivant toutes les apparences, était assez peu considérable dans les premiers temps. En effet, Homère ne présente une somme de deux talents d'or que comme un des moindres objets de tous ceux qui composent les prix des jeux célébrés par Achille pour honorer les funérailles de Patrocle (1). Observons encore que le même poëte ne parle jamais ni de dragmes, ni d'oboles, etc. On en peut inférer que ces petites monnaies, si propres à faciliter le commerce en détail, et surtout le débit des denrées, étaient encore inconnues dans la Grèce au temps de la guerre de Troye.

Je ne m'arrêterai point à rechercher les moyens dont les Grecs se sont servis originairement pour exercer leur commerce intérieur. Nous ignorons dans quel temps ces peuples ont appris à se servir de bêtes de somme pour transporter les marchandises. On sait seulement qu'ils avaient l'usage des charriots très-anciennement. Les Grecs étaient redevables de cette connaissance à Erichthonius, quatrième roi d'Athènes (2), dont l'époque tombe à l'an 1513 environ avant J.-C. A l'égard des bateaux, il n'est pas possible de marquer le temps auquel l'usage s'en est introduit dans la Grèce.

De quelque manière que les Grecs pussent exercer leur commerce intérieur, il a dû être long-temps faible et languissant. Anciennement il n'y avait point de villes fortes dans la Grèce, et moins encore d'état florissant. On n'y cultivait point les terres, et les arts y étaient très-peu connus (3). Indépendamment du manque d'industrie, les dangers auxquels les voyageurs étaient exposés

(1) Iliad. l. XXIII, v. 269.
(2) ÆLIAN. Var. Histor. l. III, c. 38. — TERTULL. de Spect. c. 9. — EUSEB. Chron. l. II, p. 79.
(3) THUCYD. l. I, p. 2, b, 9.—HEROD. l. VIII, n. 137. — *Suprà*, l. II, sect. 2, c. 1.

aux temps héroïques, formaient un obstacle à la circulation et au progrès du commerce. De toutes parts, les chemins étaient infestés de brigands, et on ne pouvait marcher que bien armé (1). Thésée se rendit immortel par son courage et son activité à purger sa patrie des voleurs qui l'infestaient. Ses exploits rétablirent la sûreté publique, et les chemins dorénavant furent libres (2). Ce héros s'était proposé l'exemple d'Hercule, qui avait employé la meilleure partie de sa vie à parcourir la Grèce pour exterminer les scélérats et les brigands (*a*).

Si les Grecs, aux temps héroïques, avaient peu de facilité pour exercer leur commerce par terre, ils trouvaient encore de plus grands obstacles à surmonter du côté de la mer. On en va juger par les faits que présente l'histoire de la navigation chez ces peuples ; histoire qui doit nécessairement précéder celle de leur commerce maritime.

Les Grecs, dont le partage semble avoir été d'emprunter des autres nations les premiers éléments des connaissances les plus utiles, dûrent à des étrangers les premières notions de l'art de naviguer ; art dans lequel ils excellèrent par la suite. Les premiers principes leur en furent apportés par les colonies qui, vers le temps d'Abraham, firent la conquête de la Grèce sous la conduite des princes Titans (3). L'anarchie qui suivit la prompte extinction de cette famille (4) ne permit pas aux Grecs de profiter de cette découverte. Le voisinage de la mer devint même funeste à ceux qui s'y étaient établis. Ils se virent bientôt assaillis par quantité de pirates. N'étant pas en état de réprimer leurs violences, il ne leur resta d'autre parti à prendre que celui d'abandonner les côtes pour se retirer dans le milieu des terres (5). Les conducteurs des dernières colonies qui passèrent de l'Egypte et de l'Asie dans la Grèce, enseignèrent à ces peuples les moyens de se défendre contre les incursions des Pirates. Ils leur persuadèrent pour cet effet de se réunir, de bâtir des villes et de les fortifier (6). Les Grecs alors se trouvèrent en état d'habiter les bords de la mer et de s'adonner à la navigation.

(1) Thucyd. l. i, p. 2. — Apollod. l. iii, p. 206. — Plut. *in* Thes. p. 3.

(2) Apollod. Plut. *loco cit.*—Paus. l. ii, c. i, p. 112.

(*a*) Tel était l'état de la France au commencement de la troisième race. Toute communication d'un pays à un autre était alors interceptée.

(3) Æschil. *in* Prometh. vincto. v. 466.

(4) *Suprà*, art. 3.

(5) Thucyd. l. i, p. 6.

(6) Philocor. *apud* Strab. l. ix, p. 609. — Thucyd. l. ii, p. 108.

Les habitants de l'Attique paraissent avoir été les premiers qui aient joui de cet avantage. Ils en furent redevables à Cécrops, qui, à la tête d'une colonie égyptienne, vint s'établir dans cette contrée, 1582 ans avant J.-C. (1). Il y a lieu de croire que ce prince était ou accompagné d'une petite flotte, ou qu'il fit construire quelques navires sur le modèle de son bâtiment. On voit en effet que Cécrops était dans l'usage d'envoyer chercher en Sicile les blés dont sa colonie avait besoin pour subsister (2). On doit croire même que les Athéniens avaient alors quelques forces navales. L'histoire dit qu'Erésichthon, fils de Cécrops, s'empara de l'île de Délos (3), 1558 ans avant J.-C. Une pareille expédition ne pouvait réussir que par le moyen d'un certain nombre de bâtiments. Il ne semble pas néanmoins que ces premières entreprises aient eu de suite. Tout nous porte au contraire à juger que les Athéniens, après la mort de Cécrops, négligèrent la marine et perdirent de vue cet important objet. On voit que, du temps de Thésée, ils furent obligés d'avoir recours à des matelots et à des pilotes de Salamine pour conduire le vaisseau qui porta ce héros en Crète (4). Nous remarquerons encore que, pendant plusieurs siècles, les Athéniens n'ont eu qu'un seul port, qui était celui de Phalère (5). Ce n'était, à proprement parler, qu'un méchant havre.

D'autres peuples de la Grèce s'adonnèrent, vers les mêmes siècles, à la navigation, et s'y distinguèrent beaucoup. Tels furent les habitants de l'île d'Egyne, auxquels d'anciens mémoires attribuaient l'invention de cet art (6). Tels furent aussi les habitants de Salamine qui paraissent l'avoir emporté, aux temps héroïques, par leur habileté et leur expérience dans la marine (7). On peut mettre encore les Argiens de ce nombre; et ce n'est pas sans fondement. Le vaisseau sur lequel Danaüs passa dans la Grèce a été célébré par tous les écrivains de l'antiquité (8). On n'ignore pas que ce prince s'empara du trône d'Argos, 1510 ans avant J.-C. (9). Mais on peut dire que de tous ces peuples il n'y en a point

(1) *Suprà*, l. 1, c. 4, act. 1.

(2) Tzetzès *ex* Philocor. *ad* Hesiod. Opp. v. 32, p. 13, édit. 4°, c. 603.

(3) Paus. l. 1, c. 31. — Euseb. Chron. l. 11, n. 90, p. 76. — Athen. l. ix, p. 392, selon la correction de Casaubon, Animadv. p. 673. — Syncell. p. 153.

(4) Plut. *in* Thes. p. 7.

(5) Paus. l. 1, c. 1, p. 3.

(6) Hesiod. Fragm. p. 343.

(7) *Infrà*, p. 297.

(8) Alollod. l. 11, p. 63. — Ptin l. vii, sect. 57, p. 417.

(9 *Suprà*, l. 1 c, . 4, art. 2.

qui pussent alors faire comparaison avec les Crétois. Minos a passé constamment chez les anciens pour le premier prince grec qui ait eut l'empire de la mer (1). Je parle de Minos second qui tira une vengeance si sanglante des Athéniens pour le meurtre de son fils Androgée (2). Ce prince fut en état d'équiper une armée navale assez forte pour nettoyer la mer des pirates qui l'infestaient (3). Cet empire de la mer, dont l'antiquité fait honneur à Minos, ne doit s'entendre au surplus que de la supériorité dont il jouissait dans la mer de Crète et les îles adjacentes; c'est-à-dire que ce prince, ayant une plus grande quantité de vaisseaux dans ces parages, y était le plus puissant. A l'égard du commerce maritime des Crétois, je ne trouve rien dans tout ce qui nous reste de l'antiquité, qui puisse servir seulement à l'indiquer.

On reconnaît quelques traces d'expéditions maritimes dans ce que l'ancienne mythologie nous a conservé des voyages de Bellérophon, de Persée et d'Hercule (4). Mais je doute que ces entreprises aient été aussi étendues que certains critiques modernes voudraient le persuader (5). Les Grecs étaient alors trop ignorants dans la marine. Quoique leurs écrivains aient beaucoup vanté les forces navales de Minos, on ne doit pas se former une grande idée de la flotte de ce prince. Les vaisseaux dont elle était composée méritaient à peine ce nom. Ils ne portaient point de voiles. Dédale passait constamment dans l'antiquité grecque pour les avoir inventées lorsqu'il cherchait les moyens de s'enfuir de l'île de Crète. Ce fameux artiste trouva alors, dit-on, le secret de s'aider du vent pour hâter la course de son vaisseau. A la faveur de cette nouvelle découverte, son navire passa impunément au milieu de la flotte de Minos, sans qu'elle pût le joindre; l'adresse et la force des rameurs cédant à l'activité du vent dont Dédale avait l'avantage (6).

Cette connaissance ne fit pas alors de grands progrès chez les Grecs. Il paraît, à la vérité, que depuis Dédale ils se servirent de voiles; mais ils ignorèrent l'art de les diriger à propos. Eole, le

(1) Thucyd. l. i, p. 4. — Herod. l. iii, n. 122. — Arist. de Repub. l. ii, c. 10. — Diod. l. iv, p. 304. — Strabo, l. x, p. 730.

(2) Plato de Leg. l. iv, p. 825.

(3) Thucyd. l. i, p. 4.

(4) Voy. les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. vii, H. p. 37, etc.

(5) Idem. *ibid.* p. 220, etc.

(6) Plin. l. vii, sect. 57, p. 418. — Paus. l. ix, c. 11, p. 732.

même qui reçut Ulysse au retour de Troye, passait dans la Grèce pour le premier qui eût enseigné aux navigateurs à connaître les vents et la manière d'en profiter en orientant les voiles convenablement à leur direction (1). Eh ! que penser encore de ces intructions ? Du temps d'Homère, c'est-à-dire, près de 300 ans après la guerre de Troye, les Grecs ne connaissaient que les quatre vents cardinaux (2). Vitruve et Pline nous apprennent que ces peuples ignorèrent long-temps l'art de subdiviser les parties instermédiaires de l'horizon, et de déterminer un nombre de rhumbs suffisant pour fournir aux besoins d'une navigation un peu étendue (3).

Le voyage que les Argonautes entreprirent pour pénétrer dans la Colchide fit faire aux Grecs quelques progrès dans l'architecture navale. Jusqu'alors ces peuples, de l'aveu de leurs meilleurs historiens, ne s'étaient servis que de barques et de petits navires marchands (4). Jason, prévoyant tous les dangers de l'expédition qu'il méditait, prit des précautions extraordinaires pour la faire réussir. Il fit construire, au pied du mont Pélion dans la Thessalie, un vaisseau qui par sa grandeur et son appareil surpassait tous ceux qu'on avait vus jusqu'à ce moment. Ce fut le premier vaisseau de guerre qui sortit des ports de la Grèce (5). Le bruit de cet armement s'étant répandu, tout ce qu'il y avait de plus distingué dans la nation voulut y avoir part, et s'embarqua sous la conduite de Jason, 1253 avant J.-C.

Il serait assez satisfaisant de pouvoir pénétrer les motifs et l'objet d'une entreprise à laquelle la Grèce entière s'intéressa ; mais les événements de ces temps reculés sont enveloppés de tant de fables, qu'il est bien difficile d'en démêler la vérité. On ne peut point décider au juste ce que c'était que la Toison d'or, dont les Argonautes se proposaient la conquête. Les sentiments des auteurs anciens sont très-partagés sur ce point. Le voyage des Argonautes avait pour but, suivant quelques-uns, de retirer de la Colchide les trésors que Phryxus y avait portés (6). D'autres pensent que l'idée de la Toison d'or est née de l'usage où l'on était dans

(1) Diod. l. v, p. 336. — Plin. l. vii, sect. 57, p. 416. — Servius, *ad Æneid.* l. i, v. 56.

(2) Odyss. l. v, v. 295.

(3) Vitruv. l. i, c. 6. — Plin. l. ii, sect. 46, p. 96.

(4) Diod. l. iv, p. 285.

(5) Diod. *ibid.* — Plin. l. vii, sect. 57, p. 417.

(6) Herod. l. vii, n. 197. — Diod. l. iv, p. 290. — Hygin. Fab. 3. — Palæphat. c. 31, p. 39.

ces contrées de ramasser, par le moyen des peaux de moutons, l'or que roulaient certains torrents (*a*). Varron croit que cette fable tire son origine d'un voyage entrepris par quelques habitants de la Grèce, afin d'aller acheter les laines et les autres fourrures précieuses que la Colchide fournit en abondance (1). D'après ce sentiment, qui a été adopté par plusieurs critiques modernes (2), on ne devrait regarder l'expédition des Argonautes que comme une entreprise formée par quelques marchands associés pour faire de nouvelles découvertes. Je ne parle point des visions des alchymistes. Accoutumés à trouver partout le secret du grand-œuvre, ils veulent que les Argonautes aient entrepris le voyage de Colchide dans le dessein d'en rapporter un livre écrit sur des peaux de moutons, où était contenu le secret de faire de l'or (3).

De tous ceux qui ont essayé de développer cet événement, je crois qu'Eustathe est celui qui en a donné l'idée la plus juste et la plus exacte (4). Il l'avait tirée d'un ancien historien (5). Le voyage des Argonautes, selon cet auteur, était tout à la fois une expédition militaire et marchande. L'objet qu'ils se proposaient était de s'ouvrir le commerce du Pont-Euxin, et de se l'assurer en même temps par quelques établissements. Il fallait, pour y réussir, une flotte et des troupes. Aussi l'armement des Argonautes était-il composé de plusieurs vaisseaux, et ils laissèrent des colonies dans le Colchilde. On en trouve la preuve dans Homère et dans plusieurs autres écrivains (6). Néanmoins la plupart des poëtes n'ont parlé que du navire Argo, parce qu'étant l'amiral de cette flotte, ce vaisseau portait les princes qui assistèrent à ce voyage. Les autres objets de cette entreprise n'intéressaient pas également la poésie et les Muses.

Je n'entreprendrai pas de suivre les Argonautes dans leurs courses. Faute d'entendre assez bien la navigation, leur flotte erra long-temps sur différentes côtes. Ils coururent un grand risque dans le passage des Cyanées ou Simplégades. C'est ainsi qu'on nommait autrefois un amas de rochers qui se présentent à 4 ou 5 lieues

(*a*) Strabo, l. xi, p. 763.—Appian. de Bell. Mithridat. p. 242.

Vers le Fort-Louis, on se sert de pareilles toisons pour recueillir la poudre d'or que le Rhin roule. Quand ces peaux en sont bien remplies, on peut, par allusion, les appeler des toisons d'or.

(1) De re rust. l. II, r. 1.

(2) Le Clerc, B. Univ. t. I, p. 247. —Mém. de Trév. Juin 1702, p. 66.

(3) Suid. *voce* Δέρας, t. I, p. 525. — Anonym. Incred. c. 3, p. 86.

(4) Ad Dionys. Perieget. v. 689.

(5) Charax.

(6) Iliad. l. v, v. 641, etc.—Plin. l. vi, sect. 5, p. 305.—P. Mela, l. I.

de l'entrée du Pont-Euxin. Comme ils sont assez près les uns des autres, à mesure qu'on s'en éloigne ou qu'on s'en approche, ces rochers paraissent se joindre ou se séparer. Les flots de la mer qui viennent s'y briser avec impétuosité élèvent une vapeur qui, obscurcissant l'air, empêche de distinguer nettement les objets et augmente l'illusion (1). Du temps des Argonautes, on croyait ces rochers mobiles, et l'on s'imaginait qu'ils se rejoignaient pour fracasser les vaisseaux dans leur passage (2). Effrayés à l'aspect de ce détroit, nos héros lâchèrent, dit-on, une colombe pour essayer si elle y passerait impunément. L'oiseau en fut quitte pour perdre le bout de sa queue. Les Argonautes, enhardis par cet exemple, franchirent le passage. Le navire Argo toucha seulement de sa poupe dont il se détacha un morceau (3). La colombe est sans doute l'emblème d'un vaisseau léger qu'on envoya découvrir le passage. Appollodore dit qu'elle perdit le bout de sa queue : expression qui signifie que ce bâtiment brisa son gouvernail contre quelques écueils. On ajoute que, depuis ce moment, Neptune fixa ces rochers (4), c'est-à-dire, que ce passage étant désormais connu, on ne fit plus de difficulté de le tenter.

Enfin, après plusieurs autres aventures que je passe sous silence, les Argonautes découvrirent le Caucase. Cette montagne leur servit de point de reconnaissance; elle les guida pour entrer dans le Phase où ils mouillèrent assez près d'OEa, qui alors était la capitale de la Colchide. Je ne dirai rien des suites de cette expédition, qui ne fournissent aucune lumière, ni pour le commerce, ni pour la navigation. Je n'ajouterai qu'une réflexion sur cet événement considéré seulement comme entreprise maritime.

Quelques personnes peu attentives aux temps et aux circonstances dans lesquelles les Grecs tentèrent le voyage de la Colchide, n'en ont pas senti toute la hardiesse. Cet exploit tant vanté, disent ces critiques, ne ferait pas aujourd'hui la matière du plus léger entretien. C'était se rendre immortel à peu de frais. Heureux, ajoute-t-on, ceux qui vivent dans de pareils siècles! Il n'est rien tel que de se placer à propos, etc.

c. 19, p. 106.—STRABO, l. XI, p. 758. — EUSTATH. *loco cit.*

(1) TOURNEFORT, Voyage du Levant, t. II, p. 149, etc.

(2) APOLLOD. l. I, p. 43. — HOMER. Odyss. l. XII, v. 66, etc. — STRABO, l. I, p. 39, l. III, p. 222, etc. — PLIN. l. IV, sect. 27, p. 219. — AMM. MARCELL. l. XXII, c. 8, p. 310.

(3) APOLLOD. l. I, p. 48 et 49.

(4) *Ibid.* p. 49.

Je doute que ceux qui parlent ainsi de l'expédition des Argonautes aient bien fait attention à l'état où était alors la navigation dans la Grèce. Cet art y sortait à peine de l'enfance. Les Grecs, aux siècles héroïques, manquaient absolument d'expérience et d'habileté dans la marine. Ils allaient cependant affronter une mer qui leur était entièrement inconnue (1). Je crois donc que, toute proportion gardée, il y avait autant de danger, et par conséquent autant de mérite dans le voyage de la Colchide, qu'il peut y en avoir eu dans les plus fameux voyages entrepris depuis deux siècles. Les secours que les navigateurs de ces derniers temps étaient à portée de se procurer diminuaient considérablement les obstacles qu'ils pouvaient rencontrer.

Depuis l'expédition des Argonautes, les Grecs tournèrent plus particulièrement leurs vues du côté de la mer. On peut juger des progrès qu'ils firent dans la marine, par la flotte qu'ils assemblèrent pour porter la guerre dans l'Asie et ruiner Troye. Elle était forte de 1200 vaisseaux (2). Cet armement néanmoins n'est postérieur au voyage de la Colchide que d'environ 35 ans (3).

Je ne m'arrêterai point à détailler la quantité de vaisseaux que fournit chacun des peuples de la Grèce qui eut part à cette grande expédition. Je me contenterai de quelques observations générales.

Les forces navales d'Agamemnon, roi d'Argos et de Mycènes, devaient être considérables. Ce prince avait équipé 160 vaisseaux (4). Les Athéniens en conduisaient cinquante (5). C'était beaucoup pour des peuples qui n'avaient commencé à pratiquer la mer que depuis le règne de Thésée. Il est assez étonnant qu'en moins de quarante ans ils aient été en état d'en fournir un pareil nombre, mais il est bien plus surprenant que les Athéniens aient laissé tomber ensuite leur marine, et qu'il n'en soit plus question dans l'espace de 700 ans qui se sont écoulés depuis la guerre de Troye, jusqu'à la bataille de Marathon; car, selon la remarque de Thucydide, ce ne fut que dix ou douze ans après cette fameuse journée que les Athéniens devinrent hommes de mer (6); et dès-lors néanmoins ils furent regardés comme le peuple de la Grèce qui entendait le mieux la navigation (a).

(1) Strabo, l. 1, p. 39.
(2) Hom. Iliad. l. 11, v. 16, etc. — Thucyd. l. 1, p. 8.
(3) Bann. Explicat. des Fables, t. VI, p. 442.
(4) Hom. Iliad. l. 11, v. 83 et 118.
(5) *Ibid.* v. 64.
(6) L. 1, p. 11 et 13.
(a) On disait dans la Grèce : *Les Athéniens pour la mer.*

fallait aussi que les Lacédémoniens se fussent adonnés à la ine quelque temps avant la guerre de Troye. Ménélas, roi parte, commandait soixante vaisseaux (1). On pourrait croire es peuples l'emportaient alors sur les Athéniens, qui n'en né ent que cinquante. Mais il faut observer que l'armement Ménélas n'était pas composé des seuls vaisseaux fournis par r. Homère nomme plusieurs autres villes qui, étant alors s la dépendance de Ménélas, avaient contribué à former son adre ; au lieu que les cinquante vaisseaux des Athéniens ient été équipés par la seule ville d'Athènes. La navigation, surplus, n'a jamais été la partie dans laquelle les Lacédémo se soient distingués. Lycurgue, qui donna des lois à Sparte sieurs siècles après la guerre de Troye, proscrivit entièrement marine (2).

On remarque qu'Homère ne parle point de Corinthe, ville très-bre dans les autres écrivains de l'antiquité, par son com-ce et par ses forces maritimes. Sans doute qu'aux temps hé-ues les Corinthiens ne s'étaient pas encore fait connaître pour habileté dans la marine. Ces peuples d'ailleurs étaient alors mis aux rois de Mycènes ; ils marchaient sous les ordres d'Aga-nnon (3).

l paraît que la flotte combinée des princes de la Grèce se dit heureusement devant Troye ; l'histoire ne fournit, sur cette ersée, aucun événement relatif à la navigation.

'ai dit dans le premier volume de cet ouvrage qu'il n'était nt fait mention dans la haute antiquité de combats donnés sur ner. Si l'on en croit certains mémoires, Minos est le premier s'y soit hasardé (4). C'est un fait qu'on ne peut ni nier, ni rer positivement. Il paraît seulement assez certain que ce ice réprima les pirates qui désolaient la mer Egée (5). Mais ut y parvenir sans donner de combats sur mer. Ce fut peut- en détruisant leurs vaisseaux dans les ports et dans les rades ls avaient coutume de se retirer. On trouve aussi dans Athénée les Argonautes furent attaqués par les Tyrrhéniens qui leur èrent un sanglant combat. Tous ces héros, excepté Glaucus, rent blessés (6). Aucun auteur de l'antiquité n'a parlé de

) Hom. Iliad. l. II, v. 94.
) Voy. la 3e part. l. IV, c. 3.
) Hom. Iliad. l. II, v. 77. — Paus. c. 4.
(4) Plin. l. VII, sect. 57, p. 418.
(5) *Suprà.*
(6) L. VII, c. 12, p. 296.

cet événement. Athénée est le seul qui en ait fait mention, sur l'autorité d'un ancien écrivain nommé Posis. Il rapportait ce fait dans le troisième livre de son ouvrage, intitulé l'*Amazonide*. Comme ce Posis nous est entièrement inconnu, on ne sait si cet auteur méritait beaucoup de croyance.

On pourrait opposer à tous ces différents faits le silence d'Homère. On ne trouve dans ses écrits aucun indice de bataille navale. Il n'en parle jamais, pas même de combat livré de vaisseau à vaisseau. Cependant de pareilles descriptions auraient orné ses poëmes, et il lui aurait été facile d'y en placer quelqu'une. Il y a plus. On a vu dans le chapitre précédent que les Troyens avaient des vaisseaux. Enée et Anténor se sauvèrent chacun séparément à la tête d'une flotte assez considérable (1). On ne voit point néanmoins que les Grecs aient entrepris de s'opposer à leur retraite. L'histoire n'en dit rien. Ce silence est d'autant plus singulier que les Grecs, à ce qu'il paraît, s'étaient rendus maîtres de la mer. Il est dit, dans l'Iliade, qu'Iphidamas venant au secours de Troye avec douze vaisseaux, les laissa à Percope et acheva son voyage par terre (2). Il n'est donc pas aisé de comprendre comment Enée et Anténor ont pu passer à travers la flotte des Grecs, qui faisaient la même route pour leur retour, sans rendre de combat. Quelques auteurs prétendent, il est vrai, qu'il y avait un traité entre ces princes Troyens et les Grecs, pour ne les point troubler dans leur retraite (3). C'est un fait que je n'entreprendrai point d'approfondir; mais, en supposant qu'Homère ait suivi ce sentiment pour ne point faire attaquer la flotte d'Enée ni celle d'Anténor par les vaisseaux de Ménélas, d'Ulysse et des autres princes grecs, dont il raconte les courses maritimes après la prise de Troye, il est très-digne de remarque que ce poëte n'ait point imaginé de faire la description de quelque combat naval, lui qui n'a négligé aucune occasion de parler de tout ce qu'il pouvait avoir lu et vu.

Je viens de tracer succinctement l'histoire de la marine chez les Grecs, aux temps héroïques. Examinons maintenant quelle était la construction de leurs vaisseaux, et la manière dont ils naviguaient. Homère sera mon principal guide. C'est à ses écrits qu'on doit s'en rapporter pour tout ce qui concerne cette haute antiquité.

(1) *Suprà.*
(2) L. XI, v. 228 et 229.
(3) DIONYS. HALICARN. l. 1, p. 37.

On peut assurer que les Grecs des temps héroïques ne mettaient pas beaucoup d'art dans la fabrique de leurs vaisseaux. Des chevrons placés à peu de distance les uns des autres, et assemblés par des tenons, en formaient la carcasse (1). Des planches de moyenne grandeur, chevillées et arrêtées avec des liens aux côtés ou membres du navire, en faisaient le bordage (a). D'autres planches plus longues formaient la carène ou fond de la cale (2). Ces bâtiments étaient pontés, et Thucydide s'est trompé en avançant que les vaisseaux qui portèrent les Grecs devant Troye n'étaient point couverts (3). Il suffit d'ouvrir Homère, pour se convaincre qu'ils l'étaient. Ce poëte dit qu'Ulysse finit son navire en le couvrant d'ais fort longs (4), termes qui désignent nécessairement le pont. Je présume que ces vaisseaux n'avaient pas de quille; Homère ne l'aurait pas oublié (b) : A l'égard du gouvernail, ils n'en avaient qu'un (5). Il était fortifié des deux côtés par des claies faites de branches de saules ou d'osier. Ce moyen avait été imaginé pour mettre le gouvernail en état de résister à l'impétuosité des flots (6). Les vaisseaux des Grecs différaient alors de ceux des Phéniciens, qui, suivant que je l'ai remarqué, avaient plus d'un gouvernail (c).

On ne voit point qu'il entrât alors de fer dans leur construction (7). Ces bâtiments ne pouvaient donc être qu'extrêmement

(1) Odyss. l. v, v. 252 et 253.

(a) *Ibid.* v. 248. J'ai dit chevillées et non pas clouées, eu égard à ce qu'Homère employe dans ces passages le mot Γόμφος, au lieu de celui d'Ἧλος dont il se sert ordinairement pour désigner des cloux.

Plusieurs nations sont encore aujourd'hui dans l'usage de n'attacher le bordage de leurs vaisseaux qu'avec des chevilles. Voy. M Paul, l. 1, c. 23.

(2) Odyss. l. v, v. 252.

(3) L. 1, p. 8.

(4) Odyss. l. v, v. 253.—Voy. aussi l. xiii, v. 73 et 74, où il est dit que ce fut sur le pont de leurs vaisseaux que les Phéaciens dressèrent le lit d'Ulysse.

(b) Les vaisseaux des Cosaques de l'Ukraine n'ont point de quille. *Merc. de France*, novembre 1750, p. 56 et 57.

(5) Odyss. l. v, v. 255.

(6) *Ibid.* v. 256 et 257.

(c) *Suprà*, c. 2.

Il paraît que dans la suite les Grecs adoptèrent la pratique des autres peuples, et mirent plus d'un gouvernail à leurs vaisseaux. Voy. Scheffer, de Milit. Naval. l. ii, c. 5, p. 146 et 147.

Quant à ce que dit cet auteur, que dans toutes les représentations qui nous restent du navire Argo, ce vaisseau est toujours représenté avec plus d'un gouvernail, cela ne conclut rien pour le temps dont je parle. Ces représentations sont des dessins arbitraires, et faits dans des temps trop postérieurs pour avoir aucune autorité. On sait bien qu'il ne nous reste point de monuments de cette haute antiquité.

(7) Paus. l. ix, c. 16, p. 742.

grossiers, d'autant plus que les Grecs, dans les siècles dont je parle, ignoraient encore l'usage de la scie. Ils ne travaillaient leur bois qu'avec la hache et la doloire (1). On peut juger, d'après ce détail, de l'état où était alors l'architecture navale chez ces peuples. Leurs ouvriers n'avaient pour guide qu'une routine grossière. Ils n'étaient pas en état d'appliquer à cette partie de la navigation les mathématiques dont les Grecs n'avaient pour lors aucune notion.

On pourrait être étonné de l'espèce d'arbres que les Grecs employaient à construire leurs navires. Ils se servaient d'aunes, de peupliers et de sapins (2). Nous évitons aujourd'hui de faire entrer de pareils bois dans la bâtisse de nos vaisseaux; on ne s'en sert que pour les ouvrages du dedans (a). Mais il faut observer que, dans les pays chauds, les arbres dont je viens de parler sont d'une espèce différente de celles de nos climats. Ils y sont beaucoup plus durs et bien moins sujets à s'altérer ou à se déjeter. A présent encore, les vaisseaux, en Turquie, sont entièrement bâtis de sapin, parce que le sapin, dans ce pays, est aussi bon que le chêne l'est en France. La préférence que les anciens donnaient à ces bois était donc bien fondée: ils trouvaient même un grand avantage à s'en servir; car ces bois étant fort légers, ils n'en étaient que plus propres à rendre légers à la course les bâtiments qu'on en construisait.

Homère ne nous apprend point si les Grecs, aux temps héroïques, étaient dans l'usage de caréner leur vaisseaux. Suidas dit que les Phéaciens chez lesquels Ulysse fut jeté par la tempête, enduisaient leurs navires de poix (3). Mais cette autorité est bien moderne pour des siècles aussi reculés que ceux dont nous parlons. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans les temps postérieurs on a employé à cet usage, la poix, la gomme, et même la cire (b).

(1) *Suprà*, l. II. sect. 2, c. 3.
(2) Odyss. l. v, v. 237. — Plato de Leg. l. IV, p. 824.
(a) On n'emploie le sapin à l'extérieur que lorsqu'il faut doubler les vaisseaux qui vont en Amérique, pour les garantir des vers qui piquent et percent le bordage.
(3) *Voce* Ναυσικαα, t. II, p. 600.

(b) Ovid. de Remed. Amor. v. 457. Epist. 5, v. 42. Métam. l. XI, v. 314, l. XIV, v. 532. — Voss. de Idol. l. IV, c. 92, p. 549.
Comme les anciens ne se servaient point de la cire pour s'éclairer, il n'est pas surprenant qu'on l'employât à enduire les vaisseaux.

Il n'en est pas de même à l'égard du lest. On avait senti dès-lors la nécessité de donner aux vaisseaux une certaine pesanteur qui les fît entrer dans l'eau, leur servît de contre-poids et les empêchât de se renverser. Aussi les Grecs avaient-ils soin de lester leurs bâtiments (1). On prétend que Diomède, en partant pour Troye, fit servir à cet usage les pierres de cette ville infortunée (2).

Nos vaisseaux ont quatre mâts. Ceux des Grecs au temps de la guerre de Troye n'en avaient qu'un (3), qui n'était pas même arrêté à demeure, puisqu'on était dans l'usage de le coucher sur le pont lorsque le navire était dans le port. On le dressait quand on voulait partir, et on l'assurait par des cordages (*a*). Ce mât n'était traversé que par une antenne ou vergue (4). Il serait difficile de déterminer avec certitude si cette vergue portait plusieurs voiles, ou si elle n'en avait qu'une. Le premier sentiment paraît le plus probable, attendu qu'Homère nomme toujours les voiles au plurier (5). On les maniait par le moyen de plusieurs cordages. On voit que dès les temps héroïques, les différentes manœuvres d'un vaisseau avaient chacune leur nom particulier et relatif à leur destination (*b*).

Les voiles étaient faites de différentes matières, de chanvre, de jonc, de plantes à longues feuilles, de nattes et de peaux (6).

(1) Odyss. l. v, v. 257.
(2) LYCOPHRON, Cassand. v. 618.
(3) Odyss. l. v, v. 274.
(*a*) Iliad. l. I, v. 434. — Odyss. l. II, v. 424 et 425. l. xv, v. 290.
Ces mâts devaient être à peu près disposés comme le sont ceux des coches et des grands bateaux qui naviguent sur la Seine. On les baisse lorsqu'il s'agit de passer sous l'arche d'un pont.
(4) Odyss. l. v, v. 254.
(5) *Ibid.*
(*b*) *Ibid.* v. 260.
Dans ces passages, par ὕπρας, il faut entendre les cordages qui manœuvrent la vergue : par κάλως, ceux qui servent aux voiles ; et par Ποδας, ceux qui assurent et contiennent le mât, les mêmes que nous appelons *Haubans*. Quand il est question des câbles qui servent à s'amarrer, soit dans un port, soit à la côte, Homère les désigne toujours par le mot πρυμνήσια.

Mais lorsqu'il est question des manœuvres en général, ce poëte se sert du mot πείσματα. Ainsi, à proprement parler, les πείσματα, sont les cordages qui servent à la manœuvre d'un vaisseau, et les πρυμνήσια, ceux qui sont à la poupe seulement. La différence de ces deux mots est évidente par leur étymologie. Le premier vient de πείθω. Ce nom dérive de l'usage que les mariniers font de ces cordages. Ils s'en servent pour faire obéir et tourner le vaisseau à leur gré. Le second vient de πρύμνη, qui désigne la poupe ou l'arrière du navire.

(6) Voss. de Physiol. l. v, c. 39, p. 661. — SCHEFFER, l. II, c. 5, p. 141.

Il paraît cependant que celles des Grecs étaient plus ordinairement de toiles (a). Il en était de même à l'égard des câbles. On y employait le cuir, le lin, le genêt, le chanvre, en un mot, toutes les différentes plantes et écorces qui peuvent servir à cet usage (1). Les câbles de jonc, ou d'osier marin, semblent avoir eu la préférence chez les Grecs, aux temps héroïques. Il les tiraient d'Egypte où cette plante est fort abondante (b). Homère ne dit point si l'on enduisait les cordages de quelque préparation qui, les défendant des impressions de l'air et de l'eau, les préservât de la pourriture.

La coutume de peindre et d'orner les vaisseaux est très-ancienne. Elle avait lieu dès avant la guerre de Troye (3). Hérodote dit qu'alors on y employait le vermillon. La manière dont il s'exprime fait entendre que cet usage ne subsistait plus de son temps (4).

Après avoir parlé de la construction des vaisseaux et de leurs agrès, dans les siècles héroïques, il est à propos d'examiner quelle pouvait alors en être la forme.

Il paraît que les Grecs ont eu de bonne heure deux sortes de constructions : une pour les navires marchands, et l'autre pour les vaisseaux de guerre. Les premiers étaient fort évasés, ayant le ventre très-large (5); les autres au contraire étaient de forme allongée. Tel était, dit-on, le navire sur lequel Danaüs passa dans la Grèce. Ce bâtiment avait 50 rames, c'est-à-dire, 25 de chaque côté. On prétend qu'il servit de modèle pour construire le navire *Argo*, le premier vaisseau de guerre que les Grecs aient bâti (6). On doit au surplus regarder tous ces bâtiments comme des espèces

(a) Odyss. l. v, v. 258, etc. l. II, v. 426.

Eustathe conjecture que les voiles des Grecs étaient de lin, sur ce qu'il est dit dans le 2e livre de l'Odyssée, v. 426, que celles du vaisseau de Télémaque étaient blanches.

(1) Iliad. l. II, v. 135. — Odyss. l. II, v. 526. — A. Gell. l. XVII, c. 3. — Voss. et Scheffer, *locis cit.*

(b) Odyss. l. XXI, v. 390 et 391.

Ces câbles étaient faits de la plante appelée *Byblus*, qu'on recueillait dans les marais d'Egypte. C'était une sorte de canne ou roseau qui porte à son extrémité supérieure une espèce de chevelure, si l'on peut s'exprimer ainsi. On faisait les cordages et les câbles des vaisseaux de cette chevelure, comme ici on fait les cordes à puits d'écorce de tilleul. Voy. Strab. l. XVII, pag. 1151.

(3) Feith. Antiq. Hom. l. IV, c. 12, p. 500.

(4) L. 3, n. 58.

(5) Odyss. l. v, v. 249, etc.

(6) Bochart. *in* Chan. l. II, c. II, p. 819. — Meziriac, *ad* Ep. Ovid. t. II, p. 81.

de galères qui allaient à voiles et à rames. En effet indépendamment des voiles, il est toujours parlé des rameurs et des bancs sur lesquels ils étaient assis (1). Je ne dirai rien des vaisseaux à plusieurs rangs de rames; il n'en est point question dans Homère. On n'en a fait usage que depuis la guerre de Troye (2).

Quelque forme que pussent avoir alors les navires des Grecs, ils ne devaient pas être bien considérables. Les plus grands dont parle Homère sont ceux des Béotiens. Ils portaient, dit-il, six-vingts hommes (3). On pourrait peut-être imaginer que ce poëte n'a prétendu désigner que les troupes de débarquement; mais il n'y a pas d'apparence, puisque, comme l'observe fort bien Thucydide, c'étaient les soldats qui servaient de rameurs (4). Je pense donc que tout l'équipage de ces vaisseaux se réduisait à six-vingts hommes. Jugeons d'ailleurs de leur peu de capacité par l'usage où étaient alors les Grecs de tirer leurs navires à terre, dès qu'ils étaient au port (5). Aussi voyons-nous que, quand il s'agissait de s'embarquer, la première opération était de lancer le navire à l'eau (6). Cette manœuvre était alors si aisée, que les matelots ne manquaient pas d'emporter le gouvernail de leurs vaisseaux lorsqu'ils étaient à terre, de peur qu'on ne les emmenât à leur insçu (7).

Cet usage de mettre les navires à sec, dans les temps où ils ne servaient point, paraît bien extraordinaire; et cependant il était généralement pratiqué. La flotte des Grecs était enfermée dans leur camp devant Troye. Ils avaient fortifié ce camp, tant pour leur propre sûreté, que pour mettre les vaisseaux à l'abri des incursions de l'ennemi (8). Il n'est pas aisé de concevoir comment on pouvait, après un certain temps, faire usage de pareils bâtiments qui devaient être extrêmement déjetés et entr'ouverts. Il fallait bien des soins pour les réparer. Les Grecs devaient y être d'autant plus attentifs que, naviguant sur la Méditerranée,

(1) Iliad. l. 1, v. 309. — Odyss. l. 11, v. 419, etc.
(2) Thucyd. l. 1, p. 8 et 10.
(3) Iliad. l. 11, v. 16 et 17.
(4) L. 1, p. 8. — Voy. aussi Huet. Hist. du commerce, p. 270 et 271.
(5) Iliad. l. 1, v. 485. — Odyss. l. xi, v. 20. — Hesiod. Op. et Dies. v. 624. — Strabo, l. iv, p. 298.
(6) Iliad. l. 1, v. 308. — Odyss. l. 11, v. 389, l. xi, v. 2. — Hesiod. Op. et Dies. v. 631.
(7) Voyez Académ. des Inscript. t. vii. H. p. 38.
(8) Iliad. l. vii, v. 437.

leurs vaisseaux demandaient une ferme consistance. La lam sur cette mer est très-courte et très-fréquente ; par conséquer elle heurte plus souvent le navire, et le fatigue beaucoup plu que ne fait l'Océan.

Quant à la manière de conduire un vaisseau, tout nous prouv à quel point les Grecs des temps héroïques étaient ignorants dan cet art. Quoique ces peuples gouvernassent à la vue des terres autant qu'il leur était possible (*a*), ils étaient forcés néanmoins dans bien des occasions, de prendre la pleine mer (*b*). J'ignore par quel moyen les pilotes pouvaient alors diriger leur route. Nous tirons de grands secours de l'observation des hauteurs méridiennes du soleil. C'est ainsi qu'on détermine avec facilité l'élévation du pôle, et l'on gouverne en conséquence. Mais ces pratiques étaient absolument inconnues aux navigateurs grecs. Ils ne se doutaient pas des opérations que nous faisons pendant le jour pour assurer la route d'un vaisseau en pleine mer.

A l'égard de celles qui s'exécutent pendant la nuit, on voit que les Grecs avaient dès-lors quelques notions de l'utilité qu'on peut tirer de l'observation des étoiles pour se conduire sur mer. On prétend qu'ils devaient ces connaissances à Nauplius, un des Argonautes (1). Quoi qu'il en soit, il est certain que l'art de diriger la route d'un bâtiment par l'aspect des étoiles devait être assez ancien dans la Grèce. Homère nous dépeint Ulysse conduisant sa nacelle en regardant attentivement les *Pléïades*, le *Bouvier*, *l'Ourse et Orion* (2). On voit aussi Calypso ordonner à ce prince de faire route en laissant à gauche la *grande Ourse* (3). Cette constellation était le principal guide des pilotes grecs (4). J'ai fait voir dans la première partie de cet ouvrage les inconvénients de cette pratique, et les dangers qui devaient en résulter (5). D'ailleurs ces observations ne pouvaient être alors que bien grossières et bien défectueuses. Elles se faisaient à la vue simple ; les Grecs n'avaient point d'instruments pour prendre hauteur.

Ils connaissaient encore moins les cartes marines. Comment

(*a*) Virgile, en faisant ranger à son héros les côtes de la Grèce, d'Italie et de Sicile, au lieu de le conduire par la haute mer, s'est en ce point conformé aux anciennes pratiques.

(*b*) [illegible] qu'on appelle pour les [illegible]

(1) Theon. Alex. *ad* Arati Phœn. p. 7.

(2) Odyss. l. v, v. 272 et 275, etc.

(3) *Ibid*. v. 276 et 277.

(4) Voy. Scheffer, l. iv, c. 6, p. 297, etc.

(5) *Suprà*, prem. vol.

pouvaient-ils donc s'assurer des terres qu'ils voulaient gagner, ou au contraire éviter les écueils, les rochers et les côtes où il y avait danger d'échouer ? Quel devait être enfin leur embarras, lorsqu'ils étaient accueillis d'une tempête? Dans les nuits sombres, dans les gros temps qui ne permettent pas d'apercevoir les étoiles, un pilote ne pouvait pas faire route. Il fallait pour lors errer à l'aventure (1) et aborder où l'on pouvait. Homère fait arriver Ulysse dans différents pays; mais c'est toujours sans que ce héros se doute des climats où il se trouve (2).

Remarquons encore que les Grecs, dans les siècles dont je parle, manquaient de plusieurs machines dont l'usage paraît indispensable dans la navigation. Du temps des Argonautes, ils ne connaissaient pas encore les ancres (3). Je doute même qu'on en fît usage dans le siècle d'Homère. Le mot grec qui sert à désigner une ancre proprement dite, ne se trouve dans aucun de ses poëmes. Il n'en emprunte aucune comparaison. Si l'on veut ensuite examiner attentivement les différentes manœuvres décrites par ce poète, lorsqu'il parle de vaisseaux entrant soit dans des ports, soit dans des rades peu fréquentées, il n'y en a aucune qui puisse faire soupçonner que les Grecs se servissent d'ancres. Je sais bien qu'il y a quelques passages dans l'Iliade et dans l'Odyssée qu'on traduit ordinairement par *jeter l'ancre*; mais c'est mal à propos et sans fondement (*a*). Les

(1) Voy. Virgil. Æn id. l. iii, v. 200 etc.

(2) Odyss. l. vi, v. 119, etc., l. ix, v. 174, etc.

(3) Plin. l. xxxvi, sect. 23, p. 741. — Arrian. Peripl. Pont-Eux. p. 121.

(*a*) Les passages dont il s'agit se trouvent dans l'Iliade, l. i, v. 436. — Odyss. l. xv, v. 497, et l. ix. v. 137. Ἐκ δ' εὐνὰς ἔβαλον. — οὔτ' εὐνὰς βαλλέειν. On traduit ces passages par *jeter l'ancre*. La raison pour laquelle les anciens critiques, tels qu'Eustathe et Hesychius, se fondent pour interpréter εὐνὴ par *ancre*, c'est, disent-ils, qu'εὐνάζω, qui signifie *dormir*, vient d'εὐνὴ. Or, ajoutent-ils, l'immobilité d'un vaisseau qui est à l'ancre peut fort bien être représentée comme une espèce de sommeil, surtout en style poétique. Διὰ τὸ ἀγκύρας, ἐκβαλλομένης εὐνηθῆναι τὴν ναῦν, *eò quòd anchorâ dejectâ, navis veluti dormiat*. C'est sans doute d'après cette explication que les lexicographes rendent le mot εὐνὴ par *ancre*.

Mais je ne crois point cette explication à l'abri de toute critique. Je doute d'abord que l'on puisse dire, même en style poétique, d'un vaisseau qui est à l'ancre, qu'il dort; car de quelque manière qu'on l'attache, il a toujours son roulis. De plus, ne peut-on pas dire également d'un vaisseau attaché par des câbles à un rocher, ou retenu par de grosses pierres, qu'il dort, comme on le dirait d'un vaisseau arrêté par des *ancres ?*

Je crois donc que par εὐνὴ on ne doit point entendre les *ancres*, tels que les Grecs les ont eues par la suite; mais de grosses pierres qui servaient à arrêter les vaisseaux.

Grecs alors n'employaient, à ce qu'il paraît, que de grosses pierres pour arrêter leurs vaisseaux. Quand Ulysse est arrivé à la rade des Lestrigons, il attache son vaisseau à un rocher avec des câbles (1). Lorsque ce prince part du port des Phéaciens, les rameurs détachent le câble qui arrêtait le navire par le moyen d'une pierre trouée à laquelle il était noué (2). Il me paraît donc démontré qu'alors les Grecs ne connaissaient pas les ancres, et qu'au défaut de cette machine, ils se servaient de grosses pierres (*a*).

Il y a bien de l'apparence aussi que ces peuples n'avaient point l'usage de la sonde. Homère n'en parle jamais, et rien d'ailleurs ne paraît contredire son silence. Jugeons, d'après ces faits, des dangers auxquels les navigateurs grecs étaient exposés; difficilement pouvaient-ils connaître la profondeur de la mer, savoir sur combien de brasses ils étaient, être sûrs que le mouillage était bon, etc. Ils couraient donc risque de toucher à chaque instant. De plus, n'ayant point d'ancre, quand la tempête les surprenait proche des côtes hérissées de rochers, ou de bancs, quelle devait être leur situation! Ils étaient exposés à voir leur bâtiment se briser, ou tout au moins échouer à chaque moment. Le moindre accident qu'ils avaient à craindre était de dériver considérablement. Ils devaient être jetés souvent hors de leur route; car je ne crois pas que les Grecs connussent alors l'art d'enter plusieurs mâts les uns au-dessus des autres. Ils ne pouvaient par conséquent profiter des différents lits de vent, et il ne leur était pas possible, lorsqu'ils étaient une fois affalés à une côte, de s'en écarter et de s'élever au large, les voiles hautes étant les seules qui puissent agir en pareille occasion. Enfin on ne voit pas que dans les siècles héroïques, il y eût des pilotes-lamaneurs pour gouverner à la vue des rades et des ports d'entrée difficile. Je ne doute donc point que les naufrages ne fussent alors très-fréquents. Aussi les anciens faisaient-ils tant d'estime des pilotes, que l'histoire n'a pas dédaigné de conserver les noms de plusieurs d'entre eux. On nomme ceux qui conduisirent en Crète le vaisseau de Thésée (3). Il est beaucoup question, dans le voyage des Argonautes, de Typhis qui ser-

(1) Odyss. l. x, v. 96.
(2) *Ibid.* l. xiii, v. 77.
(*a*) C'est par cette raison que le mot λίθος, signifie en plusieurs occasions une *ancre*. Voyez le trésor de H. Etienne, au mot λίθος.
(3) Plut. *in* Thes. p. 7.

vait de pilote à ces fameux aventuriers (1). On n'a pas non plus oublié Ancée qui le remplaça dans cette fonction (2). On voit enfin qu'Homère parle avec les plus grands éloges de Phrontis, pilote du vaisseau de Ménélas (3).

Il ne me reste plus qu'à parler du commerce maritime des Grecs aux temps héroïques. Il ne devait pas être bien considérable : ces peuples n'étaient pas alors en état d'entreprendre des voyages de long cours. Je doute qu'ils connussent l'Océan; ou s'ils en avaient entendu parler, c'était comme d'une mer inaccessible. Ce ne fut que plus de six cents ans après l'expédition des Argonautes, que les Grecs osèrent y entrer (4). A l'égard du golfe arabique et de la mer rouge, ils n'y ont point navigué avec Alexandre.

D'ailleurs, pour qu'une nation puisse se livrer au trafic maritime, il faut, ou que le pays qu'elle habite produise naturellement de grandes richesses, ou qu'elle y supplée par son industrie. Les Grecs, dans les temps dont il s'agit, n'étaient ni dans l'une ni dans l'autre position. La Grèce n'est point riche en minéraux; et son sol, pour être fertile, a besoin d'être bien cultivé. Ses anciens habitants, dénués d'arts et d'industrie, n'étaient pas en état de tirer de la terre tout ce qu'elle aurait pu rendre : aussi étaient-ils en général fort pauvres (5) : d'ailleurs à peine avaient-ils entre eux quelque communication (6). Dépourvus de richesses naturelles et des moyens qui y suppléent, avec quoi ces peuples auraient-ils donc pu trafiquer ?

Indépendamment de ces raisons, d'autres obstacles s'opposaient encore au progrès du trafic maritime dans la Grèce. Il n'y avait point alors de sûreté sur les mers. Elles étaient infestées de pirates. Sans parler des Cariens, des Phéniciens, et des Tyrrhéniens, les Grecs eux-mêmes s'étaient adonnés à la piraterie dès l'instant qu'ils avaient eu quelque habitude avec la mer (7). Ils y avaient porté cet esprit de rapine et de brigandage qui les animait sur terre (8). Le métier de corsaire n'était point infâme aux temps héroïques; au contraire on s'en

(1) APOLLOD. l. I., p. 42 et 43 —. HYGIN. Fab. 14, p. 36.

(2) APOLLOD. l. I, p. 49. — HYGIN. Fab. 14, p. 46.

(3) Odyss. l. III, v. 282, etc.

(4) Voy. HEROD. l. IV, n. 152.

(5) ATHEN. l. VI, c. 4, p. 231 et 232.

(6) Voy. *suprà*.

(7) Voy. Odyss. l. III, v. 72, etc. — THUCYD. l. I, p. 4. — STRABO, l. XVII, p. 1142.

(8) Voy. *suprà*.

faisait honneur (*a*). Les souverains même s'en mêlaient. Ménélas, dans l'Odyssée, ne rougit point de dire à Pisistrate et à Télémaque, qui admiraient ses richesses, qu'elles étaient le fruit de ses courses maritimes (1). C'est par cette voie que plusieurs princes grecs avaient amassé des trésors considérables (2). On sent aisément quel tort une pareille licence pouvait faire au commerce maritime, et combien il devait en être interrompu.

Minos passait dans l'antiquité pour le premier qui eût commencé de donner la chasse aux pirates (3). Mais il paraît que, du temps des Argonautes, on prit des mesures plus efficaces encore pour les réprimer. Plutarque rapporte, d'après un ancien auteur, qu'on fit alors un réglement dans la Grèce, qui défendait à qui que ce fût de mettre en mer des vaisseaux qui portassent plus de cinq hommes. Jason seul fut excepté de cette loi générale. On lui donna au contraire commission expresse de courir à main armée pour détruire les corsaires et les brigands (4).

Si l'on pouvait adopter les idées du célèbre Bianchini, sur les motifs qui occasionnèrent la guerre de Troie, il s'en suivrait que dès-lors les Grecs auraient dû faire un commerce très-étendu, et qu'en général la navigation et le trafic maritime auraient été le principal objet de la politique de ces peuples. M. Bianchini, en effet, veut que la guerre de Troie ait eu pour objet, non le prétendu ravissement d'Hélène, mais la navigation et le commerce libres de la mer Egée et du Pont-Euxin. Tel fut, selon lui, le véritable motif qui arma les Grecs contre les Troyens. Cette expédition, ajoute-t-il, ne se termina point par la destruction de l'empire troyen, mais par un traïté de commerce avantageux aux Grecs (5).

Je ne crois point devoir m'arrêter à réfuter un paradoxe si singulier, qui voudrait réduire l'Iliade à une pure histoire allégorisée dans le goût oriental. On peut mettre hardiment ce système au nombre de ceux qu'enfante une imagination vive et féconde; mais qui, dénué de la moindre vraisemblance, se trouve absolument démenti par tout ce qui peut nous rester de notions historiques sur l'objet et les événements de la guerre de Troie.

(*a*) Voy. THUCYD. l. I, p. 4 et 6. — FEITH. Antiq. Hom. l. II, c. 9, p. 192, l. IV, c. 12, p. 498.

On pensait de même autrefois chez les peuples du Nord. On y regardait la piraterie comme un moyen légitime d'acquérir des richesses. Bibliothèque Anc. et Mod. t. 2, p. 256 et 261, etc.

(1) L. IV, v. 90, etc.

(2) Odyss. l. III, v. 301, l. XIV, v. 230, etc.

(3) THUCYD. l. I, p. 4.

(4) CLIDEMUS, *apud*. Plut. *in* Thes. p. 8.

(5) La Istoria Universale, Deca III, cap. 30, p. 452, etc.

LIVRE CINQUIÈME.

De l'Art Militaire.

L'ÉPOQUE dont nous sommes occupés présentement, offre pour l'art militaire les mêmes ressources que pour les lois, les arts et les sciences. Je dirai plus. Les siècles suivants ne fournissent pas, à beaucoup près, autant de connaissances sur tous ces objets. A l'égard de l'art militaire particulièrement, il est certain que depuis les siècles héroïques jusqu'au temps de Cyrus, on n'aperçoit ni changement ni progrès dans la manière de faire la guerre chez les peuples dont je trace ici l'histoire. Ainsi ce qu'on va lire peut servir à fixer nos idées sur les connaissances qu'ont eues de l'art militaire, pendant une longue suite de siècles, les Egyptiens, les Asiatiques et les Grecs.

CHAPITRE PREMIER.

Des Egyptiens.

L'ÉGYPTE, généralement parlant, n'a jamais été guerrière. Plus appliquée à faire fleurir les lois, les arts et les sciences, qu'à exercer son peuple aux combats, les vertus militaires n'étaient pas celles qu'elle cultivait avec plus de soin. Aussi n'est-ce point par l'éclat de ses armes que l'Egypte s'est attiré l'attention de la postérité. Il faut avouer cependant qu'elle a produit quelques conquérants, dont les exploits ne le cédent à aucun de ceux des plus fameux héros de l'antiquité.

On doit mettre à juste titre dans ce nombre Sésostris, qui monta sur le trône vers l'an 1650 avant J.-C. (1). Son règne est l'époque de la gloire militaire des Egyptiens. Ce prince, dévoré

(1) Voy. *suprà.*

de l'ambition la plus vaste, ne se proposa rien moins que la conquête de l'univers (1). Il prit en conséquence les mesures nécessaires pour assurer le succès de ses armes. Son premier soin fut de régler l'état des troupes. Cet objet, apparemment, avait été négligé, ou du moins mal ordonné par ses prédécesseurs, puisque les anciens ont regardé Sésostris comme l'auteur des réglements concernant la discipline et le service militaire en Egypte (2). C'est pourquoi je rapporterai à son règne ce que les auteurs de l'antiquité nous ont transmis sur ce sujet.

On voit que la maxime des Egyptiens était d'entretenir toujours sur pied une milice nombreuse, partagée en deux corps: celui des Calasirs et celui des Hermotybies. L'un montait à cent soixante mille hommes, et l'autre à deux cent cinquante mille. L'usage était de distribuer ces troupes dans les différentes provinces du royaume (3). Les soldats n'avaient point de paye, et il leur était défendu d'exercer aucun art mécanique (4). Mais l'état avait pourvu abondamment à leur entretien. On avait assigné à chaque soldat douze arures de terre exempte de toutes sortes de charges et d'impositions (*a*). Ils les affermaient à des laboureurs qui les faisaient valoir et leur en rendaient une certaine redevance (5).

C'était d'entre les Calasires et les Hermotybies qu'on tirait la garde du prince. Elle était composé de deux mille hommes, qui se relevaient tous les ans. Dans l'année d'exercice, on donnait par jour d'extraordinaire à chaque soldat cinq livres de pain, deux livres de viande, et la valeur de deux ou trois pintes de

(1) Diod. l. I, p. 63.

(2) Arist. de Rep. l. VII, c. 10. Diod. l. I, p. 105 et 106.

(3) Herod. l. II, n. 164 et suiv.

(4) Id. *ibid.* n. 165 et 166.

(*a*) Herod. l. II, n. 168. — Diod. l. I, p. 85.

Ces douze arures égalent à peu près onze arpents, mesure de Paris. L'arure dont il s'agit ici était une mesure superficielle, qui, suivant Hérodote, avait cent coudées égyptiennes en tous sens, ou dix mille coudées carrées. Les savants sont assez d'accord que le dérach du Caire, qui, suivant Greaves, est de 1 pied 8 pouces 6 229/355, lignes de roi, est parfaitement égal à l'ancienne coudée égyptienne, et que cette mesure n'a jamais souffert aucune altération. A ce compte, l'arure devait être de 814 toises, 28 pieds 85 pouces 51 237/5041 lignes carrées, et par conséquent 12 arures valaient 9777 toises 19 pieds 16 pouces 36 344/5041 lieues carrées. L'arpent de Paris est, comme on sait, précisément de 900 toises carrées; ainsi onze arpents valent 9900 toises carrées. Il ne s'en fallait donc que de 122 toises 16 pieds 127 pouces 107 417/1041 lignes carrées, que 12 arures égyptiennes n'égalassent onze arpents, mesure de Paris.

(5) Diod. l. I, p. 85.

vin (1). On peut juger par ce détail que le soldat avait non-seulement de quoi subsister, mais qu'il était même en état d'entretenir sa famille. Car l'intention du législateur avait été de favoriser le mariage aux troupes, attendu que le fils était obligé de suivre la profession de son père (2).

Quant à la discipline militaire, les anciens nous ont transmis peu de détails sur cet article. Ils nous apprennent seulement que ceux qui abandonnaient leurs rangs, ou qui désobéissaient à leurs généraux, étaient notés d'infamie. Ils pouvaient cependant s'en relever, s'ils réparaient leur faute par des actions de vigueur et d'éclat. La maxime des Egyptiens était, qu'il fallait laisser au soldat le moyen de rétablir son honneur, et lui faire comprendre qu'il devait être plus sensible à cette perte qu'à celle de la vie (3), car la profession militaire était en grande considération chez ces peuples. Après les familles sacerdotales, celles qu'on estimait le plus, étaient, comme parmi nous, les familles destinées aux armes (4). On voit encore que dans les armées égyptiennes la droite était le poste d'honneur (5).

Il résulte de ce qu'on vient de lire, que, dans les temps ordinaires, les forces de l'Egypte montaient à quatre cent dix mille hommes; mais lorsque le souverain jugeait à propos d'augmenter ses troupes, ou qu'il était nécessaire de les recruter, c'était parmi les laboureurs qu'on prenait des soldats (6). L'histoire de Sésostris va nous prouver qu'on avait quelquefois recours à cet expédient.

L'armée que ce monarque leva répondait à la grandeur de ses projets. Elle était forte de six cent mille hommes de pied, de vingt-quatre mille chevaux et de vingt-sept mille charriots armés en guerre (7), sans parler d'une flotte de quatre cents voiles équipée sur la mer Rouge (8).

Sésostris s'étant mis en marche, conduisit son armée du côté du midi, et tomba d'abord sur les Ethiopiens. Les ayant défaits, il leur imposa pour tribut l'obligation de lui apporter tous les ans une certaine quantité d'or, d'ébène et d'ivoire (9). Revenant en-

(1) Herod. l. II, n. 168.

(2) Diod. p. 85. — Herod. n. 166. — Arist. de Rep. l. VII, c. 10. — Dicæarchus *apud* Schol. Apollon. Rhod. l. IV, v. 272.

(3) Diod. l. I, p. 89.

(4) Herod. n. 168. — Diod. p. 85.

(5) Diod. l. I, p. 77 et 78.

(6) Diod. l. I, p. 33.

(7) *Ibid.* p. 64.

(8) *Ibid.*

(9) *Ibid.* — Herod. l. II, n. 110. — Strabo, l. XVI, p. 1114.

suite sur ses pas il passa dans l'Asie dont sa flotte rangeait les côtes. Tout plia devant lui. Mais il serait difficile de déterminer jusqu'à quel point précisément ce conquérant porta ses armes dans cette partie du monde. Si l'on en croit certains auteurs, Sésostris passa le Gange, traversa tous les Indes, et parvint jusqu'à l'Océan oriental (1). Mais ce fait paraît peu vraisemblable. Hérodote borne l'étendue des conquêtes de ce monarque, d'un côté aux parties de l'Asie situées le long du golfe Arabique, et de l'autre aux provinces occidentales du même continent (2); et le témoignage de cet auteur est d'un grand poids sur tout ce qui concerne les événements de cette haute antiquité. Ajoutons que le trajet depuis l'Egypte jusqu'à l'Océan oriental, paraît absolument impossible pour une armée telle que celle de Sésostris. A l'égard de l'Europe, les historiens de l'antiquité s'accordent à dire que la Thrace fut le terme de ses conquêtes dans cette partie du monde (3).

Au surplus, l'expédition de ce monarque ne nous fournira presque aucun éclaircissement sur la manière dont on pouvait faire la guerre de son temps. Les particularités ne nous en sont point connues. Nous ignorons les moyens que Sésostris employa pour réduire si promptement ce nombre infini de nations dont parlent les anciens. Ce qu'on en sait, c'est qu'alors on faisait un fort grand usage des charriots armés en guerre. C'était la principale force des armées. On a déjà vu que le monarque égyptien en avait ving-sept mille. Il est dit aussi dans l'Ecriture, qu'il y en avait un grand nombre dans l'armée que Pharaon leva pour marcher à la poursuite des Israélites (4). Ce n'était pas, au reste, un usage particulier à l'Egypte; il a été commun à tous les peuples de l'antiquité.

On a lu dans la première partie de cet ouvrage, que la plupart des anciens attribuaient à Orus l'invention de monter à cheval; que quelques-uns néanmoins en faisaient honneur à Sésostris (5). J'ai dit, alors, que cette opinion ne me paraissait pas bien fondée. Je ne répéterai point ici les raisons qui m'ont déterminé à la rejeter. J'ajouterai seulement que ceux qui rapportent à Sésostris l'art de monter à cheval, ont vraisemblablement mal

(1) Diod. p. 64. — Strabo, p. 1114. — Lucan. Pharsal. l. x, v. 275.
(2) L. II, n. 102, 103 et 106.
(3) Herod. n. 103. — Diod. l. I, p. 65.
(4) Exod. c. 14, ỳ. 7.
(5) *Suprà*, 1er vol.

nterprété la tradition. Elle portait sans doute que ce prince avait maginé le premier de former un corps de cavalerie. Il y en avait n effet dans son armée. Dans le dénombrement des troupes de Sésostris, Diodore distingue expressément la cavalerie, d'avec es charriots armés en guerre (1). On remarque la même distincion dans la description que l'Ecriture fait des forces ramassées par Pharaon pour opprimer les Hébreux dans leur fuite (*a*). Je crois donc pouvoir concilier les différents rapports des anciens, en attribuant à Sésostris l'institution de la cavalerie dans les armées égyptiennes. C'est peut-être à cette nouveauté qu'il fut redevable de la promptitude de ses exploits.

Quoi qu'il en soit, la rapidité des conquêtes de ce monarque rouve que la plupart des peuples qu'il attaqua étaient fort ignoants dans l'art militaire. Il n'y avait ni villes ni forteresses pour rrêter les progrès du vainqueur (2). On n'en peut pas douter, orsqu'on lit l'énumération des pays subjugués par Sésostris. Si e prince eût rencontré dans son chemin quelques places un peu ortifiées, et si l'on eût été instruit dans l'art de les défendre, il urait employé plus de neuf années à soumettre un si grand ombre de peuples. C'est cependant à ce court espace que les aniens bornent la durée de son expédition (3), et le fait est trèsprobable. Ce que nous savons des conquêtes d'Alexandre, d'Attila, le Gengiskan, de Tamerlan, etc., montre avec quelle facilité un conquérant pouvait anciennement parcourir la terre.

L'ignorance où l'on était alors de faire la guerre défensive, rendait plus faciles les moyens de faire subsister une armée aussi nombreuse que celle de Sésostris. J'ai dit ailleurs que le gain d'une bataille ouvrait aux vainqueurs un pays immense : il s'emparait le tout, et ce qu'il retirait des peuples vaincus le mettait en état 'entretenir et de faire subsister ses troupes (4). Il est très-proable encore que l'armée de Sésostris pouvait être divisée en lusieurs corps qui marchaient et agissaient séparément. Il est it néanmoins que faute de vivres, elle pensa mourir dans la hrace, et que ce conquérant fut obligé de revenir sur ses pas (5).

(1) L. 1, p. 64.

(*a*) *Omnis equitatus Pharaonis, rrus ejus et* EQUITES. Exod. c. 14, 23.

On trouve aussi dans les anciennes rsions les mots ἵππος, καὶ ἀναβάτης, *equus* et *insidens equo*.

(2) *Suprà*, 1er vol., l. v.

(3) DIOD. l. 1, p, 65.

(4) *Suprà*, 1er vol., l. v.

(5) DIOD. l. 1, p. 65.

Moïse, de Josué et des Juges. Je pourrais aussi comprendr
l'article présent l'expédition des Grecs devant Troie. Je n'e
lerai cependant qu'au chapitre de la Grèce, pour ne pas t
dans des répétitions qu'il serait indispensable d'éviter.

Plusieurs circonstances ont déjà pu donner lieu de rema
qu'entre tous les peuples de l'antiquité, il y en a peu do
progrès dans les arts et dans les sciences aient été aussi r
que ceux des premiers habitants de la Palestine (1). L'histoi
guerres qu'ils ont eues à soutenir contre les Israélites ne
donnerait pas une grande idée de leur habileté dans l'art
taire, si on ne savait que les événements en avaient été mé
par les decrets de la Providence. Le Seigneur avait frappé
les peuples de ces cantons d'un esprit de terreur et d'ave
ment (2). Ce n'est donc point à leur lâcheté ou à leur igno
qu'on doit imputer les succès rapides et continuels du p
hebreu. Il paraît au contraire que ces nations étaient fort a
ries, et qu'elles n'étaient point dépourvues des connais
qu'on pouvait avoir alors de la science militaire.

On voit d'abord que les peuples de la Palestine avaient b
coup de cavalerie dans leurs armées (3), méthode qui n'a ja
été connue que des nations policées. Ils avaient aussi un g
nombre de charriots de guerre (4), et connaissaient parfaite
l'art de s'en servir. L'Écriture observe que la tribu de Juda n
point réduire les habitants des vallées, parce qu'ils avaient
grande quantité de charriots armés de faux (5). C'étaient don
peuples belliqueux exercés aux armes et aux combats.

J'ai eu occasion d'insister souvent sur l'ignorance où l'on
autrefois dans l'art de munir et de défendre les villes. Je vie
dire que probablement Sesostris n'avait point rencontré des p
fortifiées dans sa course. L'invasion de ce prince avait appa
ment fait faire des réflexions aux habitants de la Palestine.
en effet dans ces contrées que l'histoire offre le premier ex
de places fortifiées. Moïse nous apprend que les villes y ét
défendues par des murailles très-hautes et par des portes m
de barres et de poteaux (6). Il paraît aussi que dès lors on
naissait dans ces contrées l'usage des machines propres à renv

(1) [illegible] 1er vol. l. v. — 2e [illegible]
(2) [illegible]
(3) [illegible] c. 23, [illegible]
[illegible]
(4) *Ibid.*
(5) Judic. c. 1, ỷ. 19.
(6) Deuter. c. 3, ỷ. 5.

remparts des villes qu'on assiégeait (1). On ne voit pas cepen-
nt que ni dans les guerres entreprises par Moïse, ni dans celles
e Josué et ses successeurs ont conduites, il soit fait mention
s siéges entrepris et soutenus en forme, quoiqu'il y soit parlé
s-souvent de prises de villes. Voici ce que plusieurs passages
us apprennent touchant la manière dont alors on tâchait de se
ndre maître d'une place. On dressait une embuscade; l'armée
suite s'avançait contre la ville : les assiégés en sortaient pour
livrer bataille. On feignait de plier, et lorsqu'on les avait at-
és à une certaine distance, les corps placés en embuscade
archaient vers la place, et la trouvant vide de combattants,
en emparaient et y mettaient le feu. A ce signal l'armée qui
iait faisait volte-face et chargeait l'ennemi. Les troupes qui s'é-
ient rendues maîtresses de la ville en ressortaient alors et ache-
ient la défaite (2).

J'avoue naturellement que je ne comprends pas une semblable
nœuvre. Comment supposer en effet dans les assiégés, assez
u de prévoyance pour ne pas laisser dans la place un corps de
upes capable de la garantir d'un coup de main? Comment
ailleurs imaginer qu'on oubliât même de fermer les portes?
tte précaution si simple suffisait pour mettre une ville à l'abri
pareilles surprises. Mais, je l'ai déjà dit, tous ces événements
arrivaient que par un ordre spécial de la Providence.

Un fait qui me paraît presque aussi étonnant, c'est la sécurité
la tranquillité des habitants de la Palestine sur la marche et le
jour des Israélites dans leurs environs. On ne voit point que
endant quarante ans que le peuple hébreu a erré dans ces con-
ées, les nations voisines s'en soient beaucoup inquiétées. La
upart ne furent informées du dessein des Israélites que lors-
u'elles se virent près d'en être attaquées. Dans quel endroit du
onde connu une troupe de plus d'un million d'ames (3), pour-
it-elle aujourd'hui se rassembler sans alarmer les états voisins,
sans qu'on lui envoyât demander compte de ses projets? On
ut répondre que dans ces temps reculés, il n'y avait point
peu de commerce entre les peuples. A peine les états
s plus voisins entretenaient-ils quelques relations les uns avec
s autres. Aussi une nation n'était-elle presque jamais instruite

(1) *Ibid.* c. 20, ỳ. 19.

(2) Josué, c. 8, ỳ. 12, etc.—Judic. c. 20, ỳ. 29, etc.

(3) Voy. Num. c. 1, ỳ. 45 et 46.

des desseins formés à son préjudice, qu'au moment où elle voyait l'ennemi à ses portes. Les peuples étaient donc toujours surpris, et par conséquent presque toujours vaincus.

L'histoire des guerres dont il est parlé dans les livres de Moïse, de Josué et des Juges, prouve la vérité de ce que j'ai déjà répété plusieurs fois, que le gain d'une bataille était pour l'ordinaire décisif dans les siècles dont je parle. On y voit des guerres terminées souvent en un mois, quelquefois même en deux ou trois jours. C'est qu'on ne connaissait point alors l'art de se servir des places fortifiées. Il ne restait par conséquent aucun moyen aux vaincus pour défendre leur liberté et pour composer avec le vainqueur après une première défaite (1).

Je n'ai rien de particulier à dire sur la manière dont étaient armés alors les Hébreux et les habitants de la Palestine. Ils se servaient de toutes les espèces d'armes qu'on sait avoir été en usage chez les peuples de l'antiquité. Je remarquerai en finissant cet article, que dès lors plusieurs peuples allaient à la guerre parés de tout ce qu'ils avaient de plus riche et de plus précieux. Les troupes de Madian portaient des anneaux et des pendants d'oreilles, des bracelets et des colliers d'or. Leurs chameaux étaient ornés de bossettes, de carcans et des plaques du même métal (2). Cette coutume, à ce qu'il paraît, a toujours eu lieu chez les Orientaux, et le temps ne l'a point abolie (*a*).

CHAPITRE TROISIÈME.

Des Grecs.

Les premières guerres dont parle l'histoire grecque ne sont ni assez intéressantes, ni assez instructives pour mériter une attention particulière. Ce n'était, à proprement parler, que des incursions de barbares, qui n'avaient d'autre but que de ravager des terres, faire des esclaves, enlever des troupeaux, etc. (3). Leurs

(1) *Suprà*, 1[er] vol. l. v.
(2) NUM. c. 31, v. 50. — JUDIC. c. 8, ℣. 21, 24 et 26.
(*a*) Elle subsiste encore aujourd'hui dans toutes les contrées de l'Asie.
(3) Voy. FEITH. Antiq. Hom. l. II, c. 7, paragr. 2.

rmées étaient peu nombreuses, et n'avaient pas beaucoup de hemin à faire pour se rencontrer. On ne savait ni fortifier les rontières, ni faire la guerre dans le plat pays. Une bataille déidait ordinairement la querelle (1). Rien ne pouvait alors arrêter e vainqueur. Anciennement les villes dans la Grèce étaient toutes ouvertes; nul ouvrage n'en défendait l'approche; elles n'étaient pas même fermées de murailles (2). Une guerre était donc bientôt terminée. Mais les hostilités recommençaient sans cesse. Jamais les peuples n'étaient tranquilles. Il fallait être toujours armé. Aussi n'y avait-il autrefois ni paix ni sûreté dans la Grèce (3).

L'histoire parle, à la vérité, d'une citadelle élevée dans Athènes par Cécrops (4). On prétend que Cadmus en fit autant lorsqu'il eta les fondements de Thèbes (5); et Danaüs usa, dit-on, de la nême précaution quand il se vit maître du trône d'Argos (6). Iais, selon toutes les apparences, les forteresses d'Athènes, e Thèbes et d'Argos étaient peu considérables. Je présume u'elles servaient plutôt à tenir en respect les habitants de es villes, qu'à les défendre contre les attaques de leurs enemis.

L'expérience instruit, et le temps est un grand maître. Les s Grecs sentirent à la fin la nécessité de fermer leurs villes, pour nettre à l'abri du pillage et des invasions. Amphion, qui régnait Thèbes vers l'an 1390 avant J.-C. fut, dit-on, le premier qui nagina de pourvoir à la sûreté de sa capitale. Il l'environna de ıurailles flanquées de tours de distance en distance (7). Cette nanière de fortifier les places, quoique simples, étaient néanıoins ce qu'on pouvait imaginer de meilleur dans ces temps recuıs. Les tours saillantes défendaient le flanc et le parapet des muailles. Elles procuraient d'ailleurs aux assiégés l'avantage de tirer ur l'ennemi d'un lieu supérieur, et d'être en même temps peu xposés à ses coups.

Il est probable que plusieurs princes de la Grèce ne tardèrent as à imiter l'exemple d'Amphion. C'est un fait, au surplus, dont ı discussion est peu nécessaire. Je n'ai point à rendre compte

(1) Voy. PAUS. l. IX, c. 9.
(2) THUCYD. l. I, p. 4. — ARISTOT. e Rep. l. VII, c. 11, t. II, p. 438. D.
(3) THUCYD. *loco cit.*
(4) *Suprà*, l. I.
(5) *Suprà*, l. I.
(6) *Ibid.*
(7) HOM. Odyss. l. XI, v. 262, etc. — HYGIN. Fab. 69, p. 120.

d'événements qui y aient rapport. Je passe donc à l'histoire de la guerre de Thèbes, la plus mémorable qui se soit faite entre les peuples de la Grèce, aux temps héroïques.

Œdipe, dont l'histoire est trop connue pour m'arrêter à la retracer, avait remis sa couronne à ses deux enfants, Etéocle et Polynice. Ces princes, au lieu de la partager, convinrent de régner tour à tour chacun pendant un an. Etéocle, en qualité d'aîné, monta le premier sur le trône. L'année expirée, Polynice lui redemanda le sceptre. Mais Etéocle avait trouvé trop d'appas à le porter. Il refusa de s'en dessaisir. Polynice indigné se retire chez Adraste, roi d'Argos. Il gagne l'amitié de ce prince, obtient sa fille en mariage, avec promesse d'un prompt secours pour l'aider à monter sur le trône. Adraste, en effet, commence par envoyer un ambassadeur représenter à Etéocle les droits de Polynice. Etéocle joignant la perfidie à l'injustice, veut faire assassiner le député d'Argos. Adraste, irrité de cette lâche trahison, regarde dès-lors la querelle de Polynice comme lui étant personnelle, et se prépare à en tirer vengeance. Il lève des troupes, se ligue avec plusieurs princes, et les engage à marcher avec lui contre Etéocle.

Etéocle prévoyant sans doute qu'il serait bientôt attaqué, n'avait rien négligé pour sa défense. Il s'était ménagé des alliés, et avait rassemblé des forces nombreuses (1). Les armées s'étant mises en campagne de part et d'autre, se rencontrèrent sur les bords du fleuve Ismène. Les Thébains, dès le premier choc, lâchèrent pied, et se réfugièrent dans leur ville. Les vainqueurs en formèrent aussitôt le siége (2). C'est le premier dont il soit parlé dans l'histoire grecque.

Les Grecs étaient alors fort ignorants dans cette partie de la science militaire. Ils ne savaient point conduire une attaque (3). Ces peuples ne s'attachaient, à ce qu'il paraît, qu'à resserrer les assiégés, et à les empêcher de sortir de la place, et encore s'y prenaient-ils assez mal. J'en juge ainsi d'après ce que l'on trouve dans les anciens auteurs sur les dispositions que formèrent les Argiens pour se rendre maître de Thèbes. Cette ville avait sept portes. Les assiégeants partagèrent en conséquence leurs troupes

(1) Apollodor. l. iii, p. 150 et 153. — Diodor. l. iv, p. 308, etc. — Paus. l. ix, c. 9.

(2) *Ibid.* p. 154. — Paus. l. ix, c. 9.

(3) Paus. *loco cit.*

en sept divisions qu'ils placèrent vis-à-vis chaque porte (1). Mais on ne voit point qu'ils connussent alors l'art de tirer des lignes de circonvallation.

On pourrait imaginer qu'aux temps dont je parle, les Grecs pratiquaient l'escalade ; c'est-à-dire, que pour forcer une place, ils appliquaient contre les murailles un grand nombre d'échelles, sur lesquelles ils faisaient monter plusieurs files de soldats. On pourrait même aller jusqu'à croire que ces peuples avaient dès-lors inventé quelques machines propres à la défense des villes assiégées. Ce sentiment serait fondé sur les circonstances de la mort de Capanée, qui voulant, dit-on, escalader les murs de Thèbes, tomba frappé d'un coup de foudre (2). Mais nous verrons dans la suite que vraisemblablement l'escalade n'était pas en usage chez les Grecs, même au temps du siége de Troye, et moins encore les machines de guerre. Je pense donc que le siége de Thèbes fut conduit à peu près comme celui de Troye, c'est-à-dire que les assiégants retranchés dans leur camp devant la ville, en formèrent le blocus. Le seul objet alors était, comme je l'ai déjà dit, d'empêcher les assiégés de faire des sorties, de les resserrer, et de leur couper les secours et les vivres. Telle était autrefois la manière de se rendre maître d'une place.

La conduite des assiégés répondait à l'attaque des assiégeants. Il est dit qu'Etéocle avait divisé sa garnison en autant de corps que l'était l'armée ennemie (3). La défense d'une place consistait donc à faire de fréquentes sorties pour tâcher de forcer le camp des assiégeants, ou du moins pour intercepter leurs convois et les affamer (4). Il se livrait de fréquents combats entre les deux partis (5). C'est à cette ignorance dans l'art d'attaquer les places, qu'on doit attribuer la durée extraordinaire de certains siéges dont il est parlé dans l'antiquité.

Comme celui de Thèbes traînait en longueur, les deux frères, Etéocle et Polynice, prirent la résolution de terminer leur querelle par un combat singulier. Ils se battirent sous les

(1) Apollodor. l. III, p. 153. — Æschil. Sep. *ad* Theb. v. 42, 55, 56. — Euripid. Phœniss. act. 3, v. 744. — Paus. l. IX, c. 8. — Philostrat. Imagin. l. I, c. 6.

(2) Apollodor. l. III, p. 155. — Euripide. Phœniss. act. 4, v. 1179, etc. — Diod. l. IV, p. 309. — Paus. l. IX, c. 8.

(3) Æschyl. Sept. *ad* Theb. v. 57 et 58. — Apollodor. l. III, p. 154. — Euripid. Phœniss. act. 3, v. 744, etc.

(4) Voy. Iliad. l. XVIII, v. 509, etc.

(5) Voy. *infrà*.

murs de la ville, à la vue des deux armées, et se percèrent mutuellement.

Arrêtons-nous un moment à réfléchir sur l'idée que les anciens avaient de l'amour et du respect qu'ils croyaient dus à la patrie. Rien n'était plus injuste et plus criant que le procédé d'Etéocle envers son frère. Cependant de tous les auteurs anciens qui ont eu occasion de traiter ce sujet, il n'en est aucun qui n'ait jugé Polynice indigne des honneurs de la sépulture, pour avoir troublé le repos de sa patrie, et amené dans son sein une armée étrangère (1).

La mort des deux frères ne mit point fin à la guerre. Créon, oncle de ces princes, s'emparant de l'autorité souveraine, anima les Thébains à venger la mort de leur roi. Le succès répondit à leur fermeté et à leur courage. Ils firent une sortie si bien conduite, qu'ils culbutèrent les assiégeants, forcèrent leur camp, et les taillèrent en pièces. Adraste fut, dit-on, le seul qui put échapper de cette déroute complète (2). L'avantage que les Thébains remportèrent dans cette occasion leur coûta néanmoins bien cher, et depuis il passa en proverbe de dire *une victoire à la Thébaine*, ou à la *Cadméenne*, pour désigner une action où le vainqueur était au moins aussi maltraité que le vaincu (3).

La première guerre de Thèbes fut bientôt suivie d'une seconde, occasionée par le procédé barbare de Créon. Les Argiens en se retirant avaient laissé la campagne toute couverte de leurs morts. On sait quelles étaient les idées des anciens au sujet des cadavres qui demeuraient sans sépulture. Adraste envoya donc des ambassadeurs à Créon pour demander la permission de faire inhumer ses soldats. Créon eut l'inhumanité de la refuser. Adraste, pénétré de douleur, implora le secours des Athéniens. Ils étaient alors gouvernés par Thésée. Ce prince, sensible aux droits de la religion et de l'humanité, marcha en personne contre Thèbes, et força Créon de laisser Adraste rendre les derniers devoirs à ses soldats. Les uns prétendent que ce fut par le gain d'une bataille (4); d'au-

(1) ÆSCHYL. Sept. *ad* Theb. v. 1021, etc. — SOPHOCL. *in* Antig. v. 204, etc. — EURIPID. *in* Phœniss. v. 1280.

(2) PAUS. l. IX, c. 9.

(3) HEROD. l. I, n. 166. — DIOD. l. XI, p. 412 et 413. — PAUS. l. IX, c. 9. — Voy. dans les Adages d'Erasme, *Cadmea victoria*.

(4) HEROD. l. VII, n. 27. — ISOCRAT. Encom. Helen. p. 310. — PANEGYR. p. 55. — EURIPID. Suppl. v. 591. — APOLLODOR. l. III, p. 157. — PAUS. l. I, c. 39.

tres, au contraire, disent que ce fut par le moyen d'une trève (1). C'est même, ajoute-t-on, le premier traité qui ait été fait pour retirer les morts (2). Disons à ce sujet, qu'anciennement demander une pareille permission, c'était s'avouer vaincu.

Je n'entrerai point dans les détails de la guerre que les enfants des princes qui avaient péri devant Thèbes recommencèrent dix ans après la première : cet événement ne fournit aucune instruction particulière. Je dirai seulement que cette expédition finit par la prise de Thèbes, que les vainqueurs détruisirent entièrement (3). Je me hâte de venir à la guerre de Troye. Cette entreprise, célèbre à bien des égards, mérite toute notre attention. Les circonstances en sont très-propres à nous faire connaître comment on faisait alors la guerre dans la Grèce et dans l'Asie mineure.

Personne n'ignore que ce fut l'enlèvement d'Hélène qui détermina les Grecs à porter leurs armes devant Troye. Cet outrage n'intéressait, à proprement parler, que Ménélas et Agamemnon ; mais ces deux frères se trouvant alors les deux plus puissants princes de la Grèce, engagèrent toute la nation à épouser leur querelle (*a*). Cependant il y avait déjà quelques semences d'animosité entre les Grecs et les Troyens. Tantale, père de Pélops et trisaïeul d'Agamemnon et de Ménélas, avait enlevé ou fait périr Ganimède, grand oncle de Priam. Ainsi on peut dire que Pâris, petit-neveu de Ganimède, enleva Hélène par forme de représailles contre Ménélas, arrière-petit-fils du ravisseur de son grand-oncle. Il ne fut donc pas difficile de présenter aux Grecs cet attentat comme une injure faite à toute la nation. Ce motif détermina ces peuples à déclarer la guerre aux Troyens (*b*).

Les préparatifs en furent très-longs. Il s'écoula près de dix années entre l'enlèvement d'Hélène et le départ des Grecs. On ne

(1) Plut. *in* Thes. p. 14 A.

(2) Philocor. *apud* Plut. *loco cit.*— Plin. l. vii, sect. 57, p. 416.

(3) Apollodor. l. iii, p. 159.

(*a*) Ce ne fut point par force ni par crainte que les princes de la Grèce suivirent Agamemnon et Ménélas devant Troye, comme Thucydide le prétend, l. i, p. 7. Homère dit très-clairement le contraire. *Iliad.* l. i, v. 157 et 158. — Voy. aussi Paus. l. iii, c. 12.

(*b*) Hérodote, l. i, *init.* fait remonter, d'après une ancienne tradition, les sujets de haine entre les Grecs et les Asiatiques beaucoup plus haut. Mais j'avoue que je ne trouve aucun rapport entre les faits qu'il allègue, et le motif de l'expédition des Grecs devant Troye.

21.

doit pas être surpris. Il ne s'était point encore fait une pareille entreprise dans la Grèce. C'était la première fois que la nation se liguait en corps pour faire la guerre (1). On voulait assembler des forces considérables. Il fallait de plus équiper une flotte. Ne soyons donc pas étonnés que les préparatifs de cet armement aient duré dix ans. Ce temps fut employé à réunir les forces de différents princes de la Grèce, et à construire les douze cents vaisseaux sur lesquels on transporta l'armée. Ajoutons que les Grecs allant dans un pays assez éloigné, avaient besoin de prendre bien des précautions. Ils ne devaient en effet envisager d'autres ressources dans l'Asie que celles qu'ils pourraient se procurer à la pointe de l'épée (2). Toutes les forces de la Grèce rassemblées montaient à peu près à cent mille hommes (*a*); armée peu nombreuse, eu égard à la quantité de rois et de peuples qui étaient entrés dans cette ligue (*b*).

Le temps que les Grecs avaient employé à préparer leur armement avait donné aux Troyens celui de se disposer à les bien recevoir. Priam avait levé des troupes nombreuses, et s'était fortifié du secours des plus puissants princes de l'Asie. Ses troupes nationales pouvaient monter à cinquante mille hommes (*c*). Mais celles de ses alliés etaient beaucoup plus considérables. Quant aux fortifications de Troye, elles consistaient dans une enceinte de murailles flanquées de tours de bois (3), et dans des barrières au-devant des portes (4). Il est bien singulier que cette ville ne fût point entourée d'un grand fossé. On voit Patrocle, après avoir repoussé les Troyens dans un combat très-vif, monter d'emblée sur les murs de Troye (5), action que le poëte n'aurait

(1) Thucyd. l. I, p. 3.
(2) *Ibid. ibid.* p. 9.
(*a*) Je suis le calcul de Thucydide, p. 9. Voy. au surplus Meziriac. *ad Epist. Ovid.* t. II, p. 319.
(*b*) Thucydide, *ibid.* prétend que la Grèce aurait pu fournir un plus grand nombre de troupes : mais la difficulté de les faire subsister fut cause, dit-il, qu'on n'en mena pas une grande quantité. Cette raison me paraît peu solide. Je suis persuadé que les Grecs mirent en campagne toutes les forces qu'ils purent lever, et si leur armée ne fut que de cent mille combattants, c'est que la Grèce n'en pouvait pas fournir alors davantage.

(*c*) Iliad. l. VIII, v. 562.
On ne doit point avoir d'égard au discours d'Agamemnon, Iliad. l. II, v. 126, etc., où il avance que si les Grecs étaient rangés à table dix à dix, et qu'on prît, par chaque dixaine, un Troyen pour servir d'échanson, il y aurait plusieurs dixaines qui en manqueraient. C'est une exagération que le poëte met dans la bouche d'Agamemnon, pour encourager les Grecs et rabaisser les Troyens.
(3) Voy. Virgil. Æneid. l. II, v. 460, etc.
(4) Iliad. l. III, v. 153, l. XXI, v. 537.
(5) *Ibid.* l. XVI, v. 702.

certainement pas supposée, s'il eût fallu franchir un fossé, ou dont au moins il se serait expliqué. Ce fait me donnerait encore à penser que les murs de Troye n'étaient construits qu'en terre. On est obligé en effet de donner beaucoup de talus à ces sortes d'ouvrages, autrement tout éboulerait. C'est donc à la faveur du talus que Patrocle monte brusquement sur les murs de Troye; car si c'eût été à l'aide d'une échelle, Homère, qui est si exact à marquer les détails, n'aurait pas omis cette circonstance (*a*).

Après une navigation longue et pénible, les Grecs abordèrent au promontoire de Sigée. La descente ne se fit pas sans opposition de la part des Troyens. Il se donna un combat sanglant. les Grecs y furent victorieux. Ils prirent terre, s'établirent sur le rivage, formèrent leur camp, et s'y retranchèrent (1).

Je ne sais comment définir l'entreprise des Grecs contre Troye. Ils se proposaient de prendre cette ville. Je ne vois cependant ni plan, ni dessein dans leur conduite. On ne trouve dans le récit que les anciens font de ce événement célèbre, aucune circonstance qui caractérise un siége. On ne voit point les Grecs former de dispositions pour s'approcher de la place, et moins encore pour l'attaquer. Ils n'ouvrent point de tranchées, ils ne font point usage de la sappe, ni même de l'escalade. Quant aux machines de guerre, Homère n'en parle jamais, lui qui d'ailleurs s'est plu à traiter de tout ce qui concerne l'art militaire. Enfin il paraît que les Grecs n'avaient pas même pris la précaution de reconnaître Troye. Le hasard seul les instruisait des endroits forts ou faibles de la place (2).

Il est également difficile de reconnaître, dans leurs opérations devant Troye, le blocus d'une ville. Ils ne tirent point de lignes de circonvallation, ils ne disposent point de corps de troupes autour de la place; en un mot, ils ne font aucune des manœuvres, et ne conduisent aucun des travaux propres et nécessaires à res-

(*a*) L'expression dont Homère s'est servi pour peindre cette action de Patrocle, suffit, à ce que je crois, pour prouver le sentiment que j'avance. Il dit que ce héros monta ἐπ' ἀγκῶνος τείχεος. Observons encore qu'Homère donne dans une autre occasion, le nom de *muraille* à un simple rempart de terre. Iliad. l. xx, v. 145.

(1) Thucyd. l. I, p. 9.

(2) Voy. Iliad. l. vi, v. 435.

serrer les assiégés dans leurs murs. Troye ne fut jamais investie. La preuve, c'est que pendant les dix années que les Grecs furent campés sous ses murailles, on ne voit point que les vivres y aient jamais manqué. Il y a plus : les secours étrangers qui venaient aux Troyens entraient librement dans la place. Le camp des Grecs en était fort éloigné (1). L'espace était si grand, que les armées avaient plus de terrain qu'il n'en fallait pour se ranger de part et d'autre en bataille. Aussi n'est-il question dans l'Iliade que des combats que les deux partis se livraient journellement. Les Troyens s'avançaient très-loin de leurs murailles. Les Grecs sortaient de leurs retranchements, et allaient à leur rencontre dans la plaine. C'était alors qu'on en venait aux mains. Représentons-nous deux armées, l'une campée sous les murs d'une place, et l'autre retranchée à une grande distance, s'assaillant réciproquement, et nous aurons une idée très-juste de la position des Grecs et des Troyens. Nous comprendrons aussi fort aisément comment Troye a pu résister pendant dix années entières aux efforts de toute la Grèce rassemblée devant ses murailles. Les forces étaient à peu près égales, et il n'y avait point, à proprement parler, d'attaques de la part des Grecs. Ils ignoraient alors entièrement l'art de faire des siéges ; et s'ils parvinrent enfin à se rendre maîtres de Troye, ce ne fut qu'à la faveur d'un stratagême grossier (*a*), et qui ne réussit encore que par une insigne trahison (*b*).

Il faut donc écarter toute idée de siége ; mal à propos caractériserait-on ainsi l'expédition des Grecs devant Troye. Ces peuples, comme on vient de le voir, n'avaient alors aucune notion de cette partie de la guerre. Examinons seulement quelles pouvaient être leurs connaissances par rapport aux autres objets de l'art militaire.

(1) *Ibid*, l. III. B. v. 318, etc., l. v, v 791, et *passim*. — Voy. aussi STRABON, l. XIII, p. 893.

(*a*) C'est ce qu'on doit penser du fameux cheval de bois, et c'est aussi l'idée qu'Homère nous en donne. Odyss. l. IV, v. 272.

En vain quelques écrivains bien postérieurs à ce poëte, ont-ils voulu trouver dans cette circonstance l'image d'une machine de guerre propre à renverser les murailles d'une ville. Le silence d'Homère, sur cet article, dément toutes leurs conjectures. Voy. aussi BANNIER, Explicat. des Fabl. t. 7, p. 280.

(*b*) Il me paraît assez bien prouvé qu'Énée et Anténor livrèrent leur patrie aux Grecs. *Voy*. DIONYS. Halic. l. I. p. 37. — DICTYS. CRET. l. IV, c. 22. — PAUS. l. X, c. 27, p.

Je commence par les campements, et je dis que l'art n'en était pas inconnu aux Grecs dans les temps héroïques. La disposition de leur camp devant Troye paraît en général assez bien ordonnée. L'enceinte en était considérable, car il était question non-seulement d'y retirer les troupes, mais aussi d'y enfermer toute la flotte, ces peuples alors étant dans l'usage de tirer leurs bâtiments à sec lorsqu'ils prévoyaient devoir être quelque temps sans s'en servir (1). Le promontoire Sigée, où les Grecs avaient pris terre, se trouvant trop étroit pour qu'on pût y ranger de front les douze cents vaisseaux qui composaient la flotte, on les avait disposés sur deux lignes. Les bâtiments qui avaient abordé les premiers, étaient avancés vers la ville, et faisaient le premier rang. On avait mis au second ceux qui étaient venus les derniers. Ils touchaient presque à la mer (2).

Les troupes campaient entre l'intervalle formé par ces deux lignes (3). Au centre on avait ménagé une grande place où se tenaient les vivandiers. On rendait la justice dans ce même endroit. On y avait aussi dressé les autels destinés au culte des dieux (4). L'armée marchait sous différents chefs, dont Agamemnon était le généralissime. Chaque chef avait son quartier marqué et séparé (5). Le camp des Grecs enfin était un camp retranché, autant pour mettre leurs vaisseaux à l'abri des attaques de l'ennemi, que pour n'être pas eux-mêmes surpris par les Troyens, qui venaient souvent les insulter jusques dans leurs tentes. Ces retranchements consistaient dans un rempart de terre flanqué d'espace en espace de tours de bois (*a*). L'ouvrage était défendu par un fossé large et profond revêtu de pallissades. On y avait ménagé différentes issues pour que les troupes pussent sortir et rentrer librement (6).

(1) Voy. *suprà*.

(2) Iliad. l. XIV, v. 30, etc., l. IX, v. 43 et 44.

(3) *Ibid*. l. XV, v. 652.

(4) Iliad. l. XI, v. 805, etc., compar. avec l. VIII, v. 222, etc.

(5) Iliad. l. VIII, v. 222, etc.

(*a*) La preuve qu'Homère n'a voulu désigner qu'un rempart de terre et des tours de bois, c'est que tout l'ouvrage fut fini en un jour, l. VII, v. 475.

Il y a plus. On voit dans une occasion Sarpédon, forçant le camp des Grecs, embrasser un des créneaux de la muraille en question, et le tirer à lui de toute sa force. Le créneau obéit à l'effort de ce héros, et emporte, en s'éboulant, une partie du mur, où il fait une brèche capable de laisser entrer plusieurs hommes de front. L. XII, v. 397, etc.

Homère ne se serait certainement pas permis une pareille fiction, si la muraille qu'il fait bâtir aux Grecs eût été en maçonnerie.

(6) Iliad. l. VII, v. 436, etc. l. XII, v. 36.

L'armée campait sous des tentes ; ou plutôt sous des baraques telles qu'Homère décrit celle d'Achille (1). On faisait une garde exacte. Les Grecs étaient dans l'usage non-seulement de poser des sentinelles, mais encore d'établir des gardes avancées (2). Homère remarque comme un manque de discipline de la part des Troyens d'avoir négligé cette précaution (3). C'était aussi la coutume d'allumer de grands feux pendant la nuit (4). On prenait ce moment pour envoyer des espions examiner les démarches de l'ennemi (5).

On voit que les Grecs, dès les temps héroïques, étaient armés à peu près de la même manière que l'ont été la plupart des peuples de l'antiquité. Ils avaient pour armes offensives la massue la hache, l'épée, les flèches, le javelot et la fronde (*a*). Ajoutons-y la pique dont on se servait de deux façons différentes; car tantôt on la lançait de loin comme un javelot (6), et tantôt on l'employait comme une épée pour se battre de près et à coups de main (7). Si l'on s'en rapporte aux écrivains de l'antiquité, c'était des Crétois que les Grecs avaient appris l'usage des flèches (8). Ces peuples passaient encore pour avoir inventé l'épée (9). Il n'est pas aisé d'expliquer la manière dont les Grecs portaient cette dernière arme. Autant qu'on peut le conjecturer, elle était suspendue par une espèce de baudrier qui portait sur les deux épaules. Ce baudrier devait être fait à peu près comme des bretelles. Il était contenu par le moyen d'une ceinture qui s'agrafait par devant au bas de la cuirasse (10). L'épée battait sur la cuisse (11).

Les armes défensives étaient le bouclier, la cuirasse, le casque et des bottines de métal pour garantir les jambes (12). Hérodote

(1) *Ibid.* l. XXIV, v. 448, etc. Ce poëte appelle souvent ces baraques des *maisons*. Ibid. v. 471 et 673.

(2) L. IX, v. 66.

(3) L. X, v. 416 et 417.

(4) L. VIII, v. 662.

(5) L. X, v. 204, etc.

(*a*) L. XIII, v. 716, 599, 612; l. XV, v. 711, l. VII, v. 141.

Les Grecs ne faisaient pas grand cas des troupes qui se servaient de frondes. *Xénoph. Cyroped.* l. VII, p. 149. — Q. CURT. l. IV, c. 14, p. 232. Remarquons qu'Homère n'en donne jamais à ses héros.

(6) Odyss. l. VIII, v. 229.

(7) Iliad. l. II. B. v. 50. — Voy. STRABO, l. X, p. 688 et 689.

(8) DIOD. l. V, p. 282. — PAUS. l. I, c. 23.

(9) DIOD. l. V, p. 382. — ISIDORI Origin. l. XIV, c. 6.

(10) Iliad. l. XVI, v. 135, l. IV, v. 132 et 133. — Odyss. l. II, v. 3. — HESIOD. Scut. Hercul. v. 221, etc. — VIRGIL. Æneid. l. VIII, v. 459.

(11) Iliad. l. I, v. 190, l. V, v. 516. — Odyss. l. IX, v. 300, l. XI, v. 48. — VIRGIL. Æneid. l. X, v. 786, etc.

(12) FEITH. Antiq. Hom. l. IV, c. 8.

prétend que les Grecs avaient reçu des Egyptiens le bouclier et le casque (*a*). Dans les commencements, ces armes n'étaient faites que de la peau des animaux (*b*). On apprit ensuite à les fabriquer de métal.

Je n'ai rien de particulier à dire sur la forme qu'avaient anciennement les casques des Grecs. Il n'en est pas de même des boucliers. On voit d'abord qu'ils étaient d'une grandeur étonnante, ayant presque la hauteur d'un homme (1). Mais ce qu'on ne comprend nullement, c'est la manière dont les Grecs portaient cette arme au temps de la guerre de Troye, et l'usage qu'ils en pouvaient faire. Il paraît très-clairement qu'alors on ne portait point le bouclier au bras. Il était attaché au cou par une courroie, et pendait sur la poitrine. Lorsqu'il s'agissait de se battre, on le tournait sur l'épaule gauche, et on le soutenait avec le bras. Pour marcher on le rejetait derrière le dos, et alors il battait sur les talons (2). Je l'avoue naturellement, je ne conçois pas, d'après cette description, comment on pouvait se servir du bouclier. Cette arme ne pouvait être que d'une faible utilité, et devait causer beaucoup d'embarras et d'incommodité, eu égard surtout à son volume immense. Comment un soldat pouvait-il se battre? A peine était-il en état de se remuer. Il ne devait pas avoir les mouvements libres. D'ailleurs on perdait la principale utilité du bouclier, qui me paraît avoir été particulièrement destiné à parer les coups qui menaçaient la tête.

(*a*) L. IV, n. 180.
Par le moyen sans doute des différentes colonies qui passèrent successivement dans la Grèce, dès les temps les plus reculés. On trouve, en effet, une grande conformité entre les boucliers des Egyptiens et ceux des Grecs aux temps héroïques. Voy. BOCHART. Phaleg. l. IV, c. 33, p. 334 et 335.

Il y avait cependant sur ce sujet différentes traditions dans la Grèce. Voy. APOLLODOR. l. II, p. 67 et 68. — DIOD. l. V, p. 382. — PLIN. l. VII, sect. 57, p. 415.

(*b*) Leur nom même le désigne. Le mot latin *scutum*, *bouclier*, vient du mot grec Σκύτος, qui signifie *du cuir*. Les anciens boucliers étaient presque toujours faits de peau de bœuf.

Galea, casque, vient de Γαλῆ, qui veut dire *Belette*, parce que les premiers casques étaient faits de la peau de cet animal. Voy. EUSTATH. *ad* Iliad. l. III, v. 336, p. 421, *lin.* 8.

(1) Iliad. l. VI, v. 117, 118, l. XVI, u. 802, l. VII, v. 219. — TYRTÆUS. Carm. III, v. 23, etc. — SCHOL. *ad* Iliad. l. II, v. 389. — BOCHART, Phaleg. l. IV, c. 33, p. 334 et 335. — FEITH. l. IV, c. 8, paragr. 5. Animadv. p. 78.

(2) Iliad. l. II, v. 388, 389, l. V. v. 796, 797, etc. l. XII, v. 294. l. XIV, v. 404, 405, l. XV, v. 479, l. XVI, v, 106, l. XX, v. 261, 262 et 278, l. VI, v. 117, l. XI, v. 544. — HEROD. l. I, n. 171.

On ignore dans quel temps les Grecs ont cessé de porter leurs boucliers d'une façon si peu naturelle et si désavantageuse. On sait seulement que les Cariens, peuple très-belliqueux, changèrent cet usage bizarre et grossier. Ils enseignèrent aux Grecs à porter le bouclier passé dans le bras par le moyen de courroies faites en forme d'anses qu'ils trouvèrent l'art d'y attacher (1).

A l'égard des cuirasses, il paraît qu'on leur donnait anciennement une forme différente de celle qui était en usage au temps de la guerre de Troie (2). Je ne m'arrêterai point à ce détail. Je finis en observant qu'alors la plupart des armes étaient de cuivre. Cadmus fut, dit-on, le premier qui en introduisit la connaissance dans la Grèce (3). On sait que les anciens avaient le secret de durcir le cuivre par la trempe (4). Comme on était dans ces siècles reculés très-ignorant dans l'art de travailler le fer, ce métal n'était employé qu'à fort peu d'usages.

Plutarque observe avec raison qu'Homère représente toujours ses héros bien armés (5). Ils n'exposent point témérairement leur vie. A l'égard des soldats, les chefs ont grand attention de visiter leurs armes (6). Ils ont soin aussi de faire prendre de la nourriture aux troupes avant que de les mener au combat (7).

Je ne crois pas qu'aux temps héroïques, les Grecs eussent aucune méthode, aucune règle pour diviser et distribuer en différents corps la quantité d'hommes qui composent une armée. Au rapport de quelques historiens, Mnesthée qui commandait les Athéniens devant Troye, passait pour avoir imaginé le premier l'art de former les troupes en bataillons et en escadrons (8). Mais ce fait me paraît assez peu vraisemblable. On ne voit point dans Homère que les Grecs connussent alors cette pratique. Ce poëte ne se sert jamais d'aucun terme qui puisse le donner à entendre (a). On n'y reconnaît point non plus les différents grades d'officiers dont il est parlé dans les écrivains postérieurs. Les personnages qu'Homère introduit sur la scène paraissent tous

(1) Herod. l. I, n. 171. — Strabo, l. XIV, p. 976. — Scholiast. Thucydid. l. I, p. 6, not. 6.

(2) Paus. l. X, c. 26.

(3) Conon, Narrat, 37. *apud.* Phot. p. 445. — Bochart, Chan. l. I, c. XIX, p. 487 et 488. — Voy. aussi *suprà*, T. II, ch. XIV.

(4) *Suprà*, l. II, ch. IV.

(5) *In* Pelopid. *init.*

(6) Iliad. l. XIV, v. 381 et 382.

(7) Voy. Feith. Antiq. Hom. l. IV, p. 511. Animadvers. p. 61.

(8) Voy. Meur. de Reg. Athen. l. II, c. 8.

(a) Il n'emploie jamais que le mot vague et général φάλαγξ.

égaux en autorité. Je ne parle point des uniformes. C'est une institution absolument moderne.

Quant à la manière de mettre les troupes en bataille, les Grecs, dès le temps de la guerre de Troye, avaient sur ce sujet quelques principes. Nestor et Mnesthée sont célébrés par Homère comme deux capitaines très-expérimentés dans l'art de ranger une armée en bataille (1). On trouve dans l'Iliade le modèle de deux dispositions différentes. Dans la première, Nestor place en tête sa cavalerie, c'est-à-dire, les chars en quoi consistait alors ce qu'Homère appelle cavalerie. L'infanterie est rangée derrière les chars, pour qu'elle puisse les soutenir. Nestor met au centre ses plus mauvaises troupes, afin de forcer ceux des soldats sur lesquels il comptait le moins, à combattre. Les ordres que ce général donne à sa cavalerie sont de retenir leurs chevaux, de marcher en bon ordre, sans se mêler ni confondre les rangs. Il recommande surtout qu'aucun des conducteurs de chars ne se pique de devancer ses camarades pour charger le premier l'ennemi (2).

Dans une autre occasion, on voit au contraire l'infanterie se mettre en bataille en avant. La cavalerie la soutient en s'étendant derrière les bataillons (3). Homère donne à connaître par le modèle de ces deux dispositions, que dès la guerre de Troye, les Grecs étaient assez instruits dans la tactique, pour savoir qu'on devait ranger les troupes différemment, selon que le terrain était plus ou moins ouvert. Ces peuples, au surplus, étaient alors dans l'usage de serrer extrêmement leurs rangs (4), en observant néanmoins de laisser assez d'espace entre les files, pour que les chefs y pussent passer librement (5).

Homère nous représente les Grecs gardant un profond silence au moment d'en venir aux mains, et les Troyens poussant au contraire de grands cris (6). Cette pratique de jeter de grands cris en allant au combat était en usage chez plusieurs nations de l'antiquité (7). Elle subsiste encore aujourd'hui dans bien des contrées. Les Turcs et tous les Orientaux jettent des hurlements affreux dans l'instant qu'ils vont à la charge.

(1) Iliad. l. II, v. 60, etc.

(2) Ibid. l. IV, v. 297, etc. — Voy. FEITH. Antiq. Hom. p. 512.

(3) L. XI, v. 51.

(4) L. XIII, v. 130, etc., l. XVI, v. 211 et 215.

(5) Iliad. *passim*.

(6) Iliad. l. III, v. 2 et 8, l. IV, v. 429, etc.

(7) Voy. FEITH l. IV, p. 516 et Animadvers. p. 82.

C'était un point d'honneur dans ces temps reculés de s'emparer des armes et du corps de l'ennemi vaincu. On trouve bien des exemples de cette façon de penser dans Homère (1), et dans les autres écrivains grecs (2). Aussi le premier soin des anciens héros, lorsqu'ils se sentaient blessés à mort, était-il de recommander à ceux en qui ils avaient le plus de confiance, de ne point laisser leurs armes ni leur cadavre en proie à l'ennemi. La crainte d'y être abandonnés leur causait la plus cruelle inquiétude. Sarpédon en rendant les derniers soupirs paraît uniquement occupé de cette pensée (3). La nuit terminait toujours le combat (4); usage qui semble avoir été généralement observé chez les anciens peuples.

Il serait difficile de représenter bien nettement les idées qu'Homère avait d'une action générale. Quoique ce poëte en fasse de fréquentes descriptions, on n'en peut distinguer néanmoins ni la conduite ni l'effet. Il ne présente point de plan, et n'offre point d'attaque suivie et raisonnée. Homère parle à la vérité d'ordre de bataille (5); mais on n'en remarque jamais d'application. On ne sent point la manière dont les troupes se mêlent et combattent. Le jeu des différents corps qui composent une armée ne se fait point apercevoir. On ne sait si c'est tout à la fois, ou par divisions, que les troupes chargent. Point d'évolutions, point de mouvements raisonnés pendant l'action. Aucune manœuvre, aucune opération enfin émanée de la tête du général. Les chefs dans la mêlée agissent autant et plus de la main que les soldats. Ils ne paraissent occupés qu'à se battre. Leur mérite consiste moins à bien commander une troupe, qu'à tuer un plus grand nombre d'ennemis. Aussi les batailles décrites dans l'Iliade ne présentent-elles jamais que des combats corps à corps. Trois ou quatre personnages de part et d'autres sèment la terreur et renversent une armée entière. Nos Amadis et nos Rolands n'en feraient pas davantage.

D'ailleurs, comment concevoir ces longs entretiens que très-souvent deux héros ennemis ont ensemble sur le champ de bataille, au moment où les troupes sont le plus acharnées au combat (6). Ces faits répugnent entièrement à l'idée que nous avons

(1) Iliad. *passim*.
(2) Voy. Herod. l. vii, n. 224 et 225, l. ix, v. 22 et 23.
(3) Iliad. l. xvi, v. 595, etc.
(4) Feith. l. iv, p. 519, 520, et Animadvers. p. 82.
(5) *Suprà*.
(6) Voy. Iliad. l. vi, v. 119, etc., l. xiii, v. 248, l. xx, v. 177. On en pourrait citer bien d'autres exemples.

aujourd'hui d'une action générale. Homère s'est-il réglé pour ses descriptions de bataille sur ce qui se pratiquait du temps de la guerre de Troie, ou les a-t-il tirées de sa pure imagination? C'est ce que j'ignore.

Il est beaucoup question de cavalerie et de chevaux dans les combats de l'Iliade. On ne doit cependant pas s'y tromper. Par le terme de *cavalerie*, Homère n'entend point de la cavalerie telle que nous en avons aujourd'hui dans nos armées, ni telle que les Grecs en ont eu dans les temps postérieurs à la guerre de Troie. Le mot de *cavalerie* ne désigne chez ce poëte que des chars tirés ordinairement par deux chevaux, et montés de deux hommes. A l'égard des cavaliers, il n'y en avait point dans les armées grecques, aux siècles héroïques, ni dans celles des autres peuples dont parle Homère. Ce n'est pas que l'art de monter à cheval fût alors inconnu dans la Grèce. Je ne le présume pas. Cette connaissance y avait sans doute été apportée très-anciennement par les colonies sorties d'Egypte et de Phénicie, pays où l'équitation était en usage dès les temps les plus reculés (1). Mais la méthode de faire servir des cavaliers à la guerre, et l'art d'en former des corps de troupes, étaient inconnus aux Grecs des temps héroïques. La seule manière d'employer alors les chevaux chez ces peuples, était de les atteler à des chars, soit pour combattre, soit pour voyager (2). C'est un fait attesté par tous les écrivains de l'antiquité (3).

On est étonné de voir que les Grecs et plusieurs autres nations aient été si long-temps sans connaître l'usage de la cavalerie. Quoi! ne sentaient-ils pas les inconvénients des chars à l'armée? Ces machines occasionnaient beaucoup de dépenses, tant pour leur construction, que pour leur entretien. D'ailleurs, de deux hommes qui étaient sur chaque char, un seul combattait; l'autre ne servait qu'à conduire les chevaux : sur deux hommes c'en était donc un en pure perte. De plus, il y avait des chars attelés non-seulement de trois, mais même de quatre chevaux, pour le service d'une seule personne (4); autre perte également sensible. Enfin, un fossé, un ravin, une haie, l'inégalité du terrain, pouvaient rendre tout cet appareil et toute cette dé-

(1) *Suprà*, 1er vol. l. v.
(2) Voy. Odyss. l. III, v. 475 et 476.
(3) Voy. Diod. l. v, p. 346 et 347.— Pollux. l. I. Segm. 141.
(4) Iliad. l. VIII, v. 185.

pense absolument inutiles; inconvénients auxquels la cavalerie est beaucoup moins exposée.

C'est le peu de connaissance qu'on avait autrefois de l'art militaire qui a fait subsister si long-temps l'usage des chars dans les armées. On ne savait point alors prendre l'avantage du terrain, ni faire la guerre dans un pays couvert et fourré. On choisissait ordinairement pour se battre une vaste et large pleine. Le temps et l'expérience ayant rendu les peuples plus savants dans l'art de faire la guerre, ils reconnurent les désavantages des chars. Alors les nations policées cessèrent absolument de s'en servir, et leur substituèrent la cavalerie; mais cette réforme n'a eu lieu que fort tard.

Il paraît que dès les temps héroïques, on était dans l'usage de barder les chevaux destinés au service des chariots de guerre (a). Mais je ne crois pas qu'on connût alors l'art de les ferrer. Aucun passage d'Homère ne le donne à entendre (b), et il est à observer que Xénophon, dont il nous reste un traité particulier sur la manière de panser et de gouverner les chevaux, ne parle point de la ferrure (1). Si du temps de Xénophon on ne ferrait pas encore les chevaux dans la Grèce, c'est une preuve que cette pratique ne s'y est introduite que bien postérieurement aux siècles héroïques. Ce fait, au surplus, ne doit pas nous paraître extraordinaire. Il y a encore aujourd'hui quantité de peuples qui ne sont point dans l'usage de ferrer leurs chevaux (2).

Les Grecs anciennement n'avaient point d'instruments militaires pour sonner la charge, animer les troupes, battre les marches ou les retraites. Il n'est jamais question dans l'Iliade de

(a) C'est ce qu'on peut conjecturer des vers 156 et 157 du 20e livre de l'Iliade, où Homère dit : *que la plaine brillait de l'éclat de l'airain qui couvrait les hommes et les chevaux*.

(b) Eustathe, et après lui madame Dacier, ont cru que les chevaux étaient ferrés dès le temps de la guerre de Troie. Ils fondent leur opinion sur les vers 152 et 153 du 11e livre de l'Iliade : Homère y dit, à ce qu'ils prétendent, que les chevaux *frappent la terre de leur airain*. χαλκῷ δηϊόωντες.

Mais Eustathe et madame Dacier n'ont pas pris garde que le participe δηϊόωντες, se rapporte aux nominatifs πεζοὶ et ἱππεῖς, des vers 150 et 151. Le sens est donc que les Grecs mettent en fuite les Troyens en les frappant, dit le poëte, avec les armes d'airain qu'il ont à la main. Voy. la remarque du Scholiaste sur le vers 153.

(1) Voy. aussi les Mém. de Trév. Janv. 1713, p. 171.

(2) Voyage de V. le Blanc, seconde partie, p. 75 et 81. — Kæmpfer, Hist. du Japon, t. 2, p. 197 et 198. — Lettr. Edif. t. 4, p. 143. — Tavernier, t. 1, l. II, c. 5. — Hist. gén. des Voyages, t. III, p. 182.

trompettes, de tambours, ni de timbales. Homère parle à la vérité de la trompette, mais ce n'est que comme comparaison (1), et on doit distinguer chez ce poëte ce qu'il dit de son chef, d'avec ce qu'il rapporte comme historien. Comme poëte, il emploie souvent des comparaisons tirées d'usages postérieurs à la guerre de Troye. Mais comme historien, Homère sage observateur du *costume*, n'empiète point sur les temps ; et c'est par cette raison qu'il ne donne point de trompettes aux Grecs ni aux Troyens. Il dit seulement qu'on attendait dans le camp de ces derniers le son des flûtes et des chalumeaux (2). Il est donc certain que les Grecs, aux temps héroïques, n'avaient point encore l'usage de la trompette, ni celui d'aucun autre instrument militaire. Aussi était-ce alors une qualité très-désirable et très-nécessaire dans un commandant, que celle d'avoir une voix très-forte et très-sonore. Le talent de se faire entendre fort loin était même si estimable autrefois, qu'Homère en fait un sujet d'éloge pour Ménélas (*a*).

Les drapeaux, cette invention si utile pour conduire et rallier les troupes, étaient également inconnus dans ces siècles, et des Grecs et des Troyens. Homère n'en parle jamais, et il ne s'en serait pas tû, si l'usage en eût été alors établi. On n'avait point non plus inventé la pratique de donner aux troupes un certain mot auquel les soldats d'un même parti pussent se reconnaître et se rallier (*b*). Les surprises dont Homère et Virgile parlent si souvent en sont la preuve.

De tous ces faits combinés et rapprochés, il résulte qu'au temps de la guerre de Troye, l'art militaire était encore dans son enfance chez les Grecs. Ils n'avaient alors nulle idée de ce qu'on appelle aujourd'hui *faire la guerre*. L'uniformité qui règne dans les opérations et dans les manœuvres décrites par Homère, le prouve suffisamment. Les Grecs ne connaissaient pas même le

(1) Iliad. l. XVIII, v. 219.
(2) *Ibid*. l. X, v. 13.
(*a*) Il donne à ce prince l'épithète de βοὴν ἀγαθός, dont la signification propre veut dire que Ménélas avait une voix très-propre à se faire entendre. Iliad. l. II, v. 408.

Je ne doute point que le sens dans lequel je prends cette épithète ne paraisse pas juste à bien des personnes. On l'explique ordinairement par *vaillant, intrépide*. Mais pourquoi ne pas prendre cette épithète à la lettre? N'était-ce pas alors une qualité très-recommandable dans un chef, que celle d'avoir une voix capable de se faire entendre, même dans la mêlée.

(*b*) Plin. l. VII, sect. 57, p. 416, dit à la vérité, que Palamède avait inventé toutes ces pratiques. Mais le suffrage de Pline, qui, dans cet article, n'a fait que compiler différentes traditions vraies ou fausses, ne peut balancer le silence d'Homère.

secret d'affamer l'ennemi dans une place, et de lui couper toute communication au-dehors (1). L'art de faire la guerre consistait, dans ces temps reculés, à surprendre un parti, et à dresser à propos une ambuscade (2). On voit par plusieurs traits de l'Iliade que les Grecs avaient une haute opinion de ces sortes de manœuvres (3). Disons maintenant un mot de leur discipline militaire.

On ne voit point clairement les usages que les Grecs suivaient anciennement par rapport à la levée des troupes. Nestor dit à la vérité dans l'Iliade qu'il avait été envoyé avec Ulysse, par Agamemnon pour faire des soldats dans toute la Grèce ; mais Homère ne s'explique point sur les moyens que ces deux princes employèrent pour y parvenir (4). On sait seulement que chaque famille était obligée de fournir un combattant, et que c'était le sort qui décidait de celui qui devait marcher (5). Il n'était pas permis de s'en exempter. Ceux qui refusaient de porter les armes étaient condamnés à une amende (*a*). Il paraît encore que les Grecs allaient fort jeunes à la guerre (6).

Il est certain que dans ces temps reculés les soldats n'avaient point de paye (7). Ils servaient à leur frais et dépens. Le seul dédommagement qu'ils pussent espérer, était leur part du butin; car alors il n'était point permis de piller pour son propre compte. On ne pouvait s'approprier aucune dépouille de l'ennemi. Tout ce qu'on prenait était rapporté avec beaucoup d'exactitude à la masse commune. Le partage s'en faisait de temps en temps entre toute l'armée avec le plus d'exactitude qu'il était possible. Les chefs avaient une part plus considérable que les simples soldats (8).

J'ai eu soin de faire remarquer ailleurs que l'autorité des anciens rois de la Grèce n'était point despotique. Elle était tempérée par le concours du peuple et des grands de l'Etat (9). On reconnaît ce même esprit de gouvernement dans l'ordre et la

(1) Voy. *suprà*.
(2) Voy. Iliad. l. XVIII, v. 513 et 520, etc.
(3) L. I, v. 227, l. XIII, v. 277, etc.
(4) Iliad. l. XI, v. 769, etc.
(5) *Ibid.* l. XXIV, v. 400.
(*a*) L. XIII, v. 669, l. XXIII, v. 297. On peut conjecturer de ce dernier passage, qu'au temps de la guerre de Troye, il était déjà établi qu'on pouvait se dispenser de servir, moyennant un homme, ou même un cheval qu'on fournissait.
(6) Iliad. *passim*.
(7) Voy. Suid. *voce* Ευκαρι, etc. t. I, p. 749. — Poter, Archælog. l. III, c. 2, p. 432.
(8) Feith. Antiq. Hom. l. IV, c. 16. p. 529.
(9) *Suprà*, l. I, c. 4, art. 7.

discipline des armées grecques. Agamemnon, quoique généralissime des troupes, ne jouissait point d'une autorité absolue. Il avait à la vérité l'inspection sur tous les chefs et sur toute l'armée. Il commandait les troupes un jour d'action, et alors il avait pouvoir de vie et de mort (*a*). Mais dans tout le reste, son autorité était très-limitée. Ce prince ne pouvait rien décider de son chef. Il était obligé d'assembler le conseil et de suivre la pluralité des suffrages. La discipline militaire des Grecs, aux temps héroïques, présente un mélange continuel de monarchie, d'aristocratie et de démocratie.

On peut distinguer dans Homère trois espèces de conseils de guerre. Le conseil public et général, où toutes les troupes étant assemblées, quelqu'un des chefs exposait le sujet sur lequel il fallait délibérer. Le second livre de l'Iliade offre un exemple de ces délibérations publiques. Agamemnon, pour sonder la disposition des Grecs, propose à toute l'armée de se rembarquer et de renoncer au projet de prendre Troye. Dans le neuvième livre, ce prince fait pareillement assembler les troupes pour leur représenter que le seul parti qui reste à prendre, est de regagner promptement la Grèce. Il paraît, au surplus, que tous les chefs de l'armée avaient indifféremment le droit de faire assembler les troupes pour le conseil (1).

Il régnait une très-grande liberté dans ces conseils publics. Chacun y était maître de dire tout ce qu'il pensait. Agamemnon lui-même était obligé d'endurer jusqu'aux injures les plus atroces dites en face et sans aucun ménagement. Achille ne les lui épargne pas dans l'assemblée générale que ce jeune héros avait convoquée au sujet de la peste qui affligeait le camp des Grecs. Dans celle qui se tient au neuvième livre de l'Iliade, et dont je parlais il n'y a qu'un moment, Diomède commence son discours par dire à Agamemnon qu'il s'oppose à l'avis *insensé* ouvert par ce prince, et qu'il profite pour cet effet de la liberté que donnent les assemblées publiques; et tout de suite il ajoute qu'à la vérité Jupiter a donné à Agamemnon un sceptre au-dessus de tous les

(*a*) Iliad. l. II, v. 371, etc.
Aristote, en citant ce passage, de Rep. l. III, c. 14, ajoute un demi-vers qui ne parait plus aujourd'hui dans nos exemplaires. Il fait dire à Agamemnon....Παῤ γάρ ἐμοὶ θάνατος.... *Car j'ai le pouvoir de faire mourir ceux qui me désobéissent.*

(1) Voy. Iliad. l. I, v. 54.

sceptres, mais que ce dieu en même temps lui a refusé la force et le courage dont l'empire est encore plus grand et plus glorieux. Diomède enfin termine sa harangue par dire à ce prince qu'il est le maître de s'en retourner s'il le veut, et que les chemins lui sont ouverts (1).

Le conseil public et général ne pouvait pas s'assembler à chaque occasion qui se présentait de délibérer sur une démarche. On tenait alors un conseil particulier composé des chefs de l'armée. On y déterminait ce qu'il fallait faire dans les circonstances pressantes, telles, par exemple, que celle où les Grecs se trouvent dans le dixième livre de l'Iliade, lorsqu'ils sont assiégés dans leur camp par les Troyens. Agamemnon assemble les chefs de l'armée, et délibère avec eux sur les mesures qu'il y avait à prendre dans cette situation critique.

Il y avait enfin le conseil privé qui se tenait ordinairement dans la tente d'Agamemnon. On n'y admettait que les chefs d'une prudence et d'une expérience consommées. La jeunesse en était exclue (2). Il est à remarquer que dans Homère les délibérations des Grecs sont presque toujours accompagnées d'un repas. Souvent même c'est à table que se prennent les résolutions les plus importantes (3).

On entrevoit dans Homère quelques indices de punitions et de récompenses militaires. Agamemnon en donnant ses ordres pour le combat, dans le second livre de l'Iliade, menace de livrer en proie aux chiens et aux oiseaux tous ceux qu'il trouvera en disposition de demeurer dans leurs vaisseaux, loin de la mêlée (4).

A l'égard des récompenses militaires, elles étaient proportionnées à la grossièreté de ces temps reculés. Agamemnon, pour encourager Teucer, un des principaux chefs de l'armée, lui promet qu'après la prise d'Ilion, il aura pour prix de sa valeur, soit un trépied, soit un char attelé de ses chevaux, soit enfin une femme dont la possession le satisfera (5). On voit encore que dans certaines occasions on rendait un honneur particulier aux héros qui s'étaient signalés par quelque exploit éclatant. Cet honneur consistait à leur servir dans les festins une portion de viande très-considérable (6).

(1) *Ibid.* l. IX, v. 32, etc.
(2) Iliad. l. IX, v. 89, l. II, v. 53.
(3) Voy. FEITH. l. III, c. 5, p. 308.
(4) Iliad. l. II, p. 391, etc.
(5) Iliad. l. VIII, v. 289, etc.
(6) *Ibid.* l. VII, v. 321.

Homère ne s'explique pas directement sur les mesures que les Grecs avaient prises pour approvisionner leur armée pendant son séjour devant Troye. Thucydide prétend qu'on avait envoyé dans la Chersonèse de Thrace, plusieurs détachements semer du blé et faire la récolte (1). Ce sentiment me paraît assez peu fondé. On ne voit point dans l'Iliade, que depuis le moment où les troupes furent rassemblées devant Troye, elles se soient jamais écartées du camp. C'était par la mer que les Grecs tiraient leurs subsistances. Homère le fait assez entendre (2). De temps en temps il leur arrivait des convois qui, autant qu'on peut le présumer, venaient des différentes îles voisines de la Troade (3) On sait que les Grecs avaient eu soin de s'en rendre maîtres pendant le cours de leur expédition (4).

Je finis ce que j'ai à dire sur la guerre de Troye par une dernière remarque. Le désir de venger l'affront fait à Ménélas fut l'unique motif qui engagea les Grec à porter leurs armes dans l'Asie; L'objet d'y faire des conquêtes et de s'agrandir n'entra pour rien dans cette entreprise. Au contraire, à peine Troye était-elle prise, que le premier soin des Grecs fut de se rembarquer, sans prendre aucune mesure pour s'assurer du pays qu'ils venaient de subjuguer. L'avantage qu'ils remportèrent sur les Troyens fut donc à la lettre, et suivant leur proverbe, une victoire *à la Cadmus*. Pour une légère portion de butin que les Grecs eurent en partage, ils donnèrent lieu aux plus grands vices et aux plus grands désordres de s'introduire dans leur patrie (5). La longue absence de la meilleure partie des princes de la Grèce ouvrit la porte à la licence et aux déréglements. Les villes furent en proie à des séditions qui forcèrent les anciens habitants à sortir de leur pays (6). Contraints d'aller chercher de nouvelles demeures, ces troupes errantes s'adonnèrent au brigandage et à la piraterie. Ceux des Troyens qui survécurent à la destruction de leur patrie, embrassèrent aussi le même genre de vie (7). Le concours de tous ces événements produisit une pépinière de pirates et de brigands qui ne cessèrent pendant des siècles de désoler le commerce, et de troubler le repos des mers et du continent (8).

(1) L. I, p. 9.
(2) Iliad. l. VII, v. 467, l. IX, v. 71, etc.
(3) *Ibid.* l. VII, v. 467 et 468.
(4) *Ibid.* l. IX, v. 328.
(5) STRABO, l. III, p. 223.
(6) THUCYD. l. I, p. 9. — PLATO. de Leg. l. III, p. 807, D.
(7) STRABO, l. III, p. 223.
(8) Voy. *suprà*, l. IV, c. 4.

22.

Quatre-vingts ans après la destruction de Troye, la Grèce éprouva une grande révolution. Elle fut occasionée par les différents mouvements que se donnèrent les descendants d'Hercule pour rentrer dans les domaines qui leur appartenaient. Cette entreprise arma les Grecs les uns contre les autres, et fit naître une guerre longue et sanglante dont les succès furent assez variés. Il se livra bien des batailles, il se donna plusieurs combats (1). Je passerai cependant sous silence le détail de tous ces événements. On n'en peut recueillir presque aucune instruction sur l'objet qui nous occupe présentement. Je remarquerai seulement que, selon quelques écrivains, ce fut alors que l'usage de la trompette s'introduisit dans les armées grecques (2).

Je parlerai aussi d'un usage dont l'histoire de ces temps reculés fournit plusieurs exemples. On voit, dans bien des occasions où les armées étant en présence semblaient devoir en venir aux mains, qu'au lieu de se charger, elles prenaient le parti de remettre la décision de la guerre au hasard d'un combat singulier. On choisissait de part et d'autre un champion, et l'événement de leur combat réglait le sort du parti qu'ils soutenaient. L'armée dont le champion avait été vaincu se retirait sans penser à donner bataille, et les articles dont on était convenu s'exécutaient de très-bonne foi (3). Il paraît, au surplus, que cet usage avait lieu dès les temps les plus reculés, et chez d'autres peuples encore que les Grecs.

Dans le troisième livre de l'Iliade, les Grecs et les Troyens étant en présence et prêts à se charger, Hector propose de terminer le différend des deux peuples par un combat singulier entre Pâris et Ménélas. Les conditions offertes et acceptées de part et d'autre, sont que le vainqueur emmènera Hélène avec toutes ses richesses, et que les deux armées se sépareront après que les Grecs et les Troyens auront juré une alliance ferme et sincère.

Au sujet de ces combats singuliers, faisons une réflexion qui se présente souvent à la lecture d'Homère. Ce poëte décrit plusieurs combats seul à seul entre des héros du premier rang. On n'aperçoit cependant nul détail, nulle variété dans ses récits. Les combats qu'il peint ne durent qu'un moment et ne sont point disputés. Des champions, de part et d'autre, ne se portent jamais qu'un seul coup, et ce coup est toujours décisif. Hector se bat contre

(1) Voy. *suprà*, l. I, c. 4, art.
(2) Suid *voce* Καδων, t. II, p
(3) *Suprà*, l. I, art. IV.

Achille. Ces deux héros sont couverts l'un et l'autre d'armes impénétrables. On s'attendrait à voir le poëte profiter de cette circonstance pour faire durer le combat des deux plus fameux personnages qu'il ait introduits dans son poëme. Hector, cependant, est couché par terre du premier coup. Achille lui perce la gorge que l'armure laissait à découvert (1). Disons enfin que les héros d'Homère ne se servent presque jamais de l'épée. Ils ne font ordinairement usage que de la pique et du javelot.

Le Tasse, au contraire, et les autres poëtes modernes, sont extrêmement variés et offrent beaucoup de détails dans leurs descriptions de combats. D'où peut venir cette différence, et pourquoi cette stérilité dans Homère, dont l'imagination est d'ailleurs si féconde? C'est qu'aux siècles héroïques, et du temps même d'Homère, la force décidait de tout dans les combats. L'adresse n'y entrait presque pour rien. On n'avait pas encore étudié l'art de se battre. Les différents exercices qui apprennent la manière la plus avantageuse de manier les armes n'étaient point inventés; l'escrime, en un mot, n'était pas alors connue. Homère devait par conséquent manquer d'idées pour varier et détailler ses combats.

Après tant de détails sur l'état où était l'art militaire, dans les siècles que nous parcourons présentement, il faut jeter un coup-d'œil sur la manière dont les vainqueurs usaient de leurs avantages. On est saisi d'horreur en voyant quelles étaient alors les lois de la guerre et l'esprit de barbarie et de cruauté qui régnait chez tous les différents peuples dont j'ai eu occasion de parler. Les villes réduites en cendres, les peuples massacrés de sang-froid ou réduits au plus dur esclavage, étaient les suites ordinaires de la victoire. On ne respectait ni l'âge, ni le sexe, ni la naissance. Les souverains se voyaient exposés aux plus cruelles indignités. Il n'y avait point d'horreurs enfin que le vainqueur n'exerçât.

Les écrivains de l'antiquité louent Sésostris de la modération avec laquelle il traita les peuples dont il s'était rendu maître. Il laissa, dit-on, sur leur trône, les princes qu'il avait vaincus, se contentant de leur imposer des tributs proportionnés à leurs forces; à la charge, néanmoins, de les apporter eux-mêmes en Egypte (2). Mais de quelle manière Sésostris traitait-il ces princes

(1) Iliad. l. XXII, v. 324, etc.

(2) Diod. l. I, p. 68.

lorsqu'ils venaient chaque année, au temps marqué, lui payer le tribut auquel ils étaient obligés? Chaque fois que, dans ces occasions, le monarque égyptien allait au temple, ou qu'il entrait dans sa capitale, on dételait les chevaux de son char pour mettre à la place ces rois qui venaient lui rendre hommage (1).

Adonibésec, qui régnait dans la Palestine deux siècles environ après Sésostris, nous fournit un exemple encore plus frappant des excès auxquels les vainqueurs se portaient dans ces siècles barbares et grossiers. Il avait défait et pris soixante et dix autres souverains de cette contrée. On frémit en voyant la manière dont il usa de ses victoires. Il fit couper à ces malheureux princes les extrémités des pieds et des mains, et les réduisit à n'avoir d'autre nourriture que les restes de ce qu'on lui servait, et qu'ils étaient encore obligés de ramasser sous sa table (2).

Les lois de la guerre n'étaient pas moins cruelles chez les Grecs. Je ne parlerai point des indignités exercées par Achille sur le cadavre d'Hector, quoique toute l'armée paraisse prendre part à un procédé si bas et si inhumain (a). Je ne dirai rien des douze Troyens immolés par ce héros sur le tombeau de Patrocle (3) : on pourrait penser qu'il s'était laissé emporter à ces excès par un motif outré de vengeance. Mais qu'on lise dans Homère les adieux d'Andromaque et d'Hector, on verra quels étaient alors les droits du vainqueur et comment il usait de ses avantages (4). La mort ou l'esclavage étaient le partage de la nation vaincue. Rien n'en mettait à couvert. Les souverains massacrés, et leurs cadavres jetés en proie aux chiens et aux vautours, les enfants à la mamelle écrasés, les reines traînées indignement dans les fers, étaient les excès ordinaires auxquels les vainqueurs s'abandonnaient (5). On ajoutait l'outrage et l'humiliation aux rigueurs de la captivité. Les princesses étaient employées aux plus viles fonctions. Hector ne dissimule point à Andromaque que si les Grecs se rendent maîtres de Troye, elle sera condamnée par les vainqueurs à aller puiser de l'eau comme la dernière des esclaves (b). Hécube se plaint, dans

(1) *Ibid.* l. I, p. 68.—LUCAN. Pharsal. l. X, v. 277. — PLIN. l. XXXIII, sect. 15, p. 614.

(2) Judic. c. I, ℣. 7.

(a) Chaque soldat vient insulter à la mort de ce héros, et chaque parole est accompagnée d'un coup de pique ou de javelot. Iliad. l. XXII, v. 37, etc.

(3) Iliad. l. XXIII, v. 175.

(4) *Ibid.* l. VI, v. 448.—Voy. aussi l. IX, v. 587, etc.

(5) *Ibid.* l. XXII, v. 62, etc.—VIRGIL. Æneid. l. II, v. 550, etc.

(b) L. VI, v. 457. C'était autrefois

Euripide, qu'on l'ait enchaînée comme un chien à la porte d'Agamemnon. Et qu'on ne croie pas que l'esprit de vengeance porta les Grecs à des cruautés particulières à la prise de Troye. Ces excès n'étaient que trop communs aux siècles héroïques. Les Argiens, sous la conduite d'Alcménon, s'étant rendus maîtres de Thèbes, ils détruisirent cette ville et la renversèrent de fond en comble (1). Je pourrais encore citer d'autres exemples, mais il vaut mieux les épargner au lecteur et ne pas insister plus longtemps sur des faits si honteux à l'humanité.

On voit enfin, et c'est le dernier trait par lequel je prétends caractériser les Grecs des temps héroïques ; on voit, dis-je, que ces peuples étaient alors dans l'usage horrible d'empoisonner leurs flèches. Homère raconte qu'Ulysse était allé exprès chez Ilus, roi d'Ephyre, lui demander du poison pour en frotter ses dards. Ilus refusa de lui en donner, parce qu'il avait, dit le poëte, la crainte des dieux. Mais, ajouta-t-il, Ulysse en obtint d'un autre prince, souverain de Taphos (2). On dira peut-être que, dans toutes les blessures dont Homère a eu occasion de parler, on n'en voit point où l'effet du poison soit marqué. Je conviens que ce poëte ne le donne point à entendre. Mais je présume qu'il n'a sans doute affecté ce silence que par égard et par respect pour sa nation.

la fonction la plus abjecte. Voy. Josué, c. 9, ỳ. 23.

(1) Apollod. l. III, p. 159.
(2) Odyss. l. I, v. 260.

LIVRE SIXIÈME.

Des Mœurs et Usages.

Nous n'avons point à nous occuper, dans cette seconde partie, des mœurs des Egyptiens. J'ai rapporté sous la première époque, tout ce qui pouvait appartenir à cet objet. Je m'y suis d'autant plus attaché, que les mœurs des Egyptiens paraissent avoir été dès-lors toutes formées, et qu'à cet égard rien n'a varié chez cette nation. Les mœurs ont toujours été les mêmes en Egypte, tant que cet empire a subsisté sous la domination de ses rois naturels. Si, par la suite du temps, il a paru s'y introduire quelques nouveautés, on ne doit les attribuer qu'aux nations étrangères qui, successivement depuis Cambyse, se sont rendues maîtresses de l'Egypte.

Je garderai le même silence sur les mœurs des peuples de la haute Asie. J'ai déjà eu plus d'une fois occasion d'en expliquer les motifs. On perd absolument de vue ces nations pendant un long espace de temps. Elles ne recommencent à figurer dans l'histoire que vers les siècles qui font l'objet de la troisième partie de cet ouvrage.

Nous n'avons donc à considérer, pour le moment, que les mœurs des habitants de la Palestine et celles de quelques peuples de l'Asie Mineure. Je parlerai ensuite des Grecs, et j'examinerai quelles étaient les mœurs et les usages de cette nation aux siècles héroïques, c'est-à-dire, dans les temps que nous parcourons présentement.

CHAPITRE PREMIER.

Des Habitants de la Palestine.

On a remarqué, de tous les temps, un grand rapport entre les mœurs d'une nation et ses progrès dans les arts et dans les sciences. Le goût pour le faste, le luxe et la magnificence, a toujours été le vice dominant des Orientaux. J'ai fait voir ailleurs (1) que, dès les premiers siècles après le déluge, les habitants de la Palestine avaient porté les arts et les sciences à un grand degré de perfection. Ces découvertes ont fourni promptement à ces peuples bien des moyens de contenter le penchant naturel qu'ils avaient pour le luxe et pour la mollesse. Cette inclination a toujours été, si on peut le dire, en augmentant. On voit, par la manière dont parle Moïse, que de son temps il devait régner beaucoup de faste et de magnificence dans la plupart des contrées de la Palestine. Les peuples qui les habitaient alors portaient des anneaux d'or, des bagues, des bracelets et des colliers précieux (2). J'ai même observé, dans le livre précédent, que, chez toutes ces différentes nations, l'usage était d'aller à la guerre, paré de tout ce qu'on pouvait avoir de plus riche et de plus beau (3). Le luxe enfin était porté dans ces climats, au point qu'on ornait les chameaux destinés au service du souverain, de bossettes, de carcans et de plaques d'or (4).

Les historiens profanes sont d'accord en ce point avec les livres saints. Ils nous apprennent que l'art de teindre les étoffes en pourpre, couleur si recherchée des anciens qu'elle disputait de prix avec l'or même, est dû aux habitants de la Palestine (5). J'ai fait voir ailleurs que l'invention devait s'en rapporter aux siècles que nous parcourons présentement (6). Il suffit aussi d'ouvrir les poëmes d'Homère pour se convaincre que, dès le temps de la guerre de Troye, les Phéniciens étaient en possession de fournir à la plu-

(1) *Suprà*, 1er vol., l. II et III, et 2e vol., l. II, sect. 1re, c. 2, etc.
(2) Num. c. 31, ỳ. 50.
(3) *Suprà*, c. II.
(4) Judic. c. 8, ỳ. 21, 24. 26.
(5) *Suprà*, l. II, c. II, art. 1.
(6) Voy. *suprà*, *loco cit.*

part des peuples connus, tout ce qui peut contribuer à entretenir le luxe, le faste et la mollesse.

Ces faits prouvent assez quelles devaient être alors les mœurs et les inclinations dominantes des habitants de la Palestine. Mais le détail particulier de leurs coutumes et de leurs usages nous est absolument inconnu. Je présume qu'en général la manière dont vivaient les habitants de la Palestine, devait être, dans les siècles dont je parle maintenant, fort semblable à la façon de vivre qu'on a vu avoir lieu dans cette contrée, dès les temps les plus reculés (1). On sait que les mœurs et les usages ont très-peu varié dans l'Orient.

CHAPITRE SECOND.

Des Peuples de l'Asie Mineure.

Il y avait beaucoup de conformité dans ces mêmes siècles, entre les mœurs des habitants de la Palestine et celles des peuples de l'Asie mineure. On voit régner également chez les uns et chez les autres beaucoup de magnificence et de mollesse. On en peut juger par ce que qu'Homère dit des Troyens et de leurs alliés. La manière dont il s'exprime dans plusieurs occasions fait assez connaître l'inclination et le caractère de ces peuples. Ce poëte nous fournit même sur cette article quelques détails capables de satisfaire notre curiosité.

Il paraît d'abord que ces peuples étaient fort recherchés dans leurs logements. Homère donne à entendre qu'il y avait dans Troye plusieurs palais très-vastes et très-magnifiques. Celui de Priam renfermait quantité d'appartements qui composaient autant de pavillons séparés, contigus cependant, et voisins les uns des autres. Il y en avait cinquante à l'entrée de la cour de son palais. Ces cinquante pavillons étaient occupés par les princes enfants de ce monarque. Ils y logaient avec leur femmes. Au fond de cette cour, et vis-à-vis les appartements dont je viens de parler,

(1) *Suprà*, 1er vol. l. VI. c. 1.

étaient douze autres pavillons pour les gendres de Priam (1). Hector et Pâris avaient indépendamment chacun leur palais particulier (2).

J'ai dit d'ailleurs qu'on ignorait en quoi pouvait consister la magnificence de ces palais du côté de l'architecture. Nous ne sommes guères mieux instruits de leur décoration intérieure. On voit en général que les appartements de tous ces différents palais étaient lambrissés de bois rares (3), et ornés de meubles précieux (4), dont l'espèce ne nous est cependant pas bien connue. Homère dit encore qu'on respirait sans cesse dans ces appartements l'odeur des parfums les plus exquis et les plus agréables (5).

Les Troyens n'étaient ni moins recherchés, ni moins voluptueux dans leur parure et dans leurs ajustements. Les dames troyennes faisaient un grand usage des senteurs. Elles se frottaient le corps d'essences odoriférantes, et parfumaient leurs habits (6). Leurs ajustements étaient et fort nombreux et fort diversifiés (7). Leur toilette enfin demandait beaucoup d'art et beaucoup de temps. On peut s'en convaincre en lisant la peinture qu'Homère fait de celle de Junon (8). Car je suis persuadé qu'on doit rapporter aux mœurs des habitants de l'Asie mineure toutes les descriptions que ce poëte fait des parures et des toilettes des déesses. Il a voulu probablement peindre dans ces occasions ce que pratiquaient les femmes de son pays, et je pense qu'Homère avoit pris naissance et passé sa vie dans l'Asie mineure.

On voit au surplus que, dès les siècles héroïques, l'usage était, dans ces climats, que les princes se fissent servir par un grand nombre de femmes esclaves (9). C'est, pour le dire en passant, la seule espèce de domestiques qui ait jamais été connue dans l'Orient.

A l'égard de la vie privée et particulière des princesses, Homère et plusieurs autres écrivains de l'antiquité nous apprennent que, dans les temps héroïques, elles s'occupaient à filer, à broder, et à travailler, en un mot, différents ouvrages sur le métier (10).

(1) Iliad. l. vi, v. 242, etc.
(2) *Ibid.* v. 313, 317, 370.
(3) *Ibid.* l. xxiv, v. 191 et 162.
(4) *Ibid.* l. vi, v. 289; l. xxiv, v. 192.
(5) *Ibid.* l. iii, v. 382; l. vii, v. 288, l. xxiv, v. 191.
(6) *Ibid.* l. xiv, v. 170, etc., l. iii, v. 385. — Odyss. l. vi, v. 79 et 80.
(7) Iliad. l. xviii, v. 420 et 401; l. xxii, v. 468, etc., l. xiv, v. 180.
(8) *Ibid.* l. xiv, v. 170, etc.
(9) *Ibid.* l. vi, v. 286, 287, 375, 381; l. xxii, v. 442; l. xxiv, v. 302.
(10) Iliad. l. iii, v. 125; l. vi, v.

On retrouve d'ailleurs, chez le peuples de l'Asie mineure, les mêmes coutumes, par rapport aux femmes, que j'ai dit dans la première partie, avoir lieu de toute antiquité dans l'Orient. Les femmes avaient leurs appartements séparés (1), et ne paraissaient en public que couvertes d'un voile (2).

Le luxe et la mollesse s'étendaient chez les Troyens jusqu'aux hommes. Ils avaient particulièrement grand soin de leur chevelure. Homère représente Pâris tout occupé du soin d'arranger ses cheveux (a). Turnus, dans Virgile, reproche aussi à Enée de friser ses cheveux et de les parfumer (a). Ces peuples ne se contentaient pas d'arranger élégamment leur chevelure : ils l'enrichissaient encore d'anneaux d'or et d'argent, qui servaient à en serrer les boucles (3). Enfin, nous voyons qu'Homère donne toujours aux Troyens et à leurs alliés, des armes très-riches et très-magnifiques. L'armure de Glaucus était d'or (4). Rien n'égalait la magnificence du char dont Rhésus se servait à la guerre. Ses armes éblouissaient les yeux par leur richesse et par la beauté de leur travail (5).

Je n'ai rien à dire sur les repas et sur les divertissements de ces peuples. Je remarquerai seulement que Priam se plaint de ce que ses enfants passent toutes les nuits à danser et à faire bonne chère. Il leur reproche particulièrement de faire une grande consommation d'agneaux et de chevreaux (6). Cette circonstance montre qu'alors on regardait comme une délicatesse trop sensuelle de manger de pareilles viandes. En rapprochant donc les différents traits répandus dans les poëmes d'Homère, sur les mœurs des Troyens et de leurs alliés, il résulte que, dès les temps héroïques, il devait y avoir beaucoup de luxe et de mollesse chez les peuples de l'Asie mineure.

491 ; l. xxii, v. 440 ; l. i, v. 31. — Odyss. l. vii, v. 105, 106. — Virgil. Æneid. l. vii, v 14. — Voy. aussi Ovid. Metam. *passim*.

(1) *Ibid.* l. vi, v. 251 et 252. — Odyss. l. vi, v. 15, etc., v. 50 et 51.

(2) *Ibid.* l. iii, v. 141, 228, 419 ; l. xxii, v. 470.

(a) *Ibid.* l. xi, v. 385.

L'expression dont Homère se sert dans cette occasion, montre que c'était alors l'usage chez les peuples de l'Asie mineure, de partager les cheveux sur le front, de manière qu'ils s'élevassent en pointe, et formassent comme deux cornes. Voy. madame Dacier, t. 3, p. 88.

(b) *Vibratos calido ferro, mirrhaque madentes.*

Æneid. l. xii, v. 100.

(3) Iliad. l. xvii, v. 51 et 52. — Plin. l. xxxiii, sect. 4, p. 602.

(4) *Ibid.* l. vi, v. 235 et 236.

(5) *Ibid.* l. x, v. 438, etc.

(6) *Ibid.* l. xxvi, v. 261 et 262.

Malgré la magnificence et la sensualité qui régnaient alors dans ces contrées, on y aperçoit néanmoins certaines pratiques qu'on doit regarder comme un reste des usages établis primitivement chez la plupart des nations de l'antiquité. Les enfants de Priam tirent eux-mêmes de la remise le charriot qui devait porter ce monarque au camp des Grecs. Ils y attèlent les mules et les chevaux, et chargent dessus le coffre qui contenait les présents destinés pour la rançon du corps d'Hector (1). On voit des usages absolument semblables chez les Phéaciens, peuples, suivant Homère, encore plus adonnés au luxe et à la magnificence que les Troyens (*a*). Les fils d'Alcinoüs vont dételer les mulets de la princesse Nausicaa leur sœur, et portent eux-mêmes dans le palais du roi leur père les paquets dont ce char était chargé (2). Alcinoüs néanmoins avait un très-grand nombre de domestiques. On voit même qu'il en fait usage dans plusieurs rencontres (3).

J'ai déjà dit que les princesses avaient aussi des femmes pour les servir. Cependant elles s'acquittaient en personnes de plusieurs fonctions assez pénibles. Nausicaa va laver ses robes à la rivière avec ses femmes et met elle-même la main à l'ouvrage (4). Les femmes et les filles des Troyens en usaient de même (5). Ce mélange de luxe et de simplicité, qu'on remarque perpétuellement dans les mœurs des anciens peuples, forme un contraste assez singulier. Dans ces temps reculés, on était fort éloigné des idées que nous avons de la décence et des bienséances convenables au rang, au sexe, et à la qualité des personnes.

CHAPITRE TROISIÈME.

Des Grecs.

J'ai différé jusqu'à ce moment à parler des mœurs et des usages des Grecs. Ces peuples, en effet, n'ont commencé qu'assez tard à se former en société. Ils ont vécu dans les premiers temps

(1) Iliad. l. xxiv, v. 265, etc.
(*a*) Voy. ci-dessus les raisons pour lesquelles je mets les Phéaciens au nombre des peuples de l'Asie, p. 81, note (*a*).
(2) Odyss. l. vii, v. 4, etc.
(3) *Ibid.* l. vi, v. 69 et 71.
(4) *Ibid.* v. 90 et 91.
(5) Iliad. l. xxii, v. 154 et 155.

d'une manière si brutale et si sauvage, que l'histoire n'a pas daigné y faire attention, et nous conserver des détails dont l'humanité aurait tant à rougir. Ce n'est que vers les commencements des siècles qui nous occupent dans cette seconde partie, qu'on peut apercevoir quelque suites et quelques principes dans les mœurs des Grecs. Homère sera notre principal garant pour la plupart des usages dont je vais parler.

Ce n'est pas dans les siècles héroïques qu'il faut chercher du luxe et de la délicatesse dans les tables des Grecs. Ces peuples menaient alors une vie très-grossière, et par conséquent très-frugale. Ils ne mangeaient que du taureau, du bélier, du bouc et du verrat. Je dis du taureau, du bélier, etc., parce qu'Homère donne toujours à entendre qu'au temps de la guerre de Troye, on ne connaissait point encore dans la Grèce l'art de couper les animaux (1). En lisant la description que ce poëte fait des festins des Grecs, on s'imagine lire ces relations modernes où il est parlé des repas des sauvages. Lorsque les Grecs veulent préparer à manger, ils assomment un taureau, ou égorgent un bélier, dépouillent ces animaux, et les coupent en plusieurs morceaux qu'ils font griller sur-le-champ (2). Je dis griller, parce qu'aux temps héroïques on ne connaissait pas encore l'art de faire rôtir les viandes (*a*). Ajoutons que c'étaient les rois et les princes qui se mêlaient alors non-seulement de ce soin, mais aussi de les tuer et de les dépecer (3). Une espèce de poignard qu'ils portaient toujours à la ceinture leur tenait lieu de couteau (4).

Autre conformité des Grecs avec les sauvages. Ils n'avaient ni cuillers, ni fourchettes, ni nappes, ni serviettes. Je ne vois pas non plus que les assiettes leur fussent connues. Enfin, pour dernier trait de ressemblance, ces peuples, comme les sauvages, mangeaient prodigieusement. C'était faire honneur aux principaux convives que de leur servir de très-grosses pièces de viande. Agamemnon sert à Ajax le dos entier d'un taureau (5). Quand Eumée reçoit Ulysse, il apprête pour le souper de ce prince deux jeunes cochons (6).

(1) Voy. Odyss. l. XIV, v. 16 et 17.

(2) Voy. Iliad. l. I, v. 459, etc.; l. XXIV, v. 622, etc. — Odyss. l. III, v. 448, etc.; l. XX, v. 250, etc.

(*a*) Voy. ATHEN. l. I, p. 12, B. — SERV. *ad* Æneid. l. I, v. 710.

Il paraît qu'on faisait aussi bouillir certaines parties qu'il n'eût pas été facile de faire griller. Voy. Athen. *Ibid.* p. 25, D.

(3) Iliad. l. IX, v. 209, etc.; l. XXIV, v. 621, etc.

(4) *Ibid.* l. III, v. 271, 272.

(5) *Ibid.* l. VII, v. 321.

(6) Odyss. l. XIV, v. 74, etc.

A l'égard du gibier, de la volaille et des œufs, il n'en est jamais question dans les repas d'Homère. On n'en voit pas même paraître sur la table des amants de Pénélope, quoique le poëte les représente comme livrés à toutes sortes de débauches et de dissolutions (*a*). Il en est de même des fruits et des légumes. Homère n'en fait nulle mention (*b*). Quant au poisson, les Grecs des siècles héroïques méprisaient extrêmement cette espèce de nourriture. Ménélas, dans l'Odyssée, s'excuse d'en avoir mangé, sur ce qu'alors il était réduit à la dernière des nécessités (1).

Le vin était la boisson ordinaire des Grecs; les femmes et même les jeunes personnes en buvaient (2), contre la coutume de toutes les autres nations de l'antiquité (3). L'usage voulait au temps de la guerre de Troye, qu'on ne servît cette liqueur que mêlée avec une certaine quantité d'eau. Un des premiers apprêts d'un festin était de commencer par mêler le vin et l'eau dans de grands vases, où l'on puisait ensuite pour remplir les coupes que l'on présentait aux conviés (4); car on ne leur en donnait que par mesure, et, à ce qu'on peut en juger, ils n'étaient pas les maîtres de boire autant qu'il leur plaisait (5). Une circonstance qui m'a toujours frappé dans l'histoire de l'antiquité grecque, c'est l'affectation avec laquelle presque tous les historiens nomment celui qui passait pour avoir trouvé le premier le secret de mêler l'eau avec le vin (6). On lui avait même élevé une statue. Etait-ce donc une découverte si rare et d'une espèce à s'attirer toute l'attention de la postérité? il fallait apparemment que les Grecs y attachassent un mérite qui ne nous frappe plus aujourd'hui (*c*).

(*a*) Les Grecs, cependant mangeaient alors quelquefois de la venaison, mais seulement dans des occasions pressantes, et faute d'autre nourriture. Voy. Odyss. l. IX, v. 155; l. X, v 180, etc.

(*b*) Dans tous les poëmes d'Homère, on voit une seule fois servir des oignons, et encore n'est-ce que pour irriter la soif. Iliad. l. XI, v. 629.

A l'égard des fruits, il n'en paraît dans aucun repas. Les Grecs cependant devaient en manger, aux temps héroïques, puisqu'il y avait des poiriers, des pommiers et des figuiers dans le jardin de Laërte. Odyss. l. XXIV, v. 339, etc., supposé que ce 24e livre soit d'Homère.

(1) L. IV, v. 368 et 369.

(2) Odyss. l. VI, v. 77.

(3) Voy. ATHEN. l. X, p. 441.

(4) Voy. FEIT. Antiq. Hom. l. III, c. 2, p. 280, etc.

(5) Voy. Iliad. l. IV, v. 261, 262; l. VIII, v. 162. — ATHEN. l. V. pag. 192.

(6) HYGIN. Fab. 274. — PLIN. l. VII, sect. 57, p. 415. — ATHEN. l. II, p. 38 et 45. Scholiast. Stat. *ad* Theb. l. I, v. 453.

(*c*) On pourrait peut-être trouver les motifs de ces éloges dans la qualité des vins grecs. Tous sont liquoreux, et pour peu qu'on en boive, ils portent à la tête et incommodent. On avait donc cru devoir témoigner quel-

Ces peuples, dans les temps dont je parle, faisaient ordinairement deux repas par jour, l'un à midi et l'autre le soir (1). Ce dernier était toujours le plus fort et le plus considérable (2). On servait les viandes toutes coupées, et chaque convive avait sa portion marquée qu'on lui présentait séparément (3). Les Grecs mangeaient assis, dans les siècles héroïques (4), et non couchés sur des lits comme la coutume s'en introduisit par la suite. On présume qu'alors ils n'aimaient pas à passer le nombre de dix à table (5). Remarquons que les femmes ne mangeaient point avec les hommes. Disons enfin que les conviés étaient dans l'usage de boire à la santé des uns des autres (6).

L'habillement des Grecs, aux temps qui nous occupent présentement, était assez semblable à celui des peuples dont j'ai parlé dans la première partie de cet ouvrage. Il consistait, pour les hommes, dans une tunique très-longue, et dans un manteau qui s'attachait avec une agrafe (7). On retroussait la tunique par le moyen d'une ceinture lorsqu'il fallait agir, se mettre en route, ou aller au combat (8). L'usage des doublures ne devait pas encore être connu dans la Grèce. J'en juge ainsi d'après l'usage où ces peuples étaient alors de laver fréquemment leurs habits (9). La manière dont ils s'y prenaient mérite d'être remarquée. Ils nettoyaient leurs étoffes en les foulant aux pieds dans de grandes fosses préparées à cet effet (10).

Les Grecs, dès les siècles héroïques, se servaient de souliers, mais non pas habituellement. Ils ne les prenaient que lorsqu'ils voulaient sortir (11). On ne voit pas bien quelle pouvait être la forme de ces souliers. Les hommes portaient aussi des espèces de bottines faites de cuir de bœuf (12) qui se mettaient à cru sur

que reconnaissance à celui qui avait trouvé le moyen d'ôter à ces vins leur qualité malfaisante, par un mélange d'eau exact et proportionné. Car on observait des règles sur ce sujet. Il y avait certains vins qu'on trempait plus ou moins, selon leurs qualités. Homère en fournit bien des exemples.

(1) Voy. Feith. l. III, c. 3.
(2) *Ibid.* p. 289.
(3) Iliad. l. II, v. 431; l. IX, 217; l. XXIV, v. 626. — Odyss. l. XIV, v. 42½; l. XV, v. 140; l. XX, v. 280. — Athen. l. I, p. 12.
(4) Athen. l. I, p. 11, F. — Feith. l. III, c. 5, p. 296.
(5) Voy. Eustath. *ad* Iliad. l. II, v, 126.
(6) Feith. l. III, c. 5, p. 306 et 307. — Plut. t. 2, p. 156, F.
(7) Voy. Feith. l. III, c. 6.
(8) *Idem. ibid.* p. 321, l. IV, c. 8, p. 464 et 465.
(9) Feith. p. 348.
(10) Odyss. l. VI, v. 93.
(11) Feith. l. III, c. 7, p. 331.
(12) Odyss. l. XXIV, v. 227.

la jambe. Ils n'avaient aucune sorte de coiffure; leur parure à cet égard, consistait dans la beauté de leurs cheveux qu'ils portaient très-longs (1). La couleur blonde était alors la plus estimée (2). Ceux qui se piquaient de magnificence nouaient les boucles de leur chevelure avec des crochets d'or. Chez les Athéniens, ces crochets étaient faits en forme de cigales (3). A l'égard de la barbe, les Grecs des temps héroïques la laissaient croître (4). L'usage voulait dans ces siècles, que non-seulement les princes, mais même les personnes considérables, telles que les pères de famille, les juges, etc., portassent pour marque de distinction un bâton fait en forme de sceptre (5). Remarquons qu'Homère ne parle ni de couronnes ni de diadêmes. Les Grecs ne les connaissaient point dans les temps héroïques.

Il régnait dès-lors beaucoup de luxe et de magnificence dans les habits des hommes. Voici le description qu'Homère fait de l'habillement d'Ulysse. Ce prince, dit-il, était vêtu d'un manteau de pourpre, très-fin et très-ample, qui s'attachait avec une double agrafe d'or. Ce manteau était brodé pardevant. On y avait représenté, entre autres sujets, un chien tenant un faon prêt à le déchirer. Ces figures étaient en or. Sous ce manteau, Ulysse avait une tunique d'une étoffe extrêmement fine, dont Homère compare l'éclat à celui du soleil (6); d'où l'on pourrait peut-être inférer, qu'alors les Grecs portaient des vêtements dans le tissu desquels il entrait de l'or et de l'argent.

Il nous reste à peu près autant de détail sur l'habillement des femmes dans ces temps reculés. Elles avaient alors de longues robes attachées et renouées par des agrafes qui étaient d'or (7), chez les personnes aisées et de distinction. Homère ne dit point en quoi pouvaient consister l'espèce et la beauté de ces vêtements. A l'égard des autres parures, les femmes grecques, dès les siècles héroïques, portaient des colliers d'or, des bracelets de même métal garnis d'ambre, et des pendants d'oreilles à trois pendeloques (8). Ajoutons qu'elles usaient dès-lors de quelque fard

(1) Voy. Feith. l. iii, c. 10, p. 349.
(2) *Ibid.* p. 350.
(3) Thucyd. l. i, p. 4, D.
(4) Odyss. l. xvi, v. 176; l. xviii, v. 175. — Diod. l. iv, p. 251.
(5) Iliad. l. ii, v. 46 et 186, etc., l. xviii, v. 556 et 557. — Odyss. l. ii, v. 37; l. iii, v. 412.
(6) Odyss. l. xix, v. 225, etc.
(7) Iliad. l. v, v. 424 et 426.
(8) Odyss. l. xi, v. 325 et 326. —

pour embellir et nettoyer leur teint (1). On voit au surplus que les femmes distinguées ne paraissaient en public que couvertes d'un voile, ou pour mieux dire, d'une espèce de mante (2) qui se mettait par-dessus la robe, et s'attachait avec une agrafe (3).

Il faut convenir que d'ailleurs l'habillement des Grecs, tant pour les hommes que pour les femmes, était fort défectueux et fort imparfait. N'est-il pas étonnant, par exemple, que ces peuples n'aient jamais connu ni culottes, ni bas, ni caleçon, ni épingles, ni boucles, ni boutonnières, ni poches ? ils ne connaissaient point non plus les bonnets, ni les chapeaux. J'ai déjà fait voir que les Grecs n'étaient point dans l'usage de doubler leurs habits; aussi pour peu qu'il fît froid, étaient-ils obligés d'avoir recours à leurs manteaux (4). Il est encore plus étrange que, n'ignorant point l'art de préparer le lin et d'en former des tissus (5), il ne leur soit jamais venu en pensée d'en faire des chemises, et qu'en général le linge leur ait été entièrement inconnu. C'est par cette raison que l'usage du bain était si familier aux anciens. L'invention du linge, et la coutume d'en porter habituellement, ont introduit à cet égard un changement notable dans nos mœurs.

J'ai fait voir dans les livres précédents, qu'on ne pouvait pas se former d'idé eclaire et précise de la forme extérieure qu'avaient les maisons des Grecs, au temps héroïques (6). La distribution et la décoration de leurs appartements ne nous sont guères mieux connues. Il paraît seulement que les logements d'en bas étaient occupés par les hommes, et que ceux d'en haut étaient destinés pour les femmes (7). Tous ces appartements, au surplus, devaient être bien incommodes, puisque les Grecs ne connaissaient ni les cheminées, ni les vitres, ni quantités d'autres inventions, dont nous ne sentons peut être pas aujourd'hui tout le mérite, par l'habitude où nous sommes d'en jouir dès l'enfance.

Quant aux meubles, on en peut parler avec un peu plus de précision. Les Grecs en avaient dès-lors de deux espèces, les uns pour l'utilité et la commodité, et les autres uniquement pour le

ÆLIAN. Var. Hist. l. I, c. 18. — PAUS. l. IX, c. 41, p. 796.

(1) *Ibid.* l. XVIII, v. 171, 191, 192.

(2) *Ibid.* l. I, v. 334.

(3) Iliad. l. V, v. 424 et 425.

(4) Voy. Odyss. l. XIV, v. 480, etc.

(5) Voy. Iliad. l. IX, v. 557; l. XX, v. 128. — Odyss. l. XIII, v. 73; l. XIV, v. 519.

(6) L. II, c. 3, p. 213.

(7) Voy. FEITH. l. III, c. II, p. 363.

luxe et pour la parade. Les premiers consistaient dans des lits, des siéges, des tables et des coffres (1). Car ces peuples, dans les siècles héroïques, ne connaissaient ni les armoires, ni les commodes, ni les buffets. Ils n'avaient point non plus l'usage des tapisseries. Parlons d'abord des meubles d'usage.

Les lits des Grecs étaient composés d'une couchette sanglée, garnie de matelas, de couvertures, et probablement aussi de quelques espèces de traversins (2). Il ne paraît pas que les pavillons ou ciels de lit, ni les rideaux eussent lieu anciennement dans la Grèce. Homère n'en fait nulle mention. On se déshabillait pour se coucher (3). Quelques passages de l'Iliade et de l'Odyssée pourraient donner lieu de croire que les Grecs, dès le temps de la guerre de Troye, se servaient de draps (4). Mais ce fait me paraît d'autant plus douteux, que cet usage a été inconnu à toute l'antiquité. On voit au surplus que chez les princes et les rois, les bois de lit étaient ornés de plaque d'or et d'argent et de morceaux d'ivoire (5). A l'armée, les Grecs couchaient sur des peaux étendues à terre. On les couvrait de tapis, ou d'autres étoffes qui tenaient lieu de matelas. On mettait ensuite par-dessus les couvertures.

La forme qu'avaient anciennement les siéges, dans la Grèce, de nous est pas bien connue. Je présume qu'ils étaient entièrement de bois, n'ayant qu'un simple dossier, sans bras. Ces siéges étaient toujours accompagnés d'un marche-pied, soit qu'on s'en servît dans les appartements pour la conversation, soit même à table pour manger (6). Chez les grands, on les couvrait de peaux, de tapis et d'étoffes couleur de pourpre (7). La même magnificence éclatait sur le bois des siéges, comme sur les bois des lits (8). Ils étaient travaillés avec soin, et revêtus de beaucoup d'ornements (9). Tels étaient les principaux meubles d'usage que les Grecs connussent aux temps héroïques.

Leurs meubles de luxe consistaient alors dans de beaux trépieds destinés uniquement à parer les appartements; car d'ail-

(1) Odyss. l. VIII, v. 424, 425, 438, 439.
(2) Voy. FEITH. l. III, c. 8, pag. 334.
(3) Odyss. l, I, v. 437, etc.
(4) Iliad. l. IX, v. 657. — Odyss. l. XIII, v. 73; l. XIV, v. 519, etc.
(5) Odyss. l. XXI, v. 189, etc.
(6) FEITH. l. III, c. 11, p. 361.
(7) Iliad. l. IX, v. 657, etc.; l. X, v. 155, 156; l. XXIV, v. 644, etc.
(8) FEITH. p. 297.
(9) *Ibid.* p. 361.

leurs on n'en faisait aucun usage (a). Ajoutons-y des cuvettes (1), et d'autres vases précieux pour la matière et pour le travail. Au surplus, les Grecs aux temps héroïques, n'avaient ni statues ni tableaux (2). Il serait bien difficile au reste, pour ne pas dire impossible, d'expliquer de quelle manière l'or, l'argent, l'ivoire, et peut-être l'ambre, étaient employés à décorer l'intérieur des palais dont parle Homère (3). On ne peut pas même à cet égard proposer de conjectures. Passons donc aux usages de la vie civile : voyons comment les Grecs des siècles héroïques se conduisaient dans la société, quels étaient alors les amusements, et en un mot, les mœurs de cette nation.

La politesse de ces temps reculés consistait à appeler chacun par son nom (4), à se saluer de la main droite, et à s'embrasser (5). On tenait aussi quelques propos obligeants lorsqu'on s'abordait (6). Une des principales règles de civilité était, lorsqu'on recevait des étrangers, d'attendre quelques jours à leur demander le sujet et les motifs qui les amenaient (7). Il était autrefois aussi de la politesse, chez les Grecs, d'entrer le premier, même dans sa propre maison (8).

Les hommes ne vivaient point habituellement avec les femmes. Elles étaient presque toujours renfermées dans leurs appartements (9). Les mœurs des Grecs ne se ressentaient que trop de ce peu de commerce entre les deux sexes. On sera toujours choqué de la grossièreté et de l'indécence des propos qu'Homère met dans la bouche de ses princes et de ses héros. Il n'y a pas jusqu'à leurs témoignages d'estime et de considération qui ne portent l'empreinte de la barbarie qui régnait encore dans la Grèce aux siècles héroïques. La meilleure manière en effet de témoigner à quelqu'un combien on l'honorait et on l'estimait, était de lui servir à table la portion la plus considérable du fes-

(a) Voy. Iliad. l. IX, v. 122; l. XVIII, v. 373 et 374.

On appelait alors *trépieds*, de grands vases faits d'une façon particulière, dont je doute que nous soyons bien instruits. On leur donnait ce nom, sur ce qu'apparemment ils étaient soutenus par trois pieds.

(1) Iliad. l. XXIII, v. 267, 258 et 270.

(2) Voy. *suprà*, l. II.

(3) Odyss. l. IV, v. 72, etc.

(4) Iliad. l. X, v. 68 et 69.

(5) FEITH. l. III, c. 13.

(6) *Ibid.*

(7) Iliad. l. VI, v. 175 et 176.

(8) Odyss. l. I, v. 125.

(9) CORNEL. NEPOS, *in* Præfat. p. 29.

tin, et de lui verser toujours à boire à plein bord (1). Telle est encore à présent la politesse des sauvages (2).

Les Grecs avaient deux sortes de domestiques. Des esclaves, et des personnes libres qui servaient moyennant des gages qu'on leur donnait (*a*). Loin que le nombre en fût à charge à leurs maîtres, ils en tiraient au contraire beaucoup de profit et d'utilité. On les employait à garder les troupeaux, et à faire valoir les terres, les seules richesses qu'on connût presque dans ces temps reculés. Ce n'était pas d'ailleurs l'usage d'avoir alors des domestiques uniquement pour le faste et l'ostentation. On ne voit paraître chez les princes grecs ni portiers, ni huissiers, ni gardes, ni introducteurs, ni valets de chambre, ni aucun des autres officiers qui remplissaient en Egypte et en Asie les cours des monarques. A l'armée particulièrement, les héros d'Homère se servent eux-mêmes, comme je l'ai déjà remarqué; mais à la ville, les usages étaient très-différents. Nestor et Ménélas se font toujours servir dans leur palais par des officiers (3). Il en est de même des amants de Pénélope. On voit que dans presque toutes les occasions, ces princes se font servir par des domestiques (4). Remarquons à ce sujet, qu'alors c'étaient des femmes ou des filles qui s'acquittaient envers les hommes de toutes les fonctions domestiques, même de celles où la pudeur et la retenue semblent le plus intéressées. C'étaient les femmes qui conduisaient les hommes dans le lit, au bain, qui les parfumaient, les habillaient et les déshabillaient (5). Disons au reste que chez les Grecs, dans les temps héroïques, comme aujourd'hui chez les sauvages, les femmes étaient chargées de presque tous les travaux pénibles du ménage. Elles faisaient moudre les grains, cuisaient le pain, allaient puiser de l'eau, nettoyaient les appartements, faisaient les lits, allumaient le feu (6), etc. Le peu d'égards et de ména-

(1) Iliad. l. IV, v. 261, etc.; l. VII, v. 321.

(2) Mœurs des Sauvages, t. I, pag. 520.

(*a*) Odyss. l. I, v. 398, l. IV, v. 23, 216, 217 et 644; l. XI, v. 488; l. XVIII, v. 356, etc. — Herod. l. VIII, n. 137. Cette seconde espèce de domestiques n'était, à proprement parler, que des gens de journée.

(3) Odyss. l. III, v. 338, 339; l. IV, v. 23, 37 et 38, etc., 57, 85, 216, 217, 621, etc.

(4) *Ibid.* l. I, v. 109, 110; l. XVI, v. 248 et 253; l. XVII, v. 331, etc.; l. XVIII, v. 75; l. XX, v. 253, etc.

(5) Iliad. l. I, v. 31; l. XIV, v. 6, 7; l. XVIII, v. 559 et 560. Odyss. l. I, v. 436, etc. l. III, v. 464; l. IV, v. 49; l. X, v. 348, etc.; l. XV, v. 93, 94; l. XVII, v. 88, etc. l. XIX, v. 320; l. XX, v. 105, etc. v. 147, 297, 298. — Athen. l. I, p. 10, E. — Catullus, poëm. 62, v. 160.

(6) Id. *ibid.* — Herod. l. VIII, n. 137.

gements pour le sexe a de tous temps caractérisé les barbares.

Les Grecs, dès les siècles héroïques, connaissaient différentes sortes de plaisirs et d'amusements. Ils avaient la musique, la danse, les exercices du corps, et les jeux du disque et de la balle. Ces peuples faisaient particulièrement grand cas de la musique. Ils avaient sur cette article des idées bien différentes de celles que nous pourrions avoir aujourd'hui. Cet art n'est regardé parmi nous que comme un simple amusement. Les Grecs envisageaient la musique d'un œil beaucoup plus sérieux et beaucoup plus attentif. Ils étaient intimement persuadés qu'elle servait non-seulement à récréer l'esprit, mais encore qu'elle contribuoit infiniment á former le cœur. Je me contenterai entre plusieurs exemples de cette façon de penser, d'en citer un des plus remarquables. Homère dit qu'Agamemnon, en partant pour Troye, avait laissé auprès de la reine sa femme, un musicien chargé du soin de la conduite de cette princesse. Egysthe, ajoute-t-il, ne put triompher de Clytemnestre qu'après avoir éloigné et fait périr ce musicien dont les instructions soutenaient cette princesse dans le chemin de la vertu (1). C'est par une suite de ces idées sur les effets de la musique, qu'elle attirait la principale attention des anciens législateurs. Cet art avait, au sentiment des premiers peuples, une liaison et un rapport intimes avec les mœurs. Le fait est trop connu pour devoir y insister.

Il paraît que dans les temps héroïques, la lyre avait la préférence sur la flûte. Dans toutes les circonstances où Homère a eu occasion de placer de la musique, il ne parle jamais que de la lyre. Quelques-uns prétendent qu'alors les cordes de cet instrument étaient de lin. Ils se fondent sur un passage de l'Iliade qui semble en effet vouloir l'indiquer (2). Mais outre que les termes dont le poëte s'est servi, sont susceptibles d'une explication qui peut également convenir à des cordes de boyau, on voit par d'autres passages, qu'elles étaient alors connues (3). D'ailleurs, quels sons aurait-on pu tirer d'une corde de lin? Quoi qu'il en soit, au surplus, la lyre ne servait anciennement que pour accompagner la voix. On ne voit personne dans Homère jouer de cet instrument sans chanter. On ne le touchait point seul. Les sujets des chansons étaient toujours quelques traits

(1) Odyss. l. III, v. 267, etc.
(2) Schol. *ad* Iliad. l. XVIII, v. 570.
(3) Odyss. l. XXV, v. 406, etc.

tirés de la mythologie, ou de l'histoite. Le temps des repas était ordinairement celui qu'on choisissait pour entendre la musique, c'est-à-dire, un chantre qui mariait sa voix avec la lyre. Car Homère n'introduit jamais qu'un musicien dans ces occasions. On ignorait alors l'art de multiplier les instrumens, et d'en faire jouer plusieurs ensemble pour produire une harmonie agréable; art qui, je crois, a même été inconnu à toute l'antiquité (1).

Je ne ferai aucune réflexion sur les danses qui pouvaient être anciennement en usage chez les Grecs, nì sur les différents exercices qui faisaient le plaisir favori de cette nation. On a tant écrit sur tous ces objets, et il nous sont si familiers, que je me crois dispensé d'en parler. Personne n'ignore que toutes ces institutions tendaient à rendre les corps plus agiles et plus robustes. Je doute, au surplus, malgré le témoignage de quantité d'auteurs, qu'au siècle de la guerre de Troie, il y eût dans la Grèce des spectacles réglés et fixés à un certain temps et à un certain lieu, c'est-à-dire, des jeux qu'on célébrât régulièrement, tels que le furent par la suite les jeux Olympiques, les jeux Pythiens, les jeux Néméens, etc. Homère ne le donne point à entendre. On recueille seulement de la lecture de ses poëmes, que l'usage était alors établi de célébrer dans certaines occasions des jeux où l'on distribuait des prix d'une valeur considérable aux vainqueurs. (2) Cette circonstance annonce d'abord une différence essentielle dans les récompenses, objet principal des combattants. Ceux que remportaient les vainqueurs aux jeux Olympiques, Pythiens, Isthmiques, Néméens, consistaient uniquement dans une couronne faite de branches d'olivier, de laurier, de pin, d'ache etc. La gloire était donc alors le seul motif qui animât les combattants, et nullement le lucre et la cupidité. Ces motifs, au contraire, pouvaient entrer pour beaucoup dans les jeux dont parle Homère, où les prix proposés consistaient dans des esclaves, des chevaux, des armes, des bœufs, des vases précieux, des sommes d'or et d'argent, etc. Enfin les jeux Olympiques, Pythiens, etc., se célébraient régulièrement à certaines époques, et constamment aux mêmes endroits; mais il ne paraît par aucun passage d'Homère, qu'au temps de la guerre de Troie, il y eût rien de fixe et de réglé sur le

(1) Voy. les Mém. de Trév. octobre 1725, p. 1774, etc.

(2) Iliad. l. IX, v. 123, etc. l. XXIII, v. 259.

temps et le lieu auxquels on devrait célébrer les jeux qu'il décrit. On pourrait néanmoins concilier tous ces faits, en disant que les jeux sacrés de la Grèce, établis très-anciennement avaient cessé ensuite d'être célébrés pendant un temps considérable; interruption dont l'histoire fournit plusieurs exemples (1). Alors il ne serait pas étonnant qu'Homère n'eût rien dit de leur célébration. Comme ce point de critique exigerait, au reste, une assez longue discussion, et que d'ailleurs elle serait peu utile, je ne crois point devoir m'y engager.

Il ne nous reste plus qu'à jeter un coup d'œil général sur les mœurs des Grecs aux siècles héroïques, c'est-à-dire, sur leur façon de penser et d'agir. On a déjà pu juger par tout ce que j'ai rapporté, à quel point ces peuples étaient alors barbares et ignorants. La férocité de leurs mœurs répondait à la grossièreté de leur esprit. Ils n'avaient ni morale, ni principes. Le droit du plus fort était presque la seule loi qu'ils reconnussent. Cette anarchie forçait alors les Grecs à marcher toujours armés, et à être perpétuellement en état de défense (2). Dans la description du bouclier d'Achille, Homère représente des jeunes gens dansant l'épée au côté (3).

On ne trouvait donc dans ces anciens temps ni repos, ni sûreté dans la Grèce. Le brigandage et la licence y régnaient de toutes parts (4). C'est pourquoi la force du corps et la hardiesse dans les combats, étaient autrefois les plus belles qualités que ces peuples connussent (5). La sagesse, la justice, la probité, la plupart des vertus morales, en un mot, n'avaient pas seulement de noms dans l'ancien langage des Grecs, comme ils n'en ont point encore chez les sauvages de l'Amérique (6). Je n'oserais même assurer qu'il y eût alors dans la langue grecque de terme qui exprimât l'idée générale de *vertu* (*a*).

(1) Voy. le Journal des Savants, février 1751, p. 112, etc.

(2) THUCYDID. l. I, p. 4, C.—ARIST. de Repub l. II, c. 8, t. 2, p. 327, B.

(3) Iliad. l XVIII, v. 597 et 598.

(4) *Suprà*, l. IV.

(5) FEITHIUS, l. XIV, c. 7, p 452.

(6) Voy. LA CONDAMINE, relation de la rivière des Amazones, p. 54 et 55.

(*a*) Le mot Ἀρετὴ, si fréquemment employé dans Homère, est visiblement dérivé d'Ἄρης, *Mars*, *combat*, et ne signifiait originairement que *bravoure* ou *vertu guerrière*.

Si dans la suite le mot Ἀρετὴ, a été employé pour signifier la *vertu* en général, c'est que pendant long-temps les Grecs n'avaient point connu d'autre vertu, que la valeur, qui même dans les plus beaux siècles de cette nation, fut toujours regardée comme la *vertu par excellence*.

Je crois en pouvoir dire autant du

La politesse ne s'est jamais introduite dans une contrée que par le moyen des lettres. Les vices les plus brutaux et les plus préjudiciables à l'humanité sont le partage des nations grossières et ignorantes. La philosophie n'avait pas encore éclairé la Grèce au temps de la guerre de Troie. Aussi la conduite de ses habitants nous présente-t-elle alors le tableau le plus sombre et le plus hideux. L'histoire des siècles héroïques n'offre que des usurpations, des meurtres, des violences et des forfaits inouïs. C'est à cette époque qu'ont paru tous ces fameux criminels dont les noms ont passé jusqu'à nous. On y voit les Thésée, les Atrée, les Etéocle, les Alcméon, les Oreste, les Eryphile, les Phèdre et les Clytemnestre. Presque tous les princes qui marchèrent devant Troie furent trahis par leurs femmes. Le royaume seul de Mycènes présente les catastrophes les plus affreuses. La scène à chaque moment y est ensanglantée. L'histoire de Pélops et de ses descendants n'est qu'un tissu de crimes et d'horreurs (1). Les siècles héroïques sont, en un mot, les temps les plus féconds en incestes et en parricides, dont il soit parlé dans l'histoire (2).

Après ces réflexions, il serait, je crois, fort inutile de s'arrêter à prouver combien les éloges dont certains auteurs ont jugé à propos de combler les temps héroïques, sont faux et déraisonnables. On peut parfaitement bien appliquer à ces siècles tant vantés, tout ce que j'ai dit sur ceux qui faisaient l'objet de la première partie de cet ouvrage. Les Grecs alors étaient aussi ignorants et par conséquent aussi vicieux que le pouvaient être les peuples dont je parlais. Il s'est passé bien des siècles avant que la plus grande partie de l'univers soit sortie de cette funeste ignorance, dont les vices et les excès les plus honteux sont la suite inévitable.

mot Σοφία, *sagesse* qu'on rencontre également dans Homère. Ce terme ne désigne, chez ce poëte, que l'*habileté* et l'*adresse* dans les arts mécaniques.

(1) *Suprà*, l. 1.

(2) Paus. l. II, c. 29, p. 179.

DISSERTATION

Sur les noms et Figures des Constellations.

J'ai fait voir, en traitant l'histoire de l'astronomie, que dès les temps les plus reculés, on avait imaginé, pour distinguer plus facilement les étoiles, d'en réduire plusieurs sous un seul et même groupe. J'ai dit aussi que dès-lors on avait donné certains noms à ces différents amas que nous distinguons aujourd'hui par le mot de *constellation*. L'origine de ces figures et de ces noms, est, de toutes les questions qui se présentent sur l'origine des anciennes pratiques, une des plus curieuses, mais en même temps des plus obscures et des plus impénétrables. Les différents systèmes qu'on a imaginés pour se rendre raison d'un usage aussi bizarre, prouvent sensiblement la difficulté de la matière que j'entreprends de traiter : elle est d'autant plus ingrate, qu'il ne nous reste aucun monument sur les progrès de l'astronomie dans les premiers siècles. Il ne faut donc pas espérer qu'on puisse jamais satisfaire pleinement la curiosité sur un usage dont les motifs ne peuvent se présenter aux lumières de la raison que très-difficilement. Essayons cependant de proposer quelques conjectures. Il se présente trois questions à examiner :

1°. Si les noms que nous donnons aujourd'hui aux constellations peuvent nous indiquer ceux qu'on leur aura donnés originairement ;

2°. Pourquoi on a employé par préférence les noms de certains objets pour désigner les constellations;

3°. Quel a pu être le motif qui a dirigé l'application des noms de ces objets à certaines constellations

J'essaierai aussi de remonter à l'origine de quelques expressions bizarres dont on se sert encore aujourd'hui dans le langage astronomique.

Si l'on s'en rapporte à la plupart des auteurs qui se sont exercés jusqu'à présent sur la question qui nous occupe, c'est dans l'antiquité la plus reculée qu'il faut chercher l'origine des noms

t des figures dont les astronomes font usage pour désigner les constellations. Je suis bien éloigné d'adopter ce sentiment. Ces institutions ne me paraissent point être l'ouvrage des premiers observateurs. Tout nous porte, au contraire, à penser que les dénominations primitives ont été altérées, et que les Grecs ont probablement introduit ce changement. Ce sont les noms qu'ils avaient jugé à propos de donner aux constellations qui se sont conservés : mais ces noms ne sont certainement pas des premiers siècles de l'astronomie (*a*). Il est vrai qu'aujourd'hui les Arabes, les Mogols, les Tartares, et presque tous les peuples de l'Orient, désignent les signes de zodiaque par les mêmes noms que nous. Mais on n'ignore pas que toutes ces nations, à l'exception des Chinois, ont adopté l'astronomie des Greos (*b*). Ces peuples l'avaient portée dans l'Arabie et dans la Perse, d'où elle a passé dans le Mogol et dans la Tartarie. Il n'est donc pas surprenant de retrouver dans ces contrées les astérismes de la Grèce. Cette conformité ne prouve rien pour l'ancienneté de ces noms (*c*).

Mais, dira-t-on, les Grecs n'ont point inventé l'astronomie; ils l'ont apprise des Chaldéens, des Phéniciens et des Egyptiens; on peut donc présumer qu'ils auront retenu les noms et les figures que ces peuples ont donnés aux constellations; et c'est ainsi que la tradition des usages primitifs nous aura été transmise? Cette objection n'est pas difficile à écarter.

Quoique les Grecs fussent incontestablement redevables de la plus grande partie de leurs connaissances astronomiques aux Chaldéens, aux Phéniciens, aux Egyptiens, ils avaient cependant étrangement abusé des symboles par lesquels ces peuples avaient désigné les constellations. Les Grecs s'étaient formé un zodiaque

(*a*) Ces noms pour la plupart sont postérieurs à l'expédition des Argonautes.

(*b*) Voy. Weidler, Hist. Astronom. c. 8, p. 205, et c. 10, p. 244 et 245. M. Hyde l'assure positivement des signes du Zodiaque, dans son Commentaire sur les tables d'Ulugh-Begh, p. 4.

(*c*) Ce que j'avance ici sur l'astronomie grecque reçue chez les Arabes et les autres peuples de l'Orient, paraîtra d'abord contradictoire avec ce que j'ai dit, prem. part. p. 214. Cette contradiction cependant n'est qu'apparente. Les Arabes et les autres peuples de l'Orient avaient certainement des notions d'astronomie avant le temps auquel ils ont fréquenté les les Grecs; mais, suivant toutes les apparences, ces connaissances n'étaient pas bien parfaites. Les conquêtes d'Alexandre dans la haute Asie, et l'empire, qu'après sa mort, les Séleucides établirent dans ces contrées, lièrent un très-grand commerce entre les Grecs et les Asiatiques. L'astronomie avait fait alors de très-

particulier. Les noms par lesquels ils désignaient les constellations n'étaient point ceux dont se servaient les anciennes nations. Écoutons ce que les auteurs de l'antiquité nous apprennent sur ce sujet.

Firmicus dit positivement que la sphère des barbares, c'est-à-dire, celle des peuples de l'Égypte et de la Chaldée, était entièrement différente de celle des Grecs et des Romains. Plusieurs autres écrivains déposent aussi de la différence qu'il y avait entre le zodiaque grec et le zodiaque égyptien. Les noms des constellations, chez ces deux peuples, ne se ressemblaient point (1). Dans la sphère égyptienne, on ne connaissait ni le nom ni la figure du *Dragon*, de *Céphée*, d'*Andromède*, etc. Les Egyptiens avaient donné aux amas d'étoiles qui composaient ces constellations chez les Grecs, d'autres figures et d'autres noms (2). Il en était de même chez les Chaldéens (*a*). Les Orientaux n'ont jamais connu les Gémeaux (Castor et Pollux) dont les Gecs ont fait le troisième signe du zodiaque (*b*). Il ne nous reste à la vérité presque rien sur les noms que les premiers habitants de l'Arabie avaient donné originairement aux constellations, mais par le peu qui s'en est conservé, on voit qu'ils devaient être différents de ceux par lesquels nous les désignons aujourd'hui (3). Il reste donc à examiner, d'après ces faits, quel aura été l'usage primitif, et par quelle raison les constellations ont été désignées chez tous les peuples par des dénominations si bizarres et si éloignées de la figure qu'elles ont dans le ciel.

Les étoiles ne présentent-elles pas le même arrangement à tous les yeux? Leur disposition n'est-elle pas la même pour tous les climats? Oui sans doute. Mais dans tous les climats on ne les a pas envisagées avec les mêmes yeux; je veux dire, que tous les

grands progrès dans la Grèce. Les Arabes et les autres nations dont nous venons de parler, profitèrent de ces découvertes et adoptèrent en conséquence les termes et les figures reçus dans l'astronomie grecque.

(1) Voy. SALMAS. de Ann. Climact. p. 594.

(2) ACHILL. TAT. Isag. c. 39. — Voy aussi PLUT. de Iside et Osiride, p. 539.

(*a*) ACHILL. TAT. *loco citato*.

Tout ce que nous disons ici, d'après les anciens, sur la différence qu'il y avait entre la sphère des Grecs et celle des anciens peuples, doit s'entendre avec quelque restriction. Nous expliquerons plus bas le sens dans lequel nous croyons que ces paroles doivent être prises.

(*b*) Hérodote l'assure des Egyptiens, l. II, n. 43. Voy. aussi HYDE, hist. Relig. vet. Persar. c. 32, p. 391.

(3) Voy. HYDE, in Tab. Ulugh-Begh.

uples n'ont pas suivi un plan uniforme pour grouper les étoiles. s formes sous lesquelles on a réduit ces astres ayant été fort fférentes, le nombre et la forme des constellations a dû par nséquent varier dans chaque contrée. C'est par cette raison ue les Indiens comptent dans le zodiaque 27 constellations, et s Chinois 28 (1). Il y a même chez ces derniers des constellations qui ne sont composées que d'une seule étoile (*a*).

Si l'on remarque une grande variété dans le nombre et dans forme des constellations chez les différents peuples de cet unirs, elle n'est pas moins sensible dans les noms par lesquels ont jugé à propos de les désigner. Qu'on parcoure toutes les tions, mêmes les plus sauvages, on verra qu'elles connaissent elques constellations, et qu'elles leur ont donné des noms qui t tous relatifs à certains objets sensibles. Cependant, rien de ins uniforme que les objets auxquels chaque nation a fait resnbler les astérismes. D'où peut venir l'accord de tant de peus, qui sûrement n'ont pas eu de commerce les uns avec les tres, à désigner les constellations par des dénominations qui nt aucun rapport avec leur arrangement dans le ciel ? Comnt peut-il être arrivé qu'ils se soient tous réunis dans une atique d'autant plus extraordinaire, qu'elle est moins natule ? Avant que d'entrer dans aucune discussion, je crois qu'il t à propos de distinguer les temps.

Nous avons ici deux objets à considérer. Les noms qu'on a nnés primitivement aux constellations, et ceux par lesquels us les désignons aujourd'hui. L'origine de ces derniers est s-ancienne. Mais j'ai déjà dit qu'on n'en devait pas attribuer nvention aux premiers siècles de l'astronomie. Ces dénomitions n'ont pas assez de rapport avec la disposition apparente plus grand nombre des étoiles. Je ne puis me persuader que premiers hommes aient cru voir dans les assemblages d'étoiles nt ils ont formé les constellations, la ressemblance de la plurt des figures par lesquelles on les désigne aujourd'hui chez sque tous les peuples. On se sera donc servi originairement quelque pratique autre que celle dont l'usage nous est resté.

) Voy. les Observat. Math. Asnomiq. etc., faites aux Indes et à hine, publiées par le P. Souciet, , p. 243.

(*a*) La première constellation du Zodiaque chinois, nommée *Kio*, qui veut dire *la corne*, n'est composée que d'une étoile.

C'est cette pratique primitive qu'il faut tâcher de deviner, et expliquer en même temps l'origine de celle dont nous nous servons présentement.

Les premières dénominations ont dû être extrêmement simples, et relatives à l'objet qu'on voulait désigner. Si l'on peut se flatter de retrouver quelques traces des usages primitifs, c'est chez les sauvages de l'Amérique qu'il faut les chercher. Ces peuples avant l'arrivée des Européens, connaissaient quelques constellations, et leur avaient donné des noms. Examinons la signification de ces noms, et les idées qu'ils y avaient atttachées.

Les Iroquois connaissaient la *grande Ourse*; ils la nomment *Okouari* (1), c'est-à-dire, l'Ourse; dénomination dont les motifs sont très-aisés à pénétrer, comme on le verra dans un moment.

A l'égard de la petite Ourse, il ne paraît pas que ces peuples aient donné de nom à cette constellation. Il n'y a que l'étoile polaire qni ait attiré leur attention (2). C'est elle qui les dirige dans leurs voyages. Ils ont besoin d'un pareil guide pour ne pas s'égarer dans les vastes campagnes du continent de l'Amérique. Le nom qu'ils ont donné à cette étoile est très-simple. Ils la nomment *Iate uattentio, celle qui ne marche point* (3). Cette dénomination est fondée sur ce que le mouvement de cette étoile est insensible, et qu'elle paraît toujours fixe dans le même point.

Les peuples du Groenland connaissaient non-seulement l'étoile polaire, mais même toute la constellation de la petite Ourse. Ils la nomment *Kaumorsok*. Ce nom a dans leur langue un rapport immédiat avec l'usage qu'ils font de la connaissanse de cette constellation. Ces peuples tirent une grande partie de leur subsistance des chiens de mer. Ce n'est que la nuit qu'on peut prendre ces amphibies. L'apparition de l'étoile du nord, est pour les Groenlandais un avertissement de se disposer à partir pour la chasse des chiens de mer. Ainsi le nom *Kaumorsok* qu'ils donnent à la petite Ourse, signifie-t-il dans leur langue : *quelqu'un est sorti pour prendre des chiens de mer* (a).

(1) Mœurs des Sauvages, t. II, p. 236.

(2) *Ibid.* p. 239.

(3) *Ibid.*

(a) Hist. Nat. de l'Islande et du Groenland, t. II, p. 224, 225.

L'auteur de qui j'ai tiré ce fait, dit que ce nom de *Kaumorsok* donné par les Groenlandais, à l'étoile du Nord, vient de ce que cette étoile paraît sortir et se lever de la mer. Son esprit sans doute voyageait sur l'équateur, quand il a écrit cela. Je laisse à juger si l'on peut dire que, pour des peuples qui sont situés par les 70 degrés de latitude septentrionale, l'étoile polaire paraît sortir et se lever de la mer.

On remarque aussi dans le nom que ces peuples donnent aux Pléïades, un rapport très-marqué avec la figure que cet astérisme présente aux yeux. Ils appellent les Pléïades *Kilbuyturset*, qui veut dire *liées ensemble* (1). En effet, ces étoiles se touchent de si près à la vue, qu'elles semblent être attachées les unes aux autres.

On en peut dire autant des étoiles qui composent la tête du taureau céleste. Elles représentent assez bien la forme de la tête d'un quadrupède. Cette ressemblance est même si frappante, que les peuples les plus sauvages l'ont saisie. Les nations qui habitent le long de l'Amazone, appellent les Hyades *Tapiira, Rayouba*, du nom qui signifie aujourd'hui dans leur langue, *mâchoire de bœuf* (*a*).

Cette longue traînée blanche qui traverse tout le ciel, a reçu aussi chez la plupart des peuples une dénomination très-conforme à l'objet qu'elle représente. Les Grecs l'ont nommée *Galaxie*, ou *voye lactée*, eu égard à sa blancheur. Les Chinois l'appellent *Tien-ho*, le *Fleuve céleste*. Plusieurs nations l'ont nommé *le grand chemin* (2). Les sauvages de l'Amérique septentrionale la désignent sous le nom de *chemin des ames* (*b*). Nos paysans l'appellent *le chemin de St.-Jacques*.

Il est encore assez probable que les deux étoiles brillantes de la tête des Gémeaux ont pu être désignées par deux objets semblables. Les Grecs leur avaient donné le nom des deux frères célèbres, Castor et Pollux. On prétend que dans l'ancienne sphère c'étaient deux chevreaux qui désignaient cette constellation (3). Les Arabes y avaient mis originairement deux paons. Toutes ces dénominations sont très-naturelles. Comme les deux étoiles dont il s'agit sont les plus remarquables de toutes celles qu'on découvre dans cette partie du ciel, qu'elles sont à peu près aussi

(1) *Ibid.* p. 225.

(*a*) Relat. de la rivière des Amazones, par M. de la Condamine, dans les Mém. de l'Académ. des Scienc. Ann. 1745, M. p. 447.

Sur ce mot *tapiira rayouba*, qui signifie aujourd'hui chez les Indiens *mâchoire de bœuf*, M. de la Condamine ajoute : je dis aujourd'hui, parce que ce mot signifiait autrefois mâchoire de *tapiira*, animal propre du pays ; mais depuis qu'on a transporté des bœufs d'Europe en Amérique, les Brasiliens et les Péruviens ons appliqué à ces animaux les noms qu'ils donnaient dans leur langue maternelle au plus grand des quadrupèdes qu'ils connaissaient avant la venue des Européens.

(2) Voy. le Comment. de Hyde sur les tables d'Ulug-Begh, p. 23.

(*b*) Mœurs des Sauvages, t. 1, p.

(3) Hyde, Hist. Relig. Veter. Persar. c. 32, p. 391.

grandes et aussi brillantes l'une que l'autre, on a cherché à les désigner par des objets semblables.

Les Chinois pourraient encore nous fournir quelques lumières sur la question que nous cherchons à éclaircir. L'origine de l'astronomie remonte chez cette nation à une antiquité très-reculée. On sait que les Chinois ont été long-temps sans vouloir rien emprunter des autres peuples soit de l'Asie, soit de l'Europe (1). Les expressions en usage dans l'astronomie chinoise peuvent donc nous donner quelque idée des dénominations primitives qui font en ce moment l'objet de nos recherches, d'autant plus que ces peuples sont attachés, si l'on peut dire, jusqu'à la minute à leurs anciennes pratiques. Les Chinois appellent, par exemple, le zodiaque *Hoangtao, le chemin jaune.* Cette dénomination est assez naturelle : on y voit un rapport sensible avec le cours annuel du soleil, qui s'exécute sur ce cercle de la sphère. Le nom de zodiaque que nous lui donnons d'après les Grecs, n'a pas autant de conformité avec les phénomènes qu'il présente aux yeux. Aussi le terme de *Zodiaque* est-il assez récent, même dans la langue grecque. Il n'est certainement pas des premiers siècles de leur astronomie. On ne voit point que les auteurs anciens l'aient employé. Les Grecs cependant n'ont pas été jusqu'au temps où ce nom s'est introduit chez eux, sans connaître le mouvement propre du soleil, et sans avoir un mot dans leur langue pour désigner le cercle que cet astre semble parcourir dans le ciel. Je serais fort porté à croire que dans les premiers temps le *zodiaque* aura été désigné par le nom et l'emblême d'une ceinture qui environne le ciel. C'est le terme dont plusieurs nations, et en particulier les Arabes et la plupart des peuples de l'Orient, se servent encore pour exprimer ce cercle de la sphère (2).

Je pense aussi que les constellations sous lesquelles passent la Lune et le Soleil, n'auront point été originairement désignées par les noms de Bélier, de Taureau et de Lion, etc. Il est bien plus naturel de croire qu'on aura d'abord appelé ces amas d'étoiles les *demeures* ou les *maisons* de la Lune et du Soleil. C'est ainsi

(1) Voy. les Observat. Mathématiques Astronomiques faites aux Indes et à la Chine, publiées par le P. Souciet, t. 1, p. 3, 4 et 5.

(2) Voy. le Comment. de M. Hyde sur les tables d'Ulug-Begh, p. 80. — Voy. aussi les notes sur Aulugelle, l. XIII, c. IX, p. 669, note 8, édit. in-8°. de 1666.

que plusieurs nations ont désigné de toute antiquité les signes du Zodiaque (*a*).

Mais dira-t-on, comment a-t-il pu arriver qu'une pratique si simple et si naturelle ait dégénéré dans un usage aussi bizarre que celui que nous suivons, usage au reste qui remonte à une antiquité très-reculée? Voici de quelle manière je conjecture que ce changement aura pu arriver.

L'astronomie n'aurait fait aucun progrès, si dès les temps les plus reculés on n'avait pris soin de coucher par écrit les différentes observations qu'on avait faites. Il faut donc le présumer, quoiqu'il ne nous en reste aujourd'hui aucune preuve directe. On a vu dans la première partie de cet ouvrage que les peuples ont été un temps considérable sans connaître l'écriture alphabétique (1). On y a vu aussi que les hiéroglyphes avaient été anciennement le moyen le plus généralement pratiqué pour conserver la mémoire des faits, des sciences et des découvertes, etc. Nous ne pouvons pas douter qu'on n'ait fait usage de cette espèce d'écriture pour constater les premières observations astronomiques. Rien de plus commun dans l'écriture hiéroglyphique que les représentations d'hommes, d'animaux, etc. On sait que ces représentations n'avaient souvent qu'un rapport très-indirect avec l'objet qu'on voulait désigner. Ne pourrait-on pas soupçonner que c'est dans ces figures hiéroglyphiques qu'il faudrait chercher l'origine de ces noms bizarres que portent les constellations chez tous les peuples?

Il est plus que probable qu'au récit de leurs observations les premiers astronomes joignaient le dessin des constellations dont ils parlaient. Mais ce dessin vraisemblablement ne ressemblait point à ceux que l'astronomie moderne emploie. Les premiers hommes en auront usé de la même manière qu'en usent encore aujourd'hui les Chinois. Ces peuples ont donné des noms aux constellations, et ces noms sont relatifs à certaines figures. Ces

(*a*) Voy. Hyde, sur les fables d'Ulug-Begh, p. 30.

Le mot chinois *son*, que nous traduisons par *constellation*, ne répond point dans l'idiome chinois à l'idée que présente le mot *constellation* dans notre langue. Les groupes d'étoiles que les Européens désignent par le mot *constellation*, sont appelés par les Chinois *demeure*, *hôtellerie*, dénomination conforme aux idées qu'on a dû se former primitivement des signes du Zodiaque.

(1) L. II, c. 6.

figures néanmoins ne sont point dessinées sur leurs planisphères. Les représentations des astérismes n'y sont exprimées que par des lignes qui joignent les étoiles les unes aux autres, selon les différentes formes sous lesquelles les Chinois les ont réduites. Ils écrivent à côté de ces assemblages le nom de chaque étoile et de chaque constellation (*a*). Cette méthode est bien plus simple que celle dont nous faisons usage. Dans nos planisphères, les figures par lesquelles nous désignons les constellations sont dessinées, et les étoiles dont chaque constellation est composée sont arrangées sur ces figures. Je crois que dans les premiers temps on en aura usé d'une manière toute différente. Les anciens astronomes auront probablement représenté les constellations dans le goût que les Chinois les représentent, c'est-à-dire, sans aucune figure, joignant seulement ensemble par des lignes droites les étoiles qui composaient chaque constellation. Je présume encore que pour éviter les erreurs et les équivoques, les premiers observateurs écrivaient le nom de chacune des constellations à côté de sa représentation; mais ce nom, comme je viens de le dire, était écrit en hiéroglyphes. Examinons maintenant l'effet qu'aura pu produire cette pratique, par la suite des siècles.

La première manière d'écrire les observations astronomiques en dessinant chaque constellation dont on parlait, sera devenue très-embarrassante quand le nombre s'en sera multiplié à un certain point. On aura donc cherché à abréger le travail. Il est naturel de croire qu'insensiblement on aura supprimé les représentations. On se sera contenté de désigner les constellations dont on parlait, par le symbole hiéroglyphique de leur nom. Ainsi lorsqu'on aura voulu, par exemple, désigner la constellation que nous nommons aujourd'hui *le Taureau*, supposé que le taureau fût autrefois le symbole hiéroglyphique du nom qu'on avait donné à cet amas d'étoiles, on aura dessiné un taureau, ainsi des autres. De cet usage, il sera arrivé qu'insensiblement les constellations auront pris le nom des principaux symboles qui avaient servi originairement à

(*a*) Voy. Bianchini, la Istor. univ. p. 283. — Acad. des Inscript. t. 18, Mém. p. 271.

J'ai vu un planisphère chinois gravé à Pékin, parfaitement conforme à celui dont parle M. Bianchini. Il est assez difficile d'y reconnaître les constellations, attendu que la position des étoiles est fort inexacte et très-défectueuse ; mais d'ailleurs cette manière de grouper les constellations est infiniment préférable à celle que nous suivons aujourd'hui, et que nous tenons des Grecs : par ce moyen on reconnaîtrait beaucoup plus aisément les constellations.

écrire le nom qu'on avait d'abord donné à ces amas d'étoiles, et qu'à la fin on aura perdu de vue les dénominations primitives.

Voilà, je crois, la source dans laquelle il faut chercher l'origine et les causes de ces noms bizarres que les astérismes portent chez toutes les nations; car quoique dans les premiers temps l'écriture hiéroglyphique ait été le seul moyen que les hommes aient connu pour peindre leurs pensées, il n'est cependant pas probable que la manière d'employer cette écriture ait été uniforme. Chaque nation avait ses symboles particuliers. Les dénominations, par cette raison, ont dû varier suivant la différence des symboles. Il a dû en conséquence arriver que les constellations auront reçu des noms différents, suivant les différents symboles dont chaque peuple se servait pour écrire ses idées, et c'est ce qui est prouvé par le peu qui nous reste sur cette matière. On a déjà vu la différence qu'il y avait entre les planisphères grecs, et ceux des Egyptiens et des Chaldéens. Ces différences sont encore plus marquées entre les noms que les habitants du Mogol et de la Chine donnent aux constellations (1).

Si nous avions la clef de cette première écriture, nous saurions pourquoi certaines constellations ont reçu le nom de certains objets préférablement à d'autres. Ce qu'on peut conjecturer, c'est, comme je l'ai déjà dit, que les représentations de ces objets jointes probablement à quelques autres marques, avaient été employées originairement à conserver les premières observations faites sur ces constellations.

Il n'est pas même absolument impossible de pénétrer les motifs de quelques-uns de ces symboles. Nous voyons d'abord que les êtres animés ont été le symbole le plus généralement ou le plus fréquemment employé.

Quoiqu'on ne puisse point décider quelle est précisément l'espèce d'animal par lequel Job désigne la constellation qu'il appelle *Aïsch*, on n'en est pas moins assuré que ce mot signifie un animal, et vraisemblablement un quadrupède (2). Il est également certain que les peuples de l'Egypte, de la Chaldée et de la Grèce s'accordaient à désigner les constellations par des êtres

(1) Voy. les Observations Astron. etc., faites aux Indes et à la Chine, publiées par le P. Souciet, t. 1, p. 147, et acta Erudit Lips. anno 1711.

(2) Voy. notre Dissertation sur les constellations dont il est parlé dans Job.

animés. Ce que je vais dire de la pratique des sauvages rend cette vérité encore plus sensible.

Les peuples de l'Amérique septentrionale connaissaient quelques constellations avant la vènue des Européens. Ils les désignaient par des noms d'hommes et d'animaux (1). Les nations qui habitent sur les bords de la rivière des Amazones ont fait attention à plusieurs étoiles fixes. Pour les distinguer, ils leur ont donné des noms d'animaux (2).

On peut joindre à toutes ces nations barbares ou sauvages, les habitants du Groenland. C'est par le nom d'un quadrupède qu'ils désignent la grande Ourse. Ils appellent cette constellation *Tugta*, qui veut dire la *renne* (3). Cherchons maintenant par quelle raison on aura préféré les êtres animés à tout autre objet, pour désigner les constellations.

Les premiers astronomes s'étaient aperçu que les étoiles avaient un mouvement journalier très-sensible. Pour exprimer cette marche des étoiles en hiéroglyphes, ils auront naturellement choisi le symbole d'un être animé et marchant. En suivant ses premières ouvertures, nous allons voir que cette explication peut avoir lieu à l'égard de plusieurs constéllations.

Par exemple on peut rendre raison par ce moyen des motifs qui auront déterminé certains peuples à se servir du symbole de l'*Ourse*, préférablement à celui de toute autre objet, pour désigner les étoiles du nord. Les anciens astronomes voyaient les étoiles qui composent la constellation de l'*Ourse* toujours au nord. L'animal le plus remarquable qu'on rencontre dans ces contrées est l'ourse. Ils se seront servis tout naturellement de l'emblême de cet animal pour désigner ces étoiles. Aussi venons-nous de voir que les sauvages de l'Amérique septentrionale, chez lesquels l'écriture hiéroglyphique est en usage, appelaient cette constellation l'*Ourse* (4).

Il est facile de faire sentir encore pourquoi cette constellation portait le même nom chez les Grecs. Ces peuples, comme on l'a dit ailleurs, avaient reçu de Prométhée leurs premières connaissances astronomiques. Ce prince, à ce que l'histoire nous ap-

(1) Mœurs des Sauvages, t. 2, p. 236 et 233 ; t. 1, p. 410.

(2) Mém. de l'Acad. des Scienc. ann. 1745, M. p. 447.

(3) Hist. Nat. de l'Islande et du Groenland, t. II, p. 223.

(4) *Suprà*.

end, faisait ses observations sur le mont Caucase. Les motifs ue je viens d'indiquer l'auront sans doute porté à se servir de emblème de l'ourse pour désigner la principale constellation du ord. Les Grecs qui avaient reçu de Prométhée les premiers éléents de l'astronomie, conservèrent cette ancienne dénomination, t nous l'ont transmise, mais à leur manière, c'est-à-dire, en y oignant beaucoup de fables relatives à l'histoire de leur pays.

Au moyen de cette explication, on comprend sans peine pouruoi dans la sphère égyptienne et chaldéenne on ne trouvait ni e nom ni la figure de l'Ourse (1). Il n'y a point d'apparence que ans les premiers temps les Egyptiens eussent assez de connaisance des pays du nord pour être informés que l'ourse était l'animal le plus commun dans ces contrées. Il n'est donc pas étonnant qu'ils se soient servis de quelques autres symboles pour désigner les étoiles voisines du pôle (*a*). On peut appliquer avec autant de raison aux Chaldéens ce que je viens de dire des Egyptiens.

Maintenant il est aisé de concevoir par quels motifs plusieurs euples ont désigné les mêmes constellations par des symboles ifférents. Ces signes ont dû varier relativement aux idées que haque peuple s'était formées des astérismes. Il paraît cependant ue dans l'antiquité on s'est assez accordé à représenter cerаines constellations par les mêmes symboles. On voit, par xemple, que les Chaldéens, les Arabes, les Perses, les Grecs, etc., se sont servis de l'emblême d'un géant pour désiner la constellation d'*Orion* (2). On doit attribuer sans doute 'uniformité de ce choix à ce que cette constellation occupe un très-grand espace de terrain dans le ciel.

(1) *Ibid.*

(*a*) SCALIGER in Manil. p. 334, dit, d'après Probus, que dans la sphère des barbares, c'est-à-dire, des peuples de l'Egypte et de la Chaldée, les étoiles du pôle étaient désignées par le symbole d'un *chariot*.

On peut, je crois, confirmer ce témoignage par celui d'Homère. Nous voyons en effet que ce poëte nomme cet amas d'étoiles l'*ourse;* mais il nous apprend en même temps qu'on nommait aussi cette constellation le *chariot*. Iliad. l. XVIII, v. 487. Odyss. l. V, v. 273.

Ne devons-nous pas croire que c'étaient des Egyptiens que les Grecs avaient appris cette dénomination? En effet, de la manière dont Homère s'exprime, il paraît que ce nom de *chariot*, donné aux étoiles polaires, n'était pas si ancien que celui de l'*ourse* introduit dans la Grèce par Prométhée. Il est certain d'ailleurs, par le témoignage de tous les écrivains de l'antiquité, que l'astronomie grecque était un composé d'astronomie asiatique et d'astronomie égyptienne.

(2) Chron. Paschal. p. 36. — HYDE, Comment. in tabul. Ulug-Begh. p. 314. — HOMER. Odyss l. XI, v. 571.

Il est encore vraisemblable que la constellation du Taureau aura pu originairement être désignée par le symbole de cet animal. J'ai déjà dit que par la manière dont sont disposées les étoiles du Taureau céleste, elles représentaient assez bien la forme de la tête d'un quadrupède (1). On a vu aussi que les sauvages de l'Amérique méridionale avaient donné à cet astérisme le nom de *mâchoire de Bœuf* (2). Nous pouvons donc croire que pour désigner cet amas d'étoiles, on aura choisi l'animal dont la figure avait le plus de rapport à la disposition de ces astres dans le firmament.

Il y a bien de l'apparence encore que les dragons, les hydres, les serpents et les fleuves n'ont été imaginés et introduits dans le ciel, que dans la vue de rassembler sous une seule figure une suite considérable d'étoiles. On pourrait étendre ce plan d'analogie à plusieurs autres constellations; mais c'en est assez, et même peut-être trop pour des conjectures.

Il me paraît donc fort probable d'attribuer aux symboles de l'écriture hiéroglyphique l'origine des figures et des noms bizarres employés à désigner les constellations. Je ne doute point aussi que ces mêmes symboles n'aient donné lieu à tous les contes ridicules qu'on a débités sur les signes célestes. On perdit insensiblement de vue les motifs des premières dénominations. Alors les peuples donnèrent carrière à leur imagination. Les Grecs en fournissent une preuve bien convaincante.

Ces peuples avaient reçu des nations de l'Asie et de l'Egypte les premiers principes de l'astronomie. Il est à croire que les Asiatiques et les Egyptiens leur communiquèrent en même temps les termes qu'ils avaient consacrés à cette science. Mais, ou les colonies de l'Asie et de l'Egypte n'expliquèrent pas aux Grecs l'origine et les motifs de ces noms, ou, ce qui est plus vraisemblable, les Grecs ne jugèrent pas à propos d'en tenir compte. Ces symboles leur présentaient une trop belle occasion d'exercer la fécondité de leur imagination pour ne s'y pas livrer; ils y trouvaient un double avantage. Celui de débiter des fictions merveilleuses, qui ont eu de tous temps un attrait singulier pour ce peuple; l'autre de satisfaire leur vanité : car la manie des Grecs a toujours été de vouloir passer pour les inventeurs des arts et des sciences.

(1) *Suprà*. (2) *Suprà*.

Ils en usèrent donc à l'égard des noms et des symboles par lesquels les colonies d'Asie et d'Egypte leur avaient appris à désigner les constellations, de la même manière qu'ils en ont usé à l'égard de toutes les anciennes traditions qu'ils avaient puisées chez les peuples de l'Orient. Ils altérèrent les symboles par lesquels ces peuples avaient désigné les constellations. Aux noms et aux figures que les astérismes portaient dans l'Orient, les Grecs substituèrent la plupart de leurs héros et de leurs fameux personnages. C'est en cela que consistait la différence qu'on remarquait, suivant le témoignage des anciens, entre la sphère des Grecs et celle des autres peuples; car il ne faut pas croire que cette différence regardât l'arrangement et le nombre des constellations. Le contraire nous est prouvé par trop de témoignages, pour en pouvoir douter. Les Grecs n'avaient point formé les constellations. Ils étaient redevables de cette connaissance aux peuples de l'Orient(*a*). Mais en conservant la substance des symboles primitifs, ils les avaient altérés par les différences considérables introduites tant dans les noms que dans les figures.

Par exemple, les Egyptiens avaient probablement désigné la constellation de Céphée par un homme, et celle d'Andromède par une femme. Les Grecs jugèrent à propos, pour accommoder ces symboles à leurs idées, d'en faire un roi et une princesse d'Ethiopie, et de changer par une suite nécessaire l'attitude, l'habillement et le nom que ces figures portaient dans les planisphères égyptiens. Ainsi des autres. A l'égard des symboles que les Grecs ont pu altérer, l'origine n'en fut pas moins défigurée par les fables qu'ils inventèrent pour expliquer les motifs de leur institution. C'est la source de tous ces contes absurdes que les écrivains de cette nation ont débités sur l'origine du zodiaque et des autres constellations (1). Plus la matière était obscure, et plus elle prêtait à leur imagination. Il serait donc inutile de vouloir chercher dans les premiers temps, l'origine des noms et des figures par lesquels

(*a*) Entre une infinité de témoignages que je pourrais citer, je ne parlerai que de celui de Sénèque. Ce philosophe dit que de son temps il n'y avait pas encore 1500 ans que les Grecs avaient donné des noms aux constellations. Nat. Quæst. l. VII, c. 25, p. 887.

Il y avait déjà long-temps que l'astronomie florissait dans l'Egypte et dans l'Asie, et qu'il était sorti des colonies de ces pays pour passer dans la Grèce. Mais l'époque désignée par Sénèque, et qui tombe vers l'an 1400 avant J.-C., est celle où les Grecs ont déifié la plupart de leurs héros.

(1) Voy. SALMAS. de ann. Climact. p. 592, 593 et *suiv*.

nous désignons aujourd'hui les constellations. Ces symboles ont souffert trop d'altération, en passant par les mains des Grecs, pour que nous puissions être assurés aujourd'hui des véritables motifs qui en avaient déterminé le choix. Il est constant que cette pratique remonte aux premiers siècles de l'astronomie; mais n'attribuons qu'à la vanité des Grecs, et au goût qu'ils ont eu de tous temps pour les fables, l'incertitude et l'obscurité qui règnent sur l'origine d'un usage adopté et pratiqué par tous les peuples de l'univers.

Au surplus, les conjectures que je propose sur les changements introduits par les grecs dans les symboles dont les astronomes de l'Orient se servaient pour désigner ces constellations, ne sont pas totalement dénués de fondement. On trouve fréquemment, dans les monuments égyptiens, plusieurs figures des signes célestes (1). On y reconnaît encore les vestiges des usages pratiqués par les premiers auteurs de l'astronomie (*a*).

Les Grecs, au reste, n'ont pas été les seuls auxquels les dénominations primitives des astérismes aient fourni matière à bien des contes absurdes. On a vu précédemment que les sauvages de l'Amérique septentrionale connaissaient les constellations de leur pôle, et qu'ils appelaient la grande Ourse *Okouari*, qui, dans leur langue, veut dire une ourse. Leur imagination a bien travaillé sur le nom de cette constellation. Ils disent que les trois étoiles qui composent la queue de la grande Ourse sont trois chasseurs qui la poursuivent. La seconde de ces étoiles est accompagnée d'une autre fort petite qui en est assez près. Celle-là, disent-ils, c'est la chaudière du second des chasseurs, qui porte le bagage

(1) Voy. Bianchini, la Istor. Univ. p. 111.

(*a*) Ce que nous avançons serait même absolument hors de doute, si l'on pouvait s'en rapporter au P. Kircher. Ce vaste compilateur a donné la figure d'un planisphère qu'il prétend être celui des anciens Egyptiens. En le comparant avec celui des Greçs qui est aussi le nôtre, il fait voir qu'il n'y a entre l'un et l'autre que la différence que nous avons marquée. *OEdip. Ægypt.* t. 2, p. 2, class. 7, sect. 7, c. 1 et 2, p. 160 et 206.

Mais ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a reconnu la nécessité de se méfier des systèmes que débite le Père Kircher. Le planisphère dont nous parlons me paraît fort suspect. J'en voudrais d'autant moins garantir l'antiquité et l'authenticité, qu'on y voit des constellations représentées par des symboles, que nous savons certainement n'avoir pas été en usage dans le globe céleste des anciens Egyptiens; tels que l'ourse, le dragon, la balance et les gemeaux. En supposant même l'authenticité du planisphère en question, il resterait encore à examiner l'âge de ce monument. Car il n'est pas douteux que depuis le règne des Ptolémées, l'astronomie égyptienne a dû se ressentir

et la provision (1). On prétend que les sauvages de la Gaspésie connaissent non-seulement la grande Ourse, mais aussi la petite. Les contes qu'ils ont forgés sur cette dernière constellation ne sont pas moins ridicules (2).

Je crois trouver encore dans cette source, c'est-à-dire, dans l'écriture hiéroglyphique, l'origine de quelques termes bizarres qui se sont maintenus long-temps dans le langage astronomique.

Nos anciens astronomes appelaient *tête et queue du Dragon*, les deux points d'intersection de l'écliptique et de l'orbite de la lune. Ils nommaient *ventre du Dragon* l'endroit de ces cercles où se trouve la plus grande latitude de cette planète (*a*). Y a-t-il rien de plus bizarre que cette dénomination? Quel rapport y a-t-il entre le dragon, animal chimérique, et les phénomènes célestes? Mais, en se rappelant la manière dont les anciens peuples écrivaient leurs observations astronomiques, on reconnaît dans cette expression un reste de l'ancienne dénomination, qui doit son origine aux hiéroglyphes. Les Egyptiens désignaient le siècle, le temps, par la forme d'un serpent, qui, en se mordant la queue, formait un cercle (3). Il paraît même que la figure de ce serpent n'était pas celle d'un serpent véritable. Car les Grecs, en traduisant le nom que ce reptile avait dans la langue égyptienne, l'ont rendu par celui de basilic, animal aussi fabuleux que le dragon (4). De même, pour représenter le monde, les Egyptiens peignaient un serpent couvert d'écailles de différentes couleurs, roulé sur lui-même. Nous savons, par l'interprétation qu'Horus-Apollo donne des hiéroglyphes des Egyptiens, que, dans ce style, les écailles du serpent représentaient les étoiles dont le ciel est semé (5). On apprend encore, par Clément Alexandrin, que les Egyptiens désignaient la marche oblique des astres par les replis tortueux d'un serpent (6).

beaucoup des expressions et des figures de l'astronomie grecque. Il n'y aurait donc que la découverte d'un planisphère égyptien, construit avant le règne des Ptolémées, qui pût nous instruire avec certitude des symboles employés par les anciens Egyptiens pour désigner les constellations.

(1) Mœurs des Sauvages, t. II, p. 236 et 238.

(2) *Ibid.*

(*a*) C'est dans ces seuls points d'intersection que se font les éclipses.

(3) Hor. Apollo. l. I, c. I.

(4) *Idem.*

(5) *Idem.*

(6) Strom. l. v, p. 657.

M. Cuper a prouvé par une infinité de raisons qu'Harpocrate est le soleil. On voit au bas de plusieurs représentations de ce dieu, un serpent qui embrasse un cippe, en formant à l'entour plusieurs replis tortueux. Il n'y a point de doute que ce reptile ne soit employé dans ces représentations pour désigner l'obliquité de l'écliptique. Voy. l'explication des fables par l'abbé Bannier, t. II, p. 356.

Les Egyptiens, au surplus, n'ont pas été les seuls qui se soient servis de l'emblême d'un serpent, pour désigner le tour que le soleil fait en parcourant les douze signes du zodiaque.

Chez les Perses et chez plusieurs autres nations, Mithras était le même que le soleil (1). Dans tous les monuments qui nous restent de ce dieu, on aperçoit, parmi plusieurs autres emblêmes, quelques-uns des signes du zodiaque, quelques étoiles très-bien marquées, avec les planètes ou du moins leurs symboles. On ne peut pas s'empêcher de regarder ces bas-reliefs comme des espèces de planisphères célestes (2). Tout annonce évidemment qu'on a eu intention de représenter les révolutions du soleil, des planètes et des étoiles fixes. Voici comment en parlait Celse, au rapport d'Origène : « On voit, dit-il, dans la doctrine des Perses et dans » leur Mithras, le symbole de deux périodes célestes, de celle des » étoiles fixes, de celle des planètes et du passage que fait l'âme » par celles-ci (3). » Nous devons donc regarder toutes ces représentations comme des restes de l'ancienne écriture hiéroglyphique.

Entre plusieurs de ces représentations de Mithras, il y en a une surtout qui est fort composée. Je n'entreprendrai point d'en donner la description. Je ne parlerai que du couronnement de ce bas-relief. Il est des plus singuliers. C'est une suite de figures sur la même ligne, dont la première est un soleil rayonnant avec des ailes, et monté sur un char tiré par quatre chevaux qui paraissent fort agités et regardent les quatre parties du monde. Près du char est un homme nu qu'un serpent entortille de ses replis, depuis les pieds jusqu'à la tête. On voit après trois autels flamboyants, et, entre ces autels, trois grandes fioles carrées ; puis un autre homme nu, entortillé comme le premier d'un serpent. On trouve ensuite quatre autels avec autant de fioles. La lune sur son char, traînée par deux chevaux qui paraissent être extrêmement fatigués, termine ces figures. La seule inspection de ce monument annonce qu'on a voulu y décrire le cours des astres. On voit que les spirales qui résultent de la combinaison du mouvement diurne du soleil avec son mouvement de déclinaison, sont désignées sous l'emblême de ces deux figures entortillées de serpents (4).

L'emploi que plusieurs autres nations ont fait de ce symbole,

(1) BANNIER, *ibid.* t. III, p. 356.
(2) *Idem.* Explicat. des Fables, t. 3, p. 156.
(3) ORIGEN. *contrà* Cels. l. VI, p. 290.
(4) BANNIER, Explicat. des Fables, t. III, p. 171, 180, 183.

est attesté par quantité de monuments, d'une manière si positive, qu'il ne peut rester sur ce sujet aucun doute (1). Entre un grand nombre dont on pourrait faire usage, il n'y en a point de plus frappant qu'un tronçon de statue trouvé à Arles en l'année 1698. Le corps de cette figure est entortillé d'un serpent qui fait quatre tours, quoiqu'il n'en paraisse que trois sur le devant. Les espaces formés par les contours du serpent sont occupés par les signes du zodiaque (*a*). Il n'est pas douteux qu'on a voulu représenter par cet emblême le passage du soleil par les douze signes, et son mouvement diurne d'un tropique à l'autre, qui se fait en apparence par des lignes spirales.

On retrouve jusques chez les nations de l'Amérique le symbole du serpent, pour désigner la révolution des astres. Les Mexicains, comme on l'a vu (2), exprimaient leurs pensées par des hiéroglyphes. C'est de cette manière que leur siècle et leur année étaient représentés. Une roue peinte de plusieurs couleurs contenait l'espace d'un siècle distingué par années. Leur siècle était de cinquante-deux années solaires. Quatre indictions, de 13 ans chacune, formaient la division de la roue et répondaient aux quatre points de l'horizon. Un serpent environnait cette roue, et en marquait par ses nœuds les quatre divisions (*b*).

Il est donc certain qu'on s'est servi d'hiéroglyphes pour conserver les premières observations astronomiques. On a vu, dans la première partie de cet ouvrage, que tous ces mystères qu'on a prétendu trouver dans les hiéroglyphes ne sont que des chimères. Ces symboles employés par toutes les nations, n'étaient qu'une espèce d'écriture très-informe et très-défectueuse. Rien ne répugne à croire que ce sont ces mêmes symboles qui, par la suite, ont donné naissance à quantité d'expressions singulières usitées en astronomie.

Qui peut encore avoir donné lieu à cette persuasion intime dans laquelle ont été tous les anciens peuples, et qui subsiste encore aujourd'hui chez presque toutes les nations de l'Orient, même chez les sauvages de l'Amérique, que les éclipses de lune sont occasionées par un dragon qui veut dévorer cet astre? La frayeur

(1) *Idem*. t. v, p. 493, etc.

(*a*) On peut voir cette figure, et l'explication qu'en donne le Père Montfaucon, Antiquité expliquée, t. I, 2e vol., p. 370, planche 215, fig. 3.

(2) *Suprà*, 1er vol. l. II, c. 6.

(*b*) GEMELLI a donné cette figure du siècle des Mexicains avec son explicat. *Giro-del-Mondo*, t. VI, c. 5.

qu'ils en ont les porte à faire le plus de bruit qu'ils peuvent pour épouvanter le monstre et lui faire quitter prise. Ne devons-nous pas mettre cette opinion ridicule au nombre de ces expressions philosophiques qui, mal interprétées par le peuple, ont donné naissance à quantité de fables absurdes ? Ne viendraient-elles point de ce qu'originairement, pour désigner le cercle périodique de la lune, on se serait servi de l'emblême d'un dragon dont la tête était placée au point où ce cercle coupe l'écliptique, parce que c'est toujours à ce nœud ou à son opposé que se forment les éclipses de soleil ? Ce qu'on vient de voir sur le serpent employé par les Egyptiens et les autres peuples dans leurs hiéroglyphes astronomiques, m'engage à proposer cette conjecture. Quand l'écriture alphabétique s'est introduite chez les nations policées, l'ancienne manière d'écrire s'est abolie ; mais les dénominations qu'elle avait occasionées ont toujours subsisté, particulièrement à l'égard de plusieurs objets des sciences.

Une dernière réflexion enfin qui nous prouve combien nous sommes peu en état de juger aujourd'hui des pratiques originaires, c'est qu'il n'est nullement certain que les noms et les figures en usage dans notre astronomie soient même des premiers siècles de la Grèce. Tout nous prouve au contraire que les noms et les figures des constellations ont varié chez ces peuples. J'en rendrai compte dans les livres suivants.

Il ne me reste plus qu'un mot à dire sur l'origine des caractères astronomiques par lesquels nous désignons à present les signes du zodiaque. Quelques auteurs veulent que les Egyptiens en soient les inventeurs. Un critique moderne prétend qu'on y découvre encore aujourd'hui des traces d'origine égyptienne. Ce sont, suivant cet auteur, des vestiges d'hiéroglyphes curiologiques, réduits à un caractère d'écriture courante, semblable à celle des Chinois. Cela se distingue plus particulièrement, dit-il, dans les marques astronomiques du Bélier, du Taureau, des Gémeaux, de la Balance et du Verseau (1).

Je ne regarde point cette observation comme une preuve convaincante qu'on doive rapporter à l'Egypte l'institution des caractères astronomiques du zodiaque. Premièrement, il y a des auteurs qui attribuent cette invention également aux Chal-

(1) Essai sur les Hiéroglyphes des Egyptiens, p. 285.

déens et aux Egyptiens (1). En second lieu les symboles astronomiques, par lesquels nous désignons aujourd'hui les Gemeaux et la Balance, ne viennent sûrement pas de ces derniers. On a vu que ces peuples ne connaissaient point Castor et Pollux, que les Grecs ont mis pour le troisième signe de leur zodiaque. La même réflexion a lieu par rapport au caractère astronomique de la Balance. Les anciens astronomes d'Egypte ne pouvaient pas en être les auteurs. Dans l'ancienne sphère, les signes de la Vierge et du Scorpion se suivaient immédiatement. Le Scorpion occupait à lui seul l'étendue des deux signes. Ses serres ou pinces faisaient le signe qui dans la suite a été désigné par la Balance, et cet astérisme n'a été introduit dans le ciel que sous le règne d'Auguste (2)

On peut croire, il est vrai, que l'astronomie ayant pris naissance dans l'Orient, c'est aussi de ces peuples que nous est venue la manière de désigner par des caractères symboliques les constellations du zodiaque. Ces caractères doivent donc être regardés comme des restes de l'ancienne écriture hiéroglyphique ; mais c'est précisément par cette raison que l'origine en peut être attribuée également aux Chaldéens et aux Egyptiens.

Ces marques au surplus ont souffert beaucoup d'altération. On reconnaît des différences considérables entre les figures dont nous nous servons aujourd'hui, et celles dont se servaient les anciens astronomes. (*a*)

(1) Hygin, *apud* Kircher, OEdip. Ægypt. t. II, clasi. 7, c. 6, p. 196.

(2) Voy. Servius, *ad* Georg. I. 1, v. 33.

(*a*) On peut voir la figure de ces anciens caractères astronomiques dans Saumaise. *Plin. Exercit.* p. 1035 et *suiv.*

M. Huet les a aussi fait graver dans ses remarques sur Manilius, l. v, p. 80.

DISSERTATION

Sur les noms des Planètes.

On doit croire que les hommes, aussitôt qu'ils ont eu connaissance des planètes, ont songé à les distinguer chacune par un nom propre. Il y a eu beaucoup de variation sur ce sujet parmi les anciens peuples. Il ne serait pas aisé de rendre raison de tous les différents noms qu'on a imposés aux planètes dans l'antiquité. Ceux par lesquels nous les désignons aujourd'hui nous viennent des Latins. Ces peuples ne sont cependant pas les auteurs de ces dénominations. Ils les avoient empruntées des Grecs, et avoient appliqué aux planètes les noms qui, dans leur langue, répondaient à ceux dont les Grecs se servaient pour désigner ces astres. C'étaient ceux de leurs principales divinités.

Mais ces noms ne sont pas de la première antiquité. Ils n'ont pu avoir lieu qu'après le temps où les peuples ayant déféré à leurs héros les honneurs divins, imaginèrent de les placer dans le ciel. Ce fut alors qu'ils donnèrent aux planètes les noms des principales divinités qu'il adoraient, et qu'ils les identifièrent avec les objets de leur culte. Cet usage, au reste, n'a pu s'introduire que quelques temps après la naissance de ces nouvelles divinités. Leur apothéose, il est vrai, a suivi de près l'instant de leur mort (1): mais encore a-t-il fallu que ces nouveaux cultes fussent établis et reconnus, pour qu'on ait changé les noms primitifs des planètes. On ne peut cependant pas supposer que les peuples soient demeurés jusqu'au temps de ces apothéoses sans donner des noms aux astres qu'ils avaient observés. Le contraire, d'ailleurs, est prouvé par l'histoire. Quoique dans la suite des temps, on ait souvent confondu le soleil avec Apollon, et la Lune avec Diane, il est certain que dans l'ancienne mythologie, ces objets étaient très-bien distingués (2). Il est donc prouvé qu'on avait donné originairement aux planètes d'autres noms que ceux des divinités

(1) Essai sur les Hiéroglyphes des Egyptiens, t. 1, p. 312 et *suiv.*

(2) Voy. le Clerc, not. *in* Hesiod. Theog. p. 68 et 128. — Banier, Explicat. des Fables, t. 4, p. 140, 162, 164, 208 et *suiv.*

par lesquels on les a désignées dans la suite. Ce sont ces premières dénominations qu'il est à propos de rechercher.

Tout nous porte à croire que les premièrs observateurs désignèrent les planètes par des noms qui avaient un rapport immédiat avec les qualités les plus sensibles de ces astres. A cet égard, ils n'avaient fait que suivre l'usage de ces anciens temps. On n'ignore pas que dans les premiers siècles, chaque nom exprimait la nature et les propriétés qu'on attribuait à l'objet dénommé. Les noms par lesquels le Soleil et la Lune sont désignés dans les livres saints, expriment les qualités connues de ces planètes. Le Soleil y est appelé *Schémès* et *Kamnah* (1). Ces deux noms ont un rapport immédiat avec les qualités les plus sensibles de cet astre. L'un, *Schèmès*, désigne sa clarté et sa splendeur; l'autre exprime sa chaleur et son activité (*a*). La Lune est nommée *Labanach*, dénomination qui lui a été donnée à cause de sa couleur (*b*).

Les Assyriens et les Babyloniens nommèrent originairement le soleil *Adad*, c'est-à-dire, l'*unique* (2); dénomination fondée sur ce qu'aucun des astres ne lui est comparable en éclat et en utilité. Les Phrygiens, peuple très-ancien, l'adoraient aussi sous même nom (3). C'est encore par cette raison que les Phéniciens appelèrent dans les commencements le Soleil *Beelsamen*, nom qui dans leur langue signifiait *Seigneur du ciel* (4).

Les Phéniciens et les Syriens donnèrent à la Lune le nom d'*Astarté*, reine des cieux (5), sans doute parce que cette planète surpasse en grandeur et en éc lat tous les autres astres dont le ciel brille pendant la nuit. Les Assyriens et les Babyloniens appelèrent

(1) שמש et חמה Genes. c. 37, ỳ. 9. Job. c. 30, ỳ. 28. — Cantic. Cant. c. 6, ỳ. 10. — Isaï, c. 24, ỳ. 23, c. 30, ỳ, 26.

(*a*) שמש *Schemès* vient propalement de la racine Arabe *Schamash*, qui signifie *splenduit*, *claruit*, *micuit*, luire, briller.

On peut dire encore que ce mot שמש *Schemès* tire son étymologie des deux mots hébreux שמאש *Schame, escham*, qui signifient *là est le feu* ou *la chaleur*, *la lumière*. Alors ce nom aurait été donné au soleil à cause de sa chaleur, et de ce qu'il est regardé comme le foyer de notre monde. Le soleil est aussi appélé חמה *Kamah*, de la racine חמם Khamam, qui signifie avoir *de la chaleur*, *être chaud*; *Khamah*, signifie aussi *chaleur*.

(*b*) Isaï. c. 24, ỳ. 23.

Ce mot לבנה *Labanah*, vient de la racine לבן *Laban*, qui signifie *blancheur*.

(2) Macrob. Saturn. l. 1, c. 23, p. 312. — Voss. de Idol. l. 11, c. 6, p. 125, col. B.

(3) Hesychius, *in voce* Αδαδ.

(4) Sanchon. *apud* Euseb. p. 34, C.

(5) Voss. de Idol. p. 151, col. B.

aussi la Lune *Ada*, l'*unique* (1), par la même raison qu'ils avaient nommé le Soleil *Adad*.

On remarque la même conformité dans les noms primitifs par lesquels les Egyptiens désignèrent les planètes. J'ai dit ailleurs par celles dont l'éclat est le plus frappant ont été les premières qu'on aura reconnues. Cette qualité suggéra sans doute aux hommes les noms qu'ils donnèrent originairement aux astres. On avait donné en Egypte à Vénus un nom que les Grecs ont rendu dans leur langue par celui de *Callisté, très-belle*, ou pour mieux dire, *la plus belle* (2). En effet, il n'y a point de planète qui égale Vénus en éclat et en beauté (*a*). A l'égard de Mars, les Egyptiens le désignaient par un mot qui dans leur langue signifiait *embrasé*, denomination qui répond très-bien à la couleur de cette planète. Mercure avait reçu chez eux le nom d'*étincelant*, dénomination qui convient parfaitemeut bien à cet astre. A l'égard de Jupiter, ils l'avaient appelé d'un mot qui veut dire *éclatant* (*b*).

Il n'est pas aussi facile de rendre raison du premier nom de Saturne. Les Grecs avaient traduit le nom que cette planète avait reçu originairement des Egyptiens, par celui de *Phainon*, qui dans leur langue signifie *lumineux*, *apparent* (3). Il faut avouer que cette qualification ne paraît guères convenir à cet astre, qui a peu d'éclat; à moins qu'on ne veuille dire que ce mot pouvait être susceptible de quelque autre interprétation sur laquelle nous ne pouvons cependant rien décider (*c*).

Les Grecs en usèrent de la même manière que les autres peu-

(1) *Idem. ibid.* p. 125, col. B.

(2) MANETHO. *in* Chron. Paschale, p. 49 et 47. — JUL. FIRMIC. l. II, c. 2.

(*a*) C'est par cette raison que dans plusieurs provinces on n'appelle pas Vénus autrement que la *Belle Etoile*. Voy. LE CLERC, not. *in* Hesiod. p. 41.

(*b*) JUL. FIRMIC. l. II, c. 2. — MANETHON, *loco cit*.

Les Grecs avaient rendu tous ces noms dans leur langue par ceux de Πυρόεις ou Πυρώδης Στίλβων et φαέθων. J'en ai donné la traduction dans le texte.

(3) JUL. FIRMIC. *loco cit.* — ACHIL. TAT. Isac. c. 17, *init*.

(*c*) RICCIOLI Almagest. l. XVII, c. 1, croit que Saturne avait été appelé φαινων, c'est-à-dire, proprement *celui qui se montre*, parce que le toutes les planètes, c'est celle dont les conjections avec le soleil durent le moins. Saturne se trouve dégagé promptement des rayons de cet astre à cause de la lenteur de son mouvement propre. Au lieu que Mars, par exemple, dont le mouvement approche beaucoup plus de celui du soleil, suit cet astre pendant un temps assez considérable, immédiatement après leur conjonction; c'est par cette raison que Mars ne sort pas sitôt des rayons du soleil.

ples, à l'égard des noms qu'ils donnèrent aux planètes dans les premiers temps. Pour désigner le soleil, ils empruntèrent de la langue Phénicienne le mot *Hélojo* (1), qui signifie *Haut*, d'où ils firent en le ramenant à l'analogie de leur langue, *Hélios*. (2) Cette propriété d'être extrêmement élevé au-dessus de la terre est commune à tous les astres ; mais comme de tous les corps célestes, le Soleil est le plus frappant, il n'est pas surprenant qu'on la lui ait appliquée préférablement à tous les autres (3).

Les Grecs donnèrent pareillement à la Lune le nom de *Séléné*, nom qui vient d'un autre nom phénicien, lequel signifie *passer la nuit*. (4) Ce nom s'applique si naturellement à la Lune, qu'il serait ridicule de vouloir éclaircir les motifs d'un choix dont les raisons sont si faciles à découvrir.

A l'égard des autres planètes, on voit, par les auteurs les plus anciens, qu'elles portaient originairement chez ces peuples les mêmes dénominations que chez les Egyptiens (*a*). C'est une preuve que les Grecs les avaient reçues de l'Egypte, ainsi que les premiers éléments de l'astronomie. Ils firent seulement quelques changements à ces noms, pour les accommoder au génie de leur langue (*b*).

Les Chinois paraissent avoir été les seuls d'entre les nations policées qui aient donné aux planètes des noms dont il serait difficile de pénétrer les motifs. Ils comptent cinq éléments, la *Terre*, le *Feu*, l'*Eau*, le *Bois* et les *Métaux*. Les Chinois se sont servis de ces noms pour désigner les cinq planètes autres que le Soleil et la Lune. Ils ont appliqué la terre à Sa-

(1) עליא

(2) Ἥλιος.

(3) Le Clerc, not. *in* Hesiod. p. 68.

(4) שלנה *Schelanah*, Le Cler, *loco cit.*

(*a*) Homère désigne Vénus par l'épithète de Κάλλιστος. Iliad. l. xxii, v. 318. — Voy. aussi Alat. *in* Epinomi, p. 1012. — Arist. *de* Mundo, t. ii, p. 602.

Il est vrai qu'on doute que ces deux traités soient de Platon et d'Aristote ; mais quels qu'en puissent être les auteurs, ils sont certainement très-anciens.

Eratosthène, c. 43, se sert du même terme. Le texte de cet auteur, tel que nous l'avons dans les imprimés, est très-corrompu en cet endroit.

(*b*) L'auteur de l'Epinomis l'insinue assez clairement, p. 1012.

Ce que Platon dit *in* Cratyll. p. 282, sur l'étymologie du mot πῦρ, qui en grec signifie *le feu*, en est encore une preuve. Platon convient que les Grecs avaient emprunté ce mot des Barbares. Il est clair que πυρόεις nom primitif de la planète de Mars, vient de πῦρ. Saumaise prétend que ce mot est purement égyptien. *De ann. climact.* p. 596.

Il paraît encore que φαίνων est un mot oriental qui vient de l'hébreu פנה *Phanah*, *apparere*, *lucere*. Ce

turne, le bois à Jupiter, le feu à Mars, le métal à Vénus, et l'eau à Mercure (1).

Mais remarquons en même temps que Vénus porte encore chez les Chinois un autre nom que celui que je viens d'indiquer. Ils l'appellent aussi *Tai-pe*, qui veut dire *la bien blanche* (2). Cette dénomination nous prouve deux choses. La première, que les Chinois, comme toutes les autres nations, ont désigné cette planète par un nom analogue à sa qualité la plus apparente. La seconde, que cette dénomination est sans contredit la dénomination primitive que Vénus aura reçue chez ces peuples. Suivant toutes les apparences, cette planète est la première qui aura fixé leur attention. En conséquence, ils lui auront donné un nom simple, et tiré de la qualité qui les avait le plus frappés. Ce n'aura été que par la suite, et quand les Chinois auront découvert les quatre autres planètes, qu'ils auront cherché une dénomination qui pût être commune à ces cinq astres. C'est alors probablement que ces peuples auront changé l'ancien nom qu'ils avaient donné à Vénus (*a*).

La pratique des nations sauvages et barbares achèvera de confirmer ce que je viens de dire sur l'origine des noms primitifs donnés aux planètes.

Les peuples sauvages de l'Amérique, comme on l'a déjà vu ailleurs, ne connaissent qu'un très-petit nombre d'étoiles. Ils ont imaginé cependant de leur donner des noms. Ces dénominations, par rapport aux planètes, ont une conformtié parfaite avec celles que ces astres avaient reçues dans les premiers temps chez les peuples de notre continent. Les noms que les sauvages de l'Amérique septentrionale donnent au Soleil et à la Lune sont relatifs aux qualités extérieures et sensibles de ces astres. Ils nomment le Soleil *Ouentekka : il porte le jour* (*b*). Ils appel-

n'est pas même une simple conjecture. Nous venons de voir que c'était le nom primitif de Saturne chez les Egyptiens. Valens dit aussi que les Babyloniens nommaient la planète de Saturne, *Phainou*. SALMAS. *loco suprà cit.*

Sur le surplus de ces étymologies, on peut consulter VOSSIUS de Idol. l. II, c. 22 et 31, etc., et les réflexions critiques sur l'Histoire des anciens peuples, par M. Fourmont, t. 1, l. II, ç. 7 et suiv.

(2) MARTINI, Hist. de la Chine, l. I, p. 22 et 23. — HYDE, Hist. Relig. Veter, Persar. p. 221.

(3) HYDE, *loco cit.*

(*a*) C'est à M. de Guignes, de l'Académie Royale des Inscriptions, professeur royal et interprète du roi pour le chinois, que je suis redevable de tout ce que j'ai dit dans la dissertation précédente et dans celle-ci, sur les dénominations chinoises des constellations et des planètes.

(*b*) Mœurs des Sauvages, t. 1, p. 135.

lent la Lune *Asontekka : elle porte la nuit* (1). Vénus n'a pas échappé à leurs regards. Le nom qu'ils donnent à cette planète la caractérise parfaitement. Ils la nommeut *te Ouentanhaonitha : elle annonce le jour* (*a*).

Il ne paraît pas que les Péruviens, quoique assez instruits en astronomie, eussent fait une grande attention aux planètes. J'en juge ainsi sur ce qu'ils ne les distinguaient point par des noms particuliers. Néanmoins l'éclat de Vénus les avaient frappés. Les Péruviens avaient cherché un mot propre à désigner cette planète. Le nom qu'ils lui avaient donné était comme ceux de tous les anciens peuples, pris de sa qualité principale. Ils l'appelaient *Thasca*, *Chevelue* (2), sans doute à cause des rayons dont elle paraît toujours environnée.

Mais, comme je l'ai déjà dit, les nations de l'Orient et de l'Europe ne s'en sont pas tenues constamment aux dénominations primitives. Les peuples pleins de reconnaissance pour les grands hommes qui les avaient comblés de bienfaits, leur déférèrent les honneurs divins. On songea alors à les placer dans le ciel. On ne trouva point de séjour plus convenable pour ces nouveaux hôtes que les planètes. De-là ces noms de certains dieux, tels qu'Osiris, Mercure, Saturne, Jupiter, Thuras, Vénus, etc., qu'on a donnés aux planètes chez plusieurs nations. Mais nous voyons en même temps que ces nouveaux noms n'avaient pas aboli la mémoire des dénominations primitives. Ces premiers vestiges de l'antiquité ont subsisté chez les Egyptiens et chez les Grecs, long-temps après les siècles où ces peuples s'étant avisés de placer dans le ciel les ames de leurs héros, avaient en conséquence donné leurs noms aux planètes (3).

Quant aux caractères par lesquels les astronomes désignent aujourd'hui les planètes, plusieurs auteurs pensent qu'ils sont

J'ai traduit *ouentekka : il porte le jour*, pour m'accorder au génie de notre langue ; car à la lettre il faudrait dire : *elle porte le jour*, le soleil étant du genre féminin chez ces peuples.

(1) *Ibid.*

(*c*) Mœurs des Sauvages, *t.* 2, p. 235.

Ce mot a la même signification que E'πόφορος chez les Grecs, et *Lucifer* chez les Latins.

(2) Hist. des Incas, t. II, p. 36.

(1) Plut. *de* Placit. Philosoph. l. II, c. 15, p. 889. — Achil. Tat. Isag. c. 17. — Gemin. c. 1, *apud* Petav. Uranol. p. 4. — Hygin. Astronom. l. IV, c. 15 et *suiv.* — Cleomèdes Meteor. l. 1, p. 16. — Censorin. *de* Die Nat. c. 13.

fort anciens. Ils s'imaginent même y reconnaître des traces des usages pratiqués dans les siècles les plus reculés (*a*).

Je crois qu'on peut rapporter l'invention de ces caractères aux peuples de l'Orient, et que ce sont des restes de la première manière d'écrire en hiéroglyphes. Les Grecs, de qui nous tenons cette pratique abrégée de désigner les astres, l'avaient vraisemblement reçue des nations orientales; mais il y a tout lieu de croire que la forme particulière de chaque caractère essuya de grands changements, relativement aux temps et aux lieux où l'on en fit usage. Il est certain qu'on n'avait pas donné originairement aux planètes les noms des Dieux par lesquels on les a ensuite désignées. Il est également prouvé que les anciens peuples ne sont point accordés sur le nom des divinités qu'ils ont attribué à ces astres (1). Les caractères astronomiques ont dû par conséquent varier suivant les différentes dénominations, les attributs des uns ne pouvant pas convenir à ceux des autres.

Il faut encore convenir que les caractères dont nous nous servons à présent sont assez différents de ceux qu'on trouve dans les écrits des anciens. Il suffit d'en faire la comparaison pour s'en convaincre (*a*). Je serais donc assez porté à regarder les

(*a*) Scaliger, dans ses notes sur Manilius, dit que la preuve que les caractères astronomiques dont nous nous servons pour les planètes sont d'une très-grande antiquité, c'est qu'on trouve ces mêmes caractères gravés sur plusieurs pierres et bagues très-anciennes. Il croit que le caractère astronomique de Saturne, désigne la faux du *temps* qui moissonne toutes choses.

Celui de Jupiter ♃, la première lettre du nom de ce dieu, en grec, avec une intersection.

Celui de Mars ♂, une flèche avec un bouclier.

Celui de Vénus ♀, un miroir avec son manche.

Celui de Mercure ☿, le caducée.

C'est aussi l'opinion de Riccioli, Almages. l. VII, c. I.

Ce raisonnement prouverait tout au plus que ces caractères nous viennent des Grecs; mais ils ne sont certainement pas de la première antiquité. Ils n'ont pu avoir lieu que depuis le temps où on a attribué les noms des divinités aux planètes.

(1) Voy. Achil. Tat. Isag. c. 17. — Macrob. Saturn. l. I, c. 21, p. 303. l. III, c. 12, p. 412. — Herod. l. II, n. 144. — Diod. l. II, p. 143. — Arist. *de* Mundo. c. II, p. 602. — Plut. *de* Iside et Osiride. — Scholiast. Apollon. *ad* l. III, v. 376. — Plin. l. II, c. 8, p. 75 et 76. — Apuleïus *de* Mundo. p. 169. — Hygin. Astron. l. II, c. 42, p. 416. — Chron. Paschale, p. 37, D. — Tim. Locrus *de* Animâ Mundi *apud* Plat. p. 1091. — Augustin. *de* Civit. Dei. l. I, c. 15. — Voss. *de* Idol. l. I, c. 16; l. II, c. 27, 31, 32 et 33. — Plin. Exercit. p. 1235 et 1236.

En comparant les différents passages de ces auteurs, on verra combien les anciens peuples ont varié sur les noms des divinités qu'ils attribuaient aux planètes.

(*a*) Voy. les figures des anciens caractères rapportés par Saumaise, Plin. Exercit. p. 1235 et *suiv.* et dans les

Arabes comme les auteurs de ce changement, et à croire que nous avons reçu de ces peuples la forme des caractères astronomiques dont nous faisons présentement usage. Cette conjecture est fondée sur ce que nous désignons les planètes en astronomie, et les métaux en chimie par les mêmes caractères. Or, tout le monde convient que la chimie nous est venue des Arabes. Il y a tout lieu de croire que leur ayant aussi obligation du renouvellement de l'astronomie, nous avons reçu de ces peuples les signes dont ils se servaient pour l'une et pour l'autre science.

L'usage de faire répondre chaque jour de la semaine à une planète est très-ancien. Hérodote et d'autres écrivains attribuent aux Egyptiens l'origine de cette coutume (1). Il y en a cependant qui la rapportent aux Chaldéens, à Zoroastre et à Hystape (2). Quoi qu'il en soit, il est très-probable que cet usage aura pris naissance en Orient. On sait que de temps immémorial les nations orientales se sont servies de semaines composées de sept jours (3). Sans doute que chaque jour de la semaine avait reçu le nom de la planète sous la dénomination de laquelle les anciens étaient persuadés qu'il était. Il est vrai qu'il n'y a nul rapport entre l'ordre que les planètes suivent dans la semaine, et leur arrangement dans le ciel. Plutarque rendait raison de ce déplacement. Son ouvrage est perdu; il n'en reste que le titre. Je ne m'arrêterai point à expliquer les motifs qu'en allèguent les astrologues, motifs fondés sur le pouvoir qu'ils attribuent à chaque planète sur sur chaque heure du jour, en commençant à celle de midi. Il suffit d'annoncer de pareilles explications pour en faire sentir tout le ridicule.

remarques de M. Huet sur Manilius, l. v, p. 80.

(1) Herod. l. 12, n. 82. — Dion. Cassius, Rom. Hist. l. xxxvii, pag. 42, édit. 1592.

(2) Salmas *de* An. Climact. p. 595 et 596.

(3) *Suprà*, 1er vol., l. iii.

TABLE
DES DIVISIONS
DU SECOND VOLUME.

